This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Arc 273.10

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME PREMIER

BRUXELLES
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR
30, RUE SAINT-JEAN, 30

1887-1888

Digitized by Google

Δ
Arc 273.10
V

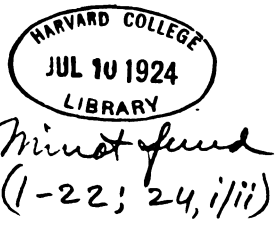

Minot fund
(1-22; 24, i/ii)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

L'origine de la Société d'Archéologie de Bruxelles est due à quelques jeunes gens qui se sont d'abord concertés pour se livrer en commun à leur étude favorite, celle des antiquités du pays. Ils ont bientôt compris qu'en restant isolés ils ne parviendraient pas à obtenir des résultats satisfaisants et ils ont songé à constituer un Cercle ayant pour but l'étude des monuments anciens de la Belgique et en particulier du Brabant, et qui veillerait également à la recherche et à la conservation des restes du passé. On trouvera ci-après un compte rendu des séances de cette petite réunion, qui avait pris le nom de *Comité d'études*, et l'on verra comment en est sortie l'institution de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

SUCCINCT

des réunions du Comité d'études

POUR L'ORGANISATION

D'UNE SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE A BRUXELLES

Séance du 7 avril 1887

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Destrée, de Behault, Saintenoy, de Munck et de Loë.

M. de Munck propose que M. Destrée soit désigné pour présider et diriger les discussions, et que M. de Loë remplisse les fonctions de secrétaire. — Adopté.

M. Destrée expose l'idée qu'il avait conçue tout d'abord de former une association d'archéologues choisis et en nombre très limité ; mais, d'accord avec M. de Munck, qui lui fit observer qu'une telle association n'aurait pas assez de chance de vitalité et de force, il fut décidé qu'une Société, dont le nombre des membres serait illimité, pourrait se former à Bruxelles et qu'à cet effet un projet de statuts serait soumis

Digitized by Google

à un Comité d'études. M. Destrée insiste ensuite sur le but qu'il pense devoir être poursuivi en fondant cette nouvelle Société ; ce but doit être à la fois scientifique et pratique ; la Société ne devra pas seulement s'occuper de science pure, mais elle devra aussi chercher à propager cette science en s'adressant aux industriels et aux hommes de métier et en leur faisant saisir quelle peut être l'utilité pratique de l'archéologie. On donnera des conférences auxquelles seront conviés des artisans de choix, tels que des orfèvres, des peintres sur verre, des ornemanistes, des enlumineurs, etc. On leur exposera les modes de fabrication et les procédés employés par les anciens, on développera leur goût en leur indiquant les bons modèles.

M. de Munck nous rappelle que c'est sous l'influence de ces idées neuves qu'il vient d'être fondé tout récemment dans la capitale une autre société scientifique. La « Société belge de géologie », en effet, organise en dehors de ses séances mensuelles spécialement consacrées aux communications et aux discussions scientifiques, des conférences d'initiation, de vulgarisation, et des discussions auxquelles peuvent prendre part des membres associés.

On discute ensuite le titre à donner à la Société ; un des membres propose le suivant : « Société pour l'étude des arts anciens dans leur application à l'industrie moderne » ; mais l'ayant trouvé un peu long, on s'arrête à celui que propose M. de Behault, de « Société d'archéologie de Bruxelles », en décidant de reporter à l'article 1er des statuts le développement du but que la Société se propose d'atteindre.

M. Destrée invite M. de Munck à communiquer à l'assemblée son projet de statuts.

M. de Munck propose que la parole soit donnée à M. Saintenoy, qui de son côté s'est occupé de réunir différents règlements de sociétés savantes ou artistiques.

M. Saintenoy, se rendant au vœu du président, nous

Digitized by Google

entretient des réunions, des publications, des expositions d'arts anciens, des excursions, des conférences et de la conservation des monuments.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Destrée, de Behault, Saintenoy et de Munck, a lieu au sujet de l'article 1er des statuts.

M. de Munck donne ensuite lecture de dix articles de son projet de statuts concernant la composition de la Société. Ces articles sont discutés.

M. de Behault fait une proposition au sujet des membres d'honneur. Cette proposition est adoptée.

MM. de Munck et Saintenoy sont désignés pour s'occuper de la rédaction définitive des articles discutés et adoptés.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 12 avril 1887

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Destrée, président, de Munck, de Behault, Saintenoy et de Loë, secrétaire.

M. de Munck rappelle qu'à la séance précédente il a donné lecture de dix articles de son projet de statuts; que ces articles ont été discutés et qu'il s'est occupé, avec M. Saintenoy, à les diviser; mais, par suite des observations faites, et dont il a été tenu compte, leur rédaction définitive comporte quinze articles au lieu de dix.

M. Saintenoy donne lecture de ces quinze articles, qui sont adoptés.

M. de Munck présente dix-neuf autres articles de son projet.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Destrée, de Behault, Saintenoy, de Munck et de Loë, s'engage à ce sujet; et MM. de Munck et Saintenoy sont chargés à nouveau de la rédaction définitive de ces articles.

Digitized by Google

La constitution de la Commission administrative de la nouvelle Société fait ensuite le sujet de la discussion. MM. de Munck et de Loë insistent sur l'importance qu'il y a, au point de vue de la marche régulière de la Société, d'avoir un président véritablement apte à diriger ses séances. Ils ne pensent pas qu'il faille un spécialiste dans l'une ou l'autre question d'archéologie, mais plutôt un savant dont les études aient porté sur différentes branches et plus à même par là d'apprécier nos travaux et de conduire nos discussions. Un homme est tout désigné pour remplir dignement ces fonctions : c'est un archéologue distingué, habitant la capitale, et qui joint aux qualités dont il vient d'être fait allusion une grande expérience de la direction des sociétés scientifiques. Cet archéologue, ajoute M. de Munck, a déjà avant nous et à différentes reprises, reconnu l'utilité qu'il y aurait de fonder une association ayant spécialement pour but l'étude des antiquités brabançonnes. Enfin, MM. de Munck et de Loë pensent que sa présence au sein de la Commission administrative de la future Société contribuera à la faire marcher dans la voie du progrès.

M. de Behault appuie la proposition de MM. de Munck et de Loë.

Il est admis en principe qu'une démarche sera faite par ces messieurs auprès de leur candidat.

M. de Behault propose ensuite qu'en dehors de la Commission administrative de la Société, une commission composée d'un président et de deux vice-présidents d'honneur soit élue ; il pose la candidature d'un archéologue dont il fait l'éloge et qui emporte aussitôt tous nos suffrages. Une société scientifique doit être créée en dehors de tout esprit de parti ; la liberté d'opinions doit être proclamée et sauvegardée, et un esprit large doit nous guider dans tous nos actes. En conséquence, il insiste pour que les membres des commissions soient désignés sans tenir compte le moins du monde

Digitized by Google

de leurs opinions politiques, philisophiques ou religieuses. M. de Munck a songé, pour une des vice-présidences d'honneur, à un homme politique très en vue, occupant de hautes fonctions communales et dont l'appui nous est presque indispensable ; la compétence de ce personnage dans les questions d'art est du reste bien connue, et au point de vue de la conservation des monuments qui font la gloire et l'ornement de notre cité, les services qu'il pourra nous rendre seront inappréciables. M. de Munk est persuadé que M. Saintenoy, qui se préoccupe surtout de la question de la conservation des monuments, partagera son avis.

La proposition de M. de Munck est adoptée et l'assemblée le prie de bien vouloir faire les démarches nécessaires quand le moment sera opportun.

Trois noms sont ensuite inscrits pour la vice-présidence sur le projet de liste des membres de la Commission administrative. Puis une discussion s'engage au sujet du secrétariat.

M. de Munck fait observer que le choix d'un secrétaire général ne saurait être assez réfléchi, car souvent ces fonctions sont très délicates à remplir ; tout repose sur lui, et c'est de lui, comme du président, que dépend en grande partie l'avenir d'une société. Quelques noms sont mis en avant, mais on ne s'arrête à aucun choix. On propose seulement que, pour faciliter la rédaction du compte rendu des séances, le nombre des secrétaires-adjoints indiqué dans le projet de statuts soit maintenu. Ceux-ci s'occuperont des comptes rendus, qu'ils remettront entre les mains du secrétaire principal chargé d'en faire la rédaction définitive. — Adopté.

MM. de Behault et de Munck proposent que dans l'avenir la Société fasse des démarches auprès d'un personnage occupant dans le pays un rang des plus élevés, afin d'obtenir de lui son inscription comme président d'honneur. Toutefois, ces messieurs font observer que des démarches ne pourraient être faites que lorsque la Société aurait fait preuve de vita-

Digitized by Google

lité par la publication d'au moins un volume de ses annales.

Quant aux autres personnes proposées pour faire partie de la Commission administrative, M. de Munck croit qu'elles pourraient être sollicitées lorsque les statuts seront définitivement adoptés et imprimés.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 16 avril 1887.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. de Behault, Saintenoy, Paris, de Munck et de Loë.

M. Destrée, président, ayant fait excuser son absence, M. de Munck est prié de bien vouloir le remplacer.

M. de Munck nous communique une lettre que vient de lui remettre M. Destrée, par laquelle M. Paris s'excuse de n'avoir pu assister aux réunions précédentes.

M. Saintenoy donne lecture des dix-neuf articles présentés et discutés lors de la dernière séance et dont il a été chargé avec M. de Munck, de la rédaction définitive.

Ces dix-neuf articles, vu les additions qui y ont été faites, sont actuellement au nombre de vingt-six.

M. de Munck soumet à notre appréciation les derniers articles de son projet de statuts qui ont rapport à la Commission des comptes, aux assemblées, aux fouilles, aux publications, à la Commission des publications, aux conférences, aux collections et à la bibliothèque. Il aborde ensuite la question de langue. Acceptera-t-on des communications, des lectures, des mémoires, en langue flamande ou étrangère ?

Après discusion, il est admis que, si des mémoires en langue flamande ou étrangère lui étaient présentés, la Société pourrait nommer des rapporteurs spéciaux qui seraient chargés d'examiner ces travaux.

Digitized by Google

Au chapitre « Publications », diverses idées neuves sont émises. Et tout d'abord quel titre donnera-t-on aux publications ?

M. de Behault propose celui d'« Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles. Mémoires, Rapports et Documents »; il propose ensuite qu'en dehors des publications ordinaires de la Société, le Bureau puisse décider l'impression de publications extraordinaires sous le patronage et avec l'appui matériel de la Société. — Adopté.

M. Saintenoy ajoute que la Société pourrait même donner son patronage moral à certaines publications qui se feraient en dehors de son sein, pourvu qu'elles aient pour but les progrès de l'art ancien et qu'elles aient subi le contrôle de la Commission des publications.

MM. de Behault et de Munck pensent qu'il serait bon d'engager les membres à entrer en arrangement avec la Commission administrative pour la vente de leurs tirés à part.

Cette proposition est adoptée.

Pour éviter que la publication régulière des travaux présentés dans les séances mensuelles ne soit entravée par l'impression de mémoires trop étendus, on divisera proportionnellement entre les auteurs le nombre des pages disponibles des annales, en sauvegardant toutefois les droits de priorité.

M. Saintenoy propose que les conférences soient imprimées en dehors de nos annales, mais sous le patronage de la Société. La proposition est discutée et il est adopté que la Société, d'accord avec l'auteur, pourrait donner à un éditeur la propriété du manuscrit, moyennant la remise d'un certain nombre d'exemplaires à partager entre la Société et l'auteur.

M. de Behault désirerait que des exemplaires des conférences fussent envoyés, soit par la Société, soit par l'auteur, aux syndicats industriels ou remis directement aux artisans qu'ils jugeraient susceptibles de profiter de leur lecture. Il

Digitized by Google

desirerait aussi qu'un certain nombre de cartes d'admission aux conférences fussent mises à la disposition des membres. — Adopté.

M. de Munck propose la publication d'un index archéologique fournissant le titre détaillé des mémoires et articles publiés en Belgique. Cette publication pourrait se faire, soit isolément sous le patronage de la Société, soit périodiquement dans ses Annales. Cet index formerait un recueil de la littérature archéologique prise dans le sens le plus étendu. — Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 26 avril 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Présents : MM. de Behault, Saintenoy, Paris, de Munck et de Loë.

M. de Munck, remplissant les fonctions de président, communique une lettre de M. Destrée par laquelle il annonce son retour prochain et s'informe de l'état d'avancement des travaux.

M. Saintenoy donne ensuite lecture des 51 articles discutés à la séance précédente et dont il a été chargé, avec M. de Munck, de la rédaction définitive. On reprend ensuite la discussion des articles relatifs aux chapitres « Publications et Conférences », et afin d'éviter que la publication régulière des travaux présentés aux séances mensuelles ne soit entravée par l'impression de mémoires trop étendus, l'article 76 sera ainsi conçu : « La Commission des publications pourra, au cas où la place manquerait dans les annales, diviser l'espace libre entre les auteurs. »

Quant aux conférences, et au sujet de savoir si celles-ci seront purement de vulgarisation ou scientifiques, si des

Digitized by Google

exemplaires en seront imprimés et distribués, on s'arrête à la rédaction suivante :

Art. 85. « Des conférences, tant de science pure que de vulgarisation, seront organisées par la Société et publiées en dehors des annales. Cette publication se fera par brochures séparées pour chaque conférence.

« On s'efforcera d'attirer les artisans à ces conférences dont les comptes-rendus seront répandus de façon à encourager l'étude de l'art ancien.

« Un accord avec un éditeur pourra être conclu en vue de cette publication, mais sous condition de laisser un certain nombre d'exemplaires en toute propriété à la Société. »

Ensuite les 92 articles des statuts sont relus entièrement et quelques modifications et corrections y sont apportées. Enfin leur rédaction est considérée comme définitive par tous les membres présents.

Des propositions sont alors faites par MM. de Munck et de Loë pour la constitution du Comité provisoire.

M. de Munck est prié de vouloir bien faire des démarches auprès de divers éditeurs afin de connaître leurs conditions et d'en faire rapport à la prochaine séance.

M. Paris consent à s'occuper de la rédaction d'un projet de règlement pour la bibliothèque.

M. de Behault, qui a été prié d'accepter à titre provisoire les fonctions de secrétaire général, est chargé de rédiger la circulaire que l'on compte lancer prochainement dans le but de recueillir des adhésions. Divers documents lui sont remis à cet effet.

Enfin MM. Saintenoy et de Munck sont invités à présenter des dessins pour l'exécution du timbre de la Société.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Digitized by Google

Séance du 30 avril 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Présents: MM. Destrée, président, de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris et de Loë, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril est lu et adopté. A la suite de diverses observations qui lui ont été faites par M. Destrée, depuis la dernière séance, M. de Behault a cru devoir différer la rédaction provisoire de la circulaire, dont il avait été chargée. Cette rédaction fait donc immédiatement l'objet de la discussion. M. de Behault prend note des points sur lesquels il devra insister.

Il est convenu que ladite circulaire devra être définitivement adoptée et signée par les membres du Comité organisateur à la séance prochaine.

M. Destrée pense qu'il est opportun, dans le but d'offrir aux membres un volume d'annales renfermant des travaux variés où chaque question d'archéologie trouve son interprétation, d'apporter une disposition supplémentaire à l'article 80 du chapitre « Commission des publications. »

Cette proposition est adoptée.

On procède ensuite au projet de désignation des membres du bureau, sauf ratification par la première assemblée générale.

MM. Destrée, Saintenoy et Paris sont priés de faire des démarches auprès de deux savants archéologues habitant la capitale, à l'effet de leur offrir la vice-présidence de la Société et sont chargés de rendre compte, à la prochaine séance, du résultat de leur démarche.

En ce qui concerne la nomination du président, il a été décidé, à la demande de M. Destrée, et contrairement à ce

Digitized by Google

qui avait été adopté à la séance du 12 avril, que l'inscription du nom du président en tête de la liste des membres de la Commission projetée sera différée et que des propositions de candidature seront faites à la première assemblée générale des membres fondateurs.

Pour l'exécution du timbre de la Société, M. Destrée s'offre à présenter des dessins faits d'après des sceaux anciens dont le motif pourrait convenir.

M. de Munck nous rend compte des démarches qu'il a bien voulu faire auprès des divers éditeurs à l'effet de connaître leurs conditions. On fait choix de l'un d'eux auquel on confie l'impression des statuts.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 4 mai 1887

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Présent : MM. Destrée, président, de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris, Benoidt, De Bove et de Loë, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

MM. De Bove et Benoidt ayant bien voulu accepter respectivement les fonctions provisoires de secrétaire et de trésorier assistent à la séance et entendent la lecture de l'épreuve imprimée des statuts auxquels il est fait encore certaines corrections.

M. de Behault soumet son projet de circulaire, qui est provisoirement adopté.

M. de Munck met sous les yeux de ses collègues deux projets pour l'exécution du timbre de la société.

M. Destrée a été empêché de donner suite à la promesse qu'il nous avait faite de nous communiquer des dessins de sceaux anciens. Par suite de contretemps divers, il n'a pu faire non plus les démarches dont il avait été chargé avec

Digitized by Google

MM. Saintenoy et Paris, et il s'excuse auprès de ces messieurs de n'avoir pu les rencontre. Comme il importe de compléter sans retard la liste des membres du Comité organisateur, par lequel la circulaire doit être signée, MM. Destrée et Paris feront, dès le lendemain, la visite projetée.

MM. de Munck et de Loë iront également prier un de leurs collègues de vouloir bien accepter le titre de délégué aux fouilles.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Séance du 8 mai 1887

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Présents : MM. de Munck, Paris, de Behault et de Loë, secrétaire.

MM. Destrée, Saintenoy, De Bove et Benoidt font excuser leur absence.

M. de Munck est prié de vouloir bien présider la séance.

M. de Loë donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mai, qui est adopté.

M. Paris rend compte du résultat de la démarche qu'il avait été chargé de faire avec M. Destrée ; cette démarche a été couronnée de succès. Des remerciements sont votés à ces messieurs

MM. de Munck et de Loë n'ayant pas réussi auprès de leur candidat, on renonce à l'idée de la création du titre et des fonctions du délégué aux fouilles.

M. de Behault soumet l'épreuve imprimée de sa circulaire. Des modifications importantes y sont apportées.

M. de Munck présente, de la part de M. Saintenoy, un dessin pour l'exécution du timbre de la Société.

Il est décidé qu'une démarche va être faite immédiatement

Digitized by Google

par MM. de Behault, de Loë et de Munck auprès d'un archéologue des plus distingués afin de pouvoir terminer sans retard la liste des membres du Comité organisateur.
La séance est levée à 8 1/2 heures.

Séance du 16 mai 1887

La séance est ouverte à 7 heures du soir.
Présents : MM. de Munck, Saintenoy, de Behault, Paris et de Loë, secrétaire.

MM. Destrée, De Bove et Benoidt font excuser leur absence.

M. de Munck est prié de vouloir bien prendre la présidence.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

MM. de Behault, de Munck et de Loë rendent compte du succès de la démarche qu'ils ont faite dans le but de pouvoir terminer la liste des membres du Comité organisateur qui est difinitivement arrêtée comme suit :

MM. Alph. Wauters, président; Arm. de Behault, secrétaire général; G. Vermeersch, J. Destrée, A. De Bove, baron A. de Loë, P. Saintenoy, L. Paris, E. de Munck et M. Benoidt, membres.

Cette liste ainsi complétée, M. de Behault est chargé de veiller à l'impression définitive de la circulaire.

Il est procédé ensuite à la formation de la liste des personnes auxquelles il sera donné avis de la fondation de la Société.

La séance est levée à minuit.

Digitized by Google

Séance du 17 mai

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

Cette séance, à laquelle assistaient MM. de Munck, de Behault, Saintenoy et de Loë, a été consacrée uniquement à l'envoi des circulaires aux archéologues les plus distingués du pays.

La séance est levée à minuit.

Le Secrétaire du Comité d'études,

Baron ALFRED de LOË.

Séance du Comité organisateur du 2 juin 1887

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Présents : MM. Wauters, président; de Behault, secrétaire général; Vermeersch, Saintenoy, Paris, Benoidt et de Loë, membres.

M. De Bove fait excuser son absence, et adresse à la Société un numéro d'un journal local du Hainaut, dans lequel il est donné avis de la fondation d'une Association d'archéologues à Bruxelles.

A la demande de MM. Wauters et Vermeersch, M. de Loë donne lecture des comptes rendus des séances du Comité d'études.

M. de Behault donne ensuite communication de documents divers, tels que lettres de félicitation, bulletins d'adhésion, etc., qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

Digitized by Google

M. de Munck dépose pour les archives des exemplaires des différents journaux qui ont annoncé la fondation de la Société.

On passe alors à la révision des statuts auxquels il est fait certaines corrections ne visant que la forme.

Avant de lever la séance, on fixe l'ordre du jour, pour la première assemblée générale, qui aura lieu le 16 juin à 2 heures. Cet ordre du jour est le suivant :

Discours inaugural du président ;
Lecture du compte-rendu succinct des séances du Comité d'études ;
Lecture et adoption des statuts ;
Nomination de la Commission administrative ;
Nomination de la Commission des publications ;
Fixation d'une date pour la première assemblée mensuelle ;
Désignation d'un délégué au Congrès de Bruges.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général du Comité organisateur,

ARMAND de BEHAULT.

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

CHAPITRE Ier

But de la Société

ARTICLE 1er. — La Société prend le titre de « SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES. »

Elle a pour but :

1) De concourir au progrès de l'archéologie et des sciences qui s'y rattachent, en cherchant à encourager surtout l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne.

2) De réunir les éléments d'une bibliothèque et de collections d'étude.

3) De faire pratiquer des fouilles, d'empêcher la destruction des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de vue de l'art ancien et de l'histoire, et s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration.

4) De créer des publications, d'organiser des expositions, des conférences théoriques et pratiques, des concours et des excursions.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Composition

Art. 2. — La Société se compose de :

1° Un président d'honneur ;
2° Deux vice-présidents d'honneur ;
3° Membres effectifs ;
4° » d'honneur ;
5° » honoraires ;
6° » correspondants ;
7° » associés.

Art. 3. — Le titre de *membre effectif* sera accordé, sur leur demande, aux auteurs d'un travail inséré dans les publications de la Société et qui auront été admis en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages, les membres effectifs seuls prenant part au vote.

Art. 4. — Seront membres effectifs de droit, les fondateurs de la Société et les adhérents inscrits avant le 15 juin 1887.

Art. 5. — Le titre de *membre d'honneur* sera accordé à dix personnes qui, par leur haute position sociale ou par leurs travaux, auront contribué au progrès de la science archéologique. Il sera décerné sur une proposition émanant de la Commission administrative, par l'assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité d'au moins les trois quarts des voix des membres effectifs présents.

Art. 6. — Le titre de *membre honoraire* sera accordé aux personnes qui, s'intéressant aux travaux de la Société et désirant recevoir ses publications, seront admises en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages, sur la présentation de deux membres effectifs.

Art. 7. — Le titre de *membre correspondant* sera réservé aux personnes qui auront contribué à augmenter les collections et la bibliothèque ou rendu des services signalés à la Société. Ces membres seront admis sur la proposition de la Commission administrative, en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 8. — Dans le but de répandre les connaissances archéologiques, le titre de *membre associé* sera accordé à toute personne qui,

Digitized by Google

présentée par deux membres effectifs, sera reçue en assemblée mensuelle à la majorité absolue des suffrages des membres effectifs présents.

Art. 9. — Les noms, qualités et adresses des membres présentés seront affichés au local, par le soin de la Commission administrative et annoncés pendant l'assemblée précédant celle à laquelle il sera procédé au vote.

Art. 10. — Toute personne dont la demande d'admission aura été rejetée, ne pourra être représentée qu'après un délai d'un an. Après deux épreuves négatives, on ne peut plus être présenté.

CHAPITRE III

Dispositions générales

Art. 11. — La Société a son siège à Bruxelles.

Art. 12. — L'année sociale commence le 1er juillet.

Art. 13. — La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

Art. 14. — Toute discussion étrangère aux travaux de la Société est interdite pendant les réunions ou assemblées. Dans le cas où une discussion de ce genre se serait produite, il n'en sera pas fait mention dans le procès-verbal des réunions.

Art: 15. — La durée de la Société est illimitée.

Elle ne pourra être dissoute que sur la proposition de la Commission administrative, à la majorité des trois quarts des votants, dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet et réunissant au moins les deux tiers des membres.

Art. 16. — En cas de dissolution, les collections, la bibliothèque et les archives seront offertes à l'État ; en cas de non-acceptation, il sera statué sur leur destination ainsi que sur celle de l'avoir social, des meubles, de l'encaisse, etc. Dans le cas où il serait question d'opérer un partage, il ne pourra s'effectuer qu'entre les membres effectifs.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Administration de la Société

Art. 17. — La Société est administrée par une Commission composée de onze membres :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Deux conseillers,
4° Un secrétaire général,
5° Trois secrétaires,
6° Un bibliothécaire-archiviste,
7° Un conservateur des collections,
8° Un trésorier.

Art. 18. — Les membres de la commission administrative sont nommés pour un an et sont rééligibles pendant cinq années consécutives. Cette dernière disposition n'est pas applicable aux quatre secrétaires, dont le mandat peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 19. -- Tout membre qui manque à trois réunions consécutives de la Commission sera considéré comme démissionnaire, à moins qu'ils ne se soit fait excuser par écrit.

Art. 20. — La Commission administrative est renouvelée par moitié, aux assemblées de décembre et de juin. Le vote se fait par scrutin secret ; les membres effectifs seuls y prennent part ; ils sont seuls éligibles. Le mandat des quatre secrétaires ne pourra expirer à la même date.

Art. 21. — La nomination du président se fait dans l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 22. — En cas de démission ou de décès du président, il ne sera pourvu à son remplacement qu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 23. — En cas de démission ou de décès de l'un des membres, il sera pourvu à son remplacement à la séance mensuelle suivante.

Le nouvel élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Art. 24. — La Commission représente la Société ; ses attributions consistent :

Digitized by Google

1° à veiller aux intérêts généraux et à la prospérité de la Société;

2° à faire observer les statuts et à exécuter les décisions prises dans les assemblées ;

3° à assurer la marche régulière de la Société et à prendre dans ce but toutes les mesures utiles ou nécessaires, notamment en ce qui concerne les séances, fouilles, publications, etc. ;

4° à dresser, au commencement de chaque exercice, le bilan de l'année précédente, à examiner la gestion du trésorier et enfin à préparer le budget de l'année suivante;

5° à examiner le rapport annuel avant qu'il ne soit soumis à l'assemblée générale.

Art. 25. — La Commission administrative siègera au moins une fois par mois, afin de dresser l'ordre du jour des séances mensuelles et de distribuer les convocations ;

Pour délibérer valablement, les membres de la Commission doivent être au moins au nombre de sept. Les séances de la Commission sont secrètes.

Art. 26. — Le président peut en outre convoquer la Commission quand il le juge convenable, ou quand il y est invité par au moins quatre membres de la Commission.

CHAPITRE V

Du Président, du Vice-Président et des Conseillers

Art. 27. — Les fonctions du président consistent à maintenir l'ordre dans les assemblées, faire observer les statuts, accorder la parole, poser les questions, annoncer le résultat des votes et proclamer les décisions de la majorté.

Art. 28. — Le président est chargé de la direction de la Société, de concert avec la Commission administrative ; il fait partie de droit de toutes les commissions et délégations, sauf de celles qui sont chargées de contrôler les actes de la Commission administrative ; enfin, il signe tous les actes de la Société.

Art. 29. — Les candidatures à la présidence seront présentées à

Digitized by Google

la séance mensuelle précédant l'assemblée générale. Toute proposition doit être révêtue de la signature d'au moins dix membres.

Art. 30. — Le vice-président et après lui les conseillers remplacent le président, en cas de décès, d'absence ou par délégation.

Art. 31. — Si le président, le vice-président et les conseillers sont absents, le doyen d'âge des membres de la Commission présidera de droit.

CHAPITRE VI

Du Secrétaire général et des Secrétaires.

Art. 32. — Le secrétaire général contresigne, conjointement avec le président, tous les actes de la Société ; il fait partie de droit de toutes les commissions, sauf de celles qui ont mission de contrôler les actes de la Commission administrative ; il est chargé de la correspondance, du service des publications, rédige les procès-verbaux des séances et adresse les convocations pour celles-ci.

Art. 33. — Les secrétaires remplacent le secrétaire général, par ordre d'ancienneté, en cas de décès, d'absence ou par délégation. Ils s'occupent spécialement des notes à prendre pendant les séances pour la rédaction du procès-verbal.

Art. 34. — En cas d'absence du secrétaire général et des secrétaires, ils sont remplacés par le plus jeune membre de la Commission.

CHAPITRE VII

Du Bibliothécaire-Archiviste.

Art. 35. — Le bibliothécaire-archiviste prend soin des archives, livres, brochures, journaux, revues, dessins, photographies, etc., appartenant à la Société. Il est chargé de la correspondance concernant son service ; il dresse un inventaire de la bibliothèque et des archives, et le tient constamment au courant.

Le bibliothécaire-archiviste s'attachera à échanger les publications de la Société avec des ouvrages similaires, après décision de l'assem-

Digitized by Google

blée mensuelle ; il sera chargé de la vente des tirés à part, d'après un tarif approuvé par la Commission.

Art. 36. — Le bibliothécaire-archiviste fera chaque année un rapport sur l'état de la bibliothèque et il dressera et tiendra constamment au courant le catalogue de celle-ci.

CHAPITRE VIII

Du Conservateur des collections

Art. 37. — Le conservateur des collections prend soin des objets d'art ou d'étude appartenant à la Société. Il est chargé de la correspondance concernant son service ; il dresse un inventaire des objets formant lec collections confiées à sa garde et le tient constamment au courant.

Art. 38. — Le conservateur des collections fera chaque année un rapport sur l'état de celles-ci et proposera les dispositions à prendre dans leur intérêt.

CHAPITRE IX

Du Trésorier

Art. 39. — Le trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est, sauf le cas de force majeure, responsable des sommes déposées entre ses mains.

Art. 40. — Le trésorier est chargé du service de recouvrement des cotisations et de toutes autres sommes dues à la Société ; il effectue les paiements en vertu d'une décision de la Commission administrative et du visa du président.

Il dresse un livre de recettes et dépenses et le tient constamment au courant sans qu'il puisse y avoir aucune rature dans ce dit livre.

Art. 41. — Le trésorier est tenu de présenter à tout réquisition, soit de la Société, soit de la Commission, les registres, comptes, état de la caisse, etc.; il doit donner lecture à l'assemblée générale du bilan de l'année écoulée et du projet de budget pour le prochain exercice.

Digitized by Google

Art. 42. — Lorsque l'encaisse se montera à plus de cinq cents francs, la Commission statuera sur le placement de ces fonds en attendant leur emploi.

CHAPITRE X

De la Commission de vérification

Art. 43. — Une Commission de vérification, composée de cinq membres, à l'exclusion des membres de l'Administration, sera nommée par voie de tirage au sort, à l'assemblée mensuelle de novembre.

Art. 44. — Cette Commission a pour attribution la vérification de la gestion financière, ainsi que la constatation de l'état de la bibliothèque, des archives et des collections.

Art. 45. — Cette vérification se fera après l'assemblée de novembre, de façon à ce que le rapport puisse être lu à l'assemblée générale suivante ; ce rapport sera signé par tous les membres présents de la Commission.

CHAPITRE XI

Des obligations et des droits des membres

Art. 46. — Les membres effectifs ont seuls le droit de voter et de faire partie des commissions. Les autres membres ont le droit de prendre part aux discussions en assemblée sans avoir voix délibérative.

Art. 47. — Tous les membres, sans distinction, ont le droit d'assister aux assemblées, conférences, excursions, etc. Les membres d'honneur, effectifs et honoraires ont seuls droit à recevoir les publications.

Art. 48. — Tout membre changeant de résidence devra en avertir le secrétaire général dans la huitaine.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Des Assemblées

Art. 49. — Il y a deux sortes d'assemblées : 1° les assemblées mensuelles, et 2° l'assemblée générale annuelle, qui a lieu en décembre.

Art. 50. — Les convocations aux assemblées seront adressées aux membres au moins huit jours à l'avance ; elles feront mention de l'ordre du jour, des avis et des communications. En cas d'élections, elles porteront le nom des personnes à remplacer et mentionneront les noms de celles qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

Art. 51. — La Commission administrative, dans un cas urgent, par décision d'une assemblée mensuelle, ou à la demande d'au moins quinze membres effectifs, provoque la réunion d'une assemblée extraordinaire.

Art. 52. — Aucun membre ne peut prendre la parole qu'après s'être fait inscrire ou l'avoir demandée au président. Elle est accordée suivant l'ordre d'inscription ou de demande.

Art. 53. — Aucune décision d'ordre matériel, tel que vote de subside ou de toute autre dépense, ne pourra être prise sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 54. — Toute question sur laquelle une décision aura été prise ne pourra plus figurer à l'ordre du jour avant un délai de six mois.

Art. 55. — Dans le cas où plusieurs propositions relatives à une même question sont en présence, on passera au vote suivant l'ordre du dépôt, à moins que l'assemblée ne demande la priorité pour l'une d'entre elles.

Art. 56. — Si cinq membres demandent la clôture d'une discussion, le président la met aux voix après délibération préalable.

Art. 57. — Les votes ont lieu à main levée, à moins que cinq membres ne demandent le vote par appel nominal. Le vote sera secret lorsque des questions de personnes seront soulevées. La demande d'un seul membre suffira.

Digitized by Google

Art. 58. — Les abstentions doivent être motivées.

Art. 59. — Des assemblées extraordinaires pourront avoir lieu dans une autre ville que Bruxelles si la proposition en est faite par au moins quinze membres effectifs et est adoptée en assemblée mensuelle.

Art. 60. — L'assemblée peut charger un ou plusieurs membres effectifs de faire rapport sur une proposition ou un travail présenté.

Art. 61. — Les membres qui troublent l'ordre pendant les assemblées ou réunions sont passibles d'un rappel à l'ordre. En cas de récidive, celui-ci sera inscrit au procès-verbal. Lorsque le membre rappelé deux fois à l'ordre, refusera de se soumettre aux injonctions du président, l'expulsion du local pourra être prononcée.

Art. 62. — Toutes les communications écrites seront lues ou résumées en séance et déposées immédiatement entre les mains du secrétaire général qui les fera parvenir à la Commission des publications pour examen préalable à l'insertion dans les annales. Un exemplaire des manuscrits et des communications devra rester en la possession de la Société. Les auteurs seront autorisés à en prendre copie à leurs frais.

CHAPITRE XIII

Finances

Art. 63. — Les cotisations des membres sont fixées comme suit :

15 francs pour les membres effectifs ;
20 » » » honoraires ;
5 » » » associés.

Les président, vice-présidents et membres d'honneur, ainsi que les membres correspondants, ne sont sujets à aucune cotisation.

Art. 64. — Les cotisations sont dues à partir du premier jour de l'année sociale et payables sur quittance signée par le trésorier. En cas de démission pendant le cours de l'année, la cotisation est due en entier, mais donne droit aux publications de ladite année.

Art. 65. — Moyennant le versement d'une somme de 200 francs pour les effectifs et de 300 francs pour les honoraires, ces membres seront exemptés de toute rétribution, leur vie durant et porteront le titre de *membre à vie*.

Digitized by Google

Ces sommes une fois versées sont acquises à la caisse et ne sont en aucun cas sujettes à retour. La destination à leur donner sera fixée en assemblée mensuelle.

CHAPITRE XIV

Démissions et exclusions

Art. 66. — Les démissions doivent, sous peine de nullité, être adressées par écrit au président et *acceptées* par la Commission administrative.

Art. 67. — Sont considérés comme ne faisant plus partie de la Société :

1° Les membres devant plus d'une cotisation annuelle, après avertissement préalable adressé par la Commission administrative ;

2° Les membres refusant de se conformer aux statuts et règlements.

Art. 68. — L'exclusion ne peut être prononcée que pour des motifs graves, entachant l'honorabilité du membre en cause, par la Commission administrative à laquelle on adjoindra une Commission d'enquête composée de dix membres, nommés en assemblée générale ; la décision sera prise par cette Commission spéciale, après qu'elle aura entendu le membre en cause. En cas de refus de celui-ci de comparaître devant la Commission, il sera statué par défaut.

Pour que les séances de la Commission d'enquête soient valables elles doivent réunir au moins les quatre cinquièmes des membres qui la composent. Toute proposition pour être admise doit réunir les deux tiers des voix et les abstentions au vote doivent toujours être motivées. Les séances sont secrètes.

Art. 69. — Les démissionnaires et les membres exclus ne conservent aucun droit sur l'avoir social ; les premiers seuls pourront être admis de nouveau et devront, dans ce cas, satisfaire aux prescriptions de l'art. 3 des présents statuts.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

Fouilles

Art. 70. — La Société peut, sur avis d'une assemblée mensuelle, décider l'exécution de fouilles et voter des fonds pour les faire exécuter. Des délégués aux fouilles nommés par la Société, seront chargés de la direction des opérations et d'en faire rapport.

CHAPITRE XVI

Publications

Art. 71.— La Société publie un recueil périodique format gr. in-8°, sous le titre de : *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* (Mémoires, rapports et documents).

Ce recueil, qui paraîtra par fascicules formant le quart du volume, contiendra les procès-verbaux des séances mensuelles ainsi que les communications et rapports qui y ont été faits.

Art. 72. — Pour être insérée dans les Annales, toute communication doit être lue ou résumée en séance et avoir reçu l'approbation de la Commission des publications.

Art. 73. — Les épreuves des mémoires et communications seront corrigées par leurs auteurs, qui sont tenus de les renvoyer dans les trente jours, au secrétaire général. Après ce délai, celui-ci est autorisé à passer outre et à donner le bon à tirer d'après le manuscrit vu et approuvé par la Commission des publications, sauf correction des erreurs typographiques.

Art. 74. — Les épreuves datées sont adressées par le secrétaire général directement aux auteurs qui les lui renvoient avec date de retour; en cas de contestation s'élevant entre les auteurs et l'imprimeur au sujet de remaniements ou de changements extraordinaires opérés après la composition première des communications, la Commission des publications jugera en dernier ressort.

Art. 75. — Les communications et travaux destinés aux Annales

Digitized by Google

paraissent dans l'ordre de leur présentation; toutefois la Commission des publications est autorisée à modifier cet ordre en cas de force majeure, ou lorsque de trop nombreux travaux de même genre se seront produits en même temps.

Art. 76. — La Commission des publications pourra, en cas où la place manquerait dans les Annales, diviser l'espace libre entre les auteurs.

Art. 77. — Aucune communication ne peut être insérée dans les Annales sans qu'il soit fait mention du nom de l'auteur.

Art. 78. — Les auteurs de travaux et d'articles insérés dans les Annales de la Société ont droit à cinquante tirés à part de leurs travaux; les frais pour titres et couvertures sont à leur charge.

Art. 79.— Outre ces exemplaires, auxquels ils ont droit, les membres peuvent commander à l'imprimeur des tirés à part de leurs travaux, en nombre illimité et aux conditions d'un contrat convenu avec la Société.

CHAPITRE XVII

Commission des publications

Art. 80. — Une Commission des publications composée de onze membres spécialistes dans chacune des branches de l'archéologie, est appelée à se prononcer sur l'admission des travaux présentés en séance mensuelle.

Elle veille à ce que les travaux et communications imprimés aient toute la concision et la correction voulues.

Art. 81. — La Commission des publications peut, lorsqu'elle le juge convenable, communiquer à l'auteur les modifications proposées par elle à son travail. Après avoir entendu les observations de l'intéressé, la Commission décidera sans appel.

Art. 82. — Lorsque des planches seront nécessaires, la Commission des publications émettra son avis en tenant compte de la dépense éventuelle et soumettra ce vœu à la décision de la Commission administrative.

Art. 83. — En cas de contestation entre l'auteur et le Comité des publications, la Commission administrative prononcera sans appel.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

Expositions

Art. 84. — Des expositions d'art ancien ou d'objets présentant un intérêt archéologique pourront être organisées par la Société.

CHAPITRE XIX

Conférences

Art. 85. — Des conférences, tant de science pure que de vulgarisation, seront organisées par la Société, et le texte en sera publié par brochures séparées, en dehors des Annales.

On s'efforcera d'attirer les artisans à ces conférences, dont les comptes rendus seront répandus de façon à encourager chez les membres associés l'étude de l'art ancien.

Un accord avec un éditeur pourra être conclu en vue de cette publication, mais sous condition de laisser un certain nombre d'exemplaires, en toute propriété, à la Société.

CHAPITRE XX

Concours

Art. 86. — Des concours pourront être ouverts par la Société.

Ils se feront sur des programmes dressés par celle-ci, et auront pour objet tant l'élaboration de réponses manuscrites à des questions d'archéologie que l'exécution de relevés de monuments ou objets d'art.

Des médailles, des diplômes ou des primes pourront être accordés aux lauréats.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI

Excursions

Art. 87. — Des excursions archéologiques seront organisées tant dans le pays qu'à l'étranger. Chaque année, la Commission administrative soumettra à l'approbation de l'assemblée mensuelle de mars, une liste des excursions à faire.

CHAPITRE XXII

Bibliothèque

Art. 88. — Une bibliothèque est établie au local de la Société; elle est à la disposition des membres effectifs, honoraires et associés.

CHAPITRE XXIII

Collections d'étude

Art. 89. — Des collections d'étude seront formées et réunies dans les locaux de la Société, et comprendront les objets provenant des fouilles, d'achats, d'échanges et de dons. Ceux-ci seront classés par époque et porteront des étiquettes donnant les renseignements nécessaires à leur parfaite compréhension, et, le cas échéant, le nom du donateur.

Art. 90. — Un règlement spécial donnera les détails d'application des articles 84 à 89.

CHAPITRE XXIV

Modification des Statuts

Art. 91. — Toute proposition tendant à modifier les présents statuts devra, pour être admise, réunir les quatre cinquièmes du

Digitized by Google

nombre des votants. Les bulletins blancs ou nuls et les abstentions seront déduits du nombre des votes. Cette proposition ne pourra être votée que sur une demande signée par au moins dix membres effectifs.

Art. 92. — Toute disposition non prévue dans les présents statuts ou dans le règlement-annexe sera jugée par la Commission administrative et soumise à la prochaine assemblée mensuelle, après insertion préalable à l'ordre du jour.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

Bruxelles, le 16 mai 1887.

Monsieur,

Une association, qui prend pour titre : *Société d'Archéologie de Bruxelles*, vient de se fonder dans la capitale.

Dernière venue, elle a sa raison d'être : plus nous aurons de sociétés d'Archéologie travaillant avec ensemble en Belgique, plus brillants seront les résultats obtenus au point de vue de l'élucidation des points d'histoire douteux. Ce principe a été mis en lumière par l'institution des Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Un grand nombre de provinces et plusieurs arrondissements possèdent des sociétés d'Archéologie ; sauf la Société de l'arrondissement de Nivelles, le Brabant n'avait pas la sienne.

Nous venons combler cette lacune et nous comptons pour

Digitized by Google

y réussir sur l'aide et la sympathie de tous les cercles archéologiques du pays.

La mission que nous nous proposons diffère en partie de celle des sociétés similaires si florissantes dans notre pays. Celles-ci font de l'archéologie pure, nous voulons faire en plus de l'archéologie comparée, tirer des études archéologiques des leçons utiles à nos artistes, à nos industriels, et employer dans ce but les moyens les plus simples.

C'est ainsi que nous organiserons des conférences et des expositions. Aux premières, tous les artisans, moyennant la minime cotisation de cinq francs par an, pourront assister et en recevoir le compte-rendu ; par les secondes, nous nous efforcerons d'attirer l'attention des industriels sur l'art ancien afin de leur en démontrer toute l'utilité pratique.

La capitale, qui compte un grand nombre d'historiens, d'archéologues et d'amateurs distingués, semble toute désignée pour atteindre ce but. De plus, les Musées royaux d'antiquités et d'armures ; des échanges internationaux, art monumental et industriel ; de peinture et de sculpture ; d'histoire naturelle ; le Musée historique et le Musée communal ont actuellement une importance des plus considérables, grâce, pour les uns, aux acquisitions de tout premier ordre faites dans le pays et à l'étranger et pour les autres, aux découvertes incessantes qui se sont succédé dans le royaume.

Les dépôts des archives générales du royaume et de la ville de Bruxelles, ainsi que la Bibliothèque royale sont des sources inépuisables de documents inédits et de renseignements précieux.

Une ville possédant de tels trésors artistiques et scientifiques ne pouvait rester plus longtemps sans avoir une Société archéologique.

Sa situation au centre du pays permettra aux membres étrangers à la capitale d'assister avec la plus grande facilité à nos séances.

Digitized by Google

Tel est, Monsieur, en résumé, le but que se propose notre Société.

Vous trouverez dans les statuts, qui seront soumis à l'assemblée générale pour rédaction définitive et approbation, d'autres détails plus précis concernant les différentes idées que nous venons de vous exposer.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous aider dans notre tâche, en nous accordant votre savant concours par votre inscription au nombre des membres effectifs de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Comité organisateur (1) :

ALPHONSE WAUTERS, Archiviste de la ville de Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Belgique.

G. VERMEERSCH, Secrétaire de la Commission de surveillance du Musée royal d'Antiquités et d'Armures.

DESTRÉE, Conservateur-adjoint du Musée royal d'Antiquites et d'Armures.

ARMAND DE BEHAULT, Attaché au Ministère des Affaires Étrangères, Membre de plusieurs sociétés archéologiques et historiques du pays et de l'étranger.

A. DE BOVE, Archéologue.

BARON DE LOË, Archéologue, Membre de plusieurs sociétés savantes.

P. SAINTENOY, Architecte.

L. PARIS, Attaché là a Bibliothèque royale de Bruxelles.

ÉMILE DE MUNCK, Archéologue, Membre de plusieurs sociétés savantes.

M. BENOIDT, Avocat.

(1) La nomination définitive de la Commission administrative est réservée à la première assemblée générale des Membres fondateurs.

Digitized by Google

Cet appel rencontra partout l'accueil le plus favorable. Les adhésions atteignirent un chiffre qui dépassait l'attente. Sociétés et particuliers repondirent en grand nombre à notre appel. Le succès de l'œuvre paraissait dès lors, assuré.

La Société pouvait en toute confiance se produire au grand jour et, pour ajouter à la solennité de sa fondation, demander l'appui du Gouvernement, de la Province et de la Ville. Les réponses bienveillantes de M. le Ministre de Moreau, de M. le Gouverneur de la Province et de M. le Bourgmestre de Bruxelles ne se firent pas attendre : elles assuraient à la Compagnie toute leur sympathie et leur concours dévoué.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

Almain de Hasse, C., architecte, rue de la Loi, 157, Bruxelles.

Aubry, Camille, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Tasson-Snel, 15, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Auxy de Launois (comte d'), Albéric, trésorier du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs sociétés archéologiques du pays, château du Moustier, Jurbise (Hainaut).

Baryhon de Fort Rion (baron F. de), membre de l'Institut du Luxembourg, de la Société de l'histoire de France, etc.

Baes, Edgard-Alfred, homme de lettres rue Wéry, 15, Ixelles-Bruxelles.

Beaufoy-Storms, John, propriétaire, rue des Champs-Elysées, 37, Ixelles-Bruxelles.

Digitized by Google

Behault de Dornon (de), Armand, attaché au Ministère des Affaires étrangères, membre correspondant de l'Académie royale italienne héraldique, membre effectif de la Société anthropologique de Bruxelles, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, du Cercle archéologique de Mons, de la Société archéologique de Namur, membre honoraire de la Société historique et littéraire de Tournai, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, des Instituts archéologiques liégeois et du Luxembourg, de la Société archéologique de Nivelles, membre associé de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie de Bruxelles, membres de la Fédération historiqne et archéologique de Belgique, etc., etc., avenue de la Porte de Hal, 19, Bruxelles.

Benoidt, Maurice, avocat à la Cour d'appel, rue Fossé-aux-Loups, 4, Bruxelles.

Bonvarlet, Alexandre, consul de Danemark, président du Comité flamand de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue du Sud, 10, à Dunkerque, (France).

Bontems, Charles, directeur du journal les *Nouvelles du Jour*, boulevard Anspach, 41, Bruxelles.

Borchgrave d'Altena (comte de), Charles, archéologue, château de Seilles-lez-Andenne.

Bormans, Stanislas, administrateur-inspecteur de l'Université et directeur des Écoles spéciales, à Liége, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, ancien archiviste de l'État à Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, rue Louvrex, 78, Liége.

Brunfaut, Jules, architecte, Président de la Société cen-

Digitized by Google

trale d'architecture de Belgique, etc., etc., rue Crespel, 38, Bruxelles.

Buyssehaert, Louis, architecte, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, rue Godecharles, 26, Ixelles-Bruxelles.

Buisseret (de), Jean, ancien attaché à la Direction des ordres et de la noblesse au Ministère des Affaires étrangères, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société d'archéologie de Nivelles, etc., etc., rue Royale-Sainte-Marie, 70, Schaerbeek-Bruxelles.

Buls, Charles, bourgmestre de la ville de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, etc., etc., rue du Beau Site, 36, Bruxelles.

Cannart d'Hamale (de), ancien consul des États-Unis de Vénézuéla, avenue des Arts, 42, Bruxelles.

Carly, Jules, avocat, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nivelles.

Cassiers, Josse, attaché à la bibliothèque de Bruxelles, rue Gallait, 51, Bruxelles.

Combaz, Paul, capitaine en premier à l'état-major du génie, professeur à l'École militaire, rue Juste-Lipse, 45, Bruxelles.

Corbisier, Eugène, major de cavalerie, rue Longue, 34, Bruges.

Cumont, Georges, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire de la Société royale de numismatique belge, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Veydt, 31, Saint-Gilles-Bruxelles.

Daniels (abbé), Polydore, archéologue, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique à Volgelsanck, (Zolder).

De Bove, A., archéologue, membre du Cercle archéologique de Mons, rue des Éperonniers, 3, Bruxelles.

Digitized by Google

De Landsheere, Léon, avocat, rue du Trône, 210, Ixelles-Bruxelles.

Delevoy, Léon, Directeur de la Société C. Delevoy et Cie, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de la Paille, 16, Bruxelles.

Delessert, Eugène, ancien professeur, membre de la Société royale belge de géographie, correspondant de la Société française des études historiques, etc., etc., à Croix-Wasquehal (Nord), France.

Dens, Charles, rue Jourdan, 28, Bruxelles.

Depaire, J.-B., conseiller communal de la ville de Bruxelles, rue Royale, 54, Bruxelles.

De Schryver, S., vice-consul des États-Unis de Vénézuéla, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue de Locht, 16, Bruxelles.

Destrée, Joseph, conservateur-adjoint du Musée royal d'antiquités et d'armures, boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

Drion, Victor, propriétaire, membre de la Société d'archéologie de Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Ducale, 19, Bruxelles.

Dulier, Edmond, officier du génie pensionné, rue du Luxembourg, 32, Bruxelles.

Duvivier, Charles, avocat à la Cour de cassation, membre de plusieurs Sociétés savantes, place de l'Industrie, 26, Bruxelles.

Errera, Paul, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Royale, 6a, Bruxelles.

Evenepoel, Albert, membre de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Royale, 16, Bruxelles.

Digitized by Google

Evenepoel, Louis-Marie, rue Royale, 16, Bruxelles.

Florin, Jean, artiste-peintre, rue Royale, 25, Bruxelles.

Gailliard, François, artiste-peintre, rue Royale, 25, Bruxelles.

Gavere (de), P.-L., archéologue, membre des Sociétés « de Nederlandsche Leeuw » et « de Nederlandsche Heraut » etc., à Groningue (Hollande).

Gellink d'Elseghem (de), Amaury, membre de la Société des bibliophiles flamands de Gand, de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, de Bruges, de la Société d'archéologie d'Enghien, du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue de l'Industrie, 11, Bruxelles.

Goblet d'Alviella (comte), ancien membre de la Chambre des représentants, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Facqz, 28, Bruxelles.

Hachez, Félix, avocat, directeur général honoraire des cultes et de la bienfaisance au Ministère de la Justice, vice-président d'honneur à vie du Cercle archéologique de Mons, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue Mercelis, 78, Bruxelles.

Hagemans, Gustave, homme de lettres, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, avenue Nouvelle, 20, Bruxelles.

Hanon de Louwet, Alphonse, échevin de la ville de Nivelles, membre correspondant de la Commission royale des monuments, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Saint-Georges, 9, Nivelles.

Henne, Alexandre, secrétaire-administrateur de l'Acadé-

Digitized by Google

mie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, ancien sous-directeur au Département de la Guerre, président de la Société de l'histoire de Belgique, rue de Livourne, 12, Bruxelles.

JAMAER, Victor, architecte de la ville de Bruxelles, avenue du Midi, 62, Bruxelles.

JAMART DE BROUILLANT, Léonce, membre de la Société des bibliophiles de Belgique à Liége, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes étrangères, avenue Louise, 118, Bruxelles.

JENNEPIN, A., officier d'Académie de France, membre de la Commission historique du département du Nord, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, etc., etc., à Cousolre (Nord), France.

LANDRIEU, Oscar, avocat, rue Bosquet, 16, Bruxelles.

LOË (baron de), Alfred, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, des Cercles archéologiques de Mons, de Nivelles et de Huy, de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société royale de malacologie, de la Société géologique à Liége, etc., boulevard de Waterloo, 63, Bruxelles.

LOOZ-CORSWAREM (comte de), Georges, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de l'Institut archéologique liégeois et de plusieurs autres Sociétés savantes, boulevard de Waterloo, 64, Bruxelles.

LYON, Camille, rue des Hirondelles, 15, Bruxelles.

MAHY, Hippolyte, attaché au Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Bodeghem, 50.

MICHEL, Edmond, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de l'Hôtel des Monnaies, 97, Bruxelles.

Digitized by Google

MIRBACH-HARF, (comte von), historien, membre de la Société Impériale et Royale « Adler » à Vienne, de la Societé héraldique « Deutscher Herold », à Berlin, etc., etc., au château de Harf, (Prusse Rhénane).

MUNCK (de), Émile membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, des cercles archéologiques de Mons et de Nivelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, directeur des publications des aquafortistes belges, Bon-Vouloir-en-Havré (Hainaut).

NAHUYS, (comte von), Maurin, secrétaire général de la Commission monétaire internationale, membre de la Société royale de numismatique belge, de la Société Impériale et Royale « Adler », à Vienne, de la Société héraldique « Deutscher Herold » à Berlin, etc., etc., rue de la Source, 61, Saint-Gilles, Bruxelles.

NÉDONCHEL (comte de), G., président de la Société historique et littéraire de Tournai, membre de la Société royale de numismatique, de la Société française d'archéologie, de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., à Tournai.

OORDT TOT BUNSCHOTEN (van), Jacques-Jean, membre de plusieurs Sociétés historiques, à Oosterbeck près Arnhem (Hollande).

PARIS, L., attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, rue d'Arlon, 63, Bruxelles.

PHILIPPSON, Martin, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Bruxelles, membre associé de l'Académie royale de Belgique, professeur extraordinaire à l'Université de Bonn (Prusse), rue du Luxembourg, 33, Bruxelles,

PIGEOLET, Arsène, docteur en médecine, sénateur, rue Royale, 18, Bruxelles.

PIRET, Adolphe, naturaliste, à Tournai.

Digitized by Google

Pitteurs Hiegaerts d'Ordange (baron de), Léon, archéologue, château d'Ordange (Limbourg).

Préherbu, Hippolyte, avocat, rue de Spa, 70, Bruxelles.

Proft, (de), Charles, avocat, rue d'Arlon, 80, Bruxelles.

Raadt, (de), Jean-Théodore, membre de la Société impériale et royale « l'Adler » à Vienne, et du « Nederlandsche Leeuw » à la Haye, rue Masui, 176, Schaerbeek-Bruxelles.

Renesse Breidach, (comte de), Ludolphe, sénateur, rue du Parnasse, 29, Ixelles-Bruxelles.

Reusens (chanoine), Edmond, professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs Sociétés savantes du pays et de l'étranger, fondateur de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Neuve, 22, Louvain.

Roche de Marchiennes (de la), Emile, membre de plusieurs Sociétés savantes et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Harvengt par Harmignies.

Rouffart, Léon, rue Frère-Orban, 11, Bruxelles.

Royer de Dour (baron de), Hippolyte, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs Sociétés savantes, chaussée de Charleroi, 110, Bruxelles.

Rutot, ingenieur, conservateur au Musee royal d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Sainctelette, Maurice, sécrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges au Ministère des Affaires étrangères, membre du Cercle archéologique de Mons et de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, etc., rue Berkmans Saint-Gilles-Bruxelles.

Saint, Édouard-Émile-Louis, attaché au Ministère des Chemins de Fer, Postes et télégraphes, rue Jourdan, 5, Bruxelles.

Saintenoy, Gustave, architecte de S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, rue des Palais, 63, Bruxelles.

Saintenoy, Paul, architecte, bibliothécaire de la Société

Digitized by Google

centrale d'architecture de Belgique, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue des Palais, 63, Bruxelles.

SEVERYNS, G., lithographe de l'Académie royale de Belgique, rue des Boulevards, 15, Bruxelles.

SIRET, Adolphe, membre de l'Académie royale de Belgique. ancien commissaire d'arrondissement, secrétaire de la Commission pour la publication d'une *Biographie Nationale*, Anvers.

STRATEN PONTHOZ (comte van der), François, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes du pays et de l'étranger, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique etc., etc., rue de la Loi, 13, Bruxelles.

TAHON, Victor, ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société de Marcinelle et Couillet, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs Sociétés savantes, au château de Parentville, Couillet près Charleroi.

TRAPPENIERS, Antoine, architecte, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., etc., rue de Trèves, 31, Bruxelles.

VAN BASTELAER, Désiré-Alexandre, président de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, membre correspondant de la Commission royale des monuments, de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de l'Abondance, 24, Bruxelles.

VAN CLEEMPUTTE, attaché aux archives générales du royaume, Bruxelles.

VAN DEN BROECK, Édouard, trésorier de la Société royale de numismatique belge, etc., etc., rue Terre-Neuve, 124, Bruxelles.

Digitized by Google

VANDERKINDERE, Léon, professeur à l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, ancien membre de la Chambre des représentants et du Conseil provincial, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, rue de Livourne, 64, Bruxelles.

VAN HAVERMAET, Henri, rue du Pont Neuf, 12, Bruxelles.

VAN MALDERGEM, Jean, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, membre correspondant de la Société d'archéologie de Mons, etc., etc., rue Anoul, 26, Ixelles-Bruxelles.

VAN ROOSBROEK, J.-F., inspecteur d'assurances, rue Milis, 25, Anvers.

VAN SULPER, Raoul, propriétaire, rue de Ligne, 20, Bruxelles.

VERGOTE, Auguste, gouverneur de la province de Brabant, etc., etc.,

VERMEERSH, G., secrétaire de la Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures, membre de la Fédération historique et archéologique de la Belgique, chaussée de Charleroi, 27, Bruxelles.

WAUTERS, Alphonse, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur d'histoire, secrétaire de la Commission royale d'histoire, vice-président de la Commission de la *Biographie nationale*, vice-président du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour le Brabant, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs Sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, rue de Spa, 22, Bruxelles.

WILLEMS, Alphonse, professeur à l'université de Bruxelles, chaussée d'Haecht, 70, Bruxelles.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ EST EN RELATIONS

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation.*
ANVERS. — *Académie d'Archéologie de Belgique.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
BRUGES. — *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
" — *Commission royale d'histoire.*
" — *Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*
" — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
" — *Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures.*
" — *Commission royale des monuments.*
" — *Société royale de Géographie.*
" — *Société d'anthropologie.*
" — *Société Belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie.*

Digitized by Google

BRUXELLES — *Société royale de numismatique belge.*
" — *Société centrale d'architecture de Belgique.*
" — *Société des aquafortistes belges.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DUNKERQUE. — *Comité flamand de France.*
ENGHIEN. — *Cercle archéologique.*
GAND. — *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.*
HASSELT. — *Les Mélophiles* (section littéraire).
HUY. — *Cercle des Sciences et Beaux-Arts.*
LIÉGE. — *Institut archéologique.*
" — *Société libre d'émulation pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.*
" — *Société diocésaine d'art et d'histoire.*
" — *Société des bibliophiles liégeois.*
MALINES. — *Cercle archéologique, littéraire et artistique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
" — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
" — *Société des bibliophiles belges.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
ST-NICOLAS. — *Cercle archéologique du pays de Waes.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TONGRES. — *Société scientifique et littéraire.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE INAUGURALE

L'assemblée inaugurale de la Société d'Archéologie de Bruxelles eut lieu le 16 juin 1887, à 2 heures, avec tout l'éclat que comportait cette réunion, dans la *Grande salle* du Palais des Académies à Bruxelles, gracieusement mise à la disposition de la Société par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

MM. Alphonse Wauters, président ; Armand de Behault, secrétaire général ; Joseph Destrée, baron Alfred de Loë, Émile de Munck, A. De Bove, Paul Saintenoy, Maurice Benoidt et Louis Paris, membres du Comité organisateur, prennent place au Bureau.

M. Wauters prie M. le Bourgmestre de Bruxelles de bien vouloir accepter un place d'honneur au Bureau.

Sont présents: MM. C. Almain-de Hasse, comte Albéric d'Auxy de Launois, Edgard Baes, Jules Carly, Paul Combaz,

Digitized by Google

Josse Cassiers, Georges Cumont, abbé Daniels, Léon Delevoy, S. De Schryver, Paul Errera, comte Goblet d'Alviella, Félix Hachez, Gustave Hagemans, Alphonse Hanon de Louvet, Alexandre Henne, Camille Lyon, comte G. de Nédonchel, Hippolyte Préherbu, Dr Pigeolet, Théodore de Raadt, Émile de la Roche de Marchiennes, baron Hippolyte de Royer de Dour, Léon Rouffart, Aimé Rutot, Édouard Saint, Gustave Saintenoy, Antoine Trappeniers, Édouard Van den Broeck, Léon Vanderkindere, Jean Van Malderghem et comte Maurin von Nahuys.

La Presse de la capitale est représentée presqu'au complet.

M. le Président ouvre la séance par un discours inaugural, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée et dont voici le texte :

Messieurs,

En ouvrant cette séance inaugurale, je ne puis éviter de vous dire quelques mots de la science à laquelle nos travaux seront consacrés et qui a pris pendant notre époque des développements remarquables. Si le XIXe siècle ne devait pas vivre dans l'histoire pour des causes bien plus graves, on pourrait le surnommer le siècle de l'archéologie, tant le domaine de cette dernière s'est agrandi. Que de doutes, que de controverses existaient, dont on a trouvé de nos jours la solution scientifique ! La même génération pour ainsi dire a vu Champollion expliquer le sens des hiéroglyphes, de Caumont éclaircir les annales de l'art architectural du moyen-âge, d'autres exhumer la civilisation assyrienne, retrouver des livres védiques et commencer, dans les entrailles de la terre, des fouilles aussi fructueuses qu'instructives.

Digitized by Google

La Belgique n'a pas été la dernière, parmi les contrées européennes, à apprécier l'intérêt qui se rattache aux débris du passé. Plus d'un ancien chroniqueur y signale à l'occasion des découvertes de monnaies romaines et, à l'époque de la Renaissance, notre Ortelius s'est attaché à recueillir, à travers le pays, les restes de la domination romaine et en particulier les inscriptions. De son temps et après lui l'étude des écrivains grecs et latins entretint chez nous le goût de ce qui est devenu de nos jours l'archéologie, et à tous ses titres de gloire, Rubens ajouta le mérite de passer pour le premier antiquaire des Pays-Bas. Comme je l'ai dit dans une note lue à la séance de l'Académie Royale de Belgique de novembre 1875 :

« Il y aurait un beau livre à écrire sur les collections littéraires et artistiques qui ont existé dans nos Pays-Bas. Cette terre féconde ne s'est pas contentée de fournir aux lettres et aux arts de nombreux adeptes ; il s'y est rencontré aussi, à toutes les époques, de patients et intelligents collectionneurs. En vain les guerres extérieures et les guerres civiles y ont détruit ou en ont fait fuir les belles toiles et les manuscrits précieux, en vain l'or de l'étranger est venu profiter de nos moments de détresse et de nos heures d'indifférence, le culte des belles choses n'y a jamais été abandonné, et dans ces temps difficiles où la Belgique avait à lutter à la fois contre ses voisins du Nord et ses voisins du Midi, c'était avec un soin pieux, avec une sollicitude pour ainsi dire paternelle, que Rockox [1], Uwens [2], Roose [3], entre autres, se transmettaient les plus belles de ces épaves de l'antiquité, remises en honneur par la renaissance des lettres. »

Nos contemporains n'ont pas moins mérité de la science, et le pays peut se glorifier à la fois des belles découvertes de MM. Schmerling et Dupont dans la vallée de la Meuse comme

[1] Bourgmestre d'Anvers du temps de Rubens.

[2] Georges Uwens, seigneur de Berchem-Saint-Laurent, conseiller de Brabant.

[3] Pierre Roose, conseiller d'Etat.

Digitized by Google

des explorations toutes récentes et non moins fécondes de MM. Siret frères, dans la contrée voisine de Murcie. Les premiers ont ajouté une page absolument inconnue aux premiers feuillets de notre histoire, les derniers ont révélé à l'Espagne toute une civilisation de l'âge préhistorique.

Dans les différentes provinces du royaume il s'est manifesté avec ardeur un grand mouvement pour le progrès de l'archéologie, des sociétés se sont organisées et ont beaucoup publié ; des musées, il suffit de citer comme exemple celui de Namur, si riche, si important, se sont ouverts. Il manquait à Bruxelles une association du même genre et plusieurs fois on s'est efforcé d'en former une, mais sans succès. Pourtant les éléments ne manquaient pas, car, sans compter ceux qui vivent encore, nous avons eu d'énergiques et de savants travailleurs : Schayes, Roulez, Vander Rit, Galesloot, Pinchart, Tarlier, Van Dessel, dont nous aurons souvent à consulter et à étudier les travaux et dont la mémoire, ce me semble, n'est pas suffisamment rappelée et honorée. Ce qui leur a manqué c'est ce centre d'action que vous avez organisé. L'association pourra, sans doute, accomplir ce qui n'a pu l'être par le savoir ou l'énergie individuelle.

L'idée de fonder une Société est due à quelques jeunes gens dévoués aux études archéologiques et qui se réunirent pour la première fois le 7 avril de cette année : MM. de Behault, de Loë, de Munck, Destrée, Paris et Saintenoy, auxquels se joignirent plus tard MM. Benoidt et De Bove. M. Destrée fit alors ressortir le but qu'à son avis il fallait poursuivre et qui devait être à la fois scientifique et pratique. On devait, non seulement cultiver la science, mais aussi la vulgariser, en s'adressant aux industriels et aux hommes de métier, leur exposer l'utilité des connaissances archéologiques, détailler, dans des conférences auxquelles un certain public serait invité, les modes de fabrication, les procédés jadis employés, les modèles à suivre de préférence.

Digitized by Google

D'accord sur ce point capital, on le fut bientôt sur les questions d'organisation, auxquelles on consacra huit séances. Après avoir rédigé, discuté et adopté les statuts, on composa, le 2 juin, un Comité organisateur, à la présidence duquel on voulut bien m'appeler et dont M. Vermeersch, l'un de nos concitoyens les plus estimés, a gracieusement accepté la vice-présidence. Des circulaires ont été lancées et l'empressement avec lequel elles ont été accueillies, nous ont permis de constituer un groupe doué de germes de vitalité, puisqu'il compte déjà près de cent adhérents, membres effectifs.

La pensée qui nous réunit, Messieurs, nous permet d'espérer le succès de nos efforts communs. Dans un cadre restreint, nous voulons contribuer à maintenir l'industrie de la Belgique au rang honorable qu'elle a d'ordinaire occupé. Au moment où les peuples adoptent des mesures de tout genre pour conserver ou améliorer leur situation économique, nous essaierons de faire concourir à ce but, au profit de notre pays, ce que nous pourrons recueillir de connaissances archéologiques de tout genre. Le Belge est apte aux travaux les plus difficiles et persévérant dans la besogne ; il a donné fréquemment des preuves, déjà du temps de César, de sa facilité à saisir l'utilité des procédés nouveaux. Les industries qu'il a cultivées avec un éclat extraordinaire sont nombreuses : il suffit de citer le tissage, les tapisseries historiées, le linge fin, la dentelle, l'armurerie, la construction des édifices, la confection d'objets mobiliers, l'orfèvrerie et la dinanderie.

Ne cessons de rappeler à nos concitoyens les chefs-d'œuvre dont leurs aïeux ont enrichi les musées du monde et répétons sans relâche, en donnant l'exemple de l'ardeur au travail, qu'une nation riche d'un passé comme le nôtre ne peut connaître ni la fatigue ni le découragement ; elle doit toujours avoir devant les yeux cette noble devise : *Noblesse oblige.*

Digitized by Google

C'est animé de ces sentiments qu'en votre nom je déclare constituée la Société d'Archéologie de Bruxelles.

(Longs et unanimes applaudissements. L'assemblée fait une ovation prolongée à l'orateur).

M. le Président termine en adressant au nom de la Société des remercîments à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, qui a mis la Salle de l'Académie à la disposition de la Société, et à M. le Bourgmestre de Bruxelles, qui a bien voulu honorer cette réunion de sa présence (*Applaudissements*).

M. Wauters donne ensuite lecture de lettres émanant :

1° de MM. Stanislas Bormans, comte Ignace van der Straten Ponthoz, Jamaert, Amaury de Gellinck d'Elseghem et Delesert, qui s'excusent de ne pouvoir assister à l'assemblée.

2° De M. le Ministre de l'Agriculture, etc., au nom du Gouvernement, de M. le Gouverneur du Brabant, au nom de la province, et de M. le Bourgmestre, au nom de la ville de Bruxelles, assurant à la Société leur appui le plus bienveillant (*Applaudissements prolongés*).

3° De la Société centrale d'architecture de Belgique, à Bruxelles, de la Société historique et littéraire de Tournai, du cercle archéologique de Mons, de la Société archéologique de Nivelles, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, de l'Institut archéologique du Luxembourg et de la Société d'Émulation d'Abbeville, qui sont entrées en relation avec la Société en lui souhaitant la bienvenue et en demandant l'échange futur des publications.

4° De secrétaires des différentes Sociétés d'archéologiques, annonçant la communication de notre circulaire aux membres lors de leur prochaine réunion.

Sur l'invitation de M. Wauters, M. de Behault donne lecture des statuts sur lesquels la discussion est ouverte.

Digitized by Google

Au chapitre VII : *Du bibliothécaire-archiviste*, M. l'abbe DANIELS demande s'il n'y a pas des dispositions prises quant au prêt des volumes, brochures, etc.

M. DE MUNCK fait observer qu'il est dit à l'article 90 que la bibliothèque fera l'objet d'un règlement spécial.

M. WAUTERS attire l'atention des membres sur les chapitres XVIII et XIX « *Expositions et Conférences* », qui constituent une innovation des plus heureuses, dont l'utilité sera avantageuse au progrès de l'étude de l'art ancien (*Vives approbations de l'assemblée*).

M. Paul ERRERA critique l'article 80 : *Commissions des publications*, modifiant l'article 3 du chapitre II : *Compositions de la Société*. Il faut, pour devenir membre effectif, non seulement réunir la majorité absolue des suffrages en assemblée mensuelle, mais de plus être l'auteur d'un travail admis par la Commission des publications. Ce qui fait que c'est bien plus de la décision de cette Commission que de celle de l'assemblée que dépend l'obtention du titre de *membre effectif*

M. VANDERKINDERE, appuie vivement l'observation de M. ERRERA.

M. DE MUNCK répond que c'est le seul moyen certain pour la Société d'obtenir des membres capables et travailleurs.

M. VANDERKINDERE, insiste.

M. DE MUNCK observe que les personnes ne pouvant être reçues *membres effectifs* ont la ressource de se faire nommer *membres honoraires, correspondants* ou *associés*.

M. VANDERKINDERE critique le nombre, qui lui semble exagéré, de cinq classe de membres ; il n'aurait pas établi une aussi grande variété de titres.

M. WAUTERS expose les raisons qui ont fait adopter ces différentes catégories.

M. DE BEHAULT fait observer que dans toutes les sociétés, il y a des *membres effectifs* ou travailleurs, et des *membres*

Digitized by Google

honoraires qui, sans prendre une part active aux publications, ne s'intéressent pas moins à celles-ci et les lisent avec intérêt. Leur cotisation est un peu plus élevée que le prix du volume.

M. DE MUNCK dit que l'on pourrait rendre la cotisation des membres honoraires égale à celle des membres effectifs, c'est-à-dire à 15 francs.

M. DE BEHAULT combat vivement cette proposition et ce dans l'intérêt des finances de la Société.

M. WAUTERS fait observer qu'une discussion approfondie de chaque article des statuts serait impossible, vu le temps dont on dispose. Ces articles ont été pour la plupart puisés dans les statuts de sociétés similaires. Il croit que l'on peut parfaitement marcher avec les statuts tels qu'on les propose, à condition de pouvoir y faire les transformations que l'expérience y amènera. En conséquence, il en propose l'adoption provisoire pour le délai d'un an. Passé ce délai, il sera loisible ou de modifier les statuts lors de la première assemblée anniversaire, ou d'en déclarer l'adoption définitive.

Une discussion s'engage à ce sujet.

M. TRAPPENIERS engage l'assemblée à adopter la proposition de M. Wauters.

L'assemblée se rallie à cette proposition et les statuts sont adoptés provisoirement, pour un an.

M. VANDERKINDERE desirerait qu'un article additionel fût ajouté aux statuts, stipulant que ceux-ci ne sont que provisoires.

MM. le baron DE LOË et SAINTENOY font remarquer que cette disposition figurera au procès-verbal de la séance et aura par ce fait même toute la considération et la publicité désirables.

Leur motion est adoptée.

M. Wauters propose à l'assemblée de procéder à l'élection de la Commission administrative de la Société. Il accepte pour lui, malgré ses nombreuses occupations, les fonctions de

Digitized by Google

président qu'on a bien voulu lui offrir et promet à la Sociéte son concours le plus dévoué. *(Applaudissements prolongés)*.

Le président fait connaître ensuite le mode d'élection et donne quelques mots d'éloge à chacun des candidats, en recommandant leur nomination à l'assentiment de l'assemblée.

Sont élus par acclamations :

Vice-président : M. D.-A. Van Bastelaer ;
Premier conseiller : M. G. Vermeersch ;
Second conseiller : M. J. Destrée ;
Secrétaire général : M. Arm. de Behault ;
Secrétaires : MM. le baron de Loë, Paul Saintenoy, et A. De Bove ;
Trésorier : M. Maur. Benoidt ;
Conservateur des collections : M. Em. de Munck ;
Bibliothécaire-archiviste : M. L. Paris ;

L'assemblée procède à la nomination de la Commission des publications.

Sont désignés :

Pour l'époque préhistorique : MM. Rutot et de Munck ;
Pour l'époque belgo-romaine : MM. Van Bastelaer et Vanderkindere ;
Pour l'époque franque : MM. Hagemans et baron de Loë ;
Pour l'époque du moyen-âge : MM. Wauters, Vermeersch, Destrée, Saintenoy et de Behault.

M. Wauters dit que la ville de Bruges s'occupera cet été de fêtes en l'honneur de de Coninck et de Breydel. Divers congrès auront lieu en cette ville, à cette occasion, et un Congrès archéologique et historique s'y tiendra le 22 août prochain ; il propose à la Société d'adhérer à la Fédération et de nommer deux délégués pour ce Congrès ; ils seront chargés de faire un rapport sur les travaux de celui-ci.

Digitized by Google

L'assemblée accepte l'offre de la Commission directrice du congrès de Bruges d'adhérer à la Fédération et nomme comme délégués MM. Armand DE BEHAULT et baron Alfred DE LOÊ.

Des lettres d'invitation au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique sont mises avec des bulletins d'adhésion à la disposition des membres.

Il est procédé ensuite aux choix d'une date fixe pour les réunions mensuelles de la Société.

MM. DE MUNCK et DESTRÉE citent les dates choisies déjà par d'autres sociétés de Bruxelles et celle d'Anvers.

Après discussion, il est décidé que l'assemblée mensuelle aura lieu le premier mardi de chaque mois. Si c'est un jour férié, la séance aura lieu le mardi suivant.

M. l'abbé DANIELS fait observer qu'il sera difficile aux membres de province d'assister aux séances pendant la semaine, à 8 heures du soir.

Sur la proposition de M. DE MUNCK, la séance du 1er mardi du 3e mois de chaque trimestre sera remplacée par une séance qui aura lieu le 1er dimanche, à deux heures de relevée.

M. Paul SAINTENOY engage la Société à organiser une excursion archéologique aux environs de Bruxelles.

M. BULS prend la parole et expose avec éloquence l'état regrettable de quelques-uns de nos anciens monuments, sur lesquels le ravages du temps exercent leur influence néfaste. D'un autre côté, aucune loi ne les met à l'abri du vandalisme. C'est un malheur irréparable pour le pays. Sans sortir du Brabant, M. Buls cite le château de Beersel et l'abbaye de Villers, ces deux remarquables débris de moyen-âge, sur lesquels il est plus que temps d'appeler l'attention du Gouvernement. Ces ruines, dit-il, si on ne les restaure au plus tôt, ne tarderont pas à disparaître! La Société a inscrit ce noble but dans ses statuts : Empêcher la destruction des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de

Digitized by Google

vue de l'art ancien et de l'histoire et s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration. L'occasion se présente admirablement pour elle de prouver que cet article ne restera pas lettre morte. M. Buls promet de la seconder dans ses efforts pour parvenir à ce but et d'user, au besoin, de son initiative parlementaire pour le dépôt d'une loi sur la conservation des monuments historiques. *(Applaudissements unanimes et prolongés.)*

M. Hanon fait remarquer que depuis plusieurs années déjà, la Société archéologique de Nivelles a fait des démarches pour la conservation des ruines de l'abbaye de Villers et que ce vœu a été renouvelé en section au Congrès d'archéologie d'Anvers en 1885.

M. Wauters est d'avis d'adresser une requête au nom de la Société au Gouvernement, pour obtenir son intervention à l'effet de préserver ces ruines d'une destruction complète ; avant de faire cette démarche, la Société entreprendra des excursions à Villers et à Beersel pour se rendre exactement compte de la situation. L'assemblée adopte cette proposition et charge MM. P. Saintenoy et de Behault d'organiser ces excursions, dont la première se fera à Villers.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de la séance inaugurale, à 4 heures 10, au milieu de l'entrain le plus cordial.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès verbal de la séance du 26 juillet 1887

La première réunion mensuelle a eu lieu le mardi 26 juillet 1887, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Brabant, rue Marché-au-Charbon, à Bruxelles, local que le Collège des Bourgmestre et Échevins a bien voulu mettre définitivement à la disposition de la Société.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; J. Destrée, conseiller ; Ar. de Behault de Dornon, secrétaire général ; baron de Loë, P. Saintenoy et De Bove, secrétaires ; E. de Munck, conservateur des collections ; M. Benoidt, trésorier ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; J. van Malderghem, P. Errera, capitaine Combaz, de Schryver, Alph. Hanon de Louvet, Brunfaut, Buysschaert, Jean de Buisseret, M. Mahy, van den Broeck, abbé Daniels, Hagemans, Félix Hachez, Aubry, membres effectifs et De Passe, membre associé.

Il est donné lecture de différentes lettres par lesquelles, MM. Buls, baron H. de Royer de Dour, Émile de la Roche de Marchiennes, comte Albérie d'Auxy de Launois s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Dans sa lettre, M. le Bourgmestre félicite M. Benoidt de son initiative quant au projet de loi sur la conservation des monuments historiques.

MM. Van Bastelaer et Vermeersch remercient la Société de leur nomination respective de vice-président et de premier conseiller. M. Vermeersch s'excuse, en outre, de n'avoir pu assister à l'assemblée inaugurale.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance inaugurale qui est adopté.

M. le baron de Loë entretient l'assemblée des premiers

Digitized by Google

travaux des fouilles de Berzée, dont il communiquera le compte-rendu à la prochaine assemblée.

MM. Hagemans, baron de Loë et de Munck font don de plusieurs travaux historiques et archéologiques dont ils sont les auteurs [1]. *(Remerciements.)*

La Société a reçu des lettres d'adhésion et de félicitation de la Société archéologique de Namur, du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, de la Société d'anthropologie de Bruxelles et du Cercle archéologique d'Enghien. Ces associations déclarent qu'elles seront heureuses d'échanger les publications avec celles de la Société.

L'Académie d'archéologie de Belgique a également applaudi à notre œuvre et a chargé son secrétaire, en séance du 5 juin dernier, de nous assurer de sa sympathie.

Par lettre du 27 juin dernier, M. le Gouverneur de la province, au nom de la Députation permanente, fait part que cette dernière, dans sa séance du 22 courant, appréciant l'utilité de notre création, a rendu hommage au dévouement dont nous faisons preuve pour doter la capitale d'un cercle scientifique dont l'absence a été souvent regrettée. « Son appui moral et le mien, ajoute M. le Gouverneur, ne vous feront défaut dans aucune circonstance. » (*Applaudissements.*)

La première preuve de cette déclaration dont nous avons le droit d'être fiers, a été donnée par la Députation permanente qui a fait déposer, en séance du mois de juillet dernier, au Conseil provincial, un rapport favorable concernant une demande de subside en faveur de la Société. (*Longs applaudissements.*)

Dans un article publié le dimanche 19 juin courant, les *Nouvelles du jour* engagent la Société a user de son influence pour faire enlever les échafaudages qui cachent depuis plusieurs mois, le nouveau portail de l'église des SS. Michel

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque.

Digitized by Google

et Gudule. — C'est à la Commission royale des monuments qu'on devrait s'adresser. Sans son autorisation, on ne peut enlever l'échafaudage en question.

M. Wauters lit quelques pages intitulées : *Origine de la ville de Léau*. Ce travail sera publié aux *Annales*.

M. de Munck annonce qu'une excursion a Maestricht a été projetée par les sociétés d'anthropologie et de géologie ; il engage vivement la Société à prendre part à cette promenade scientifique, qui promet d'être fort intéressante. Outre les curiosités monumentales de la ville de Maestricht, telles que la cathédrale et l'église de Notre-Dame, édifices du plus beau style roman, les membres pourront visiter, aux environs, les stations découvertes et récemment signalées par M. Casimir Ubaghs. Les carrières de la Montagne Saint-Pierre, dont l'exploitation remonte, paraît-il, à l'époque romaine, offrent un grand intérêt.

Ce serait aussi une occasion de fraterniser et d'affirmer les bons rapports qui règnent entre les sociétés scientifiques de la capitale.

M. de Loë tout en reconnaissant l'utilité qu'offrira au point de vue de l'archéologie préhistorique, l'excursion que comptent faire à Maestricht les sociétés de géologie et d'anthropologie, ne croit pas qu'il soit indiqué que la Société d'archéologie, qui doit avant tout s'occuper d'étudier les antiquités nationales et surtout celles du Brabant, prenne part officiellement à une excursion faite à l'étranger. Il fait observer que plusieurs excursions dans le Brabant sont déjà inscrites au programme et qu'il est plus rationnel, avant d'aller à l'étranger, de visiter le pays.

M. Wauters partage cet avis et trouve, en outre, que le programme de l'excursion de Maestricht est trop chargé. Il est impossible d'examiner sérieusement autant de choses intéressantes, en aussi peu de temps.

M. Van Bastelaer. M. de Munck a surtout eu en vue,

Digitized by Google

en vous proposant d'aller à Maestricht, d'établir de bonnes relations entre les diverses sociétés savantes de la capitale. Notre Société d'archéologie, toute jeune encore, doit s'attirer les sympathies de ses aînées. C'est ce qui m'engage à appuyer la proposition de M. de Munck ; j'invite les membres à prendre part individuellement à l'excursion et à s'entendre pour la rédaction d'un compte-rendu pour la Société, comme cela se fait à la Société de Charleroi.

M. de Munck. Je cherche aussi à établir l'union de nos associations savantes de Bruxelles, afin de faire progresser surtout une science qui a besoin du concours de spécialistes en matière de géologie, d'anthropologie et d'archéologie. Je crois, du reste, que dans bien des cas l'archéologie doit chercher à s'aider des connaissances du géologue et de l'anthropologue. Il n'est pas nécessaire pour atteindre le but que M. Van Bastelaer et moi nous proposons, que notre Société prenne part officiellement à l'excursion de Maestricht, mais il faudrait tout au moins que nos membres soient avertis.

M. Wauters. Si personne n'y fait opposition, l'excursion de Maestricht sera considérée comme facultative pour les membres de la Société d'archéologie, et M. de Munck et de Behault seront chargés de s'entendre avec les bureaux des sociétés de géologie et d'anthropologie pour obtenir des invitations et des programmes. De plus, un des membres excursionistes de notre Société pourrait faire rapport du voyage à Maestricht. *(Adopté.)*

M. de Munck se charge de ce travail.

M. de Behault demande à la Société de fixer une date pour la visite aux ruines de l'abbaye de Villers et au château de Beersel.

Il est décidé que la première excursion aura lieu à Villers, dans la première quinzaine du mois d'août, et l'autre, dans la première quinzaine du mois de septembre.

M. Hanon de Louvet demande si l'assemblée l'autorise à

Digitized by Google

faire, au nom de la Société, auprès de M. l'architecte Licot, qui a étudié d'une manière approfondie les ruines de Villers, une démarche afin de le prier de vouloir bien diriger l'excursion.

M. le Président remercie M. Hanon de cette heureuse idée et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. de Behault, qui dit que plusieurs membres se sont plaints de la non fixité de la date de la réunion mensuelle, l'assemblée fixe définitivement celle-ci au 1er mardi de chaque mois. Lorsque le 1er mardi est un jour férié, la séance aura lieu le mardi suivant. Il reste toujours entendu que le troisième mois du trimestre, l'assemblée mensuelle aura lieu le 1er dimanche, à 2 heures de relevée.

La discussion générale est ouverte sur l'*Avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques* présenté par M. Maurice Benoidt [1].

Après un long échange d'observations, l'assemblée décide que le projet ne sera pas défendu, au nom de la Société, au Congrès de Bruges, mais que les membres seront libres d'y exposer leurs idées personnelles à ce sujet.

M. de Behault. Vous savez, Messieurs, que les Chambres réunies des bijoutiers, joailliers, orfèvres et horlogers de Bruxelles ont décidé, dans une réunion composée de 300 membres et tenue à l'hôtel de ville, le dimanche 12 juin dernier, la création d'une école professionnelle d'orfèvrerie. M. le Bourgmestre leur a promis d'appuyer les promoteurs de cette institution.

Son existence donnera l'occasion à la Société de réaliser un des vœux émis dans les §§ 1 et 4 de l'art. 1 du chapitre 1 des statuts, ayant pour objet d'encourager l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne, et de donner des conférences pratiques. En conséquence, quand cette École professionnelle sera établie, je vous pro-

1 La Commission royale des Monuments, appréciant la valeur de ce travail, l'a fait imprimer en regard du sien, pour servir à la discussion de cette question au Congrès de Bruges.

Digitized by Google

poserai de nous mettre en rapport avec elle et de lui offrir notre concours. *(Vives approbations.)*

M. Van Bastelaer montre une statuette romaine du dieu Mars, découverte dans les fouilles de Berzée.

M. de Munck montre à ses confrères quelques silex taillés provenant des stations de l'époque néolitique découvertes dans le Brabant et le Hainaut.

C'est, dit-il, grâce à des recherches qu'il n'a cessé de multiplier depuis 1878, et qui lui ont fait découvrir douze stations nouvelles de l'époque de la pierre polie ainsi que de nombreux débris de l'industrie primitive, éparpillés sur les territoires de plus de vingt-huit communes, qu'il a pu établir avec certitude, que les peuplades préhistoriques du Brabant et du nord du Hainaut eurent des rapports commerciaux avec celles qui exploitaient les riches gisements de silex de Spiennes et d'Obourg. Comme ceux de ces deux dernières localités, les silex que renferme l'assise de craie grossière dont des affleurements se rencontrent sur les territoires de Saint-Denis, Ville-sur-Haine et Bracquegnies, ont été exploités, taillés et exportés par les préhistoriques.

Le silex de cette assise, que les mineurs du Hainaut désignent sous le nom de « *rabots* », se distingue assez facilement de ceux de Spiennes et d'Obourg.

Fraîchement taillé, il est ordinairement gris-cendre ou gris-cendre passant au brun-noirâtre; souvent, il est teint par places en brun-rougeâtre et plus spécialement dans les parties avoisinant la croûte, qui affecte d'ordinaire des formes irrégulières et caverneuses. La coloration brune qui s'étend parfois sur toute la surface des blocs est due à des infiltrations d'eau chargée d'oxyde de fer provenant de l'assise crétacée elle-même.

Le grain du silex de l'assise des *rabots* de Saint-Denis, est aussi grossier que celui des blocs siliceux de Spiennes et beaucoup plus grossier que celui des silex que renferment les

Digitized by Google

assises crétacées d'Obourg et de Nouvelles; ceux-ci sont, du reste, les plus purs, les plus homogènes, les plus translucides et les plus vitreux que l'on rencontre dans les couches crétacées du Hainaut.

L'opacité et la grossièreté du silex de Saint-Denis sont dues probablement à la présence dans sa masse de nombreuses particules crayeuses ; ce sont ces particules visibles à l'œil nu et disposées irrégulièrement dans la roche, qui donnent à celle-ci son aspect cendré ; parfois enfin, les grains crayeux accumulés forment de petites taches irrégulières qui donnent au silex un aspect moucheté.

Le silex des rabots de Saint-Denis, dont l'altération n'est qu'à son premier degré, est légèrement bleuâtre, comme c'est le cas pour les silex d'Obourg et ceux appartenant à la variété brun-noirâtre de Spiennes lorsqu'ils commencent à se patiner. A son second degré d'altération, le silex des rabots acquiert un aspect légèrement marbré d'abord, mais qui va ensuite en s'accentuant, pour finir par donner à toute la roche un ton blanc-jaunâtre uniforme, semblable à celui des silex gris ou gris-brunâtre de Spiennes lorsqu'ils sont patinés.

Ce silex des rabots peu ou fort patiné, est ordinairement mat lorsqu'il ne provient pas d'un dépôt caillouteux de l'époque quaternaire.

Tels sont les caractères de l'une des roches dont s'est servi l'homme préhistorique du Hainaut et du Brabant, pour la confection de ses armes et de ses outils. Non seulement, ajoute M. de Munck, cette roche a été retrouvée par moi dans des stations néolitiques, depuis ses gisements jusqu'à Braine-le-Château, mais j'ai pu la reconnaître parmi les nombreux matériaux de l'âge de la pierre, recueillis aux environ de Bruxelles par quelques-uns de mes collègues de la Société d'anthropologie: MM. Cumont, Tiberghien et van Overloop.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, conseiller ; de Behault, secrétaire général ; Saintenoy, de Loë et de Bove, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Aubry, Combaz, abbé Daniels, de Buisseret, de Raadt, De Schryver, Hachez, Hanon de Louvet, Mahy, Philippson et van Sulper, membres effectifs ; Depasse, membre associé.

MM. le Comte F. van der Straten-Ponthoz, Benoidt, baron de Royer de Dour et de Cannart d'Hamale s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle du 26 juillet 1887. (*Adopté.*)

Le Conseil provincial, dans sa séance du 26 juillet dernier, adoptant les conclusions du rapport de M. Jules de Trooz, a alloué à la Société un subside annuel de 300 francs. (*Applaudissements prolongés.*)

L'assemblée décide d'envoyer une lettre de remerciement à la Députation permanente.

M. P. Dens, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers a envoyé les clichés du groupe des excursionistes pris, à titre gracieux, aux ruines de Villers par M. Sluyts, d'Anvers. M. Alexandre, photographe de la ville de Bruxelles, en a tiré vingt-cinq exemplaires qui sont mis à la disposition des membres ayant pris part à l'excursion.

M. le comte de Geloës invite la Société à se joindre aux

Digitized by Google

autres sociétés scientifiques de la capitale qui visiteront ses collections, au château d'Eysden, à l'occasion de l'excursion à Maestricht, le 18 septembre prochain. (*Remerciements.*)

Le Cercle archéologique d'Enghien invite la Société à prendre part, le 27 septembre prochain, à l'excursion qu'il fera à Hal, dans le but d'étudier les peintures murales qui ont été récemment découvertes dans l'église de cette localité.

Le Bureau du Congrès de Bruges, MM. Wauters, de Munck et Mahy font don de diverses publications ; M. de Behault offre un dessin [1]. (*Remerciements.*)

M. Vosterman van Oijen, généalogiste à La Haye, est présenté comme membre correspondant. Il sera procédé à son élection à la prochaine assemblée.

MM. Wauters et Destrée proposent respectivement une visite au Musée communal et au Musée royal d'antiquités et d'armures. *(Adopté.)*

M. le baron de Loë donne lecture du compte-rendu de l'excursion à Berzée et Rognée. *(Applaudissements.)*

M. le Vice-Président dit que depuis la visite de la Société aux fouilles de Berzée, on a découvert des monnaies autres que celles d'Antonin et de Gordien, et prouvant que la villa a été habitée sans interruption.

M. Wauters appuie sur l'utilité des fouilles, au point de vue de l'histoire et cite, à cette occasion, la découverte d'une inscription prouvant que l'armée de Septime-Sévère assiégea Trèves.

M. Hanon de Louet dit que ce n'est pas le blason des *Montalto*, mais celui de la famille *de Berlo* qui orne l'une des cheminées du château de Berzée.

M. Hachez dit que le réliquaire-ostensoir de l'église de Berzée est une dinanderie du commencement du XVIIe siècle.

1 Voir le *Catalogue de la bibliothèque et des collections.*

Digitized by Google

Ce n'est pas une orfèvrerie montoise, comme on le croit à Berzée. Ce qui avait induit en erreur, c'est une convention, datée de Mons, le 5 mars 1707, par laquelle, Alexandre Fonson, maître-orfèvre de cette ville, s'est engagé a exécuter un ostensoir sur le dessin de celui de l'abbaye de Lobbes, orné d'un rayon en cuivre doré, garni de pierres et de cristaux. L'œuvre de Fonson, en argent, n'est pas le reliquaire en cuivre conservé à Berzée.

M. DE LOE dit qu'il tiendra note des observations qui viennent d'être présentées par les honorables membres.

M. DE BEHAULT donne ensuite lecture du compte-rendu de l'excursion aux ruines de l'abbaye de Villers. (*Applaudissements.*)

M. WAUTERS propose d'écrire à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour le prier de prendre une décision au sujet du danger que présentent les ruines et de la conservation des objets artistiques remarquables qu'elles contiennent.

M. HACHEZ fait observer que le premier objet est du ressort de l'Administration communale de Tilly.

M. WAUTERS ne le conteste pas, mais croit que le Ministre peut mettre, par la voie administrative, la commune de Tilly dans le cas de réaliser le vœu de la Société.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, décide que la lettre à écrire au Ministre sera d'abord soumise à la Société.

M. VAN BASTELAER relève une erreur, qui consiste à dire que le Gouvernement se montre indifférent à la conservation des ruines. La verité est que le Gouvernement a reçu des propositions exorbibantes et inacceptables, tant au point de vue du prix qu'à celui des autres conditions auxquelles on voulait l'astreindre.

M. WAUTERS entretient l'assemblée de particularités relatives au tableau de Breughel qui se trouvait anciennement

Digitized by Google

dans l'église de Notre Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et qui fut vendu il y a une centaine d'années. Il en fera l'objet d'un travail pour les *Annales*. (*Vives approbations*.)

La séance est levée à 9 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

de l'excursion faite en commun par la Société d'Archéologie de Bruxelles et les Sociétés de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, à Berzée et Rognée, le Dimanche 24 juillet 1887.

La Société Paléontologique et Archéologique de l'arrondissement de Charleroi ayant eu la gracieuseté d'inviter notre Société à assister, le dimanche 24 juillet, aux fouilles qu'elle fait exécuter sur l'emplacement d'une vaste villa romaine, au lieu dit « Peruwez, » commune de Rognée, nous avons répondu avec empressement à ce bienveillant appel, heureux de saisir cette occasion de manifester, envers la Société de Charleroi, nos sentiments de gratitude et de confraternité.

Le rendez-vous fut fixé à la gare du Luxembourg, au départ du train de 9 h. 32; quelques-uns de nos collègues préférèrent toutefois la ligne de Braine-le-Comte et Manage.

Après avoir quitté Ottignies, traversé Court-Saint-Étienne et La Roche, un peu avant d'atteindre la station de Villers-la-Ville, au sortir d'une tranchée, le train passe derrière les ruines à travers les jardins de l'abbé. Ce n'est qu'une appa-

Digitized by Google

rition. On gagne bientôt Fleurus, puis Lodelinsart ; nous sommes dans le pays noir et nous ne tardons pas à entrer en gare de Charleroi, où a lieu le rendez-vous général : il est 11 h. 15.

Les excursionnistes, fort nombreux, la Société carolorégienne ayant également adressé des invitations aux Cercles de Mons, d'Enghien et de Nivelles, ont déjà pris place dans les compartiments et le train se met en marche.

La route de Charleroi à Berzée est très pittoresque ; le chemin de fer remonte continuellement la petite vallée où coule l'Eau d'Heure, en traversant deux tunnels et en suivant plusieurs tranchées ouvertes au travers de la dolomie, des psammites, des calcaires et des schistes appartenant aux terrains primaires, et offrant de belles coupes géologiques. Nous arrivons à Berzée à midi.

Berzée (*Berceis*) est une localité fort ancienne ; elle date au moins de 868. Elle possède une église qui offre quelques curiosités et un château intéressant, propriété actuelle du prince Hercolani. Nous nous rendons directement à l'église, où l'on attire notre attention sur une belle voûte en bois, qui a malheureusement été masquée en grande partie par un nouveau et malencontreux plafond ; puis on nous fait admirer deux pierres tombales remarquables, l'une de Charles de Namur de Berzée-Villers [1] et de sa femme Philippine de Landas, dite Mortagne, portant la date de 1665, au milieu du chœur ; l'autre de Jacques de Berlo [2], également dans le chœur, à gauche, mais recouverte presque entièrement par une boiserie. Nous remarquons aussi le tableau du maître-autel, bonne copie du Christ en croix de Van Dyck, une chaire Louis XV, et enfin, dans la sacristie, une pièce d'orfèvrerie assez curieuse, c'est un beau reliquaire

1 M. le baron de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, article de Namur d'Elzée, II 148 : IV, 127.

2 *Id.* article de Berlo, XXXIV, p. 71.

Digitized by Google

en cuivre repoussé, qu'on nous dit avoir été fait à Mons en 1600 [1].

En quittant l'église nous pénétrons dans le château qui se trouve immédiatement en face et dont la construction remonterait, paraît-il, au XIIIe siècle. La porte d'entrée, munie autrefois d'un pont-levis, est surmontée d'un écusson aux armes de Berlo, à gauche, et de Hun, à droite ; en dessous on croit lire la date de 1735 (?). A l'intérieur, surmontant également la porte, une pierre scellée dans le mur, avec le millésime 1637, marque l'époque de l'une des nombreuses restaurations qu'a subi l'antique manoir. On nous fait voir, au rez de chaussée, deux salles intéressantes tendues de tapisseries du siècle dernier, représentant une kermesse et l'histoire de Don Quichotte. Dans l'une d'elles se trouve une belle et vaste cheminée en marbre, du XVIIe siècle, portant les armoiries de la famille de Berlo.

M. Victor Tahon, secrétaire de la Société de Charleroi, nous donne lecture de quelques notes sur les origines de Berzée, de son château et des différentes familles auxquelles il a appartenu.

A l'extérieur, le tracé des anciens fossés est encore visible et on reconnaît facilement le donjon primitif.

Notre visite terminée, nous prenons le chemin qui doit nous conduire sur le lieu des fouilles.

Celles-ci sont pratiquées à une demi-lieue de là, sur le territoire de la commune de Rognée, province de Namur, au lieu dit Peruwez, près la grande voie de Bavai à Trèves.

[1] Le reliquaire ostensoir de l'église de Berzée est une dinanderie du commencement du XVIIe siècle. Ce n'est pas une orfèvrerie montoise, comme on le croit à Berzée. Ce qui avait induit en erreur, c'est une convention, datée de Mons, le 5 mars 1707, par laquelle Alexandre Fonson, maître orfèvre de la dite ville, s'est engagé à exécuter un ostensoir sur le dessin de celui de l'abbaye de Lobbes, orné d'un rayon en cuivre doré, garni de pierres et de cristaux. L'œuvre de Fonson, en argent, n'est pas le reliquaire en cuivre conservé à Berzée. (Renseignements dus à l'obligeance de M. F. Hachez.)

Digitized by Google

Les bâtiments, dont on vient de mettre à jour les substructions, étaient situés à proximité de la Praile ou ruisseau du Peruwez, sur une pente très douce, exposée au nord. La grande sécheresse du sol pendant l'été et la maigreur des récoltes, contrastant avec la fertilité de la contrée, avaient révélé, sous la couche de terre végétale, la présence de parties de maçonnerie et la charrue et la herse avaient fréquemment arraché et amené à la surface des moellons et autres matériaux de construction; les parcelles voisines jonchées, sur une étendue de cinq hectares environ, de débris romains de toutes espèces, consistant en fragments de briques, de tuiles et de carreaux, en morceaux de ciment et en tessons de poteries, offraient aux archéologues un vaste champ d'études.

La Société de Charleroi se mit donc activement à l'œuvre. Plusieurs salles ont déjà été déblayées. On peut voir les restes d'un hypocauste ou appareil de chauffage, établi sous le pavement des appartements d'hiver et un péristyle de 72 mètres de longueur, donnant sur une cour intérieure et dont les colonnes, d'une grande pureté de profil, étaient espacées de quatre mètres. L'une d'elles a éte parfaitement restaurée. M. Van Bastelaer, le sympathique président de la Société carolorégienne, dans une intéressante causerie, nous donne toutes les explications désirables.

Parmi les nombreux objets qui ont été recueillis jusqu'ici, au sein de toutes ces ruines et qui se trouvent exposés, on peut citer :

Des tuiles courbes on faîtières (*imbrices*) et des tuiles plates (*tegulæ*). L'une de ces dernières est percée d'un trou dans lequel est passé un grand clou qui était destiné à être enfoncé dans la charpente. De distance en distance, des tuiles étaient ainsi fixées pour empêcher le glissement des matériaux.

Une autre porte le signe T. R. P. S.

Des carreaux. Sur quelques-uns on remarque des zigzags

Digitized by Google

et des rainures destinées à faire adhérer le ciment. Sur un autre, l'empreinte de deux pattes de chien, enfin, un dernier présente la marque L. C. V.

Des boîtes d'hypocauste, dont l'une, bien conservée, provient des parties de l'appareil formant cheminées et dirigées verticalement le long des murs de l'appartement. Le tout en terre cuite.

Des fragments de plâtras sur lesquels se voient des traces de peinture murale [1]. Sur l'un d'eux, plus considérable et resté en place, on distingue très bien la représentation du chapiteau et de la partie supérieure du fût d'une élégante colonne.

Des débris de vases de toutes formes, petits et grands, dont un fragment en fine terre rouge, dite samienne, orné de reliefs représentant une chasse, motif de décoration très usité à l'époque romaine [2], et une partie du rebord d'une sorte de grande jarre en terre commune appelée « *dolium* » qui servait, comme l'amphore, à renfermer l'eau, le vin, l'huile et les autres liquides nécessaires à la vie [3].

La moitié d'une meule à moudre le grain, en grès.

Des monnaies en argent et en bronze d'Antonin et de Gordien.

Une statuette remarquable en bronze, de façon italienne, vraiment artistique, imitant le style grec et représentant un guerrier nu, casqué, tenant une haste.

Une fibule ou agrafe, de même métal et de forme commune.

1 Voir, pour la peinture murale et les procédés employés, de Caumont, *Abécédaire*, Ère gallo-romaine, p. 72.

2 Voir, pour la décoration des vases, murs, etc., l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 172, et de Caumont, *Abécédaire*, Ère gallo-romaine, pp. 553-555.

3 Un vase semblable, en grosse poterie rouge, a été trouvé à Strée. Voir *Ann. Soc. paléont. et arch. de Charleroi*, t. VIII, p. 237 et pl. IV, fig. 2.

Digitized by Google

Un fer de lance et un fer de javelot ; ce dernier pourrait bien être franc [1].

Des ferrailles diverses, telles que clous, crampons, garnitures, charnières et gonds de porte ; des clefs et un crochet assez curieux, en ce sens qu'il est muni d'une douille pour recevoir un manche en bois.

Quelques tessons de vases en verre et des fragments de plaques de matière semblable qui servaient de revêtements intérieurs des appartements. Ajoutons à tout cela des ossements ayant appartenu à l'urus, au cerf, au bœuf, au mouton, au sanglier, au castor, etc., et enfin deux morceaux de haches en silex, l'une polie, l'autre taillée, recueillis et conservés par les habitants de la villa, déjà à titre d'objets curieux.

Avant de quitter les fouilles, M. Victor Tahon nous fournit quelques indications sur les chemins antiques de la contrée. La route qui nous occupe, partant de Bavai *(Bagacum Nerviorum)*, passait à La Longueville, à Feignies et au nord de Maubeuge ; puis à Assevent, à Boussoit, et traversait la Sambre à Marpent, au sud de Jeumont *(Mons Jovis)* ; de là, par le bois de Solre-sur-Sambre, elle gagnait la ferme de Hurtebise où elle passait la Thure, ensuite elle franchissait l'Hantes à Montignies-Saint-Christophe, sur un pont remarquable qui existe encore aujourd'hui [2] et après avoir traversé les bois de Thirimont et de Fontaine-Valmont, ainsi que le village de Strée *(Strata via)*, toutes localités connues et explorées par nos collègues de Charleroi, elle arrivait à Rognée.

Après avoir passé l'Heure et laissé derrière elle Florennes et Anthée, elle franchissait la Meuse à Hastière-La-

1 A dix minutes de la villa, la Société archéologique de Namur a fait exécuter des fouilles dans un cimetière franc.

2 Voir *Annales de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. X, pp. 126-130 et pl. VII et VIII.

Digitized by Google

vaux; enfin, joignant Arlon *(Orolaunum vicus)* elle se dirigeait au travers des contrées si pittoresques du Grand-Duché, vers la Moselle et la ville auguste des Trévires.

Entraînée dans la chute de Bavai, en 406, époque de la terrible invasion des Vandales, elle ne fut pas restaurée, comme les autres voies, par les soins de la reine Brunehaut dont elle porte cependant le nom, et resta longtemps ignorée, car il n'y a qu'une trentaine d'années environ qu'elle fut découverte.

Outre cette voie de premier ordre, le Péruwez était relié également à la route de Bavai à Cologne. En effet, un diverticulum, passant l'Heure à Berzée, se dirigeait vers Gourdinne, Somzée, Gerpinnes, Villers-Poterie, Gougnies et, traversant la Sambre au gué de la Vacherie, aboutissait à la grande chaussée, au village de Temploux.

Une autre voie secondaire se dirigeait vers la Meuse qu'elle passait à Dinant, après avoir traversé les villages de Thy-le-Château, Laneffe, Morialmé, Pavillons et Weillen.

La villa de Rognée, construite, comme la plupart des établissements du même genre, dont on retrouve les ruines dans notre pays, vers le milieu du IIe siècle, sous Antonin, aurait été abandonnée lors des invasions des peuplades germaniques, puis habitée de nouveau, à l'époque de Gordien, lorsqu'une partie des Francs commençait déjà à s'établir définitivement chez nous.

Cette opinion des savants qui dirigent la fouille, semble justifiée par la découverte, dans une des salles, de deux pavements superposés dont le plus récent, fait en repous ou mélange de chaux et de tuiles pilées, renfermait une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur Gordien [1].

De retour à Berzée, nous avons mis à profit les deux heures

[1] Depuis notre visite aux fouilles de Rognée, des découvertes de monnaies, autres que celles d'Antonin et de Gordien, ont été faites, et il ressort de là, au contraire, que la villa a été habitée sans interruption.

Digitized by Google

que nous avions devant nous, avant le départ du train, pour apaiser, comme nous le pouvions, dans les nombreuses « *tabernæ* » du village, les tiraillements de nos estomacs, les choses aussi matérielles que celle-là n'ayant point trouvé place au programme.

C'est à Charleroi que se terminait réellement l'excursion ; nous nous séparâmes donc de nos collègues de province, heureux de la bonne journée que nous venions de passer ensemble, et en nous donnant rendez-vous au Congrès du Bruges.

Comme je l'ai dit plus haut, la direction de cette intéressante excursion avait été confiée à MM. Van Bastelaer et Tahon.

Que ces messieurs me permettent donc de leur adresser ici, au nom de la Société d'archéologie de Bruxelles, tous les remerciements et les félicitations auxquels ils ont droit.

BARON ALFRED DE LOË,
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

de l'excursion faite par la Société d'Archéologie de Bruxelles, aux ruines de l'abbaye de Villers, le 11 août 1887.

Messieurs et chers Confrères,

Donnant suite au vœu émis à l'assemblée inaugurale par M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles, de tenter un dernier effort dans le but de conserver les ruines de Villers et de Beersel, la Société, fidèle à son programme, s'est rendue dans la première de ces localités, dans le but d'étudier quelles seraient les mesures à prendre pour préserver les restes de la splendide abbaye, d'une destruction complète.

Les Sociétés archéologiques de Nivelles, de Charleroi, de Mons, de Namur et de Malines avaient été priées de prendre part à cette excursion.

Voici les noms des archéologues qui avaient répondu à notre appel : MM. Alphonse Wauters, président ; De Schryver, van Sulper, Destrée, Mahy, Van Malderghem, de Munck, Errera, abbé Daniels, comte Goblet d'Alviella, Buysschaerts,

Digitized by Google

de Behault de Dornon, Tahon (Charleroi), docteur Le Bon, président de la Société archéologique de Nivelles, Hanon de Louvet (Nivelles), Descamp (Nivelles), abbé de Smed (Nivelles) et Grafé (Namur).

M. Hanon de Louvet avait bien voulu s'adresser, au nom de la Société, à M. l'architecte Licot, directeur de l'Académie de dessin de Nivelles, pour lui demander de diriger la visite archéologique des ruines.

Personne mieux que M. Licot, qui a consacré à l'étude de ce monument la plus grande partie de ses loisirs et recueilli un volumineux et incomparable album de toutes les vues et de tous les admirables modèles d'architecture qu'il renferme, n'était apte à nous guider et à nous donner des conseils et des avis précieux. M. Licot a rempli cette tâche avec beaucoup de science et d'amabilité et nous le prions de recevoir ici, l'expression sincère de notre profonde gratitude.

Messieurs et chers Confrères, l'abbaye de Villers a été décrite par plusieurs savants ; je me dispenserai donc d'en parler encore au point de vue architectural, le but de notre excursion ayant été surtout d'étudier les moyens de conserver les restes de ce monument.

En pénétrant dans ces ruines imposantes afin d'en faire une minutieuse inspection, grand fut notre étonnement à la vue des ravages effroyables que le temps et les intempéries des saisons, secondés par une négligence sans pareille et sans excuse, avaient exercé depuis peu d'années sur la splendide nef du monastère, œuvre caractéristique de la plus belle époque du style romano-ogival, du gothique de transition et primaire, dont les specimens sont si rares.

Avant de nous donner des explications, M. Licot rendit hommage au travail de M. Alph. Wauters sur l'abbaye de Villers. Il n'a jamais étudié celle-ci, dit-il, sans être muni de ce guide précieux qui donne d'une façon irréfutable, les dates de la construction des différentes parties de l'édifice.

Digitized by Google

M. Licot dit que l'église a été construite en deux fois. Dans le premier quart du XIIIe siècle, on entreprit l'œuvre capitale : le vaisseau de l'église ; on le commença par le chœur en conservant l'église romane et en cheminant, partie par partie, jusqu'à la rencontre de cette dernière ; puis il dut y avoir un long temps d'arrêt ; c'est à ce point de jonction que se trouve la couture des deux parties du temple.

En 1251, Daniel d'Yssche fit le vœu d'achever les nefs, vœu qui fut réalisé. Divers repères permettent de fixer l'époque de cette adjonction entre le milieu et la fin du XIIIe siècle ; en même temps, on construisit les étages supérieurs du portail. Enfin, au XIVe siècle, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales du côté nord.

M. Licot nous fit remarquer que c'est à l'amorce — c'est-à-dire à la couture entre la partie de nef datant de la première moitié du XIIIe siècle et la partie ajoutée pendant la seconde moitié du même siècle — que se produisit l'irréparable catastrophe du mois de février 1885, alors qu'à la suite d'un fort dégel, nous eûmes à déplorer l'effondrement de la voûte datant de la moitié du XIIIe siècle, elle n'avait donc pas autant de solidité que la partie la plus ancienne !

Un amas considérable de décombres où gisent pêle-mêle des chapiteaux, des corbeaux, des colonnettes, des nervures et une quantité d'autres fragments de sculpture, couvrent à une grande hauteur le sol de la nef principale et cache de remarquables pierres tombales qui attiraient le regard ; nous y avons encore vu, gisant abandonné sur le sol, le coin d'une magnifique pierre tumulaire de l'an 1300 environ, où on pouvait lire en belles lettres de ce temps le nom d'une famille noble du Hainaut, les *Roisin*.

Une autre dalle, sur laquelle étaient figurées deux dames nobles entourées d'une magnifique décoration de style ogival, se trouve aussi ensevelie sous les décombres !

Eh ! bien, le croirait-on, Messieurs et chers Confrères, ce

Digitized by Google

coup terrible porté à un monument que l'Europe entière admirait et nous enviait, ne sut même pas éveiller l'attention des autorités. C'est pourtant le seul grand vaisseau d'église roman qui nous reste en Belgique !

Depuis, le temps a continué son œuvre. La partie la plus ancienne de l'église, c'est-à-dire le chœur, les transepts et une partie de la nef se dressent encore avec majesté, mais on ne peut songer sans frémir aux accidents épouvantables qui peuvent s'y produire d'un moment à l'autre.

De grands murs sont déséquilibrés ; ils subissent la poussée des contreforts, poussée que l'on pourrait neutraliser sans trop de frais. Un autre moyen d'empêcher la propagation du désastre serait de couvrir les ruines d'un toit très léger, presque horizontal, en planches recouvertes de papier goudronné ne dépassant pas les bords de l'édifice ; ce moyen est employé avec succès, en Italie, pour la conservation des ruines.

Je ne parlerai pas des travaux élémentaires qui consisteraient à cimenter les ouvertures et à enlever les arbustes et les herbages qui envahissent de toute part l'abbaye et creusent de profondes crevasses où s'introduit l'humidité qui provoque l'écroulement de la maçonnerie. Cette végétation est fertilisée par les pluies qui tombent en plein sur les ruines et c'est dans le but de les en préserver qu'en Italie, on les couvre du toit dont je viens de parler.

Les excursionnistes visitèrent successivement la brasserie, dans laquelle une tradition erronée voit l'église primitive, — grande erreur, car le porche du temple est du roman pur et remonte par conséquent plus haut que la brasserie dont la construction, d'une exécution rapide et d'un dessin étranger, a été élevée au moyen de matériaux pris tels quels dans une carrière située à deux pas de là ; — le réfectoire, contemporain de l'église, œuvre délicate, bien soignée, qui a conservé ses pignons, perdu ses colonnes et partant ses voûtes, et dont

Digitized by Google

la peinture murale disparait de plus en plus; le cloître, l'infirmerie, ainsi que toutes les autres parties de l'abbaye.

M. Dens, ancien architecte de la ville d'Anvers et professeur à l'académie des Beaux-Arts de cette ville, que nous eûmes la chance de rencontrer là, accompagné de M. Sluyts, photographe-amateur, eut l'extrême délicatesse de nous offrir de faire prendre un groupe des excursionistes devant les tours de l'église, ce que nous acceptâmes avec joie.

Nous nous rendîmes ensuite à l'hôtel de l'abbaye où l'on se mit à table et où l'entrain le plus cordial ne cessa de règner. En offrant le champagne d'honneur à M. Licot, M. le Président le remercia en termes bien sentis de l'extrême obligeance qu'il avait eue de nous piloter dans les ruines. M. Licot remercia la Société en termes aussi gracieux que flatteurs.

Après les adieux, les trains emportèrent dans différentes directions les membres qui avaient pris part à cette charmante excursion.

Mais, nous demanderez-vous, Messieurs et chers confrères, les moyens à employer pour arriver à notre but ?

Voici ce que nous avons cru utile de faire. Dès notre retour à Bruxelles, nous saisîmes la presse de nos réclamations et nous appellâmes l'attention de la propriétaire, de la commune et du gouvernement sur l'état déplorable des ruines.

Vous savez, Messieurs et chers confrères, que jusqu'à présent, toutes les démarches faites dans le but que nous nous proposons, ont échoué auprès de la propriétaire, qui non seulement refuse de faire exécuter les travaux urgents à ses frais, mais défend de les laisser exécuter par autrui. Elle désire que le gouvernement achète les ruines et fasse faire les travaux de restauration nécessaires à leur conservation, tout en conservant pour elle le bénéfice des entrées ; actuellement nous n'avons plus l'espoir de voir se réaliser ce *désir* et le monument disparait de jour en jour

Digitized by Google

jusqu'à ce que l'heure du dénouement fatal aît sonné... la chute totale des voûtes de l'église !

Il ne nous reste donc qu'à agir avec fermeté et à opposer à la mauvaise volonté, la force des lois. L'accès des ruines pourrait être défendu pour cause de sécurité publique. S'imagine-t-on, en effet, un écroulement considérable se produisant au moment où une société de touristes circulerait sans défiance dans l'abbaye !

Vouloir continuer à jouir des bénéfices que rapporte l'entrée des ruines en ne faisant non seulement rien pour les sauver d'une destruction complète, mais en mettant encore la vie de curieux en danger de mort, c'est là, certes, une prétention exorbitante.

Si l'on menace la propriétaire de la fermeture du monument pour cause de sécurité publique, peut-être elle finira par céder et elle autorisera l'exécution de quelques travaux urgents, alors qu'il en est temps encore, dans le but de conserver ce qui reste de la splendide église de l'abbaye de Villers.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Digitized by Google

Séance du 4 octobre 1887

La Séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents: MM. Wauters, président; de Behault, secrétaire général; de Loë, secrétaire; Paris, bibliothécaire-archiviste; Benoidt, trésorier; Almain de Hasse, Aubry, Baes, Buysschaert, Cassiers, Combaz, de Buisseret, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, De Schryver, Hachez, Michel, Préherbu, Sainctelette, Van Malderghem, Van Sulper, comte von Nahuys, membres effectifs.

MM. de Cannart d'Hamale, Paul Saintenoy et Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le Cercle archéologique d'Enghien envoie la série complète de ses publications.

MM. Mahy, Delessert, de Raadt, comte von Mirbach-Harf, Paris et de Behault font don à la Société de différents ouvrages. M. Mahy fait en outre cadeau de plusieurs estampes, monnaies romaines et médailles anciennes. M. le comte de Looz-Corswarem fait don de plusieurs photographies du château de Beersel [1]. *(Remerciements.)*

La Société archéologique de Charleroi annonce que le 4e Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, se tiendra dans cette ville, au mois d'août 1888, et invite les personnes qui ont l'intention d'y présenter des mémoires de les envoyer au secrétaire, M. Victor Tahon, à Couillet, avant le 1er mars.

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections à la fin de la 2e livraison.

Digitized by Google

M. le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887. *(Adopté.)*

MM. le baron de Loë et de Behault donnent lecture du compte-rendu des travaux du Congrès d'histoire et d'archéologie de Bruges, pour lequel MM. Hachez et Paul Saintenoy ont bien voulu leur communiquer des renseignements concernant les sections d'histoire et d'architecture. Il est décidé que ce travail, considérablement résumé, sera inséré aux annales.

M. de Behault présente la liste des personnes qui demandent à être nommées *membres associés*, ce sont MM. Béclard, de le Vingne, De Passe, Van Peteghem et Vromant.

M. Vorsterm van Oijen, généalogiste à La Haye, est nommé membre correspondant à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, qu'il propose d'adresser au nom de la Société à M. le chevalier de Moreau, dans l'intérêt de la conservation des ruines de l'abbaye de Villers :

« Monsieur le Ministre,

L'opinion publique s'est fortement émue de l'état de dégradation dans lequel se trouve actuellement l'ancienne abbaye de Villers, l'un des plus beaux monuments de notre architecture de l'époque de transition romano-ogivale. L'église abbatiale surtout, peut être citée comme l'une des constructions les plus nobles, les plus imposantes du XIIIe siècle. Mais, depuis longtemps, on n'a pris aucune mesure de précaution pour en conserver les ruines et il en est résulté qu'une grande partie de la nef s'est écroulée il y a peu d'années, couvrant le sol d'un énorme monticule de décombres.

L'abbaye constituant une propriété particulière, il n'est pas loisible aux pouvoirs publics d'arrêter les progrès de la destruction, quelque regrettables qu'ils soient. Il est pourtant, Monsieur le Ministre, une considération que l'on pourrait invoquer. Dans une visite qu'un grand nombre des membres de notre Société ont faite aux ruines de Villers,

Digitized by Google

visite à laquelle assistaient des architectes connaissant à fond ces restes curieux, on a constaté que des écroulements peuvent encore se produire et que des murs, déjà hors d'aplomb, pourraient céder complètement. Un incident de ce genre se produisant pendant la journée entraînerait peut-être la mort de touristes ou d'ouvriers circulant dans les ruines. Cette mort, directement imputable à la suprême négligence qui préside à la possession des ruines, servirait de thème à des accusations contre les autorités. Ces dernières, en effet, ont pour mission de veiller à la conservation des personnes ; c'est pour ce motif notamment qu'à Bruxelles on ferme le Parc en cas de mauvais temps, que l'on ordonne l'évacuation et au besoin la démolition d'habitations dont l'état d'entretien laisse à désirer.

Votre département, Monsieur le Ministre, ne pourrait-il pas intervenir en se basant sur ces motifs? Les ruines de Villers dépérissent de jour en jour, et, cependant, elles sont de plus en plus visitées, grâce aux facilités de transport que présente le réseau de nos chemins de fer. Le moulin de Villers, qui appartient aussi à la propriétaire des ruines, est devenu un lieu de séjour des plus animés, ce qui contribue à répandre l'aisance dans les communes de Villers-la-Ville et de Tilly. Mais cette affluence de monde augmente aussi les chances d'accident. N'y aurait-il pas lieu d'inviter les administrations locales intéressées, par l'intermédiaire de M. le Gouverneur de la province de Brabant, à prescrire des mesures pour mettre hors de danger l'existence des voyageurs et, si la propriétaire des ruines se refusait à y participer, à défendre la circulation au milieu de ces murailles devenues dangereuses?

Aux termes de la loi du 16-24 août 1790, titre XI, art. 3, « les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, sont : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans... les voies publiques; ce qui comprend... la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine... » La loi communale, art. 75, statue : « Le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt « communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par « l'autorité supérieure. »

Si le Conseil communal de Tilly prenait une délibération refusant de prescrire les mesures ici exigées par la sécurité publique, l'art. 86

Digitized by Google

de la dite loi communale serait applicable. En effet, le Conseil aurait pris une résolution qui blesse l'intérêt général ; le Gouverneur pourra en suspendre l'exécution ; et cette résolution pourra être annulée conformément à l'art. 87 de la même loi.

Nous avons encore une proposition à vous soumettre. Dans ces ruines si indignement abandonnées et qui constituent une source importante de revenus, en retour de laquelle on dédaigne de faire le moindre sacrifice d'argent, il existe des objets précieux pour l'archéologie et notamment des sculptures anciennes qui vont sans cesse en se dégradant. Nous y avons vu, gisant abandonné sur le sol, le coin d'une magnifique pierre tombale de l'an 1300 environ, où on pouvait lire, en belles lettres de ce temps, le nom d'une famille noble du Hainaut, les Roisin. Une autre dalle, sur laquelle étaient figurées deux dames nobles entourées d'une décoration de style ogival, se trouve sous le monticule des décombres dont nous avons parlé plus haut.

Or, à qui appartiennent ces débris respectables? Est-ce au propriétaire, qui ne permet pas même de les mettre à l'abri, déclarant par là qu'ils n'ont à ses yeux aucune valeur ? est-ce à la patrie, représentée par le Gouvernement et qui se ferait en devoir, s'il était possible de les revendiquer, de les conserver avec soin dans les Musées? En obligeant la propriétaire à prendre des mesures pour assurer la conservation des ruines, il y aurait peut-être moyen de négocier avec elle pour la cession à l'État des débris artistiques restés dans ces dernières.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que notre lettre appellera votre haute sollicitude sur des constructions monumentales, dignes sous tous les rapports d'être conservées, et, dans cet espoir, nous vous présentons, au nom de la Société d'archéologie de Bruxelles, l'expression de nos sentiments de respectueuse considération.

(Applaudissements et approbation.)

Il y aurait lieu, ajoute M. Wauters, de s'enquérir également de l'état dans lequel se trouvent les restes de l'abbaye d'Aulne et de voir quels seraient les moyens à employer pour empêcher leur destruction complète.

Digitized by Google

M. le président propose de fixer la visite de la Société au Musée Communal au dimanche 30 courant, à 10 heures du matin. *(Adopté.)*

La séance est levée à 10 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

tenu à Bruges du 22 au 25 août 1887

PREMIÈRE SECTION

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES. — GÉOLOGIE. — ANTHROPOLOGIE. ETHNOLOGIE.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. le baron de Sélys-Longchamps.

Vice-Président : MM. Van Bastelaer et le R. P. Van den Gheyn.

Secrétaires : MM. le baron de Loë et de Munck.

En l'absence de M. le baron de Sélys-Longchamps, M. Van Bastelaer présidait.

La Section s'est occupée de l'étude des questions portant les numéros, 1, 2 et 4 inscrites à son programme.

Au sujet de la première question, à savoir : « Quelles sont les découvertes relatives aux âges préhistoriques, qui ont été faites en Belgique ou en d'autres pays, depuis le Congrès de Namur ? » M. le marquis de Nadaillac nous a fait part d'une

Digitized by Google

découverte des plus intéressantes qui vient d'avoir lieu en France, dans le département de la Charente. Des fouilles pratiquées dans une caverne ont mis au jour, mêlés à des ossements de rhinocéros, de hyènes et de tigres, divers objets, produits de l'industrie de l'homme, tels que des aiguilles à chas et des poinçoins en os, une amulette en bois de renne et plusieurs de ces bâtons, faits avec les bois du même animal, percés d'un ou de plusieurs trous à la base, ornés de dessins, que l'on croit avoir été, peut-être, des signes d'autorité, des bâtons de commandement. Sur l'un d'eux sont représentés, au moyen de gravures en creux, deux phoques admirablement exécutés par une main ferme et exercée. Cette découverte est d'autant plus remarquable que jusqu'ici on n'avait accordé à l'homme quaternaire, à l'homme contemporain du mammouth et du rhinocéros, qu'un degré de civilisation bien inférieur à celui auquel il semble avoir droit, car la trouvaille de ce bâton de commandement, si remarquablement ornementé, nous révèle non seulement les aptitudes artistiques de la part des habitants primitifs de la Charente, mais encore toute une organisation sociale.

MM. Van Bastelaer, Cumont, de Munck, Soreil et de Puydt exposent leurs idées sur les silex qui ont subi une action mécanique naturelle et même l'influence des agents atmosphériques et que l'on a regardé souvent comme ayant été taillés intentionellement.

La section a ensuite passé en revue les diverses publications qui ont été faites concernant l'étude des temps préhistoriques, depuis le dernier congrès et le R. P. Van den Gheyn a bien voulu se charger d'en faire le résumé bibliographique.

M. l'ingénieur Soreil a signalé à l'attention de ses collègues l'existence d'un mégalithe à Ferrière (province de Liège), et a fait appel à leur activité afin que la liste des monuments semblables, restés debout en Belgique, puisse être dressée et qu'il soit avisé à leur conservation.

Digitized by Google

M. Van Bastelaer nous a entretenu un instant des Zeupires de Gozée, qui viennent de faire l'objet de la sollicitude du Gouvernement.

Des communications intéressantes ont été faites par MM. le marquis de Nadaillac, Jacques de Munck et de Loë, au sujet des exploitations préhistoriques de l'Aveyron, de Ciply, d'Obourg et de Spiennes.

M. le Docteur Cloquet a communiqué à la Section un travail important intitulé : « De l'âge du bronze et du premier âge du fer en Belgique », et cette lecture a donné lieu à de savantes discussions auxquelles ont pris part MM. Van Bastelaer, de Nadaillac, Cloquet, Jacques, R. P. Van den Gheyn, Cumont, Soreil et de Munck, au sujet de la classification des âges préhistoriques, à l'époque des métaux et surtout au sujet de la succession, dans une même station, des industries du cuivre et du bronze. Ces Messieurs ont été d'accord, toutefois, pour admettre que le bronze a été importé en Belgique et que le hasard seul, d'une manière ou d'une autre, a pu le faire découvrir aux peuplades primitives de qui nous le tenons, ces peuplades ne possédant pas, en effet, comme nous, les données scientifiques sur les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les alliages.

Enfin, après examen et discussion des questions portant les numéros 2 et 4, la section a émis les vœux suivants :

En réponse à la question n° 2 : « A-t-on découvert dans les tourbières de la Flandre, des meubles et ustensiles antérieurs à la conquête romaine, »

Vœu : « Attendu qu'on n'a signalé aucune découverte préhistorique dans la Flandre occidentale, la Section émet le vœu que la Société d'Émulation de Bruges attire l'attention de ses membres sur cette lacune. »

En réponse à la question n° 4 : « Quelles règles faudrait-il suivre pour former à l'aide de signes conventionnels une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique. »

Digitized by Google

Vœu : « Dans le but d'arriver à l'exécution d'une carte générale la Section émet le vœu que chaque société invite ses membres à noter, sur une carte particulière le point précis de leurs découvertes, en employant autant que possible les signes français. Les sociétés utiliseront ces indications pour arriver le plus tôt possible à la confection de la carte de la région.

LE RAPPORTEUR,

BARON ALFRED DE LOË.

2e SECTION

ÉTUDES HISTORIQUES. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. TRADITIONS, LÉGENDES LOCALES.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. Charles Piot.

Vice-président : M. le général Henrard.

Secrétaire : M. Soil.

La Section s'est occupée de l'étude des questions portant les numéros 1, 2, 12, 13, 14 et 15.

Au sujet de la première question, à savoir : « Y-a-t-il lieu de déposer aux archives de l'État, dans les provinces, les anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et enterrements, » la Section est d'avis qu'il n'y a lieu d'y déposer que ceux de ces registres qui seraient dans un état de délabrement qui compromettrait leur existence, et que pour les autres on doit avoir confiance dans les soins des officiers de l'état civil des localités. Ont pris part à cette discussion : MM. Piot, Kurth et Kaisin.

Digitized by Google

Relativement à la deuxième question :

« A quelle époque remontent pour les principales villes de la Belgique les comptes communaux ? Indiquer ceux que l'on peut considérer comme perdus, ainsi que ceux qui ont été conservés, pour les époques les plus reculées. » M. Kaisin fait observer qu'il faut distinguer entre les villes qui eurent des fortifications, de grands bâtiments civils, tels que beffrois, halles, églises, et les communes rurales qui n'avaient aucune charge relative à de tels monuments.

Pour ce qui concerne les villes, il existe des comptes qui remontent au XIIIe siècle.

La question 12 : « Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen âge ? Faire connaître les règles qui déterminaient le contingent à fournir par les diverses corporations, » donne l'occasion à un membre du congrès de lire un texte flamand, dans lequel il est établi que les corps de métier devaient fournir leur contingent, non pas par un chiffre fixe, mais proportionnel à la levée totale qui avait lieu dans la ville.

Au sujet de la treizième question, relative aux documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu. M. le général Henrard lit un travail très intéressant rappelant que c'est au XIVe siècle, dans les différentes guerres entre l'Angleterre et la France, que les armes à feu fixes et portatives, ont été mises pour la première fois en usage.

On s'entretient ensuite pendant quelques instants de la quatorzième question, à savoir : « Que peut-on affirmer, avec un degré de certitude, sur le lieu de naissance de Van Maerlant, sur la date de sa naissance et celle de sa mort, ainsi que sur sa biographie ?

Enfin, la quinzième question : « Comparer les œuvres de Van Maerlant et d'Adenez Le Roy, en y recherchant ce qui se rapporte aux usages et aux mœurs, » donne lieu à une

Digitized by Google

longue et intéressante discussion où l'on fait surtout ressortir que Van Maerlant a peint les mœurs du peuple et Adenez Le Roy celles de la Cour.

LE RAPPORTEUR,

ARMAND DE BEHAULT.

3e SECTION

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES. — ARCHÉOLOGIE. — DIPLOMATIQUE. — ÉPIGRAPHIE. — NUMISMATIQUE.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. le chanoine Reusens ;

Vice-Président : MM. le comte de Marsy et Bequet ;

Secrétaire : M. Poswick.

Au sujet de la première question : « Est-il à désirer que le Gouvernement institue une commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'État ou les communes ? » M. Kurth ne préconise pas l'intervention du Gouvernement en matière de fouilles. A son avis, il faudrait une entente entre toutes les sociétés archéologiques, qui créeraient une commission libre concernant les fouilles. Celle-ci rédigerait un programme de fouilles, et publierait des instructions. On ne verrait plus de cette manière les antiquités, les substructions romaines et autres dessiminées, comme cela arrive souvent dans le Luxembourg.

Il propose que le Congrès émette le vœu que les sociétés d'archéologie s'entendent pour nommer cette commission.

M. Hachez fait remarquer que les fouilles sont de deux

Digitized by Google

catégories : 1° les fouilles faites par des particuliers ; 2° celles exécutées par le Gouvernement pour cause d'utilité publique. Pour les premières, on sera toujours impuissant contre le mauvais vouloir ou l'ignorance des propriétaires ; quant aux secondes, il propose que le Congrès émette le vœu que le Gouvernement fasse appliquer sévérement les dispositions contenues dans l'article 27 du cahier des charges qui a trait aux objets historiques trouvés dans l'exécution des travaux publics. *(Adopté.)*

M. Bequet dit que les objets trouvés dans ce genre de travaux devraient rester dans le musée de la province où ils ont été mis au jour ; il combat leur envoi au musée de l'État où, dit-il, on en fait parfois peu de cas, alors qu'ils figureraient avec intérêt dans un musée de province.

M. Reusens peut assurer M. Bequet que depuis dix ans qu'il fait partie de la Commission de surveillance, aucun objet de ce genre, n'est entré au Musée de la Porte de Hal.

M. Bequet trouve qu'il serait à désirer que les sociétés savantes reçussent une direction sérieuse, en matière de fouilles. Il entre à ce sujet, dans de longs développements et termine en disant que les fouilles sont de la plus haute importance, en Belgique, pour élucider la question de l'invasion des Francs. Celle-ci, encore si obscure, ne pourra s'éclaircir que lorsque les autres sociétés de province auront fait exécuter des fouilles sérieuses, sur tout leur territoire, comme l'a fait celle de la province de Namur.

La Section décide, sur la proposition de MM. Bequet et Kurth, que le Congrès invitera les sociétés à élaborer des règlements concernant les fouilles.

A propos de fouilles, M. le comte de Marsy dit qu'il s'est occupé des signes dont on pourrait se servir pour marquer sur les cartes l'existence de découvertes archéologiques.

M. Jacques a proposé à la première Section un système

Digitized by Google

général de signes archéologiques pour le préhistorique. Les Congrès de Stockholm et de Pesth l'ont aussi fait, et en France, on s'en occupe depuis deux ans. M. de Marsy montre une carte qu'il a dressée au moyen des signes qu'il propose, et qui concernent les antiquités de toutes les époques.

M. Bequet propose de faire une carte pour chaque période, afin de ne pas surcharger de signes et de ne pas rendre les recherches difficiles, en indiquant les antiquités de toutes les périodes sur le même travail.

La Section décide que la question sera étudiée par la Société d'Archéologie de Namur, pour être résolue lors du prochain Congrès de Charleroi.

On passe à la troisième question : « déterminer, au point de vue de la numismatique, la valeur du trésor récemment trouvé à Bruges. Rechercher à quelle date il remonte, et quelle a pu en être l'origine ? »

M. Gailliard, archiviste-adjoint de Bruges, donne quelques détails à ce sujet. Cette trouvaille, dit-il, se compose de 540 pièces d'or du XIVe siècle, qui doivent dater de l'époque de Louis de Maele. La valeur du trésor était d'environ 7000 francs. On ne pourra bien apprécier l'importance de cette découverte, que lorsque l'on aura retrouvé toutes les pièces qui ont été vendues à Hasselt, à Bruges et à Bruxelles.

M. de Schodt lit un travail remarquable et très étendu relativement à la quatrième question : « Indiquer quelles étaient au moyen âge, entre la Flandre et les pays étrangers, les opérations de banque et de change. » Ce travail est vivement applaudi par l'assemblée.

La cinquième question n'est pas discutée, et à l'occasion de la sixième « Quels sont les principaux caractères de la loi maritime de Damme ? » M. Reusens demande à pouvoir s'écarter de la question et entretient la Section de la construction des églises au bord de la mer.

Après quelques observations de Mgr le baron Bethune,

Digitized by Google

comte de Marsy, de Behault et Bonvarlet, la séance se termide par un vote de remercîement au président de la section, M. le chanoine Reusens, qui a dirigé les débats avec autant d'amabilité que de science.

LE RAPPORTEUR,

ARMAND DE BEHAULT.

4e SECTION

ÉTUDES ARTISTIQUES. — HISTOIRE DE L'ART. — ARCHITECTURE. ARTS INDUSTRIELS.

Le bureau était constitué comme suit :

Président : M. Hymans ;

Vice-Présidents : MM. Ruelens, Schadde et le comte van der Straten Ponthoz ;

Secrétaires : MM. Francotte, Govaerts, Saintenoy et Sermon.

Sur la première question :

« Convient-il d'engager le Gouvernement à proposer, pour la conservation des monuments historiques, un projet de loi spécial ? Y a-t-il lieu d'adopter la rédaction proposée par l'Académie d'archéologie de Belgique ? »

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé des motifs par M. le général Wauverman, et des observations de MM. Colfs, Smekens, Hymans, Hazard, Daniels, Cloquet, Saintenoy, et Errera, adopte un ordre du jour par lequel elle émet le vœu de voir le Gouvernement proposer aux Chambres, le vote d'une loi protégeant les anciens monuments, en adoptant le

Digitized by Google

texte de la loi formulée par l'Académie d'archéologie de Belgique, sauf pour celle-ci à y apporter des modifications de détail.

Les questions 2, 3, 4, 5 et 6 ne provoquent pas de discussion intéressante.

A propos de la septième question : « Quels sont en Belgique, et notamment en Flandre, les principaux caractères de la sculpture jusqu'à la fin XIVe siècle ; ces caractères se sont-ils modifiés au XVe siècle, sous l'influence de la maison de Bourgogne ; faire connaître les principaux monuments de la sculpture de ces deux époques, en en comparant les principaux caractères, » M. Cloquet donne lecture d'extraits d'un travail publié dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, sur des monuments funéraires de la fin du XIVe siècle conservés à Tournai.

Rien de saillant dans les très courtes discussions qui ont eu lieu à propos des questions 8 à 16.

A propos de la dix-septième question : L'agriculture produisait-elle en Belgique, au moyen-âge, le blé nécessaire à l'alimentation des populations ; quels étaient à cette époque, les principaux produits de l'agriculture, » M. le comte Fr. van der Straten Ponthoz a fait quelques observations.

La dix-huitième question : « Quelles sont, parmi les principales branches de l'industrie au moyen-âge, celles que les pays étrangers ont empruntées à la Belgique et celles que la Belgique a empruntées aux pays étrangers, » n'a pas provoqué de discussion.

Quelques observations intéressantes ont été faites par MM. Feys, Hazard et Smekens à propos de la dix-neuvième question : « Quelle était la composition de l'hydromel?

A quelle époque l'usage en a-t-il cessé ? »

Il en résulte que l'hydromel était fait de miel délayé dans l'eau et fermenté.

L'usage de cette boisson a cessé en Belgique lors

Digitized by Google

de la disparition partielle des ruches par suite de la diminution de la culture des féverolles et le défrichement des terres occupées par les bruyères.

M. le comte de Marsy fait une communication relative à un tableau de *Colin de Cotter* et de statues flamandes marquées d'une main coupée.

Vient ensuite discussion d'une proposition du R. P. Van den Gheyn, ainsi formulée :

« Comment faut-il restaurer les églises, au point de vue de la polychromie ? — Faut-il oui ou non polychromer les églises ? »

La discussion très fournie de faits s'ouvre par un exposé de l'auteur de la proposition; celle-ci est appuyée par un long discours de M. le baron Béthune, puis par des observations de M. le comte van der Straten Ponthoz, Feys, Hymans, Kürth et Wauvermans.

L'assemblée adopte à l'unanimité, la première partie de la proposition et réserve la seconde pour un congrès prochain.

M. Feys pose la question suivante à la section :

« Faut-il faire disparaître les jubés et dans quelles circonstances le peut-on ? »

M. Feys expose les raisons qui lui ont fait émettre cette demande, puis MM. le baron Béthune, Hymans, comte van der Straten Ponthoz, Hazard et Soil font différentes observations à son propos. Ce dernier propose de voter l'ordre du jour suivant qui est admis à l'unanimité :

« La Section émet le vœu de ne voir autoriser l'enlèvement des jubés dans les églises que : 1° lorsqu'ils ne sont pas dans le style de l'édifice, et 2° lorsqu'ils ne présentent par eux-même aucun caractère artistique; en cas d'enlèvement du jubé, il devrait toujours être remplacé par une clôture dans le style de l'édifice. »

La question : « Est-il pratique d'ouvrir des concours pour la restauration des monuments anciens ? » est tranchée après

Digitized by Google

observations de MM. Geefs, Smekens, Saintenoy, par un ordre du jour de M. Smekens ainsi conçu :

« La Section émet le vœu de voir ouvrir des concours, pour la restauration d'anciens monuments, quand le travail est assez limité pour qu'on puisse espérer un résultat utile de la part des concurrents. »

M. Saintenoy propose ensuite un ordre du jour relatif à des concours de relevés de parties accessibles d'anciens monuments.

Il serait important de faire des concours de cette sorte.

L'assemblée consultée, vote à l'unanimité la proposition ainsi formulée :

« Dans le but d'encourager l'art de restaurer nos anciens monuments, la Section émet le vœu de voir ouvrir par les sociétés fédérées des concours de relevés et de restauration de parties abordables des anciens édifices. »

La séance se termine par un vote de remerciements au président de la section, M. Henri Hymans, qui a dirigé les débats avec tact et science.

LE RAPPORTEUR,

Paul SAINTENOY.

Excursion à Ypres

Une cinquantaine de congressistes ont pris part à l'excursion organisée à Ypres. Le départ avait été fixé à 7 1/2 heures, par Thourout et Roulers, et des voitures réservées avaient été mises à la disposition des excursionnistes qui ont fait ainsi le trajet sans transbordement.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons visité les

Digitized by Google

monuments remarquables de l'ancienne capitale de la Flandre Occidentale, bien déchue également de son ancienne splendeur !

Nous étions attendus à la gare par M. Arthur Mergelynck, membre de la Société d'Émulation de Bruges, qui avait bien voulu se constituer notre guide, et à 10 heures, nous fûmes reçus officiellement à l'hôtel de Ville [1] par M. le Bourgmestre de la ville d'Ypres, dans l'antique salle échevinale *(Schepen-camer)* ornée, en 1869, de fresques remarquables par Guffens et Swerts, retraçant diverses scènes de l'histoire de la ville et décorée de boiseries artistiques, d'une cheminée monumentale et de statues dues au ciseau de Malfait.

Nous sommes descendus ensuite dans la grande salle des Halles, et y avons admiré les belles peintures dues au talent de Ferd. Pauwels, représentant également les principaux événements de l'histoire d'Ypres [2]. Puis, nous nous sommes rendus à la cathédrale Saint-Martin, édifice du XIIIe siècle, qui renferme, entre autres curiosités, un tableau portant la date de 1525, à doubles volets, erronément attribué à Van Eyck et représentant à l'intérieur : la création de la femme, Adam et Ève chassés du paradis terrestre et la rédemption ; la peinture extérieure, en grisaille, représente le siège de Béthune. Ce tableau a attiré longtemps l'attention des congressistes.

Après la visite du musée archéologique nous nous sommes réunis en un banquet qui s'est terminé par divers toasts très applaudis.

M. le général Wauwermans a adressé des remerciements aux membres organisateurs du Congrès.

1 Les divers services de l'hôtel de ville sont installés en partie dans l'ancienne Halle-aux-Draps (commencement du XIIIe siècle), une des constructions les plus importantes et les plus grandioses de la Belgique.

2 Ces grands et remarquables travaux de restauration et de peinture sont dus, comme les précédents, à l'initiative de M. Adolphe Vandenpeereboom, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres.

Digitized by Google

M. de Foër a bu à la ville d'Ypres et a remercié tout particulièrement M. Mergelynck.

M. Mergelynck a répondu en termes très flatteurs pour les congressistes.

Le train de 4.10 heures nous ramena à Bruges.

LE RAPPORTEUR,
BARON ALFRED DE LOË.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Vermeersch, premier conseiller ; Destrée, second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; De Bove, de Loë et Saintenoy, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Aubry, Baes, Buysschaert, Cassiers, Combaz, Cumont, abbé Daniels, de Buisseret, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, Dulier, Errera, Hachez, Mahy, Michel, Préherbu, Van Malderghem, Van Sulper, comte von Nahuys, membres effectifs et Van Peteghem, membre associé.

MM. de Munck, Delessert et De Schryver s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle du 4 octobre 1887. *(Adopté.)*

Un passage du procès-verbal ayant trait au prochain Congrès d'histoire et d'archéologie de Charleroi donne l'occasion à M. le vice-président d'exposer quels sont ses projets relativement à ce Congrès. Il fait appel au zèle et au dévouement de ses collègues de la Société d'archéologie de Bruxelles en vue de la réussite de celui-ci. *(Vives approbations.)*

M. Vosterman van Oijen remercie pour sa nomination de membre correspondant.

MM. les comtes von Nahuys et von Mirbach-Harf, de Raadt, Cumont, Bamps, Wauters, Vosterman van Oijen, Van Bastelaer, Mahy, Paris, Michel, de Buisseret et de Behault font don d'ouvrages, d'estampes, de photographies, de matrices, de sceaux, de médailles anciennes et de monnaies romaines [1]. *(Vifs remerciements.)*

1 Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections.

Digitized by Google

MM. Béclard, de le Vingne, De Passe, Van Peteghem et Alfred Vromant sont nommés membres associés à l'unanimité.

MM. Van Trigt et Pierre Baes sont présentés comme membres associés. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. Delessert communique les renseignements suivants, relatifs à une découverte archéologique qu'on vient de faire en Suisse :

« Il s'agit de dolmens situés sur la cime d'une haute montagne du Valais, pierres à sacrifices dont l'existence et l'authenticité ont été confirmées par M. le chanoine Grenat, le 13 septembre dernier.

« Parti de Sion, avec des ouvriers qui devaient l'assister dans ses recherches et dans ses fouilles, il ne tarda pas à reconnaître que les cinq blocs de granit qui dominent la crête du *Mont-à-Tschuaï*, étaient bien des autels païens de l'époque la plus reculée.

« Ils découvrirent ensuite sous ces pierres des instruments de sacrifice, tels que couteaux, haches, écorchoirs et autres objets en pierre, plus ou moins grossièrement taillés.

« Le tout a été transporté au Musée archéologique de l'État du Valais.

« Outre la présence de ces sortes d'outils en pierre, il faut mentionner deux autres preuves, assez convaincantes, en faveur de l'authenticité de ces cinq dolmens : d'une part, le fait que sur chacune de ces tables, il existe des rigoles allant du centre vers les bords; et d'autre part, le nom même de la montagne, dont l'étymologie avait été incomprise jusqu'ici, c'est-à-dire le mot *Tschuaï* qui signifie dans le patois de l'endroit *tuer*, *sacrifier*, *immoler !*

« Il faut remarquer, en effet, que pour la Suisse, cette découverte est d'une grande importance, au point de vue des temps préhistoriques. Les divers instruments trouvés près des cinq dolmens du *Mont-à-Tschuaï* serviront à prouver que le Valais était déjà habité à une époque relativement très ancienne, époque où l'on se figure en général que le sol de la Suisse n'était foulé que par des ours et autres bêtes sauvages. »

Digitized by Google

M. Paul Saintenoy donne lecture du compte-rendu de l'excursion aux ruines du château de Beersel. *(Applaudissements.)*

M. Wauters. Il ne faut pas s'exagérer le but militaire de Beersel. C'était un refuge contre un coup de main plutôt qu'une forteresse destinée à un siège en règle.

M. Buysschaert partage l'avis de M. le président et dit que rien n'indique une construction faite pour résister à une attaque bien conduite.

M. Paul Saintenoy. L'ensemble de la construction dénote cependant plutôt un château militaire qu'une simple habitation seigneuriale. Il n'a absolument pas les caractères d'un château mixte.

M. Buysschaert. Les fenêtres et ouvertures que l'on remarque sur les courtines et les tours de Beersel ne sont pas toutes postérieures à l'édification du château.

M. Wauters. La destruction de Beersel en 1488, n'a pas été une destruction ordinaire. Les Bruxellois avaient voué une haine mortelle à Henri de Witthem et ils ont totalement détruit le château qui a été livré au pillage et aux flammes.

M. Paul Saintenoy. Les Bruxellois sont entrés par une brèche de la courtine ; précisément celle-ci présente les traces d'une brèche très importante, descendant jusqu'au sol. Cela tendrait à prouver que le château n'a pas été complètement détruit en 1488. Relevé de ses ruines, il a pu être totalement remanié et restauré en 1490. L'hypothèse que j'ai exposée tantôt n'a pour but que de provoquer une étude complète des défenses hautes de Beersel.

M. l'abbé Daniels lit une note très intéressante sur les armoiries de Diest. *(Applaudissements et renvoi à la Commission des publications.)*

M. Wauters donne une courte analyse d'un travail sur Roger Van der Weyden, dont il espère voir élever, un jour, la statue sur une des places publiquer de la capitale. Il compte

Digitized by Google

prouver, dans sa notice, par des documents authentiques, que ce grand peintre est un enfant de Bruxelles et non de Tournai. Roger Van der Weyden a eu un renom considérable sous Philippe-le-Bon ; il a puissamment contribué à l'établissement de l'industrie des tapis de hautelisse, exercé une influence indéniable sur les commencements de la gravure et eu comme élèves, le célèbre Memling et Schongauer. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le Vice-Président remercie, au nom de l'assemblée, M. le Président de cette intéressante communication. Il est décidé que le travail de M. Wauters sera inséré aux *Annales*.

M. Destrée s'excuse de n'avoir pu préparer le travail qu'il avait promis de communiquer à l'assemblée. L'Arsenal d'Autriche, à Vienne, dit-il, possède l'armure que l'archiduc Albert portait à la guerre. Le Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, possède le flançois, le cervical et quelques fragments du poitrail et du chanfrein de l'armure du cheval que l'archiduc montait à la bataille de Nieuport. Il a pu se convaincre par le mesurage et la comparaison des pièces que les unes étaient parfaitement les compléments des autres. Cette armure à fond noir, couvert de riches ornements gravés et dorés, avait coûté 40,000 florins. Ce travail est-il belge ou espagnol ? Il n'est pas damasquiné mais fait au ciselé. Il en montrera la photographie à la prochaine séance. (*Remerciements.*)

M. de Behault lit un travail sur une tour de la première enceinte de Bruxelles, découverte tout récemment dans le quartier de la Vierge-Noire. (*Applaudissements et renvoi à la Commission des publications.*)

M. le secrétaire général demande si la Société entend, en vertu des statuts, procéder cette année à la nomination de la Commission de vérification et siéger en assemblée générale au mois de décembre prochain ?

M. le président propose l'ajournement à l'année pro-

Digitized by Google

chaine, la Société n'ayant encore que quelques mois d'existence. (*Adopté.*)

Il est décidé que la visite au Musée royal d'antiquités et d'armures aura lieu le dimanche 19 courant, à 9 1/2 heures.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Excursion du 15 septembre 1887, aux ruines du château de Beersel.

RAPPORT

Le 15 septembre dernier, notre Société s'est rendue aux ruines du château de Beersel.

Partis de Bruxelles, à 1 heure 32, les excursionnistes — MM. de Behault, baron de Loë, Saintenoy, Benoidt, Aubry, de Buisseret, Buysschaert, Delessert, de Proft, de Raadt, de Schryver, Drion, Hachez, Hagemans, Hanon de Louvet, Mahy et Van Malderghem [1], — après avoir franchi en chemin de fer la courte distance qui sépare Bruxelles de Loth, arrivent au château de Beersel, vers 2 heures 1/4.

Notre collègue, M. Buysschaert, qui étudie depuis quelque temps déjà, les ruines, et qui prépare un travail à leur sujet, nous montre tout d'abord les anciens fossés traversés par le *ruisseau de Saint-Lambert* et aujourd'hui presque comblés.

Nous arrivons à la poterne du château, privée de son pont

1 Font excuser leur absence : MM. Wauters, Buls, Combaz, Errera, Michel, Paris, Sainctelette, Tahon et le comte van der Straten Ponthoz.

Digitized by Google

en bois, dont il ne reste plus de trace ou à peu près, dans les fossés.

Après avoir franchi le seuil du château, nous arrivons dans un porche voûté jadis, mais dont la voûte ogivale écroulée laisse voir, par un trou béant, les deux étages d'appartements de la tour d'entrée, dans laquelle nous nous trouvons. A droite, s'ouvre le corps de garde qui possède encore sa cheminée et ses latrines. A gauche, le logis du guichetier. Cette entrée de château est loin des anciennes dispositions prises pour dissimuler et défendre les poternes aux XIIe et XIIIe siècles.

Après avoir vu les autres dépendances de la poterne d'entrée nous arrivons dans la baille intérieure.

Le temps a bien dégradé l'ancienne demeure seigneuriale des de Witthem, depuis qu'elle a cessé d'être habitée. Les logis accolés à la tour de l'Est, au sommet de laquelle *s'élevait une espèce de lanterne* [1], *où l'on arborait, en temps de guerre ou dans les circonstances solennelles, la bannière baronnale* [2], n'existent plus. On n'en retrouve que quelques pans de murs des caves et le puit à peu près comblé.

Sous la baille existent les anciennes prisons, sans issue autre qu'un soupirail percé dans la voûte et donnant vers l'air libre. Des anneaux scellés au mur démontrent, paraît-il, la destination de ces caves que l'on prendrait à première vue pour des citernes.

La tour de l'est contenait au rez-de-chaussée les cuisines [3]; à l'étage se trouvait la *« salle »* du château. Celle-ci possédait, il n'y a pas longtemps encore, ses hauts lambris, puisque M Wauters disait, en 1855, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, qu'*elle est revêtue d'une boiserie de chêne peinte en*

1 Ou « échanguette. »
2 Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles*. Brux., 1855, III, p. 680.
3 *Ibid.*, III, p. 681.

Digitized by Google

outremer et parsemée d'étoiles d'or [1]. Ce qui le prouve ce sont les vestiges de peinture en outremer retrouvés par M. Buysschaert, sur les pierres formant les nervures des voûtes.

Il serait peut-être possible de retrouver des restes de ce lambris, puisque sa disparition est relativement récente.

La voûte de cette salle est démolie en partie, mais la portion restante nous montre de belles nervures venant se réunir en une clef ornée des armoiries des de Witthem. La clef de la partie de voûte écroulée a été retrouvée. Disons en passant que nous serions heureux de voir ces morceaux de sculpture déposés dans notre musée.

Nous longeons l'ancien chemin de ronde auquel nous reviendrons tantôt, pour aller vers la troisième tour. Celle-ci, comme la tour d'entrée, possédait deux étages, mais couverts en bois. Son rez-de-chaussée voûté contenait la salle des gardes.

Dans la cour, nous avons vu beaucoup de fragments de nervures retrouvés dans les ruines par M. Buysschaert, et entr'autres des morceaux de fénestrage formant le réseau d'au moins une riche verrière, paraissant dater de la fin du xve siècle, par ses formes très flamboyantes.

Ce sont peut-être les restes des fenêtres de l'ancienne chapelle castrale, car il devait en exister une à Beersel comme dans les autres demeures seigneuriales du moyen-âge, ainsi que le pense M. Wauters [2]. Ce serait un point à vérifier.

*
* *

Revenons maintenant aux courtines et au chemin de ronde qui les couronne.

Les courtines entièrement construites en briques, présen-

1 Wauters, *ouv. cité*, III, p. 681.

2 *Messager des sciences historiques de Belgique :* Notice sur le château de Beersel, par M. Alph. Wauters, 1841, p. 443.

Digitized by Google

tent une série de hautes arcades souvent remaniées. Il sera difficile d'y retrouver les traces de leur état primitif.

Elles étaient couronnées jadis par un chemin de ronde aujourd'hui écroulé. Celui-ci était formé, d'après les traces laissées contre les tours, d'un mur de garde ou parapet donnant vers les dehors et ayant une faible épaisseur, sans surplomb important sur les fossés. Vers la baille, au contraire, le parapet était de forte épaisseur sur la majeure partie de l'enceinte, ce qui répondait à des besoins qu'il n'est peut-être pas impossible de préciser.

Je suis persuadé que les études de M. Buysschaert nous donneront la raison d'être de cet état de chose anormal, mais, en attendant, permettez-moi de vous exposer une hypothèse que notre visite à Beersel a fait naître en moi.

Le château des de Witthem, lorsqu'on le voit sur la gravure d'Harrewyn [1], dans l'ouvrage de Le Roy, ne présente tant sur les courtines que sur les tours qu'un chemin de ronde sans surplomb, porté sur des corbeaux peu saillants et ne laissant par conséquent pas de place pour les machicoulis.

De plus, ce chemin de ronde ne devait avoir qu'une largeur d'environ un mètre, tout à fait insuffisante pour la manœuvre des armes.

Peut-on admettre qu'un château, vraisemblablement construit comme forteresse, ait été bâti sans défenses hautes? Car, les meurtrières et les crêneaux indiqués par Harrewyn pouvaient servir pour un tir au loin, mais étaient inutiles lorsque l'ennemi se trouvait au pied des défenses; de plus, le mur de garde avec sa médiocre épaisseur vers les dehors ne pouvait pas résister à un feu quelque peu violent, s'il n'était renforcé par des pans de charpente. Le chemin de ronde détruit, la

[1] *Groot Werreldlyk tooneel des hertogdoms van Braband*, besch. door *Jacob Le Roy*, *S'Gravenhage*, 1730, p. 35, pl. B, nº 6 *et encore dans : Brabantia sacra et profana scenographia illustrata cum notis ad singula loca*, Amstelodami, anno MDCLXXXXVI (1696).

Digitized by Google

seule défense du château, devait se faire par les meurtrières percées dans les tours et les courtines. D'ailleurs, les constructeurs de Beersel n'avaient en ces tours considérées comme défenses des courtines qu'une médiocre confiance, puisqu'elles ne commandaient pas celles-ci en tout leur développement.

Ces considérations nous ont amené à penser que le chemin de ronde indiqué par Harrewyn, remplaçait une construction plus ancienne et plus en rapport avec le rôle militaire que devait jouer le château, dans la pensée de ses constructeurs.

Cette construction devait être un chemin de ronde solidement construit, et à forte saillie, permettant un tir plongeant sur les assaillants.

Il devait être en pans de charpente; on en trouverait peut-être la preuve dans ces trous, ces solutions de continuité qui se trouvent le long de la ligne de corbeaux en haut des courtines vers les dehors [1]. Actuellement, ils forment grâce à un talus rejoignant le sol du chemin de ronde, une série de meurtrières.

Mais est-ce là leur destination à l'origine ?

Un examen superficiel fait dire que c'étaient des machicoulis. Voilà du moins l'opinion que j'ai entendu soutenir; mais peut-on croire qu'il y en ait eu si peu ! qu'ils aient été d'aussi petites dimensions et sans surplomb sur les courtines ? Nous aimons mieux voir dans ces solutions de continuité, la place de poutres fortement maintenues à leur bout par la grande

[1] Ces solutions de continuité sont parfaitement visibles sur la vignette lithographique qui accompagne la notice de M. Wauters dans le *Messager des sciences historiques* 1841. Elles sont encore visibles actuellement en certains points, mais elles sont fort endommagées.

Un dessin de Van Moer, conservé au Musée communal de Bruxelles, les montre tant sur les courtines que sur les tours, mais avec une certaine fantaisie. Il existe également dans ce Musée, deux peintures du même artiste donnant des vues de Beersel, sur lesquelles les solutions de continuité sont parfaitement reconnaissables.

Digitized by Google

épaisseur du parapet du chemin de ronde vers la baille et soutenant le mur de parement vers les dehors, situé cette fois en surplomb.

Cela aurait constitué une forte défense haute dans le genre de celles que nous montre Harrewyn à différents châteaux, et particulièrement à ceux de Sterrebeek et de Tervueren [1].

Ce n'est là qu'une supposition, mais elle nous paraît suffisamment importante pour que nous la signalions.

On pourrait nous objecter que le hourd à pans de charpente était abandonné en France au xve siècle et qu'il devait en être de même en Brabant, mais le château tout entier donne la preuve de l'extrême parcimonie avec laquelle on employait la pierre.

Rien de plus naturel alors que l'emploi du bois pour les chemins de ronde, qui, construits en pierre, auraient demandé des blocs de grand appareil, alors que dans tout le château on la trouve en très petits échantillons.

D'ailleurs, nous savons qu'aux châteaux de Bouvignes et de Montaigle, — bâtis dans une contrée voisine où la pierre de grand appareil est commune — les hourds se faisaient en charpente, à la fin du xve siècle [2].

Ce point de vue nous amènerait à penser qu'on pourrait voir là un vestige du château primitif, qu'on se serait borné à rétablir, après le siège et l'incendie du château par les Bruxellois en 1488 [3].

Rebâti vers 1490 [4], le château de Beersel a pu être reconstruit *tel qu'il était* avant le siège, c'est-à-dire sans lui donner les dispositions nouvelles que nécessitaient les récents perfectionnements de l'artillerie à feu.

1 *Groot werreldlyk tooneel van Braband*, *ouv. cité* p. 46-47, B n°s 61 et 64.
2 Becquet, *Montaigle*, Annales de la Société Archéologique de Namur, vol. VI — tiré à part p. 42.
3 Wauters *ouvr. cité* III, p. 674-75.
4 Wauters, *ouvr. cité* III p. 675.

Digitized by Google

Pendant les guerres du XVIe siècle, ou par une autre cause, ce chemin de ronde a peut-être été détruit. Dans ce cas, on peut supposer qu'on s'est borné à rebâtir un mur de garde sans machicoulis, tout en laissant les solutions de continuité — emplacement des poutres — et en les utilisant comme meurtrières pour un tir plongeant.

Quelle est la vraie de ces hypothèses ?

Il est difficile de le dire positivement sans avoir fait une étude approfondie du château, mais ce que l'on peut avancer avec certitude, c'est que Beersel, s'il a été rebâti entièrement vers 1490 sur un plan nouveau, est un spécimen d'un art arriéré.

On se base pour appuyer cette reconstruction totale sur ce que le château est bâti en briques, mais nous savons d'après Schayes [1], que depuis le XIVe siècle *presque toutes les enceintes murales des villes furent construites en briques, alternant parfois avec des chaînons de pierre.*

Schayes fait exception cependant pour les portes qui *continuèrent généralement à avoir un revêtement de pierre.*

Décrivant l'enceinte de Louvain de 1356, le même auteur nous dit que ces fortifications étaient *composées d'un large et profond fossé et d'un rempart trés élevé que surmontait un mur en briques, flanqué de 48 tours également en briques, à l'exception de leurs bases construites en pierre* [2].

Pour Bruxelles — enceinte de 1357 à 1379 — il en était de même pour les remparts [3].

Plus loin [4] Schayes dit encore que beaucoup de nos châteaux des XIVe, XVe et XVIe siècles, étaient entièrement en briques.

1 Schayes, *Hist. Arch. en Belg.* IV p. 109.
2 *Ibid.*, IV p. 114.
3 *Ibid.*, IV p. 115.
Ibid., IV p. 121.

Digitized by Google

Ces exemples prouvent l'emploi de la brique pour les fortifications dès le XIVe siécle.

Partant le fait d'être bâti en briques n'implique pas pour un ouvrage fortifié, une date aussi récente que celle que l'on veut en conclure.

Quoiqu'il en soit, si le château de Beersel a été reconstruit à la fin du XVe siécle, c'est, nous le répétons, une construction bien peu à la hauteur des progrès réalisés alors par l'artillerie à feu.

Dominé à courte distance par des collines élevées, mal flanqué par ses tours qui ne commandaient pas les fossés en tous points, et, si l'on n'accepte pas notre supposition de tantôt — muni de défenses hautes sans importance — le château de Beersel ne présentait qu'un exemple d'un art routinier.

*
* *

Vers les dehors, le château devait être très pittoresque.

La porte a beaucoup de caractère et est surmontée par une belle niche trifoliée du XVe siécle, paraissant avoir contenu les armoiries des seigneurs de Beersel.

Rien de bien intéressant à signaler pour les courtines bâties sur des substructions de pierre, et fort défigurées par les nombreux jours qu'on y a percés.

Quelques meurtrières bien conservées donnent de curieux détails pour l'étude de l'état primitif du château. Toutes les toitures sont détruites, mais elles devaient être de l'aspect le plus original, si on en juge par la gravure d'Harrewyn. Les tours ont la forme hémisphérique allongée, ce qui a amené l'architecte à donner à leurs toitures, une allure toute spéciale. C'étaient là de beaux et curieux exemples de notre vieille architecture militaire.

Viollet-le-Duc en avait jugé ainsi lorsqu'il fit le beau des-

Digitized by Google

sin [1] qui représente le donjon de Beersel avec ses deux tourelles, son chemin de ronde, sa toiture aiguë venant s'arrêter contre un pignon à gradins et lançant dans les airs une échanguette couverte d'une flèche très accentuée. Cela a du être dessiné d'après la gravure d'Harrewyn, mais par une étrange méprise, d'un château en briques l'illustre architecte a fait une construction en pierre. Interprêtant son modèle, Viollet-le-Duc, — ne pouvant probablement pas concevoir cette tour de château fortifié sans de puissantes défenses hautes,— a muni le donjon de Beersel d'un chemin de ronde porté sur des corbeaux à forte saillie et laissant place pour des machicoulis. Quoique de pure imagination, ce détail du dessin de Viollet-le-Duc porte à croire que celui-ci ne considérait pas le chemin de ronde dessiné par Harrewyn comme l'état primitif des défenses hautes de notre vieux château brabançon.

*
* *

Nous avons été voir après le château, l'église de Beersel [2], non pas pour elle, mais pour y voir les figures tombales de Henri de Witthem et de sa femme qui y sont déposées [3].

Anciennement couchées sur une dalle funéraire ou mieux sur un sarcophage, ces figures sont mises debout dans le collatéral gauche de la façade principale. Datant de l'aube de la Renaissance, les figures de Henri de Witthem, mort le 17

1 Viollet-le-Duc *Dict. de l'Arch. franc.* vol. V. p. 137, fig. 21.

2 Cette église dédiée à Saint-Lambert possédait jusque vers 1762 des vitraux ornés d'armoiries qui disparurent en même temps que la tombe de Henri de Witthem. Voir Wauters, *ouv. cité.*, p. 671, et le mémoire de M. le comte Alph. O'Kelly sur *les verrières des env. de Bruxelles.* (Bulletin du Comité Archéologique du Brabant, tome I, p. 29.)

3 Voir dans le *Messager des sciences historiques*, 1839, p. 384, une notice sur le tombeau de Henri de Witthem à Beersele (sic), près Bruxelles.

Digitized by Google

septembre 1515, et de Isabelle Van der Spout, son « *épeuse*, » font un médiocre effet à la place où elles se trouvent. Couchées sur une dalle funéraire, elles sembleraient tout autres, non pas que ce soient des chefs-d'œuvre, mais ce sont certes des exemples précieux de la statuaire flamande du XVIe siècle. Au moment où les curieux travaux de M. Courajod appellent l'attention du monde savant sur tout ce qui touche à celle-ci, il importe de ne pas laisser disparaître les effigies des sires de Witthem, menacées de destruction dans la mauvaise place où elles se trouvent. Nous avons observé que les mains d'une des statues ont été brisées. Le fragment est déposé au-dessus des dais qui surmontent les figures, livré au premier malveillant qui voudra s'en emparer. N'y a-t-il pas lieu pour notre Société, de signaler ce triste état de chose aux autorités et de demander à celles-ci le grattage et la restauration de ces intéressants morceaux de sculpture ?

Mentionnons avant de quitter l'église, le beau bénitier aux armes des de Witthem qui se trouve dans le porche sous la tour.

Les excursionnistes ont regagné ensuite la gare de Loth et à 5 1/2 heures, ils étaient de retour à Bruxelles.

LE RAPPORTEUR,

PAUL SAINTENOY.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1887

Présents : MM. Wauters, président ; Destrée, second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; de Munck, conservateur des collections ; Aubry, Baes, Brunfaut, Buysschaert, Cassiers, de Buisseret, de Cannart d'Hamale, Dens, Drion, comte de Looz-Corswarem, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, de Schryver, Hachez, Mahy, Michel, Rutot, comte van der Straten Ponthoz, Van Malderghem, van Sulper, van Wassenhove, comte von Nahuys, membres effectifs ; Depasse et Van Peteghem, membres associés ; Colinet et Lefevre, membres associés aspirants.

MM. Hannon de Louvet, Delessert et Jennepin se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

L'assemblée est unanime à exprimer ses regrets au sujet de la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Trappeniers, architecte et ancien échevin de la Ville de Bruxelles, membre fondateur.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887. *(Adopté.)*

MM. Delevoy, de Raadt, de Schryver, Mahy, de Saucourt, baron de Royer de Dour et de Behault font don d'ouvrages, de manuscrits, de matrices, de monnaies romaines et d'eaux-fortes [1]. *(Vifs remerciements.)*

MM. Van Trigt et P. Baes sont nommés membres associés à l'unanimité.

MM. le chevalier Diericx de Ten-Hamme, Colinet, Lefevre,

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections.

Digitized by Google

de Regny et Meyers sont présentés comme membres associés. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. Delessert communique de nouveaux renseignements relatifs à la découverte archéologique faite récemment en Suisse :

« Les cinq dolmens situés sur la crête du *Mont-à-Tschnaï* (dénomination qui s'applique au massif de la montagne, *dans son ensemble*), sont à une altitude d'environ 2200 mètres, et sur un petit emplacement appelé par les pâtres « *Plan de la Quardettaz* » (petite garde). — Leur distance de l'un à l'autre varie de 20 à 50 mètres. Leur position respective forme un quart de cercle quelque peu anguleux au milieu. La direction de chaque bloc est de l'Est à l'Ouest.

« Le premier dolmen, que l'on rencontre en montant, et le plus à l'Est, mesure en longueur :

		1m05;	épaisseur :	0m40 ;	longueur (?). —	
Le deuxième	mesure en longueur :	1m10;	»	0m31 à 0m40;	»	0,90.
Le troisième	» »	1m45;	»	0m33 ;	»	1,20.
Le quatrième	» »	1m15;	»	0m35 ;	»	0,60.
Le cinquième	» »	1m30;	»	0m40 ;	»	0,60.

Le second de ces dolmens repose sur un gros pied.

« M. le Chanoine Grenat fait remarquer que ces pierres ne constituent pas des parallélogrammes réguliers, aucun de leurs côtés n'étant ni régulier, ni symétrique à son opposé ; leur aspect général serait plutôt le carré long elliptique.

« Il a obtenu de l'autorité locale la cession de ces blocs au Musée cantonal du Valais, ainsi que le gracieux don du terrain nécessaire pour la construction d'un mur protecteur autour des dolmens, dont deux surtout méritent cette précaution, à cause de leur configuration singulière. L'angle gauche antérieur du deuxième, est percé de part en part, comme pour y passer le pied d'un homme ; tandis qu'un autre est taillé sur le devant, comme pour y fixer une tête de taureau.

« Quant aux instruments de sacrifice, trouvés à 40 centimètres de

Digitized by Google

profondeur, au pied de ces autels, ils étaient tous enfouis au nord de ceux-ci, à part *un seul* objet.

« En voici l'énumération, avec leurs dimensions respectives :

1° Une *hache*, sans trou pour recevoir le manche, mais avec une dépression un peu large, pratiquée de chaque côté sur la face plate, un peu en dessous de la hauteur où devrait être le trou, afin de pouvoir y adopter le fourchu du manche. Le poids de cet instrument ferait croire qu'il était destiné à donner le coup de mort à la victime.

La hauteur, prise du taillant à la tête, est de 0^m26 ; la largeur, au plat de la tête, est de 0^m25 ; l'épaisseur, de 0^m10 ;

2° Un *coin*, en pierre blanche, de forme un peu triangulaire ; longueur : 0^m28 ; et largeur : 0^m12 ;

3° Un second *coin*, longueur : 0^m22 ; largeur, au milieu : 0^m11 ;

4° Un grand *couteau*, d'une longueur totale de 0^m47 ; celle du taillant est de 0^m29 ; et la largeur, au milieu, de 0^m14.

Ce couteau, plat d'un côté et « *bassé* » de l'autre, a une épaisseur de 0^m09 au milieu du renflement de la lame ;

5° Un *couteau* moyen, plat d'un côté et renflé de l'autre, comme le précédent, a une longueur totale de 0^m28, une épaisseur de 0^m04, et une largeur de 0^m14 au milieu de la lame ;

6° Un *couteau*, en forme de « pied », dont l'extrémité manque depuis le milieu du pied jusqu'aux orteils. Longueur : 0^m42 ; largeur au talon : 0^m08 ; longueur du taillant vers le cou-de-pied : 0^m18. — Cet instrument paraîtrait s'adapter à la coupure artificielle du côté gauche de la partie antérieure du second dolmen que l'on rencontre ;

7° Un *écorcheur*, en pierre blanchâtre comme celle du n° 2 ; longueur : 0^m23 ; largeur : 0^m07 ; épaisseur au centre : 0^m01. Tranchant tout alentour ; forme un peu circulaire ;

8° Un *grand écorchoir*, de forme plutôt triangulaire ; longueur : 8^m25 ; largeur au milieu : 0^m20 ; épaisseur au centre : 0^m03. »

(*Remerciements*.)

M. Jennepin annonce qu'il vient de découvrir, à Cousolre et à Bousignies, divers types de celts en pierre et un magnifique celt de bronze. Il aura soin d'envoyer bientôt à la Société, des renseignements relatifs à cette intéressante découverte.

Digitized by Google

M. Émile de Munck communique à l'assemblée son rapport sur l'excursion que la Société a faite à Maestricht. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. de Munck et lui fait remarquer qu'il est de notoriété que Teniers n'a jamais été surnommé *le Jeune* par ses contemporains. Les tableaux signés Teniers-le-Jeune, ne sont donc pas du fameux Teniers, mais de son fils, David Teniers III, qui mourut avant lui et qui prenait officiellement ce surnom.

M. de Munck remercie M. le Président de l'observation qu'il a bien voulu lui faire et dont il tiendra compte. Il met sous les yeux des membres présents, une eau-forte dont il est l'auteur et qui représente la Porte d'Enfer à Maestricht, en offrant à la Société le cuivre gravé dont elle pourrait faire tirer le nombre d'épreuves nécessaires aux *Annales*, pour son compte-rendu. *(Renvoi de cette proposition à l'examen de la Commission des publications.)*

M. Destrée dépose une enluminure qui appartient à M. Balat : *la Vierge tenant l'enfant Jésus, assise entre deux groupes d'anges*. Derrière cette scène se déploie un paysage très riche et d'une merveilleuse finesse. M. Destrée croit pouvoir restituer cette œuvre à Simon Bening. Cette affirmation est basée sur une étude comparative qu'il a faite avec le livre-d'heures de Jeanne-la-Folle, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Dans une note qui a paru tout récemment dans les *Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique,* M. Destrée a cru pouvoir établir la paternité du joyau de la Bibliothèque royale en rapprochant une œuvre datée de Simon Bening et qui est en la possession de l'Administration communale de Dixmude. Il soumet aux auditeurs deux photographies d'après l'enluminure de Dixmude, et d'après une des pages du manuscrit de la Bibliothèque royale, représentant l'une et l'autre le même sujet : *le Calvaire*. L'identité de conception

Digitized by Google

s'étend jusqu'aux détails; ce n'est pas une copie, c'est de la même main.

Le chef-d'œuvre appartenant à M. Balat offre les plus grandes analogies avec les paysages qui ornent le livre de Jeanne-la-Folle. Chaque essence d'arbre est étudiée avec un soin infini, et rendu avec un bonheur extrême : l'auteur est un amant de la belle nature.

Si Bening n'a pas exécuté ici un paysage déterminé, il n'y a rien exprimé qu'on ne puisse retrouver autour de soi, tant sa création est empreinte de vérité.

La réputation de Simon Bening comme paysagiste était très grande au XVIe siècle, car François de Hollande dit du maître brugeois, en le placant au premier rang des enlumineurs flamands : *« Maître Simon de Bruges, parmi les flamands, fut le plus gracieux coloriste et celui qui fit le mieux les arbres et les lointains. »*

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il a toujours soutenu dans ses ouvrages le rôle important que les grands peintres ont joué dans l'art de la miniature et cite de nombreux exemples; il faut être très prudent, ajoute-t-il, quand on rejette l'attribution des miniatures aux grands peintres. A Bruges, les miniaturistes formaient une catégorie à part, mais il n'en était pas de même partout et dans plusieurs villes les miniaturistes faisaient partie de la corporation des peintres.

M. DESTRÉE reconnait toute la justesse de l'observation de M. Wauters, ainsi Marmion était peintre et enlumineur et avant lui, Beauneveu et Jean de Bruges ont peint et enluminé. Il n'a pas l'intention de faire aujourd'hui la part des miniaturistes ni celle des peintres; il tient avant tout à restituer à l'École de Bruges le livre-d'heures de Jeanne-la-Folle et à établir sa parenté avec le Grimani.

A la suite d'une discussion sur le célèbre manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, MM. Wauters et Aubry promettent d'apporter les reproductions d'enlumiuures qui en

Digitized by Google

ont été faites; on pourra les comparer avec des photographies d'après les œuvres de Memling.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide l'envoi de son adhésion officielle au Congrès de Charleroi.

M. DE MUNCK donne lecture d'une notice sur les découvertes qu'il a faites dans la campine limbourgeoise, de silex taillés néolithiques. Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de M. Rutot sur la provenance des matières premières employées.

M. DE MUNCK. Dans sa séance du 27 septembre dernier, notre *Commission des publications*, sur la proposition de M. P. Saintenoy, et pour répondre aux prescriptions du § 1 de l'article 1er de nos statuts, a décidé de donner à la partie typographique de nos annales, dès leur première impression, un caractère artistique, en s'inspirant des productions anciennes de la gravure en relief et de l'imprimerie.

Depuis cette séance, de nombreuses démarches ont été faites auprès de nos industriels belges dont la spécialité est la *gravure typographique*, afin d'obtenir pour l'ornementation de nos publications, des fleurons, des vignettes, des culs-de-lampe, ainsi que des lettres historiées d'un beau style.

Ces démarches n'ayant pas abouti, notre Commission se vit forcée de s'adresser à un industriel étranger qui put mettre à la disposition de notre imprimeur, ses productions artistiques.

Souvent déjà, dans les séances de la Commission chargée de préparer le *Grand Concours international et l'Exposition universelle de* 1888, nous nous sommes plaints, mes collègues et moi, de l'envahissement des produits étrangers dans notre pays, et spécialement de ceux appartenant à la classe de l'*Imprimerie et des arts qui s'y rattachent*, classe dont le Gouvernement a bien voulu nous confier la direction.

Je ne veux pas dire, Messieurs et chers collègues, que nous devions rejeter systématiquement les belles et bonnes choses qui nous viennent de l'étranger ; non, certes pas;

Digitized by Google

car je crois même que, pour parvenir à introduire un art ou une industrie dans notre pays, il ne serait pas sans avantage d'y laisser d'abord s'infiltrer quelques productions venant de l'extérieur, sauf à les abandonner au fur et à mesure que, guidés par les bons modèles qui leurs seraient ainsi donnés, nos artistes et nos industriels aient pu fournir des produits pouvant rivaliser avec ceux de l'étranger. Depuis longtemps déjà, je me suis préoccupé de la question dont j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, et c'est dans le but de lutter contre l'envahissement des productions des pays voisins, aussi bien que pour faire revivre un art trop délaissé en Belgique, que, quelques amis et moi, nous avons résolu de fonder à Bruxelles une Société d'aquafortistes dont Son Altesse Royale, Madame la comtesse de Flandre a daigné accepter la présidence d'honneur, voulant ainsi témoigner tout l'intérêt qu'elle porte au développement de l'art de la gravure.

Je crois, Messieurs et chers collègues, avoir rencontré une occasion qui pourrait permettre, à notre *Société d'archéologie* dont l'un des buts est « *d'encourager l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne* [1], » de se dévouer au progrès de la typographie comme la *Société des aquafortistes Belges* l'a fait pour celui de la gravure à l'eau-forte et au burin :

Ainsi que M. Glücq, dont j'ai eu l'honneur de visiter les collections, lors d'un séjour à Paris, M. De Saucourt amateur Bruxellois, possède une des plus belles séries de vignettes, de fleurons, de lettres historiées et de culs-de-lampe anciens que je connaisse ; or, j'avais déjà obtenu de cet amateur, de pouvoir faire des reproductions en *photozincogravure*, des plus beaux spécimens de sa collection et de me servir des clichés pour l'impression des tirés à part de mes notices ; lorsqu'il me vint à l'idée de lui demander de bien vouloir étendre ce

[1] § 1 de l'article I des statuts de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Digitized by Google

droit, en permettant à la *Société d'archéologie*, de se servir, pour l'impression de ses annales, des zincs photogravés qui me seraient destinés.

M. De Saucourt m'ayant fait la gracieuseté d'accéder à cette demande, il fut decidé que si la Société d'archéologie acceptait ma proposition, je ferais exécuter à mes frais des clichés en zinc, reproduisant des œuvres gravées de maîtres anciens, appartenant surtout à l'*École flamande*.

Je suis persuadé, Messieurs et chers collègues, que vous comprendrez l'heureuse influence que notre *Société d'archéologie de Bruxelles* pourrait avoir sur le progrès de l'*imprimerie typographique* en joignant ses efforts, à ceux qu'ont déjà fait certaines associations artistiques du pays, quelques industriels et quelques particuliers pour faire revivre un art qui s'est montré si florissant sous les Bade, les Plantin, les Aertsens, les Beller, etc.

M. Saintenoy partage l'avis de M. de Munck ; on imprime mal en Belgique, il faut bien le reconnaître, et la Société ferait œuvre utile en mettant sous les yeux des ouvriers typographes, au cours de conférences, des bandes ornées, des lettrines, des culs de lampe anciens etc... Elle devrait s'attacher également à ce que ses publications aient un cachet artistique.

M. de Munck demande s'il est admis en principe qu'on usera des modèles artistiques anciens ?

M. le Président propose le renvoi de la question à la *Commission des publications (Adopté.)*

M. de Munck montre à l'assemblée une série de lettrines anciennes et dépose sur le bureau six eaux-fortes offertes à la Société par M. De Saucourt *(Des remerciements sont votés au donateur.)*

La séance est levée à 4 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

de l'excursion des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles, à Maestricht et aux environs les 17, 18 et 19 septembre 1887.

Messieurs,

Les rapports sur l'excursion de Maestricht dont l'un vient d'être adressé par M. Ubaghs à la *Société belge de géologie de paléontéologie et d'hydrologie* [1], l'autre par M. le Dr V. Jacques à la *Société d'anthropologie de Bruxelles* [2] envisageant surtout l'expédition scientifique à laquelle notre *Société d'archéologie* à pris part, au point de vue des résultats acquis pour l'étude de la géologie et de l'archéologie préhistoriques ; il m'a été facile de ne pas trop étendre le présent rapport et de vous rendre compte, d'une façon spéciale, des observations purement archéologiques qu'ont pu faire nos collègues dans l'ancienne capitale du Limbourg hollandais ainsi qu'aux environs.

[1] Voir *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.* Tome I, 1887.

[2] Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.* Tome VI, 1887-1888.

Digitized by Google

PREMIÈRE JOURNÉE

Samedi 17 septembre 1887.

Les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie ainsi que les personnes étrangères à ces sociétés, ayant pris part aux excursions des 17, 18 et 19 septembre 1887, formaient un groupe composé de MM. Aubry, Braconnier M. l'avocat Cumont, M. Delessert, M. de Munck, M. l'avocat De Puydt, M. Dotremont, M. le Dr Dupré, M. Erens, M. le Dr Félix, M. Hankart, officier d'artillerie, M. Hegencheid, M. le Dr Héger, M. Hermans, M. le Dr Jacques, M. l'ingénieur La Haye, M. Leclercq, M. l'ingénieur Lechien, M. Soudanas, M. l'ingénieur Osmonde, M. Pierre, M. l'ingénieur Rutot, conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, MM. Rucquoy, Ubaghs, M. van den Broeck, conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Mme Waller, M. Van der Maesen de Sombreff, ancien ministre hollandais, M. le général Ghiot et MM. Cordeweener et Russel.

Sous la conduite de M. Ubaghs, le naturaliste maestrichtois, les excursionnistes ont été étudier aux portes de Maestricht, l'assise de *craie tuffeau* dans laquelle sont creusés à la *Montagne Saint-Pierre* les fameux souterrains dont l'origine remonte au XIe siècle, comme semble l'indiquer la plus ancienne inscription que l'on y a découverte, et non comme on l'a cru généralement, à l'époque Romaine. Des fouilles pratiquées dans des substructions découvertes dans le Limbourg, ont cependant démontré que l'usage de la *craie tuffeau*, comme pierre à bâtir, s'était déjà généralisé aux environs de Maestricht, sous les Romains. Il faudrait donc conclure de là que l'extraction du *tuf calcaire* se faisait à cette époque non pas par

Digitized by Google

galeries souterraines, comme à la *Montagne Saint-Pierre*, mais à ciel ouvert. Rien n'empêche de croire, du reste, que ce dernier mode d'exploitation ait subsisté longtemps aux environs de Maestricht, où l'assise de *craie tuffeau* affleure en bien des points [1].

De retour en ville, après la visite aux souterrains de la Montagne Saint-Pierre, les membres de nos sociétés scientifiques Bruxelloises visitèrent l'important « *Musée Ubaghs* », sous la conduite même du savant naturaliste qui en est à la fois le fondateur et le propriétaire.

Outre les collections géologiques, paléontologiques et conchyliologiques qui forment la partie principale de ce Musée, M. Ubaghs possède de nombreuses antiquités préhistoriques provenant du Danemarck, du Limbourg Hollandais et de la Belgique, ainsi que des objets de l'époque Romaine recueillis à Maestrieht et aux environs.

Les collection d'antiquités du Danemark composée d'objets non encore décrits jusqu'ici est des plus remarquable; nous y avons surtout admiré toute une série de haches en silex, les unes à tranchants obliques, les autres finement taillées en forme de gouche à leur extrémité tranchante; une grande hache-marteau en *diorite*, ainsi qu'une hache simple percées chacune d'un trou pour y placer un manche; trois belles lances à pédoncules quadrangulaires; un harpon en silex à double rangée de barbelures; une série de pointes de flèches à ailerons avec et sans pédoncules; enfin, des outils en forme de croissant dont l'usage est indéterminé; le tout taillé avec cet art et cette perfection jusque dans ces moindres details, qui caractérisent si bien les outils et les armes néolithiques du Danemarck.

Je me dispenserai, Messieurs et chers collègues, de vous

[1] Voir : Ubaghs, *Description géologique et paléontologique du Limbourg*, page 96.

Digitized by Google

donner des détails sur les nombreux objets de l'époque préhistorique, recuillis dans le Limbourg et déposés dans le « *Musée Ubaghs* », la plupart ayant été décrits dans deux ouvrages du naturaliste maestrichtois [1].

Cependant, il est intéressant de noter que parmi les objets de l'époque néolithique découverts par M. Ubaghs, il s'en trouve dont la matière est étrangère à nos pays et même à l'Europe : l'analyse de haches en pierre recueillies dans le Limbourg a démontré qu'elles étaient faites de *Nephrite* et de *Jade* originaires d'Orient; de plus, l'absence complète dans nos contrées d'éclats ou de blocs bruts de ces roches étrangères démontre, bien que les outils n'ont pas été confectionnés là où ils ont été retrouvés, mais qu'ils proviennent de régions éloignées dont les peuplades primitives eurent des rapports commerciaux avec celles qui habitèrent nos pays [2].

A en juger d'après les formes de ces ustensiles d'origine étrangère, formes qui ont en général une grande analogie avec celles des instruments que nous ont laissés les habitants des cités lacustres de la Suisse, l'on est porté à croire que les peuplades préhistoriques du Limbourg, furent contemporaines de celles des *palafittes* [3]. D'autre part, l'on a retrouvé dans une station néolithique de Belgique, des haches, en roches étrangères et en roches du pays, offrant les mêmes formes, associées à des fragments de poteries et à des meules à broyer le grain [4], le tout paraissant appartenir à un même âge,

1 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustensiles de la Station lacustre près de Maestricht et les ateliers ou station dits préhistoriques de Sainte-Gertrude et Ryckholt près de Maestricht.*

2 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustensiles de la Station lacustre près de Maestricht*, pages 36 et 37.

3 Voir Ubaghs. *L'homme préhistorique et ses ustentiles de la Station lacustre près de Maestricht*, page 38.

4 C'est à la Station préhistorique de Saint-Denis en Brocqueroi (Hainaut).

Digitized by Google

représentant la dernière période de l'époque néolithique. Après avoir été chasseur, comme nous le montre l'ensemble des découvertes scientifiques faites jusqu'à ce jour, l'homme des temps préhistoriques devint pasteur puis agriculteur.

A ce dernier état de civilisation, semble correspondre l'apparition dans nos contrées d'outils et d'armes en pierre de provenance orientale, après lesquels ont dû apparaître les objets en bronze auxquels on attribue généralement la même origine.

Le « *Musée Ubaghs* » renferme quelques belles haches appartenant à l'âge du bronze [1] qui, dans le Limbourg hollandais comme en Belgique, paraît ne pas avoir été de longue durée, si l'on en juge par le nombre relativement restreint des objets de cette époque recueillis dans les fouilles, comparé avec celui beaucoup plus grand de ceux des âges lithiques et de l'époque romaine.

Quant à cette dernière période, elle est représentée dans les collections de M. Ubaghs par de nombreux objets recueillis

que j'ai découverte en 1878, qu'il m'a été donné d'exhumer ces précieux objets.

Les poteries grossières renfermant des grains de silex, offrent bien tous les caractères de la céramique préhistorique telle qu'elle a été décrite jusqu'ici. Quant aux meules à broyer le grain, elles se rapportent au type décrit par Messieurs Siret dans leurs travaux sur les belles découvertes d'antiquités préhistoriques faites en Espagne, (voir tome VI, des *bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles*). Une meule semblable aux miennes se trouve également au Musée National de Saint-Germain (France.)

Les meules à broyer le grain, exhumées à Saint-Denis en Brocqueroi (Hainaut), sont, à ma connaissance, les premières qui aient été découvertes en Belgique ; les poteries et les haches en roches étrangères auxquelles elles étaient associées, indiquent que les peuplades préhistoriques qui séjournèrent à Saint-Denis, avaient atteint un dégré de civilisation relativement avancé qui semble correspondre à la dernière période de l'époque néolithique quasi contemporaine du premier âge du bronze.

1 Ces haches ont été décrites par M. Ubaghs dans son ouvrage intitulé : *L'âge et l'homme préhistoriques et ses usteniles de la Station lacustre près de Maestricht.*

Digitized by Google

à Maestricht même, aux abords de l'ancienne voie romaine, ce sont: des cruches, des patères (*pateræ* ou *patellæ*), des vases a fortes panses (*ollæ*), des poteries dites *Samiennes*, des lacrymatoires ainsi qu'un très joli fragment de bas-relief en terre cuite, non encore décrit jusqu'ici.

Ce bas relief finement modelé représente une jeune femme vêtue d'une tunique sans manches (*tunica*), gracieusement drapée ; cette femme porte une patère (*patera* ou *patella*) dans laquelle se trouve un mets qu'elle semble offrir soit à une divinité soit à un personnage.

Cette terre cuite, présentant toutes les qualités de cet art franchement naturaliste que les romains comprenaient si bien, a été découverte près du cloître de Saint-Servais, dans les substructions de *thermes à hypocauste*.

Après avoir admiré les richesses artistiques et scientifiques accumulées depuis nombre d'années déjà par M. Ubaghs, les membres des sociétés de géologie d'anthropologie se rendirent à l'hôtel Derlon où, après un repas, une séance préparatoire à l'excursion du lendemain, eut lieu sous la direction de M. Ubaghs que l'assemblée avait appelé à sa présidence.

—

DEUXIÈME JOURNÉE

Dimanche 18 septembre

Dès 8 heures du matin, les excursionnistes, sous la conduite de MM. Ubaghs, van den Broeck et Rutot, se mirent en route pour se livrer à l'étude géologique de la rive gauche de la Meuse, depuis Maestricht jusqu'à l'écluse de Lanaye.

Durant cette course, ils ont pu constater le synchronisme

Digitized by Google

de la *craie blanche grossière de Maestricht* avec la *craie de Spiennes* (Hainaut), et reconnaître qu'examinés à l'œil nu, les blocs de silex que renferme près de Maestricht l'assise située au-dessus de la *couche à coprolithes*, présentent les mêmes caractères minéralogiques que ceux de la *craie blanche de Spiennes*.

La grande quantité d'armes et d'outils de l'époque préhistorique, découverte aux environs de Maestricht et dont la matière provient de l'assise de *craie blanche grossière*, démontre que l'homme primitif du Limbourg aussi bien que celui du Hainaut, sut apprécier toutes les qualités que lui offraient pour la confection de ses ustensiles, les blocs de silex de la *craie blanche* dont il put du reste facilement découvrir les gisements, grâce aux nombreux affleurements des terrains crétacés dans ces deux provinces.

Après un déjeuner frugal à l'écluse de Lanaye, les explorateurs ont passé la Meuse sur deux barques, non sans courir quelque danger et sous une pluie diluvienne qui n'a cessé de les accompagner jusqu'au soir.

Cependant, suivant l'exemple donné par quelques intrépides accoutumés aux expéditions scientifiques, les excursionnistes se mirent en marche, puis, avec un entrain vraiment remarquable, les plus dévoués à la science gravirent les côtes de la rive droite de la Meuse et parvinrent au but principal de leur course : les plateaux de Sainte-Gertrude on se trouvent le « *Henkeput* » et la station préhistorique qui qui ont fait l'objet de savants travaux dus à MM. Ubaghs et De Puydt [1]. Guidés par M. Ubaghs, ils se sont livrés à l'exploration du puits (*Henkeput*) et des galeries souterraines qui

[1] Voir Ubaghs. *Les ateliers ou station dits préhistoriques de Sainte-Gertrude et Ryckholt, près de Maestricht*, Liège, 1887, et M. de Puydt. *Quelques constatations relatives à la station néolithique de Sainte-Gertrude* (*Limbourg-hollandais*), Ruremonde, 1887.

Digitized by Google

s'étendent dans la *craie blanche à silex noirs*, et ont pu se convaincre que les excavations avaient été creusées par l'homme préhistorique pour l'extraction de la matière première, nécessaire à la confection de ses armes et de ses outils.

Après cette première constatation, les membres des sociétés savantes bruxelloises ont visité les affleurements de l'assise de *craie blanche*, que les préhistoriques ont creusée pour en extraire les silex nécessaires à la confection de la plupart de leurs armes et de leurs outils, objets dont on retrouve des débris et des ébauches associés à des quantités d'éclats provenant de la taille, à la surface des terres végétales, dans le bois de Sainte-Gertrude.

Une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Ubaghs, de Puydt, de Munck, M. le Dr Jacques et M. van den Broeck, s'est engagée au sujet du gisement de ces silex, puis les excursionnistes se sont rendus à Eysden, ou les attendait une collation gracieusement offerte par M. le comte de Geloes.

Satisfaits du résultat de leur expédition, les explorateurs ont repris la route de Maestricht, où ils sont rentrés à neuf heures du soir, après douze heures de marche forcée, exécutée avec un parfait entrain, malgré des averses incessantes.

A dix heures, tous se trouvèrent réunis dans une grande salle de l'hôtel Derlon, pour entendre la lecture d'un mémoire de M. Ubaghs concernant ses importantes découvertes anthropologiques et historiques faites aux environs de Maestricht, ainsi qu'une notice de M. de Munck, sur ses recherches d'archéologie préhistorique aux environs de Lanaeken, Suetendael et Asch (Limbourg belge).

Digitized by Google

TROISIÈME JOURNÉE

Lundi, 19 septembre.

L'excursion du lundi, facultative pour les membres des sociétés d'anthropologie et d'archéologie, s'est faite surtout dans le but d'étudier à Simpelveld et à Kunraed le *sable vert hervien*, ainsi que le *maestrichtien inférieur, base de l'Oligocène.*

Cependant, quelques-uns de nos collègues se sont rendus à l'hôtel-de-ville de Herlen, commune voisine de Simpelveld, pour visiter les objets romains recueillis par les soins intelligents de l'Administration communale.

Parmi ces objets destinés à la formation d'un Musée local, ils ont surtout pu remarquer des urnes cinéraires *(ollæ)*, des cruches à vin, des poteries en terre dite *samienne*, des soucoupes en terre blanche grossière à gradin de quartz à l'intérieur, des poteries sigillées, des verroteries, des monnaies ainsi qu'un beau vase à anse en verre verdâtre.

De leur côté, nos collègues qui n'ont pas pris part à l'excursion de Herlen, ont tenu a visiter les nombreuses richesses archéologiques et artistiques que renferme Maestricht, je ne vous parlerai pas, Messieurs et chers collèges, de l'important *trésor de Saint-Servais*, qui a déjà fait l'objet de tant de descriptions[1] ni de la *Cathédrale* bien connue des admirateurs du style roman, cependant, il est un fait que je ne me permettrai pas de passer sous silence : c'est la restauration d'un des porches de cet imposant édifice que l'on doit aux soins intelligeants de deux hommes de goût : M. le chevalier de Stuers

1 L'une d'elles due aux plumes de MM. Boch et Willemsen est intitulée : *Die mittelalterlichen Kunst und Reliquienschatze zu Maestricht.*

Digitized by Google

membre de la Société d'histoire et d'archéologie du Limbourg hollandais et M. l'architecte Kuypers l'auteur des bâtiments du Musée d'Amsterdam.

Le porche placé en avant d'une des portes latérales de l'église *Saint-Servais*, est du style de l'époque romano-ogivale.

Il offre une infinité de motifs variés d'ornementation empruntés à l'architecture, à la faune et à la flore.

Bien que barbares et dépourvues de proportions, les figures de saints que renferment des niches ménagées çà et là parmi tous ces motifs compliqués de décoration, ne sont pas sans produire une certaine impression, et cela précisément grâce à la raideur de leurs attitudes et à leur caractère archaïque.

Mais si ces figures sont traitées d'une façon gauche et grossière, le restant des motifs est sculpté avec le plus grand soin jusque dans les moindres détails ; il s'y trouve des combinaison les plus originales et les plus heureuses formant un ensemble rempli d'harmonie.

Comme les « *tailleurs d'images* » de l'époque romane qui se sont surpassés pour l'ornementation du porche de Saint-Servais, MM. Stuers et Kuypers l'ont fait pour sa restauration et sa décoration polychrome.

C'est chose bien délicate cependant que l'art de la polychromie. Que de fois en effet, tout un ensemble de peinture n'a-t-il pas été gâté par un seul malheureux ton disposé mal à propos! que de fois n'a-t-on pas couvert les murs de nos églises, de bariolages criards et de mauvais goût, alors qu'il eût mieux valu conserver à nu la pierre naturelle, si bien en harmonie au moins avec la simplicité et la grandeur d'un beau style !

Le porche de *Saint-Servais* n'offre rien de cette polychromie baroque que l'on rencontre trop souvent, hélas, dans nos pays ! les teintes et les dorures y sont suffisamment sobres ce qui ne nuit cependant pas à la richesse de l'ornementation, qui tout en étant digne des plus beaux monuments orientaux,

Digitized by Google

LA TOUR DE LENFER (Helpoort) Maastricht

Digitized by Google

Digitized by Google

n'en est pas moins en harmonie avec les tons vigoureux et sévères de nos cieux et de nos paysages septentrionaux.

Après avoir admiré le beau porche de Saint-Servais, nos collègues se sont rendus à l'église Notre-Dame, construite près de l'emplacement du « *Pons Mosæ* » de Tacite, ainsi que de l'ancienne voie romaine qui partant de Tongres (*Aduatuca Tungrorum*), traversait la Meuse pour aller à Juliers (*Juliacum*) et à Colognes (*Colonia Agrippina*) [1].

L'église Notre-Dame offre de beaux motifs d'architecture romane ; la colonnade du chœur y est surtout intéressante.

Les quelques jolis fragments de vitraux des XVIe et XVIIe siècles qui subsistent dans cette église, mériteraient d'être conservés et protégés mieux qu'il ne le sont, soit contre le vandalisme, soit contre les accidents.

Parmi les anciens monuments de Maestricht qu'il nous a été donné de visiter, il faut enfin mentionner la Porte de l'Enfer (*Helpoort*), dont la construction paraît remonter, ainsi que certaines parties des murs d'enceinte voisins, au XIIIe siècle. Ces fragments d'architecture militaire, simples et sévères et trop peu connus encore des archéologues, sont situés au bord de la Geer, petit affluent de la Meuse, dont les berges profondes et le cours torrentueux ne laissent pas de produire une impression assez en harmonie avec le nom sinistre de la vieille porte.

Après avoir visité ce site pittoresque et rempli de poésie, quelques-uns d'entre nos collègues se sont rendus chez un amateur d'art des plus distingués, M. Alex. Philips, qui avait eu la gracieuseté de les inviter à visiter ses collections d'objets artistiques, ainsi que son importante galerie de tableaux.

Parmi les nombreuses toiles de maîtres que bien des Musées publics se feraient une gloire de posséder, un coup d'œil

1 Voir pour ce qui concerne le « *Pons Mosæ* » et l'ancienne voie romaine : *Découvertes d'antiquités dans le duché de Limbourg* par Jos. Habets. Ruremonde, Typogr. de J. J. Romen et fils.

Digitized by Google

trop rapide jeté dans la « *Galerie Philips* » nous a fait entrevoir une vue de ville de Van der Meer, de Delft; une excellente marine de Van der Cappelen ; une présentation de l'enfant Jésus de Frank Floris ; un combat de coqs, magistralement peint par Paul Devos ; une toile aux tons chauds et vigoureux représentant Loth et ses filles, par Rembrandt ; une charmante grisaille du même maître (intérieur); un beau paysage de Van Willigen ; une scène de cabaret de David Teniers, un de ces tableaux qui portent en quelque sorte leurs signatures dans la touche originale et caractéristique de leurs auteurs ; un portrait de guerrier dont l'intensité, la richesse des couleurs et la hardiesse des touches, surtout dans les accessoires, dénotent la brosse de Reynolds ; un paysage-marine de Van Goyen, d'une peinture grasse, sûrement enlevée et aux tons argentins; une marine (grisaille) d'un dessin serré et spirituel, que l'on pourrait considérer comme étant destinée à être reproduite par la gravure et signée O. De Vry (1671).

« Il faut croire » dit M. Siret dans son *Dictionnaire historique des peintres*, « que De Vry a laissé peu d'ouvrages, sinon peu de réputation, puisque aucun biographe ne le cite. » Cependant, la grisaille dont M. Philips est possesseur, dénote un maître qu'il est d'autant plus curieux de faire connaître qu'il n'a été signalé de lui jusqu'ici qu'une seul toile (grisaille) se trouvant au Musée de Berlin [1].

Enfin, pour ne pas trop m'étendre, je ne ferai que citer quelques-unes des pièces capitales de la « *Galerie Philips* », ce sont : un portrait de Van Dyck, un bel intérieur de Watteau, et des tableaux de Van Baelen, Breugel, Frans Hals et Rubens [2].

1 Voir A. Siret, *Dictionnaire historique des peintres*.

2 Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pu jeter qu'un coup d'œil rapide sur

Digitized by Google

Durant leurs dernières courses dans Maestricht, nos collègues purent enfin constater l'heureuse influence que les études archéologiques ont eue sur l'architecture moderne depuis quelques années, surtout dans cette ville comme dans bien d'autres de Hollande et de Belgique. L'athénée de Maestricht, les habitations de Villas Parc et de la rue de la Station sont de ces belles constructions modernes dans lesquelles M. l'ingénieur-architecte Brender a Brendes a fait revivre le beau style de la renaissance Flamande, si bien adapté à nos climats et que trop souvent l'on a répudié pour ériger des monuments qui n'eussent jamais dû voir le jour que dans des pays orientaux.

Enchantés des résultats de leurs trois journées d'expédition dans le Limbourg hollandais, les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie rentrèrent en Belgique, non sans avoir témoigné leur vive gratitude à M. C. Ubaghs, auquel ils ont dû toute une série d'excursions, leur faisant connaître une province trop peu explorée au point de vue scientifique, et ont voulu rendre hommage au savant géologue et archéologue maestrichtois pour le dévouement désintéressé avec lequel il lutte pour le progrès de deux sciences si belles et si utiles et dont la connaissance élargit le champ des pensées en montrant bien d'une part ce qu'a été l'humanité depuis ses débuts et de l'autre, quels furent les nombreuses évolutions du globe qu'elle habite.

les différentes toiles de maîtres que renferme la « *galerie Philips* », dont j'ai cité les pièces capitales. J'ai tout lieu cependant de considérer, jusqu'à preuve du contraire, ces pièces comme étant authentiques.

LE RAPPORTEUR,

EMILE DE MUNCK

Digitized by Google

Digitized by Google

Visite de la Société au Musée communal de la ville de Bruxelles

Le 30 octobre dernier, par un dimanche, la Société d'archéologie, sur l'invitation du président, s'est réunie à la Maison du Roi, dans l'intention de visiter le Musée communal, récemment ouvert grâce à l'initiative intelligente de M. le bourgmestre Buls.

Bruxelles possédait déjà plusieurs musées importants ; mais ces collections, qui sont la propriété de l'État, sont destinées surtout à recevoir les œuvres d'art ou autres objets curieux ayant une grande valeur : le Musée communal ne doit pas même tenter de rivaliser avec elles ; son rôle est plus modeste. On doit s'appliquer surtout à y rassembler ce qui peut être utile pour connaître le passé de la ville, l'histoire de ses institutions ou de ses monuments, le progrès des industries qui ont fleuri à Bruxelles, les hommes distingués qui y sont nés ou qui y ont habité. Telle pièce qui passerait inaperçue au Musée des antiquités, peut occuper une place

Digitized by Google

distinguée au Musée communal par les souvenirs locaux qu'elle rappelle.

La Maison du Roi, l'un des plus beaux édifices que la dernière période de l'art ogival ait produit en Belgique, a été complètement rebâtie dans ces dernières années. L'intérieur a été mis autant que possible en harmonie avec l'extérieur. La Société, en montant l'escalier conduisant au Musée, a remarqué les beaux vitraux qui l'éclairent, en dérobant à la vue les constructions de la Boucherie, qui, dans leur état de vétusté et d'abandon, ne présentent rien d'agréable. Ces vitraux, œuvre de M. De Dobbelaere, de Bruges, reproduisent les armoiries de tous les états et provinces où l'on reconnaissait l'autorité de Charles-Quint, le souverain des Pays-Bas dont le règne fut marqué par une reconstruction de la Maison du Roi dans le style flamboyant.

L'Administration communale n'a pu mettre à la disposition du Musée que le second étage de l'édifice, qui comprend une grande salle, occupant toute la largeur du bâtiment vers la Place, et plusieurs petites chambres. Dans la grande salle, la charpente du toit est apparente, circonstance dont on a tiré parti en y suspendant des étendards, des banderoles et d'autres objets du même genre. Dans le nombre on remarque une immense toile, aux armes de Saxe et d'Autriche, qui était conservée dans l'une des armoires de l'Hôtel de ville. C'est l'ancienne bannière de la chaloupe qui flottait sur le grand étang du château de Laeken, du temps de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine.

La visite a commencé par la chambre donnant vers la rue des Harengs, spécialement consacrée à des détails architectoniques ou à des reproductions de détails de ce genre. L'église de Notre-Dame de la Chapelle et en particulier la corniche du toit de l'abside de ce temple, avec ses figures grimaçantes et ses gargouilles si originales; l'Hôtel de ville, la Maison

Digitized by Google

du Roi même, l'Église Notre-Dame du Sablon et les maisons de la Grand'Place ont contribué surtout à former cette curieuse collection, où l'on peut étudier, pour ainsi dire, toute l'histoire de l'architecture du Moyen âge et de la Renaissance, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe. Elle a été formée avec grand soin et une rare persévérance par M. Jamaer, architecte de la ville, l'un des membres de notre Société. Des châssis, trouvés intacts dans l'un des murs de l'Hôtel de ville, des carreaux de pavement, un autel gothique, de vieilles statues contribuent encore à remplir cette salle, pleine d'intérêt pour l'archéologue.

Il faudrait presque un volume pour énumérer tout ce qui se trouve dans la grande salle, dont l'aspect est des plus attrayants. Contre le mur principal est placée une suite de tableaux presque tous appartenants aux écoles italienne et hollandaise. Elle a été donnée à la ville par un bruxellois, Wilson, anglais d'origine, dont le buste se trouve au milieu de la salle ; elle offre d'autant plus d'intérêt que beaucoup de maîtres dont elle comprend des tableaux ne sont pas représentés au musée de l'État.

A la mort de l'un de nos citoyens, le peintre Jean-Baptiste Van Moer, la ville a fait l'acquisition de ceux de ses tableaux, aquarelles et dessins qui reproduisaient un site ou un détail de l'ancien Bruxelles et de ses environs. Ils sont placés sur une série de chevalets, et constituent en quelque sorte une résurrection du Bruxelles d'il y a quarante ou cinquante ans, traitée avec cette conscience qui formait l'une des qualités du peintre. Citons encore, parmi les tableaux, une étude de M. Emile Wauters, représentant l'avoué Godecharles sur son lit de mort, des paysages de Mlle Beernaert, de M. De Haes, de feu Adolphe Lacomblé.

Des vitrines renferment des objets de toute nature, tels que dessins, gravures et photographies représentant, soit des scènes historiques ou des monuments, soit des œuvres remar-

Digitized by Google

quables, des tableaux, des tapisseries ; manuscrits, livres imprimés et chartes, médailles, monnaies et jetons ; étoffes, orfèvreries, porcelaines, faïences, étains. Il va de soi que l'on s'est renfermé dans un cadre tracé à l'avance ; on s'est borné aux souvenirs bruxellois, mais jusqu'à présent le but des organisateurs du musée ne se dégage pas suffisamment, faute d'espace. Ainsi les scènes historiques devraient être disposées par ordre chronologique, les vues des monuments par ordre topographique ; les portraits devraient être réunis, les reproductions de tapisseries ne donnent pas une idée suffisante de l'immense production des anciens ateliers de Bruxelles. On voudrait voir les livres imprimés et les chartes offrir une suite non interrompue de spécimens de la typographie et de la calligraphie, à différentes époques, mais l'espace a fait défaut.

Des horloges, des statues, des rampes d'escaliers garnissent les trumeaux intermédiaires aux fenêtres. Citons, parmi les statues, deux belles cariatides de Rude, qui ornaient jadis un hôtel de la rue Royale Neuve ; une statue de Delvaux, David lançant sa pierre à Goliath ; le Saint-Jean Népomucène de De Kinder ; une maquette du fleuve de Plumier placé dans la cour de l'hôtel-de-ville. N'oublions pas la maquette de la Maison du Roi, établie d'après les dessins de M. Jamaer et représentant cet édifice restauré et complété, avec sa tourelle, ses deux galeries à jour, ses toitures et ses pignons chargés des statuettes.

La petite salle vers la rue Chair et Pain est plus spécialement consacrée à des plans de Bruxelles, à des scènes historiques, telles que les beaux dessins de l'inauguration de l'empereur Charles VI comme duc de Brabant, par l'architecte Baurscheidt, et les reproductions en lithographie des combats de 1830, et à des vues de monuments ou de voies publiques : ancien palais de nos souverains, maisons de la Grand'Place (comme elles étaient il y a 150 ans), rue de la

Digitized by Google

Madeleine, anciennes portes, portes des boulevards, etc., etc.

L'examen rapide de cette collection a pris près de deux heures. M. le Président a donné à ses collègues quelques explications sur les objets qui ont particulièrement attiré l'attention. En terminant, on reproduira ici quelques lignes extraites du Rapport adressé par le Collège échevinal au Conseil communal au mois d'octobre dernier :

« Le but de la création de ce musée est double : il doit à la fois servir à réunir tout ce qui peut donner une idée juste de notre passé, de ce que la ville était autrefois, de ce qu'elle a offert de curieux comme monuments, comme productions artistiques et industrielles, comme mœurs, hommes remarquables, etc., et fournir à l'industriel et à l'artisan des modèles de tout genre, où il peut s'inspirer de ce qui s'est fait jadis, dans tous les genres. Le local mis à la disposition du musée a été bientôt rempli et se trouve dès aujourd'hui insuffisant; d'un autre côté, le succès a été complet, car la foule a pris l'habitude de fréquenter le second étage de la Maison du Roi, au point que, certains jours, on y a compté jusque 300 visiteurs. Le chiffre total, qui était pour le premier mois de 4,000, a augmenté considérablement aux mois d'août et de septembre.

« La direction du musée a été confiée à une Commission spéciale, présidée par M. le Bourgmestre et rattachée au service des archives.»

En quittant la Maison du Roi, la Société d'archéologie est allée visiter les restes d'une tour de la première enceinte que l'on a retrouvée, enclavée dans des constructions plus modernes, en démolissant les maisons du quartier dit de la rue de la Vierge-Noire. Cette tour, entièrement bâtie en pierres, date du XIe siècle, et figure sur plusieurs anciens plans de la ville. Rendue inutile par l'extension de la cité, elle devint une propriété privée lorsqu'on vendit, au XVIe siècle, les terrains situés entre les rues de Laeken et de Sainte-Catherine, le long du nouveau bassin qui remplaça alors le fossé de ce côté. On en transforma alors l'extérieur et

Digitized by Google

on la convertit en une habitation, qui prit le nom de *la Tour* (*den Toren*). C'est à tort que des journaux l'ont baptisée *la Tour Noire*, dénomination rappelant celle de la *Porte noire*, qui appartenait à la Porte de Laeken primitive, placée dans l'axe et au commencement de la rue de Laeken, et abattue en 1573.

A. W.

Digitized by Google

Visite de la Société au Musée Royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles

La Société d'Archéologie de Bruxelles avait inscrit depuis longtemps dans son programme, la visite du principal musée d'antiquités du pays. Les membres répondirent nombreux à l'appel qui leur avait été adressé à la séance du mois de novembre.

La visite qui eut lieu le 20 novembre, dura près de deux heures et demie. A dire vrai, les collections que renferme l'antique porte transformée en une sorte de donjon romantique, n'étaient pas inconnues de la plupart d'entre eux; mais il y a un avantage réel à revoir dans un but déterminé, des curiosités que nous n'avons souvent entrevues que dans un moment de flânerie. L'examen des diverses sections s'effectua dans un perpétuel chassé-croisé de questions, de réponses, de remarques. Pour peu qu'on réfléchisse, on reconnaîtra sans peine l'utilité de ces courses, même rapides, faites dans les rangs d'objets les plus variés dont la vue agit si diversement sur l'esprit d'une réunion d'archéologues.

Les quelques lignes qui vont suivre sont moins un souvenir qu'un rapide compte-rendu de la première visite de la Société. Au rez-de-chaussée il faut signaler avant tout, les fonts si curieux de Wilderen, la magnifique pierre tombale du che-

Digitized by Google

valier Rase de Grez, seigneur de Biez, qui porta l'étendard de Brabant à Woeringen, « alla outre mer en Acre » et mourut en 1318; avec celle qui recouvrait les restes mortels de Renier de Malève et qui lui est tout à fait semblable, elle constitue une des plus belles pierres sépulcrales que le moyen-âge nous ait léguées. Moins heureuse de forme et de style la tombe de Huy, figurant trois personnages drapés, et datée de 1343, témoigne cependant des bonnes traditions qui régnaient à cette époque. Pour le costume, les fragments d'une pierre du XIVe siècle, qui ont été retrouvés dans le lit de la Meuse, offrent le plus vif intérêt.

La plaque en cuivre, exécutée en mémoire de Jean, seigneur de Heer, mort en 1332, et celle de Gérard, également seigneur de Heer, mort en 1398, sont des œuvres typiques et d'une conception heureuse.

Dans la plaque tumulaire de Richard de Heer, mort en 1554, et de Jeanne Scheiffaert de Mérode, morte en 1567, nous voyons la dernière expression d'un art qui, dans les Flandres, atteignit son apogée au XVe siècle. L'artiste a commis dans cette œuvre la grave faute de la traiter comme un cuivre destiné à l'impression, en marquant le modelé au moyen de hachures. Une comparaison qu'il est facile d'établir avec deux fragments d'une plaque d'une exécution ravissante qui se trouve à côté du monument dont il s'agit, permet de se rendre compte de la justesse de l'ancien procédé. Une ligne nette dessine les contours... et l'effet obtenu est des plus puissants. On salue en passant la maigre silhouette de Juste-Lipse. La cheminée du XVIIe siècle qui occupe le fond du rez-de-chaussée, attire surtout l'attention par le bon goût qui a présidé à sa construction.

La salle d'armes qui occupe le premier étage, charme de prime abord les yeux par les groupements pittoresques qui ont été faits. Les étendards suspendus sous les voûtes tranchent heureusement sur les armes d'un aspect plus froid et

Digitized by Google

plus dur ; mais l'œil se fatigue à l'examen détaillé des objets que la salle contient, tant l'entassement y est grand.

On revoit toujours avec plaisir l'armure si élégante de forme, de Philippe II, et la splendide maximilienne gravée, puis l'armure du cheval de l'archiduc Albert ; une récente communication faite à la Société a appris que celle portée par ce prince, se trouve à Vienne. Bientôt une photographie de cet objet sera placée près du brave coursier de l'ancien gouverneur des Pays-Bas. Elle rappellera aux visiteurs le souvenir d'une des plus riches armures qui faisaient l'ornement et l'orgueil de l'*Arsenal Royal* de Bruxelles. L'ancienne armure gothique du xve siècle, l'armure d'un communier avec la salade et la hache marteau d'arme, ont attiré beaucoup l'attention de plusieurs membres qui se prirent à faire observer que les descendants de ces hommes bardés de fer entreraient parfois à grande peine dans ces étroites enveloppes. Les épées, les casques, puis les armes de haste et de jet eurent également leur tour. La cheminée monumentale achetée à Lierre, l'ancienne porte des poissonniers de Bruxelles, de superbes landiers, peut-être les plus grands qui soient jamais sortis de chez un ferronnier, méritent également une mention spéciale.

Ce fut dans la salle du second que la halte fut la plus longue. Aussi fallut-il, à raison de la diversité des collections qui y sont conservées, procéder avec méthode.

Le retable en bois, dû au ciseau du bruxellois Jean Borremans, celui provenant de l'abbaye de Liessies, du xvie siècle, ceux venant de Pailhe et d'Auderghem, de l'époque de transition ; celui de l'église de Gestel, de fabrication anversoise ; occupent le centre de la salle ; puis voici les fonts provenant de Saint-Germain, à Tirlemont, ouvrage de fonte du xiie siècle. Deux pas plus loin se trouvent des bahuts de l'époque ogivale et... un traîneau des plus gracieux du xviiie siècle.

Les émaux de l'école Rhéno-Mosane, les premiers produits

Digitized by Google

limousins, les émaux peints de la même provenance attirent tour à tour l'attention des visiteurs.

L'autel portatif provenant de Stavelot mérite d'être signalé tout particulièrement, car c'est une des œuvres les plus propres à initier le curieux ou l'archéologue à la révolution qui s'opéra à la fin du XIIe siècle dans le domaine des arts. On sent en examinant cet autel qu'il y a tendance manifeste à donner de la vie et à introduire du mouvement dans les scènes. L'observation de la mesure se fait surtout sentir dans les statuettes des évangélistes qui se trouvent aux quatre coins. Ils ont des poses variées et très justes.

Le chef de saint Alexandre, fait sur les ordres de l'illustre Wibald, abbé de Stavelot, en 1145, appartient encore tout-à-fait à l'art roman. Il en est de même des quatre pignons de châsse, en cuivre doré et émaillé, provenant de Maestricht.

On ne peut omettre la série des croix, qui commence au XIIe pour finir au XVIe siècle inclusivement ; sous le rapport de l'iconographie et de la technique, elle offre des types variés et intéressants. Les vases sacrés, si l'on en excepte les pyxides eucharistiques du XIIIe siècle, sont loin d'être aussi richement représentés que les objets précités. Les châsses appartiennent presque toutes à la fabrication Limousine ; elles constituent les modèles les plus en vogue au XIIIe siècle.

L'orfèvrerie civile au Musée peut être classée en deux sections : la première renferme des épaves de nos anciennes gildes et celles-ci n'ont souvent d'autre mérite que les souvenirs historiques qui s'y rattachent ; dans la seconde, il faut ranger une série de coupes, pour la plupart dues à l'art allemand.

Après avoir admiré ces merveilles si ingénieuses qui rendirent les orfèvres d'Augsbourg et de Nuremberg populaires dans toute l'Europe, on serait heureux de pouvoir leur opposer un objet similaire de provenance belge.

Digitized by Google

Chose pénible à dire, il n'y a qu'une coupe moderne, celle léguée par M. De Biefve au Musée; il l'avait lui-même reçue de la ville de Bruxelles, qui voulait honorer par ce présent le peintre du « *Compromis des Nobles* ». Attirer l'attention des visiteurs sur la lourdeur des formes et l'inintelligence des motifs de décoration qui la caractérisent, serait un soin superflu. Aujourd'hui une œuvre d'une conception aussi malheureuse ne serait plus agréée de l'Administration d'une grande ville. Grâce aux expositions d'art ancien, le public plus éclairé revient aux saines traditions qui ont donné naissance aux œuvres durables.

A quel centre de fabrication rattacherons-nous le plat d'Alexandre Farnèse ? Est-ce une œuvre du pays ? Il serait difficile de répondre actuellement d'une manière positive à ces questions. Il a, ce nous semble, une physionomie qui ne saurait être désavouée de l'art flamand. On sait, depuis peu, qu'il porte les armoiries de Wichmans, abbé de Tongerloo; les archives de cette abbaye n'ont fourni sur cet objet d'art, jusqu'à présent, aucun renseignement positif.

L'histoire de la céramique belge se développe, par ses produits, d'une façon parallèle à celle des autres pays.

Bruxelles et Tournai comptent dans les vitrines du Musée des produits d'une réelle valeur et d'une incontestable authenticité. Parmi les faïences anciennes, signalons des carreaux persans et un plat de l'île de Rhodes acquis récemment. Le célèbre Fra-Xanto d'Urbin, y est représenté par un admirable plat revêtu de sa signature; près de lui se trouve un Gubbio de valeur bien inférieure, mais qui est cependant de très bonne facture.

Après les faïences et les porcelaines, on revoit avec plaisir la collection nombreuse de grès, qui a donné lieu à des études très consciencieuses.

Nous ne pouvons passer sous silence l'admirable collection

Digitized by Google

de verres. Les fabrications de Venise, de Bohême et d'Allemagne nous offrent des types précieux et d'excellente conservation. Depuis quelque temps, grâce à des études critiques, on a conçu des doutes sérieux sur la provenance de ces célèbres verres de Venise. Il a été constaté, en effet, que de nombreux ouvriers vénitiens sont venus s'établir de bonne heure dans les pays situés en deçà des Alpes, et en particulier dans les anciens Pays-Bas.

C'est surtout à la suite de cette immigration que les verres *à la façon de Venise* furent connus et recherchés. Quant à la distinction à établir entre les produits de Venise et ceux qui furent fabriqués par des artisans venus de cette ville et par leurs imitateurs, elle constituera toujours une tâche des plus ardues. En effet, les ouvriers ont dû conserver très scrupuleusement les procédés de fabrication et les anciennes traditions de métier qui avaient fait le renom de l'industrie vénitienne.

Les ivoires offrent également des sujets d'études très intéressantes. Aujourd'hui nous nous bornons à signaler le célèbre diptyque en ivoire, acquis il y a quelques années de la fabrique de l'église Saint-Martin, à Genoens-Elderen (prov. de Limbourg), que l'on ne doit pas hésiter à placer dans la seconde moitié du VIIIe siècle ou au commencement du IXe. Sans vouloir nous étendre sur les spécimens de l'ancienne ferronerie, nous croyons devoir signaler la belle serrure du style ogival du XVe siècle, aux armes de France.

La dinanterie possède à la porte de Hal deux pièces remarquables dues au marteau des *Dussart* de Dinant : un rafraîchissoir en cuivre rouge et un immense plat en laiton.

Avant de quitter la salle, les membres de la Société se plurent à revoir les spécimens des anciennes tapisseries belges, où Bruxelles et Audenaerde comptent plusieurs chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

La visite se termina par l'examen du musée donné à l'État par M. de Meester de Ravenstein et installé au 3me étage.

Une lumière abondante inonde cette salle, l'air circule autour des vitrines et des montres où des collections riches et variées ont été classées avec goût et méthode.

Les séries de vases grecs et étrusques, les collections de miroirs, d'intailles, de monnaies, de bronzes, sont connues depuis longtemps du pays et de l'étranger.

M. de Meester de Ravenstein, en donnant au Musée son riche cabinet d'antiquités, a bien mérité de la Belgique ; et nous nous plaisons à croire que son généreux désintéressement trouvera des imitateurs.

Les membres de la Société se séparèrent en promettant à leur guide de renouveler le plus souvent possible cette visite intéressante.

J. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Société, à peine constituée, a déjà à déplorer la mort de deux de ses membres fondateurs : MM. Trappeniers et Siret. Elle tient à payer un tribut de reconnaissance et de regret à la mémoire de deux hommes distingués, qui s'étaient empressés d'apporter leur précieux concours à la fondation de l'Association.

ANTOINE TRAPPENIERS

né à Bruxelles, le 9 février 1824, de Guillaume Trappeniers et d'Anne-Marie De Wandelen, et mort dans cette ville le 24 octobre 1887, avait embrassé la carrière d'architecte.

Parmi les travaux importants dont il fut chargé, il faut citer la construction de l'Université de Bruxelles, sur l'emplacement de l'ancien palais du cardinal de Granvelle, dont on conserva en partie le style ; le splendide hôtel, à façade monumentale, occupé par la *Caisse générale d'épargne et de retraite sous la garantie de l'État*, boulevard du Nord et l'achèvement de la nouvelle église de Laeken.

Trappeniers avait beaucoup étudié les origines de l'art qu'il professait et avait réuni une nombreuse collection d'ou-

Digitized by Google

vrages et de reproductions de monuments. On lui doit une suite d'articles qui ont paru dans la *Revue de Belgique*, et ont été ensuite réunis en volume sous le titre de : *L'architecture en France et en Belgique du XIe au XVIIIe siècle. Parallèle entre les principaux monuments des époques ogivales et de la Renaissance* (Bruxelles, Muquardt, 1878, in 8° de 257 p.). Il s'y est attaché à prouver, contrairement à une opinion généralement reçue, qu'en fait d'art la Belgique n'a pas été constamment tributaire de la France ; que d'ailleurs, la différence des matériaux employés a provoqué entre les édifices des deux pays des différences notables.

Trappeniers était depuis un grand nombre d'années membre correspondant de la Commission royale des monuments. En 1870, ses concitoyens l'envoyèrent siéger au Conseil communal, où il resta jusqu'en 1880 ; il exerça pendant une année, de 1879 à 1880, les fonctions difficiles d'échevin chargé des travaux publics. Trappeniers, qui avait été créé chevalier de l'Ordre de Léopold, est mort entouré de considération.

ADOLPHE SIRET

Adolphe Siret naquit à Beaumont, en 1818.

Son père ayant été appelé à Gand, en qualité de conservateur des hypothèques, le jeune Siret, qui annonça de bonne heure un vif penchant pour les lettres et pour les arts, y fit d'assez brillantes études et s'y lia étroitement avec le cénacle mi-parti flamand et français, où le poète Ledeganck et l'historien Moke fraternisaient sans arrière-pensée. Et c'est à ces doubles relations qu'il dut de s'adonner simultanément

Digitized by Google

à l'étude des deux langues, alors exigées, du reste, dans toutes les administrations.

Le vent était au romantisme. Adolphe Siret s'y jeta en plein. Vers, prose, roman, théâtre, tout lui fut bon pour exercer une verve aussi abondante qu'originale et favorablement accueillie par le public d'alors. De 1838 à 1844, ce fut une production très fournie dont bien peu est resté aujourd'hui dans les souvenirs.

Tels furent les *Genêts*, le *Dernier Jour du Christ*, *Gloires et Misères* (2 volumes), les *Rêves de jeunesse*, en fait de poésie fugitive. Au théâtre, il produisit successivement le *Fils de l'Empereur*, *Anna Bolleyn*, drame en cinq actes et en vers ; la *Florentine*, comédie en trois actes, et les *Trois Marquis*, une piécette assez bien tournée, dont le héros est le poète Racan. Enfin, il s'essaya au roman, dans *Moïse Vauclin*, une sombre et fatale histoire de pirate, mélange curieux de Byron et de Fénimore Cooper.

Adolphe Siret avait visité les principaux musées de l'Europe et s'était pris d'une belle passion pour les beaux-arts. Son *Parallèle entre Raphaël et Rubens* attira sur lui l'attention. Encouragé dans cette nouvelle voie, il osa fonder, en 1859, le *Journal des Beaux-Arts*, et le vit prospérer grâce à la collaboration active de sa femme, Marie Cels, fille d'un peintre anversois qui eut son heure de succès.

On doit encore à Adolphe Siret plusieurs volumes à l'usage des enfants, les *Récits historiques* et les *Veillées belges*, tirés à plusieurs éditions ; un curieux manuel du touriste et du curieux à Gand ; des études sur *Rubens*, *André Vésale*, *Ambroise Spinola*, *Godefroid de Bouillon*, le *Chanoine Triest*, etc. ; un bon traité sur les *Graveurs belges* et, enfin, un *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, vaste compilation qui constitue son œuvre la plus estimée. Ce dictionnaire, le seul qui existe d'ailleurs, a eu récemment les honneurs de la réimpression.

Digitized by Google

C'était aussi un géologue distingué.

Rappelons encore que ce fut lui qui, le premier, fit connaître à la Belgique l'*Enfant de Bruges*, le peintre précoce, nié avec tant de passion lors de l'exposition de son œuvre, dont M. Camille Lemonnier, dans son étude du *Magasin pittoresque*, a affirmé à son tour la parfaite authenticité.

M. Siret était de plus un homme d'un grand cœur, d'un caractère doux et serviable. Il ne comptait, aussi bien parmi ses adversaires politiques que parmi ses coreligionnaires, que des amis.

M. Adolphe Siret, membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire de la Commission pour la publication d'une *Biographie Nationale*, commissaire honoraire de l'arrondissement de Saint-Nicolas et chevalier de l'Ordre de Léopold, est décédé à Anvers, le 6 janvier 1888, vivement regretté par tous ceux qui l'on connu.

Digitized by Google

FÉDÉRATION
DES SOCIÉTÉS
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE
DE BELGIQUE

4me SESSION — 1888

LA SOCIÉTÉ
PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHARLEROI

A Messieurs les Président et Membres de la Commission administrative de la Société d'archéologie de Bruxelles,

Nous avons l'honneur de vous informer, Messieurs et chers confrères, que le 4me Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie se tiendra à Charleroi, sous la direction de notre Société, au mois d'août 1888.

En vue de cette 4me session, dont vous recevrez ultérieurement le programme, nous venons vous prier, ainsi que les membres de votre savante compagnie, de vouloir bien nous faire parvenir, avant le 1er mars 1888, les mémoires ou rapports que vous voudriez rédiger sur les questions qui restent à étudier des précédents Congrès (voir les comptes rendus de 1885, 1886 et 1887) ou sur d'autres questions également intéressantes pour l'histoire ou l'archéologie de notre pays.

Ces mémoires, qui doivent être pourvus de conclusions susceptibles d'être discutées en sections, seront soumis, courant mars

Digitized by Google

prochain, au Comité directeur du futur Congrès qui les examinera et décidera ou non leur impression, in-extenso ou en résumé.

Chacun des souscripteurs du Congrès de Charleroi recevra vers le 1er mai, les mémoires qui auront mérité l'impression, de façon à pouvoir les étudier préalablement et discuter en sections avec toute connaissance de cause.

Nous ne garantissons pas que les mémoires qui nous parviendraient après le 1er mars 1888, arriveraient encore en temps voulu pour l'examen et l'impression.

Pour notre gouverne et la bonne organisation du Congrès, il nous serait infiniment agréable d'être avertis avant le 1er novembre prochain des questions que vous êtes disposés à traiter.

Nous espérons, Messieurs et chers confrères, que vous voudrez bien faire promptement part de cette communication à tous les membres de votre honorable Société et les presser de répondre à l'appel confraternel que nous vous adressons en vue du progrès des sciences historiques et archéologiques.

Veuillez agréer, Messieurs et chers confrères, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
VICTOR TAHON.

Le Président,
D. A. VAN BASTELAER.

N.-B. Prière d'envoyer le plus tôt possible les réponses au Secrétariat : M. VICTOR TAHON, ingénieur, à Couillet.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

Le programme et les conditions du Concours institué par la Société pour 1888, sont arrêtés comme suit :

1. *Études préhistoriques :* Rédaction de la carte préhistorique d'une partie de la Belgique.

2. *Anatomie comparée des hommes et des animaux :* Établir par des recherches originales s'il existe des rapports entre la disposition des aponévroses de l'arcade crurale et l'os marsupial.

3. *Ethnologie :* Ethnologie d'un canton ou d'un groupe de cantons de Belgique.

4. *Ethnographie et Folklore :* Le folklore d'une province, d'un arrondissement ou d'un canton de la Belgique.

5. *Linguistique :* Étude comparative des patois flamands ou des patois wallons.

6. Question libre sur un sujet se rattachant aux sciences anthropologiques.

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

Les mémoires doivent être adressés au secrétaire de la Société, M. le docteur Victor Jacques, à Bruxelles, avant le 1er novembre 1888. Ils seront accompagnés d'une enveloppe cachetée contenant le nom et le domicile de l'auteur et répétant la divise inscrite en tête du mémoire. Les mémoires couronnés seront publiés dans le Bulletin de la Société. Tous les manuscrits resteront la propriété de la Société.

(Communiqué.)

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR SES MEMBRES

MUNCK (Emile de). Exposé des principales découvertes archéologiques faites à Obourg dans le courant des années 1879-1886. Suivi d'un rapport de MM. Rutot et de Pauw. (Extr. du Bull. de la Société d'Anthropol. de Bruxelles, t. V, 1886-1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Étude à faire sur les gisements, les caractères physiques, chimiques, minéralogiques et paléontologiques des roches taillées par l'homme préhistorique. (Extr. des mêmes bull. même t.). 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Recherches sur les silex éclatés sous l'influence des agents atmosphériques et sur ceux retouchés et taillés accidentellement. (Extr. des mêmes bull. t. IV, 1885-1886.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Principaux caractères qui distinguent les silex de Spiennes fabriqués par des faussaires, de ceux taillés par l'homme à l'époque préhistorique. (Extr. du même bull. t. V, 1886-1887.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Havré. — Les Inscriptions de la Chapelle de Bon-Vouloir. (Extr. des

Digitized by Google

Annales du Cercle arch. de Mons, t. XX, 1887.) 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Havré. — Époque préhistorique, belgo-romaine et franque. (Extr. des mêmes Ann. t. XX, 1887.) 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Vœu adopté en assemblée générale du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique tenu à Namur en 1886. (Extr. du Bull. de la Société Belge de Géologie, t. I, 1887.) 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

MUNCK (Em. de). Une méthode à suivre pour l'étude des migrations des peuplades des âges de la pierre. (Extr. des Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique, t. II, 1886.) 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

LOE (baron Alfred de). Sur une hachette trouvée à Harmignies. (Ext. des Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XX, 1886.) 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

LOE (baron A. de). Notice sur des Antiquités franques découvertes à Harmignies. (Extr. des ann. du Cercle Arch. de Mons, t. XX, 1886.) 2 pl. 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

LOE (baron A. de) et RAEYMAEKERS (D.). Description d'une coupe levée à Estinnes-au-Mont. (Extr. des Bull. de la Société roy. Malacologique de Belgique, t. XIX, 1884. Bull. des séances.) 1 feuille in-8o (Don du même.)

RAEYMAEKERS (D. et baron de LOE). Quelques observations faites aux environs de Grez. (Extr. des Bull. de la Société roy. Malacol. de Belgique, t. XIX, 1884.) 1 br. in-8o. (Don du même.)

LOE (baron A. de). Découverte d'antiquités franques à Harmignies. (Extr. du compte-rendu du Congrès Arch. de 1885). Anvers 1886. 1 br. in-8o. (Don de l'auteur.)

FORUM (Le) artistique. No de juillet 1887 (no 7). 1 br. in-8o. (Paris 1887.) (Don du même.)

LOE (baron A. de). Le Trou-Sandron ou l'abri-sous-roche de Huccorgne. 1 br. in-8o. Huy. Degrace 1883. 2 pl. (Don de l'auteur.)

KILOMÈTRES (Quinze) de la voie romaine impériale de Bavay à Trèves, parcourus en voiture. Excursion projetée par la Société Arch. de Charleroi sur le terrain de plusieurs fouilles antiques. Bruxelles, Deprez, 1887. 1 br. in-8o. (Don du même.)

Digitized by Google

Colfs (J. F.). Réponse à la question 3e de la table des vœux pour le Congrès archéol. de Bruges en 1887. Bruxelles, Polleunis, 1887. 1 br. in-8o. (Don du même.)

Hagemans (G.). Vie d'un seigneur châtelain du moyen-âge d'après des documents originaux inédits. (Extr. des Ann. de l'Acad. d'Arch. de Belgique, 4e série, t. II.) Anvers, Plasky, 1887. 1 vol. in-8o br. 1 pl. (Don de l'auteur.)

Barbet. Voyage du premier consul à Bruxelles. Bruxelles, Weissenbruch, an XI. 1 vol. in-8o br. (Don de M. H. Mahy.)

Mausolée (Le) de la Toison d'Or ou les Tombeaux des chefs et des chevaliers du noble Ordre de la Toison d'Or. à Amsterdam chez Henry Desbordes, 1689 et à Bruxelles, 1 v. 12o. (rel. v. br.) (Don du même.)

Wauters, A. La Belgique ancienne et moderne. — Géographie et histoire des Communes belges, continuation par —. Arrondissement de Louvain, canton de Leau (5e livr.). Bruxelles, Decq, 1887. 1 vol. in-8o br (Don de l'auteur.)

Annales du Cercle archéologique d'Enghien.
Tome 1er, fasc. 2-3-4, Louvain. Lefever, (1881-82-83.)
Tome 2me, fasc. 1-2-3-4, (1883-84-85-86.)
Tome 3e, fasc. 1, Braine-le-Comte. Lelong, (1887). — 8 br. in-8o.
Catalogue. Exposition d'Antiquités, 1882. 1 br. in-8o.
Statuts. Enghien, Spinet 1879. 1 br. in-8o. (Échange.)

Catalogue officiel de l'Exposition de l'art ancien au Pays de Liége. Liége, Grandmont-Donders, 1881. 2 vol. in-8o br. (Don de M. A. de Behault.)

Stein d'Altenstein (baron de). Annuaire de la noblesse belge.
— Généalogie de la famille de Créanges (Criechingen), 1880.
— — branche liégeoise de la famille de Mirbach, 1884.
— — la famille Blanckart, 1884.
— — la famille de Hen (de Metz), 1885.
— — la famille de Schellart, 1885.
Bruxelles, Callewaert. 5 fasc. in-12 br. (Dons de M. de Mirbach.)

Mirbach (Ernst. freiherr von). Die Freiherren und Grafen von Mirbach Berlin, Mittler und sohn 1887, 1 br. in-4o, pl. (Don de l'auteur.)

Kronyk van Arnhem (publiée par Gérard van Hasselt). Te Arnhem bij Troost en zoon, 1790. 1 vol. in-8o cart. (Don de M. Th. de Raadt.)

Digitized by Google

KRONIEK van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, 1875. Utrecht, Keminck en zoon, 1876. 1 vol. in-8° b. (sér. 6, t. 6). (Don du même.)

BARONETS (The English) beinga genealogical and historical Accounts of their families. Illustrated. — vol. III. London, Th. Wotton, 1727. 1 vol. pet. in-8° rel. v. br. (Don du même.)

WAUTERS (Alph.). Des efforts tentés à la fin du XVIIe siècle pour entraîner la Belgique dans le système prohibitionniste. (Extr. des Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2e sér. t. 48.) 1 br. in 8°. Bruxelles, Hayez, 1879. (Don de M. Eug. Delessert.)

DELESSERT (Eug.). Notice sur le Volapuk, langue commerciale universelle. Lille, L. Danel, 1886. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

VISITE (Une) aux fouilles de Martigny-la-Ville, par un membre de la Société d'histoire de la Suisse romane. (Croix-Wasquehal, Gaberel.) s. d. 1 br. in-8°. (Don du même.)

DELESSERT (Eug.). Rapport sur le 4e Congrès national de Géographie tenu à Lyon du 6 au 10 septembre 1881. Société de Géographie de Lille. Lille, L. Danel, 1882. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

DELESSERT. Compte-rendu de la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romane tenue à Martigny, le 18 septembre 1884. (Extr. de la revue de la Société des Études historiques. Juin 1885.) 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

NOTICE historique sur les manufactures nationales de Tapisseries des Gobelins et de Tapis de la Savonnerie.— Catalogue des tapisseries exposées et de celles qui ont été brûlées dans l'incendie du 25 mai 1871. (Paris, Moquet, s. d.) 1 br. in-8°. (Don du même.)

CATALOGUE des médailles, monnaies, méreaux, décorations, sceaux etc., composant la collection de M. Ch. Onghena, à Gand. Gand, Ad. Van der Meersch, (1885.) 1 br. gr. in-8°. (Don du même.)

MAROY (Eugène). Bruxelles ancien et moderne, précédé d'une histoire abrégée de cette ville. Bruxelles, Tircher (1861.) 1 vol. in-8° cart. (Don de M. Louis Paris.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Dictionnaire nobiliaire. Répertoire des généalogies et des Documents généalogiques qui se trouvent dans la Bibliothèque, les collections et les archives de —. La Haye. Van Doorn et fils (1884.) 1 vol. in-8° d. rel. perc. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

ANNUAIRE de la noblesse et des familles patriciennes des Pays-Bas. 1re année, 1871. (Arm. grav.) Rotterdam, Van Baalen. La Haye, Van Dooren, 1871. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

ANNUAIRE de l'année 1875, publié sous la direction de A. A. Vorsterman van Oyen et G. D. Franquinet. Maestricht, H. Bogaerts, 1876. 1 vol. in-8° br. (Arm. grav.) (Don du même.)

CATALOGUS der Tentoonstelling von voorwerpen betrekking hebbende op het Vorsterlijk Stamhuis Oranje-Nassau en op de wapen, geslacht en zegelkunde in de algemeen te S'Gravenhage. 1880. S'Gravenhage, M. Nyhoff, 1880. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

LEVENSBERICHT van G. A. Vorsterman van Oyen door een Oud-Leerling. S. l. n. d. (niet in den handel.) 1 br. in-8°, arm. grav. (Don du même.)

SERVAAS VAN ROOYEN (A. J.). Over het geslacht Bartolotti van den Heuvel. 3 feuillets, in-8° (drukk. H. Dierickx-Bekezoon. S. d.) (Don du même).

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Iets over bronnenstudie als grondslag voor het beoefenen van geschiedenis. s. l. (1879.) 1 br. (12 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). De Hooge Raad van Adel beschouwd in verband met zijne boekerij en archief benevens een woord over een nieuw soort van belasting. Leiden, A. W. Sythoff, 1880. 1 br. (32 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Geslachslijst der familie Smit, S'Gravenhage, Geneal-herald Archief. S. d. 1 br. (34 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VOORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). De Herlijkeid Nieuw-Lekkerland. S'Gravenhage. Geneal-herald Archief. 1886. 1 br. (32 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Joost van den Vondel en zijn geslacht. S'Gravenhage. Geneal-herald Archief. 1887. 1 br. (24 p.) in-8°. port. gr. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.). Nederlands Familie-Archief bewerkt door. Genealogie van het geslacht Beets. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief. 1884. 1 br. (44 p.) in-8°, arm. grav. (Don de l'auteur.)

VORSTERMAN VAN OYE (A. A.) en HONIG (G. J.). Nederl. Fam. Archief bewerkt door. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

KREMER (A. J. C.). Hattuarie, de oorsprong der graven van Gelre en Cleve. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief, 1887. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

VORSTERMAN VAN OYE (A. A.) en HONIG (G. J.). Genealogie van het geslacht ver Huell. S'Gravenhage, Geneal-herald Archief, 1887. 1 br. (34 p.) in-8°, portr. photogr., arm. gr. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Nederlands Familie-Archief bewerkt door : Grafelijke Commissie of Beveelboeken van Hertog Aelbrecht van Beyeren, t. I, 1392-1404. Gravelijke comm. of Bevelb. van Hertog Willem van Beyeren, t. II, 1408-1418. Rotterdam, Nederl. Familie-Archief, 1883. 2 br. in-8°. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht van Barnevelt, benevens een aantaal Aanteckeningen. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1877. 1 br. (100 p.) in-8°, arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht van Beeftingh. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (24 p.) in-8° arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Browne. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (36 p.) in-8°. Arm. grav. (Don du même).

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Chabot. Rotterdam. Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (92 p.) in-8°. Arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Crommelin, Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 vol. in-8°, arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Dumbar, oorspronkelijk Dunbar. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (22 p.) in-8°. arm. grav. (Don de l'auteur).

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Groeninx van Zoelen. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (30 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Hubrecht. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (96 p.) in-8°. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Huyssen van Cattendyke. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (48 p.) in-8° arm. grav. (Don du même.)

Digitized by Google

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Lestevenon. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (52 p.) in-8o.arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Meyners. Rotterdam Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (52 p.) in-8o. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Prins. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1878. 1 br. (96 p.) in-8o. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Steyn. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (52 p.) in-8o. 1 portr. photolith. arm. grav. (Don du même.)

SCHEFFER (J. H.). Genealogie van het geslacht Straalman. Rotterdam, Van Hengel en Eeltjes, 1879. 1 br. (20 p.) in-8o. arm. grav. (Don du même.)

JAGER (H. de). Het geslacht Tromp. Rotterdam. Nederlansch Familie-Archief, 1883. (D. van Sijn en zoon, Rotterdam). 1 vol. in-8o. (Don du même.)

CROOCKEWIT (J. F.). Korte kroniek van het Kasteel Duurstede. Wijk bij Duurstede. C. Vonk, 1885. 1 br. (16 p.) in-8o. 1 planch. grav. (Don du même.)

NAHUYS (Maurin). Het Utrechtsche provincialen wapen, voorsprong en ondergane veranderingen. 1 pl. grav. S. l. n. d. 1 br. (12 p.) in-8o. [Utrecht. 1868].(Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Analecta biblion. — Bibliographie musicale. I. Recueil de chansons diverses du XVIe siècle. — II. Publications musicales inédites imprimées dans les Pays-Bas. S. l. n. d. 1 br. (8 p.) in-8o. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Maurin graaf). De Utrechtsche Scherpschutters in het kamp bij Waalsdorps, 21-26 september 1868 ; door : s. l. n. d. 1 br. (32 p.) in-8o. 1 pl, lithogr. [Utrecht, 1869]. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (graaf Maurin). Kasteelen en Abdijen gelegen in het arrondissement 's Hertogenbosch, bijdragen van : S. l. n. d. 1 br. (12 p.) in-8o. (Don de l'auteur,)

NAHUYS (Maurin T. C. F. N. graaf). III. Iets over het schilderen en kleuren van glas, door : s. l. n. d. 1 br. (52 p.) in-8o. [Amsterdam, 1868]. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

NAHUYS (Maurin T. C. F. N. Graaf). Kort historisch overzigt van de Spaansche Staatsomwenteling van september 1868. Utrecht, Kemink en zoon, 1868. 1 br. (76 p.) in-8o. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Les armes du Comte Bathor baron de Simolin, avec notice historique et généalogique sur cette illustre maison. 1 pl. lith. enluminée. Utrecht, Kemink et fils, 1871. 1 br. (24 p.) in-8o. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Bibliothèque Héraldique. Armorial du Hainaut, s. l. d. 1 fasc. (8 p.) in-8o. (Extrait des Annales du Bibliophile). (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Bibliographie Héraldique (Armorial universel du XVIe siècle, manuscrit). Bruxelles, Olivier, 1883. 1 br. (24 p.) in-8o. (Extr. des Annales du Bibliophile belge, 1883). Don de l'auteur.)

NAHUYS (M. T. C. F. N. Graaf). Legpenning van David van Bourgondië, 55e Bisschop van Utrecht door : 1 br. (8 p.) in-8o, s. l. n. d. fig. grav. Overgedrukt uit den Utrechtsche Volksalmanak, 1856. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin de). Méreaux inédits de la confraternité religieuse de Notre-Dame et du Serment des Arbalétiers de Saint-Jean-Baptiste à Enghien par : Extr. des Ann. du Cercle arch. d'Enghien. Louvain, Lefever, 1884. 1 br. (32 p.) in-8o, 1 pl. gr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). L'Edda. Extr. de « Le Héraut d'Armes, revue internationale d'histoire et d'archéologie héraldique, t. I. Année 1868-1869. Bruxelles et Utrecht, 1869. 1 br. (38 p.) in-8o. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Notice sur les armoiries des comtes de Nassau-La Lecq, Extr. de la même revue, ann. 1868-1869. 1 br. (16 p.) in-8o. 1 pl. gr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Les trente-deux quartiers princiers et les armoiries de Herman-Otton, comte régnant de Limbourg. Extr. de la même revue, même tome. Ibidem, 1869. 1 br. (8 p.) in-8o. arm. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Notice sur les seize quartiers nobles de Jeanne-Sophie baronne de Heeckeren, etc. Extr. de la même revue, même année. Ibid. 1869. 1 br. (6 p.) in-8o. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

NAHUYS (comte Maurin). Généalogies de Pierre de Luxembourg, etc. et de son épouse Marguerite de Baux, etc., par son héraut d'armes de Saint-Paul en 1434. Extr. de la même revue, même tome. (Ibid.) 1 br. (64 p) in-8o. 1 pl. photogr. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Médailles et Jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes Provinces des Pays-Bas. Bruxelles, Gobbaerts, 1873-1882. 4 br. in-8o. Extr. de la Revue belge de Numismatique, années 1873, 1875, 1877 et 1882, pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Lettre de M. le comte M.) à M. R. Chalon [sur Florent Alewyn, sa médaille et sa famille]. (Extr. de la même revue 4e sér. t. V, 1867.) 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Charte de l'an 1494 à laquelle sont suspendues deux monnaies comme échantillons. Extr. de la même revue, 4e sér. t. VI, 1868. 1 pl. grav. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Lettre de M. le comte Maurin) à M. R. Chalon [à propos de trouvailles faites en Danemark. Extr. de la même revue, 4e sér. t. VI, 1868, 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Matrice de sceau en os du douzième ou du treizième siècle. Extr. de la même revue, 5e sér. t. VI, 1874. 1 br. 1 pl. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. (Correspondance. Extrait d'une lettre de M. le comte M.) à M. R. Chalon [sur les travaux de l'Académie royale des sciences à Amsterdam. [Extr. de la même revue, 1871.] 1 br.(Don de l'auteur.)

NAHUYS. Vingt-deux dames en bois du jeu de Trictrac empreintes aux coins de médailles historiques. Extr. de la même revue, 1875. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Médaille à l'effigie de S. A. R. Mgr le Prince Adalbert de Bavière, protecteur de l'œuvre de la propagation de la race bovine désarmée. Extr. de la même revue 1877. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Dames ou pions du jeu de trictrac aux effigies de personnages historiques du XVIe siècle. Extr. de la même revue, 1878. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Sceatta anglo-saxon trouvé dans un tombeau frank près de Wiesbaden. (Extr. de la même revue, 1880). 1 br. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

NAHUYS. Burman Becker. (Extr. de la même revue, 1881). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Coins d'une médaille rare [méd. allemande à Napoléon III). Extr. de la même revue, 1881. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Jean-Pierre Vander Auwera. (Extr. de la même revue, 1882, 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Médailles de famille. (Extr. de la même revue, 1882. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Petites monnaies unifaces de billon aux armoiries de la ville de Zutphen et de la province d'Over-Yssel. Ext. de la même revue, 1882. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Deux médailles en l'honneur du général François André de Favrat Jacquier de Bernay. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. Cabinet de jetons historiques d'or et d'argent formé par feu M. Louis de Coster. (Extr. de la même revue 1883). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Le duc d'Ossuna et de l'Infantado. (Extr. de la même revue, 1883). 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Le droit de battre monnaie possédé et exercé par les comtes de Hohenlohe. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Edit impérial du 25 août 1759, frappant d'interdit des monnaies de mauvais aloi de la principauté d'Anhalt Bernbourg. Extr. de la même revue, 1883. 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Jeton du règne d'Ulrich duc de Wurtemberg. Insurrection dite du pauvre Conrad (1514). Extr. de la même revue 1886. 1 br. 1 pl. grav. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Document numismatique relatif à l'augmentation de la valeur des monnaies, décrétée dans la flandre en 1581. (Extr. de la même revue 1886). 1 br. (Don de l'auteur).

NAHUYS (comte Maurin). Numismatique des Indes néerlandaises. (Extr. de la même revue 1887.) 2 br. pl. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte M.) [Note sur l'Armorial général de Rietstap, 2e édit.] (Extr. de la même revue 1886.) 1 br. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (comte Maurin). Cruche de l'an 1577 aux armes de Florent

Digitized by Google

baron de Pallant, premier comte de Cullmbourg. (Extr. des Annales de l'Acad. d'arch. de Belg., t. XXX, 2e sér. t. X). 1 br. in-8o, 2 fig. (Don de l'auteur).

Nahuys (comte Maurin). Peinture à l'huile sur parchemin du xve siècle, représentant Elisabeth de Duvenvoorde. Extr. du Bulletin de la même Acad. t. II. (Don de l'auteur.)

Monatsblatt des hérald-genealogischen vereines « Adler. » Wien februar (no 14), März (no 15) 1882 et Juni (no 66) 1886. 3 fasc. in 8o. (Don du même.)

Nahuys (Edelherr und graf Maurin). VII. Eine Erinnerung an den Orden des Stachelschweins, du Porc-épic. [Extr. des « Annal. d. Vereins fur Nassauische alterthüme und Geschichte. Bd. XV.]. 1 br. gr. in-8o, 1 pl. lith. (Don de l'auteur.)

Nahuys. Sphragistisches auf Steinkrügen im Alterthums-Museum zu Wiesbaden. S. l. n. d. 1 br. gr. in-8o. (Don de l'auteur.)

Villeroy (Alfred). Rapport lu à la séance du 13 novembre 1863, de la Société Havraise d'études diverses. S. l. n. d. 1 br. in-8o. (Don du même.)

[Nahuys (comte Maurin).] Statu familiæ van Maurin edelheer und graf von Nahuys, aus dem Hause Horstmar-Ahaus. Bruxelles, C. Mucquardt, 1885. 1 br. (24 p.) in-4o. (Don de l'auteur.)

Nahuys (Edelheer und graf Maurin). Sphragistisches auf Steinkrügen im Alterthums-Museum zu Wiesbaden. 1 br. gr. in 8o (12 p.). S. l. n. d. (Don de l'auteur.)

Nahuys (J. J.). Slag bij Koeverden in het jaar 1227, onder Otto van der Lippe, XXXIV bischop van Utrecht. 1 br. (24 p.). S. l. n. d. in-8o. (Don du même.)

Nahuys (M. J. J. Graaf). Twee Memorien, de eerste over de sterkte en de zamenstelling eener armee, en de tweede over de verdediging van Nederlanden, door J. H. Van Kinsbergen, berustende onder, en medegedeeld door : in het jaarboek. « Het metalen kruis » Ve jaarg. 1 br. in-12 (16 p.). (Don de l'auteur.)

Nahuys (M. J. J. Graaf). De bajonetten op de geweren, geene uitvinding te Bajone in Frankrijk, maar wel in Nederland door den luitenant-generaal Menno, Baron van Coehoorn, medegedeeld in het jaarboek het « Metalen kruis » door : S. l. 1860. 1 br. in-12 (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

NAHUYS (M. J. J. Graaf). Korte schets van het militaire leven van den generaal-majoor Jonkhr A. R. de Muralt medegedeeld in het jaarboek het « Metalen kruis. » 1 br. in-12 (24 p.) s. l. 1860. (Don de l'auteur.)

NAHUYS. [Stamboek van het geslacht]. Afzonderlijke afdruk van het « Wapenboek van den Nederlandschen Adel », door J. B. Rietstap. S. l. n. d. 1 br. in-4° (8 p.). (Don du même).

NAHUYS (Graaf Maurin). Wapentafel mit den wapenschilden von Bronkhorst-Batenburg und Benthem-Steinfurt. 1 f^t in-f°, fig. gr. s. l. n. d. (Don de l'auteur.)

NAHUYS (Graaf Maurin). Stammbuch des Hardwich von Daffel, aus dem jahre 1573-1606. 2 f^ts in-f°, s. l. n. d. (Don de l'auteur).

NAHUYS (Maurin Grafen von — a.d. hause Horstmar-Ahaus). Das wappen des Papstes Adrien VI, 2 f^ts in-f°, fig. grav. S. l. n. d. (Don de l'auteur.)

VAN BASTELAER (D. A.). Mémoires archéologiques, t. IV. Planches. Mons, Manceaux, 1886. 1 vol. in-8° br. (Don de l'auteur).

ANNALES de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. XIX, 33e fasc. Arlon, F. Brück, 1887. 1 vol. gr. in-8° br. pl. (Don de l'Institut du Luxembourg.)

BAMPS (Dr C.). Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge, (carte et pl.) 1 vol. in-8° br. Hasselt, Klock, W. 1887. (Don de l'auteur.)

BOCK (D^r Fr.). Rheinlands Baudenkmale des mittelalters. Mit zahl reichen erklärenden holzschmitten, herausg. von — VIe lieferung : Die chemalige stiftskirche zu Schwarzrheiudorf. Köln und Neufz, s. d. 1 br. in 8° pl. (Don du comte von Mirbach-Harf).

STRANGE (J.). Genealogie der Herren und Grafen von Velbrüggen nue ausgabe. Trier, Fr. Lintz, 1878. 1 vol. in-8° br. (Don du même.)

[HENNIN (R. P.).] Trophée de la religion catholique, après la défaite des infidèles dans les Pays-Bas, par l'Empereur Arnulphe roy de Bavière, l'an 895. Erigée à la reine du Ciel par deux Vierges, Sœurs de Hugue duc de Germanie et de Loraine, enseveli au Lacq. sous la ruine des Normans. (L'histoire et l'origine de l'Eglise de Notre-Dame de Lacq.). A Bruxelles. Chez Nicolas Stryckwant (1694) pl. gr. 1 vol. in-12, rel. v. br. (Don de M. Jean de Buisseret.)

Digitized by Google

De Wautier (G.). Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs. Bruxelles, André Leduc, 1810. 1 vol. in-12 cart. (Don du même.)

Buisseret (Jean de). Épitaphe d'Étienne de Guise en l'église de Chièvres 1 br. in-8°. 1 pl. grav. (Schaerbeek, 1878). (Don de l'auteur.)

[Buisseret (J. de).] (Généalogie de la famille van Gestel). Extr. de l'ann. de la noblesse belge du baron de Stein d'Altenstein. 1 br. (16 p.) in-12. (Don de l'auteur.)

[Buisseret (J. de).] Généalogie de la famille de Fourneau de Cruyckenbourg. Extr. du même ann. 17e année 1863. 1 br. (40 p.) in-12. (Don de l'auteur.)

Belgique (La) au moyen-âge. Revue artistique des monuments civils et religieux de Belgique. 1re année n° VII. Gand, Stepman 1887. 1 br. in-4°, pl. (Don de M. Michel).

Cumont (Georges). Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1883. 1 vol. in-8° br. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Découverte d'Antiquités gallo-romaines faite à Casteaux, en 1784. (Extr. des ann. du Cercle arch. de Mons, t. XX.) 1 br. (8 p.) in-8°. (Don de l'auteur.)

Cumont (G). La médaille de Me Edmond Picard. Extr. de la revue belge de numismatique, année 1885. 1 br. (4 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (Georges). Les Volontaires limbourgeois et leur médaille, 1790-1794. (Extr. de la même revue, année 1886. 1 br. (28 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la République française, 1792-1794. Le scel et le contre-scel du conseil de Gueldre (extr. de la même revue, année 1887). 1 br. (24 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Histoire du concours auquel fut soumis Théodore van Berckel pour obtenir le titre de graveur général de la monnaie à Bruxelles [extr. de la même revue, année 1887]. 1 br. (30 p.) in-8°, 1 pl. (Don de l'auteur.)

Cumont (G.). Les pointes de flèches en silex à tranchant transversal

Digitized by Google

(Ext. du bullet. de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, t. VI, année 1887-1888). 1 br. (8 p.) in-8o. 1 planche. (Don de l'auteur).

CUMONT (G.). Les monnaies des Etats-belgiques-unis. Révolution brabançonne, 1789-1790. 1 vol. in-8o br. 1 portr. et 2 pl. (Don de l'auteur.)

MORGAN (Lady). Mémoires de la vie et le siècle de Salvator Rosa, traduits par le traducteur de l'Italie, du même auteur et par M***, t. I. Vie du peintre. Paris, Al. Eymery. février 1824. 1 vol. in-8o br. 1 portr. (Don de M. L. Paris.)

JOURNAL of a Tour and Residence in Great Britain, during the years 1810 and 1811 bij a Frensch Traveller : with remarks on the country, its arts, literature, and polities, and on the manners and customs of its inhabitants. vol. I. Edimburg by G. Ramsay, 1815. 1 vol. in-8o cartoné, pl. lith. (Don du même.)

[CHRISTYN (J.-B.).] Basilica Bruxellensis sive Monumenta antiqua, Inscriptiones et Cœnotaphia ædis DD. Michælis Archangelo, et Gudilæ Virgini sacræ, grav. de J. Wiericx. Amstelodami. Joannem a Ravesteyn, 1677. 1 vol. in-12, rel. vel. f. s. l. pl. (Don de M. de Buisseret.)

RICHEMONT (Charles Chevalier de). Siège de la citadelle d'Anvers par l'armée française sous les ordres du maréchal Comte Gérard. Campagne de 1832, en Belgique. Paris, Bruxelles, etc. 1833. 1 vol. in-8o d. rel. 1 plan grav. (Don de M. Mahy.)

SCHAYÈS (A. G. B.). Catalogue et description du Musée royal d'Armures, d'antiquités et d'ethnologie. Bruxelles, Weissenbruch, 1854. 1 vol. in-8o d. rel. (Don du même.)

CATALOGUE. Exposition d'arts industriels anciens et modernes et concours organisés par la section de l'enseignement industriel de l'union syndicale. Bruxelles 1883-1884. Bruxelles, Ve Ch. Vanderauwera, 1884. 1 broch. in-8o. (Don de M. Arm. de Behault.)

KATALOG zur Ausstellung weltfälischer Alterthümer und kunst terzengnisse vom vereine für Geschichte und Alterthumskunde Wetsfalens im juny 1879 zu Münster. Münster (1879). 1 brochure in-8o. (Don de M. de Raadt.)

MORGAN (Thomas). Romano-british Mosaic Pavements : a history of their discovery and a record and interpretation of their designs.

Digitized by Google

London, Whiting and Co 1886. 1 vol. gr. in-8o rel. percaline. Nombreuses planches coloriées et plan. (Don de M. Léon Delevoy.)

FISENNE (L. von). L'art monumental du moyen-âge. Recueil de monuments levés et dessinés par... — Architecture, 1re liv. L'Eglise paroissiale d'Aldeneyk. Aix-la-Chapelle, R. Barth. 1880. 1 br. in-fo, 10 pl. (Don de M. de Schryver.)

ANDRIES (Chan. J. O.). Monographie des fonds baptismaux de Zedelghem, village situé à une lieue et demie de Bruges. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1853. 1 br. in-4o, 3 pl. grav. (Don du même.)

MÉMOIRES de la Société nationale archéologique du midi de la France, t. VII, 1re livr. 3e série, 1853. 1 broch. in-4o.

— de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831, t. VII, 2e livr. 3e sér., 3e livr. 3e sér., 4e livr. 4e sér., 6 liv. 7e sér. Paris, Didron. Toulouse, L. Cluzon, 1853, 1854, 1857, 1860, 5 br. in-4o pl. (Don du même.)

ANNALES de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. IV, 3e liv., t. V, 3e livr., t. XI, 3e livr. 2e série, t. II, 1re livr. Anvers, chez Froment, 1847, 1848, 1854 et 1866. 4 br. in-8o. (Don du même).

STATUTS de l'Académie d'Archéologie de Belgique. 1 br. in-8o. (Don du même.)

TORFS (Louis). Académie d'Archéologie de Belgique. Tables des matières contenues dans la première série des Annales. Anvers, Buschmann, 1867. 1 br. in-8o. (Don du même.)

ARNAUD (Achille). Abraham Lincoln, sa naissance, sa vie, sa mort, avec un récit de la guerre d'Amérique. Paris, Charlieu 1865. 1 broch. in-4o portr. grav. (Don de M. Louis Paris).

GERHARDT (Sen.). Nelckenbrechers Taschenbuch der Mûnz-Maasz- und Gewichtskunde für Kaufleute. Berlin, bei Arnold Wewer, 1796. 1 vol. in-8o cart. (Don du même).

DUCLOS (Ad). Onze Helden van 1302, volgens de oorkonden. Mijnheer Pieter de Coninc — Jan Breidel. (Extr. de « Rond den Heerd, » 17e année 1882). br. de 18 p. gr. in-8o. (Don de M. le baron de Royer de Dour).

BEHAULT (Armand de). Un tournoi à Mons au XIVe siècle. (Extrait des Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XIX.) 1 br. (29 p) in-8o, 1 pl. enlum. (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

Behault (Armand de). Notice sur deux anciennes verrières de l'église de Sainte-Waudru à Mons. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (15 p.) in-8o, 3 pl. (Don de l'auteur.)

Behault (Armand de). Particularités diverses sur François Buisseret, Archevêque de Cambrai. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (27 p.) in-8o, 1 pl. (Don de l'auteur).

Behault (Armand de). Numismatique montoise. Méreau de la fondation d'Ysabeau Druart, veuve de Jean de Behault. (Extrait des mêmes Annales, t. XX.) 1 br. (15 p.) in-8o, 1 vignette. (Don de l'auteur).

Behault (Armand de). Notice concernant un acte passé, le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du Prévôt des églises de Mons. (Extrait des mêmes Annales, t. XIX.) 1 br. (9 p.) in-8o, 1 vignette. (Don de l'auteur).

Behault (Armand de). Généalogie de la famille de Behault. (Extrait de l'Annuaire de la Noblesse de la Belgique, année 1884.) 1 br. (63 p.) in-12, 1 vignette (Don de l'auteur.)

Digitized by Google

GRAVURES ET ESTAMPES

OFFERTES A LA SOCIÉTÉ PAR SES MEMBRES

« Plan routier de BRUXELLES avec des notes chronologiques et historiques, 1792 ». A Bruxelles, près la Brasserie du Pont-Neuf, à la Rose d'Or, rue aux Fleurs, 6. Gr.cuiv. (595 mm × 450.) (Don de M. J. de Buisseret.)

« LOUVAIN à la fin du XVIe siècle. — Lovanij depingebat Jodocus van der Baren, 1604. » A. Joos sc^t. Gr. cuiv. (480 mm × 235), tiré de Louvain monumental. (Don du même.)

« MAUSOLÉE d'Albert-François de Trazegnies..., de Ferdinand-François de Trazegnies..., d'Anne de Trazegnies... et de Jacqueline de Trazegnies. » (Église coll. de Sainte-Gertrude, à Nivelles.) Dessiné et gravé par L. Van Peteghem, 1880. — (320 mm × 265.) Collection de petites images religieuses dites « Santjes. »

CORNELIUS DE BOUDT — S. Joannes apostolus. cuiv. (82 mm × 112.) — Visitatio B. Mariæ. cuiv. (82 mm × 112.) — Accepit panem et benedixit. cuiv. (82 mm × 112.) — S. Dorothia cuiv. (82 mm × 112.)

J. BUSCH. A. V. — Jesus Maria et Joseph. (75 mm × 130.) — S. Rochus, id. — Mater amabilis. bois. (80 mm × 145.)

Jos. CARMINE. A. V. — S. Angelus custos. — Vero ribratto della SS. Vergine Maria miraculoso in valle de Vigezzo in Ré. bois (80 mm × 120.) — In vinculis.

Digitized by Google

F. Huberti. — S. Barbara. cuiv. (80 mm × 110.) — Jesus lavat apostolorum pedes. cuiv. id.

J. C. Kempter. Sc. exc. A. V. — S : Georgius : M : , cuiv. (82 mm × 142.) — S : Elisabetha. cuiv. id.

Petr. Clouwet excudit. — S. Caprasius carmelit. Græc. Archimandrita. cuiv. (60 mm × 90.)

C. Gelle. — Gloriosa assumptio B. Mariæ. cuiv. (84 mm × 58.)

Michbunel. — S. Catharina. cuiv. (55 mm × 78.)

L. Fruijtiers. — S. Joanna. cuiv. (55 mm × 85.)

Non signées. — [Jésus et la Samaritaine.] cuiv. (82 mm × 112.) — S. Martin. cuiv. (72 mm × 95.) — S. Lucas. cuiv. (80 mm × 115.) — S. Agatha. cuiv. (59 mm × 80.) — S. Joanna. cuiv. (85 mm × 112.) — S. Franciscvs. cuiv. (57 mm × 80.) — [S. Joseph]. bois. — [Adam et Eve.] bois.

La plupart de ces images sont grossièrement enluminées; quelques-unes sont rehaussées de dorure.

Mich. Cabbaey. — Emblême sur ce verset du livre des cantiques : « Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo ». cuiv. (62 mm × 55.) Épreuve sur velin.

Les onze n^os précédents ont été offerts par M. de Buisseret.

« Vue de l'ancienne église d'Ixelles ». — Photogr. (215 mm × 160.) (Don du même.)

« Le portail de gauche de l'église du Sablon, dessiné en 1854, par M. Charles Duterque. » Dess. (Don de M. de Behault.)

Fumeurs d'A. Ostade. Bercaux sc. — Du cabinet de M. Poullain. Eau-forte. (100 mm × 140.) (Don du même.)

« Prospectus veteris Castelli Beersel ». Photogr. (18 × 24) d'après une gravure de Brabantix sacra et profana scenographice illustrata. Amstelædami, anno MDCLXXXXVI. (Don de M. le baron de Loë.)

Ruines du château de Beersel. Vues photogr., prises le 15 septembre 1887. 3 phot. (13 × 18.) (Don du même.)

« La rue de Pont au xvie siècle. » F. J. Bozière pinx. Lith. de Vasseur. (295 mm × 200.) Tiré de Tournai ancien et moderne. (Don de M. Mahy.)

« Façade de la Sainte-Chapelle de Dijon. » Vallot del. Leguay, lith. (160 mm × 225.) tiré des publications de la commission archéologique du département de la Côte-d'Or. (Don du même.)

Digitized by Google

« Tombeau de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes. (Sainte-Chapelle de Dijon.) » Leguay del. et lith. (160 mm × 225.) tiré des mêmes publications. (Don du même.)

« Ostensoir de l'abbaye de Herckenrode. MCCLXXVI. Photolith. de Simonau. (170 mm × 255.) (Don du même.)

Cartouche aux armes, écartelé ; au 1er : de Raet; au 2me : parti de Naijen et Mommers; au 3me : Roelofs, dit van der Loorten; au 4me : Schoock, encadré d'un listel portant la devise : Danckt-Godt-diet-al-verleent, 1550. Reprod. lith. enluminée d'une estampe de La Haye. (Don de M. de Raadt.)

Série de cartouches et écussons. — 6 eaux-fortes originales de M. A. Desaucourt. (Don de l'auteur.)

La femme adultère. — École italienne : « ex offica L. Caro J. R. » Gr. bois. du XVIIe se (630 mm × 490.) (Don de M. Armand de Behault de Dornon.)

LE BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE.

Louis PARIS.

Rapport du conservateur des collections

Messieurs,

Afin de me conformer aux prescriptions de l'article 18 de nos statuts, je vais avoir l'honneur de vous présenter un rapport succinct sur l'état de nos collections dont le premier noyau, assez important déjà, a pu se former durant le court espace de temps qui nous sépare du jour où, répondant à l'appel de quelques-uns d'entre nous, vous vous êtes groupés pour doter Bruxelles d'une Association archéolo-

Digitized by Google

gique régulièrement organisée. C'est, je me hâte de le dire, grâce à la générosité de Messieurs de Buisseret, Mahy et de Behault que nous devons les premiers objets formant nos collections.

Tandis que M. de Buisseret a bien voulu faire don à la Société d'un moyen bronze à l'effigie de FAUSTINE (Mère) recueilli à Eleweyt près Vilvorde, M. Mahy s'est gracieusement dessaisi, en notre faveur de deux matrices de sceaux, de deux timbres humides en cuivre dont l'un fort intéressant porte la légende suivante en abrégé : COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PRÈS L'ADMINISTRATION CENTRALE (DÉPARTEMENT DE LA DYLE), de vingt monnaies Romaines, de trois jetons du moyen âge, de quatre médailles modernes et de deux grands bronzes romains apocryphes. De son côté, notre Secrétaire général nous a fait don d'une série de vingt-neuf empreintes de sceaux anciens, en cire rouge, de familles patriciennes de Louvain et de corporations. Comme vous le voyez, Messieurs, l'avenir de notre Musée d'étude semble s'annoncer dès aujourd'hui comme devant être prospère.

Quant à nos collections actuelles, je ne doute pas que grâce à l'initiative de la Commission administrative, qui a pris des dispositions pour leur établissement, elles ne puissent bientôt être scientifiquement classées et cataloguées. A ce sujet, je me permettrai d'exprimer le vœu de voir à l'avenir les donateurs suivre l'exemple donné par Messieurs de Buisseret et Mahy, auxquels nous devons des notes précises concernant le lieu de provenance et la détermination des différents objets dont ils ont bien voulu faire hommage à notre Société.

LE CONSERVATEUR DES COLLECTIONS,
EM. DE MUNCK.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES. [1]

HONORAIRE

Somsee, Léon, Membre de la Chambre des Représentants, conseiller communal, consul général de Costa-Rica, etc., rue Royale, 217, Bruxelles.

EFFECTIFS

Dupriez, Raymond, membre titulaire de l'académie de Metz, des sociétés françaises de numismatique et d'archéologie, etc., place de Broukère, 24, Bruxelles.

Plisnier, président du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard Anspach, 108a, à Bruxelles.

Robyns d'Inkendael, Frantz, chargé d'affaires honoraire de S. M. le Roi des Belges, consul général de Monaco, ancien conseiller provincial, rue du Marteau, 56, Bruxelles.

Wassenhove (van), Alfred, secrétaire de Légation honoraire de S. M. le Roi des Belges, rue Belliard, 39, Bruxelles.

[1] Voir la liste des membres fondateurs page XLIII.

Digitized by Google

CORRESPONDANT

Vosterman van Oyen, généalogiste, président du Nederlandsche Leeuw, membre de plusieurs académies, à la Haye.

ASSOCIÉS

Alexandre, photographe de la ville de Bruxelles, rue Haute, 268, Bruxelles.

Baes, Pierre, artiste-décorateur, spécialiste, rue d'Or, 34, Bruxelles.

Béclard, Ferdinand, secrétaire de la direction du Musée royal d'histoire naturelle, place du Musée, 1, Bruxelles.

Carpentier, N. J., curé de Dommartin, par Engis, Liège.

Colinet, Jean-Vincent, attaché à la sigilographie du Musée royal d'antiquités et d'armures, boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

Diericx de ten Hamme, (chevalier), boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

De Passe, Florent, artiste verrier, fabricant de vitraux peints, rue de l'Escalier, 14, Bruxelles.

Lefèvre, Arthur, artiste-peintre, membre de la société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, montagne de la Cour, 69, Bruxelles.

Meyers, Édouard, industriel, à Waremme.

Régny (de), Eugène, banquier, rue du Méridien, 6, Bruxelles.

Trooz (de), Jules, conseiller provincial, membre correspondant du conseil héraldique de France, de l'Institut archéologique liégeois, etc., rue de Tirlemont, 6, Louvain.

Van Peteghem, artiste-graveur, rue du Midi, 72a, Bruxelles.

Van Tright, éditeur, (librairie ancienne), rue St-Jean, 30, Bruxelles.

Vingne (de le), Albert, propriétaire, avenue de la Toison d'Or, 14, Bruxelles.

Vromant, Alfred, imprimeur-éditeur, rue de la Chapelle, 3, Bruxelles.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER FASCICULE

—

	Pages
Prologue	V
Compte-rendu succint des réunions du Comité d'études pour l'organisation d'une Société archéologique à Bruxelles	VII
Séance du Comité organisateur	XX
Statuts de la Société d'archéologie de Bruxelles	XXIV
Circulaire annonçant la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles	XXXIX
Liste des membres fondateurs	XLII
Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en relations	LIII
Procès-verbal de l'assemblée inaugurale	LV
Discours inaugural, par M. Alphonse Wauters	LVI
Procès-verbal de la séance du 26 juillet 1887	LXVI
Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887	LXXIII
Compte-rendu de l'excursion faite en commun par la Société d'Archéologie de Bruxelles et les Sociétés de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, à Berzée et Rognée, le dimanche 24 juillet 1887, par M. le baron Alfred de Loë	LXXVII
Compte-rendu de l'excursion faite par la Société d'Archéologie de Bruxelles, aux ruines de l'abbaye de Villers, le 11 août 1887, par M. Armand de Behault de Dornon	LXXXV
Procès-verbal de la séance du 4 octobre 1887	XCI

Digitized by Google

Rapport sur les travaux du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Bruges du 22 au 25 août 1887, par MM. le baron de Loë, de Behault et Paul Saintenoy XCVII
Excursion à Ypres, par M. le baron de Loë CVIII
Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887 CXI
Excursion du 15 septembre 1887, aux ruines du château de Beersel. Rapport de M. Paul Saintenoy. CXVII
Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1887 CXXVII
Compte-rendu de l'excursion des Sociétés de géologie, d'anthrologie et d'archéologie de Bruxelles, à Maestricht et aux environs, les 17, 18 et 19 décembre 1887, par M. Emile de Munck CXXXV
Visite de la Société au Musée communal de la ville de Bruxelles, par A. W. CL
Visite de la Société au Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, par J. D. CLV
Nécrologie : Antoine Trappeniers CLXIII
— : Adolphe Siret CLXIV
Circulaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, annonçant la 4e session de la Fédération des Sociétés d'Archéologie et d'histoire de Belgique, en 1888 . CLXVII
Programme du concours pour 1888, institué par la Société d'anthropologie de Bruxelles CLXIX
Ouvrages offerts à la Société par ses membres, par M. L. Paris CLXXI
Gravures et estampes offertes à la Société par ses membres, par le même CLXXXVII
Rapport du conservateur des collections, par M. E. de Munck . CLXXXIX
Liste des membres honoraires, effectifs, correspondants et associés. CXCI
Table des matières du premier fascicule CXCIII

PLANCHE I

La porte de l'Enfer, à Maestricht (eau forte de M. Emile de Munck). CXLIV

Digitized by Google

ERRATA.

Page	XLI	ligne	26,	lire :	*à la*	au lieu de	*là a.*
»	XLIII	»	13,	»	Barghon	»	Baryhon.
»	XLV	»	3,	»	Buyschaert	»	Buyshaert.
»	XLVII	»	29,	»	Louvet	»	Louwet.
»	XLVIII	»	7,	»	Janmart	»	Jamart.
»	»	»	16,	»	Landrien	»	Landrieu.
»	»	»	22,	»	64	»	63.
»	L	»	8,	»	Breidbach	»	Breidach.
»	LII	»	16,	»	Vermeersch	»	Vermeersh.
»	LV	»	17,	»	une	»	un.
»	LXXV	»	30,	»	exorbitantes	»	exorbibantes.
»	CLVII	»	17,	»	d'hast	»	de haste.
»	CLVIII	»	9,	»	*nature*	»	*mesure.*
»	CLX	»	21,	»	Genoeks	»	Genoens.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME PREMIER

IIe LIVRAISON

BRUXELLES
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR
30, RUE SAINT-JEAN, 30

1888

Digitized by Google

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).

Digitized by Google

MÉMOIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ABONDANCE (MUSÉE DE VIENNE)

PAR

J. BREUGHEL ET ROTTENHAMER (1604)

Photographie de H. O. Miethke. — Phototypie d'Alexandre Drains

(Voir page 45)

Digitized by Google

LA FAMILLE BREUGHEL

I

L'histoire de notre école de peinture offre ceci de particulier que l'on peut en poursuivre l'étude pendant des siècles sans délaisser ce qui concerne la même famille. La biographie des Vander Weyden, des Van Orley, des Coxie, prouve la vérité de cette assertion, que l'exemple des Breughel vient encore confirmer. S'il nous était donné de retrouver les papiers d'une de ces lignées, que de souvenirs précieux ne pourrait-on pas y récolter, que de traces de vieux usages, d'antiques procédés, redeviendraient apparentes ? Faut-il désespérer d'en rencontrer quelque jour ? Non, ce que l'on a déjà recueilli constitue la meilleure preuve que des découvertes ultérieures enrichiront encore nos connaissances. Pour

Digitized by Google

atteindre ce but, la meilleure méthode que l'on puisse employer, c'est de s'informer comment, à quelle époque, dans quelles conditions se sont éteintes les familles artistiques. De faibles lueurs, projetées à l'aventure, indiqueront peut-être la voie aux chercheurs.

Un incident se rapportant à l'une des branches de la famille Breughel, qui s'éteignit à Bruxelles il y a un peu plus de cent ans, m'a inspiré ces réflexions et explique les pages qui vont suivre. Les principaux peintres du nom de Breughel sont connus et appréciés, on a signalé les œuvres sans nombre dont leur pinceau a enrichi les plus belles collections de l'Europe; mais, après tant de travaux, il y a encore des détails à glaner, des variétés acquises à faire ressortir, des lacunes à combler. La question de savoir à qui appartenaient les œuvres d'art exposées dans les églises et si les fabriques pouvaient en disposer, a été plusieurs fois discutée de nos jours; mon intention n'est pas d'y revenir; mais, à propos d'un tableau de Rubens, jadis placé dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles, sur le monument de Pierre Breughel le Drôle, de montrer sous quel point de vue on la considérait et comment elle fut jadis décidée.

On assigne d'ordinaire, d'après Descamps, l'année 1510 comme date de la naissance du premier des Breughel. On a déjà remplacé cette année par 1525 environ, date qui coïncide mieux avec l'admission de l'artiste dans la gilde de Saint-Luc, d'Anvers, en 1551. Il serait donc devenu maître peintre à l'âge de vingt-six ans, ce qui paraît probable, et cadre bien avec les autres circonstances de sa vie.

On lui donne pour patrie, non Anvers, comme l'avance Vasari, mais, d'après Van Mander, le village de Bruegel près de Bréda, et, en effet, les *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc l'enregistrent sous le nom de Peeter Brueghels, c'est-à-dire, au génitif, Pierre de Brueghel. Depuis, l'usage a prévalu d'écrire Breughel, et je m'y conformerai comme tant

Digitized by Google

d'autres. Notre artiste était-il le fils d'un simple paysan, comme on le croit généralement ? Sans admettre l'opinion de Lecomte, qu'il appartenait à une famille dont quelques membres avaient été princes, je serais tenté de croire que ses parents avaient déjà embrassé des professions plus relevées. De son temps vivait à Bruxelles un professeur en médecine, nommé maître Pierre Brugelio, à qui les États de Brabant assignèrent une pension annuelle de deux cents livres d'Artois, revenu considérable pour l'époque [1]. Ce praticien, dont le talent devait être en haute estime, et le conseiller de Brabant, du nom de Breughel, cité vers cette époque, appartenaient probablement à la même famille que le peintre Pierre Breughel et ses descendants, mais à une autre branche [2].

Autant le voyage que Breughel aurait fait en Italie avant d'être reçu peintre est improbable, autant il est établi qu'il se rendit plus tard dans cette contrée, en passant par la France. Il existe des planches gravées et signées : *Petrus*

[1] XIX Aprilis anno XVc LXXIIII post.Pascha per t'Serraerts, Taye, Hert, Quarré, Spyskens, Jacops, Merttens, Cuyermans, Horicke, Mol et Zype, aengesien het pensioen van IIc ponden Arthois 'tsjaers, die de twee ierste staeten en de drie andere hoosteden van Brabant geaccordeert hebben aen meesteren Peetren Brugelio, professor medecine, overmits redenen in den selven consente alsnu gelesen, begrepen, hebben die voirseide heeren voor dese stadt hen geconformeert metten voirseide accorde..... *Resolutie boeck* aux Archives Communales de Bruxelles. Cette résolution du magistrat est une adhésion à une décision déjà prise par les deux premiers ordres (le clergé et la noblesse) et par les trois autres chef-villes (Louvain, Anvers et Bois-le-Duc).

[2] Ce conseiller s'appelait Guillaume Van Breughel et entra en fonctions en 1572; il mourut le 9 juin 1609, à l'âge de 65 ans, et reçut la sépulture dans l'église de Sainte-Gudule, où l'on déposa également les restes de sa femme, Marie Coppins, décédée le 22 août 1611. Guillaume était né, non loin de Bois-le-Duc, à Oirschot; mais, dans les généalogies de sa famille, on n'indique aucun lien entre cette dernière et la lignée des peintres du même nom.

Digitized by Google

Breugel fecit Romæ a° 1553 (« Fait par Pierre Breugel à Rome, en 1553 »), et, dans le nombre, une *Vue du Rhin* avec l'épisode mythologique de Mercure et de Psyché. La contemplation des sites du Midi et des chefs-d'œuvre des maîtres de la péninsule n'exercèrent aucune influence sur l'artiste brabançon. Il resta un imitateur exact de la nature, et continua à reproduire de préférence les scènes bachiques, les épisodes grotesques, les diableries, les kermesses de son pays natal. Il garda moins le souvenir de son premier maître, le célèbre Pierre Coecke, que des enseignements de Jérôme Cock, près de qui il travailla ensuite ; mais la manière qu'il préféra surtout fut celle de Van Aken dit Bosch, dont on confond volontiers les tableaux avec les siens, et il semble quelquefois avoir pris Metzys pour modèle.

Breughel n'aurait été qu'un imitateur de ces derniers, s'il ne s'était attaché à étudier les beautés de la nature et les mœurs de ses contemporains. Son genre est parfaitement original. Dans ses voyages, il crayonna des vues de montagnes, de vallons, de bois, qu'il reproduisit dans ses tableaux, où sont aussi retracés, avec le plus grand naturel, les aspects offerts par nos villages. Lié avec un négociant d'Anvers, Hans Franckert, il avait parcouru les environs de cette ville et saisi sur le vif les mœurs joviales de nos ancêtres. Les écrits et les prêches des novateurs religieux ont dû altérer profondément ses convictions, car les scènes empruntées à l'histoire sainte sont souvent marquées par une pointe de moquerie, et évoquent le rire plutôt que la tristesse.

Héritier et continuateur de Bosch, Breughel transmit à son fils aîné et aux Teniers le sceptre de ce domaine de l'art où l'école flamande est restée sans rivale. Désolée par la guerre, dépouillée par ses maîtres de la liberté de penser, la Belgique répandit ses velléités d'expansion dans ces scènes drolatiques, qui frisent souvent la trivialité, mais qui se font pardonner

Digitized by Google

leurs défauts par leur originalité, leur naturel, leur exécution. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, le premier Breughel n'est pas toujours dessinateur exact, ni coloriste harmonieux, mais il y a dans ses types tant de justesse, dans ses petites figures tant d'animation, dans sa palette tant de vigueur, qu'il faut le placer de droit parmi les maîtres. Sa réputation se répandit rapidement, et bientôt on ne le désigna plus que sous les noms de Pierre le Drôle ou Breughel des paysans *(Peer de Vieze of boere Breughel)* [1].

De retour aux Pays-Bas, le peintre revit la jeune Marie Coecke, la fille de son premier maître, qu'il avait souvent fait sauter sur ses genoux. Il la demanda en mariage, mais ne l'obtint qu'à la condition de venir se fixer à Bruxelles, près de sa belle-mère. L'administration communale de sa patrie d'adoption venait de terminer les travaux du canal de Willebroeck ; elle chargea Breughel de peindre, pour l'hôtel-de-ville, et probablement pour les locaux où siégeaient les receveurs du canal, des paysages représentant diverses vues de cette voie de navigation [2]. Plus tard, afin de le déterminer à continuer son séjour à Bruxelles, on lui accorda, par une délibération en date du 18 janvier 1568-1569, une exemption de loger les gens de guerre espagnols et une gratification annuelle [3].

[1] Voir l'appréciation du talent de Breughel dans Rooses, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, pp. 133 et suivantes ; Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, pp. 259 et suivantes, et A.-J. Wauters, *La Peinture flamande*, p. 166.

[2] Van Mander.

[3] Eodem die (XVIII^a januarii XV^c LXVIII, stylo Brabantie), per eosdem (Van Os, Busleyden, Dougelberge, Pipenpoy, Jacops, Noot, Hert, Hellincx, Menens, Hullegarde, Pape, Mol) es geresolveert dat men meesteren Peeteren Van Breugel zal ontslaen van de Spaenschen soldaden binnen zynen huyse wezende, zoo verre doenlyck zy, ende dat de Rentmeesteren deser stadt den selven Breugel zullen beschincken met zekere gratuiteyt, ten eynde hy zyne neringe ende exercitie binnen dese stadt blyve continueren. *Resolutie boeck*, à l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

L'artiste ne survécut pas longtemps à cet acte de générosité. Il mourut le 5 septembre 1569, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, dans la troisième chapelle du collatéral droit de la nef. Sa veuve mourut en 1578, et fut ensevelie auprès de lui. Ils laissaient deux fils, qui furent tous deux des peintres renommés : Pierre Breughel dit d'Enfer, et Jean Breughel dit de Velours. Celui-ci érigea à ses parents un monument commémoratif que David Teniers le jeune (ou Teniers III) fit renouveler en 1676, et où on lit cette inscription :

PETER BREUGELIO
EXCELLENTISSIMÆ INDUSTRIÆ, ARTIS VENUSTISSIMÆ
PICTORI
QUEM IPSA RERUM PARENS NATURA
LAUDAT, PERITISSIMI ARTIFICES SUSCIPIUNT,
EMULI FRUSTRA IMITANTUR ;
ITEM MARIÆ COUCKE EJUS CONJUGI,
JOANNES BREUGELIUS PARENTIBUS OPTIMIS
PIO AFFECTU POSUIT
OBIIT ILLE ANNO 1569,
HÆC 1578.
DAVID TENIERS JUN. EX HÆREDIBUS
RENOVAVIT A 1676.

La Belgique n'a pas conservé grand chose de l'œuvre du maître. Le Musée de Bruxelles possède un *Massacre des Innocents*, qui a longtemps été regardé comme une œuvre de Bosch, quoique signé P. Brueghel. La scène se passe dans une localité flamande, dont les habitations trahissent l'époque de leur construction par leurs pignons en escalier et leurs fenêtres à meneaux de pierre ; leurs toits sont couverts de neige, ce qui se concilie médiocrement avec la température

Digitized by Google

de la Palestine. Le prétendu massacre, qui se passe sur la glace, n'est qu'un prétexte pour nous exhiber des cavaliers dispersés çà et là et des fantassins occupés à faire la chasse aux enfants. A droite une grande hôtellerie exhibe une enseigne où l'on voit une étoile et les mots : *Die is in de Ster* « C'est ici à l'Etoile » [1]. Le sujet était évidemment du goût de Bosch ou de ses contemporains, car il en existe encore des répétitions : une très belle, au Musée de Vienne ; une au Musée de Kensington, une à Wurtzbourg, etc. Le tableau de Vienne, du temps de Van Mander, appartenait déjà à la famille impériale d'Autriche ; celui de Kensington a longtemps figuré dans le cabinet du duc de Mantoue. D'autres encore étaient jadis conservés aux Pays-Bas : Celui du Musée de Bruxelles a été acquis, en 1830, du colonel Rottiers. Le même, ou un autre du même genre, fut vendu à Bruxelles avec la collection Maras, en 1777 [2], un deuxième vendu avec la collection Wauters, en 1794 [3], et un autre encore figura parmi les œuvres d'art provenant des couvents supprimés et exposés en vente en 1785 [4]. Chez le baron Leys, d'Anvers on voit : *Des aveugles se conduisant dans l'abîme,* et chez M. Lagye (aujourd'hui chez M. Max Rooses), *l'Alchimiste et sa famille.* Le premier de ces sujets se retrouve au Musée de Naples et dans la collection du prince Lichtenstein, de Vienne, de même qu'il figurait également dans la collection du cardinal Granvelle. Le second retrace les préoccupations du chercheur d'or et sa ruine finale ; le sujet principal nous montre l'alchimiste entouré de livres, de cornues et d'aides, tandis qu'une fenêtre entr'ouverte laisse apercevoir un hospice, vers lequel le malheureux se dirige avec sa femme et ses petits enfants.

1 Dimensions indiquées : 1 m. 20 de haut sur 1 m. 67 de long.
2 » » 2 pieds 6 pouces de Bruxelles sur 4 pieds 3 pouces.
3 » » 2 » 6 » » » 3 » 7 »
4 » » 3 » 7 » » » 4 » 11 »

Digitized by Google

De tous les musées étrangers c'est celui de Vienne qui est le plus riche en productions du vieux Breughel. Outre le *Massacre des Innocents* indiqué plus haut, il possède : *Un combat entre Carnaval et Carême*, signé Bruegel, 1559 ; *Une place de marché, avec des enfants jouant*, signé Bruegel 1560 ; *La construction de la tour de Babel, Un combat des Israélites contre les Philistins* et un *Portement de la croix*, datés de 1563, et signés : le premier Brueghel, le second Bruegel ; une *Conversion de Saint Paul*, signé Bruegel, 1567 ; une composition représentant un *Banquet de Noces* [1], et encore sept paysages. Les paysages sont d'une variété merveilleuse : l'un est une *Kermesse de paysans*, le deuxième un site montagneux animé par un troupeau de bœufs; sur le troisième un paysan surprend un gamin en train de piller un arbre fruitier ; le quatrième, dont l'attribution est douteuse, montre une campagne couverte de neige où l'on patine [2]. Le Banquet de noces offre l'image vivante d'un repas de paysans flamands :

[1] Une *Conversion de saint Paul*, avec des rochers et une mer à l'arrière-plan, se trouvait parmi les tableaux provenant des couvents supprimés, mis en vente par le gouvernement de Joseph II (dimensions : 3 pieds 9 pouces de haut sur 6 pieds de large). Des *Nôces de village* (tableau de 4 pieds 5 pouces de haut sur 8 pieds 4 pouces de large) furent vendues à Bruxelles, au local dit de Saint-Georges, en 1775; mais ces deux panneaux n'ont rien de commun avec ceux de Vienne, qui doivent provenir de l'archiduc Ernest d'Autriche. Ce prince, pendant qu'il était gouverneur-général des Pays-Bas, en 1594, acheta deux compositions de Breughel : le 13 octobre, et moyennant 200 couronnes (ou 320 florins), une *Conversion de saint Paul*, et le 16 juillet, moyennant 100 couronnes (ou 160 florins), des *Nôces de Paysans*. Cette dernière fut acquise d'un cousin du secrétaire Praets (*Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 1e série, t. XIII, pp. 102 et 109).

[2] Il y a également un *Paysage avec patineurs* chez M. le comte de Beauffort. Au Louvre on remarque une *Vue de village*, qui a longtemps été attribuée à Pierre Gysen, élève de Breughel de Velours. Le peintre y a groupé près d'une charrette quelques paysans ; à droite des bateaux sont amarrés et à gauche quelques personnes sont arrêtées devant une hôtellerie ; au fond une rivière, qu'un pont de bois traverse.

Digitized by Google

la longue table bordée de convives, les serviteurs apportant des mets ou versant à boire, un enfant grignottant dans un coin pendant que des musiciens jouent pour distraire la société. Malgré la gravité du sujet, le *Portement de la croix* fait songer à une kermesse plus qu'à un drame religieux : les groupes, dispersés sans ordre, y montrent peu de souci de la scène principale, et l'on se demande, à ce propos, quelles idées hantaient alors les esprits. Pour représenter ainsi la Passion du Christ, il fallait certes y songer avec indifférence et n'avoir d'autre but que de faire sourire le spectateur.

La Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert a été retracée plusieurs fois par Breughel, parce que ce sujet lui fournissait l'occasion de reproduire un paysage, n'ayant, d'ailleurs, du désert que l'étiquette. Il y en a eu une à Dresde, (n° 798), une à Dusseldorf, une à Munich (Cabinets, n° 192), une à Lille (n° 775) [1]. Une allégorie : *le Triomphe de la Mort*, se voit à Madrid (n° 1221), et paraît être le tableau représentant le même sujet, attribué par Van Mander à Bosch. Mais ce qui caractérise surtout Breughel, c'est sa prédilection pour le genre comique ou champêtre. Sa meilleure toile du Musée de Dresde, les *Joueurs de cartes* (n° 797), montre quatre paysans attablés dans une auberge. Trois rustres entourent un quatrième personnage, qui se défend, une fourche à la main ; deux femmes essayent d'apaiser et de désarmer ces furieux. Le Musée de Berlin possède un panneau où un combat se livre entre des pèlerins et des boîteux, à la porte d'une église ; à Munich encore, on voit une *Kermesse de paysans* (Cabinets, n° 209). Dans une brochure publiée à Bruxelles, il y a vingt-quatre ans [2], on a longuement décrit, comme appartenant à M. Loicq, ancien notaire, une autre kermesse, signée

[1] On en vendit une à Bruxelles, du temps de Joseph II (dimensions : 3 pieds 3 pouces sur 3 pieds 9 pouces).

[2] Georges Mélotte, *Études sur les vieux peintres flamands, 1. Pierre Bruege dit le Vieux ou le Drôle*. Brux. ; 1864, in-12 de 22 pp.

Digitized by Google

P. Bruegel, et datée de 1550 ; l'œuvre serait encore dans la famille de Herman Pelgrims, d'Amsterdam, l'un des contemporains et des admirateurs du peintre ; si la date qu'on lui attribue était exacte, elle aurait une grande importance, car ce serait de beaucoup la plus ancienne de ses œuvres.

« Ce tableau, dit l'écrivain, est toute une étude, tout un « roman de mœurs ; il est curieux de retrouver dans bien « des coutumes peintes avec toute la fidélité d'un artiste ob- « servateur, nombre d'usages encore en faveur chez nos « populations de campagne. » Dans un bourg, aux maisons à pignons crénelés, et dont la vieille église est entourée d'un cimetière planté d'arbres, on voit, retracés, tous les épisodes d'une kermesse. Ici se joue une *farce*, plus loin sont des paysans attablés ou dansant, ailleurs paraît une auberge où l'on prépare activement un festin, d'un autre côté une procession circule et une foire appelle les curieux. Partout règne la plus grande activité : des chariots, des cavaliers circulent, des gamins jouent ou se désolent, et, plus crûment que chez Teniers, des actes de bestialité caractérisent ce naturalisme puissant.

Une autre représentation du même genre, dans laquelle on a reconnu la *Kermesse de Hoboken*, appartient actuellement à M. Mignot, membre du Sénat, à Bruxelles ; on voit au fond l'église paroissiale, et, à l'avant-plan deux grands arbres, sous lesquels des paysans se livrent à des jeux de hasard, et, à droite une table servie. Des fêtes villageoises dues, soit à Breughel, soit à son fils aîné, car faute d'indications on reste dans l'indécision à cet égard, ont été vendues à Bruxelles : à la vente Vandevinne, en 1774 : chez Detrez, Grand'place, en 1775, et chez le comte Cuypers de Rymenant, en 1802 [1]. Le même pinceau a figuré : tantôt des mois-

[1] Dimensions indiquées : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds 10 pouces, 2 pieds 5 pouces sur 3 pieds 3 pouces, 2 pieds sur 3.

Digitized by Google

sonneurs, les uns mangeant, les autres travaillant [1]; tantôt une querelle de paysans [2]; tantôt, comme à Munich et à Paris, un cabaret de campagne, à la porte duquel on boit et l'on danse [3]. Ailleurs encore c'est un paysage, parfois animé par des figures grotesques [4], ailleurs présentant la vue d'un château [5], ailleurs encore formant une quadruple représentation, symbolisant les différentes saisons de l'année [6]. Parfois un *Hiver*, comme on en voit encore à Copenhague et à Cassel, offre au spectateur la reproduction de l'aspect que notre pays présente dans la mauvaise saison [7].

On aurait tort de croire que l'artiste avait à peu près renoncé aux sujets religieux, car on lui attribue encore : une *Nativité du Sauveur* [8], une *Adoration des Mages* [9], une *Multiplication des pains* [10], *le Changement de l'eau en vin aux nôces de Cana* [11], un *Crucifiement* [12], un *Péché originel* [13]. Van Mander lui attribue une *Marguerite furieuse volant à l'entrée de l'enfer*, sujet bizarre dont l'explication reste à donner. Dans la collection du cardinal Granville se trouvait une *Fuite en Egypte*, de

1 Vente Wauters, en 1794 ; dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds 8 pouces.

2 Vente au local Saint-Georges, en 1775 ; dimensions : 2 pieds 10 pouces sur 3 pieds 7 pouces.

3 Cabinets, n° 209.

4 Vente du baron de Hemptinne, en 1780; dimensions : 1 pied 9 pouces sur 2 pieds 7 pouces.

5 Tableaux provenant des couvents ; dimensions : 7 pouces sur 9 1/2.

6 Vente Van Cutshem, en 1781 ; dimensions, en carré : 2 pieds 7 pouces.

7 Vente du comte Calenberg ; dimensions : 1 pied 4 pouces sur 2 pieds, et vente Van der Motten, en 1775 ; dimensions . 1 pied 7 pouces sur 2 pieds 4 pouces.

8 Vente du comte Cuypers ; dimensions : 4 pieds sur 6.

9 Dimensions : 2 pieds 4 pouces sur 3 pieds 2 pouces.

10 Dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds.

11 Dimensions : 2 pieds 8 pouces sur 3 pieds 1 pouce.

12 Dimensions : 2 pieds 6 pouces sur 4 pieds 3 pouces.

13 A l'Académie royale des Beaux-Arts, à Vienne.

Digitized by Google

Breughel, et Rubens avait de lui : *Jésus tenté par le démon*, un *Combat contre les Turcs*, des *Petits vaisseaux*, peints à la détrempe ; un *Site où brûle un Feu de broussailles*, le *portrait de sa femme*, le *portrait de Franc Floris*.

Parmi les tableaux réunis au Louvre et qui, en 1815 furent restitués à leurs anciens propriétaires, figuraient deux panneaux du vieux Breughel : le *Printemps*, signé *Breughel MDLX*, où l'on voit une foule d'enfants se livrant à des jeux, et le *Carnaval*, daté de MDLIX, avec la vue d'une église où des prêtres marquent de cendres le front des fidèles [1].

Notre artiste avait aussi exécuté un très grand nombre de dessins, dont plusieurs ont fait partie de la belle suite réunie à Vienne par l'archiduc Charles d'Autriche : une *Kermesse de village* et la *Capture d'un poisson monstrueux*, datés de 1556; une *Résurrection*, où un sujet des plus dramatiques était traité d'une manière grotesque ; on cite encore : un *Alchimiste à la recherche de la pierre philosophale*, avec l'année 1558 ; un *homme en chemise et bâillant*, des *Pèlerins*, dessin à la plume, exécuté en 1564. On a beaucoup gravé d'après lui, mais ces gravures sont rares. On remarque dans le nombre : une *Kermesse flamande*, et la *Maîtresse d'école*, avec la date 1559 ; l'histoire d'*Oursin et de Valentin*, une *Mascarade*, datée de 1566 ; un *Paysage avec la chute d'Icare* ; la *fête des tireurs*, etc.

Il existe une belle gravure signée Sadeleer et où l'on voit, d'après une peinture de Barthélemy Spranger, l'effigie de Breughel. Elle porte pour titre : PETRUS BRUEGEL EX AMBIVARITIS BELGA PICTOR ÆVI HUJUS INTER PRINCIPES (« Petrus Breugel, Ambivarite d'origine, peintre belge, l'un des principaux

[1] *Notice des tableaux des écoles étrangères exposés dans le grand salon du Musée royal* (Paris, 1815, in-12, p. 27).

Digitized by Google

de ce temps») Ambivarite est pris ici pour habitant du marquisat d'Anvers, dont Bréda et ses environs étaient considérés comme des dépendances. Des vers amphigoriques, exaltant l'amour de l'artiste pour la nature, sont joints à cette gravure.

Wierix nous a aussi laissé la reproduction du portrait de ce travailleur infatigable, qui aurait acquis une grande renommée s'il avait vécu plus longtemps et s'il avait brillé dans des circonstances plus favorables. Bien que sa carrière artistique ne comprenne que dix-huit années, sa réputation s'étendit assez pour que l'un des princes de la maison d'Autriche, Rodolphe II, qui devint en 1572 roi de Hongrie, et en 1576 empereur, s'engoua de ses tableaux, dont il donna parfois des sommes folles. Il en réunit un grand nombre à Prague. L'archiduc Ernest, frère de Rodolphe, n'avait pas moins d'estime pour les œuvres de Breughel; dans son cabinet, outre les deux achetés en 1594, il y avait encore six tableaux de notre artiste représentant les *Douze mois de l'année;* un *Jeu d'enfants;* un *Crucifiement* [1].

Les événements douloureux qui se passaient en Belgique semblent avoir exercé sur Breughel une influence déplorable. La tyrannie du duc d'Albe couvrait le pays de ruines et de sang, et la terreur comprimait les esprits. Voyant approcher sa dernière heure, l'artiste craignit d'attirer sur sa famille les persécutions et voua à la destruction des compositions qu'il regardait comme trop hardies et trop libres. C'étaient des dessins artistement exécutés et accompagnés d'inscriptions conformes au sujet. Il ordonna à sa veuve de les brûler et, en même temps, lui légua un tableau où l'on voyait une pie perchée sur un gibet, peut-être pour lui rappeler les dangers que la calomnie peut faire courir à l'homme le plus innocent. Ses derniers moments furent évidemment troublés

1 *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, loc. cit., p. 141.

Digitized by Google

par des vexations et des motifs de défiance : ceux-ci se trahissent par ces préoccupations dont Van Mander nous parle; celles-là résultent de la mesure que le magistrat de Bruxelles prit afin de le retenir dans cette ville.

II

Si les fils du vieux Breughel appartiennent à Bruxelles par leur naissance, ils sont devenus des citoyens d'Anvers où ils ont passé toute leur vie; il faut rendre cette justice aux savants de cette ville, et en particulier à M. Van den Branden[1], qu'ils ont jeté le jour le plus complet sur la biographie de ces artistes, et c'est d'après eux que je vais la résumer.

Le deuxième Pierre Breughel doit être né en 1564 ou 1565, car il déclara : le 22 mai 1601 être âgé de trente-six ans et, le 10 octobre 1636, avoir soixante-douze ans. Resté orphelin à la mort de son père, il alla avec sa mère, demeurer chez son aïeule, Marie Verhulst, la veuve de Pierre Coecke, qui était miniaturiste et lui enseigna les premiers éléments du dessin et de la peinture. Mais bientôt les guerres de religions survinrent; Bruxelles se trouvant isolée au milieu des villes ayant abandonné le parti des états-généraux, l'art dut y tomber dans une langueur mortelle. Les deux Breughel se retirèrent à Anvers où la même opinion prévalait, et où il y avait plus de ressources de tout genre. Là, Pierre prit pour maître Gilles Van Coninxloo, qui était un fougueux adhérent de la réforme, et qui, ne voulant pas subir la domination espagnole, émigra en Allemagne en 1585. Mais l'éducation artistique du jeune Pierre était alors achevée, et il fut admis la même année dans la gilde de Saint-Luc, en qualité de fils de maître.

[1] *Loc. cit.* pp. 440 et suiv.

Digitized by Google

Bien qu'il vécut longtemps, le deuxième Pierre Breughel n'a pas laissé autant de témoignages de son activité que son père. Ses tableaux n'ont jamais été aussi recherchés que ceux de celui-ci, et, de son vivant même, ils n'avaient qu'un médiocre succès, puisqu'en 1621 on n'en évalua un qu'à vingt livres. Il a pourtant de la verve et de la couleur, mais moins d'humour et moins de goût qu'on n'en trouve dans les productions du vieux Breughel. Celui-ci, d'ailleurs, vivait à une époque où les intelligences purent, au moins pendant quelques années, se donner libre carrière; la réaction qui se manifesta plus tard obligea son fils à montrer une grande réserve. Il faut tenir compte de cette circonstance importante lorsqu'on veut apprécier les travaux de l'un et de l'autre.

On a quelque fois accusé le deuxième des Pierre Breughel d'avoir copié le premier; mais, outre qu'une ressemblance entre leurs œuvres se comprend et s'excuse, elle n'empêcha pas le fils de s'engager souvent dans une voie nouvelle. Pendant sa jeunesse, resté très jeune orphelin, entouré de souvenirs de famille, il s'est sans doute attaché avec force à tout ce qui lui rappelait son père et l'on comprend aisément qu'il ait cherché à le continuer. Ainsi le seul tableau de lui que la Belgique possède et qui est daté de 1607, le *Portement de croix* du musée d'Anvers[1], rappelle le même sujet exécuté en 1559, et se trouvant à Vienne. L'artiste y affecte le même réalisme, cherchant ses modèles dans les paysages et les objets placés d'habitude sous ses yeux. Lui non plus ne montre nul souci de la vérité historique, ni de l'exactitude topographique. Dans un paysage flamand se développe à droite le panorama de Jérusalem, tandis qu'à gauche une colline de sable jaune représente le Calvaire; on y voit, à côté d'une maisonnette d'argile, une croix en pierre, au pied de laquelle une fille dévote console un estropié. Le cortège des condamnés s'ou-

1 Ce tableau, qui se trouvait jadis au palais épiscopal de la même ville, fut compris, en 1810, parmi ceux qui servirent à y former le Musée.

Digitized by Google

vre par une troupe de cavaliers armés de toutes pièces; ils précèdent une pauvre charrette, où sont assis les deux larrons, qu'assistent deux religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Une nouvelle troupe, cette fois composée de cavaliers et de fantassins, marche devant le Christ, qui succombe sous le poids de sa croix. Des notables juifs, des hommes du peuple, des gamins animent cette scène, tous vêtus de costume du commencement du XVIIe siècle, faiblement dessinés, mais dans des attitudes variées et pleines de vie. Il y a encore des *Marche au Calvaire* à Berlin et à Florence, la seconde datée de 1589 et par conséquent l'une des premières productions du peintre.

Celui-ci a peint aussi, d'après son père, deux fois, la *Construction de la tour de Babel*. Une première exécution, datée de 1597, se trouve dans la collection du prince Lichtenstein; une seconde, après avoir fait partie de la collection du roi d'Espagne Philippe IV, figure au musée de Madrid sous le numéro 1225. Comme imitations d'œuvres paternelles signalons encore la *Prédication de Saint-Jean-Baptiste*, portant le millésime 1620; une *Kermesse de paysans*, datée de 1615, et la *Parabole des Aveugles*, également chez le prince Lichtenstein, à Vienne; une *Bataille de paysans*, à Berlin, etc.

Ce qui hantait surtout le cerveau de Pierre Breughel le fils c'étaient les scènes d'incendie et les scènes infernales. De là le nom de *Breughel d'Enfer* qui lui resta. Il trouvait dans le reflet des flammes le moyen de jeter sur ses panneaux des jeux de lumière, des notes rougeâtres qui attiraient l'attention du spectateur; les diableries lui permettaient d'y introduire des personnages bizarres et grotesques dont l'effet était le même. Ici il n'est plus imitateur. Tantôt il peint l'*Incendie de Sodome et de Gomorrhe*, offrant sur l'avant-plan le groupe de Loth et de ses filles (musée de Munich, cabinet n° 227; musée de Dresde, n° 801); tantôt il retrace

Digitized by Google

l'*Incendie de Troie* (musée de Munich, cabinet n°228); ailleurs les *Flammes dévorant un village* (musée de Madrid, n° 1226), et *une Ville* dont les rues et les alentours sont éclairés par les rayons de la lune (même musée, n° 1227). Dans des notes dont il a enrichi son *Catalogue du Musée* en question, Van Moer signale cette dernière toile de Breughel d'Enfer comme la plus belle de celles qu'il avait vues; l'artiste s'y montre, dit-il, un grand coloriste et l'exécution du tableau est pleine de vigueur.

Les sujets historiques dont l'enfer aurait été le théâtre attiraient de préférence l'attention de notre peintre. On voit : à Madrid (n°1222), le *Rapt de Proserpine*, au moment où le char de Pluton va s'engouffrer dans la terre, tableau provenant de la collection du roi Charles II ; à Florence (n° 974), *Orphée jouant de la lyre* devant Pluton et Proserpine pour essayer d'obtenir le retour de sa femme Euridice, panneau sur cuivre, peuplé d'une foule de petites figures et de représentations de monstres, et *Dante visitant l'enfer avec Virgile* (n° 933). Dans la galerie des tableaux provenant de l'étranger et exposés au Louvre, en 1814, il y avait une *Visite d'Enée aux enfers*, composition de faibles dimensions (1 pied 1/4 sur 2 pieds 1/4), mais animée par plus de deux cents figures n'ayant en moyenne que deux pouces. Enée, suivi de la Sybille, y pénètre dans le séjour infernal, mettant en fuite les ombres qui voulaient s'opposer à son passage ; près de lui les Furies se désespèrent de voir un être vivant dans le séjour des morts, et à l'arrière-plan Minos juge les ombres et leur distribue des peines ou des récompenses. Au musée de La Haie il y a *Jésus-Christ délivrant les âmes du Purgatoire ;* à l'Académie des Beaux-Arts, de Vienne, un *Enfer*, et à Dresde un autre *Enfer*, daté de 1596 (n° 799), et *Junon dans l'autre monde* (n° 802), celui-ci d'une attribution douteuse.

Cette dernière galerie possède encore une *Tentation de saint Antoine*, peinte en 1604 (n° 800), de même qu'il y en a

Digitized by Google

une au musée de Vienne et une au musée de Mayence (n° 60). Ce sujet a été exécuté en plusieurs exemplaires, qui ont été mis en vente à Bruxelles en 1775 (à la salle Saint-Georges), en 1785 (avec les tableaux des couvents supprimés) et en 1794 (collection Wauters) [1]. Il y en avait un dans la galerie de Rubens. Un *Triomphe de la Mort*, de la galerie Lichtenstein, appartient encore à cette catégorie de sujets funèbres, chers à l'imagination de notre concitoyen.

Citons encore de lui : un *combat naval livré de nuit* (Musée de Turin), et *David revenant d'avoir tué Goliath*, tableau du musée de Berlin, dont le paysage est de A. Van Stilbemt et qui date de 1618-1619.

Breughel affectionnait aussi le paysage. Il y en a deux de lui au Musée de Madrid (n°s 1223 et 1224) : l'un où l'on voit un bois et des chaumières, ainsi que de nombreuses figures, provenant de la collection d'Isabelle Farnèse au palais de Saint-Ildephonse; l'autre, avec cavaliers et attelages. Dans ce genre, il a plus d'une fois collaboré avec Momper, comme le prouve le catalogue de l'ancien Musée du Château de Tervueren. On voyait, en 1782, dans cette riche collection, dont le transport en Autriche a été à la fois une spoliation accomplie par la force et une grande perte pour l'art : un « très beau et brillant paysage » avec montagnes et figures, par Momper et Pierre Breughel. Il s'y trouvait en outre, de celui-ci, un beau paysage, avec un ermitage d'un côté, et de l'autre côté, dans le lointain, le prieuré du Rouge-Cloître; et un paysage avec montagnes et rivières [2]. Quelques personnes de Bruxelles possèdent des Breughel d'Enfer où l'on voit des sujets champêtres : M. Édouard Fétis une *Place publique*, où l'on s'apprête à tuer un bœuf, et *un Gardeur d'oies*, peinture sur cuivre, signée P. Breughel, 1609 ;

1 Dimensions indiquées : 2 pieds 1 pouce sur 3 pieds, 1 pied 1 pouce sur 1 pied 6 pouces, 2 pieds 8 pouces sur 3 pieds 8 pouces.

2 Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 397 et 398.

Digitized by Google

Mme Slingeneyer une *Rue de village*, où un aveugle joue de la vielle, entraînant à sa suite une troupe d'enfants; M. Charles Cardon un *Marché de village*, avec foire au bétail.

Pierre Breughel a eu un grand nombre d'élèves: François De Groote, en 1588; François Snyers ou Snyders et Hans ou Jean Tripou, en 1593; André Daniels, en 1596; Hans Garet, en 1599; Gaspar Breydel, en 1608; Gilles Placquet, en 1611, et Gonzalès Cocx ou Coquès, en 1614. Mais de tous ses apprentis, deux seulement sont devenus célèbres à leur tour: Snyders, le puissant animalier, et Coquès, l'élégant portraitiste. On cite, comme ayant été son copiste, « ou du moins un continuateur des plus trompeurs,[1] » Pierre Schabruck ou Schaubruck (probablement Schaubroeck), qui habitait, en 1597, Nuremberg, où un nommé Praun acheta de lui des peintures, et dont il existe, au Belvédère, à Vienne, un tableau représentant Énée sauvant son père des flammes, daté de 1605 [2], et d'autres toiles à Schlesheim, à Cassel et à Brunswick.

Malgré son activité, Breughel ne réussit jamais à atteindre l'aisance, peut-être à cause des charges que sa nombreuse famille lui imposa. Il ne posséda jamais de maison d'habitation et il eut souvent de la peine à payer son propriétaire [3]. Il vendit peu à peu ce qui lui était échu de la succession de Marie Verhulst et en céda le restant, le 27 février 1612, à son frère Jean Breughel surnommé de Velours qui, plus heureux que lui, était surchargé de commandes. Il était pourtant estimé de ses émules et ceux-ci, pour la plupart, étaient de ses amis. Van Dyck le comprit parmi les hommes remarquables dont il exécuta le portrait, et Rubens admit un de ses tableaux

[1] A. J. Wauters. *La peinture flamande*, p. 315.

[2] Nagler, *Kunstlexicon*, t. XVI, p. 37.

[3] Il habitait: en 1601, rue des Bogards et, en 1636, au *Brabantsche Koornmarkt* (Marché au blé brabançon), aujourd'hui Marché aux grains.

Digitized by Google

dans sa splendide collection. Dès 1614, Philippe Van Valckenisse, d'Anvers, en avait réuni un grand nombre, parmi lesquels se trouvaient : Un *Baptême,* une *Nôce de paysans,* la *Prédication de saint Jean dans le désert, le Triomphe de la Mort,* un petit *Hiver* et trois *Kermesses.*

Il s'était marié, à Notre-Dame d'Anvers, le 5 novembre 1588, à Élisabeth Goddelet, qui lui donna sept enfants : Pierre, Marie, Jacques, Daniel, Laurent, Philippe et Gérard. Tous moururent jeunes ou oubliés, sauf Pierre, qui fut aussi peintre et fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, en 1608, sous la qualification de fils de maître. A part ce fait et la date de son baptême, qui eut lieu à Notre-Dame d'Anvers le 6 juillet 1589, on ne sait rien de lui. On le considère parfois comme ayant été le premier maître de Coquès, par confusion, ce me semble, avec son père.

III

En abordant la biographie de Jean Breughel de Velours, j'aurais envie, je l'avoue, de laisser tomber la plume de mes mains. Ce ne sont pas des pages, mais tout un livre qu'il faudrait consacrer à ce peintre fécond, dont il y a des œuvres partout, quelquefois en tel nombre que l'on se fatigue à en lire la seule énumération. La touche délicate du maître, son faire plein de finesse et de distinction, commandent l'admiration, tandis que la multiplicité de ses productions provoque l'étonnement. Si ce Breughel ne peut marcher de pair avec les grands Flamands: Rubens, Van Dyck, Jordaens, il vient tout à leur suite; il réclame une des premières places dans ce cortège sans pareil qui se presse autour du puissant chef de notre école et couvre d'une gloire immortelle notre histoire artistique au XVIIe siècle.

Ses premières années, comme celles de son frère, se

Digitized by Google

passèrent près de sa grand'mère, Marie Verhulst ; puis il partit aussi pour Anvers, où il prit des leçons de Pierre Goedkint le premier du nom, mort le 18 juillet 1583. Il voyagea ensuite et enfin revint à Anvers, où on le trouve inscrit dans la gilde de Saint-Luc comme fils de maître, en 1597, et dans la bourgeoisie, le 4 octobre 1601. Sa réception dans la gilde doit avoir été enregistrée après coup, car il y était déjà l'un des maîtres de la caisse de secours ou *busse* en 1596, et certainement il ne put remplir ces fonctions sans être compris dans la corporation. Il y fut doyen en 1602 et occupa également cette dignité, en 1609, dans la confrérie dite *des Romanistes* ou de ceux qui avaient accompli le voyage de Rome. On le voit encore figurer parmi les membres de la chambre de rhétorique *la Violette*. On ne lui connaît que deux élèves, tous deux reçus en 1612 : un nommé Michel et Daniel Zegers, le grand peintre de fleurs.

On saurait peu de chose du caractère de Breughel et des incidents de sa vie, si l'on n'avait retrouvé à Milan une partie de sa correspondance. Elle est des plus intéressantes et atteste l'honorabilité de l'artiste, son activité, son caractère serviable, son assiduité consciencieuse au travail. On aime à suivre, dans des lettres écrites sans prétention, les impressions naïves et mobiles de cet homme toujours préoccupé de ses travaux et soucieux de faire honneur à ses engagements. Écrites de 1596 à 1624, c'est-à-dire pendant presque toute la durée de l'existence artistique de Breughel, elles constituent en quelque sorte le commentaire vivant, animé, des données officielles fournies par les archives d'Anvers, et la Belgique doit savoir gré à l'écrivain italien qui a trouvé cette correspondance à la Bibliothèque ambroisienne de Milan, et l'a éditée, en la faisant précéder d'une dédicace à la cité d'Anvers, résidence de l'artiste [1].

[1] Crivelli, *Giovanni Brueghel, pittor Fiammingo, e sue lettere.* Milan, 1868, un vol. in-8°.

Digitized by Google

Cette correspondance suppose chez notre peintre une instruction assez étendue. Breughel s'excuse parfois de sa mauvaise écriture et, dans ses dernières années, il se sert d'ordinaire de Rubens pour secrétaire. Oui, Rubens, qui a rempli les musées et les palais de l'Europe de ses toiles, Rubens, l'homme du monde, le diplomate, lui qui avait tant de lettres à écrire pour ses propres affaires et ne s'épargnait pas sous ce rapport, consentit à être le secrétaire de son ami Breughel. C'est étonnant comme les grands esprits trouvent encore des loisirs pour les mettre à la disposition d'autrui, tandis que d'autres, plus habiles, se contentent de parler et d'intriguer et étonnent le monde par le succès de leur ambition et de leur renommée, mis en regard de la pauvreté de leurs œuvres et de leurs actions.

Outre sa langue maternelle et l'italien, notre peintre savait le latin, et à plus d'une reprise il cite, sous forme de proverbes, des vers empruntés aux anciens classiques. Il s'intéressait à tout ce qui se rattache à l'art et recherchait à l'occasion les procédés nouveaux. Tout en défendant ses intérêts, il parle de ses tableaux sans affectation et n'insiste que sur un point, sur la peine qu'il a prise de les rendre aussi parfaits que possible. Mais sa nature, douce et bienveillante, n'est pas entachée d'égoïsme ou d'indolence ; il sait louer avec feu les productions des autres et reconnaître hautement l'attachement qu'on lui porte et les services qu'on lui rend. Un malheureux flamand, Alexandre Bolloigni (ou Boulogne), est arrêté à Milan et jeté en prison : il plaide sa cause avec éloquence : l'accusé a d'honnêtes parents, une femme et beaucoup d'enfants; Breughel ne se contente pas de faire valoir auprès du cardinal Borromée les droits que lui donne l'amitié du prélat ; il fait encore appel à la sympathie de celui-ci pour sa nation et, sous sa plume, le joli mot d'*amorevolesse* semble une séduction de plus employée pour attendrir le cardinal [1].

[1] Lettre du 16 juin 1606.

Digitized by Google

Lorsque Breughel quitta sa patrie, il alla à Cologne voir sa sœur Marie qui y était fixée : il était à Rome, en août 1593, et y dessina le Colisée. Plus tard, il séjourna à Milan, où il prit place, pendant quelque temps, dans la domesticité (ce qui n'était pas un déshonneur à cette époque) du cardinal Charles-Frédéric Borromée, le neveu du célèbre prélat, saint Charles Borromée, et son successeur sur le siège archiépiscopal de Milan. Le cardinal lui voua une affection qui ne se démentit jamais, encouragea ses études et ses travaux et, le 30 mai 1596, lorsqu'il comptait regagner le Brabant, le recommanda à l'évêque d'Anvers, en vantant à celui-ci sa conduite et ses mœurs, ainsi que ses talents.

Lorsque Breughel revint dans sa famille, Torrentius était mort depuis le 25 avril et ce ne fut qu'en 1598 que son successeur, Guillaume de Berghes, fut nommé. Les recommandations de Charles-Frédéric Borromée produisirent peut-être peu de résultat, mais le peintre n'en fut pas moins bien accueilli. Vers le mois de septembre 1596, il entreprit un voyage en Hollande et en Zélande, afin de rechercher s'il n'y trouverait rien de curieux pour envoyer à son protecteur, et depuis on le voit souvent expédier, soit à celui-ci, soit à son intendant, Hercule Bianchi, des sujets rares de toute espèce, et entre autres, « douze coquilles, des plus belles et des moins communes qui fussent au monde et qui avaient été apportées de l'Inde par des navires hollandais. » Il rassemblait aussi des tableaux, soit pour les copier ou pour se former une galerie, soit pour les céder à l'occasion. Le cardinal ayant exprimé le désir de posséder une œuvre de son père, il l'informe que l'empereur (c'était alors Rodolphe II) avait essayé de les réunir toutes et prodigué l'argent dans ce but. A la date du 12 décembre 1608 Rodolphe lui devait encore 2,400 écus d'or et le retard mis à solder cette somme énorme, le mettait dans l'embarras. Ses affaires n'en prospéraient pas moins et il avait déjà pu acheter (le 20 décembre 1604) une belle habita-

Digitized by Google

tion dite *de Meerminne* (la Syrène), dans la Longue rue Neuve, habitation à laquelle il en joignit ensuite quatre autres. Il ne continua cependant pas à y résider; il finit ses jours au coin occidental des rues d'Arenberg et Saint-Martin (n° 17), dans la propriété dite *de Bock* (le Bouc), dont il se rendit acquéreur le 9 mars 1619.

Ses travaux, ses relations contribuaient, non seulement, à l'accroissement de sa fortune, mais au développement de sa renommée; il aimait à attribuer aux bons soins d'Hercule Bianchi qu'elle avait pénétré, grâce à lui, dans des contrées où elle ne serait jamais parvenue. Le cardinal Borromée se plaisait à le combler de cadeaux. Tantôt ce sont trois médailles et trois bagues, ces dernières bénites et auxquelles étaient attachées des indulgences; une autre fois (en 1608) deux médailles et une somme de 300 *philippes*, que Breughel considère, non comme un paiement, mais comme une « gentillesse », une gratification. Plus tard une chaîne est expédiée à son adresse pour servir à attacher les médailles.

Tout en remerciant son noble protecteur, l'artiste laisse parfois entrevoir les incidents fâcheux de sa vie. En 1608 il souffrit longuement de la fièvre, et vers cette époque, il essuya une disgrâce, dont on ne connaît pas la nature, mais qui fut marquée pour lui par un abandon général. Quel crime avait-il pu commettre? Avait-il provoqué le mécontentement du public, en se remariant avec Catherine Van Marienburg après avoir perdu Isabelle De Jode, la fille du graveur Gérard De Jode le premier de ce nom, qu'il avait épousée le 23 janvier 1599 dans l'église de Notre-Dame. Son second mariage, célébré en avril 1605, lui aliéna peut-être, au moins pour un temps, les De Jode, la famille Snellincx, dont le chef, le peintre Jean Snellincx le vieux, avait été témoin de ses premières noces?

Un ami seulement lui resta fidèle. L'un des élèves de son frère, François Snyders, accourut à lui, se fit un devoir de ne

Digitized by Google

pas l'abandonner, resta près de lui jour et nuit. Aussi lorsque cet artiste partit à son tour pour l'Italie, avec quel soin, quel feu, Breughel le recommande au cardinal, à Hercule Bianchi. Il insiste sur le dévouement dont le jeune voyageur a fait preuve à son égard et déclare qu'il considérera comme rendus à sa propre personne tous les services qu'on voudra bien lui rendre. Il insiste sur l'honorabilité de Snyders, sur ses talents, sur son affection pour lui ; il prie Mgr Borromée de faciliter ses études en lui laissant copier des tableaux de sa collection, il rappelle que douze ans auparavant [1], une facilité de ce genre a été accordée à un gentilhomme (peut-être lui-même), et il garantit le remboursement des avances qui seront faites à son ami.

En tous cas la bourrasque passa bien vite et des honneurs vinrent récompenser Breughel de sa constance et de sa persévérance au travail. Les archiducs Albert et Isabelle le prirent en affection et, après l'avoir plus d'une fois appelé à Bruxelles pour des commandes, le traitèrent comme leur peintre en titre. Dès 1606 nous les voyons lui accorder différentes faveurs comme, par exemple, des remises de confiscations pour tableaux envoyés à l'étranger sans licence ou permission, et des autorisations de vendre des tableaux en Hollande et en Zélande. A la demande des mêmes princes le magistrat d'Anvers l'exempta de l'obligation de monter la garde, de loger des militaires et de remplir les autres obligations des bourgeois d'Anvers, mais ce ne fut pas sans difficulté que cette grâce lui fut accordée; les archiducs furent obligés d'adresser successivement deux dépêches à l'administration communale, l'une datée du 18 octobre 1608, l'autre du 25 juillet 1609. La même résistance se manifesta lorsque Breughel demanda en outre l'exemption des accises et maltôtes et l'obtint des archiducs le 13 mars 1610; malgré les

[1] Ceci est écrit à la date du 14 mai 1609; le fait remontait donc à l'année 1597.

Digitized by Google

représentations des bourgmestres, des échevins et du conseil d'Anvers, ses protecteurs tinrent bon et, le 18 août 1613, renouvelèrent, en l'étendant encore, le privilège qui lui avait été accordé.

Grâce à la trève de 12 ans conclue avec la république des Provinces-Unies, la Belgique connut une période de tranquillité. A cette occasion, un très grand nombre de personnes vinrent, en 1609, voir Anvers et pendant quatre semaines Breughel fut occupé à accueillir un grand nombre d'entre elles et à leur faire visiter la ville. L'horizon se rembrunit un instant en 1610 et de nombreux bruits de guerre inquiétèrent les populations. « Les peuples, dit à cette occasion notre peintre « dans une lettre du 7 octobre, souffrent des querelles des « rois » :

Quicquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Mais les nuages passèrent, la paix se raffermit et notre peintre ne tarda pas à se lier avec Rubens, revenu aussi d'Italie. Peu à peu sa liaison avec lui devint si étroite qu'il parle de son ami dans presque toutes ses lettres italiennes, lettres que Rubens prit l'habitude d'écrire pour lui. Bientôt nous voyons notre maître comme entouré d'une petite cour d'artistes, auxquels il recourt pour l'étoffage de ses tableaux ou qu'il aide à son tour. Josse De Momper, Sébastien Franck, Henri Van Baelen, outre Snyders, dont l'amitié ne se refroidit pas, en font partie, et ajoutent d'autres beautés à celles qu'il répand sur ses tableaux.

A cette époque Breughel est plus actif que jamais. Il travaille sans relâche pour les archiducs Albert et Isabelle et pour le cardinal Borromée. Lorsque Albert vint à Anvers, en 1618, le magistrat choisit, pour en faire don à l'archiduc, deux de ses tableaux, qui furent payés 2,200 florins. Breughel en

Digitized by Google

envoya aussi beaucoup au roi de Pologne Sigismond. Dans la prospérité il n'oubliait pas les malheureux et il s'intéressait à leur sort, ainsi qu'aux luttes engagées à cette époque entre les chrétiens et les musulmans. En 1616 il déplore la triste situation de Milan et le sort lamentable de ses habitants, en 1621 il se félicite des triomphes du prince de Pologne sur les Turcs. Mais en cette année la trève est rompue et c'est en Allemagne surtout que la guerre reprend avec fureur, cette guerre, dite de trente ans, qui fut si funeste à la partie centrale de l'Europe. Les ruines s'accumulent, les courriers sont arrêtés, les banqueroutes se produisent, et, dans cette crise, un coup terrible frappe Breughel. Il perd plus de 9000 florins dans la chute de deux maisons de commerce anversoises [1].

Il a encore à lutter pour obtenir en Italie le paiement de tableaux exécutés par lui et Rubens. Il ne se décourage pourtant pas, son pinceau produit toujours, et à cette époque se place un acte de Laurent Beyerlinck, archiprêtre d'Anvers, acte daté du 1er avril 1622 et où, en exaltant son intégrité, on relève ses titres à la sympathie du public, les peines qu'il doit se donner pour assurer l'existence de sa femme et de ses huit enfants, les pertes qu'il a souffertes par suite de la mort d'Albert, celles que des faillites lui ont fait subir. Il supporta tous ces revers ; toutefois ceux-ci ne furent peut-être pas sans influence sur la maladie qui l'enleva.

Dès l'année 1616, le fils aîné de Breughel, appelé Jean comme son père, avait l'intention de visiter l'Italie. Il partit pour ce pays en 1622, accompagné de quelques amis et entre autres de Philippe De Momper, fils du peintre Josse. Il comptait rester 4 à 5 ans dans cette contrée et visiter ensuite l'Espagne, où la protection de l'Infante Isabelle lui assurait un bon accueil, et ensuite la France. Breughel avait trop d'obligations au cardinal Borromée pour l'oublier.

[1] Lettre du 11 février 1622.

Digitized by Google

Son fils dut donc passer par Milan, où son père le recommanda à Bianchi, qui fut prié de le présenter à son patron. Celui-ci reçut avec bienveillance le jeune flamand et le prit au nombre de ses domestiques, ce qui était alors considéré comme un honneur. N'ayant pas encore l'usage du monde, le voyageur devait l'apprendre dans une maison « bien réglée », comme était celle de Mgr Borromée.

Le séjour de Milan ne sourit pas longtemps au jeune Breughel. Au grand mécontentement de son père, qui ne paraît pas cependant lui en avoir gardé rancune, il partit pour Gênes, se rendit de là à Palerme, puis alla visiter l'île de Malte. La grande chaleur l'avait rendu malade et l'avait obligé de garder longtemps le lit, mais il se rétablit rapidement et put continuer ses pérégrinations. Son ami Momper, qui avait perdu sa mère en 1622 [1], fut aussi atteint par une grave indisposition, qui le tint couché pendant quatre ou cinq mois. A peine était-il convalescent qu'il apprit la mort du père Breughel, survenue dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Une épidémie de flux de ventre, c'est-à-dire de dyssenterie, sévissait à Anvers depuis près d'un an; elle l'atteignit à son tour et l'emporta le 19 janvier 1625 [2]. Dans le courant du même mois moururent aussi trois de ses enfants : Elisabeth, Marie et Pierre, qui avaient été baptisés le 18 juillet 1610, le 24 février 1615 et le 14 novembre 1607. Ces quatre morts, survenues si rapidement dans la même famille, jetèrent Anvers dans la désolation et augmentèrent encore les regrets causés par la mort de Breughel. On déplora la perte prématurée de cet artiste qui joignait tant de qualités à une activité dévorante et au talent le plus gracieux. On lui conserva le nom de *Breughel de velours* (*Fluweel Breugâel*), que ses amis lui avaient donné parce qu'il aimait à se couvrir d'habillements de cette étoffe et qui semble un souvenir

1 Lettre de Josse de Momper à Bianchi, du 23 novembre 1622.
2 Lettres de Philippe de Momper à Bianchi, du 21 mars et du 4 juillet 1625.

Digitized by Google

gracieux de la bonté de son caractère et de la nature aimable de son talent.

De sa première femme, Breughel avait eu un fils : Jean, dont j'ai déjà parlé, et une fille, Paschasie, l'un et l'autre baptisés à l'église Saint-George. Son union avec Catherine Van Marienburg fut plus féconde et lui donna huit enfants, qui furent tous baptisés à l'église Saint-Jacques : Pierre, Anne, morte dans l'enfance le 3 mai 1609; Catherine, Elisabeth, Marie, Ambroise, Anne et Claire-Eugénie. A la naissance de celle-ci, Breughel écrivit à son ancien protecteur et ami, le cardinal Borromée, de vouloir bien se joindre à l'infante Isabelle pour la tenir sur les fonts de baptême. Mais sa lettre étant arrivée pendant une absence du prélat, qui était parti pour Rome, Isabelle désigna pour le remplacer l'évêque d'Anvers et ce fut sous les auspices de ces deux personnages que la jeune Claire-Eugénie fut baptisée, le 6 août 1623 [1]. Tandis que ses frères Jean et Ambroise et plusieurs de leurs fils imitaient l'exemple de leurs ancêtres et travaillaient à l'envi, elle vécut paisiblement au béguinage de Malines, où elle s'éteignit le 11 novembre 1693. Quant à ses sœurs Paschasie, Catherine et Anne (la seconde de ce nom), elles se marièrent. Paschasie s'unit, dans l'église Saint-George, le 23 février 1624, au peintre Jérôme Van Kessel, et fut la mère d'un artiste de talent, Jean Van Kessel. Catherine, qui mourut le 4 décembre 1654, devint, le 30 janvier 1636, la femme du peintre Jean-Baptiste Borrekens, et Anne, le 22 juillet 1637, celle du célèbre David Teniers. Chacune de ces fêtes de famille fut en quelque sorte une véritable fête artistique, car on y vit figurer de beaux noms de l'école flamande ; lors de la première, les témoins étaient Jean Van Kessel, père de Jérôme, et Jean Breughel lui-même ; Rubens assista à la deuxième en la même qualité, et reparut à la troisième, en com-

[1] Lettres du 30 juin et du 7 décembre 1623.

Digitized by Google

pagnie de David Teniers le père. Il semble que la phalange de l'école d'Anvers aimait à s'associer aux joies de famille de cette lignée qui se distinguait dans les arts depuis près d'un siècle.

Lorsque Breughel expira, les sympathies générales se manifestèrent avec la même vivacité. Comme Paschasie et les enfants issus du second mariage de l'artiste étaient encore mineurs, leur père, par son testament, avait confié leur tutelle, pour la première, à Rubens et à Corneille Schut, pour les autres, à Henri Van Balen le premier du nom et à messire Paul de Halmale. L'Infante Isabelle fit savoir au magistrat d'Anvers, par une dépêche datée du 6 avril 1625, que la veuve du peintre devait jouir des franchises et des immunités dont celui-ci avait été avantagé. Par un honneur exceptionnel, on érigea au défunt, dans l'église Saint-George, un monument en marbre, qui fut exécuté par le sculpteur Robert de Nole, pour la somme de 685 florins, et qui fut détruit et vendu en 1798. Il était orné du portrait du peintre, exécuté par Rubens, et on y lisait cette épitaphe :

D. O. M.

JOANNES BREUGELIUS PETRI F.

H. S. E.

QUI ARTIS GLORIAM A PATRE ET AVO
MATERNO PETRO COECKIO ALOSTANO
PICTORIB : SÆCULI SUI PRIMARIIS, VELUT
HEREDITARIO JURE ACCEPTAM, INGENIO
ET INDUSTRIÆ ADÆQUAVIT, IMP. CAES.
RODOLPHO II AUG., ACRI OMNIUM
BONORUM ARTIUM ESTIMATORI AC PATRONO,
GRATUS ET ACCEPTUS, ET A SERENISS. ARCHIDUCIBUS
ALBERTO ET ISABELLA, BELGIO PRINCIPIBUS,
IN FAMILIAM ADSCITUS, MODESTIA AC MORUM COMITATU
OMNIUM ANIMOS ETIAM INVITOS DEVIXIT,
LIBERI ISABELLÆ DE IODE ET CATH. A. MARIENBURG CONJUGIBUS
LECTISS. SUPERSTITES, PARENT. CARISS. P. C. DECESSIT PRIDIE IDUS
JANUAR. 1625. VIXIT ANNIS 57.

Digitized by Google

Circonstance singulière, ses deux femmes ne sont que rappelées dans cette inscription. On n'a pas ajouté la date de leur décès, et tel est à cet égard l'oubli dans lequel on les a laissées qu'aucun des chercheurs anversois, pourtant si laborieux, n'a pu fournir d'indications précises sur l'époque de la mort d'Isabelle De Jode. On s'expliquera mieux l'ignorance dans laquelle on était resté du décès de Catherine Van Marienburg en apprenant qu'elle expira à Namur, le 15 juillet 1627, à la suite d'un voyage entrepris afin d'aller se servir des eaux de Spa [1].

IV

Pour étudier et apprécier les œuvres de Jean Breughel, il faudrait parcourir longuement et fréquemment les principaux musées de l'Europe, et surtout ceux où notre peintre est le mieux représenté. On pourrait comparer les différentes manières au moyen desquelles il a traité le même sujet ou employé les mêmes objets décoratifs; on se trouverait en état de caractériser les phases qu'a subies sa façon d'entendre l'exécution picturale; on saisirait peut-être l'influence que ses collaborateurs habituels ont exercée sur lui.

Breughel de Velours est l'un des Flamands dont les œuvres sont les plus multipliées et les plus répandues, surtout à l'étranger. Ses productions furent longtemps très estimées et très recherchées; on les payait des prix considérables, qu'elles n'atteignent plus maintenant, peut-être parce que les meilleures étant immobilisées dans les grands dépôts artistiques, il ne se présente plus dans les ventes que des tableaux

1 Pour les particularités de la vie de Breughel il faut consulter le *Supplément au Catalogue du Musée d'Anvers* (1863), p. 20 (article excellent de Van Lerius); Rooses, l. c., pp. 196 à 209; Vanden Branden, loc. cit., pp. 444 à 455.

Digitized by Google

d'un ordre inférieur ou d'origine douteuse. La Bibliothèque Ambroisienne, objet constant de la sollicitude du cardinal Borromée, en renfermait vingt, dont quatre, représentant les *Quatre éléments*, étaient considérées comme étant de la plus grande beauté. Les archiducs Albert et Isabelle réclamèrent souvent ses services ; le 22 juillet 1609 ils lui avaient demandé quatre tableaux et il dut aller à Bruxelles pour l'exécution de cette commande ; le peintre s'inspira souvent des châteaux de ces princes, de leurs villas, de leurs richesses artistiques, et ils se plurent à orner ainsi leur galerie qui a disparu de Bruxelles, mais qui a largement contribué à enrichir celles des rois d'Espagne, transformées aujourd'hui en ce splendide musée de Madrid, où l'on ne compte pas moins de cinquante-quatre Breughel, outre sept tableaux dont l'attribution est douteuse.

Il y en avait onze dans le cabinet de Rubens, parmi lesquels : Une *Fuite en Égypte*, une *Vue du Mont-Saint-Gothard*, une *Tête de mendiant*, un *Incendie*, un *Jésus-Christ tenté par le démon*, un *Portrait*, deux *Paysages*, une *Marine* en miniature, une *Vierge au lit de mort*, grisaille ; mais, dans cette énumération, il y a peut-être des œuvres de différents Breughel.

Le prince de Carignan, de la maison de Savoie, possédait un *Crucifiement*, qui fut payé 1,700 livres à la vente de sa collection. Dans la galerie des princes d'Orléans, au Palais royal, qui a été dispersée il y a une centaine d'années, il y avait trois tableaux peints sur cuivre : un *Paysage* rempli de chariots couverts ou découverts, un *Chemin montagneux* où circulait un chariot que l'on était obligé de pousser pour le faire avancer, une *Musique de chats*, outre une *Migration à Babylone*, deux *Paysages* et deux *Marines*. Les princes allemands ne recherchaient pas moins les Breughel et il y en avait trente-sept chez l'électeur palatin, dont les descendants sont devenus rois de Bavière. On voyait là *le Baptême de Saint Philippe*, *Saint-Jean prêchant dans le désert*, *Saint Phi-*

Digitized by Google

lippe baptisant l'eunuque de la reine Candace [1], etc. Dans la galerie de Dresde on remarquait déjà au siècle dernier, outre des tableaux dont la paternité doit être restituée aux Pierre Breughel : un *Paysage*, avec figures et chariots, et quatre compositions où *les Éléments* sont représentés par des figures allégoriques. Nous savons enfin que les tableaux de Vienne, qui sont au nombre de sept, proviennent en partie de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, l'ami et le protecteur des Teniers, qui en avait six. Enfin, tel était le nombre des œuvres de Breughel que l'on en présenta en vente à Bruxelles, de 1774 à 1802, une soixantaine, dont quatre exécutées avec le concours de Josse De Momper.

La fleur, employée à la fois avec profusion et avec goût, voilà ce qui apparaît dans une foule de tableaux auxquels le nom de Breughel est attaché. Déjà à cette époque la botanique comptait en Belgique de nombreux adeptes et nos villes, Bruxelles notamment, montraient avec orgueil des jardins disposés avec art. Les peines que s'étaient données De l'Écluse et Dodonée pour répandre la culture des fleurs n'avaient pas été perdues, et l'on trouve un écho de l'engouement que les Belges montraient déjà pour elles dans la correspondance de Breughel. En 1605 il en envoya une quantité à Milan, à la fois rares et belles, parmi lesquelles il y en avait qu'il n'avait pas trouvées à Anvers; pour se les procurer, il avait dû se rendre à Bruxelles. Il était persuadé qu'elles émerveilleraient le cardinal Borromée. En parlant d'un tableau sur lequel il en a reproduit plus de cent espèces différentes, il cite parmi les plus connues la rose, la giroflée, la violette, le lis ; d'autres n'avaient jamais été vues en Italie.

L'acquéreur du tableau fut satisfait, comme en témoignent d'autres passages des lettres du peintre ; au surplus, il exé-

[1] Le même sujet se trouve au Musée de La Haye, n° 244 ; le paysage est de Breughel, tandis que les figures sont de Hans Rottenhamer.

Digitized by Google

cuta des œuvres du même genre pour l'infante Isabelle et il en entreprit un, de sept pieds de hauteur sur quatre de large où devaient figurer un millier de fleurs. C'était un souvenir qu'il destinait à ses enfants [1]. A Madrid seulement on ne compte pas moins de sept tableaux uniquement consacrés à des reproductions de fleurs : tantôt elles sont posées dans un vase (nos 1256, 1257 et 1258), tantôt elles forment un bouquet (nos 1259 et 1260) ; ailleurs elles dessinent une guirlande, ici (no 1248) soutenue par des nymphes et des génies et encadrant un médaillon où Van Balen a peint une offrande à la Nature ; là (no 1254) ornée de fruits de Snyders et examinée par deux génies, de Rubens [2]. Quelquefois, comme à Vienne (no 731) et à Munich (cabinets, no 226) un monde d'insectes : hannetons, libellules, papillons, scarabées, anime ces fleurs et en relève les formes élégantes, les couleurs à la fois variées et brillantes. Seulement le tableau de Vienne étant daté de 1625, comme le tableau du même genre appartenant à M. Nichols et que Burger admira à l'exposition de Manchester, doit être de Jean Breughel le fils, le père étant mort dès le 12 janvier de cette année.

Ses amis exécutaient aussi des peintures de ce genre et, en particulier, François Snyders. Dans une lettre du 10 juin 1611 Breughel parle d'un vase de porcelaine, rempli de fruits que Snyders venait d'acheter et qu'il considérait comme une œuvre merveilleuse. Des amateurs en avaient offert 700 florins, mais l'artiste ne voulait pas la céder moins de 300 écus. Lui-même était alors occupé à un tableau où l'on voyait une guirlande de fleurs, il y avait travaillé avec grande diligence et en était très satisfait ; comme dessin et comme exécution. La question du prix ayant été débattue entre Bianchi et lui, il déclara que personne ne l'aurait pour

1 Lettre du 25 mars 1611.

2 A Ter-Vueren on voyait un panneau où des fleurs s'étalaient dans un verre ; des papillons s'ébattaient sur ce bouquet.

Digitized by Google

moins que 200 philippes, mais qu'en raison de leurs liaisons d'amitié il lui donnerait la préférence, en se contentant de 100 écus d'or. A ces conditions, ajoute-t-il, votre seigneurie peut se considérer comme bien servie [1]. Mais quant à deux autres tableaux que Bianchi voulait acquérir, le peintre refusait de les vendre à moins de 300 philippes, ne voulant pas accepter, disait-il, un salaire inférieur à la véritable valeur de ces œuvres.

Les productions végétales furent utilisées, par Breughel, sous toutes sortes de prétextes, pour déguiser les scènes religieuses. Sous ses mains, celles-ci perdent leur caractère austère ; elles revêtent, on peut le dire, un cachet moitié mystique, moitié aimable, qui porte plus à la rêverie qu'à la piété. Là, Jésus apparaît à la Madeleine costumé en jardinier, ayant près de lui une brouette chargée de légumes [2]; là une série de fleurs et de fruits dessine le nom de Marie (Munich, cabinets n° 202); ailleurs des guirlandes de fleurs et de fruits entourent une *Adoration des Mages*. L'enfant Jésus, reposant sur les genoux de la Vierge et ayant près de lui saint Joseph, est entouré d'anges, dont quatre couronnent de fleurs, entremêlés de fruits, la mère du Sauveur [3]; souvent elles encadrent la Vierge et l'enfant Jésus (Musée de Madrid n° 1249). Ce dernier sujet, dans la même galerie est tantôt caractérisé par l'inscription : *Ego flos campi*, « je suis la fleur des champs » (n° 1253), ou accompagné de deux anges (n°s 1251 et 1252). Le n° 1253, où la Vierge est représentée en buste et peinte en grisaille, a beaucoup de mérite, ainsi que le n° 1252, dont les figures sont de la main de Rubens [4]. On

1 Lettre du 3 février 1612.

2 Tableau des couvents supprimés, dépôt d'Anvers; dimensions, 5 pieds 3 pouces sur 6 pieds 5 pouces.

3 Tableaux réunis à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces sur 10 pieds 9 pouces.

4 Le Musée du Louvre possède (n° 429) une œuvre de Rubens, où la

Digitized by Google

voit encore à Madrid, une autre Vierge avec l'enfant Jésus, placée dans une guirlande de fleurs, et qui fut envoyée en Espagne par l'infante Isabelle (n° 1250). Une autre, peinte sur cuivre et qui est au Musée de Dresde, fut étoffée par Sébastien Franck (n° 838) [1].

Breughel parle souvent dans sa correspondance de compositions de ce genre. Il en acheva une en l'année 1608. Une autre fut exécutée par lui, avec le concours de Henri Van Balen; il l'envoya en Italie vers le 12 octobre 1618 et en demandait 1450 florins, outre les frais de transport. Enfin il en peignit avec Rubens encore une, où les animaux, les oiseaux, ainsi que les fleurs et les fruits, étaient de lui et avaient été reproduits d'après des modèles vivants appartenant à l'infante Isabelle. Il la considérait comme la plus belle production qui fut sortie de sa main [2]. Quant à l'image de la Vierge elle avait été traitée par le grand maître anversois, d'après lui, d'une manière divine [3]. Ce beau tableau ne se plaça pas facilement, et je ne sais s'il est resté à Milan ou si c'est un de ceux que l'on voit à Madrid et à Paris. Envoyé en Italie, il fut recommandé à Bianchi, mais en le prévenant que si l'archevêque Borromée ne l'achetait pas, on le reprendrait ; puis on demanda à Bianchi d'essayer, dans ce cas, de le faire vendre à un monastère ou à un prince. Rubens, à cette époque, était parti pour Paris, où la reine Marie de Médicis voulait construire un palais qui serait orné de peintures du maître anversois, parvenu à l'apogée de la gloire.

La manie des collections scientifiques se développait à

Vierge et l'enfant Jésus, accompagnés d'un ange, se voient dans une guirlande de fleurs, peinte par Breughel, et où cheminent et voltigent des lézards, des papillons et d'autres insectes.

1 Le même sujet, attribué à Breughel et à Schut se trouvait au Musée de Tervueren; il se voit actuellement à Lille (n° 90, avec figures de Franck).

2 Lettre du 5 septembre 1621.

3 Lettre du 11 février 1622.

Digitized by Google

cette époque et la Belgique comptait non moins d'archéologues que d'amateurs de beaux jardins et de plantes rares. Breughel a su utiliser les goûts qui naissaient de son temps et embellir ses tableaux de reproductions d'objets de toute espèce : animaux rares, coquilles, plantes, armes, médailles d'or et d'argent. Il se servit de toutes ces ressources pour les nombreux sujets allégoriques, les Eléments, les Saisons, les Sens, les Sciences et les Arts, etc., auxquels il ne cessa de travailler et où l'on ne sait qu'admirer, soit la variété des combinaisons enfantées par son imagination, soit la perfection avec laquelle les objets les plus variés, les plus dissemblables sont imités et figurés.

Les Quatre Éléments occupèrent Breughel à plusieurs reprises. Au mois d'août 1602 il avait terminé une composition consacrée au Feu et se préparait à l'envoyer à Milan ; il y avait fait entrer des armes et autres objets de métal, surtout en or et en argent, ainsi que des allusions à l'alchimie et à la distillation. Il s'occupa ensuite de l'Eau, de la Terre, de l'Air, mais le Feu resta longtemps sans être achevé. L'artiste, mis en demeure de le terminer, s'excusa en alléguant les nombreuses occupations que lui imposaient les archiducs et les grands seigneurs ; depuis un an, ajoutait-il, je n'ai plus rien promis à personne afin de pouvoir remplir mes engagements, et d'un autre côté, ayant atteint l'âge de 43 ans, je veux peindre un sujet pour mes enfants [1] Une autre série des *Quatre Éléments*, avec des figures de Van Balen, fut exécutée plus tard (en 1621, selon la signature du tableau dit l'*Air*), pour la Bibliothèque Ambroisienne, où elle figura longtemps, mais où l'on ne voit plus que le Feu et l'Eau, l'Air et la Terre sont restés à Paris, où tous les quatre avaient été transportés par ordre de Napoléon Ier.

L'Air est symbolisé par Uranie, assise sur des nuages s'éle-

[1] Lettre du 10 juin 1611.

Digitized by Google

vant au-dessus d'une immense plaine; elle tient d'une main une sphère céleste et de l'autre un perroquet blanc; auprès d'elle le génie de l'astronomie observe le char d'Apollon et celui de Diane qui parcourent les cieux, et quelques petits génies poursuivent des oiseaux; à terre on voit d'autres génies, des instruments d'optique et une foule d'oiseaux. Quant à la Terre, c'est un beau paysage, dont l'avant-plan offre des massifs de grands arbres, à l'ombre desquels se tiennent : à gauche un cheval, un lion, un tigre; au milieu, un paon, à droite un loup; dans le fond : à gauche, le Père éternel, avec Adam et Eve, à droite, des oiseaux aquatiques sur un fleuve (Musée du Louvre, École flamande, nos 58 et 59). Neptune et Amphitrite, accompagnés de leur suite et entourés de poissons représentent l'Eau, une forge encombrée d'objets de toute espèce, le Feu.

Les *Quatre Éléments* ont été payés 150 florins pièce. Ils se trouvent aussi à Madrid, où l'Eau et le Feu sont ornés de figures de Van Balen, la Terre et l'Air de figures de Henri De Clerck (nos 1233 à 1235 et 1243). Il y en a aussi une reproduction au Musée de Lyon (nos 89 à 92), où elle est venue en 1811 de la collection de Brunswick, d'où l'empereur Napoléon 1er, peu scrupuleux pour les droits d'autrui, l'avait probablement enlevée. Elle est exécutée sur bois et non achevée et néanmoins bien supérieure, dit-on, aux tableaux de Milan. *Le Feu* nous montre Vénus venant demander à Vulcain des armes pour Enée [1]; « cette toile seule, dit M. Clément de « Ris [2], exigerait à elle seule des heures d'attention. Il y a « au premier plan un casque en acier noirci, rehaussé d'ara- « besques d'or, et une poignée d'épée, qui ont dû demander

[1] Il y a à Berlin (no 678) une sorte de reproduction de cette composition. On y voit la *Forge de Vulcain*, où le Dieu reçoit la visite de Vénus ; des milliers d'objets d'armurerie et de ferronnerie, exécutés avec le soin le plus méticuleux, forment à cet atelier une décoration incomparable.

[2] *Revue universelle des Arts*, t. XV, p. 14.

Digitized by Google

« des journées de patience et d'attention soutenue. Avant de « les peindre, Breughel indique exactement à l'encre le con- « tour de ces détails, sur un fond recouvert très légèrement « d'une teinte grise, transparente et uniforme. » L'œuvre est signée BRUEGHEL 1606.

Rottenhamer avait aussi étoffé une autre série, que Burger qualifie de « délicieuse [1] », et qui devrait plutôt être qualifiée de *Dons des Éléments*, c'est à elle que l'on peut rattacher des tableaux figurant dans divers musées, sous différents titres : l'un d'eux, que l'on a intitulé : *Les dons de l'Eau et de la Terre* et qui mérite plutôt le nom de l'*Abondance* (Musée de Vienne, n° 729), nous montre quelques figures allégoriques entourées de plantes et d'animaux de toute espèce, il est signé et daté de 1604, et Breughel y a eu également Rottenhamer pour collaborateur [2]. Ne serait-ce pas la composition ou une doublure de la composition que le peintre envoya à Milan en 1605 et où l'on voyait Cérès avec la corne d'abondance, accompagnée de quatre enfants réprésentant les Éléments, et placée sur un sol recouvert de fleurs, de fruits, d'animaux, de coquilles rares et d'objets de tout genre ?

Ailleurs on voit Flore, ici assise dans un jardin, au milieu de plantes et d'arbustes, et que l'on pare de fleurs, tandis que des amours descendent du ciel en jetant des fleurs (Musée de Munich, salles, n° 241, avec figures de Rubens ; galerie Durazzo Palaviccini, à Gênes), là recevant d'un génie une guirlande de fleurs (Musée de Dresde, n° 837, avec figures de Van Balen). Breughel et Van Balen ont aussi représenté : les Dieux de l'Olympe assis à table dans une forêt ; d'un côté Hercule et un satyre, entourés d'autres satyres, apportant

[1] *Exposition de Manchester*, p. 229.

[2] Le même sujet, mais en mauvais état, se voit à Madrid (n° 1236). — Au Musée de Bruxelles on voit un tableau dont le paysage est de Breughel, et au milieu duquel trône une femme assise sur un tertre et qui représente la Fécondité. Cette figure est de Van Balen.

Digitized by Google

Bacchus, tandis que de l'autre côté on aperçoit Minerve, entourée de nymphes faisant de la musique [1]. Ailleurs Bacchus est sur un char tiré par des boucs et entouré de son cortège ordinaire, dans lequel on remarque Silène, ivre comme d'habitude [2]; là on voit deux nymphes de Diane, avec des chiens et du gibier, se reposant dans un paysage; ou d'autres nymphes ramassant du gibier et le chargeant sur des mulets (Musée de Munich, cabinets, nos 241, 215, 216 et 233, tous peints sur bois, sauf le deuxième, qui est sur cuivre; dans le no 233, qui est signé BREUGHEL 1620, les animaux sont de Snyders) [3].

Le Musée de Munich possède aussi une belle suite sur cuivre, que nous intitulerons *les Saisons* et où les figures sont de Van Balen. Elle a été exécutée en 1616, date qu'on lit sur *l'Hiver*. Dans *le Printemps*, Flore est assise sur un tapis dans un magnifique jardin, dans le fond duquel se dessinent un village, une villa, un château éclairé par le soleil. L'*Eté* est représenté par Cérès, assise à l'ombre d'un arbre; l'*Automne* par Bacchus, assis sous un pommier chargé de fruits et entouré de satyres et de bacchantes; l'*Hiver* par un repas fait au coin du feu par un vieillard et une jeune femme; à l'arrière plan on entrevoit un canal couvert de patineurs (Cabinets, nos 224 et 225, 231 et 232; l'*Eté* se retrouve au Musée de Dresde, no 836; une *Automne*, au Musée de Bruxelles).

1 Il existe au Musée d'Angers un *Festin des Dieux*, dont les figures sont de Rottenhamer et les accessoires, ainsi que le paysage, de Breughel. L'exécution en est précieuse et habile et la conservation irréprochable. (*Revue universelle des Arts*, t. XXIII, p. 143).

2 Voir au Musée de Berlin (no 688), une *Fête de Bacchus*, célébrée dans un paysage d'une incomparable fraicheur.

3 Les paysages avec satyres, nymphes ou naïades constituaient un des sujets favoris de l'époque. En 1782, on en mentionne où l'on voit, au milieu de fleurs de toute espèce, une nymphe et deux satyres (Dimensions : 7 1/2 pouces sur 9 1/2). A La Haye on remarque des naïades remplissant la corne d'abondance (no 198) et une *Offrande à Cybèle* (no 197) ; les figures sont de Henri Van Balen le jeune, le restant de Breughel.

Digitized by Google

Cinq tableaux exécutés en 1617, et intitulés *les Cinq Sens*, ornent aussi le Musée de Madrid (nos 1228 à 1232). La Vue y est symbolisée par Vénus et Cupidon, qui parcourent en l'admirant, une galerie remplie d'objets d'art de tout genre qui remplissaient les palais des archiducs Albert et Isabelle, à Bruxelles; pour représenter l'Ouïe l'artiste de l'école de Rubens, qui a peint les figures, nous montre une nymphe et un génie se récréant dans une salle artistique; un magnifique jardin, dans lequel se promène la déesse de l'Amour, à qui Cupidon offre des fleurs, présente un symbole du sens de l'Odorat; une table élégamment servie, et devant laquelle pose un satyre, représente allégoriquement celui du Goût; enfin, le Tact est figuré par Vénus embrassant Cupidon, tous deux assis dans une *armeria* ou salle d'armes. Une autre série, intitulée du même, se compose seulement de deux tableaux, dont l'un représente la Vue et l'Odorat, et l'autre l'Ouïe, le Goût et le Tact.

On trouve encore, à Madrid, un tableau intitulé *les Sciences et les Arts*, (n° 1239), où les figures sont de Stalbemt; un autre, très beau, où l'on voit un géographe et un naturaliste que quatre personnes interrogent (n° 1273). Breughel a aussi peint un panneau où il a représenté en allégorie la Peinture, la Sculpture et l'Architecture [1], et une quantité de sujets empruntés à la mythologie, comme *Diane au bain*, entourée de treize nymphes et surprise par Actéon (Musée de l'Ermitage, n° 514) *une Nymphe présentant une coupe à un Satyre* (Musée de Madrid, n° 1359); *Vertumne et Pomone*, le premier, sous les traits d'un vieillard, causant dans un verger (Musée du Louvre, n° 61); *des nymphes cueillant des fleurs* dans un bois (Musée de Brunswick); *des nymphes à la chasse* (Musée de Berlin) etc.

L'histoire de Latone, où l'on voit Latone et ses enfants

[1] Ce sujet, avec figures de Van Balen, se trouvait dans la galerie des Granvelle, à Besançon.

Digitized by Google

insultés par des paysans, dont quelques-uns sont déjà changés en grenouilles (Musée de Francfort, n° 122, signé et daté de 1605 ; musée d'Amsterdam, n° 455) ; L'*Enlèvement d'Europe* (Musée de Vienne, n° 668, avec figures de Van Balen), *Orphée attirant les animaux par l'empire de la musique* (Musée de Madrid, n° 1247), la *Bataille des Amazones* (Musée de Berlin) et *Enée descendant aux Enfers sous la conduite de la Sybille de Cumes*, composition fantastique sur cuivre, avec plus de 200 figures (Musée de Vienne, n° 728), appartiennent à l'histoire légendaire de l'antiquité, tandis que la *Bataille d'Arbelles* et la *Continence de Scipion* nous montrent des scènes réelles. Dans le premier de ces épisodes on admire l'art avec lequel le peintre a distribué un nombre incalculable de personnages, et entre autres la famille de Darius se soumettant aux volontés du vainqueur (Musée du Louvre, n° 60 [1]) ; dans le second se déploie également un vaste paysage, animé par une infinité de figures : à droite, sur le devant, le général romain, entouré de ses soldats, remet au chef des Celtibères sa fiancée, qui avait été faite prisonnière. Ce tableau sur cuivre, un des chefs-d'œuvre de l'artiste, est signé : BRUEGHEL 1609 FEC. ANVERSA (Musée de Munich, cabinets, n° 245).

Dans la peinture religieuse un sujet surtout fut traité par notre peintre, avec une prédilection indéniable. Il lui fournissait, en effet, l'occasion de déployer ses qualités de paysagiste et d'animalier. Aussi le trouve-t-on, à Madrid seulement, en trois exécutions différentes, cataloguées sous les n°s 1240, 1242 et 1244. Dans toutes trois figure une quantité prodigieuse d'animaux, tandis que Adam et Ève sont représentés au pied de l'arbre de la science du bien et du mal. Le même

[1] Ce tableau, qui provient de l'ancienne galerie des rois de France, a fait l'objet d'une lettre de Michel Chappotin de Saint-Laurent à Dezallier d'Argenville, datée du 29 décembre 1747 et qui a été imprimée à Paris en une brochure de 24 pages in-12 et reproduite dans la *Revue universelle des Arts* (t. XVI, p. 35). Chappotin y discute longuement la question de savoir quelle bataille le peintre a voulu représenter. D'après lui le tableau est signé : BRUEGEL 1602.

Digitized by Google

tableau, un *Paradis terrestre*, se voit aussi à Paris (n° 58, avec figures de Van Balen), dans la galerie Doria, à Rome, dans la galerie Esterhazy, à Pesth, et à Berlin. Il y en a deux à La Haye (n°s 200 et 216), dont un (le deuxième) que l'on regarde comme le chef-d'œuvre du peintre et qui a été payé, en 1766, 7,350 florins; il est vrai que les personnages, Adam et Ève, et un cheval blanc qui se promène non loin d'eux, sont de Rubens [1].

Les autres épisodes de l'Ancien Testament présentent le même caractère. Tels sont : la *Naissance d'Ève*, à Francfort (n° 121) ; l'*Arche de Noé*, tableau où l'on voit le patriarche et sa famille entrant dans l'arche accompagnés d'une suite innombrable d'animaux de tout genre (Musée de Madrid, n° 1241); un *Combat des Israélites et des Amalécites* (Musée de Dresde, n° 833); *Samson mettant le feu aux champs des Philistins* (tableau vendu à la salle Saint-Georges, à Bruxelles, en 1775, de 3 pouces sur 2 pieds) ; *Abigaïl allant au devant de David* [2] et les *Disciples d'Emaüs*, objets traités l'un et l'autre comme paysages caractérisés, celui-ci par des fabriques ou édifices, celui-là par des accidents de terrain (tableaux réunis à Anvers en 1782, de 2 pieds 10 pouces sur 6 pieds 3 pouces) ; *Tobie prenant congé de sa mère*, près d'un grand étang où flotte une barque (Musée de l'Ermitage, n° 522); *Daniel dans la fosse aux lions*, dont il est maintefois question dans la correspondance de Breughel avec le cardinal Borromée et Hercule Bianchi, et qui est encore à Milan. Il y travaillait, comme il le dit dans une lettre du 27 août 1609, lorsqu'un de ses enfants vint à mourir. Pour dissiper sa tristesse, il lui fallut alors se livrer davantage à sa famille, et bientôt il lui arriva des ordres des archiducs. L'achèvement de plus d'une de ses œuvres s'ossocia à ses chagrins;

1 Van Immerzeel, *De levens der Hollandsche ende vlaamsche Kuntschiders*, p. 96.

2 *La rencontre de David et Abigaïl* est aujourd'hui à Francfort (n° 243) ; les figures sont de la main de l'allemand Hanz Rottenhamer.

Digitized by Google

s'il eut aussi des heures de joie et de triomphe, sa vie, parfois abreuvée d'amertumes, ne fut qu'un long enchaînement de luttes et de travaux.

Parmi les scènes du Nouveau Testament, les sujets affectionnés sont également ceux qui prêtent à une grande mise en scène ou à un déploiement de perspective, comme l'*Adoration des Mages* (Musée de Dresde n° 803; Musée de Vienne n° 725, merveille de délicatesse et de fini, datée de 1598, et où l'on voit plus de 200 personnages; église d'Anderlecht) [1]; *le Repos en Egypte* (Musée d'Amsterdam n° 454; musée de La Haye, n° 245, avec figures de Rottenhamer; musée de Lille, n° 89, avec figures de Van Balen), *Jésus-Christ prêchant le peuple*, où le Christ est placé sur le lac de Tibériade ou de Génésareth, dans une barque, (Musée de Dresde n° 820; musée d'Amsterdam, n° 459), tandis qu'à l'avant plan, se tient un marché au poisson singulièrement animé (Musée de Munich, cabinets, n° 246, signé BRUEGHEL 1598); *Jésus apaisant la tempête* (Bibliothèque Ambroisienne), *la Tentation de Jésus-Christ*, scène placée dans un pays montagneux (Musée de Vienne, n° 727 [2]); *le Portement de la Croix* (Musée de Cologne, n° 610); *le Crucifiement* (Musée de Munich, cabinets, n° 206; musée des offices à Florence) *le Sauveur mort*, pleuré par les saintes femmes et saint Jean, avec une vue de Jérusalem qui se détache sur un ciel sombre, vue qui est évidemment de la main de Breughel, si les figures n'en sont pas (Musée d'Anvers); *le Christ délivrant les Ames du Purgatoire* (Musée de La Haye, n° 247, avec figures de Rottenhamer).

Les sujets que les vies des saints ont inspirés à Breughel lui ont servi à peindre, tantôt des paysages, tantôt des vues de villes ou de villages. Dans ce dernier genre on peut

1 *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. I, p. 66.

2 Le sujet se trouvait parmi les tableaux réunis à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces sur 10 pieds 10 pouces.

Digitized by Google

classer un *Saint Martin* du musée de Munich (cabinets, n° 233) où on voit le futur archevêque de Tours donner à un pauvre la moitié de son manteau en présence de la foule, dans un village, au delà duquel on aperçoit, sur une colline, un moulin à vent. La *Prédication de saint Norbert* est une composition du même genre. La scène se passe à Anvers devant le portail de l'église Saint Michel, où une foule d'auditeurs écoute avec recueillement la parole du saint ; au fond on entrevoit la cathédrale et plusieurs rues de la ville. Ce tableau, vendu au musée de Bruxelles par Mme Dansaert-Engels comme provenant de l'abbaye du Parc près de Louvain et comme ayant été peint par Schoreel, est certainement une œuvre de Breughel, qui a orné l'abbaye de Saint-Michel, d'Anvers ; il porte, d'une manière frappante le cachet de notre artiste.

Breughel a traité en paysages la *Prédication de saint Jean*, *saint Hubert*, descendu de cheval, s'agenouillant devant un cerf portant sa croix entre les andouillers (Musée de Madrid, n° 1245 et 1246), un *saint Sébastien*, une *Tentation de saint Antoine* (Musée de Vienne, n° 727). Il parle dans sa correspondance de ces deux derniers sujets, qui se retrouvent sans doute à Milan. Un *saint Sébastien* fut exécuté en 1606 par le cardinal Borromée et fut, à ce qu'il semble, le résultat de la collaboration des deux frères Breughel. Le paysage et les objets secondaires sont de la main de Jean ; il fut aidé par un ami qui voulut bien travailler au tableau moyennant 4 philippes par jour et y employa quatre jours. C'était le maître de François Snyders et un des premiers peintres d'Anvers, détail s'appliquant parfaitement à Breughel d'Enfer [1]. *La Madeleine dans le désert*, que l'on mentionne au siècle dernier [2], représentait en réalité un magnifique paysage, orné de quadru-

1 Voir lettres du 27 août 1609 et du 21 mai 1610.

2 Tableaux rassemblés à Anvers en 1782. Dimensions : 3 pieds 10 pouces, sur 10 pieds 9 pouces.

Digitized by Google

pèdes et d'oiseaux ; à la gauche on voyait la sainte s'élevant dans les airs, soutenue par des anges.

Ces paysages historiés ne constituent que le petit nombre des tableaux du même genre dûs au pinceau de Breughel de Velours. Les compositions du peintre sont des plus variées et elles offrent un grand intérêt, car beaucoup d'entre elles sont probablement copiées d'après nature et nous présentent des sites du Brabant à l'époque d'Albert et Isabelle. Mais combien il est difficile pour un Belge d'aller étudier ces paysages à Madrid, à Munich, à Dresde, etc.; combien, d'un autre côté, il est pénible pour un étranger de retrouver les localités qui ont servi de modèle à l'artiste?

Le peintre nous montre parfois des villas luxueuses, tantôt de simples villas ou des villages. A Madrid il a représenté *le Parc de Bruxelles*, dans lequel l'infante Isabelle se promène accompagnée de dames et de cavaliers; des veneurs et des chiens y poursuivent des fauves. Une toile, qui sert de pendant à la précédente, nous montre un château baigné par un étang, et une campagne, où l'infante et les dames se divertissent (Musée de Madrid, nos 1265 et 1264). Ailleurs on voit Albert et Isabelle, suivie de personnages de leur cour, causant à l'ombre d'un grand arbre, au milieu d'un site du même genre (no 1270). Une vue de la maison de campagne de Deurne, avec figures, est mentionnée comme existante à Anvers, à la fin du siècle dernier, mais il serait difficile d'en retrouver des traces [1]. L'artiste n'a pas négligé sa ville natale. Au musée de Dresde on remarque le *Marché au poisson* d'Anvers, où une foule nombreuse anime la scène, et près duquel s'entrevoit l'Escaut (Musée de Dresde, no 811). Dans la même galerie il y a d'autres ports (nos 818 et 831), une ville baignée par un fleuve (no 824), une grand'place, remplie de cavaliers et de chariots (no 812, signée et datée de 1611).

1 Dimensions indiquées : 4 pieds 7 pouces sur 7 pieds.

Digitized by Google

Ici c'est un village situé sur une hauteur et ombragé, où passent des cavaliers et des voyageurs en voiture (Munich, cabinets, n° 230, tableau sur cuivre daté de 1610); là un marché animé par un grand nombre de personnages (Musée de Madrid, n° 1279; Musée de Munich, cabinets, n° 205); un village offrant d'un côté une église et de l'autre côté une auberge; avec un cavalier faisant l'aumône (Musée de Dresde, n° 515,); un autre baigné par un canal (Musée de Munich, cabinets, n° 214, signé et daté de 1615).

Les paysages de Breughel sont aussi variés que nombreux. Il n'affectionne spécialement aucun des aspects sous lequels la nature se présente; il les traite tous tour à tour. Quelquefois il reproduit une campagne où de nombreux paysans se livrent aux travaux agricoles (Musée de Madrid, n° 1276), mais plus souvent il nous montre un pays accidenté (Musée de Madrid, n° 1272, musée de Dresde, n° 810, daté de 1608, et n° 822), parfois entremêlé de vallons animés par des passagers (Musée de Madrid, n° 1267), parfois caractérisé par un vallon profondément encaissé (même Musée, n° 1268), ou par un ruisseau dont les bords sont couverts de cavaliers (même Musée, n° 1263 [1]).

Tantôt c'est une prairie où paissent des vaches (Musée de de Madrid, n° 1280; musée de Toulouse, n° 76[1]); tantôt un bouquet d'arbres où un fidèle prie devant une chapelle (Musée de Dresde, n° 826). Plus souvent on voit une forêt, mais cette forêt n'est pas solitaire et triste, le peintre aime à la peupler, à la représenter parcourue par des cavaliers, des chariots; souvent on aperçoit à l'arrière-plan la silhouette d'une ville, comme pour dissiper l'impression mélancolique que la vue des arbres pourrait inspirer (Musée de Munich, cabinets n°s 208 et 228; le dernier signé et daté de 1599; musée de Dresde, n° 821; musée de l'Ermitage, n° 513, daté de 1607;

1 Le même sujet, attribué à Breughel et Momper, se voyait à Ter-Vueren.

Digitized by Google

520 et 521; Musée de Florence, n° 858). Parfois aussi le bois est animé par des bûcherons et des mules chargées (Musée de Mayence, n° 59) ou sert de refuge à des animaux de tout genre et surtout à des oiseaux (Musées de Berlin et de Brunswick).

L'un des objets favoris de Breughel est une route, un chemin. C'est pour lui une occasion de placer des chariots et des voyageurs à pied ou à cheval; parfois une auberge attire une partie de ceux-ci et leur permet de s'arrêter, de causer, de se rafraîchir; parfois cette route est en partie bordée de maisons (Musée de Munich, cabinets, nos 198, daté de 1610, et 200; musée de Dresde, nos 807, daté de 1605, 829; musée de l'Ermitage, nos 516, 517, 518, 523; musée de de Paris, n° 64; musée de Toulouse, n° 75; collection du comte de Beauffort).

Notre pays est aussi un pays de rivières et de canaux; le peintre nous les montre sillonnnés par des bateaux ou attirant la population qui y pêche, vend du poisson sur la rive ou se promène sur les digues (Musée de Dresde, nos 828, 813, daté de 1612; 804, daté de 1604 musée de Paris, n° 63; musée de Madrid, n° 1263; musée d'Amsterdam, n° 456, daté de 1604; 457 et 458; musée de Munich, cabinets, nos 201 et 220; musée de Berlin, etc. [1]). Ailleurs c'est un moulin à vent qui caractérise le paysage, où tantôt circulent une foule de personnages (Musée de Madrid, nos 1266 et 1271), tantôt on ne voit qu'un paysan, portant sur le dos un sac de grains (Musée de Dresde, n° 823), ou une de ces vastes plaines, orgueil du Brabant (même Musée, n° 811, daté de 1611), ou un site accidenté, mais baigné par un lac où naviguent quelques

[1] Le relevé des catalogues de ventes, dressé par Hoet (t. Ier, p. 197, et t. II, p. 291), cite un Breughel de Velours, représentant le *Canal de Bruxelles*, avec chariots, bateaux, etc., qui fut vendu 310 florins à la vente du comte Wassenaar, à La Haye, en 1750. Dans le même recueil on cite un tableau attribué à Pierre Breughel, et où l'on voyait le *Heu* ou barque, qui allait d'Anvers à Willebroeck. Il fut vendu 20 florins seulement à Amsterdam, en 1716.

Digitized by Google

barques (même Musée, n° 814), ou par une mer tranquille (collection des Granvelle, à Besançon).

Ailleurs, c'est la pièce d'eau qui joue le rôle principal (Musée de Dresde, n° 809), et des nymphes, peintes par Van Balen, s'y livrent au plaisir de la pêche (Musée de Munich, cabinets, n° 217). Le peintre nous montre aussi, sur ses bords, un château en ruines (Musée de Dresde, n° 805, daté de 1605) ; une tour (même Musée, n° 808, daté de 1608) ; ou un temple abandonné, bâti sur un rocher (même Musée, n° 827). Breughel à peint aussi une vue de Tivoli, qui est au Louvre (n° 62) ; un hiver (Musée de Dresde, n° 819) ; le siège d'une forteresse (même Musée, n° 832),

Loin de négliger la figure humaine, de la faire oublier, en quelque sorte, dans la contemplation des beautés de la nature, il recherche les épisodes, il les multiplie, il les varie. Il nous a montré des voyageurs, des pêcheurs. Il a peint aussi une reine de Bohême partant pour la chasse (collection du comte Spencer, citée par Burger), et un cavalier poursuivant et ajustant un héron (Musée de Dresde, n° 806, signé et daté de 1605). A Madrid on le voit, dans plusieurs de ses compositions, suivre les traces de son père. Ici c'est un bal de paysans, où les figures sont de Van Hellemont ; dans l'un de ces tableaux on remarque une longue file de paysannes dansant en se tenant par la main devant Albert et Isabelle (nos 1274 et 1275) ; là on voit des noces champêtres, où, d'un côté, un cortège conduit les mariés à l'église, et, de l'autre, les invités à la fête sont réunis autour de deux grandes tables, dont l'une est présidée par les archiducs (nos 1277 et 1278) [1]. Le sentiment de la pitié n'est pas oublié au milieu de ces souvenirs de joie et de luxe. L'artiste nous a montré aussi un riche bourgeois et une dame, suivis d'une jeune

[1] Une *Danse de village*, par Breughel, existait à Besançon dans la collection des Granvelle.

Digitized by Google

servante, visitant la demeure du pauvre et distribuant des secours à une famille indigente (Musée de Vienne, n° 730).

Nombre de paysages de Breughel sont mentionnés dans d'anciennes collections et il serait difficile d'en retrouver les traces. Il avait peint dans l'un l'*Histoire de Zachée,* dans un autre la *Charité du Samaritain* [1]; un très beau tableau de ce genre, considéré comme l'un des chefs-d'œuvre du maître, ornait autrefois le monastère des Dunes, près de Bruges [2]; lui-même nous parle, dans une lettre du 22 juillet 1609, d'un tableau de perspective qui devait coûter 2,200 écus et pour lequel sa femme et ses enfants avaient posé.

L'imagination s'effraie lorsqu'on songe que les nombreuses œuvres de Breughel (on peut sans exagération en compter trois cents) ont été exécutées en un peu plus d'un demi siècle [3]. Quelle activité incessante suppose un pareil labeur ? On s'étonne encore davantage en songeant à la quantité de personnes, d'animaux, d'objets qui y sont représentés ; au fini et à l'exactitude dont le peintre semble partout se faire un devoir. Ce fini est porté si loin que, pour l'apprécier à sa véritable valeur, il faut examiner les tableaux à la loupe, y suivre, en quelque sorte, le travail pas à pas.

Sans doute on peut reprocher à l'artiste d'avoir donné libre carrière à ses idées, d'avoir composé ses paysages plutôt que de s'attacher à reproduire fidèlement la nature.

1 Relevé des tableaux déposés à Anvers en 1782. Dimensions indiquées. 1 pied 10 pouces sur 2 pieds 3 pouces et 2 pieds 4 pouces sur 3 pieds 3 pouces:

2 *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2e série, t. VI, p. 175. Ce tableau avait 3 pieds de haut sur 3 1/2 de large.

3 En ouvrant l'ouvrage consacré par Merlo aux peintres de Cologne (*Nachrichten von dem Leben und der Werken Kolnischer Kunstler*), on y trouve mentionnés (pp. 61-63) des Breughel conservés dans cette ville. René Ghessingh possédait deux tableautins sur cuivre représentant l'un l'*Adoration des Mages* et l'autre une *Fête de Paysans*, tous deux datant de la belle époque du maitre ; un panneau sur bois, *la Construction de la tour de Babel*, avec d'innombrables figures, se voyait chez Raban Ruhl.

Digitized by Google

Il faut cependant reconnaître que souvent le peintre fait preuve d'un sincère amour de la réalité. Son *Banquet de Noces* de Madrid (n° 1287) est bien la reproduction exacte des usages et des costumes de son temps, comme le dit M. Rooses [1]. Le tambour marchant en tête du cortège, le fiancé accompagné de son ami, la fiancée entre ses deux chevaliers d'honneur, le bourgmestre qui se fait un devoir de venir les saluer, les paysans et paysannes célébrant la fête par des danses, les curieux hissés sur le mur du cimetière, constituent autant de particularités qui nous ramènent dans la patrie de notre artiste et à son époque.

On a reproché à Breughel de donner à ses paysages des couleurs un peu crues et surtout à ses lointains une teinte bleuâtre, trop vive pour nos climats, où l'humidité de l'atmosphère atténue les tons et éteint en quelque sorte les jeux de lumière. On ne doit pas oublier qu'il a passé en Italie plusieurs années de sa jeunesse, à une époque où l'engouement pour les maîtres de ce pays et leurs manières était plus grand que jamais, tandis que les traditions des Flamands primitifs se perdaient de plus en plus. Breughel est donc, sous plus d'un rapport, resté italien ; il s'est aussi laissé complètement envahir par la Renaissance et, dans ses peintures, il est plus païen que chrétien. Chez lui, le mysticisme disparaît pour faire place à une sorte de panthéisme qui glorifie tour à tour les différentes époques, les traditions religieuses des cultes les plus opposés, les objets de toute nature. De spécialité, il n'en a pas ; tantôt il touche à la peinture d'histoire, tantôt il est simplement animalier ou peintre de fleurs. Au besoin, il était portraitiste, car à sa mort on trouva chez lui un portrait du cardinal Borromée.

A toutes les époques apparaissent des natures de ce genre, qui traitent avec succès les sujets les plus variés et semblent

[1] P. 208.

Digitized by Google

atteintes d'une sorte de fièvre de production. Les entraver, vouloir les cantonner dans une spécialité, c'est tenter l'impossible. A leur insu, elles constituent, dans leur milieu, une sorte de lien et de stimulant dont l'action est favorable aux efforts et aux travaux de tous. On ne pourrait nier que Breughel a contribué à faire connaître au dehors ses nombreux collaborateurs et que, dans son pays, l'esprit d'initiative dont il était doué a puissamment aidé à répandre le goût de la peinture des paysages, des fleurs, des animaux.

De même que les noms de Van Balen, de Sébastien Franck, sont presque inséparables du sien, de même on doit y rattacher ceux de Henri Van Steenwyck et de Josse De Momper, dont il étoffa souvent les tableaux ; sans parler de Rubens, avec lequel il fut si étroitement lié, son influence sur Snyders et sur Zeghers serait difficilement contestée. Il a été aussi l'ami du paysagiste Bril et Van Dyck a laissé de lui un portrait [1], qui reproduit admirablement sa belle figure, dont l'expression est à la fois mâle et pleine d'aménité. Les graveurs Wenceslas Hollar et Gilles De Sadeleer ont reproduit beaucoup de ses tableaux.

Il a lui-même gravé quatre pièces qui ont été imprimées par Sadeleer (elles sont signées *Sadeler excudit*). Parmi ses dessins, qui sont plus estimés que ses tableaux, on cite, dans le nombre : *la Bataille des Amazones* de la collection du prince de Carignan ; *la Fuite en Égypte*, une *Vente de poisson à Scheveningen*, datée de 1617, qui se trouvait dans la collection du comte de Vence et fut gravée par Cheidel ; une *Vue du temple de la Sybille*, qui faisait partie de la vente Julienne ; un *Concert de chats*, de la vente du prince de Conti en 1777. Au nombre de ses dessins que l'on a conservés, citons une *Vue d'Anvers prise de la Slyckpoorte* et où l'on voit au centre

1 Ce portrait a été reproduit dans l'ouvrage de Blanc, *Histoire de la peinture*, et dans celui de M. Rooses, *loc. cit.*, p. 196.

Digitized by Google

l'église NotreDame; la *Vue d'un bourg* traversé par un canal et par une rue remplie de passants, de cavaliers, de bétail; la *Vue d'un port, Neptune et son cortège* (Musée de l'Ermitage, nos 335, 336, 337 et 334), etc.

Interrogé par ses amis de Milan sur les graveurs des Pays-Bas qui pourraient se charger pour eux d'un travail, il cite en première ligne son ami Pierre De Jode, et ajoute que plus d'un jeune artiste d'Anvers entreprendrait avec plaisir un pareil labeur. Il y avait aussi, dit-il, à Rome et à Venise, des Flamands à la recherche d'occasions de ce genre, mais il serait préférable, d'après lui, d'utiliser les jeunes gens se rendant en Italie pour visiter cette contrée [1].

Dans sa correspondance, il s'occupe à plus d'une reprise des cadres des tableaux, de leur fabrication, de leur prix. L'or dont on les recouvre est de la même nature qu'en Italie; ce n'est pas de l'or faux ou simulé (*maginate*), mais de l'or battu en feuilles et appliqué [2]. Tantôt [3] il promet de faire confectionner des cadres tellement beaux que ce sera une chose rare à voir; tantôt il s'étend sur le mode à employer pour obtenir un vernis sur lequel on fixe l'or. Il s'ingénia beaucoup pour parvenir à confectionner des cadres d'ébène paraissant dorés, ce qui lui coûta beaucoup d'efforts et de fatigues, car on n'en avait pas encore fabriqué de pareils à Anvers [4]. Ils coûtaient chacun 10 florins, outre 4 pour la dorure, tandis que ceux de bois ordinaire ne se payaient que 4 florins, outre 4 1/2 pour la dorure.

On a vu que Breughel eut plus d'une discussion au sujet de ses tableaux. Il était cependant accablé de commandes, de nombreux passages de sa correspondance le prouvent. Outre

1 Lettre du 1er août 1608.
2 Lettre du 14 mai 1609.
3 Lettre du 11 mars 1611.
4 Lettre du 21 mai 1610.

Digitized by Google

ses clients ordinaires, princes de l'église et membres de la maison d'Autriche, il était encore en relations avec le jeune frère *(fratellus)* de Maurice de Nassau (celui qui fut depuis le glorieux stadhouder Frédéric-Henri), pour qui il peignait deux tableaux en 1608, et il en envoyait à la grande foire de Paris. D'après quelques notes trouvées dans la Bibliothèque Ambroisienne, voici le prix de quelques-unes de ses compositions :

Un grand tableau de fleurs coûta 200 florins.

Une boucherie 150 florins.

Les Quatre Éléments 50 écus (ou 150 florins chacun), soit ensemble 600 florins.

Un *Saint-Sébastien*, d'après le Titien, 80 florins.

Le florin équivalait à un peu moins de 3 francs, de manière que 175 florins représentaient 500 francs. De même un philippe valait un peu moins de sept francs et 300 philippes constituaient l'équivalent de 2000 francs [1]. Donner pour un tableau 200 florins, soit 600 francs environ, c'était reconnaître à une œuvre une grande valeur. Du vivant de Breughel, on évaluait ses paysages à 120, 160 florins ; un tableau à épisode, comme *la Prédication de Saint Jean*, valait 300 florins ; ainsi en jugèrent Henri Van Balen, Pierre Goetkint et Adrien Van Stelbemt, qui étaient ses amis, mais qui étaient aussi artistes. A la fin du siècle, la valeur des tableaux de Breughel avait bien augmenté et, en 1691, Quellyn et Pierre Van der Willigen fixèrent la valeur d'un paysage à 200 florins, celle d'une *Tentation de Saint-Antoine* à 300 florins, d'une *Notre-Dame* à 600 florins, d'une *Prédication de Saint-Jean* à 800 florins. L'engouement persista pendant tout le XVIIIe siècle, mais ne se soutint pas et déjà, au commencement de ce siècle, le prix des Breughel avait baissé, surtout en France, parce que, selon ce que remarque de Burtin, on avait présenté sous son nom,

[1] Criveili, *loc. cit.*, p. 105.

Digitized by Google

dans les ventes publiques, des productions d'un ordre inférieur, probablement dues à l'un de ses élèves ou de ses imitateurs.

Le talent de l'artiste n'en mérite pas moins une grande estime et la plupart des critiques ont décerné beaucoup d'éloges à notre Breughel. « Dans toutes ses compositions, a-t-on » dit de lui [1], il fait preuve d'une habileté supérieure, d'une » riche imagination, d'une touche fine et élégante, bien qu'un » peu sèche. Malheureusement la minutie des détails nuit sou- » vent à l'effet d'ensemble et le coloris est chimérique et con- » ventionnel. La nature n'a pas les aspects émaillés qu'il se » plaît à lui donner et qui fatiguent l'œil par le défaut d'har- » monie, de simplicité et de vérité. » Ce jugement, porté par un critique qui a eu l'occasion de voir beaucoup de tableaux de notre peintre, est peut-être un peu sévère. Il faut tenir compte, pour apprécier l'œuvre et le talent d'un maître, de l'époque où il a vécu. On doit, de plus, pour assurer son mérite, le comparer à ceux de ses contemporains qui ont parcouru la même carrière. Ils sont rares ceux qui pourraient être cités comme ayant eu autant d'activité, comme ayant déployé autant d'originalité, brillé dans tant de genres différents, associé tant de fini à tant de fécondité. « Je ne connais pas de peintres, dit Cambry, dont les couleurs mordent plus » vivement sur la mémoire, que l'on me pardonne cette ex- » pression. » Répétons-la, pour analyser le rang que Breughel doit occuper dans l'histoire de l'art, il faudrait entreprendre un examen minutieux de ses œuvres.

V

J'ai dit que deux des enfants de Jean Breughel se vouèrent à l'art de la peinture. Je veux parler de ses fils : l'aîné,

[1] A. J. Wauters, *loc. cit.*, p. 314.

Digitized by Google

appelé Jean comme son père, et Ambroise. Le premier imita la manière et le genre de Breughel de Velours, aussi ses tableaux ont-ils été longtemps confondus avec ceux de celui-ci, dont ils ne constituent d'ailleurs que des réminiscences souvent heureuses. Longtemps on a cru que le père était mort seulement en 1642 et les biographes se sont tus sur le fils ; cependant Nagler connaissait son existence et dit de lui quelques mots [1], mais la vérité éclata lorsqu'on eut signalé dans les musées de Dresde et de Munich des tableaux datés de 1641 et 1642. Or, le père étant certainement mort en 1625, le doute n'était pas permis. Des recherches, faites depuis avec beaucoup de soin, ont permis de rétablir les principaux détails de son existence [2].

Le jeune Breughel fut baptisé le 13 septembre 1601. A la mort de son père il était parti depuis trois ans pour l'Italie, d'où il était revenu au mois d'août 1625 et où il vécut dans une grande intimité avec Van Dyck. A Gênes il se lia avec son cousin, le peintre anversois Luc De Wael, et en revenant par la France il rencontra à Paris le marchand de tableaux Pierre Goetkint, qui était rappelé dans sa ville natale par les couches de sa femme et la perdit de la maladie contagieuse, à peine de retour. Inscrit dans la gilde de Saint-Luc il y fut choisi comme doyen le 18 septembre 1629 et mena une vie obscure et tranquille, qui se prolongea très longtemps, car à la date du 23 mars 1678 il peignait encore. Les plus grands maîtres : Rubens, Van Thulden, Van Balen, Van Kessel, Van Diepenbeek ont étoffé ses paysages et témoigné par là combien ils avaient en estime sa personne et ses talents. Gonzalès Coquès a aussi travaillé avec lui, et lui, à son tour, a orné les tableaux de Josse De Momper le Jeune et de Pierre Van Loon, peintre d'architecture.

1 *Loc. cit.*, p. 132.

2 Voir à ce sujet Van Lerius, *Catalogue du musée d'Anvers*, supplément, p. 20 à 34 ; Siret, *Journal des Beaux-Arts*, année 1866, p. 162 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 268 ; Van den Branden, *loc. cit.*, p. 455.

Digitized by Google

Outre ses trois tableaux datés, on n'a pas déterminé un grand nombre d'œuvres du second Jean Breughel; deux, qui sont datés de 1625 [1], ne peuvent être de son père, à qui plusieurs autres doivent aussi être enlevées parce qu'elles sont étoffées par un Van Hellemont [2]; or, on ne connaît pas d'artiste de ce nom ayant vécut dans la première moitié du XVIIe siècle. Les tableaux avec les millésimes 1641, et 1642 sont des paysages. Ils nous montrent, le premier une taverne et un homme conduisant trois chevaux, le deuxième un massif d'arbres dans le lointain, le troisième une haute tour s'élevant sur le bord d'un lac, avec des pêcheurs à l'avant-plan (Musée de Dresde, n°s 815, 816 et 817).

Les œuvres connues du second Jean Breughel ne sont pas indignes de celles de son père. Il est regrettable que l'on ait perdu la trace de plusieurs autres, dont on n'a retrouvé que la mention. Ainsi, en 1626, le duc de Savoie en acheta une et, en 1627, des fleurs de toute espèce furent peintes par Breughel pour encadrer une toile où Abraham Janssens avait représenté la déesse Flore. Quelques années après, il exécuta une composition où on voyait la bataille de Calloo près d'Anvers, gagnée en 1638 par les Espagnols sur les Hollandais. L'archiduc Léopold-Guillaume lui ayant commandé un tableau, on peut supposer que ce dernier est l'une des deux *Marie avec l'enfant Jésus* du Musée de Vienne dont on lui fait aujourd'hui honneur : la première Marie placée dans une guirlande de fleurs, qui est couverte d'une foule d'insectes (n° 734, jadis attribuée à Patinir); la seconde dans un paysage, la Vierge ayant près d'elle saint Joseph et à ses pieds une corbeille de fleurs et de fruits (n° 735).

Un certain nombre des tableaux catalogués à Madrid sous le nom de Breughel de Velours devraient probablement être partagés entre lui et son fils, mais je n'ai rien trouvé de posi-

[1] Voir plus haut, p. 40.
[2] *Ibidem*, p. 55.

Digitized by Google

tif à ce sujet, ni dans l'examen auquel M. Jean Rousseau a soumis les peintures flamandes de cette collection [1], ni dans le livre plus récent de M. Lucien Solvay [2]. Il faudrait également étudier avec soin les numéros du Musée de Madrid, classés comme rappelant le genre de Breughel de Velours: *des Fleurs dans un vase* (nos 1283 à 1286), une *Vue du palais de Bruxelles*, où l'on voit l'infante Isabelle et sa suite (n° 1287); *Un Paradis terrestre avec la naissance d'Eve* (n° 1288).

Les critiques d'art [3] s'accordent pour considérer Jean Breughel, le deuxième, comme un imitateur de son père, à qui il reste inférieur. Il a moins de vigueur et son exécution est moins franche, moins accentuée. On a déjà mentionné, avec de très grands éloges, *la Foire de Boom*, dont il est parlé dans l'ouvrage de Burtin et qui est actuellement dans la galerie Appony, à Vienne; on l'attribue aujourd'hui à Jean II, ainsi que la toile signée BREUGHEL 1661, qui fut vendue à l'Hôtel Drouot le 20 mars 1857, et plusieurs exécutions de sujet intitulé *Les Quatre Sens*.

Breughel habita tour à tour les paroisses de Saint-Georges, de Saint-Jacques et de Notre-Dame. Il n'occupa point la maison paternelle, mais il loua : le 28 septembre 1640, une habitation dite la *Tête de Bélier (het Ramshoofd)*, n° 28 de la rue du Jardin des Tireurs (*Schuttershofstraat*; puis un grand quartier de derrière dit *le Chant d'Oiseaux*), dans la rue des Arquebusiers (*Kolveniersstraat*), où de nos jours Guffens et Swerts ont séjourné.

Ce peintre était lié avec les familles De Jode et Marienburg, car sa belle-mère fut la marraine et Jacques De Jode, son oncle maternel, le parrain d'un de ses enfants. Lorsqu'il épousa, le 5 juillet 1626, Anne-Marie Janssens, fille du célèbre peintre Abraham Janssens, ce fut celui-ci et Breughel d'Enfer

1 *Bulletin d'art et d'archéologie*, t. VI, p. 329.
2 *L'art en Espagne*.
3 Charles Blanc, *Histoire des peintres*.

Digitized by Google

qui servirent de témoins à leurs noces. De ses enfants, cinq furent baptisés à Saint-Georges : Anne-Marie (dont les parrain et marraine furent Abraham Janssens et Isabelle Van Marienburg) le 8 avril 1627 ; Jean-Pierre (qui eut pour parrain et marraine, Jérôme Van Kessel et Marie Janssens) le 29 août 1628 ; Élisabeth (qui eut pour parrain et marraine Jacques De Jode et Élisabeth Jordaens) le 16 décembre 1629 ; Abraham le 28 novembre 1631 et Anne-Marie le 27 juillet 1633. Ses autres enfants furent Philippe, baptisé le 24 décembre 1635 ; Ferdinand, baptisé le 3 juillet 1637 ; François, baptisé en 1642 et qui vingt ans plus tard prit l'habit religieux à Groenendael ; Jean-Baptiste, baptisé le 26 décembre 1647. Il eut de plus deux enfants, dont un fils nommé Ambroise.

Breughel testa avec sa femme le 11 mars 1668 et paraît être mort dix ans plus tard.

Son frère Ambroise travaillait dans le même genre, il fut paysagiste, mais plus encore peintre de fleurs. Il fut baptisé le 10 août 1617 et eut pour tuteurs : d'abord Henri Van Balen, qui s'occupa beaucoup de son éducation, puis son frère Jean et David Teniers, avec qui il régla les comptes de sa tutelle au mois d'août 1641. Il devint franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1645 et remplit les fonctions de doyen de cette association en 1653 et en 1671. Il entra, en 1649, dans la chambre de rhétorique dite *de Violier* (la Violette) et jouit d'assez de considération pour être appelé aux fonctions le *wijckmeester* ou chef de la section de la ville où il habitait. Sa mort arriva le 9 février 1675. Il épousa, par contrat du 20 février 1649, Anne-Claire Van Triest, dont il eut quatre enfants ; il habita depuis cette époque la maison la Fontaine, située rue Haute, n° 11, que lui avaient donnée ses beaux parents : Michel Van Triest et Élisabeth Valcx. Anne-Marie Van Triest mourut le 28 août 1682 et fut enterrée près de son mari et de son beau-père, dans l'église Saint-Georges.

Digitized by Google

Ambroise Breughel fit son testament, probablement pour cause de maladie, dès le 10 septembre 1639 ; cette pièce est curieuse, à cause des quelques legs qui y sont mentionnés et qui devinrent probablement caducs. Il avait destiné à son beau-frère, le célèbre Teniers, un *Christ en croix*, peint par son père Breughel de Velours, et une cassette de dessins et d'esquisses ; à l'un de ses tuteurs, Paul de Halmale, la chaîne d'or, avec médaille, donnée à son père par Albert et Isabelle ; à son beau-frère, le peintre Jean-Baptiste Borrekens, le portrait de son père et de sa mère, par Rubens ; à sa sœur Claire-Eugénie une aiguière dorée. A en juger par l'énumération de ces objets, on peut juger qu'Ambroise avait été favorisé par sa mère au détriment de son aîné et avait reçu d'elle les joyaux de la succession paternelle.

On sait peu de chose des œuvres d'Ambroise. La famille Van Balen possédait de lui deux petites peintures, exécutées sur toile et qui passaient pour très belles. Dans le pourtour de l'église Saint-Jacques se trouve une guirlande de fleurs, dans laquelle se dessinent la Vierge et l'enfant Jésus. A l'exposition de tableaux anciens qui se fit à Anvers en 1877 on admira un bouquet, qui était de lui et non de son père, comme on le croyait généralement [1].

On ignore ce que devint la postérité d'Ambroise, mais celle du second Jean persista à s'adonner à la peinture et cet artiste n'eut pas moins de cinq fils qui s'essayèrent à marcher sur ses traces. Jean-Pierre Breughel devint franc-maître à Anvers en 1645, et entra aussi dans la chambre de rhétorique ; ensuite il habita Liége où il peignit, pour douze souverains, une guirlande de fleurs encadrant une statuette de la Vierge. Le regretté Van Lerius possédait de lui un

1 Voir sur ce peintre : Nagler, *loc cit.*, t. II, p. 130 ; Van Lerius, dans le *Catalogue du musée d'Anvers, supplément*, p. 25 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 652 ; Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 459.

Digitized by Google

petit tableau où l'on voyait les instruments de la passion et le mouchoir de Sainte Véronique, dans une guirlande de fleurs [1]. Jean-Pierre Breughel revint se fixer à Bruxelles, prit pour femme Elisabeth Bonnaerden et en eut un fils, nommé Jérôme-Pierre Breughel.

Abraham Breughel est peu connu dans ces contrées, tandis qu'il l'est beaucoup en Italie, où il séjourna pendant la plus grande partie de sa vie. Il habita surtout Rome, où il fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc et où on lui donna le surnom de *Rhingrave* ou *comte du Rhin*, de même que sa prédilection pour Naples, où il mourut vers 1690, lui valut la dénomination de *Breughel de Naples*, il signait d'un B encadré d'un A, dans ce genre-ci A/B [2].

Il se plaisait surtout à peindre des fleurs et des fruits, quelquefois placés dans des vases imitant le bas-relief. Il savait donner à ses compositions un ensemble pittoresque, qui charmait surtout Lucas Giordano, un des peintres les plus renommés de l'école napolitaine de cette époque. Plus d'une fois Giordano lui demanda d'orner ses tableaux d'ornements de sa façon. Son succès fut d'autant plus grand que jusque là on n'avait rien vu de semblable dans le midi de l'Italie et ses tableaux furent très recherchés par les collectionneurs, entre autres par le sieur Valletta. On s'accordait à trouver sa peinture d'une grande fraîcheur, ses couleurs belles et vives, ses fleurs et surtout ses roses vraiment charmantes. Mais son caractère se ressentit des louanges dont il était l'objet et dont il eut le tort de tirer vanité. Il mourut, dit-on, de chagrin de voir décliner son talent.

Il se maria à Naples et laissa trois enfants, dont l'existence

1 Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 457.

2 Le *Catalogue du musée de Rotterdam* se trompe étrangement en plaçant la naissance d'Abraham en 1672 et sa mort en 1720. Comme nous l'avons vu, notre peintre fut baptisé en 1631.

Digitized by Google

ne répondit pas aux espérances qu'il aurait pu concevoir. L'aîné, Gaspar, fut aussi peintre de fleurs et de fruits et vivait encore au milieu du siècle dernier. Il eut le tort d'abandonner l'étude, de se laisser entraîner par des amis, de passer son temps dans l'inaction et les plaisirs. Il dépensa de la sorte sa part du patrimoine paternel, tandis que son frère Pompilius, qui était employé à la Banque du Saint-Esprit (*dello Spiritu Sancto*), entretenait sa mère, et que sa sœur, qui était très belle et fort honnête, vieillissait dans le célibat, vivant avec Gaspar et avec quelques amies, vendant peu à peu tout ce qui lui avait appartenu et ne conservant plus, à la fin, un seul souvenir du talent de son père[1].

Parmi les œuvres provenant des couvents supprimés et réunis à Anvers en 1782, il y avait un tableau d'Abraham Breughel, divisé en cinq médaillons représentant : celui du milieu la Vierge et l'enfant Jésus ayant au-dessus d'eux le Saint-Esprit et à l'entour d'eux quatre anges ; puis, sur les côtés : la Vierge en prières tenant l'enfant Jésus endormi, la Vierge embrassant son fils et ayant près d'elle saint Joseph ; la Vierge recevant de son fils un écheveau de fil, et saint Joseph, et enfin la sainte famille se reposant. Ces cinq médaillons étaient encadrés dans des guirlandes de fleurs soutenues par des anges ; le tableau, peint sur bois et sur fond d'or, est mentionné « comme précieux dans toutes ses parties et d'un colo- » ris très fini »[2]. C'est probablement le n° 668 du Musée de Cologne, intitulé *les Cinq Mystères du Rosaire* : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, la Présentation au Temple, Jésus parmi les Docteurs. Le n° 669 de la même collection représente *l'Éducation de la Vierge*, mais ici, comme dans le n° 668, les accessoires seuls, fleurs, etc.,

[1] Ces détails sont empruntés à Bernardo de Domenici, *Vite dei pittori, scultori ed architecti Napoletani* (Naples, 1844, 4 vol. in-8°), t. III, p. 563. — Voir aussi Nagler, *loc. cit.*, p. 130.

[2] Dimensions indiquées : 3 pieds 9 pouces sur 2 pieds 9 pouces.

Digitized by Google

sont d'Abraham Breughel : les figures du premier de ces tableaux sont probablement de Sébastien Franck, celles du second sont d'une main inconnue.

On conserve d'Abraham Breughel : à Rotterdam (n° 45), *des fleurs et des fruits*, avec un plateau en argent contenant des figues et une cuvette d'argent renfermant des roses et des *gladiolus*, et un plat de raisins, des pommes, etc. ; à Florence, une *Sainte Famille*, accompagnée de petits anges et entourée d'une guirlande de fleurs ; à Turin un *Mouchoir avec fruits et fleurs*. On attribue encore à Abraham une fête de paysans, où l'on fait couler du vin d'un énorme tonneau. Cette grande pièce, qui est exécutée en largeur, est dédiée à Gaspar Altiere, général des troupes du Saint-Siège, et porte cette indication : *J. Breugel in(venit) et pinx(it)*. Elle est cependant d'Abraham, au jugement de Heinecken, d'après qui ce peintre a gravé [1].

Ferdinand Breughel est peu connu ; il est cité, comme artiste, avec ses frères Jean-Pierre et Philippe, en 1662. Ce dernier, qui devint franc-maître à Anvers en 1655, fut envoyé par son père à Paris, le 23 octobre 1657, près de son parent, le célèbre graveur Jean Valdor. Il devait rester dans cette ville pendant trois ans pour suivre les leçons de Valdor, pendant que son frère Ambroise apprendrait près du même le commerce, l'arithmétique et la tenue des livres [2]. On perd alors leurs traces, tandis qu'un autre de leurs frères, nommé Jean-Baptiste, se fixait aussi à Rome, où on le surnomma Méléagre et où il travaillait encore en 1700. Il y a de celui-ci, à Turin, un joli tableau, où l'on voit une assiette chargée de figues et de pain. Il était bien inférieur à Abraham et jouissait cependant de quelque réputation [3].

1 *Dictionnaire des artistes dont on trouve des estampes* (Leipzig, 1789), t. III, p. 343.

2 Van den Branden, *loc. cit.*, p. 457.

3 Nagler, *loc. cit.*, t. II, p. 132 ; Vanden Branden, *loc. cit.*, p. 358 ; Rooses, *loc. cit.*, p. 452.

Digitized by Google

La quatrième génération des peintres du nom de Breughel a laissé moins de traces dans l'histoire de l'art que la troisième, dont les œuvres n'étaient, à leur tour, que des reproductions de celles de Breughel de Velours. Celui-ci avait marqué l'apogée de la gloire de la famille ; cette réputation éclatante s'effaçait de plus en plus chez ses descendants. A la fin du XVIIe siècle elle s'obscurcit tout à fait.

Le fils aîné du deuxième Jean Breughel était revenu à Bruxelles. C'est dans cette ville que la famille va s'éteindre au bout de trois générations. Jérôme-Pierre Breughel, fils unique de Jean-Pierre et de Catherine Bonnaerden, fut baptisé à l'église Sainte-Gudule, le 20 mai 1665 [1] ; il entra dans le métier des peintres comme « reconnu » en 1696, et y paya alors une somme de 50 florins du Rhin, probablement pour droit d'admission. Il était aussi paysagiste. De Catherine Wauters, qu'il épousa à Sainte-Gudule le 26 novembre 1690, il eut sept enfants qui presque tous moururent célibataires et furent enterrés à Sainte-Gudule : Gilles, baptisé le 20 janvier 1691, mort en 1727 ; Jean-Pierre, baptisé le 14 juin 1692 ; Barbe, baptisée le 2 avril 1694, morte en 1728 ; Corneille, baptisé le 16 août 1696, mort en 1730 ; Elisabeth, baptisée le 30 juillet 1698 ; Michel, Paul, baptisé le 21 juin 1701. Corneille fut aussi peintre et était doyen du métier lorsqu'il mourut, le 16 octobre 1730.

Le sixième enfant de Jérôme-Pierre Breughel, Michel, est aussi qualifié d'artiste-peintre en 1729. Il avait été baptisé à Sainte-Gudule le 20 juin 1703 [2] et épousa dans l'église de Finisterre, le 27 décembre 1727, Jeanne-Catherine Raimon ou de Raymond [3]. Il mourut le 6 décembre 1756, n'ayant eu

[1] Il avait pour parrain et marraine George Ringler, représentant le curé de Wolverthem, George Bulincx, et Madeleine Minne.

[2] Parrain et marraine : Michel Doré et Catherine Van Lack.

[3] Témoins : Antoine-Wenceslas Raimon, père de la mariée, et Paul Breughel.

Digitized by Google

qu'une fille, Susanne-Marie-Catherine Breughel, baptisée le 7 septembre 1729 [1], morte le 1er février 1757, et qui testa, le 14 décembre 1756, en instituant pour son héritier universel sa mère. Celle-ci se remaria, le 1er novembre 1761, à Jean Doré [2], qui lui survécut, expira subitement le 10 novembre 1774, et reçut la sépulture dans l'église de Finisterre, où sa femme et son beau-père avaient également été enterrés.

Le tableau ci-après, dressé à l'imitation de celui que j'ai esquissé, il y a 25 ans, pour les Bouts [3], résume la généalogie des Breughel, cette généalogie où l'on rencontre tant de peintres.

On cite encore, mais sans pouvoir les rattacher à leurs célèbres parents : un François-Jérôme ou Pierre-Jérôme Breughel, auquel on attribue des pièces gravées représentant des marines, mais simplement signées *F. A. H. Cock exc (udit)*, et parfois datées de 1565 [4] ; Henri Breughel, miniaturiste, qui entra dans la gilde de Saint-Luc, d'Anvers, le 6 septembre 1654 [5], et Anne Breughel, peintre, d'après laquelle Jean Messager a gravé [6].

1 Parrain et marraine : Paul Breughel et Susanne Colet. Le testament de la dernière des Breughel ne contient aucune charge particulière ; seulement, Susanne-Marie-Catherine laisse à sa mère tous ses biens, ainsi que ceux de son oncle, feu Paul Breughel.

2 Témoins : Louis Doré et Charles Simon.

3 *Thierri Bouts ou de Harlem et ses fils*, p. 67 (Bruxelles, 1863, in-8°).

4 Heinecke, *loc. cit.*, t. III, p. 343. — Nagler, *loc. cit.*, p. 132, dit qu'il naquit à Breughel en 1665. Ne serait-ce pas le peintre Jérôme-Pierre, né à Bruxelles la même année.

5 *Liggeren*, t. II.

6 Nagler, *loc. cit.*

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE

DES

ARTISTES DU NOM DE BREUGHEL

Pierre de Brueghel ou Breughel, dit Breughel le Drôle ou des Paysans
né vers 1525, mort le 5 septembre 1569
épousa **Marie Coecke,** morte en 1578

- Pierre Breughel dit d'Enfer, né en 1564-1565 mort en 1637-1638 épousa Elisabeth Goddelet, morte en 1638-1639.
  - Pierre, peintre né en 1589.
  - Marie.
  - Jacques.
  - Daniel.
  - Laurent.
  - Philippe.
  - Gérard.
- Jean Breughel dit de Velours, né en 1568 (?) mort le 12 janvier 1625 épousa 1° Isabelle De Jode. 2° Catherine Van Marienburg, morte en 1627.
  - 1. Jean Breughel né en 1601 mort vers 1678
  - 1. Paschasie épousa Jean Van Kessel.
  - 2. Pierre mort en 1625.
  - 2. Anne morte en 1609.
  - 2. Catherine épousa Jean-Baptiste
  - 2. Marie morte en 1625.
  - 2. Ambroise né en 1617, mort en 1675
  - 2. Anne épousa David Teniers le Célèbre, de qui
  - 2. Claire-Eugénie, béguine à Malines
- Marie, vivait à Cologne en 1597.

Digitized by Google

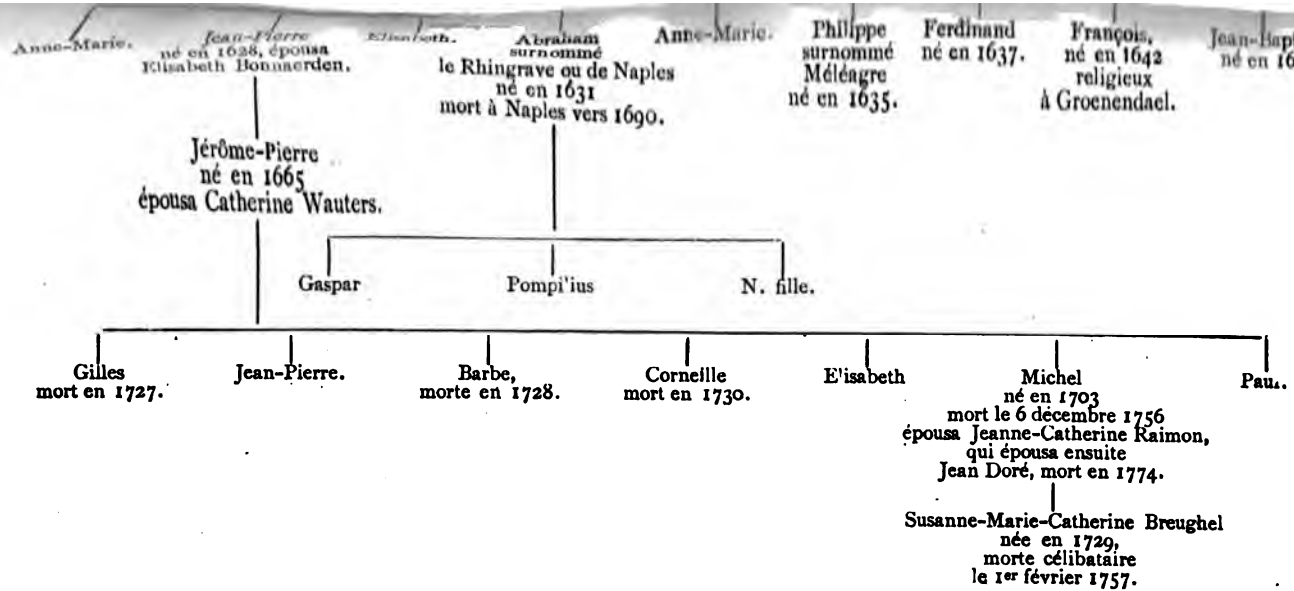

Digitized by Google

VI

Tandis que les Breughel se dispersaient sur plusieurs points de l'Europe, pendant qu'ils sortaient du pays pour aller travailler : les uns à Liége ou à Paris, les autres en Italie, la famille Teniers était venue d'Anvers se fixer à Bruxelles. David Teniers III, qui se qualifie le Jeune dans plusieurs actes de famille, habita une maison de la rue Haute [1], dans la même paroisse qui avait vu mourir le premier des peintres du nom de Breughel, son bisaïeul. En cette double qualité, il fit restaurer, en 1676, la sépulture de celui-ci, et en particulier le tableau de Rubens qui en constituait le principal ornement, *Jésus donnant les clefs à Saint-Pierre*, qui a été gravé par Pierre De Jode et Paul Pontius.

Au XVIIIe siècle, la décadence de la Belgique s'accentuait de plus en plus. Non seulement on ne s'y appliquait plus avec ardeur à l'étude des sciences et des arts, mais on n'y conservait pas ce culte des belles choses par lequel le pays se distinguait autrefois. Les corps ecclésiastiques montraient un empressement coupable à aliéner les chefs-d'œuvre qui leur avaient été donnés ou confiés dans des temps meilleurs. L'église de la Chapelle s'était déjà dépouillée, sous l'un ou l'autre prétexte, d'une toile de Rubens [2] ; les fabriciens

[1] A côté de l'impasse dit *de la Porte Rouge*. Voir un travail de de Brou, intitulé *Quelques notes concernant David Teniers le jeune, Jacob Van Ruysdael et Nicolas Berchem*, dans le *Bulletin d'Art et d'Archéologie* (t. II, p. 508) ; seulement il faut observer que ce David Teniers le jeune n'est pas le peintre célèbre de ce nom, mais son homonyme, son fils, mort avant lui, le 11 février 1685. Voir à ce sujet ce que j'ai dit de l'un et de l'autre dans l'*Art* (T. X, p. 115).

[2] Le maitre-autel de l'église était jadis orné d'une *Assomption* du grand maitre anversois ; vers l'an 1700, on l'aliéna à l'occasion des dégâts que le bombardement occasionna à l'église et on le vendit à l'électeur de Bavière; il

Digitized by Google

(c'étaient le curé Van Bevere, les marguillers Pins, Turck, Moris et De Pauw), profitèrent de l'extinction de la famille Breughel pour solliciter et obtenir du Conseil du Brabant, au mois de septembre 1765 [1], l'autorisation de vendre le *Christ donnant les clefs* à un peintre nommé Tassaert, pour la somme de 5,000 florins.

Jean Doré, le mari de Jeanne-Catherine Raimont, avec trois habitants de la paroisse, réclama contre cette vente. Le 12 octobre il se rendit, accompagné du notaire Van den Eynde, chez le peintre Tassaert, pour y réclamer le tableau, et il adressa ensuite au Conseil du Brabant une requête où il demandait que l'octroi accordé à la fabrique fut déclaré nul et subreptice et que, dans l'entretemps, le chef-d'œuvre de Rubens fut mis sous sequestre. Il rappela dans sa demande la gloire des maîtres flamands qui avaient, comme les Breughel, honoré par leur naissance la ville de Bruxelles, ou, comme Rubens et Teniers, attaché leur nom au monument consacré au chef de cette famille.

La cause, longuement débattue dans des écrits contradictoires, se termina par une sentence en date du 20 décembre 1766, moins favorable aux intérêts des arts qu'on ne l'aurait désiré. Cependant la fabrique n'avait aucun motif réel à alléguer : elle n'avait pas de grands travaux à faire exécuter et, située au milieu d'un quartier populeux, elle ne manquait pas de ressources. Les suppliants furent cependant déclarés non fondés, ni recevables en leurs conclusions, la Cour se considérant, sans doute, liée par l'octroi antérieurement accordé par elle à la fabrique [2].

Le véritable acquéreur était un amateur d'Amsterdam,

fut remplacé par une copie exécutée en 1711 par un peintre du nom de Vander Borcht et qui, à son tour, a été vendue lorsqu'on a restauré le chœur dans le style byzantin.

[1] Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu me procurer le texte de cet octroi.

[2] Voir, p. 77, le texte de la sentence du Conseil.

Digitized by Google

nommé Braamkamp, qui se servit de l'intermédiaire d'un certain Fouquet, à qui il paya une commission de 700 florins. En 1771, à la mort de Braamkamp, le tableau fut vendu, pour 4,000 florins, à Jacques-Emmanuel Van Lancker, d'Anvers. Depuis, il figura dans la magnifique collection formée par le roi des Pays-Bas Guillaume II, et enfin, après la mort de ce monarque, il devint la propriété de M. Mawson, de Londres, pour une somme de 18,000 florins [1].

Ainsi disparut de Bruxelles ce joyau artistique, qui a été remplacé par une copie. Le tableau enlevé, la famille éteinte, le souvenir des Breughel ne vécut plus que dans la mémoire de quelques amateurs. Disons cependant que leur nom a été donné par l'Administration communale à une rue, rue modeste qui va du boulèvard de Waterloo à la rue aux Laines. On ne trouvera pas mauvais, je l'espère, que, malgré mon insuffisance sous plus d'un rapport, j'aie voulu consacrer une notice spéciale à cette famille célèbre, qui a séjourné tour à tour à Anvers et à Bruxelles, pendant deux siècles et demi [2]. Parmi les hommes remarquables qui en sont sortis, un surtout me paraît digne d'une mention spéciale. Comme homme et comme peintre, Breughel de Velours fut l'un des plus brillants représentants de sa nation au XVIIe siècle ; grâce à ce qui a été publié de sa correspondance, on retrouve, sous cette belle figure d'artiste, des sentiments de délicatesse qui l'entourent encore d'une nouvelle auréole.

ALPHONSE WAUTERS.

1 *Supplément au Catalogue du Musée d'Anvers*, p. 31.

2 Il existe une notice sur Breughel de Velours dans les *Lectures pour servir à l'Histoire des sciences, des arts, des lettres, etc., en Belgique*, par Goethals, t. IV, pp. 90 à 97, mais elle ne renferme guère que les faits déjà connus.

Digitized by Google

PREUVES

Joannes Doré, naemens Joanna Catharina Raimont, met hun gevoeght drij parochiaenen van Onse Lieve Vrouwe ter Capelle binnen dese stadt Brussel, supplianten ; den heere pastoir en de kerckmeesters der voirs. prochie, geinsinueerde. — 1766, 20 décembre.

Gesien in Haere Keyserlycke ende Coninckclycke Majesteyts Souvereynen Raede geordineert in Brabant de requeste der supplianten aldaer gepresenteert den 18e october 1765, met de welcke waere verthoont dat Joannes Breugel omtrent het eynde van de sesthiende eeuwe in de voorseyde kercke tot eeweghe gedachtenisse van syne ouders hadt doen oprechten eene tombe in den muer van eene syde capelle met een grafschrift gecapt in blauwen steen, als by het stuck in de voorseyde requeste gevoeght sub n° 1 ; dat den selven Joannes Breugel ter meerdere verheffinge der gedachtenisse der selve syne ouders, die grafstede hadt doen vercieren met eene aldercostelykste schilderye, verbeeldende Christum Onsen Saelighmaecker, gevende de sleutels aen den appostel Petrus, geschildert door den aldervermaersten ende inimitabelen Brabantschen Appelles P.-P. Rubens; dat David Teniers, eensgelyckx eenen der voornaemste schilders van dese landen [1], eenen der representanten van Peter Breugel, vaeder van den voornoemden Joannes Breugel, de voorgeseyde schilderye hadt vernieuwt ten jaere 1676, achtervolgens de inscriptie vervath in het voorgenoemdt stuck, de welcke aldaer was dienende, niet alleenlyck voor een eeuwigh monument van de gedachtenisse van dese twee overtreffende schilders van dese stadt, maer oock tot een ornement van de voorseyde kerke, ende selfs van dese stadt, die sigh beroemde van twee sulckdaenige groote meesters voortsgebracht te hebben, in sulcken voegen dat niet alleenelyck de huysvrouwe des suppliants, als representerende wylen Susanna-Maria Catharina Raimont [2], haere dochter, vermeynde verplicht te wesen voortestaen dit monument van de gedachtenisse desselfs voorouders, maer oock de gevoeghde parochiaenen hun grootelyckx gelegen

1 Il y a ici erreur manifeste; comme je l'ai dit plus haut, c'est David Teniers le jeune, c'est-à-dire David Teniers III, qui accomplit cette restauration.

2 C'est Susanne-Marie-Catherine Breughel qu'il faudrait lire.

Digitized by Google

lieten aen desselfs conservatie, als maeckende den roem ende luyster van hunne voorseyde parochiekercke; dat sy des niettegenstaende vernomen hadde dat den pastoor ende kerckmeesters hun soo verre vergeten hadden dat sy, achterstellende de vercieringe van den tempel Godts aen eenen slordigen interest, verachtende de memorie van de weldoenders van hunne kercke ende verduysterende den glans van dese stadt, in de maendt septembre 1765, op sekere requeste bestaende in onwaere ende ten andere onbestandige voorwendsels in desen Souvereynen Hove ob ende subreptivelyck, de suppliante ongehoort, hadden weten te becomen permissie om die schilderye te vercoopen aen N. Tassaert, meester schilder binnen dese stadt, voor eene somme van vyff duysent guldens wisselgelt, den welcken, soo men verstont, de selve terstont te vernegocieren aen N. Fouquet, woonende in Amsterdam, mits eene provisie van seven hondert guldens; dat den suppliant voorders achterhaelt hebbende dat de voornoemde pastoor en de kerckmeesters die schilderye reets hadden genomen uyt de voorseyde grafstede ende gelevert aen den voornoemden Tassaert, sigh op den 12 october 1765, benevens den notaris Van den Eynde, hadt begeven ten huyse van den selven Tassaert, aldaer gereclameert de voormelde schilderye ende geprotesteert tegens de vervoeringe der selve, als by het stuck aldaer gevoeght sub n° 2; om twelck ten effecte te brengen hy suppliant sich benevens de gevoegde genootsaeckt vondt syn recours te nemen tot desen Souverynen Hove, den selven ootmoedelyck biddende gedient te wesen, verclaerende de permissie door den pastoor ende kerckmeesters der parochiale kercke van Onse Lieve Vrouwe ter Capellen binnen dese stadt tot de vercoopinge der voorberoepene schilderye in desen Raedt versocht ob ende subreptievelyck becomen, ende vervolgens nul ende van geenden weirde, hun t'ordonneren die onophoudelyck geheel ende onverhindert te produceren ende te doen herstellen in haere voorige plaetse; de selve, des noodt, daer inne condamnerende in de costen, ende aengesien het te beduchten was dat sy deselve immiddels mochten doen transporteren uyt het landt om de reproductie dyer onmogelyck te doen schynen, interim aen de selve te ordonneren ende aen alle andere des behoorende van die te sequestreren op alsulcken plaetse als dit Souveryn Hoff daertoe soude gelieve te designeren, met interdictie van niet voorders te attenteren.

Het appointement op de selve requeste gemargeert den 18 october voorseyde, by 't welke 't Hoff, ordonnerende die te doen communi-

Digitized by Google

ceren aen partye, om daer tegens te seggen binnen acht daeghen naer de communicatie, op pene van naerdere provisie.

Gesien dyenvolgende de schrifture van rescriptie wegens de geinsinuerde tegens de voorseyde requeste gedient, met de welcke sy concluderende, hadden concludeert te hebben soo ende gelyck sy 't selve hadden gedaen, souden verclaert worden niet gefondeert noch ontfanckbaer, met heysch van costen.

Gesien voorders de schrifture van replique der supplianten, die naerdere replique der supplianten, versoeckende sustineringe ende sonder prejudicie dier ampliatie van naerdere rescripte der geinsinuerde, antwoordt met contrarie sustineringe der supplianten, by appointement van den 20 may 1766, gehouden voor ampliatie van naerdere replique, met ordonnantie van de selve te communiceren aen partye om daer tegens te dupliceren, gesien voorders de schrifture van duplique der geinsinueerde, ende eyndelyck die requeste civiel der supplianten, van den 5e augusti lestleden, met de schrifture van redenen van impertinentie volgens de geinsinuerde tegens de selve gedaen, ende op al geleth, 'T Hoff, rejicierende de requeste civiel der supplianten, verclaert de selve in de conclusie by hunne requeste *venue en cour* genomen niet gefundeert nochte ontfanckbaer, condemneert de supplianten in de costen, ten behoorelycke taxatie ende moderatie van de Hove, mitsgaeders in de pene hunder gerejicieerde requeste.

Aldus gedaen binnen de stadt Brussel den 20 december 1766.

Signé : D. de Villegas R. en V. *bene est*. Fiat 12.
Registre aux sentences du Conseil de Brabant (aux Archives du Royaume), n° 1050, f 127.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

AU SUJET DE LA CONSERVATION DES

OBJETS DÉCOUVERTS

DANS LES TRAVAUX PUBLICS

ET POUVANT OFFRIR UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OU ARTISTIQUE [1]

Messieurs et chers collègues,

Je n'ai pas la compétence voulue pour discuter les questions de droit que pourrait soulever l'avant projet de loi sur la conservation des monuments, que vient de nous communiquer notre collègue Me Benoidt.

Je me permettrai seulement de présenter, en archéologue, quelques observations au sujet des menus objets, offrant un intérêt scientifique ou artistique, découverts par suite de

[1] Ce mémoire a été présenté à la séance du 26 juillet 1887.

Digitized by Google

fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, sur les terrains appartenant à l'État, aux provinces, aux communes ou aux fabriques d'Église.

L'article 27 du cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs des travaux entrepris pour le compte de l'État belge dit ceci :

« Tous les objets d'antiquité, d'histoire naturelle ou de « numismatique trouvés dans les fouilles sont la propriété de « l'État et doivent être remis par l'entrepreneur ou par les « ouvriers ou fonctionnaires dirigeant les travaux.

« Il peut être accordé de ce chef par le Département de « l'Intérieur, une gratification proportionnée à l'intérêt que « représenteraient les objets trouvés [1]. »

Certes, si l'on exécutait les prescriptions de cet article, l'État pourrait avoir des garanties pour la conservation des objets trouvés.

Mais les exécute-t-on ?

Et puis, en admettant qu'on les exécute, aurait-on des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur les milieux dans lesquels ils ont été découverts, de telle façon que ces objets puissent avoir toute la valeur scientifique désirable.

Je crois que l'on peut répondre négativement à ces questions pour bien des cas.

Généralement, lorsque des travaux s'exécutent pour le compte de l'État, l'on a à déplorer la perte ou la dissémination des objets que les fouilles ont mis au jour.

Ces faits regrettables ne sont que trop nombreux, hélas !

Je crois, Messieurs et chers collègues, qu'il est de mon devoir de vous en signaler quelques-uns.

1 Ministère des travaux publics. — *Cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de travaux.* — Bruxelles 1881.

Digitized by Google

Lors du creusement du canal du Centre dans le Hainaut, des quantités d'ossements, de nombreux objets des âges de la pierre et de l'époque Romaine ont été découverts dans les travaux ; une grande partie de ces objets a été vendue ou donnée par les employés ou les ouvriers ; beaucoup d'ossements et des antiquités ont été recueillis par les entrepreneurs et entassés pêle-mêle dans des bureaux. Mais que sont devenus ces précieux documents ? — Dieu le sait !

Toujours est-il qu'à différentes reprises j'ai pris des informations aux Musées de l'État, et chaque fois il m'a été certifié que rien, absolument rien, provenant des travaux du canal du Centre, n'était entré dans nos collections publiques !

Je suis loin d'être le seul à déplorer ce mauvais état de choses qui subsiste parfois même malgré l'intervention de commissions spéciales nommées pour la surveillance des travaux.

Afin de vous en donner un exemple, je me permettrai de vous lire une partie du discours que M. le docteur Jacques a prononcé à la troisième séance générale du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, pour appuyer un vœu que j'avais présenté en séance de la première section du même Congrès [1].

« Tout le monde le sait, Messieurs, l'état des choses actuel « est loin d'être satisfaisant au point de vue de la conserva- « tion des monuments.

« Il y a peut-être quelque chose à faire pour remédier à « cette situation déplorable.

« Si la première Section a pensé qu'il faudrait demander « au Gouvernement l'institution d'une Commission spéciale,

[1] Voir pages 121, 146 et suiv., du *Compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique Historique de Belgique tenu à Namur, les 17-19 août 1886.*

Digitized by Google

« chargée de surveiller sévèrement les travaux et les fouilles « ce n'est pas sans raison.

« M. le général Wauwermans nous a donné ce matin, en « Section, une nouvelle preuve de l'incurie des pouvoirs « publics pour les richesses archéologiques.

« A Anvers, une Commission avait été nommée par la « ville, à l'époque de la construction des quais, dans le but « de surveiller le travail du dragage de l'Escaut, et de re- « cueillir tous les objets qu'on retirait du fleuve.

« Ce que l'on a ramené du fond de l'Escaut eut suffi à « constituer un musée local d'une incroyable richesse.

« Des objets de toutes sortes, depuis les instruments en « silex, perdus dans cet endroit par nos ancêtres préhisto- « riques, jusqu'au revolver tombé la veille de la poche d'un « passager montant à bord d'un transatlantique, tout s'y « trouvait.

« Eh bien! Messieurs, savez-vous ce que le Musée « d'Anvers a pu recueillir de ces épaves précieuses du « passé?

« Rien, absolument rien! C'est incroyable, mais c'est « vrai.

« La Commission de surveillance, qui avait été instituée « avec les meilleures intentions du monde par la ville d'An- « vers, n'a pas obtenu les pouvoirs nécessaires pour surveil- « ler efficacement les travaux. Et à la connaissance de tout « le monde, les ouvriers vendaient les pièces de monnaie, « *par paniers,* les armes du Moyen âge et de la Renais- « sance par tas et jetaient tous les objets auxquels, dans leur « ignorance, ils n'attachaient aucune valeur !

« Le même fait, éminemment regrettable, se représentera « à la première occasion, si nous, qui nous croyons la mis- « sion de travailler à la conservation de nos monuments « nationaux, nous ne prenons la résolution de faire cesser

Digitized by Google

« par tous les moyens possibles des abus aussi malheu-
« reux. »

Je crois, Messieurs et chers collègues, vous avoir suffisamment démontré par ces deux exemples que, dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agit de fouilles, les prescriptions du cahier général des charges sont lettre morte, et que les commissions spéciales, nommées dans le but de surveiller les travaux exécutés par l'État ou les communes, restent impuissantes eu égard au peu de pouvoirs dont elles disposent. Voilà l'état actuel de la question pour ce qui a rapport aux objets à recueillir.

Voyons maintenant si, en admettant que les entrepreneurs ou les fonctionnaires dirigeant les travaux exécutent les prescriptions de l'article 27 du cahier général des charges, ils pourraient recueillir des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur le milieu dans lequel ils ont été découverts.

Vous êtes tous là, Messieurs et chers collègues, pour répondre négativement *a priori*, car vous savez combien il faut de connaissances, de méthode et de scrupuleuse attention pour faire des fouilles ayant toute la valeur scientifique qu'on est en droit d'exiger. Certes, vous en conviendrez, ce n'est plus à des entrepreneurs ou à des employés, peu compétants d'ordinaire dans les questions d'art et de sciences, que dorénavant l'importante et délicate mission de recueillir les précieux documents fournis par les fouilles devra être confiée, mais bien à des spécialistes actifs, dont le dévouement aux sciences et aux arts aura été reconnu.

Maintenant, Messieurs, que nous avons pu constater le peu de garantie qu'offre l'article 27 du cahier général des charges au point de vue de la conservation de nos monuments nationaux, voyons si la loi récemment adoptée par le Sénat

Digitized by Google

Français[1], et dont nos législateurs Belges auront évidemment à s'inspirer pour rédiger leur projet, est de nature à donner à l'homme de science tous ses apaisements au sujet des fouilles :

Le chapitre III de cette loi est ainsi conçu :

« Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou « d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, « des ruines, pouvant intéresser l'Archéologie, l'Histoire ou « l'Art, sur des terrains appartenant à l'État, à un départe- « ment, à une commune, à une fabrique ou aux établisse- « ments publics, le Maire de la commune devra assurer la « conservation provisoire des objets découverts et aviser « immédiatement le Préfet du département des mesures qui « auront été prises.

« Le Préfet en référera, dans le plus bref délai, au Minis- « tère de l'instruction publique et des beaux-arts, qui statuera « sur les mesures à prendre.

« Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, « le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet et, « après avis de la commission des monuments historiques, le « Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra « poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en « partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de « la loi du 3 mai 1841.

« Art. 15. Les décisions prises par le Ministre de l'instruc- « tion publique et des beaux-arts, en exécution de la présente « loi, seront rendues après avis de la commission des monu- « ments historiques. »

Il résulte d'une première disposition comprise dans le chapitre III de la loi française, que « le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts. »

[1] *Projet de loi sur la conservation des monuments historiques adopté par le sénat Français, en première lecture les* 10 *et* 13 *avril et en deuxième lecture le* 1er *juin* 1886.

Digitized by Google

Je suis à me demander si pour la Belgique une disposition semblable, laissant aux autorités communales le soin de mettre en sûreté les objets découverts, serait de nature à garantir ceux-ci contre les pertes, les disséminations ou les ventes ? Et puis, si l'on se met au point de vue de la compétence requise pour recueillir méthodiquement les documents, est-ce que, à part certaines exceptions qui existent fort heureusement, la plupart de nos bourgmestres méritent plus de confiance que les entrepreneurs ou les fonctionnaires dirigeant les travaux entrepris par l'État ?

Les faits suivants qu'il est regrettable d'avoir à signaler vous montreront, Messieurs et chers collègues, le peu de compétence et de dévouement que l'on pourrait rencontrer auprès de nos administrations communales pour la conservation de nos monuments nationaux :

Un bourgmestre, se trouvant à la tête d'une commune du Hainaut, m'a certifié que l'un de ses prédécesseurs, peu soucieux de conserver les archives de sa commune, avait poussé le vandalisme au point de se servir de ces précieux documents pour allumer son feu !

C'est incroyable, mais c'est ainsi !

A la troisième séance générale du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, notre honorable vice-président, M. Van Bastelaer, s'exprimait ainsi au sujet de faits semblables à celui que je viens de signaler :

« M. Van Bastelaer. — Je ne veux accuser aucune com-
« mune en particulier, mais je puis dire que, dans bon nom-
« bre de communes, on ne prend aucun soin des archives,
« et je pourrai apporter des faits à l'appui de mes dires.

« Je connais des communes qui possédaient des archives
« précieuses au point de vue de l'histoire locale, et qui,
« aujourd'hui, n'en possèdent plus que des bribes.

Digitized by Google

« Je pourrais citer telles villes que je fréquentais, étant « enfant, dont les archives s'éparpillaient partout. Nous « recouvrions nos cahiers de ces précieuses paperasses.

« Un membre. — Il y a 40 ans de cela?

« M. Van Bastelaer. — Il y a vingt ans, dans une de ces « communes, les domestiques allumaient les feux avec ces « papiers.

« Et il y a dix ans, je suis allé dans un grenier où se trou- « vaient *conservé* ce qui restait de ces pauvres archives. Qu'y « ai-je vu? Des paperasses ouvertes jetées pêle-mêle, épar- « pillées sur les planches, tout comme de vieux journaux à « brûler. Les pauvres feuilles étaient mouillées, salies, moi- « sies, rongées par les souris! Le local ou plutôt le grenier « était ouvert à tout venant. Chacun était maître de faire ce « qu'il voulait de ces manuscrits [1]. »

Encore une fois, Messieurs et chers collègues, je vous demande si en présence de tels faits, il serait sage de confier aux autorités communales le soin de conserver les objets précieux découverts dans les fouilles.

La plupart d'entre elles, comme vous le voyez, sont sinon mal intentionnées, tout au moins indifférentes à la conservation de tout ce qui peut faire revivre les générations passées.

Et puis, admettons même que ces administrations soient bien disposées, combien y en a-t-il qui aient à leur tête des personnes assez versées dans les études scientifiques ou artistiques, pour juger de l'urgence ou de l'inutilité qu'il y a de faire des fouilles, ou bien encore pour prendre des décisions au sujet de la conservation ou du rejet d'objets qui viendraient à être découverts?

N'est-il pas clair qu'il faille confier à des hommes versés

1 Page 167 du *compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur, les* 17-19 *août* 1886.

Digitized by Google

dans l'étude des sciences et des arts une mission que les administrations communales ne sauraient remplir ?

Lors du congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur en 1886, j'eus l'honneur de présenter à mes collègues de la première section la proposition suivante que le mauvais état des choses me semblait justifier :

« Il existe en Belgique une commission spécialement char-
« gée par le gouvernement de veiller à la conservation des
« monuments. Cette Commission, composée de personnes
« des plus compétentes, s'acquitte admirablement de sa mis-
« sion et rend de puissants services aux arts et aux sciences.
« Malheureusement, je dois avouer que malgré tout le zèle
« de ses membres, elle ne suffit pas à la tâche, car un grand
« nombre d'objets autres que les monuments proprement
« dits, pouvant offrir un grand intérêt archéologique ou
« historique, se vendent, se donnent ou se perdent par les
« ouvriers, chaque fois que de grands travaux s'exécutent
« pour le compte de l'Etat ou des Communes.

« J'ai pour ma part à déplorer la perte d'une grande quan-
« tité d'objets des époques préhistoriques, mis au jour lors du
« creusement du canal du centre dans le Hainaut. Je propose
« qu'une commission spéciale soit nommée par le gouverne-
« ment, avec la mission de surveiller sévèrement les travaux
« entrepris par l'État et les Communes au point de vue des
« objets d'art et d'archéologie qui pourraient s'y rencontrer.
« Cette commission devrait être suffisamment nombreuse,
« pour que ses membres puissent exercer efficacement leur
« surveillance dans chaque province, dans chaque arrondis-
« sement, dans chaque canton même [1]. »

Cette proposition, appuyée par M. le Dr Jacques et M. le général Wauwermans, fut adoptée à l'unanimité par la pre-

[1] Voir pour les discussions auxquelles ce vœu a donné lieu : Pages 122,

Digitized by Google

mière section et transmise sous forme de vœu à l'assemblée générale du Congrès.

Dans cette assemblée, qui eut lieu le 18 août 1886, M. Kurth indiqua que c'était aux sociétés savantes provinciales de remplir le rôle qu'on voulait attribuer à la commission dont la première section demandait la création.

Mais M. le Dr Jacques lui fit observer que, même quand des commissions spéciales avaient été nommées pour surveiller les travaux publics, elles étaient restées impuissantes eu égard au peu de pouvoirs qui leur avaient été donnés pour surveiller efficacement les travaux.

Traitant la question dans un même ordre d'idée, M. le général Wauwermans s'exprima ainsi dans la même assemblée :

« Quant aux sociétés archéologiques, je me permettrai de « vous faire remarquer, Messieurs, qu'elles ne jouissent « d'aucune espèce de pouvoir pour surveiller les travaux « publics ou les monuments.

« Lorsqu'on a exécuté la reconstruction des quais d'Anvers, « j'ai fait partie d'une commission chargée de rechercher « les faits et les objets remarquables que l'on pouvait cons- « tater dans le quartier, d'origine très ancienne, qu'il fallait « démolir. Il y avait là un intérêt archéologique de premier « ordre, car nous pouvions espérer arriver à fixer l'origine « si contestée du *burg* d'Anvers et de l'une des plus ancien- « nes villes du pays. La commission s'y voua avec ardeur, « mais il nous est arrivé fréquemment que, trouvant un « objet ou un fait intéressant, et n'ayant pas le pouvoir de « suspendre la démolition, l'objet était détruit avant que

146 et suiv., ainsi que page 159 du *compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur les 17-19 août*, 1886.

Digitized by Google

« nous ayons eu le temps de demander sa conservation. Nos « efforts ont été, de cette manière, infructueux dans la plu- « part des cas, et je me suis bien promis de ne plus accepter « de faire partie d'une semblable commission, à moins qu'elle « ne dispose de pouvoirs officiels suffisants.

« Dans les travaux d'Anvers de 1860, auxquels cette fois « j'ai pris part comme ingénieur, si des résultats considéra- « bles ont été obtenus, si des découvertes importantes de « paléontologie ont été faites, il faut l'attribuer sans doute à « la condescendance des officiers du génie, qui se sont prêtés « avec beaucoup de bonne grâce, à faciliter des recherches « auxquels la plupart étaient complètement étrangers.

« Pour qu'une commission, ou une société puisse obtenir « des résultats dans le sens qui a été indiqué, il faut non « seulement qu'elle ait la capacité scientifique suffisante, « mais il faut en outre qu'elle dispose de pouvoirs officiels.

« Ces pouvoirs sont difficiles a délimiter pour les travaux « publics, car l'exécution de certaines recherches demandées « par la commission peut enrayer la responsabilité de « l'ingénieur qui dirige les travaux, provoquer des deman- « des d'indemnités de l'entrepreneur, donner naissance à des « revendications de propriété, etc., toutes questions qu'une « société d'archéologie ne peut prétendre résoudre.

« La question ne peut être résolue d'une manière géné- « rale. Tout ce que l'on peut demander, c'est qu'elle soit « examinée avec bienveillance dans chaque cas et résolue « par des dispositions spéciales [1].

Il semble donc ressortir, Messieurs et chers Collègues, de tous les faits que je viens d'exposer, que la création d'une commission compétente et disposant de pouvoirs officiels

[1] Page 150 du *compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur, les* 17-19 *août* 1886.

Digitized by Google

suffisants, s'impose absolument, si nous voulons préserver nos richesses scientifiques d'une perte certaine.

En admettant même que cette commission ne puisse disposer de pouvoirs assez grands pour faire arrêter des travaux ou faire exécuter des fouilles supplémentaires, elle pourra tout au moins recueillir les documents précieux que l'on découvre chaque fois, pour ainsi dire, que des ouvrages sont entrepris pour le compte de l'État, des provinces, des communes ou des fabriques d'église.

L'organisation d'une telle commission, composée d'un assez grand nombre de membres pour qu'elle puisse exercer une surveillance efficace sur tous les points du pays où des travaux publics seraient entrepris, ne serait pas, je crois, chose bien difficile, malgré toutes les exigences de la situation.

Il faudrait, me semble-t-il, comme conditions principales :

1° Que les membres de la commission de surveillance des fouilles eussent toute la capacité requise pour l'accomplissement de leur mission ;

2° Qu'ils disposassent de pouvoirs officiels suffisants ;

3° Qu'ils fussent répartis par tout le pays, afin de pouvoir exercer une surveillance prompte, active et immédiate sur les travaux publics.

Et bien ! Messieurs, je dirai avec mes collègues de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique : « Confions aux membres des Sociétés savantes du pays la mission de veiller à la conservation de tous les débris du passé » mais demandons au gouvernement qu'il les arme de pouvoirs officiels. En agissant ainsi, il m'est avis que les autorités feraient chose sage et utile.

Je suis du reste persuadé que l'on pourrait compter sur un entier dévouement de la part de nos confrères des sociétés savantes du pays, eux qui ont rendu déjà de si puissants services aux sciences et aux arts avec un désintéressement et une abnégation digne des éloges de tous !

Digitized by Google

Unissons donc nos efforts à ceux de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique comme à ceux de chacune des Sociétés savantes du pays et demandons au gouvernement qu'il remédie au plutôt à une situation que tous nous déplorons [1].

ÉMILE DE MUNCK.

[1] Le gouvernement pourrait, après avoir entendu l'avis des Sociétés savantes du pays, choisir dans leur sein, pour faire partie de la commission des fouilles, des membres habitant les provinces, les arrondissements et les cantons dans lesquels ils auraient à remplir leur mission lorsque des travaux y seraient exécutés. A part les frais de déplacement et les frais de conservation des objets découverts dans les travaux publics, les membres de la commission de surveillance des fouilles auraient à remplir leurs fonctions à titre purement honorifique.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE HACHE DE L'AGE DU BRONZE

TROUVÉE A MATAGNE-LA-PETITE

Messieurs et chers confrères,

La hache de l'âge du bronze que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, a été trouvée à Matagne-la-Petite, dans la province de Namur. Cette petite commune de 350 habitants est située à environ trois kilomètres de la Meuse, vers Vireux, et à une lieue de Mariembourg.

La hache, ou *celt*, est à double ailerons et mesure 18 centimètres de longueur, ce qui est exactement la dimension des celts, d'une forme identique, que l'on a trouvés, il y a une trentaine d'années, dans le lac de Neuchâtel.

Digitized by Google

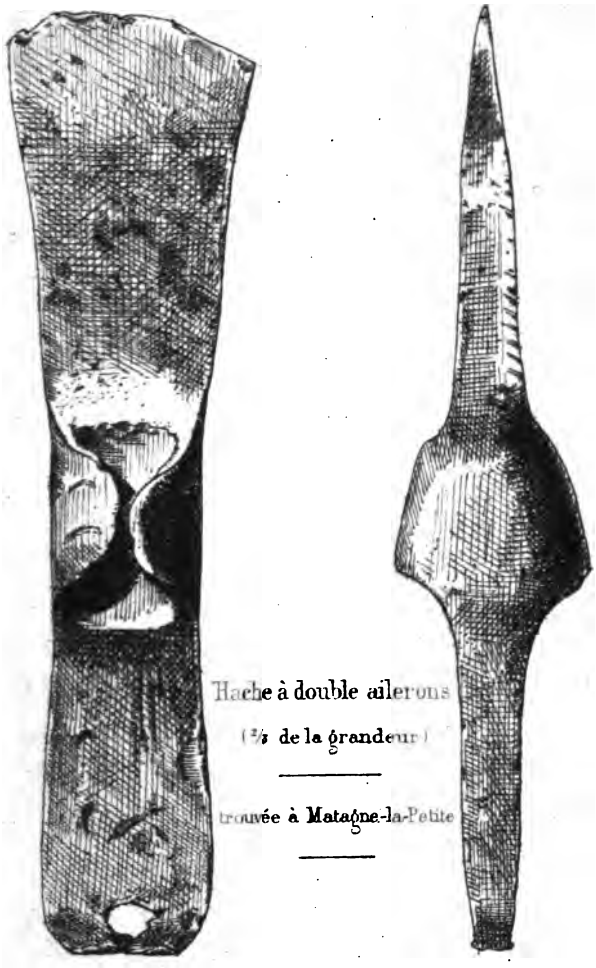

Hache à double ailerons

(2/3 de la grandeur)

trouvée à Matagne-la-Petite

A. Desaucourt. del.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les haches à ailerons n'étaient pas faites pour recevoir un manche transversal, et cependant il est à remarquer que ce mode d'emmanchement était déjà en usage, à l'époque de l'âge de la pierre. L'emmanchement était donc longitudinal et le manche en corne ou en bois.

Ce manche, préalablement fendu à l'une de ces extrémités, était alors introduit dans les ailerons. On l'attachait ensuite avec des tendons, puis on repliait les ailerons sur les deux sections du bois ou de la corne.

L'œillet placé à la partie supérieure de la hache était destiné à la suspendre à la ceinture, ou bien à l'accrocher dans les habitations.

La hache n'a pas été forgée, mais fondue dans des moules à coquilles.

Le moule de hache à ailerons, qui a été trouvé en Suisse, prouve à l'évidence que l'on en fabriquait dans l'Europe Occidentale.

Je n'essayerai pas, Messieurs, de déterminer l'époque où l'on commença à employer la fusion des métaux, dans des moules préparés à cet effet. Les savants sont loin d'être d'accord sur ce point.

Si l'on veut s'en rapporter à l'autorité de Pausanias, cet art aurait été inventé par Rhœcus et Théodore de Samos, qui vivaient 700 ou 800 ans avant notre ère.

Les tranchants des haches sont souvent martelés.

Le celt servait à fendre, à trancher ou à percer ; on s'en servait aussi comme arme de jet ou comme arme de main : la hache ayant été employée de tout temps comme arme de guerre.

Certains archéologues ont émis l'avis que le celt servait aussi à escalader : la pointe était enfoncée dans la muraille, puis l'assaillant s'en faisait un point d'appui pour monter au sommet du bâtiment qu'il s'agissait d'enlever.

Cette hypothèse paraît hasardée.

Digitized by Google

Peu de haches de l'âge de bronze ont été découvertes en Belgique.

Il n'en est pas de même en France, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Danemark et en Suisse, où l'on en a trouvé un nombre considérable. Dans ce dernier pays surtout, les cités lacustres de l'âge de bronze ayant été détruites par l'incendie, on a retrouvé au fond des lacs des objets que le feu avait épargnés ou qui y étaient tombés avant l'anéantissement de ces cités.

Je termine, Messieurs et chers confrères, en disant que j'aurai le plaisir d'offrir mon celt au Musée Royal d'Antiquités et d'Armures de Bruxelles, qui ne possède pas un spécimen de ce genre.

SIMON DE SCHRYVER.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

ARMOIRIES DE DIEST

L'antique maison de Diest portait *d'or à deux fasces de sable*. Tous les anciens héraldistes et généalogistes sont d'accord là-dessus.

Quand Butkens relate dans son récit de la bataille de Woeringen que Bastin de Nedermolen, le porte-bannière d'Arnoul de Diest, fut tué au plus fort de la mêlée, il ajoute : « La bannière armoyée d'or à deux fasces de sable qu'il portait fut jetée à terre, mais incontinent relevée. »

Hemricourt, s'occupant de Jean de Montenaken qui épousa en premières noces Agnès, la fille de Thomas de Diest, donne à cette demoiselle les mêmes armoiries. Déjà en parlant des seigneurs de Diest il écrivait : « Portent d'or à deux

Digitized by Google

fasces de sable et crient : DIEST ; » enfin à ceux d'Oignies, « du sang de Diest, » il attribue les mêmes armes [1].

Les cartons de Lefort[2], aux Archives de Liége, s'accordent avec Butkens et Hemricourt.

A ces témoignages joignons celui de deux monuments de Diest. Les armoiries de Henri de Diest, seigneur de Rivieren († 1459), sont blasonnées de la même façon sur une clef de voûte au pourtour nord du chœur de Saint-Sulpice. Il en est de même de celles de Henri, seigneur de Diest († 1385), peintes sur une clef de voûte au transept sud de Notre-Dame.

Nous avons vu, il y a quelques années, chez M. Van Tricht à Bruxelles, un manuscrit, copie faite au commencement du XVIe siècle, d'un travail du XVe, et où étaient figurés les blasons de différentes familles brabançonnes ; « Her Jan van Linter, » lisait-on sous un écu d'or à deux fasces de sable au lambel à cinq pendants de gueules. Jean de Linter appartenait à une branche cadette de Diest [3].

Dans le diplôme du 22 septembre 1687, par lequel l'empereur Léopold reconnaît Frédéric-Guillaume de Diest comme descendant de l'ancienne famille seigneuriale de ce nom et lui confère le titre de Chevalier de l'Empire, il est dit : « Ihnen zù permittiren sich entweder des Waffens der vorigen alteren Herrn von Diest benentlich zweyer schwartzen Balcken aùff eenen gùldenen Feldt, oder aber des von Simeon von Diesten angenohmenen Waffens eine blaùwe Rosen aùft einem weissen Felde zu bedienen, oder aùch selbige beide Waffen mit einander zù fùhren [4].

[1] MIROIR, Edit. Jalheau, pp. 207, 129, 216.

[2] LEFORT, XIV, 158.

[3] Ce manuscrit provenait de la collection de Cuypers de Rymenam.

[4] ..... De lui permettre de se servir ou bien du blason des anciens seigneurs de Diest, c'est-à-dire : deux fasces de sable dans un champ d'or ; ou bien de celui qu'avait adopté Simeon von Diest, c'est-à-dire : une rose (*fleur*) d'azur dans un champ d'argent ; ou bien de ces deux blasons en *parti*. — M. le baron

Digitized by Google

Mathilde de Diest († 1615), épouse de Gérard van Reede van Saesveld, seigneur de Nederhorst, portait d'or à deux fasces de sable, au franc-canton d'argent chargé d'une licorne de gueules [1].

Quant aux accessoires des armoiries de Diest, voici ce que nous savons là-dessus.

Le manuscrit mentionné plus haut somme l'écu d'une couronne à quatre fleurons, d'où s'élève un chapeau de tournoi muni à son sommet d'une touffe de six branches de bruyère fleurie.

A Saint-Sulpice, le cimier des armes de Henri de Diest-Rivieren est un plumail de sinople fixé dans un pommeau du même ; l'écu est timbré d'un casque de profil. Ce casque et ce cimier figurent également sur son sceau appendu à son testament reposant aux archives de la même église. A Saint-Sulpice deux griffons soutiennent l'écu ; ils ne figurent pas sur le sceau.

A Notre-Dame, les armes de Henri, seigneur de Diest, sont timbrées d'un casque muni d'un vol de sable.

D'après Hemricourt, Diest criait : DIEST.

Nous avons trouvé les brisures suivantes des armoiries primitives : d'abord le lambel à cinq pendants de gueules de Jean de Diest-Linter cité plus haut ; en 1307, Jean de Diest, qui devint prévôt de Cambrai et évêque d'Utrecht, brise d'une bordure engrêlée [2] ; en la même année son frère Thomas brise d'un lambel à cinq pendants, et en 1339, d'un lambel à trois pendants ; Arnoul de Diest, troisième fils du seigneur Arnoul V, brise d'une bordure componée ;

de Pabst, qui a donné un extrait de ce diplôme (Héraut d'armes, 1869, p. 126) ne donne pas les armoiries du diplôme de comtesse de l'Empire délivré à Salomé-Jeanne de Diest par Charles VII, le 10 février 1743.

1 Communiqué par le Chev. Cam. de Borman.

2 Cette bordure ne figure ni sur son sceau d'évêque de 1328, chez MATHÆI, *de Nobilitate* (p. 321), ni sur celui de VAN MIERIS (Pl. VI, n° 3).

Digitized by Google

Arnoul de Diest, dit de Westphalie, quatrième fils du même seigneur, emploie trois brisures différentes : en 1307, il hausse les fasces et met une cotice sur le tout ; en 1309, il place une étoile à six rais au canton dextre ; en 1313, il accompagna les fasces de sept merlettes en ourle placées 3, 2, 2 [1]. BUTKENS (*Trophées, II*, 95), blasonne son écu : d'or à deux fasces de sable, la supérieure chargée d'un écusson de gueules à la croix d'argent.

Un sceau inédit, dont nous possédons la matrice, brise les armes primitives d'une fleur de lis au chef dextre. Ce sceau porte la légende : † S* **Scabinorum dni de diest in villa de vorst.** Ils appartiennent au XIVe siècle et nous l'attribuons à Thomas, seigneur de Diest, le « très léal et très gracieux chevalier de noble sanc et de grande puissance [2], » qui par son mariage avec Catherine de Weyer, acquit les seigneuries de Weyer, de Meerhout et de Vorst. La fleur de lis est très probablement prise dans les armoiries de cette dame, qui portait de gueules à trois fleurs de lis d'argent, au lambel à trois pendants d'azur.

En 1432 la seigneurie de Diest tomba en quenouille ; elle passa successivement aux Heinsberg-Looz, aux Nassau et aux Juliers, pour revenir, en 1499, aux Nassau. Elle resta aux mains de cette dernière maison jusqu'à la Révolution Française.

A partir du XVIe siècle, Diest est toujours blasonné : D'ARGENT *à deux fasces de sable*. Les armes figurent sur la bannière de Diest accompagnant le blason des Nassau dans CHRISTYN, *Jurisprudentia* ; On les voit également dans la partie supérieure de la belle verrière de Nicolas Rombouts donnée par Engelbert de Nassau, seigneur de Diest, etc., à la cathédrale d'Anvers ; ici l'écu est tenu par deux femmes

[1] D'après leurs sceaux respectifs aux archives de la ville de Diest.
[2] HEMRICOURT. *Miroir*.

Digitized by Google

sauvages au naturel couronnées et ceintes de feuillage, et tenant une massue ; elles figurent de la même manière sur les *blasons* des Chambres de Rhétorique diestoises conservés au Musée d'Anvers et à l'hôtel-de-ville de Diest et sur ceux publiés par SILVIUS, *Spelen van Sennen*, et par VAN EVEN, *Het landjuweel van 1562*. Une verrière du XVIe siècle à Saint-Sulpice blasonne également d'argent à deux fasces de sable.

Une branche des d'Arschot écartelait autrefois de Diest et les de Looz-Corswarem le font encore ; tous deux prennent le champ d'argent.

Il faut croire que l'écu d'argent à deux fasces de sable avait revêtu au XVIIe siècle un caractère officiel, car le poète diestois, FRANÇOIS LYFTOCHT, dans son *Voorwinckel van Patientie*, imprimé en 1679 et 1681, nous dit :

> 't Is peerde-jaer-merdt zoo men siet,
> Want dit den staeck met 't vaen bediet,
> En zoo my dunckt 't is binnen Diest,
> Dat *wit en swert* voor wapens kiest [1].

D'où naquit cette transformation des armoiries primitives ?

M. Pabst van Bingerden prétendit dans le *Héraut d'armes* (I. 118) que Gérard de Diest-Linter, dit *Bastinus* († vers 1200), brisa les armoiries paternelles en changeant de métal ; de Reiffenberg (*Rec. héraldique*) avait déjà avancé la même chose et s'appuyait sur un texte de Butkens. Mais cette assertion n'est pas soutenable après les détails que nous avons produits plus haut ; comment d'ailleurs admettre que

[1] C'est la foire aux chevaux comme l'on voit,
Car cela est indiqué par la perche munie du guidon,
Et à ce qu'il me semble c'est *la foire* à Diest,
Qui choisit pour armes (couleurs) blanc et noir.
Voorwinckel, II. 20. II Sinnebeeldt.

Digitized by Google

cette brisure d'une branche cadette, *n'ayant jamais possédé la seigneurie*, soit devenue le blason des seigneurs et de la seigneurie de Diest ?

Voici l'explication que nous proposons.

Ce que l'on appelle en héraldique les *hachures* ne reçut droit de bourgeoisie dans la science des armoiries que fort tard — dans le courant du XVIIe siècle pour quelques pays. Dans les armoiries de Diest telles qu'elles sont figurées sur les anciens sceaux, on voit sur les fasces des lignes en relief; mais ces lignes servent uniquement à accentuer le relief même de ces pièces héraldiques; elles font à peu près l'office du *diapré* des Anglais. Dans le plus grand nombre de cas, ces lignes sont disposées en diagonales croisées : elles se présentent ainsi sur les sceaux équestres d'Arnoul III († 1230), d'Arnoul IV († vers 1260) et d'autres seigneurs de Diest, aussi bien que sur ceux de la branche cadette de Linter, que sur les sceaux scabinaux de la ville (par exemple sur celui de 1372 publié par DE REIFFENBERG, *Rec. hérald*). Sur un sceau de Jean de Diest-Linter de 1253, les diagonales en bande de la fasce supérieure sont en outre ornées de globules ; sur celui de Vorst dont nous parlions plus haut, les bords des fasces sont encore *renforcés* par le graveur. Nous donnons ici ce beau sceau :

Qu'est-il arrivé ? Dans ce champ *uni* chargé de deux fasces marquées de diagonales croisées, les héraldistes ont vu plus

Digitized by Google

tard un champ *d'argent* qu'ils ont chargé de deux fasces de sable. Et Diest perdit ses armoiries primitives ; car c'est ainsi que les armes de la ville actuelle sont décrites dans le diplôme du roi Guillaume, du 21 janvier 1824, et dans celui de Léopold Ier, du 26 février 1844. Dans ce dernier, il est stipulé que la ville de Diest portera « d'argent à deux fasces (*sic*), l'écu timbré d'une couronne d'or et ayant pour supports deux griffons de même, le tout reposant sur un tertre de sinople. »

Nous émettons le vœu que l'antique cité brabançonne sollicite du Gouvernement un changement d'armoiries et qu'elle remette en honneur le blason que ses anciens seigneurs portèrent si noblement et si glorieusement sur plus d'un champ de bataille.

L'abbé Polydore Daniels.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. DE MUNCK

Découvertes d'antiquités préhistoriques aux environs de Lanaeken, Suetendael et Asch (Limbourg belge) [1]

de Munck montre à ses collègues quelques-uns des silex taillés de l'époque néolithique qu'il a découverts en 1884 et 1885 dans une région qui n'avait pas encore été explorée. Les différents points de cette région qui lui ont fourni le plus de débris de l'industrie primitive sont: le *Dousberg*, situé à l'ouest de Maestricht; le lieu dit *Petit Lanaeken* (rive gauche du *Molenbeek*) [2]; les hauteurs situées au nord et à l'ouest de l'étang de *Kivith* (commune de Gellick); la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut à partir du hameau de *Berg* (commune de Gellick) jusqu'au hameau de *Roelen* (commune de Suetendael); les hauteurs situées à l'ouest du marais dit *Aschbroeck*

1 Cette communication a été faite à la séance du 4 décembre 1887.

2 Ce point a fourni des fragments de poterie dont la pâte grossière renferme de nombreux et gros grains de quartz.

Digitized by Google

(commune de Reckheim); enfin, la bruyère située entre *Asch* et la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut.

M. de Munck attire également l'attention de ses collègues sur des silex ouvrés découverts tout récemment par un de ses compagnons de recherches, M. G. Davin, sur la rive droite du *Molenbeek*, dans un jardin situé près du château ayant anciennement appartenu à la famille de Montaigne, ainsi qu'au lieu dit *De Pyn* (rive gauche du Molenbeek), à *Petit Lanaeken ;* sur la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut à *Roelen;* sur un monticule voisin de la mare dite *Lepelenvorm* (commune de Lanaeken) ; enfin dans les bruyères situées au sud-ouest de la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut entre Baelen-sur-Neth et le hameau de Postel.

Il résulte des différentes découvertes qui viennent d'être signalées, que l'homme de l'époque néolithique a séjourné dans la Campine tout aussi bien sur les plateaux élevés et arides, que dans le voisinage des sources et des cours d'eau.

M. de Munck n'a pas découvert de stations préhistoriques bien importantes dans la région qu'il a explorée, mais certains points, parmi lesquels le *Dousberg,* le lieu dit *Petit Lanaeken,* les hauteurs près du *Aschbroeck* et les bruyères entre *Berg* et *Roelen,* lui ont fourni assez de silex taillés pour qu'on puisse considérer ces localités comme ayant été habitées par l'homme de l'époque néolithique.

M. de Munck croit reconnaître parmi les matières employées par les peuplades primitives de la Campine pour la confection de leurs armes et de leurs outils les silex des assises de craie blanche et de craie tuffeau de Maestricht. Quelques objets cependant sont en silex d'une nature vitreuse, qui semble étranger à la région explorée.

C'est, a dit M. de Munck, à des géologues tels que MM. Ubaghs, Rutot et Van den Broek, qui se sont spéciale-

Digitized by Google

ment occupés de l'étude des terrains crétacés du Limbourg, ainsi qu'à la plupart de ses collègues des sociétés de géologie et d'anthropologie de Bruxelles, qui lui ont fait l'honneur de prendre en considération un vœu émis par lui au congrès de la fédération historique et archéologique de Belgique tenu à Namur en 1886, qu'il incombe de résoudre cette importante question de l'origine des matières premières employées par l'homme préhistorique. Question qui, une fois élucidée, fournira une base sérieuse pour l'étude de l'industrie, du commerce et des mouvements des populations préhistoriques.

Digitized by Google

SUR

UN MÉDAILLON

AYANT RENFERMÉ, D'APRÈS LA TRADITION,
L'HOSTIE CONSACRÉE PAR LE PAPE SIXTE-QUINT
AVEC LAQUELLE
LA REINE MARIE STUART COMMUNIA LE JOUR DE SA MORT
LE 8 FÉVRIER 1587.

Messieurs,

Le bijou sur lequel j'ai l'honneur d'attirer votre attention consiste en un médaillon en or émaillé de forme ronde de 48 millimètres de diamètre. La face antérieure présente un camée en coquille avec saint Pierre et saint André et l'inscription circulaire CREDO · INDEVM · PATREM · OMNIPOTENTEM · CREATOREM · CELI · ET · TERRE · ETIN · JESVM ✠ le tout circonscrit par un cercle d'émail de couleur rouge circonscrit à son tour par un autre cercle formé de chevrons d'émail de couleur bleue alternant avec des chevrons d'émail de couleur blanche, ce qui semble bien être du

Digitized by Google

XVIe siècle. La plaque opposée est ornée d'émaux en taille d'épargne. On voit le Christ en croix ; le côté du Sauveur est ouvert par une profonde blessure d'où s'échappent, ainsi que des mains et des pieds, d'abondantes gouttes de sang (émail rouge). Dans le fond sont indiqués des édifices surmontés de croix. Puis l'inscription circulaire suivante : XPS · PER · CRVCEM · INIMICOS · CRVCIS · DEVICIT ✠ (en nielle). A l'intérieur, au dos de cette même plaque, l'inscription FŒDERVNT · MANVS · MEAS · ET · PEDES · MEOS ✠ (en nielle) entoure un groupe formé des mains et des pieds sanglants du Crucifié (émail blanc et rouge) ainsi que les instruments de la passion (en nielle) au centre duquel se trouve un cœur d'où s'échappent des larmes de sang (émail rouge).

Le bijou est muni d'un système de fermeture assez particulier et pourvu d'une élégante bélière avec anneau.

D'après une tradition conservée dans la famille Bonaert [1], ce médaillon, véritable chef-d'œuvre de ciselure, a renfermé l'hostie consacrée par le pape Sixte-Quint avec laquelle la reine Marie-Stuart communia le jour de sa mort, le 8 février 1587. Le jésuite Hubert Bonaert [2], né à Ypres le 15 mars 1549, aurait accompagné en Angleterre le Père Keingiaert, son oncle, qui avait été choisi par le Saint Père pour remettre à la reine le bijou dont il est question avec l'autorisation de se communier elle-même. Les deux religieux déguisés en marchands, dit un auteur anglais, auraient réussi à pénétrer auprès de l'auguste prisonnière. Rappelons en quelques mots les faits historiques [3].

Marie Stuart ne revint en Écosse occuper son trône héré-

1 Cette famille est l'une des plus distinguées de la Flandre occidentale. Elle est originaire d'Ypres, (Voir *La Belgique Héraldique*, II, pp. 55-73.)

2 *La Belgique Héraldique*, II, p. 56.

3 Voir VAUGHAN, *Memorials of the Stuart Dynasty*. Lire également les pages émouvantes écrites par GUIZOT, dans son *Histoire d'Angleterre, etc.*, t. I.

Digitized by Google

Médaillon ayant appartenu à la Reine Marie Stuart

(GRANDEUR RÉELLE)

Digitized by Google

Digitized by Google

ditaire qu'en 1561, après la mort de son premier époux François II, roi de France.

Ses prétentions à la couronne d'Angleterre, sa politique catholique [1] et son second mariage avec lord Darnley [2], son cousin, furent les causes de troubles sans fin.

Les partis religieux et politiques n'ayant cessé un instant de déchirer ce malheureux pays, les catholiques, dont la situation s'était singulièrement aggravée par le soupçon qu'ils s'entendaient avec l'étranger et mêlaient la politique aux intérêts religieux, furent en butte à une violente persécution de la part de la reine d'Angleterre.

Enfin, tandis que l'indigne fils de Marie Stuart, après avoir négocié avec Élisabeth un traité d'alliance contre les puissances catholiques, montait sur le trône d'Écosse sous le nom de Jacques VI, sa mère infortunée, captive, transférée de prison en prison, et chaque jour plus étroitement resserrée, montait sur l'échafaud le 8 février 1587 par ordre de son ennemie acharnée la reine Élisabeth d'Angleterre, et en exécution d'une loi votée expressément par le Parlement contre « *toute personne prétendant à la succession qui aurait encouragé ou soutenu des complots, invasions ou tentatives contre la sûreté du royaume et la personne de la reine* [3]. »

Le Pape s'intéressa vivement aux malheurs de Marie Stuart et des catholiques d'Écosse et d'Angleterre.

Le R. P. Thomas Moniot, dans sa « *Vie du Bienheureux Pie Cinquième* » [4] dit que « *Le Saint Prélat, qui pleurait à chaudes larmes cette nouvelle et sanglante persécution des catho-*

1 Elle s'était unie à la grande alliance catholique conclue entre la France et l'Espagne.

2 Darnley était à la fois incapable et grossier, violent et faible.

3 Guizot, *L'Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 599.

4 *La vie du B. Pie Cinquième, de l'ordre des FF. Prêcheurs, Bêatifié par Notre Saint Père le Pape Clément X, le 27 avril 1672. Tirée des meilleurs auteurs de sa vie*, p. 110.

Digitized by Google

liques, sollicita Philippe Second, l'Empereur et les Princes chrétiens, à secourir cette pauvre Reyne, qui gémissait incessament sous la pesanteur de ses fers ; et outre les ferventes prières qu'il lançait jours et nuits vers le ciel, afin que Dieu luy donna des forces dans de si rudes épreuves, il lui fit présent de vingt mille écus d'or, et lui escrivit une lettre de consolation. »

Il existe, a bien voulu nous écrire M. le Baron Kervyn de Lettenhove, un grand nombre de faits qui mettent hors de doute la communion de la pauvre reine. Voici ce que porte une relation de la mort de Marie Stuart, imprimée à Anvers en 1588 : *« Erat ei capsula in qua Eucharistiam privilegio Summi Pontificis asservabat. »* Mendoça rappelle, dans ses *Lettres à Philippe II*, que pendant son ambassade en Angleterre, il a su qu'une hostie consacrée avait été envoyée par le Pape à la prisonnière. Henri III, en annonçant sa mort, ajoute qu'elle a pu communier de ses propres mains. Enfin le fait est attesté par de nombreux historiens contemporains depuis Strada jusqu'à Brantôme.

Nous ne savons pas exactement comment et par suite de quelles circonstances le bijou retourna entre les mains du P. Keingiaert; on croit, toutefois, que Marie Stuart, avant de monter sur l'échafaud, a remis le bijou à l'une de ses fidèles compagnes afin qu'il ne tombât point entre les mains des protestants, et que celle-ci, par un scrupule de conscience et ne voulant pas conserver un objet qui avait contenu une hostie consacrée, l'aurait remis au P. Keingiaert.

Nous sommes en possession de deux copies de testaments olographes écrits en langue flamande. Dans le premier, fait à Bruges le 25 juin 1719, un certain F. Keingiaert ordonne que le bijou soit remis à M. Bonaert, seigneur de St Acaris, échevin de la ville d'Ypres.

Dans le second, fait à Ypres le 20 mai 1731, F. J. Bonaert, après avoir reconnu qu'il a reçu le bijou de sa cousine Keingiaert, ordonne à ses héritiers, dans le cas où il viendrait à

Digitized by Google

décéder avant elle, d'avoir à restituer le bijou à la dite cousine.

Voici ces deux pièces :

« *Le soussigné déclare comme il fait par ces présentes, à tous ses hoirs* [1] *que dès qu'il viendrait à décéder il devra être transmis à M. Bonaert, seigneur de Saint Acaris et actuellement échevin de la ville d'Ypres, une petite boîte fermant avec une écaille sur laquelle se trouve ciselé Saint Pierre et Saint Paul et à l'entour ces mots : credo in Deum patrem omnipotenten, creatorem cœli et terræ et in Jesum, et de l'autre côté était d'or avec une croix au milieu ; laquelle (la boîte) a servi à Marie Stuart, reine d'Angleterre, pour y déposer l'hostie sainte et se communier elle-même, laquelle permission elle a obtenue du pape lorsqu'elle fut enfermée dans une église ; y joignant tous les papiers y concernant et n'en réservant aucun lesquels sont écrits en Anglais et aussi une petite croix en argent laquelle repose près de la susdite petite boîte. Ceci étant par forme de testament ou d'extrême volonté.*

Bruges, le 25 *Juin* 1719.

(*Signé*) *F. Keingiaert.*

Reçu de cousine Keingiaert, un bijou en petite boîte ornée d'or et d'émail (il y a credo 'n Deum patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ et in Jesum). Dans laquelle la reine d'Angleterre, Anne-Marie Stuart conserva l'hostie sainte pour se communier elle-même, laquelle permission elle avait obtenue du pape. Promettant par ces présentes de garantir la même dame Keingiaert de toutes interpellations. Au surplus dans le cas où Notre Seigneur viendrait à disposer de ma vie avant celle de ma cousine, j'exige que tous mes héritiers auront à restituer le susdit bijou à ma susdite cousine Keingiaert pour des raisons à moi connues.

Fait à Ypres, le 20 *Mai* 1731.

(*Signé*) *F. J. Bonaert.* »

Ce dernier semble avoir survécu à sa cousine, car le bijou est demeuré depuis dans la famille Bonaert [2].

[1] Héritiers en ligne directe.

[2] Il est actuellement la propriété de M. le Baron Raoul Bonaert de Nieuwenhove, ainé du nom.

Digitized by Google

Nous ignorons malheureusement ce que sont devenus « *les papiers écrits en anglais* » dont il est question dans le testament de F. Keingiaert (Bruges, 1719), mais nous pensons que le seul fait, capable de donner au bijou l'authenticité désirable, serait la découverte, dans les archives du Vatican, d'un bref du Pape Pie V ou d'une lettre de remerciement de Marie Stuart contenant une désignation suffisante de l'objet ou la mention du nom du P. Keingiaert ou du P. Bonaert. Les annales de la Compagnie de Jésus pourraient peut-être également nous fournir des renseignements importants sur ces deux religieux et sur la mission qui leur fut confiée.

De quel prix inestimable ne serait pas alors, pour un musée anglais, ce remarquable médaillon !

Bon Alfred de Loë.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Avec M. le baron de Loë, je partage la conviction que le précieux médaillon dont il vient d'être question, a appartenu à Marie Stuart, reine d'Écosse.

Tout d'abord, la forme de l'objet répond à la destination qui lui est attribuée.

La provenance est encore confirmée par l'iconographie du camée. Les papes, en effet, se sont toujours plu à invoquer la protection du Prince des apôtres dans les circonstances solennelles. Quant à saint André, sa présence aux côtés de saint Pierre s'explique par ce fait, qu'il est le patron de l'Écosse [1].

[1] Le P. Cahier, les *Caractéristiques des Saints*, p. 647.

Digitized by Google

Si je passe à la confection du bijou, je constate qu'il rappelle, par les beaux émaux opaques, bleus et blancs, qui rehaussent la monture, ce que le XVIe siècle a produit de meilleur en ce genre. L'émail translucide rouge est aussi remarquable, tant par son éclat que par sa transparence.

Pour le camée, il est conçu dans le goût de la Renaissance italienne; c'est une œuvre d'un mérite secondaire, mais d'une exécution soignée.

Comment ce précieux souvenir est-il venu en la possession du P. Keingiaert? M. le baron de Loë suppose que c'est par l'intermédiaire d'une personne attachée au service de la reine; je suis disposé à suivre son sentiment, d'autant plus qu'une circonstance semble m'y autoriser.

On conserve, au trésor de la *Chapelle riche*, à Munich, un petit triptyque orné d'émaux translucides représentant les mystères de la Passion et divers saints. Outre son mérite artistique qui est réel, cette œuvre a encore un prix tout particulier : celui d'avoir appartenu à l'infortunée reine d'Écosse.

« Sur la plaque d'argent de l'écrin en velours encore existant se trouve l'inscription : *Exsilii comes et carceris imago hæc Mariæ Stuardæ. Scot. Reginæ. fuit et cædis et si vixisset.* On lit encore cette inscription : *Elisabetha Vaux. D. D. Rmo Aquaviva Jesu. Gen. præpto* 1 ».

La dame d'honneur, Élisabeth Vaux, qui avait fait don du triptyque de sa maîtresse au Général des Jésuites, a pu remettre également la custode eucharistique au P. Keingiaert.

Pas n'est besoin de faire remarquer que la préférence accordée aux jésuites dans sa distribution des souvenirs pieux de Marie Stuart, s'explique par le dévouement inaltérable qu'ils professèrent pour sa personne aux jours de sa captivité.

Quant à la transmission du triptyque, elle n'est pas non plus appuyée par des documents, mais par une tradition des plus respectables.

1 5e livraison XX. planche. *Kunstwerke aushewählt aus den Schatze der Reichen Capelle in der Kœniglichen Residenz zu München* etc. von Fr. X. Zettler. Leonhard Enzler Custos. der Reichen Capelle. L. Stockbauer. München MDCCCLXXIV.

Digitized by Google

Le Général des Jésuites, Aquaviva, fit don du triptyque au Pape Léon XI [1]. Ce dernier se dessaisit à son tour de cette insigne relique en faveur de Maximilien Ier de Bavière, qui était parent avec Marie Stuart, tant de son côté que de celui de sa femme.

L'iconographie, se faisant l'écho de l'histoire, nous montre la Reine d'Écosse portant avec elle la précieuse custode avant de mourir.

On connaît quatre tableaux à peu près semblables, rappelant les derniers moments de Marie Stuart. La première de ces représentations se trouve dans la collection royale à Windsor ; la seconde, à Blair's collège, était autrefois à Douai, dans le collège écossais, auquel elle avait été offerte par Elisabeth Curle, en 1620 ; la troisième est à Cobham-Hall, la résidence du comte de Darnley, où elle figure dans un inventaire daté de 1672. Il existe un quatrième tableau qui a appartenu au comte Godolphin et dont on a perdu les traces depuis 1805. Heureusement un écrivain, signant *D. H.* dans le *Gentleman's magasine*, nous en a laissé une description détaillée [2].

Il commence par une citation du récit de l'exécution de la reine, envoyée de Fortheringay à lord Burghley, et imprimé dans l'histoire de Fortheringay d'après les manuscrits Harleian.

Il constate que ce récit est parfaitement d'accord avec le tableau.

« ... Au milieu apparaît la reine agenouillée sur un petit échafaud bas, recouvert d'un coussin, elle porte un jupon et une jaquette. Une de ses femmes lui a serré autour de la tête et attaché à la nuque un linge « *Corpus Christi* » en pointe. Le bourreau portant une veste noire et un long tablier blanc, soulève au-dessus d'elle une courte hache... Derrière ceux-ci on voit le comte de Kent et Shrewsbury, tenant chacun un bâton blanc. Le R. P. Fletcher, est devant elle, lisant les dernières prières dans un livre, et suivi de six gentilshommes. »

Au-dessus de cette scène l'inscription « AULA FODINGHAM », en lettres majuscules. Derrière la reine se trouvent deux de ses femmes, l'une joignant les mains sur la poitrine, l'autre tenant un mouchoir dans ses mains. »

1 Il mourut en 1605.

2 *La Chronique des Beaux-Arts*, avril 1888. L'auteur de cet article s'est inspiré d'un article du *Times*, du 7 février dernier.

Digitized by Google

Dans tous ces tableaux le nombre des figures prenant part à l'exécution et leurs attitudes sont différentes.

En terminant cette note, nous ajouterons qu'un grand mouvement se produit en faveur de la réhabilitation de l'infortunée rivale d'Elisabeth.

L'histoire accomplit sa tâche avec impartialité, l'admiration et la piété nous réservent d'autres manifestations.

« On prépare pour l'hiver prochain, dit un correspondant du *Times* [1], une exposition de tableaux et d'objets ayant appartenu à la famille des Stuart. Un grand nombre de catholiques font partie du comité de cette exposition, placée sous le patronage de la reine.

Citons lord Clifford, lord Arrundell, lord Herries, le duc de Norfolk et le P. Stevenson, de la Compagnie de Jésus. »

J. Destrée.

1 Cité dans le *Bien Public* du 14 avril courant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

En 1801, le conseiller d'état Limpens, originaire des Pays-Bas, dans une lettre adressée le 30 août au comte de Collaredo, ministre des conférences et du cabinet de S. M. I. s'exprimait en ces termes :

« J'ai ouï dire que S. M. l'Impératrice Reine se plaisait à former à Laxembourg, pour l'instruction de S. A. R. l'Archiduc, le jeune prince héréditaire, un modèle de forteresse en grand qui fournissait très scientifiquement les plans des diverses fortifications, telles qu'elles étaient aux divers âges de l'histoire ; que dans cette heureuse imagination, si propice à l'érudition du jeune prince, son auguste mère avait fait entrer l'idée de placer dans ce musée militaire, un salon d'ancienne chevalerie. Or, je viens de reconnaître que les monuments les plus curieux de l'arsenal royal de Bruxelles, que l'on croyait dispersés et perdus à la débâcle du château de Wurtzbourg, où ils étaient réfugiés lorsque les Français l'ont pris, se trouvaient à Egra, où un officier autrichien les avait fait transporter, quoiqu'il ne conste pas qu'il en eût donné avis au conseil aulique de guerre. Et comme ces effets, qui sont des armures précieuses autant que curieuses, puisqu'elles ont servi à l'usage de nos anciens souverains des Pays-Bas ou de leurs généraux et représentants, et que ce qui s'en trouverait à Egra doit compléter et faire un ensemble avec ce qui s'en trouve encore ici, je crois être de mon devoir d'en présenter à V. E. les deux listes ci-jointes, d'après lesquelles on pourra facilement juger si et quelles de ces pièces précieuses, surtout pour leur antiquité, pourraient concourir à l'utile plan de S. M. et faire en consé-

page 228, d'après une liste extraite des archives de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand, reposant à la préfecture de l'Escaut et copiée en 1812. Le ms. 19030 concorde, pour la plupart des articles, avec la liste extraite des archives de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand ; celle-ci doit être antérieure à la dispersion des collections de l'arsenal et c'est de loin la plus exacte. Les listes du conseiller Limpens offrent, à notre avis, peu de garantie.

Digitized by Google

quence les poursuites et les devoirs requis pour les recouvrer et les réunir ici.

Vienne, le 31 août 1801.

A S. E. le Comte de Collaredo, Ministre des Conférences et du Cabinet de S. M. I.

Nous ignorons quelle suite fut donnée à la proposition du conseiller Limpens. Les circonstances étaient d'ailleurs peu favorables pour obtenir une restitution.

En 1845, M. le chevalier Marchal entretint l'Académie royale de Bruxelles, dans une notice trop courte, des objets qu'il avait vus avant 1794 dans l'arsenal de la capitale des Pays-Bas autrichiens, et il ajouta : « J'ai revu la plupart des objets de ce Musée en 1809, au Ritters-Schloss ou Château de Chevalerie, qui est l'un des pavillons du palais impérial de Laxembourg près de Vienne. Je les ai parfaitement reconnus. »

Deux ans plus tard le gouvernement autrichien, à la suite de négociations entamées par le cabinet de Bruxelles, s'engagea à restituer des archives qui avaient été enlevées à la fin du siècle dernier. Depuis lors elles se trouvent réintégrées dans leur ancien dépôt. S'inspirant de ce précédent, M. Th. Juste appela l'attention de la Commission directrice du Musée pour obtenir, par l'intermédiaire du gouvernement, le renvoi à Bruxelles d'un certain nombre d'objets faisant partie de l'ancien arsenal royal.

Bientôt après, l'Etat belge fit faire d'actives démarches à Vienne. Les fonctionnaires autrichiens témoignèrent beaucoup d'empressement, mais toutes les recherches furent stériles. Ceci résulte d'ailleurs fort clairement d'une note verbale du Ministre impérial des affaires étrangères adressée à la légation belge que nous résumons ci-dessous :

A la suite du pillage qu'a subi l'arsenal de Vienne en 1848,

Digitized by Google

les armes anciennes avaient perdu leurs étiquettes. Il était devenu impossible d'identifier ces pièces avec les listes qui avaient été envoyées de Bruxelles. Pour les armes conservées au château de Laxembourg, l'identité d'une partie de cette collection avec les pièces dont le gouvernement belge désire le retour n'avait pu être non plus vérifiée ; à Egra les recherches avaient été également infructueuses.

Le public belge ne put jamais se résoudre à voir le pays privé sans retour des trésors dont nos ancêtres étaient si fiers. Dans le courant du mois de décembre 1878, M. J. De Paepe adressa à la Chambre des représentants une pétition pour obtenir de nouvelles démarches auprès de la cour de Vienne en vue de récupérer les objets précieux de l'arsenal royal de Bruxelles. A notre connaissance, cette requête ne reçut pas de suite.

Il nous tarde maintenant de présenter au lecteur un des souvenirs les plus intéressants de l'ancien *Armerial real* de Bruxelles.

Mais auparavant qu'il nous soit permis d'exprimer nos sincères remerciements à M. le capitaine W. Boeheim, conservateur de l'arsenal de Vienne, qui a eu l'obligeance de faire photographier l'armure reproduite dans le présent article. M. le capitaine Van Vinckeroy et M. Van Clemputte, attaché aux archives du royaume, nous ont fourni également d'utiles renseignements.

II

Le Musée royal des Antiquités et des Armures possède quatre pièces de l'armure du cheval que l'Archiduc Albert montait à son entrée à Bruxelles et à la bataille de Nieuport [1].

[1] P. 99. *Catalogue des armes et des armures*, par E. Van Vinckeroy, capitaine au régiment des carabiniers.

Digitized by Google

Nous les citons d'après le catalogue :

1° le pommeau de selle ;

2° un demi troussequin ;

3° un dessus de tête ;

4° une pièce indéterminée, la barbe et le chanfrein font défaut. — Des pièces portées par l'Archiduc, le Musée n'a conservé qu'une paire de gantelets.

Le catalogue mentionne, p. 99, deux gantelets en acier bruni et gravé au même décor ; ce sont évidemment des pièces de rechange, puisque l'armure de Vienne en est également pourvue, mais il y a de légères différences dans le système ; les gantelets (de Vienne) semblent être à charnière.

Quant à l'armure du prince, elle nous était déjà connue, en partie du moins, grâce à un portrait de l'Archiduc, qui se trouve au Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles.

Le prince est représenté debout, vêtu de la cuirasse, les tassettes retombent sur ses chausses bouffantes. Il porte la fraise et des poignets brodés à longs godrons. Il tient dans sa main droite le bâton, insigne du commandement, tandis que sa main gauche repose sur la garde de son épée. Le fond du tableau nous montre une ville fortifiée. La toile étant accrochée très haut et à contre-jour, il ne nous a pas été possible de nous faire une idée exacte de cette vue. Nous croyons cependant qu'elle doit représenter la ville d'Ostende. S'il en était ainsi, le tableau aurait été exécuté, selon toute probabilité, à la suite du siège mémorable de cette place, et pour perpétuer le souvenir d'un triomphe acheté au prix de tant de sacrifices.

Dans le portrait qui forme le pendant de celui qui vient d'être décrit, l'Archiduchesse Isabelle apparaît dans un costume d'une richesse incomparable, et couverte de ses plus précieux joyaux. Voilà deux tableaux officiels faits sur com-

Digitized by Google

mande, et qui peuvent être consultés à titre de documents.

Les pièces reproduites dans le portrait du Musée royal de peinture appartiennent apparemment à l'armure de prix qui est renseignée dans les inventaires en termes généraux :

« Les armes de parade en acier de feu l'Archiduc Albert, aussi armé de pied en cap, avec l'armure pour son cheval *du même travail*, estimé quatre mille florins. »

M. le capitaine Van Vinckeroy avait déjà constaté l'identité de l'ornementation des pièces de l'armure avec celle de la cuirasse figurée dans le tableau dont il s'agit.

Mais qu'était devenue la précieuse armure de l'Archiduc? Le catalogue de l'Arsenal de Vienne mentionne, sous le n° 1595, une armure qui aurait appartenu à l'Archiduc Albert, mais l'auteur de cet ouvrage émet lui-même des doutes sur la valeur de cette attribution.

« Cette armure [1] est ornée de bandes gravées et dorées. Le reste de la surface est pourvu de fines cannelures repoussées. Cette armure, d'après les anciens catalogues de l'Arsenal de Bruxelles, a coûté 24,000 florins [2]. La forme de cette armure, extrêmement belle, qui correspond à une époque antérieure, rend pourtant cette donnée douteuse en une certaine mesure ». M. le Directeur Ilg, des musées impériaux, confirmait encore cette opinion dans une lettre en date du 18 mars 1880 adressée à M. le capitaine Van Vinckeroy. « L'origine personnelle en est extrêmement douteuse, et il n'existe rien dont on puisse déduire qu'elle ait été acquise en 1794 ».

Lors d'un voyage à Vienne, au mois de juin dernier, nous nous rendîmes à l'arsenal, muni de plusieurs frottis repro-

[1] Uerbersicht des K. K. Hof-Waffen-Museums im K. K. Artillerie Arsenal. Vienne 1886, par W. Boeheim.

[2] Le prix de l'armure donné par la liste provenant des archives de l'abbaye St-Pierre est loin de concorder avec celui cité par M. le capitaine Wendelin Boeheim. Nous nous bornerons à signaler cette divergence à défaut d'éléments pour faire choix entre les deux versions.

Digitized by Google

duisant des motifs de décoration de l'armure du cheval de l'Archiduc, dans l'espoir d'arriver à une identification. Dans une des salles de l'étage, nous rencontrâmes bientôt, classé sous le n° 1061, l'objet de nos recherches ; près du socle se trouvait le chanfrein du cheval.

La hauteur totale de l'armure est $1^{m}67$, celle du plastron $0^{m}40$, la périphérie du corps, c'est-à-dire au milieu du corps au-dessous du plastron $0^{m}80$. Le chanfrein est haut de $0^{m}60$ et la longueur mesurée d'un bord à l'autre est de $0^{m}54$, à sa plus grande largeur.

La reproduction phototypique annexée au présent article, nous dispense d'en faire une minutieuse description. En plaçant sous cette armure la figure bien connue de l'Archiduc, on ne laissera pas d'être quelque peu surpris de l'attitude étrange que le hasard lui a donnée. Le prince espagnol est posé, non en capitaine mais comme un héraut d'armes, dans le goût du XVIe siècle ; et en guise d'écu on lui a donné le chanfrein [1] de son cheval.

L'armure de l'Archiduc et celle du cheval sont faites d'une tôle d'acier brunie et décorée de médaillons alternant avec les lettres I et S enlacées. Les sujets des médaillons et du cartouche intérieur de la lettre S représentent des trophées d'armes, d'instruments de musique, et des satyres se terminant en gaîne. Tout le décor a été exécuté au moyen du ciselet et doré au feu. Vu à une certaine distance, ce travail produit un effet des plus harmonieux. Est-ce une œuvre d'un armurier du pays ou a-t-elle été exécutée en Espagne ? Pour le moment nous ne sommes pas à même de résoudre le problème, faute de point de comparaison.

[1] Le plastron est pourvu du faucre. L'armet présente cette particularité intéressante d'être muni du côté de la face droite d'une petite fenêtre « qui pouvait servir à donner de l'air au cavalier pendant l'intervalle de deux courses. » M. A. Verreyt possède un armet du XVIe siècle qui offre la même disposition. Il a figuré à l'Exposition nationale en 1880. (*Catalogue officiel d'industrie d'art.* I., n° 44.)

Digitized by Google

Le lecteur a sans doute remarqué l'emploi ingénieux des initiales de la noble archiduchesse Isabelle.

Le fait de reproduire sur une armure un chiffre connu n'est pas isolé. Dans une enluminure qui représente un tournoi célèbre qui eut lieu à Bruges au XIVe siècle [1], on remarque un chevalier armé de toutes pièces ; sur les couvertures de son cheval l'artiste a semé la lettre G, initiale du seigneur de la Gruuthuse, qui se distingua dans cette fête mémorable. Dans une miniature qui nous montre l'entrée de Louis XII à Gênes, l'enlumineur s'est plu à décorer l'armure du prince et celle de son cheval d'un semis d'A surmontés d'une couronne en honneur de la duchesse Anne qui, par son mariage, venait d'unir les destinées de la Bretagne à celles de la France [2]. Cet artiste, contemporain du prince français, a-t-il reproduit un objet existant ou a-t-il fait œuvre d'imagination? Si l'armure de Louis XII existait encore, la vérification se ferait d'elle-même. D'ailleurs, n'y a-t-il pas dans le fait de reproduire le chiffre de sa « dame », un trait bien en harmonie avec les mœurs chevaleresques d'autrefois. De la part de l'archiduc Albert, ce témoignage d'attachement envers l'archiduchesse Isabelle n'était pas une démonstration de respect dépourvue de signification. L'histoire qui cite toujours sans les séparer les noms de ces deux nobles princes, a conservé le souvenir de leur union entourée de tant de dignité.

J. Destrée.

1 Cette œuvre, une merveille de finesse et de goût, se trouve dans le livre d'Heures de Hennessy, connu également sous le nom d'Heures de Jeanne la Folle. Il repose à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.

2 *Voyage de Gênes*, par Marot. Bibliothèque nationale franç.-ms. 5091. Cette miniature a été reproduite plusieurs fois. — Voir Leroy de la Marche — *les Manuscrits et la Miniature*, p. 239.

Digitized by Google

A PROPOS

DE LA

VILLE DE LÉAU

DE SON ANCIENNETÉ,
DE SON NOM ET DE SES ORIGINES.

Combien de fois, à propos d'une localité, s'est-on posé cette question : Quelle est son origine, de quel temps datent ses commencements? Cette interrogation reste presque toujours sans solution et peut être considérée comme inutile. En effet, la plupart des agglomérations d'habitations, villages comme villes, remontent à une époque très reculée et se sont développées insensiblement, arrivant à l'importance ou à la grandeur après de longs siècles passés dans l'obscurité. Parfois la situation de la localité change, le centre de l'agglomération se déplace ; mais, presque toujours, les sites heureusement choisis restent habités, malgré les événements les plus fâcheux, malgré les guerres, malgré les commotions physiques du globe.

La petite ville de Léau, si connue par ses richesses artistiques, offre une nouvelle preuve de cette vérité. Son histoire,

Digitized by Google

écrite à l'aide de documents, ne s'ouvre qu'au commencement du XIIe siècle ; mais dès lors elle avait pris de l'extension, il y avait déjà une bourgeoisie, des murs et des portes en défendaient l'accès. A défaut de documents, des traditions et des restes d'antiquités lui fournissent un passé beaucoup plus reculé. Si les traditions, bourrées de noms et de faits impossibles à accepter, doivent être rejetées, les antiquités méritent plus d'attention. Elles résultent de détails que j'ai fait connaître par la notice que j'ai consacrée à Léau dans la livraison, récemment parue, de l'ouvrage intitulé *la Belgique ancienne et moderne*, livraison consacrée au canton de Léau.

Il existe près de cette ancienne ville, à mille mètres de distance vers le N.-N.-E., un endroit où le sol s'élève légèrement, dominant les prairies s'étendant dans la direction de Saint-Trond et qui ont remplacé la *Venne* ou *Vinne*, marécage ou plutôt lac fort étendu, dont le desséchement a été opéré il y a une quarantaine d'années. Cette éminence s'appelle *de Castelbergh, la Montagne du Château*. Aucun des nombreux documents qui s'occupent de Léau n'y mentionne l'existence d'une forteresse, d'un castel ; mais un chroniqueur du siècle dernier, nommé Opstadt, atteste qu'il y avait là des substructions, qui ont été comblées au commencement du siècle dernier, afin d'en dérober l'accès aux vagabonds [1].

Il y a donc là des constructions à retrouver, à examiner, et au sujet desquelles l'imagination peut se donner carrière. Ont-elles, comme on le disait jadis, servi de barrière contre les Éburones [2], sont-elles romaines? Proviennent-elles d'un

[1] Voir *Canton de Léau*, pp. 11 et 221.

[2] *Extra portam amplissimus quidam lacus est, ad quem asserunt olim fuisse validam arcem, limitaneum in Eburones propugnaculum, cujus etiam nunc deserta quædam supercunt vestigia.* Guicciardin, *Totius Belgii descriptio*, p. 352 (édit. de 1660.)

Digitized by Google

castellum, d'une simple *villa?* C'est ce que des fouilles seules pourraient décider. Quoi qu'il en soit, la contrée abonde en souvenirs se rapportant à l'antiquité. Près de Léau, dans le territoire que la paroisse englobait primitivement, se trouve le village de Geet-Betz, dont le nom rappelle celui du peuple des Béthasiens, cité par Tacite, par Pline et par de nombreuses inscriptions [1], et Rummen, antique baronnie, ancien atelier monétaire, qui compte parmi ses dépendances une ferme, aujourd'hui démembrée, appelée *Rome, Roma,* de temps immémorial [2].

On pourrait peut-être attribuer la position exceptionnelle que Léau occupa jadis à ce fait qu'elle a remplacé une bourgade belgo-romaine, dont le centre se trouvait au *Castelbergh,* tandis que celui de la ville nouvelle était déterminé par l'église Saint-Sulpice. L'emplacement de cette dernière est sillonné par le chemin de fer de Tirlemont à Saint-Trond, ou l'on a retrouvé un grand nombre de débris remontant au moyen âge. Saint-Sulpice, qui cessa d'être la paroisse de la ville au XIIIe siècle, en resta le lieu principal d'inhumation jusqu'au XVIIe ; acquise alors par le gouvernement espagnol, d'une communauté religieuse, elle fut transformée en bâtiment militaire et disparut lorsque Léau cessa d'être considéré comme place de guerre.

Dans l'origine, ce n'était pas un temple ordinaire. Elle était le centre d'un doyenné de l'évêché de Liége, et la juridiction spirituelle du curé s'étendait sur des villages constituant aujourd'hui quatre communes distinctes : Léau, Geet-Betz, Budingen et Halle-Boyenhoven. A ce propos, ajoutons-le, on ne doit pas confondre la paroisse et la ville et, circonstance singulière et méritant d'être notée, celle-ci n'englobait pas dans ses premières murailles l'église primitive. Comme à Jodoigne, où

1 Voir *Canton de Léau,* p. 167.
2 Voir *Ibidem,* p. 185.

Digitized by Google

l'église Saint-Médard était hors de l'enceinte de la franchise [1], comme à Anvers, où l'église Saint-Michel, temple primordial de la cité, était éloigné vers le sud [2], comme ailleurs encore, l'église fut laissée hors des murs lors de la construction de l'enceinte urbaine. On peut en conclure que les murs de plusieurs de nos villes ont été édifiés par les habitants, à l'aide de leurs seules ressources et sans le concours des communautés ecclésiastiques qui y prélevaient la dîme ou y nommaient le curé.

On a tenté de nombreuses explications du nom de Léau, en latin *Lewis* où *Lewes*. On en a cherché la signification dans le flamand, en le rapprochant de *ley* ou *leyde*, courant d'eau, ou de *lede, lee*, passage. Ces explications semblent tout à fait illusoires, car dans une grande vallée comme celle de la Gette, où est le site qui ne soit pas arrosé par un ruisseau et traversé par un chemin? Et pourquoi Léau aurait-il spécialement adopté une désignation de ce genre? La toponymie, telle qu'on la comprend actuellement, ne se contente pas de déductions aussi vagues. On peut remarquer que le nom de *Lewes* se retrouve sur d'autres points de la Belgique (Leeuw-Saint-Pierre, Dender-Leeuw, Gers-Leeuw, Op-Leeuw, etc.) et même dans d'autres pays (l'Angleterre, l'Ecosse par exemple). De là à rechercher son origine dans un temps où la même race peuplait à la fois les deux rives de la mer du Nord, il n'y a qu'une transition naturelle. On peut donc considérer cette dénomination comme due à un peuple qui, antérieurement à la conquête romaine, a occupé à la fois la Gaule et les Iles Britanniques, et la faire remonter

1 Voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, p. 10.

2 La paroisse ne fut transférée de Saint-Michel à Notre-Dame qu'en l'an 1124. Voir deux diplômes de l'évêque Burchard dans les *Opera diplomatica*, t. I, pp. 85-87. Dans l'origine cette paroisse était immense, puisqu'elle englobait le village de Lillo.

Digitized by Google

à une époque où la race germanique n'avait pas encore opéré son immigration dans nos contrées.

Comme on le voit, l'histoire locale peut fournir des arguments à des thèses peu répandues ; mais, pour en tirer d'heureuses conséquences, il faut examiner les faits sans accepter aveuglément les idées reçues et en les soumettant tour à tour à un examen sérieux. Ainsi on a cru longtemps et j'avoue avoir partagé cette erreur, que Léau était la localité à laquelle s'appliquait un incident de la légende de saint Landoald et celle où l'on avait battu monnaie à l'effigie de saint Lambert ; devenu plus défiant, j'incline à croire que, dans l'un et l'autre cas, il s'agit de Gors-Leeuw, village de la province du Limbourg, où l'on suivait la coutume de Liége, tandis que les villages voisins se réglaient sur la coutume de Looz. A Léau [1], on ne rencontre rien de pareil, la juridiction y était de temps immémorial au duc de Brabant, la coutume ne différait guère de celle de Louvain, et l'histoire nous montre les habitants presque toujours en butte avec ceux du pays de Liége. Autant de motifs pour ne pas accepter une assimilation que rien ne justifie.

ALPHONSE WAUTERS.

1 Voir Canton de Léau, p. 11.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROPOSITION

A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

POUR

L'ORGANISATION D'UNE EXCURSION GÉOLOGICO-ARCHÉOLOGIQUE

A FAIRE

A MAESTRICHT

EN SEPTEMBRE 1887
DE CONCERT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES
ET LA
SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE [1]

Messieurs et chers collègues,

Avant de vous proposer de prendre part à l'excursion scientifique que comptent organiser pour le mois de septembre prochain, la Société d'Anthropologie et la Société Belge de Géologie de Paléontologie et d'Hydrologie, je crois utile de vous faire l'historique d'une question importante d'archéologie préhistorique à résoudre et qui motive cette excursion.

Je n'avais encore étudié, depuis 1878, qu'une partie des sta-

[1] Ce travail a été lu en Séance du 26 juillet 1887.

Digitized by Google

tions préhistoriques du Hainaut et du Brabant, ainsi que certaines matières premières employées par l'homme des âges lithiques pour la fabrication de ses armes et de ses outils, matières que l'on rencontre à l'état naturel dans les différentes assises des terrains crétacés du Bassin de Mons, lorsqu'en 1883 je fus appelé à Saint-Nicolas, par M. le Dr Van Raemdonck, à l'effet de lui indiquer quels étaient les lieux de provenance des matières premières dont étaient fabriqués les armes et les outils préhistoriques, découverts par lui au pays de Waas.

Bien que fort sceptique, et toujours disposé à ne m'avancer qu'après avoir étudié une question de ce genre plusieurs fois et sous toutes ses faces, je fus tellement frappé par l'identité des caractères macroscopiques de certains silex taillés recueillis au pays de Waas, avec ceux des ateliers et des stations préhistoriques de Spiennes et d'Obourg, que je désignai immédiatement, certains objets dont la matière me paraissait provenir de ces dernières stations.

Il semblait découler de là que les peuplades primitives. qui séjournèrent en Flandre, eurent des rapports commerciaux avec celles qui habitaient les centres industriels antéhistoriques du Hainaut.

Une opinion semblable à la mienne avait déjà été émise par M. l'ingénieur Cornet au sujet des silex taillés recueillis à Rupelmonde en 1876 et 1877. Mais, considérant que la question était fort délicate et difficile à résoudre, je voulus m'assurer par moi-même de l'identité des silex recueillis au pays de Waas, avec ceux des stations préhistoriques et des gisements de matières premières du Hainaut. Je recueillis dans ce but toutes les variétés de silex renfermées dans les assises crétacées de Spiennes et d'Obourg, ainsi que des spécimens taillés provenant des stations préhistoriques, je les étudiai, je les comparai, j'observai les différentes formes d'altération qu'ils subissent par l'action du temps, et je

Digitized by Google

finis par reconnaître les différentes variétés du silex de Spiennes et d'Obourg d'une façon assez précise, pour pouvoir désigner les lieux d'origine des nombreux objets, provenant des différentes stations préhistoriques, que j'avais découvertes dans le Hainaut et le Brabant.

Lorsqu'au Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Namur en 1886, M. le Dr Van Raemdonck communiqua à ses collègues les silex taillés qu'il avait recueillis au pays de Waas, je fus de nouveau frappé des traits de ressemblance qu'ils offraient avec ceux des stations préhistoriques que j'avais découvertes dans le Hainaut et le Brabant.

Cependant, je n'osai encore me prononcer d'une façon aussi positive, au sujet de leur lieu d'origine, que je ne l'avais fait pour ceux de mes stations. Celles-ci, peu éloignées les unes des autres et disposées suivant une ligne partant de Mons pour se diriger vers Bruxelles, m'avaient toutes fourni des silex de Spiennes et d'Obourg ; en outre, j'avais rencontré ces mêmes matières éparpillées sur les territoires des communes de Mons, St-Symphorien, Bray, Binche, Buvrines, Havré, Obourg, Nimy, Mézières, St-Denis en Brocqueroie, Casteau, Thieusies, Gottignies, Houdeng, Rœulx, Mignault, Naast, Ecaussines, Henripont, Haut-Ittre, Braine-le-Château et Boitsfort [1].

Dans ces conditions, il ne pouvait y avoir aucun doute pour moi au sujet de la provenance du silex, car tous les débris d'armes et d'outils délaissés par l'homme préhistorique, depuis Spiennes et Obourg jusqu'au centre du Brabant, m'avaient permis de suivre avec certitude, depuis leurs gisements, les matières premières exportées par les peuplades des âges lithiques.

[1] De nouvelles recherches m'ont fait découvrir tout récemment encore des silex de Spiennes et d'Obourg à Jurbise, Masnuy-St-Jean et Braine-le-Comte.

Digitized by Google

Mais il n'en est pas de même pour le pays de Waas, et nous devons attendre avant de nous prononcer d'une façon définitive, ou bien, qu'on ait rencontré des silex de Spiennes et d'Obourg depuis le centre du Brabant jusqu'au pays de Waas, ou bien que, par des analyses chimiques et des études micrographiques des roches taillées recueillies en Flandre, l'on soit parvenu à désigner leurs lieux de provenance d'une façon plus positive encore qu'on ne l'aurait pu faire par l'examen à l'œil nu [1].

Ce que je viens de vous dire, Messieurs, au sujet de la difficulté qu'il y a à se prononcer sur la provenance des silex recueillis aux stations préhistoriques du pays de Waas, se présente dans bien des cas, surtout lorsque dans nos stations des âges lithiques l'on rencontre des roches étrangères au pays, roches dont il serait cependant utile de retrouver le lieu d'origine afin de se rendre compte de l'importance des rapports commerciaux ou des migrations, des différentes peuplades des âges de la pierre.

Cette délicate question de la provenance des roches, qui a si souvent préoccupé les archéologues s'intéressant aux études des temps préhistoriques, fut longuement débattue au dernier congrès de la *Fédération Archéologique et Historique de Belgique* et il fut décidé que la proposition suivante, que j'eus l'honneur de faire à la première section de ce Congrès, serait transmise sous forme de vœu en assemblée générale :

« Le grand intérêt qu'il y aurait pour les sciences préhis-
« toriques à voir résoudre la question de la provenance du
« silex, m'engage à demander à la section de présenter à
« l'assemblée générale des membres du Congrès le vœu
« suivant :

« Que des études approfondies se fassent sur les matières

1 Voir page 58 du *Compte-rendu des travaux du congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* tenu à Namur les 17-19 août 1886 et *Bulletin de la société d'Anthropologie de Bruxelles*, T. V. p. 385.

Digitized by Google

« premières employées par l'homme des âges de la Pierre « pour la fabrication de ses armes et de ses outils, ainsi que « sur les roches taillées par lui et recueillies aux stations « préhistoriques.

« Des annalyses microscopiques de ces roches, l'étude de « leur constitution minéralogique, des fossiles qu'elles ren- « ferment, des différentes formes d'altération qu'elles présen- « tent, pourraient nous aider à désigner leurs lieux d'origine « d'une façon plus positive qu'on ne l'a fait jusqu'ici en « Belgique.

« En nous fixant exactement sur la provenance des diffé- « rentes roches ouvrées par les préhistoriques, roches que « l'on rencontre répandues par tout notre pays, nous en « arriverions à élucider quantité de questions d'archéologie « préhistorique et peut-être quelques-unes d'entre celles « ayant rapport à l'industrie, au commerce et aux migra- « tions de nos populations primitives.

« Aucun travail complet n'a encore été tenté jusqu'ici en « Belgique, dans le but de résoudre les questions importantes « et il serait à désirer qu'il s'exécutât un jour.

« Rien n'empêche que nous en posions les bases dès à « présent ; il nous faudrait pour cela le concours de tous nos « spécialistes en matière d'Archéologie préhistorique, secon- « dés par des géologues, des minéralogistes, des chimistes « autorisés, ainsi que l'intervention d'un comité ou d'un « corps savant appelé à diriger le travail, en lui donnant de « la méthode et de l'unité. La société d'anthropologie de « Bruxelles, comptant parmi ses membres des savants auto- « risés et tenant ses séances au centre du pays pourrait, me « semble-t-il, mieux qu'une autre, entreprendre de diriger « un tel travail.

« Des spécimens des roches taillées par l'homme préhis- « torique, des échantillons des matières premières dont il a « pu faire usage et spécialement de celles provenant des

Digitized by Google

« gisements exploités par lui devraient être réunis, étudiés, « comparés et classés définitivement.

« Alors seulement, nous appuyant sur des données posi- « tives et véritablement scientifiques, nous pourrons marcher « de l'avant sans risquer d'aller à l'aventure » [1].

Après avoir été soumis, discuté et adopté en assemblée générale des membres de la Fédération, il ne restait plus qu'à transmettre ce vœu aux sociétés fédérées afin que l'une d'elles le réalisât.

Le 4 octobre 1886 j'en fis donc part à mes collègues de la Société d'Anthropologie de Bruxelles en les priant de bieu vouloir discuter, s'il y avait lieu, pour cette Société de le réaliser. Il fut admis en principe que la Section d'Archéologie préhistorique pourrait se charger de la direction des études. Le 31 janvier 1887, une Commission de trois membres fut nommée [2] pour organiser et diriger les excursions.

Enfin, sur la proposition de M. le docteur Jacques, la Société d'Anthropologie décida, en séance du 27 juin 1887, qu'une excursion qu'elle organiserait de concert avec la Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie se ferait dans le courant du mois de septembre, dans le but d'étudier les gisements crétacés de Maestricht, les ateliers préhistoriques de taille du silex, ainsi que les nombreuses stations de l'âge de la pierre polie, découvertes par M. C. Ubaghs.

C'est à cette excursion, Messieurs et chers collègues, que j'ai tenu à vous convier, dans le but surtout de cimenter l'union qui doit, dans l'intérêt de la science, régner entre nos sociétés bruxelloises.

Ceux d'entre nos collègues qui ne s'intéresseraient pas aux

1 Voir page 120 du *Compte-rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique* tenu à Namur les 17-19 août 1886.

2 Cette Commission est composée de MM. A. Rutot. E. Van den Broeck et Em. de Munck.

Digitized by Google

antiquités préhistoriques trouveront du reste à Maestricht et aux environs d'autres souvenirs des temps anciens :

Ils pourraient parcourir les célèbres carrières souterraines de Saint-Pierre, dont l'origine remonte, paraît-il, à l'époque Romaine, ainsi que les anciennes routes de Tongres à Juliers, de Tongres à Nimègue et de Maestricht à Aix-la-Chapelle, aux abords desquelles de nombreuses découvertes d'antiquités Romaines ont été faites; visiter la belle cathédrale de Saint-Servais, dont les plus anciennes parties remontent aux xe et xiie siècles ; le trésor de cette cathédrale ; l'église de Notre-Dame, remarquable par son chœur en style roman ; la pittoresque porte de l'Enfer [1] ; plusieurs églises en style ogival ; l'hôtel-de-ville et le pont sur la Meuse, dont la construction remonte à 1683; le Musée de la Société Archéologique ; les collections scientifiques de M. C. Ubaghs; le beau bas-relief en terre cuite de l'époque Romaine qu'elles renferment ; enfin, la riche galerie de tableaux anciens appartenant à M. Alex. Philips qui, j'en suis persuadé, se fera un plaisir de nous en faire les honneurs.

EMILE DE MUNCK.

[1] Voir en regard de la page CXLIV de la 1re livraison du tome Ier des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, une eau-forte représentant *La Porte de l'Enfer* (*Helpoort*) et accompagnant le compte-rendu de l'excursion à Maestricht.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PREMIÈRE ENCEINTE DE BRUXELLES

(A PROPOS DU DÉGAGEMENT DE LA TOUR DITE « LA TOUR-NOIRE »)

Lorsque la démolition du quartier de la rue de la Vierge Noire, à Bruxelles, projetée depuis plusieurs années, fut mise à exécution au mois d'octobre 1887, la pioche des démolisseurs ne tarda pas à remettre au jour une tour en pierres enclavée dans le pâté de maisons dont la façade regardait la place de la Grue, tour dont le public ne pouvait soupçonner l'existence.

On venait de dégager ainsi un reste fort important appartenant incontestablement à la première enceinte de Bruxelles.

MM. Henne et Wauters avaient décrit succinctement, le contour de cette enceinte dans leur inimitable *Histoire de Bruxelles* parue en 1845, ouvrage auquel nous ferons de très

Digitized by Google

nombreux emprunts dans le cours de cette notice, en rendant une fois de plus hommage à ses auteurs, pour la précision et le nombre des faits intéressants que nous y avons puisés.

« La plus grande étendue de la cité était, en longueur de 1350 m. depuis la porte Sainte-Catherine jusqu'à celle de Coudenberg et de 650 m. de largeur du Warmesbroeck à la porte d'Overmolen, proportions considérables eu égard à l'état des villes voisines à la même époque et au peu d'extension de la culture des campagnes. Bruxelles à cette époque (XIe siècle) était déjà peuplée et florissante.

Toutefois, il n'est pas prouvé que la maçonnerie du mur soit du même temps. C'est en effet un ouvrage admirable, trop régulier et trop imposant pour dater de cette époque ; mais l'emploi exclusif du plein cintre ne permet pas de le rejeter en deçà des premières années du XIIIe siècle.

Cette construction dont quelques parties défient encore après huit siècles d'existence, les injures du temps, et dont le développement total dépasse 4000 mètres, consistait en de larges fossés et en un mur de grosses pierres, espèce de silex [1], superposées dans leur forme brute et jointes par un ciment d'une dureté extraordinaire.

1 C'est une erreur ; voici des renseignements que nous devons à l'extrême obligeance de M. Rutot, conservateur au Musée royal d'Histoire Naturelle à Bruxelles, auquel nous avons soumis des fragments de la pierre employée pour la construction de la première enceinte de Bruxelles : « J'y ai reconnu, sans le moindre doute », dit notre savant confrère « les grès à *Nummulites variolaria* de la partie inférieure de l'étage Wemmelien. Ces grès qui affleurent à mi-côte sur les côteaux à l'ouest de Bruxelles, ont été très activement exploités au moyen âge et j'ai reconnu des traces évidentes d'anciennes exploitations au lieu dit *Eykelenberg*, à mi-distance entre Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek ; à Dilbeek même, près du château ; au sud de Schepdael ; au sud d'Assche ; à Parys (nord de l'ancienne abbaye d'Afflighem). Enfin des traces d'exploitations ont été reconnues encore par moi au nord de Bruxelles, à Neder-Over-Hembeek (où j'ai encore constaté un affleurement de la pierre) et entre Saint-Gilles et Forest, près la campagne de M. Mosselman.

Lors des travaux de la nouvelle prison de Saint-Gilles, les mêmes bancs de grès ont encore été largement mis à découvert. La même pierre a été et est encore rarement exploitée dans la Flandre orientale, autour de Lede et de Baeleghem. Vers le nord-ouest, le sable qui renferme les bancs de grès s'enfonce sous le sol, et les puits artésiens que l'on creuse entre Assche jusque Mendonck vont chercher leur eau dans la même couche.

Disons encore que la même pierre existe à l'est de Bruxelles, sur le plateau entre

Digitized by Google

Au-dessus des pierres règne dans tous les débris encore existants, une construction peu élevée en briques, addition de temps plus rapprochés de nous.

La muraille était épaisse de 84 centimètres et y compris les arcades cintrées qui la renforçaient à l'intérieur, de 2m21, soit 7 pieds (*Collection des anciennes portes de Bruxelles*, p. 10.)

D'espace en espace s'élevaient des tours et sept portes facilitaient la communication avec le dehors. On les appelait : porte Sainte-Gudule depuis Treurenborch (*Château des pleurs*), parce qu'au XVIe siècle, elle devint une prison d'Etat ; porte de Coudenberg ou de Froid-Mont ; Steenporte, (*porte de pierre, ancienne prison criminelle*) ; porte de Saint-Jacques ou du Moulin-Supérieur (*Overmolen*), près l'Eglise actuelle de Bon-Secours ; portes de Sainte-Catherine, de Laeken et de Malines [1].

Chacune d'elles était défendue par un bâtiment massif, crénelé, percé d'une porte et de petites ouvertures.

L'enceinte s'appuyait à la Senne en aval du pont de la rue de l'Evêque, se dirigeait à l'Est par le Fossé-aux-Loups pour enclore Sainte-Gudule, coupait la rue dite Treurenberg, allait en ligne droite au sommet de la hauteur jusque près de la place Royale où elle formait un coude entourant le château des Ducs de Brabant, le manoir des châtelains et l'abbaye de Coudenberg, puis redescendait la hauteur en deçà de la rue

Haeren et Neder-Ockerzeel, au nord de Cortemberg ; mais le grès en question n'est pas l'unique but de l'exploitation ; celle-ci s'adresse plutôt aux grès laekeniens et aux grès bruxelliens situés plus bas en bancs serrés.

Des deux échantillons remis, l'un a le grain plus grossier que l'autre ; c'est qu'ils proviennent de deux niveaux différents. Le plus grossier a été pris un peu au-dessus du gravier à *Nummulites variolaria*, base de l'étage ; le moins grossier a été pris dans un niveau supérieur. La pierre est un grès calcareux fossilifère, à grain assez grossier, renfermant d'assez nombreux grains de glauconie.

En somme, c'est un sable calcareux, grossier, glauconifère et fossilifère, durci et agglutiné par un ciment calcareux. Les ruines de l'abbaye d'Afflighem sont en grès, pris dans les exploitations de Parys. Pris à l'état frais, dans la carrière, le grès à *Nummulites variolaria* dont il est ici question, est d'un gris bleuâtre. »

1 Au lieu *de Malines*, lisez *de Wolf*.

Digitized by Google

de Ruysbroek qu'elle coupait dans la direction de la Steenporte, suivait la rue des Alexiens, celle des Bogards, traversait, à Bon-Secours, le chemin d'Anderlecht, franchissait ensuite la Senne au moyen d'un pont encore existant [1] et englobant l'ancien château Saint-Géry, tournait autour de l'île de ce nom, longeait la rivière et venait enfin la rejoindre près du pont de la rue de l'Evêque. Plusieurs parties de cette construction subsistent encore et un grand nombre de rues indiquent facilement la direction des fossés [2]. »

1 Ce pont a été démoli lors de la construction des nouveaux boulevards.
2 Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 17.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA TOUR-NOIRE

La presse s'empara immédiatement de la découverte de cette tour et commit à ce sujet plusieurs erreurs.

On prétendit que la tour était complètement inconnue et que sa découverte était une véritable révélation.

D'autres journaux, tout en la considérant comme un vestige de la première enceinte de Bruxelles, crurent y reconnaître la Porte-Noire, c'est-à-dire la première porte de Laeken, ou une dépendance servant d'habitation à quelque gardien ou concierge de la porte.

On alla plus loin; la tour devait remonter à la fin du XIIIe ou tout au commencement du XIVe siècle !

La presse contestait d'ailleurs tout caractère architectural à la construction, et elle était à peu près unanime pour en

Digitized by Google

proposer la démolition avec celle des masures qui l'entouraient.

Le 30 octobre, la Société d'Archéologie alla visiter les restes de la tour et malgré le plâtras qui recouvrait encore les maçonneries, on pût se convaincre de la valeur des précieux restes de nos premières murailles.

La tour que l'on venait de mettre au jour n'était pas complètement inconnue comme on semblait l'avoir supposé; car si la façade qu'on y avait accolée et si les maisons qu'on y avait adossées de part et d'autre la dérobaient à la vue du côté de la place de la Grue, il n'en était pas de même du côté de la cour intérieure. Les habitués de l'estaminet « *In den Toren* » (« *A la Tour* ») enseigne bien visible, ne pouvaient douter d'ailleurs que leur établissement ne fut un reste de vieilles fortifications sans que toutefois, ils pussent avoir songé à l'époque de sa construction. Ce n'était pas la Tour-Noire non plus, ni même une dépendance de la Porte-Noire (ancienne Porte de Laeken), mais une simple tour de l'enceinte — bâtie, croyons-nous, vers le milieu du XIIe siècle et non au XIIIe ni au XIVe siècle. La tour était du reste parfaitement connue des archéologues, car elle est indiquée sur tous les plans de Bruxelles depuis le XVIe siècle ; plusieurs de ces plans figurent au Musée Communal de la ville. On la remarque :

1°) Sur un plan de la ville de Bruxelles avec les attaques de 1708.

2°) Sur le grand plan de Martin de Tailly, gravé par N. Van der Horst en 1748, intitulé *Bruxella, nobilissima Brabantiæ civitas* et dédié à Philippe IV.

3°) Sur un grand plan manuscrit sans nom d'auteur paraissant dater de la fin du XVIIe siècle.

4°) Sur le plan routier de la ville de Bruxelles et de ses environs en 1812.

Digitized by Google

Digitized by Google

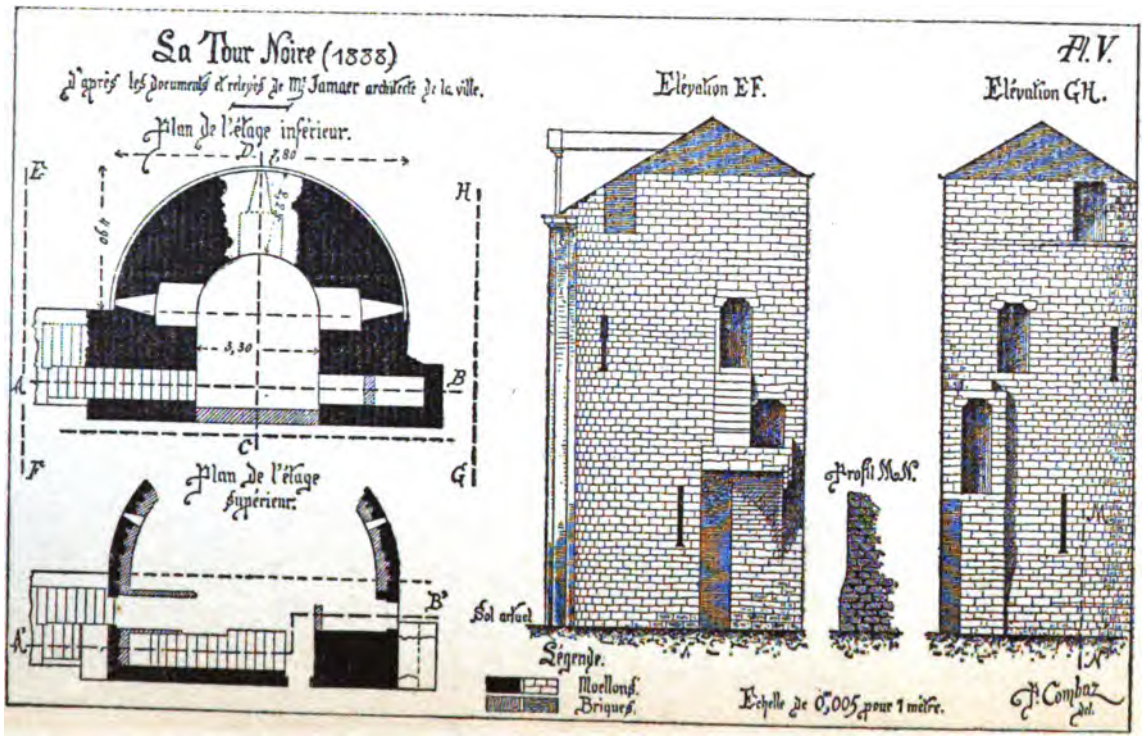

Digitized by Google

Ces 4 plans existent au Musée Communal.

5°) Sur le plan de Bruxelles dans l'ouvrage de Guicchardin : *Description des Pays-Bas*, Anvers 1582 et 1588.

Le plan n° 5 n'est qu'une reproduction de celui de l'ouvrage : *Civitates orbis terrarum*, par Braun, Cologne 1576.

6°) Sur un dessin appartenant en original à Monseigneur le Duc d'Aremberg, dont les archives de la ville possèdent une fort belle copie et qui a été reproduit par MM. Collinet et Loran dans leur ouvrage portant pour titre : *Restes de notre art national*, tome II, année 1874. Nous dirons ici en passant que ce dessin de la tour est purement fantaisiste.

La tour à laquelle nous donnerons dans le restant de cet article le nom de Tour-Noire, nom de baptême déjà reçu dans le public et consacré par lui, est loin de manquer de l'intérêt que les journalistes semblaient lui contester.

Une simple description suffira pour le démontrer.

La tour affecte en plan [1] la forme d'un demi cercle tourné vers la campagne et se termine du côté de la ville par un mur plan. Cette forme semble caractéristique des constructions de notre pays, car on la retrouvait même dans la seconde enceinte de Bruxelles et dans les remparts démolis de Bruges (voir le *Plan de Marc Gheeraert 1562*.)

La base de la tour présente, à partir d'une certaine hauteur au-dessus du fossé, une surface inclinée facilitant le ricochet du projectile contre l'assaillant qui s'approchait du pied de la tour pour saper.

Elle est subdivisée en deux étages séparés par une voûte de 35 centimètres d'épaisseur. L'étage inférieur voûté est ouvert du côté de la rue du rempart suivant une arcade en plein cintre, indice certain d'une origine romane ou remontant

[1] Voir les planches.

Digitized by Google

tout au plus à l'époque de transition (XIe siècle à la fin du XIIe.)

Dans cet étage inférieur, on remarque :

1°) Sur les faces latérales, près du fond circulaire, deux niches avec créneaux permettant de tirer le long du parement extérieur des murs de l'enceinte adjacents.

Il devait exister une niche pareille suivant l'axe du bâtiment, mais la tour ayant été percée d'une porte donnant sur la place de la Grue, lorsqu'on l'a transformée en logement, il ne reste aucune trace de ce créneau.

2°) Deux escaliers, près de l'arcade d'entrée, situés l'un à droite, l'autre à gauche, qui conduisaient de part et d'autre, à la plate forme de mur d'enceinte, sous une voûte plate percée dans l'épaisseur du mur de la tour.

Le seuil de ces escaliers se trouve actuellement à 2m,00 au-dessus du sol intérieur de la tour. Nous croyons qu'anciennement ce sol était ou plus bas ou plus haut, ce dont on pourrait s'assurer en exécutant quelques fouilles. Si le sol était plus bas, l'architecte en a agi ainsi à dessein afin d'empêcher l'assaillant qui serait parvenu dans la ville par une percée dans la tour, d'avoir un accès trop facile à la plate-forme du mur d'enceinte par les escaliers. S'il était plus haut, le ressaut aurait été du côté de la rue du rempart et toute la partie inférieure de la tour remplie de terre aurait pu mieux résister au bélier. Cette seconde disposition est plus probable que la première parce que les niches des créneaux du rez-de-chaussée sont presque à la même hauteur que les seuils des escaliers.

Cette opinion est corroborée par l'examen des maçonneries.

En se plaçant devant la face intérieure de la tour, on remarque que le jambage de droite de l'arcade ne descend pas jusqu'au sol ; une partie de maçonnerie qui en dépasse

Digitized by Google

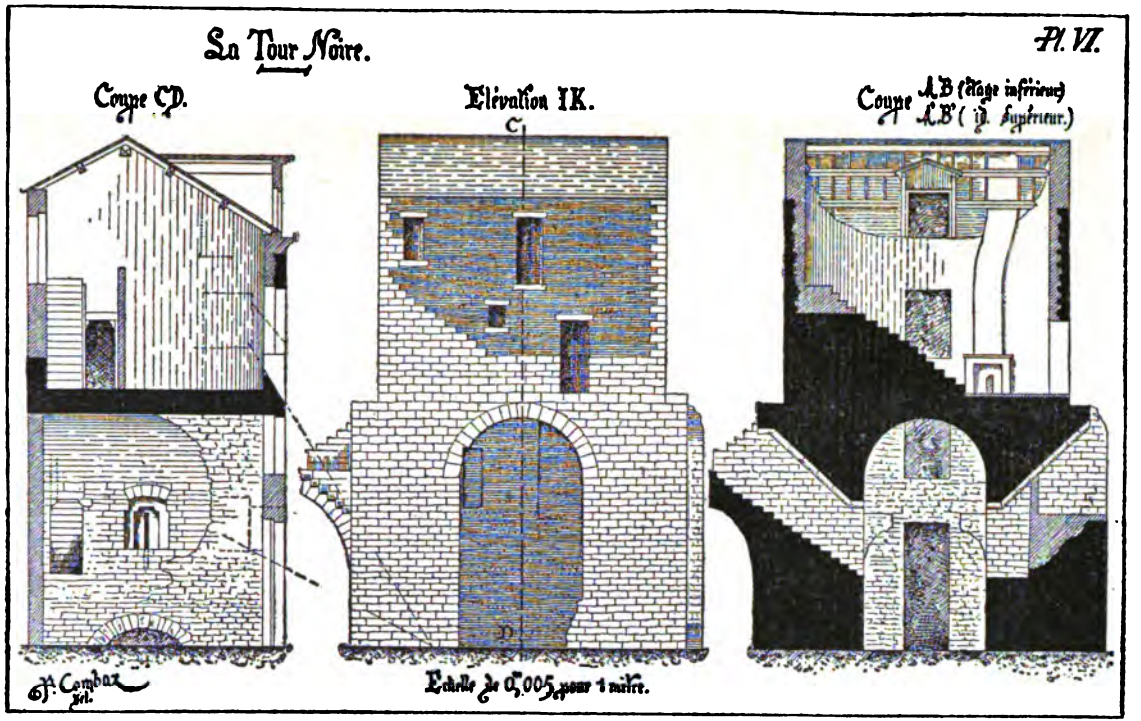

Digitized by Google

Digitized by Google

l'aplomb pourrait être le reste du mur de fermeture de la partie inférieure de l'arcade.

En outre, le déblai exécuté depuis peu, indique fort bien sur le parement intérieur de la tour les parements taillés et par conséquent nus, et la partie inférieure grossièrement ébauchée, déterminant ainsi le niveau intérieur du bâtiment[1].

Les déblais commencés montrent sous la partie droite de la tour une amorce d'arceau en décharge dont le dessous est rempli de terre ; il faut attendre pour se prononcer sur la destination de cette voûte.

Le second étage de la tour n'est pas voûté, mais recouvert d'une simple toiture dont le faîtage est formé d'une poutre avec semelles à moulures datant du XVIe siècle. Toute cette partie supérieure a été fortement dégradée depuis que la tour est devenue une habitation particulière. [2]

On ne pouvait arriver à l'étage supérieur que par la plate-forme du mur d'enceinte, au moyen d'un escalier en pierre de neuf marches à ciel ouvert ; cet escalier existe presque en entier du côté qui regarde l'église Sainte-Catherine. Le mur de parapet du rempart couvrait les défenseurs placés sur l'escalier ; son cordon incliné s'appuyait à la tour et à la partie horizontale du parapet du mur de la courtine.

De l'étage supérieur, qui était jadis voûté [3] et formait magasin de projectiles, on montait à la plate-forme de la tour au moyen d'un escalier encore intact composé de treize marches[4]. Cette plate-forme formait chemin de ronde tout autour

1 Le sol de la rue du Rempart était probablement aussi, plus bas que son niveau actuel.

2 Le gros mur de la tour a été aminci pour agrandir le logement, mais on retrouve la trace de deux créneaux. Il devait y en avoir trois comme à l'étage inférieur. Ceux de l'étage supérieur ne correspondent pas à l'aplomb des créneaux de l'étage inférieur.

3 Voir plus loin : la description de la tour voisine de l'ancienne Steenporte où l'on retrouve la voûte du second étage.

4 Deux de ces marches sont modernes : ce sont les deux supérieures, les autres sont contemporaines de la tour.

Digitized by Google

de la construction, et les défenseurs y étaient couverts au moyen d'un parapet en pierre avec créneaux profonds analogues à ceux des courtines. La partie supérieure de la tour en briques et les remplissages de même nature du côté de la ville ont été ajoutés après le déclassement de la première enceinte, au XVIe siècle, mais l'on constate parfaitement encore l'un de ces créneaux dans la partie de la tour adjacente à l'escalier conduisant au 1er étage. (Voir Pl. I.)

Sur la gauche de la planche I nous avons figuré les bandeaux des portes ; le bandeau à demi boudin est ancien, celui à cavet qui ne se remarque qu'une seule fois est du XVIe siècle, à notre avis [1].

La construction des courtines entre les tours n'était pas moins remarquable, elles formaient escarpe voûtée à un ou deux étages de locaux [2] avec créneaux percés dans le mur de masque. On en voit un pan encore entier dans les restes de l'enceinte, au fond du jardin de M. le Doyen de Sainte-Gudule, rue du Bois Sauvage, n° 14, (Treurenberg) et près du Musée d'Histoire naturelle.

La description précédente et les dessins de la Tour-Noire dans son état actuel, qui accompagnent le présent travail [3] (V. Pl. V et VI.) montrent donc toute l'importance qu'il y avait à conserver ce spécimen curieux, et à saisir l'occasion presque unique de procéder à la restauration d'une partie d'enceinte de ville datant de l'époque romane ou de transition, point que nous déciderons plus loin.

La Société d'Archéologie de Bruxelles, la Société centrale d'Architecture et le Comité de Bruxelles-Attractions s'adres-

1 Voir plus loin la description de la tour de la Montagne du Parc.

2 Près de la Tour-Noire les courtines n'avaient qu'un étage de voûtes, près du Treurenberg on en remarque deux.

3 Nous devons les plans et coupes de la Tour-Noire dans son état actuel à l'extrême obligeance de M. Jamaer, architecte de la ville ; qu'il reçoive ici l'expression renouvelée de nos plus sincères remerciements.

Digitized by Google

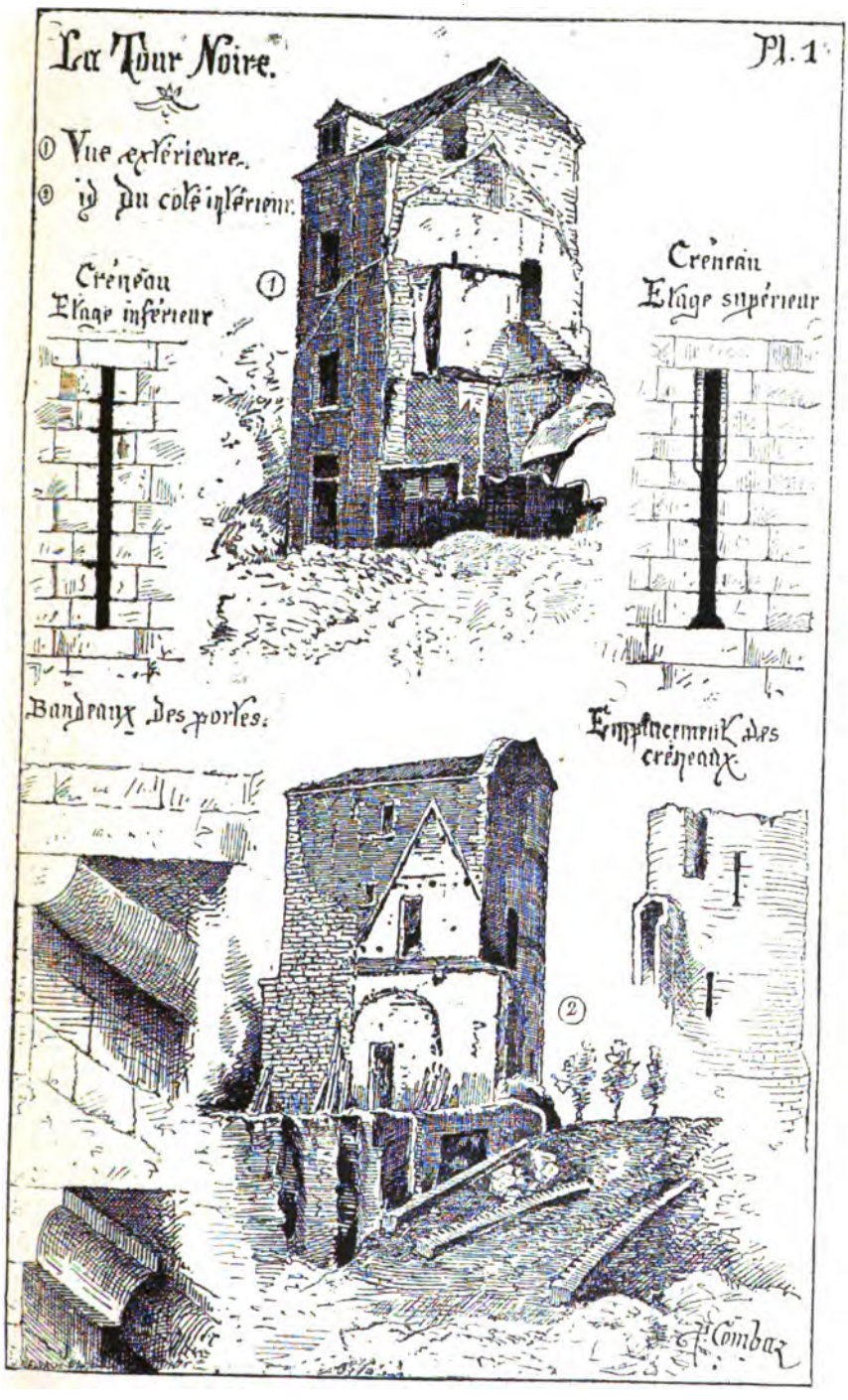

Digitized by Google

Digitized by Google

sèrent immédiatement à l'administration communale pour demander la conservation de ce fragment d'architecture militaire et M. le Bourgmestre Buls prit vigoureusement en mains la défense de notre cause.

Le projet de restauration fut discuté dans la séance du conseil communal du 27 février 1888. L'honorable bourgmestre de la capitale s'attacha tout d'abord à réfuter les objections principales faites contre la restauration projetée par le Collège [1].

Ces objections étaient les suivantes :

1° Les restes de la Tour-Noire sont des débris trop informes pour mériter une restauration. Cette restauration sera en réalité une construction nouvelle.

L'inspection des lieux, dit M. Buls, la valeur des restes existants, et les documents que l'on possède, permettent d'assurer que la restauration projetée par M. Jamaer, architecte de la ville, donnera fidèlement et sans qu'il soit nécessaire de rien ajouter d'important à ce qui existe, une tour de la première enceinte.

2° Cette restauration de la Tour-Noire ne présente pas assez d'intérêt pour justifier la dépense qu'elle entraînera.

Cette objection soulevait une question de principe traitée magistralement par M. le Bourgmestre, qui fit ressortir l'intérêt des sacrifices faits par la ville à maintes reprises pour la conservation de tout ce qui se rattachait aux souvenirs de l'ancien Bruxelles et notamment les dépenses pour la restauration des maisons de la Grand'Place.

« Quel est le bruxellois, disait M. Buls, qui fier de la

1 Nous pensons qu'il est utile de reproduire ici succinctement cette partie de la séance dans laquelle la question a été traitée à un point de vue tout à fait élevé et sous lequel on n'a pas l'habitude d'envisager les questions de ce genre dans les conseils communaux, témoin les destructions des anciennes portes de ville d'Anvers et la démolition de la Tour-Bleue dans la même ville, faites sans motif sérieux.

Digitized by Google

prospérité de sa ville natale, ne verra avec un vif intérêt les jalons du passé qui marquent les étapes successives des agrandissements de Bruxelles?

Qu'on s'imagine le puissant intérêt et l'aspect saisissant que présenterait notre ville, si nos pères tout en renversant les murailles qui étreignaient l'expansion de la cité, avaient isolé, en les conservant, les portes si curieuses et si pittoresques des deux enceintes. Notre commune serait semée de monuments originaux, de spécimens de l'architecture d'autrefois, tranchant par leur aspect fruste et étrange sur l'uniformité des constructions modernes, et l'étranger viendrait les contempler, comme il va à Nuremberg et à Rouen voir les vieux remparts et les tours majestueuses de l'ancienne enceinte.

Mais, si nous devons regretter amèrement que tous ces témoins du passé aient disparu, tâchons au moins, alors qu'il en est temps encore, de préserver les rares constructions anciennes que la pioche des démolisseurs n'a pas encore fait évanouir.

Pourquoi hésiterions-nous à profiter de la seule occasion qui se présentera peut-être de préserver de la destruction un fragment de nos remparts du XIe siècle [1], alors que notre ville offre à peine encore quelques restes de cette époque reculée.

Ce qui n'est pas encore détruit de nos remparts de la première et de la deuxième enceinte [2], appartient à des particuliers; nous serons impuissants à les préserver de la destruction et ces vénérables témoins d'un passé de luttes une fois disparus, le souvenir de leur existence s'effacera bientôt de la mémoire des habitants de la ville. Cela ne sera-t-il pas

1 M. Buls se base ici sur l'opinion de Gramaye pour faire remonter la première enceinte au XIe siècle ; nous discuterons cette opinion dans la deuxième partie de notre travail.

2 Il ne reste de la deuxième enceinte que la Porte de Hal, aujourd'hui Musée de l'État.

Digitized by Google

éminemment fâcheux et l'affection que les citoyens attachent à leur cité ne s'en ressentira-t-elle pas ?

L'amour filial pour le lieu natal n'est-il pas d'autant plus puissant que ce dernier a conservé plus de souvenirs du passé ? Les pierres parlent à l'esprit ; elles racontent les souffrances, les luttes, les triomphes des ancêtres ; elles donnent un corps et une scène aux faits des chroniques ; elles excitent la curiosité de la jeunesse et la rendent avide de connaître les événements dont elles ont été les témoins muets ; elles évoquent pour ceux qui connaissent l'histoire, le tableau des faits qui se sont déroulés devant elle ; elles rattachent le présent au passé et font résonner un accent vénérable et original qui tranche sur l'uniformité et la banalité de la vie moderne. »

M. Buls terminait son discours en faisant remarquer que l'administration communale d'Anvers, qui avait soulevé la réprobation de tout le pays en démolissant la Tour-Bleue et la porte d'Alençon, semblait également avoir reconnu ses erreurs antérieures, puisqu'elle avait décidé la conservation du Steen, malgré tout ce qu'il aurait de gênant pour les communications le long des quais.

Après une vive discussion dans laquelle les opposants ne purent appuyer leurs assertions que sur l'opportunité de la dépense, la question de la conservation de la Tour-Noire mise aux voix, fut résolue affirmativement par 16 voix contre 10 et un crédit de 40,000 francs fut accordé pour la restauration.

***

La restauration d'un monument ancien étant décidée, le premier point à résoudre est la détermination de l'époque précise de sa construction.

Ce point résolu, l'examen des restes et celui de construc-

Digitized by Google

tions contemporaines encore debout ou tout au moins de documents relatifs à des monuments de la même époque, permettront de résoudre les problèmes qui se rattachent à la restauration projetée.

Nous sommes ainsi amenés incidemment à fixer la date de construction de la première enceinte de Bruxelles. Faute de document indiquant la date précise, nous serons conduits à étudier en détail cette première enceinte et les monuments avoisinants élevés à date connue. Nous poserons ainsi des jalons, et nous fixerons les limites d'âge entre lesquelles cette enceinte a dû être élevée par nos pères.

Le document le plus ancien faisant mention d'une date concernant les premiers remparts de notre ville est une vieille poésie allemande citée par Gramaye sous la rubrique : *Post annum 1040.*

« *Producta autem veteris castri pomeria, structaque quæ nunc interiora vocantur, invenio sub Lamberto II comite. — Patuit tum oppidum portis 8, munitum turribus plusquam 24*[1]. »

Lambert II dit Balderic, frère de Henri-le-Vieux, n'eut qu'un règne très court (1046-1063).

La citation est précise, et il semble que la date de la première enceinte de Bruxelles soit ainsi fixée, mais, le document cité (*Ex indiculo veteri ubi id rythmo Teutonico expressum* , dit Gramaye,)nous paraît sujet à caution.

D'abord, nous n'avons pu retrouver l'original de ce document pour en vérifier la valeur ; ensuite l'examen des maçonneries de l'enceinte ne nous permet pas d'en faire remonter la construction jusqu'à l'époque indiquée. La maçonnerie est faite par assises si régulières, que nous ne pensons pas pouvoir la faire remonter jusqu'au milieu du XIe siècle.

Du reste, Lambert II et sa femme Ode séjournaient d'or-

[1] *Bruxella cum suo comitatu* par J. B. Gramaye. Bruxelles, chez Jean Mommaerts 1606, in-4°, édition originale.

Digitized by Google

dinaire dans le palais de l'île Saint-Géry [1] ; ce palais ne fut abandonné que sous leurs successeurs qui se transportèrent dans le château bâti peu après à Caudenberg. C'est à Henri II ou à Henri III que l'on croit pouvoir faire remonter la construction de ce castel, mais il est certain que pendant les premières années du règne de Godefroid Ier (1095) il existait sur la montagne de Caudenberg, un château dont les maîtres étaient châtelains héréditaires de Bruxelles et une congrégation de prêtres qui servaient de chapelains aux comtes [2]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 26.)

Il est à remarquer que les archives de la ville et celles de Sainte-Gudule ne remontent pas jusqu'à cette époque ; la première mention du château n'y date que de 1259 [3].

Or, si l'on consulte les plans de la ville au XVIe siècle (plans de Braun et Guicchardin) où la première enceinte est marquée toute entière, on constate que par son tracé cette enceinte enveloppait complètement, en faisant un grand crochet, le Caudenberg et le château des comtes de Louvain plus tard ducs de Brabant.

Un pareil tracé ne se comprendrait pas si la construction de l'enceinte avait été antérieure à l'établissement du château du Caudenberg.

Si l'enceinte avait été établie en 1046, son tracé à partir de l'angle de la rue d'Isabelle et de la rue Ravensteen, aurait dû être prolongé en ligne droite au travers de la place Royale pour se raccorder à la portion du mur située derrière le Musée, contre la rue de Ruysbroek.

L'existence du grand crochet autour du château, la tra-

1 Traxerunt que Lambertus seu Baldericus et Oda sua conjux moram Bruxellæ in curia circa flumen prope Cappellam S. Gaugerici (A. THYMO).

2 Acte de 1107, BUTKENS, t. I p. 38. — GRAMAYE (ad. an. 1130) dit que Godefroid I fit don à l'église de Caudenberg d'une parcelle de la vraie Croix.

3 Domum inter domicilium domini ducis et castrum castellani in loco qui dicitur Borchdal. (L. E. de 1259. — Archives de Sainte-Gudule).

Digitized by Google

versée de la rue de Namur où l'on rencontrait la porte dite de Caudenberg sont pour nous une preuve évidente que la maçonnerie ne saurait remonter au delà des premières années du XIIe siècle. Nous arrivons ainsi à fixer une limite inférieure à son âge [1].

Peut-être que Bruxelles n'était à son origine, comme bien des villes du pays, entourée que d'un rempart en terre précédé d'un fossé, obstacle défensif et même préventif pour soustraire la partie basse de la ville aux inondations fréquentes d'un cours d'eau tel que la Senne, navigable à cette époque, et devant avoir une importance bien plus considérable qu'aujourd'hui et, que c'est de ce rempart en terre qu'il est question sous Lambert II.

Aux considérations précédentes, il convient d'ajouter que pendant le XIe siècle, les comtes de Louvain avaient fixé leur résidence au château de Louvain. Henri I y fut assassiné en 1044, et Henri III améliora le château pendant son règne. Il serait donc étonnant que ces comtes eussent doté Bruxelles d'un rempart magnifique en pierre alors que leur propre ville ne fut ceinte de murailles qu'en 1156 [2].

1 Si l'assertion du texte de Gramaye était exacte, on ne devrait tout au plus considérer la date qu'elle donne, que comme l'époque où l'on commença l'exécution du projet d'enceinte. Les travaux durent être abandonnés pour n'être repris sérieusement qu'au XIIe siècle.

2 Les premiers remparts de Louvain datent de 1156, d'après Boonen, dont les renseignements sont toujours fort exacts ; il prétend avoir vu des documents originaux qui attestent le fait. Diveus les fixe à l'an 1161. La divergence n'est pas grande comme on le voit. (VAN EVEN, *Louvain monumental*, 1860.)

Digitized by Google

Digitized by Google

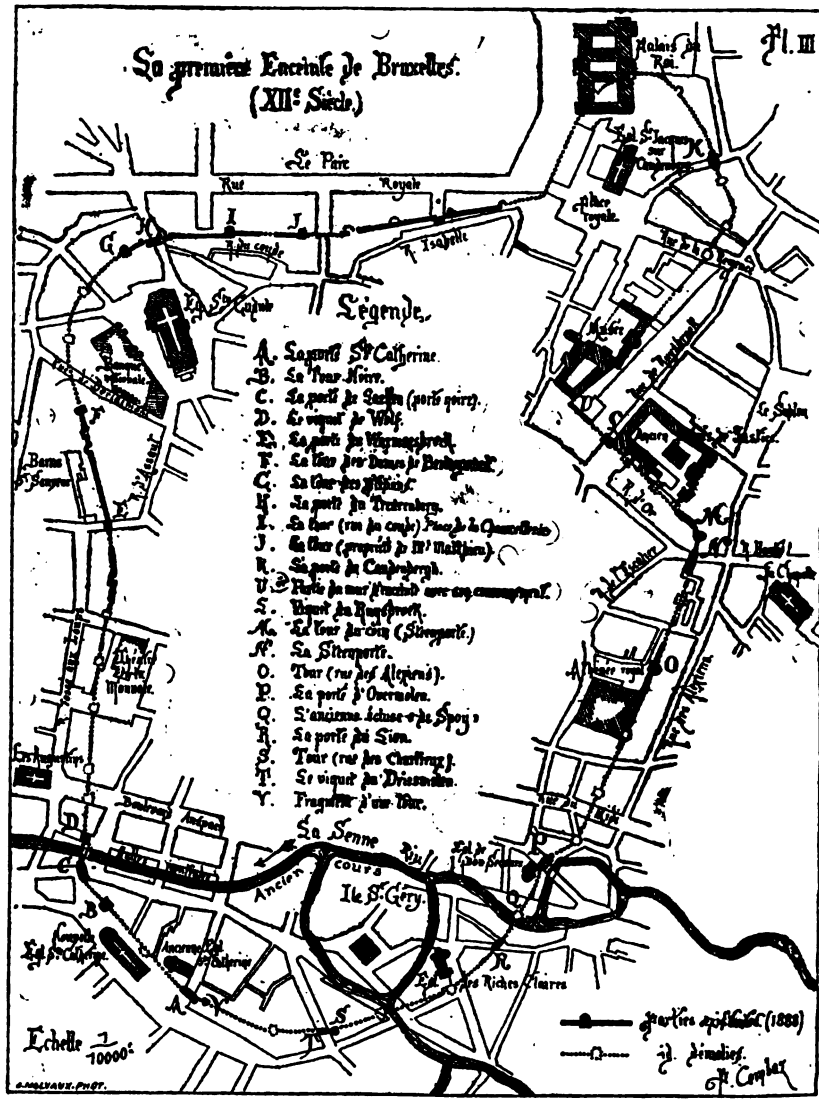

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LA PREMIÈRE ENCEINTE DE BRUXELLES.

Précisons encore, s'il est possible, et dans ce but parcourons les remparts de la première enceinte, en suivant les restes encore nombreux que renferment divers pâtés de maisons, dans les quartiers non transformés depuis vingt-cinq ans.

Commençons notre promenade par la porte Sainte-Catherine [1] située non loin de notre Tour-Noire, en prenant comme guide le plan de Braun et l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters. (Voir tome III, p. 183.)

La porte Sainte-Catherine était placée à l'extrémité et dans l'axe de la rue du même nom ; elle est citée en 1263 dans les archives de Sainte-Gudule.

Le bâtiment se composait de trois greniers ou chambres superposées servant de grenier à blé en 1464 et de magasin à poudre jusqu'en 1566.

On y arrivait par un pont en pierre dont le magistrat ordonna la démolition le 19 septembre 1562.

La porte elle-même fut abattue en 1609.

Il reste encore dans les caves de l'estaminet « *A la Couronne* » rue Sainte-Catherine, N° 40, de nombreux vestiges de la courtine adjacente à la porte et même des fragments d'une des tours de l'enceinte.

Derrière la porte, on trouvait l'église Sainte-Catherine d'abord simple chapelle dépendant de la paroisse de Molenbeek, mentionnée en 1201.

[1] Voir le plan de l'enceinte au 1/10000 et le plan de Braun. (Pl. II et III.)

Digitized by Google

A l'ouest de la Senne, entre la rue Sainte-Catherine et le pont des Vanniers (aujourd'hui la façade nord des Halles centrales), on vendait la tourbe provenant des prairies de Vilvorde. Ce quartier ne fut habité qu'au XIVe siècle.

Le rempart englobant le quai s'étendait de la porte Sainte-Catherine à la porte Noire placée sur la rive gauche de la Senne. Ce rempart était interrompu par deux tours, parmi lesquelles notre Tour-Noire. Sur le plan de Guicchardin, l'une des tours, celle qui est la plus rapprochée de la porte Sainte-Catherine, est sans toiture, c'est-à-dire à rempart découvert, l'autre est couverte d'un toit conique.

***

La porte Noire était d'abord appelée la porte de Laeken, nom sous lequel la renseignent les archives de Sainte-Gudule en 1292. Elle ne reçut le nom de porte Noire [1] qu'au XVIe siècle (1520). En 1439, on y conservait de la poudre (*Luyster van Brabant*, 2e part., p. 108.)

Sa démolition, décidée en 1571, fut effectuée en 1573. Les matériaux de démolition servirent à construire l'écluse du petit Willebroek.(Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 188.)

La porte Noire se trouvait en face et dans l'axe de la rue de Laeken.

On le voit, la tour mise à découvert en 1887, n'était ni la porte Noire, ni une dépendance de cette porte.

***

[1] Peut-être à cause de la noirceur des murs due à l'humidité des eaux du *fossé des Dames Blanches* qui baignaient les pieds de la porte, ou par opposition à une autre partie des fortifications de Bruxelles qui aurait porté le nom de *blanche ?*

Digitized by Google

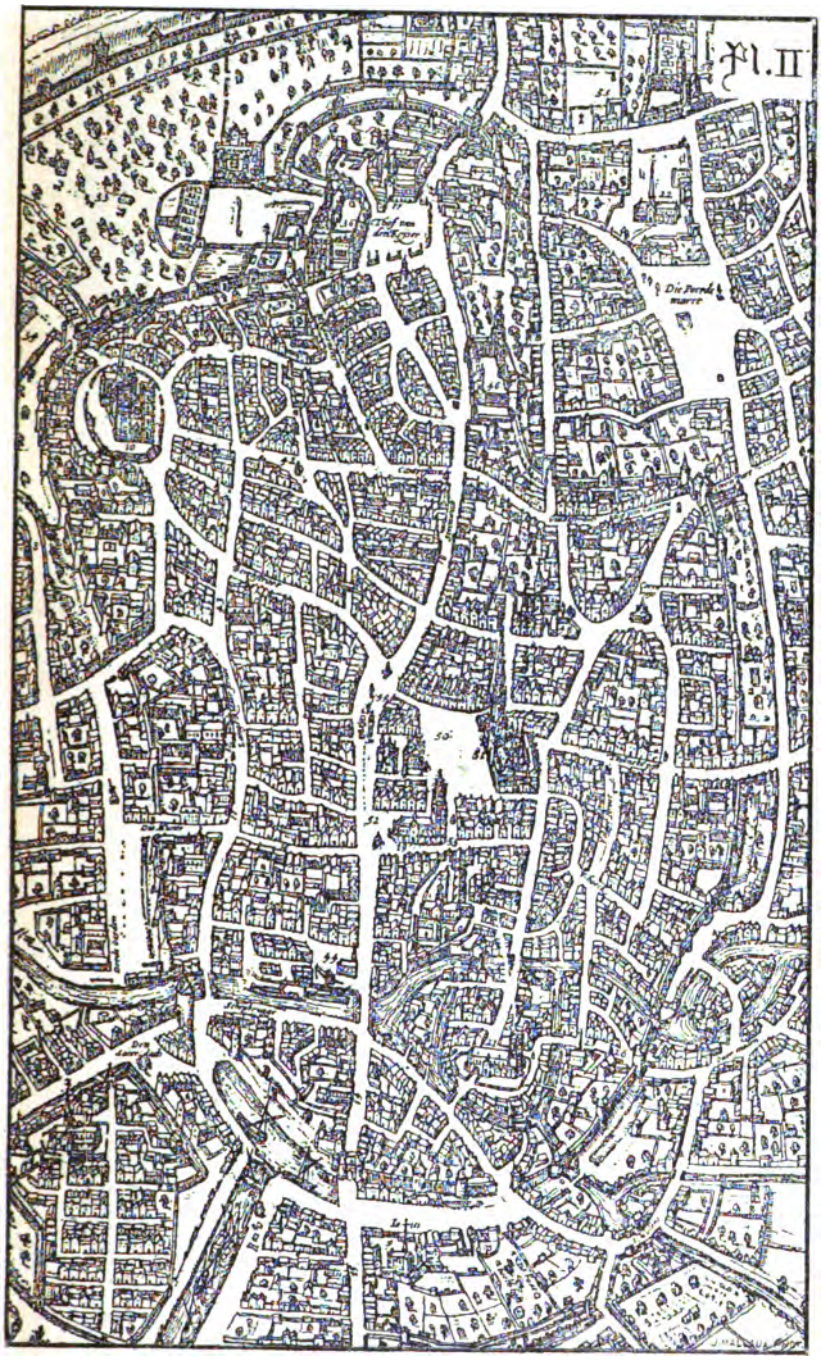

Digitized by Google

Digitized by Google

Près de la Senne, sur la rive droite, et en regard de la porte Noire, il y avait une poterne (petite porte souvent réservée uniquement aux usages militaires) appelée le viquet de Wolf (*S'Wolfswyket*). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 194.)

La tour en fut louée en 1576.

En 1577, on conçut l'idée d'ouvrir une rue derrière la maison du trésorier Vanderbeken, adossée au fossé de Wolf (*S'Wolfssgracht*) et d'abattre la poterne, mais le projet fut abandonné et la démolition de la poterne n'eut pas lieu.

Au XVIIe siècle, la poterne encore debout, porte le nom de viquet Saint-Jean parce qu'une partie du rez-de-chaussée avait été convertie en une chapelle dédiée à Saint-Jean de Latran.

La chapelle fut enfin démolie le 26 août 1816.

Nous ne parlerons que pour mémoire du siège de Bruxelles en 1213 auquel les chroniques [2] rattachent un combat qui aurait eu lieu entre Flamands et Brabançons, hors de cette partie de l'enceinte, ce fait n'étant pas prouvé.

***

L'enceinte au delà du viquet de Wolff était précédée d'un fossé plein d'eau alimenté par la Senne et par les sources souterraines. Tout le terrain extérieur ne fut pendant longtemps qu'un assemblage de prairies, de jardins et de cultures qui ont laissé leurs noms aux rues du quartier (*Meyboom, rue du Marais, rue aux Fleurs, montagne aux Herbes-Potagères,* etc.). On n'y avait accès que par la poterne précédente et par une poterne à mi-côte : le viquet aux Herbes-Potagères (*Waermoes poort*).

Le nom moderne de *Fossé-aux-Loups* donné au fossé plein

[1] Op de Zenne buten r'Swolfswyket, 1393. (Archives de la ville.)

[2] Bibl. roy. de Bruxelles, mss. nos 11641 et 13473, cités par MM. Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p, 47.

Digitized by Google

d'eau, est une traduction vicieuse du mot *Wolfsgracht* que l'on aurait dû traduire : *fossé de Wolf*, dénomination qu'il reçut vers la fin du XIIIe siècle du nom d'une habitation appartenant à un sieur Jean Wolf. (Henne et Wauters.)

Auparavant, on l'appelait simplement *le fossé :* de *gracht* ou *de grecht*.

De la portion d'enceinte entre le viquet de Wolf et la poterne des Herbes-Potagères, nous ne connaissons pas de restes; mais nous nous rappelons avoir vu démolir au moment de la construction du nouveau boulevard central, une tour très haute située dans la propriété de M. Dumortier. Lors de la reconstruction récente de l'hôtel des Monnaies (1886) on a mis à nu le fossé tourbeux de la première enceinte et une partie des fondations du mur. Ce fossé fort large formait un vaste étang dont deux parties longues chacune de 160 pieds, furent cédées par la ville à un particulier en 1434.

***

La porte aux Bettes ou *Herbes-Potagères*, barrait la montagne actuelle de ce nom, un peu en arrière de l'établissement actuel des bains Saint-Sauveur.

Elle était de peu d'importance et portait aussi le nom de poterne (*viquet*) [1].

En 1555, elle servit de dépôt d'archives au Conseil de Brabant. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 212.)

Elle fut abattue en 1563, aussi ne la retrouve-t-on pas sur le plan de la ville dressé pour l'ouvrage de Guicchardin.

***

1 Le *viquet de Waermoesbrock* n'existait pas lors de la construction de la première enceinte. Il ne fut ouvert que plus tard (Voir plus loin).

Digitized by Google

A partir de la montagne aux Herbes-Potagères, l'enceinte remontait le coteau et le contournait jusqu'au haut de la rue de Treurenberg, en suivant dans les pâtés de maisons un tracé à peu près parallèle à la rue des Comédiens; elle recoupait la rue de Berlaimont [1], et les bâtiments du fond de la Banque Nationale et, traversant le jardin de M. le Doyen de Sainte-Gudule, rejoignait de là le Treurenberg à hauteur de l'établissement portant pour enseigne *la Porte-Verte*.

De cette portion d'enceinte, il reste de nombreux fragments; à partir de la montagne aux Herbes-Potagères, un certain nombre de jardins des maisons de la rue des Comédiens et de la place de Louvain ont leur mur de fond élevé sur les restes des remparts. On aperçoit ces remparts et une tour assez mal conservée, notamment du terrain vague (ancien fossé) longeant l'établissement des bains Saint-Sauveur, (montagne aux Herbes-Potagères, n° 31).

Au fond de la propriété de M. Otto, rue des Comédiens, n° 35, on retrouve même intacte une tour et une portion de mur adjacente.

Cette partie présente d'ailleurs une histoire pleine d'intérêt. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 213 et suiv.)

Au XIVe siècle existait, en cet endroit l'hôtel de T'Serclaes, appelé auparavant l'hôtel de Wavre. C'est sur cette propriété que la comtesse de Berlaimont, Marguerite de Lalaing, fonda, en 1624, un cloître de chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin.

La propriété était jointe par une autre non moins importante : le couvent des Bénédictines anglaises, fondé en 1599, et situé au fond de l'Etengat. Le jardin et le vivier

1 La rue de Berlaimont s'appelait primitivement *impasse de l'Etengat* (*Trou à manger*). Ce nom qu'on lui donnait déjà au XIIIe siècle provenait, d'après Foppens et Mann, de ce que les ouvriers employés à la construction de Sainte-Gudule s'y réunissaient pour prendre leurs repas.

Le percement de la rue de Berlaimont ne date que de 1798.

Digitized by Google

allaient d'un côté jusqu'à la rue ou place dite le *Gracht* (le haut de la rue des Comédiens), de l'autre jusqu'à la rue d'Assaut. Le noviciat était établi dans une des tours du rempart.

Ces deux propriétés étaient bâties en partie sur les remparts de la première enceinte et l'on aperçoit encore dans la propriété de M. Otto, la tour contre laquelle est adossée l'escalier par lequel les Dames de Berlaimont descendaient dans le fossé converti probablement alors en jardin d'agrément.

Le rempart adjacent formait terrasse haute, son couronnement fut refait au XVIIe siècle comme l'indique le profil des moulures, et, comme on y avait adossé des terres du côté intérieur, le mur fut renforcé par deux énormes contreforts encore intacts.

On retrouve également sous les magasins de M. Otto, deux réservoirs recueillant les eaux des sources qui coulent sous le plateau de Sainte-Gudule. Ces eaux alimentaient jadis le fossé jusqu'au viquet de Wolf.

Le fossé fut concédé d'abord au chevalier Nicolas Swaef, propriétaire d'une maison voisine. Plus tard, en 1526, le rempart et les fossés voisins furent accordés pour un terme de 50 ans, à Jean de Nuwenhove, qui habitait une maison au fond de l'Etengat; mais déjà en 1538, le fossé était vendu pour 500 florins à Henri Stercke, conseiller et receveur général du Duché de Brabant, à condition de ne pas endommager le rempart ni les tours et de ne pas combler les fossés auxquels il devait donner accès en cas d'incendie.

Toute la partie supérieure du fossé au-delà de l'emplacement des réservoirs dont il est fait mention ci-dessus était à sec et s'appelait le *fossé au sable*.

***

La partie du mur la plus voisine de l'Etengat séparait le

Digitized by Google

couvent des Bénédictines anglaises d'une troisième propriéte : *la maison de Saventhem.*

Celle-ci occupait l'emplacement de la Banque Nationale ; elle possédait des jardins tant devant que derrière « *vieille tour, écuries y bâties et deux sorties, l'une vers la montagne Sainte-Elisabeth, l'autre vers Sainte-Gudule.* »

***

Nous avons cité plus haut le nom de T'Serclaes, dont la famille habitait l'hôtel de Wavre. Cette partie de nos remparts est célèbre par le fait d'armes de 1356.

Louis de Maele, comte de Flandre, allié au comte de Namur et aux Liégeois, avait fait irruption dans le Brabant. Les Flamands s'approchent de Bruxelles, et au nombre de 100,000 dit-on, prennent position sur les hauteurs entre les villages d'Anderlecht et de Molenbeek, près du hameau de Mortebeek, dans la plaine appelée *la Haute Culture* (*den Hoogen Couter*) au lieu dit *Scote* ou *Scheut.*

Les Brabançons, au lieu d'attendre l'ennemi derrière leurs murailles, veulent protéger leurs faubourgs et s'avancent à la rencontre de leurs adversaires.

La bataille eut lieu le 17 août (*Corpus Chronic. Flandriæ*) ; elle fut désastreuse pour les troupes du Brabant ; beaucoup de bourgeois qui avaient échappé au fer, périrent dans la retraite vers la ville ou se noyèrent dans la Senne, les marais et les étangs voisins. Le duc poursuivit les fuyards, pénétra en ville par la porte Sainte-Catherine à laquelle il mit le feu, planta sa bannière « *A l'Étoile* » sur le Marché et se rendant au palais de Caudenbergh, prit immédiatement toutes les mesures pour assurer sa conquête [1]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t., I, p. 118.)

[1] « En de Vlaminghen volchden al vechten tot Zinte-Kateline poorte die

Digitized by Google

Il ne devait cependant pas jouir longtemps du fruit de sa victoire; la ville fut reprise et les Flamands furent expulsés la même année par l'énergie d'Evrard de T'Serclaes.

Ayant appris que la garde des remparts conquis se faisait avec mollesse et négligence, Evrard de T'Serclaes résolut de tenter un coup de main.

Le 24 octobre 1356, ayant réuni quelques brabançons intrépides, il traverse pendant la nuit le Warmoesbroeck, et escalade la muraille non loin de la Chapelle Saint-Laurent, au fond de l'Etengat où se trouvait la demeure de sa famille.

Les hardis compagnons qui le suivent grossissent en nombre pendant la route, se portent jusqu'au marché, arrachent l'étendard de Flandre et se dispersent en ville en criant : *Brabant au Grand Duc !*

Les habitants prennent les armes et les Flamands surpris et éperdus fuient en toute hâte vers la porte Sainte-Catherine. La porte étant fermée, quelques-uns se précipitent du haut des remparts, tandis que les autres mettent bas les armes. Le Brabant était désormais perdu pour Louis de Maele; Jeanne et Wenceslas rentrèrent à Bruxelles, terminant la guerre par le traité d'Ath (1357) [1].

***

verbranden zy..... en grave Lodewyc quam binne Brusele en stac zyne banniere in de sterre op te marct. »

Biblioth. royale, Manuscrit n° 18001.

1 Immédiatement après la paix, les principales communes du Brabant, Louvain, Bruxelles, commencèrent la construction de nouvelles fortifications. La plupart de ces villes avaient vu dans les dernières années s'agrandir considérablement les faubourgs devant leur première enceinte. En cas de siège, ces faubourgs sans défense étaient dévastés impunément, et l'assiégeant y trouvait des couverts pour s'approcher de cette enceinte. Il en fallait une seconde enveloppant toute l'agglomération.

L'historien Foppens prétend que c'est en mémoire du fait d'armes de 1356

Digitized by Google

En remontant le long de la côte on arrivait, comme nous l'avons vu plus haut, à la partie du rempart précédée d'un fossé sec. En ce point, ce fossé s'appelait le *fossé au Sable*. Contre l'enceinte, derrière le marais qui occupait la rue du Bois-Sauvage, longeant Sainte-Gudule, les seigneurs d'Evere bâtirent plus tard un hôtel qui passa aux de Bergues en 1455 (1456 N. S.). Ils furent autorisés à pratiquer une ouverture dans le mur, et ils obtinrent même plus tard la jouissance des remparts et des fossés depuis le Treurenberg jusqu'à l'Etengat. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 288.)

En 1486, ces fossés n'étant bordés que d'une haie, on remplaça celle-ci par un mur lorsque, pendant son voyage, l'empereur Frédéric III vint à Bruxelles et occupa l'hôtel de Bergues.

En 1637, cet hôtel fut morcelé pour le percement de la courte rue Neuve (rue de la Banque).

Les jardins s'étendant en dehors de l'enceinte furent vendus et l'on y bâtit les maisons qui occupent le côté droit de la montagne des Oratoires.

(il dit erronément de 1376), dans lequel s'étaient distingués les marmitons et les cabaretiers, qu'on nommait alors *Spits-fieltjens*, que l'on a vu pendant de longues années deux figures de marmitons avec leurs broches au haut des pignons de la Porte de Flandre. Cette porte faisait partie de la deuxième enceinte commencée en 1357 et terminée en 1379.

La date de 1357 est clairement indiquée par Ed. De Dynter (traduction de Jean Vauquelin au xve siècle), dans la chronique qu'il présenta à Philippe-le-Bon en 1447 et dans laquelle il raconta la reprise de la ville par Evrard de T'Serclaes.

1356. « Et par une nuit, secrètement s'en vint passer les fossés en ung lieu dont il avoit le congnissance, lequel lieu est nommés Wermoesbroek, et monta par eschielles sur les murs et finablement fist tant qu'il fut oultre et entra en la ville atout che il avoit de gens. Et à ce temps, les nouviaulx murs qui maintenant y sont, ne les nouviaux fossés n'y estoient point car ilz furent encommenchiés l'année après. »

(*Chronique de De Dynter*, par P.-F.-X. De Ram, Brux., 1854-60. Tome 3, p. 548).

Voir aussi les *Brabantsche Yeesten* de De Clerk, édités par Willems, 1845. Tome II, Livre VI.

Digitized by Google

L'hôtel « *avec jardin, eaux, édifices, deux grandes tours aux vieilles murailles de la ville, aussi ladite vieille muraille, depuis l'héritage des pasteurs de Sainte-Gudule jusqu'à la nouvelle rue* » devint successivement la propriété du duc Charles de Lorraine (1641) et de Marie de Cusance (1643).

Il fut morcelé de nouveau en 1804 par le percement de la rue de Ligne.

***

Au delà de la rue de Ligne, se trouve rue du Bois Sauvage, n° 14, l'habitation de M. le Doyen de Sainte-Gudule : c'était, depuis le xve siècle, l'habitation des plébans de la Cathédrale ; à cette propriété est restée attachée la jouissance d'une partie des remparts, et c'est encore aujourd'hui un reste assez bien conservé de la première enceinte. Une vue dessinée par Lauters, s'en trouve dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I. On y remarque une tour et une portion de courtine d'une architecture absolument semblable à celle de notre Tour-Noire, mais fortement dégradées par des annexes des xvie et xixe siècles. La partie réellement intéressante est la portion d'enceinte attenante : une partie du mur de parapet de la courtine s'est conservée à peu près intacte et l'on y remarque les deux étages d'arceaux superposés et un créneau entier dans le mur de parapet.

***

Le Treurenberg (*Montagne des Pleurs*) était barré à mi-côte par la porte de la ville (la porte Sainte-Gudule).

Cette porte ne reçut son nom de *Château des pleurs* (*Treurenborg*) qu'au xvie siècle, alors qu'elle servait de prison d'Etat (1567).

Plusieurs personnes de distinction y furent enfermées, entre

Digitized by Google

autres : Van Straelen, bourgmestre d'Anvers, et le poète Houwaert. Au XVIIe siècle le bâtiment servit de prison pour dettes.

Il fut démoli en 1760 (14 avril). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 290.)

***

Le rempart passe ensuite sur la droite du Treurenberg et se continue presque en ligne droite jusqu'à la place des Palais actuelle, parallèlement à la rue Isabelle.

Cette partie de l'enceinte, longée à l'extérieur par le parc des ducs de Brabant, n'était percée d'aucune issue.

Elle se composait de courtines reliant un certain nombre de tours placées de distance en distance. Le mur épais des remparts a été utilisé dans la construction de la plupart des maisons situées derrière la rue du Gentilhomme (petite rue de l'Écuyer) et derrière la rue Isabelle. On en retrouve plusieurs fragments.

***

Des tours nombreuses, intercalées dans le rempart, il en reste deux situées, l'une à gauche de la montée de la Montagne du Parc, dans le fond de la propriété de M. Matthieu, banquier, rue Royale, N° 36 ; l'autre, place de la Chancellerie, N° 9 ; cette dernière est entièrement modernisée.

La tour de M. Matthieu est une des plus hautes et des mieux conservées.

On y pénètre du fond des remises de la propriété, par une ouverture moderne percée dans le mur, épais de 3 mètres.

Au-dessous du plancher se trouve une cave qui a été convertie en partie en citerne à une époque récente. On y remarque un grand anneau de fer enchâssé dans le mur, ce

Digitized by Google

qui semblerait assez indiquer que l'on s'en est servi dans la suite, comme prison. Au-dessus se profile l'ancienne voûte en plein cintre, avec cordon saillant en boudin, à peu près à hauteur des naissances des voûtes.

Cette partie inférieure, pensons-nous, était entièrement remplie de terre jusqu'à une certaine hauteur, de manière à former ressaut vers l'intérieur de la ville : disposition analogue à celle de la Tour-Noire.

On ne peut apercevoir aucune trace de créneaux dans cet étage, attendu que les murs sont plafonnés, mais les créneaux, au nombre de trois, doivent s'y trouver comme à la Tour-Noire.

Ce premier étage communiquait avec la plate-forme des courtines adjacentes au moyen de deux escaliers situés l'un à droite, l'autre à gauche. Ces escaliers sont détruits, seule l'entrée de l'escalier de droite subsiste encore. Celle de gauche a disparu lorsque le propriétaire actuel de l'immeuble a installé dans la tour, l'escalier en bois qui mène aux différents étages.

Le second étage est voûté, mais la voûte est en briques et en forme d'anse de panier. C'est évidemment une partie reconstruite au XVIe siècle, comme le témoigne, d'ailleurs, une cheminée de l'époque, placée dans une des chambres de cet étage. Le pourtour du second étage jusqu'à la naissance de la voûte est ancien; ce mur est également percé de trois niches avec créneaux, d'une conservation parfaite.

Les niches au lieu d'être voûtées, ont leur toit formé de grosses pierres supportées par un double boudin en encorbeillement (Voir Pl. IV).

Du second étage, deux couloirs percés dans les murs de la tour permettaient d'arriver de plein pied sur la courtine; c'est une disposition pareille à celle que nous avons trouvée dans la Tour des Plébans.

L'une de ces portes présente ici encore comme support de

Digitized by Google

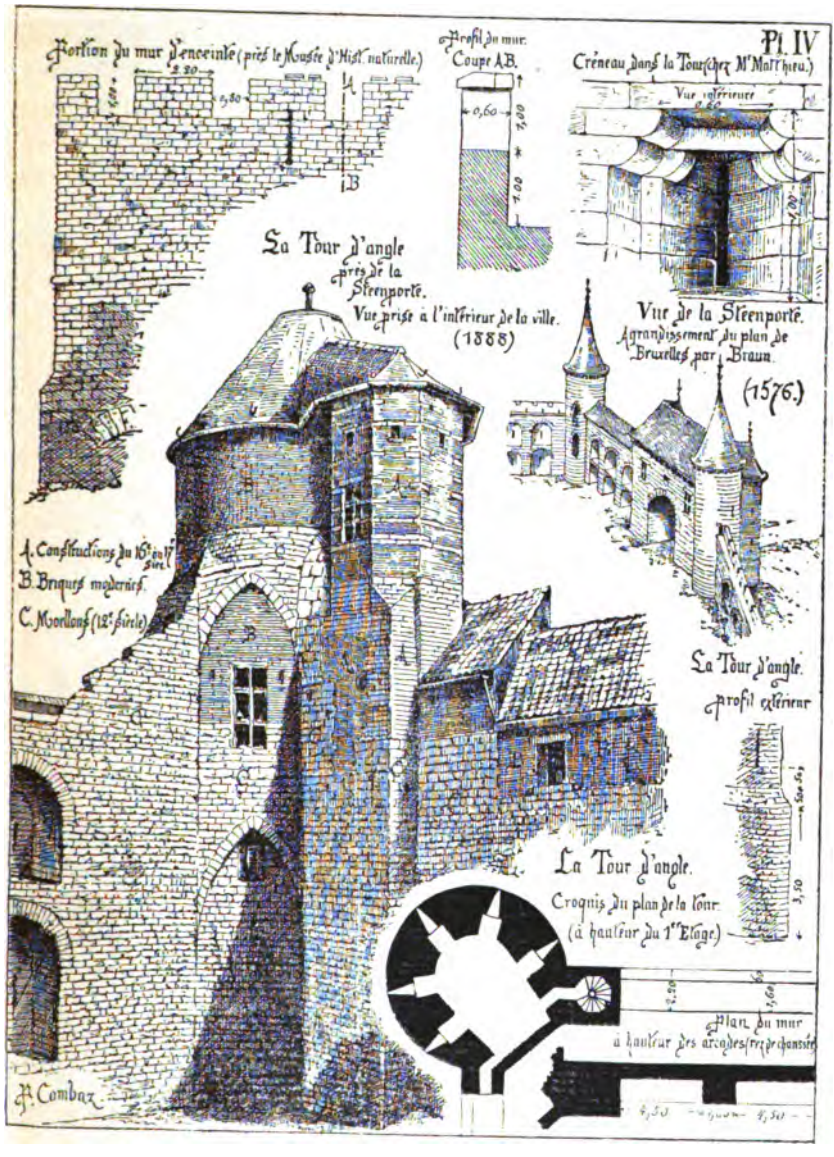

Digitized by Google

Digitized by Google

linteau, une console avec moulure à cavet. Comme toute la partie supérieure de la tour est du XVIe siècle, nous pouvons conclure maintenant que la même moulure à la Tour-Noire n'appartient pas à la construction primitive.

La tour de la place de la Chancellerie est de beaucoup moins intéressante, elle est presque entièrement en briques, signe certain de son peu d'antiquité.

Entre les deux tours se profile une partie du mur d'enceinte malheureusement fort dégradée : les arceaux ont disparu et il n'en reste plus que deux contreforts visibles au fond des jardins des maisons de la place de la Chancellerie. Dans le mur du parapet, on remarque les traces de créneaux.

***

La portion de cette partie de l'enceinte, près de la rue Isabelle, est figurée dans les volets d'un triptyque du Musée royal de peinture représentant les portraits de Philippe-le-Beau et Jeanne-la-Folle.

Une étude sur ce tableau accompagnée d'un dessin a paru, en 1887, dans le journal « *La Fédération artistique.* »

***

Il est à remarquer, que le terrain extérieur et intérieur de cette portion de l'enceinte, a été complètement modifié par l'établissement de la rue Royale en 1776. La place Royale fut exhaussée d'au moins 3 mètres [1] ; et l'on remblaya la partie du vallon du Borgendael à sa traversée avec la rue Royale. Ce vallon contournait l'église actuelle de Caudenbergh, pas-

[1] Ainsi que le témoignent les sous sols des maisons de la Montagne de la Cour, entre autres la maison, n° 81, habitée aujourd'hui par M. Suffell, changeur.

Digitized by Google

sait par les bas fonds du parc et se prolongeait vers la rue Isabelle, le fond de la Montagne des Aveugles et l'Université. Il s'appelait *de Vlade* (1295).

A l'extérieur on trouvait donc jadis un terrain en pente douce vers la campagne, devenu plus tard au XIIIe siècle, le parc des Ducs de Brabant. Le Parc n'était pas d'ailleurs, comme on le croit, un reste de l'ancienne forêt de Soignes, car il est constant que la plupart des bois qui couvraient la colline de Bruxelles étaient défrichés, lorsque les Ducs de Brabant étendirent leurs jardins sur le Caudenberg. A l'époque de la construction de la première enceinte, le terrain extérieur était donc entièrement dénudé.

***

Au haut de la montagne de Caudenberg s'étendait, vers le nord, la vallée du Borgendael. Contre ce vallon, près de l'emplacement qui fut plus tard le palais des ducs de Brabant, s'élevait à la fin du XIe siècle le castrum des châtelains. C'était une forteresse d'étendue restreinte mais d'un aspect imposant. Il menaçait ruine lorsqu'il fut rebâti par Jean II, d'après Mann ou Jean III d'après Gramaye. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 318.)

Ce château est cité en 1229 par le châtelain Léon II. « *Juxta castrum nostrum apud Frigidum montem.* » (*Opera Diplom.* T. I, p. 775.) Il fut abandonné lorsque les châtelains furent dépossédés de leurs anciennes prérogatives et au XIVe siècle ce n'était plus qu'un monceau de ruines appelé le *vieux château* (*berch die men heet d'Oudeborch*).

Sanderus, Gramaye et Frickx disent qu'on en voyait encore des ruines de leur temps.

Le château était entouré par les murailles de la première enceinte qui se prolongeaient en travers de la place des Palais

Digitized by Google

actuelle et recoupaient la cour de l'ancienne école militaire (aujourd'hui le jardin du palais du Roi) en englobant la chapelle de Caudenbergh, pour aboutir à la rue de Coudenbergh (rue de Namur), barrée par la porte du même nom.

La grande vue de l'ancien palais des ducs de Brabant par J. Van de Velde, gravée par Visscher pour l'ouvrage de Sanderus [1] et, sa reproduction dans *Bruxelles à travers les âges*, par H. Hymans, montrent sur la gauche du dessin une partie des murailles adjacentes à la porte de Coudenbergh.

Une tour est encore entière et la plate-forme en est à ciel ouvert.

La porte de la ville est une grosse tour de forme analogue à toutes les autres, terminée carrément du côté intérieur et flanquée de tourelles contenant probablement les escaliers. Elle est couverte d'un toit.

Entre le couvent de Coudenbergh et les murs d'enceinte, on trouvait à l'époque de la construction de la première enceinte un étang encore renseigné en 1441 sous le nom de *Den Poel van Coudenberg* (*Archives de Sainte-Gudule*). Cet étang contenait les sources du Borgendael.

La porte de Coudenbergh servit de prison d'État au duc d'Albe, puis de dépôt des Archives du Brabant pendant le XVIIe siècle. Sa destruction réclamée par les particuliers dès 1754 fut obtenue et exécutée en 1761 [2]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 384.)

***

De la porte de Coudenbergh, le rempart se prolongeait en courbe pour se rabattre le long du côteau vers le fond du Ruysbroek.

1 SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, 1650.

2 Au mois de mai 1888, en construisant un égout rue de Namur, on a mis à découvert en face de la maison portant le n° 20, les fondations de l'ancienne porte de Caudenberg.

Digitized by Google

Contre les remparts du côté de la partie haute de la rue de Ruysbroek se trouvent actuellement les écuries de la Cour; cet emplacement avait déjà cette destination au XIVe siècle.

Plus bas sur la place des Bailles, en tournant le dos au palais des Ducs, on trouvait une impasse (rue de la Régence actuelle). Les maisons du fond s'étendaient jusqu'à l'enceinte et elles formèrent, sous Philippe-le-Bon, la Cour des Comptes. En 1503, les Archives de cette administration furent déposées dans l'une des tours, depuis nommée *Tour des Chartes*. La tour des Chartes menaçait ruine lorsqu'elle fut démolie en 1761. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 380.)

Entre les remparts et la Montagne de la Cour, on trouvait aussi, au XIVe siècle, un hôtel bâti en 1337 par Guillaume de Dudenvoorde, modifié et appelé depuis *le vieux* ou *petit hôtel de Nassau*, brûlé à deux reprises différentes en 1625 et en 1701, puis transformé au siècle dernier par Charles de Lorraine. Le Musée d'Histoire naturelle occupe l'emplacement de cet hôtel; il repose en partie sur les fondations des vieux murs d'enceinte.

Les murs du rempart, derrière l'hôtel de Nassau, ont laissé aussi des traces sous les bâtiments de la Bibliothèque royale.

***

Toute la partie de la rue de Ruysbroek [1] attenante au rempart ne fut longtemps que la berge des murailles.

Le 13 novembre 1377 la plus grande partie de ces fossés fut cédée à la ville, depuis la tourelle de la porte de Couden-

1 Le nom de Ruysbroek est fort ancien, il est renseigné en 1286. Ce nom provient, dit-on, du bruit des sources que l'on y voyait sourdre et qui à cette époque étaient en partie captées par une fontaine ou pompe portant le nom de Fontaine Saint-Jacques.

Digitized by Google

berg jusqu'au bien acheté par Arnould de Grève de Goyck au chevalier Walter Pipenpoy.

Au bas de la rue, le rempart était anciennement percé d'une poterne appelée *la porte* ou *le guichet du Ruysbroek* (cité en 1286 dans les Archives de Sainte Gudule). La voûte et les contreforts du passage furent démolis en 1540 pour faciliter le passage de l'Ommegang, sur la requête des maîtres d'église de Notre-Dame du Sablon.

Le guichet et un pan de mur adjacent furent abattus en 1606 en faveur des Jésuites qui voulaient bâtir leur église le long de la rue de Ruysbroek (emplacement du vieux palais de Justice). (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 139.)

Au bas de la rue de Ruysbroek, la première enceinte de la ville présentait un retour brusque à angle droit avec sa direction précédente, et elle remontait parallèlement à la rue d'Or pour se raccorder à la Steenporte située au haut de la rue de l'Escalier.

Au coude à angle droit de l'enceinte dont il a été question ci-dessus, on retrouve près du Musée d'Histoire naturelle, une portion de courtine tout à fait complète et d'une conservation remarquable, due aux maisons que l'on a élevées sur ce mur au XVIe siècle.

Ce morceau est un spécimen peut-être unique de mur de parapet du XIIe siècle (Voir Pl. IV).

Le couronnement ou parapet de la courtine était percé de grandes ouvertures de $1^{m}00$ de profondeur et de $1^{m}00$ de largeur par lesquelles on laissait tomber sur l'assaillant des pierres ou d'autres matériaux pondéreux. Entre les ouvertures, distantes de $3^{m}00$ à $3^{m}10$ d'axe en axe, c'est-à-dire dans les merlons, on retrouve, suivant l'axe, un créneau par lequel on pouvait en même temps, mais sans se découvrir, tirer des flèches sur l'ennemi.

Au moment de la construction des maisons qui surmontent le mur, celui-ci ne devait pas être fort dégradé, car on

Digitized by Google

retrouve encastrées dans la maçonnerie de briques, quatre pierres blanches à pan coupé, formant la couverture de l'un des merlons. Le mur est donc complet, et il est probable que le couronnement du parapet des tours était de même forme.

***

La Steenporte paraît avoir toujours servi de prison.

Cédée à la ville en 1759, elle fut démolie l'année suivante et la dépense s'éleva à 12.000 florins. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 148.)

Un chronogramme placé sur la maison attenante à l'allée des Géants, maison bâtie en 1760 sur l'emplacement de la Steenporte rappelle cet événement :

TANDEM PULCHER FACTUS.

Il ne reste plus que quelques traces de cette inscription faite au moyen de lettres en fer en forme d'ancres, et l'inscription est indéchiffrable. Il serait certes à souhaiter que la Ville la rétablit.

***

Dans le fond de l'une des impasses de la rue d'Or, n° 34, on retrouve une vieille tour, bâtie en pierres blanches, excepté la partie supérieure qui a été restaurée à une époque assez récente. Cette partie de nos remparts est-elle un reste de l'ancienne Steenporte ou une tour voisine de la porte ?

D'aucuns prétendent que c'était la tour dans laquelle on

Digitized by Google

enfermait les prisonniers [1] et en effet un petit vestibule semble avoir conduit de la porte de la Ville à l'étage de la tour, mais, ce passage est moderne.

D'après une autre opinion, la Steenporte barrait la rue Haute, car les souterrains de la prison communiquent avec une des maisons de l'allée du Hibou, rue des Alexiens. Malgré nos recherches, nous n'avons pu vérifier ce dernier fait.

La tour dont il est question ci-dessus fait partie de l'habitation de M. Pierre Baes, membre de notre Société.

Notre honoré collègue, avec son obligeance bien connue, nous a permis d'en faire la visite détaillée.

Cette construction présente beaucoup de ressemblance avec la Tour-Noire.

Elle formait le coin de l'enceinte et se trouve à 50 mètres à gauche de la rue de l'Escalier, elle ne pouvait donc faire partie de la Steenporte comme on l'a supposé. Du reste, le doute disparaît à l'inspection du plan de Guicchardin dont nous reproduisons cette partie en croquis agrandi. (Pl. IV).

On retrouve, dans la tour, l'étage inférieur voûté et ouvert vers la rue du rempart et percé de 5 niches à créneaux. Sous cet étage inférieur se trouve la cave actuelle probablement remplie de terre jadis.

Au-dessus de cet étage, s'en trouve un second pareil à celui de la Tour-Noire, mais il est voûté; la voûte supérieure de la Tour-Noire a donc été démolie : cela est certain.

La plate-forme qui surmonte la tour conserve une partie de son mur de parapet : ce parapet à $0^{m}60$ d'épaisseur. La toiture et le haut du mur du parapet sont modernes.

Nous donnons la vue intérieure de la Tour de la Steenporte dans la planche IV.

Ce qui différentie la Tour de la Steenporte de la Tour-Noire, ce sont les communications. On avait ici accès aux différents

[1] D'après une légende, Agneessens y subit la captivité avant de monter à l'échafaud, mais aucun document connu ne confirme la légende.

Digitized by Google

étages par une tourelle latérale accolée à droite de la gorge de l'ouvrage. Nous avons parcouru l'escalier dans sa partie supérieure, du 1er au 2me étage et jusqu'à la plate-forme. La partie inférieure est masquée par des constructions dans lesquelles nous avons pu pénétrer ; nous avons constaté que le pied de la tourelle est un massif de maçonnerie plein.

***

Sur la droite de la Steenporte, l'enceinte continuait presque en ligne droite le long de la rue des Alexiens et de la rue des Bogards, jusqu'à l'église actuelle de Bon-Secours.

On voit encore des restes du mur attenant à la Steenporte dans le fond de toutes les maisons de la montagne des Géants.

D'autres restes ont été démolis lorsque l'on a percé la rue de Bavière en 1696. Un pan de mur encore intact a été cependant mis à nu lors de la construction du nouvel Athénée (1884). On ne peut assez louer l'heureuse idée que la Ville a eue de le conserver et de le faire restaurer ; il se trouve dans la cour du nouvel Athénée. Ce pan de mur touchait à la rue Val-des-Roses aujourd'hui supprimée, mais percée jadis uniquement pour avoir accès au rempart.

En 1394 une des maisons de cette impasse appelée *Plattendael* avait la jouissance d'une tourelle (*tornellum*) de l'enceinte.

Le 1er juin 1606 le contrôleur de la cour fut autorisé à y démolir une autre tourelle.

La portion d'enceinte dont il vient d'être question a fait l'objet d'une vue qui fait partie des planches de l'*Histoire de Bruxelles*. Elle est encore visible de l'ancien jardin des Arbalétriers placé dans les fossés, sur le côté de la rue des Alexiens, n° 10b, devenu aujourd'hui l'École des Petits-Frères. En pénétrant dans l'établissement, on aperçoit vers le haut,

Digitized by Google

du côté de la rue de Bavière, une tour couronnée d'un toit en tuiles assez bien conservée. Elle n'offre pourtant rien de particulier. La seconde tour représentée sur le dessin de M. Lauters ne se voit plus; nous pensons qu'elle a été démolie depuis peu.

Le fossé sur la berge duquel a été bâti plus tard un côté de la rue des Alexiens, étant sur la pente, n'était pas rempli d'eau.

On l'appelait *le fossé sec* (*de drooge Heergracht*).

C'est de la partie de ce fossé, située sous la Montagne des Géants, que partent les sources qui alimentent les fontaines du Manneken-Pis et de l'Hôtel de Ville.

Une galerie souterraine conduisant aux sources appartient à la ville ; les réservoirs offrent encore dans quelques parties des restes du style ogival.

En 1388, après la construction de la seconde enceinte, les échevins cédèrent aux arbalétiers de Saint-Georges toute la partie supérieure du fossé depuis la demeure de Henry Calays jusqu'à la Steenporte.

***

Au bas de la pente, nous rentrons dans la partie basse de l'enceinte, laquelle était de nouveau précédée de fossés pleins d'eau.

Au coin de la rue Neuve (rue de l'Étuve), et de la rue des Grands Carmes se trouvait le couvent des Pères du Mont-Carmel bâti en 1249 sur un terrain adossé aux remparts. Ce couvent fut détruit en 1797.

Plus loin, à l'extrémité de la rue du Marché-au-Charbon, on rencontrait une porte de l'enceinte : *la porte d'Overmolen* (*porte du moulin supérieur*). Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 163.)

On l'appelait aussi *porte Saint-Jacques* au XVIe siècle.

Elle fut abattue en 1574 en vertu de résolutions du ma-

Digitized by Google

gistrat des 18 et 21 mai. La démolition coûta 88 florins du Rhin, les matériaux furent vendus à l'exception toutefois d'une partie de pierres bleues qui servirent à réparer les fondements des moulins de Paepsem. Il est probable que ces pierres bleues provenaient de restaurations effectuées après le XIIIe siècle au moins, car on ne rencontre aucune pierre de cette espèce dans la construction primitive.

Tout contre la porte, à l'emplacement de l'église de Bon Secours, était le couvent de Saint-Jacques avec sa chapelle fondé, croit-on, au XIIe siècle. Cet hôpital s'étendait jusqu'à l'ancien coin des Teinturiers primitivement appelé simplement *Le Coin*.

***

L'enceinte partant de Bon Secours longeait le bras de la petite Ile de la Senne, traversait la rivière et la rue des Sœurs Noires pour se couder autour de l'Église des Riches Claires et continuait à longer le côté droit de la rue Saint-Christophe jusqu'à l'intersection de cette rue avec la rue Vinquet (aujourd'hui rue des Chartreux).

Derrière les maisons du Coin, on voyait jadis les restes d'une dépendance de la vieille enceinte,appelée dans les actes *la Vieille Ecluse* ou *de Spoy* [1]. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 166.)

Un dessin dans l'*Histoire de Bruxelles* nous montre cette écluse ; rien n'y indique qu'elle aît servi à retenir les eaux. C'était un pont à deux arches dont la pile avait la forme

[1] Toute cette partie du vieux Bruxelles a fait l'objet des études à l'aquarelle de l'un de nos peintres les plus estimés feu Van Moer. La collection de ces précieux documents originaux a été acquise par la ville et se trouve exposée au Musée Communal. Il serait à désirer que l'on en fit une publication qui aurait le grand avantage de laisser une trace d'un travail aussi considérable, travail qui disparaitrait sans retour si par malheur un incendie venait à détruire ces dessins.

Digitized by Google

d'une tour fortifiee. L'une des arches était profondément engagée dans les maisons de la rive, ce qui prouve que l'on avait rétréci considérablement la rivière en ce point.

Le 13 août 1373, les receveurs communaux donnèrent à cens moyennant six deniers nouveaux par an à Jean Vandenhane dit Vylein « *la tourelle près de la vieille écluse, du côté de Molenbeke près l'Étuve.* »

***

La rue des Sœurs-Noires était autrefois dite *la rue du Vieux Château* (*Oude Borchstrate*), et elle conserva ce nom jusqu'au xve siècle. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 167.)

Cette rue partait du Haut-Pont [1] et aboutissait à la rue d'Anderlecht; elle était fermée en son milieu par une poterne dite *la porte* ou *le guichet du Lion*.

Le guichet fut démoli en 1594 parce qu'il gênait la circulation et les matériaux servirent à réparer les remparts.

Ce terrain sur lequel s'établirent au xive siècle [2] les Sœurs Noires qui laissèrent leur nom à la rue était appelé *le Connynberg* (*la montagne aux Lapins*), c'était en effet la garenne des premiers comtes lorsque ceux-ci venaient chasser autour de leur château de l'Ile Saint Géry. Les terrains appartenant plus tard aux ducs de Brabant s'étendaient fort loin à droite et à gauche de la rue d'Anderlecht et formaient un parc; ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que plus tard tous ces terrains étaient tenus en fief ou à cens des mêmes ducs.

***

[1] Le *Haut-Pont* ainsi nommé à cause de sa situation relativement à l'Ile Saint-Géry était aussi nommé le *pont des Juifs*, *de Saint-Géry* ou *des Frères* et plus tard le *pont Sainte-Claire* (contre l'église des Riches-Claires actuelle).

[2] En l'an 1300, d'après Gramaye, 1314 d'après le théâtre sacré du Brabant 1350 ou 1368 d'après Mann.

Digitized by Google

La rue des Chartreux portait primitivement le nom *du Viquet* ou *du Drieschmolen*. Au point où elle recoupait le fossé du rempart, il y avait un pont et il paraît même y avoir eu une poterne dite *Driesmolen Wyket*, renseignée en 1290 dans les Archives de Sainte Gudule. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 502.) — On retrouve dans la maison N° 32 de la rue des Chartreux les restes d'une tour dont l'intérieur est occupé en partie par l'escalier de la maison.

Les arquebusiers s'établirent en 1477, au moment de leur formation et avec l'autorisation de Marie de Bourgogne, contre les remparts de la ville, entre le couvent des Sœurs-Noires et la rue du Viquet.

Cette portion des remparts ne fut abattue qu'en 1653.

***

De la rue du Viquet à la porte Sainte Catherine, notre point de départ, l'enceinte traversait le pâté actuel de maisons, suivant un tracé, que sur les plans modernes, on représente fortement brisé, tandis que ces brisures n'apparaissent pas sur les plans anciens en perspective.

Les fossés de ce rempart furent inoccupés jusqu'en 1563. En 1570 on démolit le vieux rempart depuis le jardin des Couleuvriniers (*Arquebusiers*), jusqu'à la tour de Maître Matthieu Van Cottem. Un pan de mur subsistait encore en 1845 dans l'auberge dite « *des Trois Chandeliers* ». Ce fossé s'appelait *des dames* ou *des demoiselles blanches*. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 503.)

On le voit, il reste donc de nombreux fragments de la première enceinte de Bruxelles : huit tours qui s'élèvent encore au-dessus du sol de toute leur majestueuse hauteur, deux autres incomplètes, noyées dans les bâtisses, et un grand nombre de portions de courtines dont quelques-unes intactes.

***

Digitized by Google

Si après cette longue promenade le long des remparts nous jetons un coup d'œil sur l'extérieur, nous remarquons quelques établissements intéressants par la date de leur érection et qui vont nous servir à fixer la date de la construction de l'enceinte. Ce sont, d'après MM. Henne et Wauters :

1°) Le couvent des Dames blanches à l'emplacement de la rue de Jéricho, presque vis-à-vis de la porte Sainte Catherine, et dont la fondation remonte à 1238 ;

2°) Vis-à-vis de la porte de Laeken, le béguinage appelé de la Vigne datant au moins de 1245 (Sanderus, T. III, p. 227).

Le Béguinage avait son église particulière et indépendante de toute paroisse (1252), son moulin à eau (1290), et son infirmerie pour les pauvres malades (1294).

Diverses concessions lui furent faites par Jean 1er en 1271 et 1275.

3°) L'église de la Chapelle (en dehors de la Steenporte) dont la première pierre fut posée par le duc Godefroid, en 1138 (Diplôme daté d'Yssa ou Yssche le 20 décembre 1134 et par lequel il faisait une donation à l'Eglise). Ces libéralités furent confirmées en 1138 lors de la construction et augmentées en 1141 par Godefroid III [1] ;

4°) L'asile de Lépreux et l'oratoire Saint Pierre à Obbrussel (partie de la rue Haute près de la porte de Hal), qui sont mentionnés en 1174 [2] « *præter leprosos quibus extra oppidum secundum tenorem exinde factam, cimeterium cum oratorio a vobis indultum est* » ;

5°) Les Bogards qui s'établirent en dehors des remparts en 1277.

Si l'on met en regard ces différentes dates, n'en ressort-il pas clairement que certes l'enceinte est antérieure à la date

1 Op Diplom. T. I, p. 668 et 691. T. IV, p. 199.

2 Bulle du pape Alexandre III, op. diplom. T. II, p. 1179.

Digitized by Google

de la fondation de ces constructions importantes placées *extra muros*. Si l'enceinte était postérieure, son tracé les eut certes englobées, comme il l'a fait pour le château et la chapelle primitive du Caudenberg.

La citation soulignée relative à la fondation de la chapelle Saint Pierre nous semble même plus précise encore. La chapelle se trouve, dit le diplôme, *extra oppidum* c'est-à-dire en dehors des remparts ; la date de 1174 nous semble donc être la limite extrême de la construction des premiers murs de Bruxelles.

La fondation de l'église de la Chapelle date il est vrai de 1138, mais ce n'était primitivement qu'une simple chapelle, (le chœur de l'église actuelle) qui ne s'agrandit que plus tard au xve siècle par la construction de la nef.

Les remparts sont-ils antérieurs, postérieurs ou contemporains de la petite chapelle primitive ? C'est là un point douteux et fort difficile à déterminer.

Mais si l'on veut se reporter à ce que nous avons dit plus haut, nous pensons cependant avoir démontré autant qu'il était possible de le faire, que la première enceinte ne pouvait être antérieure à l'an 1100, époque de la construction du Castrum du Borgendael (*Vallée du château*) englobé par les murs de la ville, ni postérieure à 1174, époque où la ville est désignée clairement sous le nom d'oppidum.

Ces remparts ont été construits, pensons nous, vers le milieu du xiie siècle et le moment était bien choisi : le Brabant jouissait alors d'une paix profonde succédant à une période troublée qui ne s'était terminée que vers 1150.

Pendant tout le xie siècle, on avait beaucoup guerroyé : la guerre était dans les mœurs et sauf pendant les quelques moments de calme laissés par la Trève de Dieu, on ne trouvait aucune sécurité dans les campagnes. Les grands propriétaires élevaient des châteaux forts dans leurs domaines, et entouraient de remparts les bourgades les plus importantes

Digitized by Google

de leurs états. Il fallait se presser: on se contentait d'enceindre les villes de remparts en terre avec palis ou haies vives (premières fortifications de Louvain et de Bruxelles). Cet état de choses dura quelque temps ; au commencement du XIIe siècle, l'anarchie était encore très grande dans le pays et plusieurs diplômes mentionnent les exactions des Seigneurs qui s'emparaient à main armée de tout ce que possédaient les monastères et les corporations religieuses et qui emmenaient leurs sujets en captivité. Tout à coup le calme naquit vers 1150 [1] ; en 1156, on entoure Louvain de murs en pierre ; pourquoi ne fixerait-on pas la même date aux murs en pierre de Bruxelles élevés sur des portions de rempart en terre déterminant un tracé général avec fossé auquel on ne put apporter que des modifications légères pour ne pas augmenter la dépense déjà si coûteuse d'une enceinte aussi étendue.

Le plan qui accompagne notre travail représente à l'échelle du 1/10000 l'enceinte de Bruxelles d'après les relevés sur les lieux ; les parties en noir plein indiquent les portions encore debout ; les parties pointillées et les portes n'existent plus. Nous avons marqué également les emplacements probables des tours, d'après le plan perspectif de Braun, afin de faire connaître l'ensemble de ces fortifications vraiment remarquables pour l'époque.

***

Le mur et les portes appartiennent au XIIe siècle, quelques

[1] Le continuateur de Sigebert dit : *Bella multa, quæ instigante diabolo, concitata fuerant, et seditiones sopitæ quieverunt.* Voyez aussi *Auctuarium* Afflighem ad an. 1152. *Chronicum*, S. Bavonis abbatum apud Desmet. *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 558.

Digitized by Google

poternes cependant ne furent ouvertes que plus tard; probablement vers la fin du siècle suivant ou au commencement du XIVe siècle lorsque l'industrie florissante de la draperie et l'établissement des foulons et des drapiers en dehors de la porte d'Overmolen exigèrent un premier agrandissement. MM. Henne et Wauters en font la description dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 69, et t. III, p. 508. Nous résumons ce qui touche à ces nouveaux remparts.

Cet agrandissement fut désigné plus tard sous le nom de *parva fossata*. Les petits remparts partaient de la Senne en amont, près du vieux marché (place Lebeau aujourd'hui) et englobaient les prairies où se trouvaient les châssis à sécher les draps (la rue des Foulons est citée dès 1303). Ils longeaient la Sennette jusqu'à la rue d'Anderlecht, dont cette partie portait alors le nom de La petite Croix (*Ten Cruyskene*).

Au point de croisement de la Sennette et de la rue d'Anderlecht, près de l'extrémité de la rue Camusel, il y avait autrefois une poterne (*Wyket geheeten ten Cruyskene : Livre censal* de 1491) dite de *la Petite Croix*.

Le rempart suivait probablement ensuite le coude de la Senne pour aboutir près de la rue du rempart des Moines, à l'extrémité de la rue des Chartreux.

La rue du rempart des Moines formait autrefois sur toute sa longueur, les glacis de l'enceinte des Petits Remparts et cette portion protégeait le monastère de Jéricho ou des Dames Blanches.

Son nom actuel de *Papen Vesten* ne date que du XVIIe siècle.

A l'entrée de la rue du Rempart des Moines, à peu près au point de croisement avec la rue de Notre-Dame du Sommeil, se trouvait le pont de la Leye (*Leybrugge*) qui a disparu depuis la conversion du fossé en aqueduc. Ce pont donnait accès au dehors de cette partie de la ville qui ne présentait

Digitized by Google

cependant encore au siècle dernier que des jardins entourés de ruisseaux infects.

***

A la traversée du rempart des Moines par la rue de Flandre, on trouvait la *Verloren cost port* ou *Porte à peine perdue*. (Voir la vue de cette porte dans l'*Histoire de Bruxelles*.)

La *Porte à peine perdue* comme l'indique son nom, a dû être construite seulement au moment de l'agrandissement, de 1357, qui formait une nouvelle enceinte parallèle à la première, suivant la ligne de nos boulevards actuels.

Devant l'emplacement de cette porte, il y avait sur le fossé un pont déjà cité en 1317 [1] et désigné plus tard sous le nom de pont du milieu ou de pont Philippe.

La porte fut construite en 1360 pour fortifier les abords du pont.

La chronique de Van Assche citée par de Bleye fait remonter, par erreur, la construction de la *Verloren cost port* à 1463 ; cette date est celle d'une reconstruction. C'est la porte reconstruite qui est représentée dans l'*Histoire de Bruxelles :* on y voit un bâtiment massif surmonté d'un petit clocher avec une cloche à heure [2]. Il servit longtemps d'arsenal.

Un incendie dans la nuit du 27 au 28 mars 1727 détruisit cette porte.

Avant le XVIIe siècle, tout l'extérieur était encore inhabité, on n'y rencontrait que des jardins et des ruisseaux dont

1 Archives de Sainte-Gudule : *Super steenwech sicut itur versus Molenbeke inter ambos pontes ibidem* 1317.

2 Fondue en 1607 par Tondeur de Nivelles, son poids était de 1800 livres.

Digitized by Google

les derniers, près de la rue du Houblon, existaient encore en 1829.

***

Du pont Philippe, les petits remparts se dirigeaient le long du Marché aux Cochons, recoupaient l'emplacement du canal, la rue du Canal (ou rue des Baraques) et avaient un aboutissant à la rue de Laeken : la petite porte de Laeken (*Cleyn Laeken Poirtken.*)

Ces remparts protégaient ainsi le Béguinage qui avait pris une grande extension et qui dès 1271 possédait son moulin rue de Laeken. Ils furent cédés par la ville et détruits peu après 1450, mais leurs fossés subsistèrent jusqu'en 1760, époque à laquelle ils furent voûtés. Une partie même a existé jusqu'à 1840.

De la petite porte de Laeken, les petits remparts allaient se terminer à la Senne en aval.

***

C'est au XIIIe siècle que l'on rapporte également, mais sans preuves bien certaines, l'ouverture dans les remparts de la première enceinte des passages secondaires du Warmoesbroek, du Viquet du Ruysbroeck et du Viquet du Lion. (Henne et Wauters, *loc. cit.*, t. I, p. 70.)

***

Les petits remparts dont nous venons de faire le tour, n'étaient en réalité qu'une digue en terre élevée, plutôt dans

Digitized by Google

le but de soustraire le quartier intérieur de la ville aux inondations de la Senne et de la Leye, que dans un but de défense. Cependant un large fossé avec digue sur laquelle se trouvait une forte haie ou une palissade devaient suffire à empêcher un coup de main et mettaient notamment les établissements du Béguinage et des Dames Blanches à l'abri des incursions et des voleurs. Leur appellation dans les manuscrits a donné lieu à une discussion sur laquelle nous croyons devoir dire un mot.

Du livre censal de 1321 aux Archives générales du royaume, parlant de ces défenses, nous extrayons les deux citations suivantes faites par MM. Henne et Wauters dans leur *Histoire de Bruxelles,* t. I, p. 69 :

Apud Cruiskene juxta hameydam.

De Wariscapio prope ultimam hameydam.

La signification des mots *hameyde* ou *hemede* et de *wariscapium* est difficile à déterminer. M. E.-J.-C. Marshall [1] pense que la signification en est oubliée de nos jours, mais qu'ils sont synonimes [2] de *warandia : parc appartenant au haut domaine. Wariscapium* serait le mot flamand *waerschap* latinisé (*waerschappen* et *waranderen* signifient également *garantir*) de sorte que *hameyde* et *wariscapium* seraient un *parc où le seigneur a seul le droit de chasser.*

MM. Henne et Wauters nous semblent plus près de la vérité en donnant au mot *hameyde* la signification de *fortifications composées de haies et de barrières* 3.

1 *Essai historique et topographique sur l'origine de la ville d'Anvers* par E.-J.-C. Marshall, archiviste de la ville d'Anvers. Anvers 1829, p. 43 et 44.

2 En 1295, écrit M. Marshall, en parlant d'Anvers, le duc Jean II garantit à la ville, par un privilège spécial *de Wariscapii, qu'on nomme Hemede.* Op. cit., p. 43.

3 *Loc. cit.*, t. I, p. 69.

Digitized by Google

Les deux mots seraient alors différents, ce qui expliquerait parfaitement la seconde citation..... du parc près de la fortification la plus éloignée ; et en effet les petits remparts se trouvaient à la limite de l'ancien parc des ducs de Brabant. (*Conynnenberg*.)

TROISIÈME PARTIE

LA RESTAURATION DE LA TOUR-NOIRE.

La description que nous avons faite des restes de la Tour-Noire dans la première partie, ne permet pas de résoudre immédiatement toutes les difficultés qui se rattachent à la restauration.

Nous sommes fixés seulement sur la forme extérieure de la tour, sur les emplacements des créneaux, sur les communications des divers étages entre eux et avec le chemin de ronde des courtines.

Le niveau du rez-de-chaussée a été également déterminé, mais il reste à régler tout ce qui concerne le couronnement [1], ainsi que le niveau ancien du pied.

Toutes ces questions ne peuvent encore être tranchées actuellement ; on s'occupe activement, sous la haute direction de M. Jamaer, architecte de la ville, à déblayer l'intérieur et

1 Le couronnement du parapet de la portion de courtine située près du Musée d'Histoire naturelle (Voir page 172 et Pl. IV) peut servir de modèle comme couronnement des portions de courtine adjacentes à la Tour-Noire, mais, il reste à prouver que le couronnement des tours de l'enceinte était pareil à celui des courtines et que ces tours ne portaient pas de toiture au moment de la construction primitive du XIIe siècle.

Digitized by Google

à faire les fouilles nécessaires pour la solution de ces points. Nous ne croyons donc pas devoir nous lancer pour le moment dans le champ des hypothèses et nous terminerons ce travail dans la prochaine livraison des annales, dès que nous aurons en main les documents indispensables pour résoudre complètement et sans hésitation le problème.

PAUL COMBAZ,
Capitaine du Génie.

et

ARMAND DE BEHAULT,
Secrétaire-Général de la Société.

(*à suivre.*)

Digitized by Google

DE L'USAGE

DE L'EMPLOI DE LA

PIERRE ET DE LA BRIQUE

EN BRABANT

PENDANT LE MOYEN-AGE.

Une dissidence d'opinion s'est manifestée, au sein de notre Société, au sujet de l'ancienneté du château de Beersel. L'un de nos confrères en considère les ruines comme pouvant être antérieures au siège de la forteresse en 1489, tandis que j'en attribue la construction aux années qui suivirent la réconciliation des Brabançons avec leurs princes, Maximilien d'Autriche et Philippe-le-Beau. Les Bruxellois ayant de force pris Beersel, mis à mort la garnison qui l'occupait et renversé les murailles d'un manoir considéré par eux comme un repaire de brigands, furent obligés de réparer les dégâts causés par eux. Ils purent d'autant moins se soustraire à cette obligation que le roi Maximilien, dont le règne fut si funeste à nos guerriers, avait eu soin de leur donner pour amman, c'est-à-dire pour premier officier de justice représentant sa personne,

Digitized by Google

Philippe de Witthem, le fils aîné du seigneur de Beersel, qu'il occupa ces fonctions de 1488 à 1505. Au surplus, si les Bruxellois n'avaient pas abattu Beersel, les généraux de Maximilien en auraient fait opérer la démolition. Tous ces faits sont mis hors de doute par une lettre d'Albert, duc de Saxe, au grand bailli de Hainaut, en date du 12 avril 1489, insérée dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. III, p. 218, et citée dans les *Environs de Bruxelles*, t. III, p. 474. En voici un fragment dont je modifie simplement le style pour le rendre plus intelligible :

« Nous vous tenons averti de la prise de la place de Beer-
» sel, et bien que j'eusse déjà ordonné que cette place et d'au-
» tres places et forts non tenables (c'est-à-dire impossibles à
» défendre) fussent abandonnés et brûlés, et que je pensois
» que ceux de cette place l'avoient fait ; néanmoins, à cause
» des incursions et pillages qu'ils accomplissoient journelle-
» ment, ils ont toujours différé d'exécuter mes ordres. De là
» est arrivé mechef (malheur), tellement que la place a été
» prise, brûlée et démolie par les ennemis. »

Après une déclaration pareille, le doute n'est plus permis.

Le manoir rebâti fournit donc une indication précise. C'est un spécimen de l'architecture militaire de la fin du xve siècle.

On a prétendu, contrairement à mes assertions, que l'emploi de la brique pour la construction de la majeure partie du manoir ne préjugeait rien sur l'époque de sa construction. Permettez-moi quelques indications, résultat de la visite détaillée et minutieuse de plusieurs centaines d'édifices de la province, élevés à différentes époques, et de la lecture et de l'étude d'une foule de règlements, devis et autres pièces concernant le métier des maçons et tailleurs de pierres ou des constructions de tous genres. Aux environs de

Digitized by Google

Bruxelles la pierre à bâtir se trouvait en grande abondance et l'on n'avait autrefois qu'à fouiller le sol dans certaines communes pour se procurer d'excellents matériaux. C'était en particulier le cas pour Dilbeek, Laeken, Grimberghe, Assche, etc., à l'ouest de la Senne ; pour Woluwe, etc., à l'est de cette rivière. Ailleurs, on rencontre des pierres bonnes surtout pour faire de la chaux, ou des moëllons dont on se sert pour établir des fondements d'habitations. Tout le sol de Schaerbeek, en particulier, a été utilisé, on peut le dire, de cette dernière manière.

Nos plus anciennes constructions sont donc tout en pierres. Ainsi la première enceinte, bâtie en 1040 selon l'opinion commune, les parties anciennes de Notre-Dame de la Chapelle, de Sainte-Gudule sont édifiées de la sorte. Mais, avec le temps, la brique apparaît. Elle est d'abord timide et ne s'exhibe pas. Dans l'hôtel de ville, par exemple, l'appareil extérieur et même les gros murs intérieurs sont en pierre ; mais, dans les escaliers des tourelles, où ce détail est facile à vérifier, la construction se compose de briques. Peu à peu les carrières s'épuisent, la brique est d'autant plus recherchée que l'art ogival fait peu à peu place à la Renaissance, importée de l'Italie où la brique joue un si grand rôle dans les constructions ; elle compose la masse des châteaux de Beersel et de Gasbeek, où cependant on maintient des fondements et soubassements et des cordons en pierre. Cette transformation date de l'an 1500 environ.

L'usage de la pierre se continua toutefois avec une persistance étonnante. Ainsi, à Bruxelles, les façades des maisons de la place, réédifiées après 1695, sont encore en pierres, sinon toutes, du moins les plus importantes. Dans nos environs, à Saventhem, par exemple, une foule de simples métairies sont en pierres et non en briques. Il y a une vingtaine d'années, on n'avait pas l'habitude de blanchir les maisons rurales ; elles gardaient l'aspect antique que la pierre

Digitized by Google

acquiert en vieillissant. En entrant dans un village rien n'était plus facile que de distinguer les murs de briques des murs de pierres, et la place de Saventhem, pour ne citer qu'un cas, offrait l'aspect le plus pittoresque avec ses vieilles habitations, à toits en escalier. Quand j'emploie l'expression vieille, il ne faut pas l'interpréter d'une façon radicale. En effet des millésimes encore apparents aujourd'hui fixaient d'une manière certaine la date des constructions vers 1620, 1680, etc.

La seconde enceinte de Louvain, commencée vers 1340, et aujourd'hui abattue, était, a-t-on dit, entièrement construite en briques. Sans consulter de documents, sans examiner des restes de constructions, je conteste le fait d'une manière absolue. Cette enceinte a dû être établie comme la seconde enceinte de Bruxelles, dont la Porte de Hal est un reste considérable; comme elle, sauf pour des additions ou des modifications bien postérieures, et sauf l'emploi de la brique à l'intérieur des massifs de maçonnerie, elle a été entièrement bâtie en pierres. Les écluses sur la Senne, que j'ai vu existantes et que j'ai vu démolir, étaient, comme la Porte de Hal, édifiées de la sorte. Voilà les considérations que je tenais à présenter à la Société et que l'on ne doit jamais perdre de vue, je pense, lorsqu'il s'agit d'un édifice du Brabant ancien.

ALPHONSE WAUTERS.

Digitized by Google

UN CIMETIÈRE FRANC

A OVERLAER

PRÈS DE TIRLEMONT

Dans une étude sur *la Belgique avant et pendant les invasions des Francs* [1], M. Alfred Bequet dit qu'on n'a trouvé jusqu'ici dans le Limbourg belge et la Campine, qu'un très petit nombre de sépultures franques, à tel point que le musée de Maestricht, si riche en antiquités, ne renferme aucun objet ayant appartenu aux Francs. M. Bequet constate ensuite que nous n'avons de renseignements certains que sur un seul cimetière franc trouvé dans le nord-ouest de la Belgique, celui de Lede, près d'Alost et pense qu'il existe fort peu de ces cimetières au nord de la Sambre et de la Meuse. Nous croyons que des recherches scientifiques et méthodiques feront découvrir peut-être autant de cimetières francs au nord de ces fleuves qu'on en connaît actuellement au sud. Beaucoup de découvertes passent inaperçues à cause de l'insouciance ou de

1 Tome XVII des *Annales de la Société Archéologique de Namur.*

Digitized by Google

l'ignorance des découvreurs et il est probable que si la Société d'Archéologie de Bruxelles voulait sérieusement s'occuper de rechercher les sépultures franques du Brabant, elle n'aurait pas à regretter ses peines. Je puis, en effet, lui signaler un nouveau cimetière franc entamé il y a quelques années par l'exploitation des carrières de grès de M. Victor De Tiége [1].

Ces carrières sont situées entre les chaussées de Maestricht et de Namur, à quelques centaines de mètres de Tirlemont, non loin de l'ancienne route romaine de Tirlemont à Tongres et des trois tumuli bien connus qui la bordent ; leur exploitation a amené la destruction de quelques tombes, dont les objets ont été négligemment recueillis par les ouvriers et remis en partie au propriétaire de la carrière.

Il n'y a pas de doute que des fouilles scientifiquement entreprises ne fassent découvrir d'autres tombes et ne donnent des résultats intéressants.

Nous avons vu chez M. Alph. De Tiége, notaire à Assche près Bruxelles, plusieurs vases qui ont été exhumés par les carriers ; c'est lui aussi qui a bien voulu nous donner les renseignements que nous communiquons à la Société.

M. De Tiége possède 7 vases assez bien conservés dont voici une description sommaire :

2 petits vases en poterie rouge ;

1 vase gris orné à la roulette, ayant la forme habituelle des vases francs ;

1 vase grisâtre mais plus ouvert, orné de deux lignes ondulées ;

1 petit vase en terre noire ;

1 Des tombes franques avaient déjà été découvertes dans le Brabant à :
Jauche (trouvaille signalée par M. Coulon.)
Marilles (Piot, *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, t. III, p. 296).
Melsbroeck (Galesloot, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIII).
Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre aimable confrère M. le baron Alfred de Loë, que nous tenons à remercier ici.

Digitized by Google

1 grand vase, noir, avec renflements ;
1 lagene en terre noire, sans anse.

On a encore trouvé quelques perles en pâte de diverses couleurs et une boucle de ceinturon. Ces objets ont été remis à M. Van Bastelaer pour le Musée archéologique de Charleroi.

M. le notaire De Tiége m'a donné quelques armes en fer passablement détériorées par la rouille ; toutes ces armes sont incontestablement franques ; ce sont :

1° Un scramasaxe ou grand couteau ;
2° Une hache ou francisque ;
3° Un fer de lance ou de framée ;
4° Un fer de lance plus petit.

Ces armes ont certainement appartenu à des chefs ou à des hommes libres et l'importance de ces objets échappés au vandalisme des ouvriers, présage de riches trouvailles à ceux qui interrogeront ces tombes avec soin et méthode.

G. Cumont.

Digitized by Google

NOTE DE LA COMMISSION DES PUBLICATIONS

La plupart des vignettes et des culs-de-lampes qui ornent le tome premier des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* à partir de la page CXLVIII de la 1re livraison, ont été exécutés, en photozincogravure, d'après des dessins de Monsieur Emile DE MUNCK ou d'après des types anciens provenant de la collection de Monsieur A. DESAUCOURT.

Nous devons aussi rendre hommage à notre imprimeur, Monsieur Alfred Vromant, qui a mis tous ses soins à l'impression de nos *Annales* et offert gracieusement à la Société, les clichés de ces photozincogravures.

Que ces Messieurs veuillent bien recevoir ici l'expression de notre vive gratitude.

Digitized by Google

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges

Le prix est attribué, savoir :

En 1888 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'enseignement des arts plastiques en Belgique et sur le moyen de développer l'art en Belgique et de le porter à un niveau de plus en plus élevé.

En 1889 (concours mixte), au meilleur travail sur les progrès de l'électricité comme moteur et comme moyen d'éclairage, sur les applications qui en sont ou en peuvent être faites, et sur les avantages économiques qui sont appelés à résulter de l'emploi de l'électricité.

Les ouvrages destinés à ces concours doivent être transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à savoir : pour le prix à décerner en 1888, avant le 1er octobre 1888, et pour le prix à décerner en 1889, avant le 1er octobre 1889.

Digitized by Google

Académie Royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts

PROGRAMME DE CONCOURS DE L'ANNÉE 1889

La classe a arrêté, dans les termes suivants, son programme de concours pour 1889 :

PARTIE LITTÉRAIRE

Première question. — « Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du xve siècle et du commencement du xvie, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, sièges de corporations, de justices, etc. Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période. »

Deuxième question. — « Faire ressortir les causes de la décadence de la gravure en taille douce ; indiquer les meilleurs moyens de rendre à cette branche de l'art son ancienne splendeur. »

Troisième question. — « Quel est le rôle réservé à la peinture dans son association avec l'architecture et la sculpture comme éléments de la décoration des édifices ? Déterminer l'influence de cette association sur le développement général des arts plastiques. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire de la musique dans l'an-

Digitized by Google

cien comté de Flandre jusqu'à la fin du XVIe siècle, et particulièrement des institutions musicales religieuses et civiles (chapelles et musiques particulières, princières, maîtrises, confréries, etc., etc.) »

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de mille francs pour la première question, de huit cents francs pour la troisième et la quatrième, et de six cents francs pour la deuxième question.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits, et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés francs de port, avant le 1er juin 1889, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

SUJETS D'ART APPLIQUÉ

Musique. — « On demande la composition d'une symphonie à grand orchestre. » (Le concours est limité aux Belges.) Prix : 1,000 francs.

Sculpture. — « On demande un bas-relief destiné à surmonter la porte principale d'une crèche école gardienne. Hauteur de la porte : 3m10, largeur 1m50. La forme de l'encadrement du bas-relief est laissée au choix de l'artiste. La hauteur du bas-relief sera de 0m75. » Prix : 1,000 francs.

Les partitions et les projets devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1889.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés; les partitions et les projets devront être soigneusement achevés.

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

—

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1888.

—

LITTÉRATURE.

I. — Un recueil de pièces de poésie ou un poème de cent vers au moins.

II. — Une nouvelle en prose.

III. — Une pièce de théâtre.

BIOGRAPHIE.

IV. — Biographie d'un homme utile ou distingué, appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS.

V. — Monographie d'un monument remarquable de la province de Hainaut.

HISTOIRE.

VI. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Beaumont, Binche, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Leuze, Péruwelz, Saint-Ghislain, Soignies et Thuin, pour lesquelles il a été répondu.

VII. — Faire connaître les diverses juridictions qui partageaient autrefois le territoire de la ville de Mons, et en indiquer les limites.

Digitized by Google

L'auteur joindra un plan à son mémoire.

VIII. — Un mémoire sur les poids et mesures, et sur les monnaies qui ont été en usage dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens jusqu'en 1830.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1888, chez M. le Président de la Société, rue du Grand-Quiévroy n° 8, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite.

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié ; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société ; 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà distinguées par d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire tirer des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 17 janvier 1888.

Pr LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
Le Secrétaire,
LÉOP. DEVILLERS.

Pour tous autres renseignements concernant les concours, on peut s'adresser à M. AUG. HOUZEAU DE LEHAIE, Secrétaire général de la Société à *Hyon.*

Digitized by Google

Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts.

La Commission Directrice du *Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts* a décidé d'ouvrir cette année un Concours historique, littéraire et scientifique.

Une médaille en vermeil et un diplôme seront décernés à chacun des auteurs ayant obtenu le prix sur une des matières dont l'énumération suit :

1° **Une question historique** relative au Pays de Liège.
2° **Une nouvelle en prose**
3° **Une pièce de vers**
4° **Une question scientifique**

} Le choix des sujets des numéros 2, 3 et 4, est abandonné aux concurrents.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Langue Française est de rigueur.

Les Mémoires qui seront soumis au concours devront être adressés francs de port au Secrétaire du Cercle, avant le 1er novembre 1888.

Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un bulletin cacheté qui indiquera le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce bulletin ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable ; sinon il sera brûlé séance tenante.

Les concurrents qui se feraient connaître à l'avance seront exclus du concours.

Digitized by Google

Le Cercle ne rendra aucun des manuscrits qui lui seront adressés ; toutefois, les auteurs auront la faculté d'en faire prendre les copies sans déplacement.

Vingt-cinq exemplaires imprimés du mémoire couronné seront remis à l'auteur.

PAR LA COMMISSION :

Le Secrétaire,
Charles LAURENT.

Le Président,
Lucien SPRINGUEL.

N. B. Le programme pour 1888 de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* a été publié dans la 1re livraison des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, page CLXIX.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE LIVRAISON

	Pages.
Prologue	V
Compte-rendu succint des réunions du Comité d'études pour l'organisation d'une Société archéologique à Bruxelles	VII
Séance du Comité organisateur	XX
Statuts de la Société d'archéologie de Bruxelles	XXIV
Circulaire annonçant la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles	XXXIX
Liste des membres fondateurs	XLII
Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en relations	LIII
Procès-verbal de l'assemblée inaugurale	LV
Discours inaugural, par M. Alphonse Wauters	LVI
Procès-verbal de la séance du 26 juillet 1887	LXVI
Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1887	LXXIII
Compte-rendu de l'excursion faite en commun par la Société d'Archéologie de Bruxelles et les Sociétés de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, à Berzée et Rognée, le dimanche 24 juillet 1887, par M. le baron Alfred de Loë	LXXVII

Digitized by Google

Compte-rendu de l'excursion faite par la Société d'Archéologie de Bruxelles, aux ruines de l'abbaye de Villers, le 11 août 1887, par M. Armand de Behault de Dornon LXXXV
Procès-verbal de la séance du 4 octobre 1887 XCI
Rapport sur les travaux du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Bruges du 22 au 25 août 1887, par MM. le baron de Loë, de Behault et Paul Saintenoy XCVII
Excursion à Ypres, par M. le baron de Loë. CVIII
Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1887 CXI
Excursion du 15 septembre 1887, aux ruines du château de Beersel. Rapport de M. Paul Saintenoy. CXVII
Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1887 CXXVII
Compte-rendu de l'excursion des Sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles, à Maestricht et aux environs, les 17, 18 et 19 décembre 1887, par M. Emile de Munck. CXXXV
Visite de la Société au Musée communal de la ville de Bruxelles, par A. W. CL
Visite de la Société au Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, par J. D. CLV
Nécrologie : Antoine Trappeniers CLXIII
— : Adolphe Siret CLXIV
Circulaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, annonçant la 4e session de la Fédération des Sociétés d'Archéologie et d'histoire de Belgique, en 1888. . CLXVII
Programme du concours pour 1888, institué par la Société d'anthropologie de Bruxelles CLXIX
Ouvrages offerts à la Société par ses membres, par M. L. Paris CLXXI
Gravures et estampes offertes à la Société par ses membres, par le même CLXXXVII
Rapport du conservateur des collections, par M. E. de Munck. CLXXXIX
Liste des membres honoraires, effectifs, correspondants et associés. CXCI
Table des matières du premier fascicule. CXCIII

Digitized by Google

DEUXIÈME LIVRAISON.

Pages.

ALPHONSE WAUTERS. — La famille Breughel 7

EMILE DE MUNCK. — Observations présentées à la Société d'Archéologie de Bruxelles au sujet de la conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique 81

SIMON DE SCHRYVER. — Notice sur une hache de l'âge du bronze trouvée à Matagne-la-Petite 94

ABBÉ POLYDORE DANIELS. — Note sur les armoiries de Diest. . . . 97

EMILE DE MUNCK. — Découvertes d'antiquités préhistoriques aux environs de Lanaeken, Suetendael et Asch (Limbourg belge). . . . 104

BARON ALFRED DE LOË. — Sur un médaillon ayant renfermé, d'après la tradition, l'hostie consacrée par le Pape Sixte-Quint, avec laquelle la Reine Marie-Stuart communia le jour de sa mort, le 8 février 1587 107

JOSEPH DESTRÉE. — Note complémentaire à ce travail 114

JOSEPH DESTRÉE. — L'armure de parade de l'Archiduc Albert . . . 119

ALPHONSE WAUTERS. — A propos de la ville de Léau, de son ancienneté, de son nom et de ses origines 127

EMILE DE MUNCK. — Proposition à la Société d'Archéologie de Bruxelles pour l'organisation d'une excursion géologico-archéologique à faire à Maestricht, en septembre 1887, de concert avec la Société d'Anthropologie de Bruxelles et de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie 133

PAUL COMBAZ ET ARMAND DE BEHAULT. — La première enceinte de Bruxelles 141

ALPHONSE WAUTERS. — De l'usage, de l'emploi de la pierre et de la brique en Brabant pendant le moyen âge 190

GEORGES CUMONT. — Un cimetière franc à Overlaere, près de Tirlemont 194

Note de la Commission des publications concernant les vignettes, les culs-de-lampe, etc., qui ornent le tome premier des Annales . . 197

Prix annuel de 25.000 francs institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges. — Concours de 1888 et 1889 198

Académie royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Programme de concours de l'année 1889 199

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1888 201
Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts. — Concours de 1888. . . 203

TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

Première livraison 205
Deuxième livraison. 207

PLANCHES.

PREMIÈRE LIVRAISON

La Porte de l'Enfer, à Maestricht. (Eau-forte dessinée et gravée par M. Emile de Munck, imprimée par M. J. Bouwens, rue du Champ-de-Mars, n° 48, Bruxelles.) CXLIV

DEUXIÈME LIVRAISON

L'abondance (Musée de Vienne) par J. Breughel et Rottenhamer, 1604. (Photographie de M. H. O. Miethke. — Phototypie de M. Alexandre Drains, photographe de la Ville de Bruxelles, rue Haute, n° 268, Bruxelles.) (*Voir la description de ce tableau à la page* 45.) . . . 7
Hache à double ailerons, de l'âge du bronze, trouvée à Matagne-la-Petite ; (2/3 de la grandeur). (Dessinée par M. Desaucourt, rue de Loxum, n° 28, Bruxelles ; photogravure de M. L. Evely, rue de la Madeleine, 13, Bruxelles). 94

Digitized by Google

Sceau du XIVe siècle de Thomas, Seigneur de Diest (grandeur réelle) (Gravure sur bois de M. Van Peteghem, rue du Midi, n° 72a, Bruxelles.) 102
Médaillon ayant appartenu à la Reine Marie Stuart (grandeur réelle.) (Dessiné par M. Desaucourt. — Photozincogravure de la Société des Arts graphiques, rue du Lombard, n° 23, Bruxelles.) 109
L'armure de parade de l'Archiduc Albert (Phototypie de M. Alexandre Drains) 119
Plan et coupes de la Tour-Noire, d'après les documents fournis par M. Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles (Pl. V et VI). . . 147 et 148
Vues de la Tour-Noire au moment de la démolition du quartier de la Vierge-Noire (Novembre 1887.) (Pl. I) 150
Plan de la première enceinte de Bruxelles (1/10,000). (Pl. III). 157
Vue perspective de la première enceinte, d'après le plan de Braun (1576). (Pl. II) 158
La Steenporte, la tour d'angle de la Steenporte et divers détails des portions encore debout de la première enceinte de Bruxelles. (Pl. IV) 168

(Ces 6 planches ont été exécutées d'après des dessins de M. le capitaine Combaz. — Photozincogravures de M. Jean Malvaux, héliographe, rue de Launoy, no 43, Molenbeek-St-Jean.)

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA DU TOME PREMIER

PREMIÈRE LIVRAISON.

Pages				
VIII	ligne	20	lire :	*excursion* au lieu de *discussion*.
X	»	29	»	*M. de Munck dit qu'une société scientifique doit être créée* au lieu de *Une société scientifique doit être*.
XVIII	»	2	»	*rencontrer* au lieu de *rencontre*.
XX	»	13	»	*de Loë et de Munck* au lieu de *et de Loë*.
XLI	»	26	»	*à la* au lieu de *là a*.
XLII	»	29	»	*consécration* au lieu de *considération*.
XLIII	»	13	»	*Barghon* au lieu de *Baryhon*.
XLV	»	3	»	*Buysschaert* au lieu de *Buyschaert*.
XLVII	»	29	»	*Louvet* au lieu de *Louwet*.
XLVIII	»	7	»	*Janmart* au lieu de *Jamart*.
»	»	16	»	*Landrien* au lieu de *Landrieu*.
»	»	22	»	64 au lieu de 63.
L	»	8	»	*Breidbach* au lieu de *Breidach*.
LII	»	16	»	*Vermeersch* au lieu de *Vermeersh*.
LV	»	17	»	*une* au lieu de *un*.
LXVIII	»	13	»	*les stations préhistoriques découvertes* au lieu de *les stations découvertes*.
LXIX	»	13	»	*l'Archéologue* au lieu de *l'Archéologie*.
LXXV	»	30	»	*exorbitantes* au lieu de *exorbibantes*
CXXXVII	»	17	»	*La* au lieu de *les*.
CXLIII	»	6	»	*le maestrichtien inférieur ainsi que la base de l'Oligocène* au lieu de *ainsi que le maestrichtien inférieur, base de l'Oligocène*.
»	»	15	»	*grains* au lieu de *gradin*.
CLVII	»	17	»	*d'hast* au lieu de *de haste*.
CLVIII	»	9	»	*nature* au lieu de *mesure*.
CLX	»	21	»	*Genoels* au lieu de *Genoens*.
CXCII	»	5	»	*Alexandre Drains, photographe* au lieu de *Alexandre, photographe*.
»	»	29	»	*Van Trigt* au lieu de *Van Tright*.

Digitized by Google

DEUXIÈME LIVRAISON.

Pages				
34	ligne	21	lire	*le* 12 *Janvier* 1625 au lieu de 14 *Janvier* 1625 ; c'est, en effet, à la date du 12 que correspond la veille des ides de janvier, jour où Breughel mourut, d'après son épitaphe.
98	»	12	»	*Van Trigt* au lieu de *Van Tricht*.
115	»	21	»	*cædis si vixisset* au lieu de *cædis et si vixisset*.
116	»	30	»	*Frodringham* au lieu de *Fodingham*.
137	»	5	»	*analyses* au lieu de *annalyses*.
148	»	13	»	*du mur* au lieu de *de mur*.
149	»	17	»	*d'enceinte et au moyen* au lieu de *d'enceintes au moyen*.
»	»	25	»	*quinze* au lieu de *treize*.
»	»	35	»	*quatre de ces marches* au lieu de *deux de ces marches*.
»	»	»	»	*les supérieures* au lieu de *les deux supérieures*.
150	»	18	»	*N°* 14, *près du Treurenberg* au lieu de *N°* 14 (*Treurenberg*).
158	»	11	»	*l'autre, la Tour-Noire*, au lieu de *l'autre est couverte*.
173	»	26	»	*et de* 0m80 *de largeur* au lieu de *et de* 1m00 *de largeur*.
176	»	29	»	*Alexiens, au n°* 10 b au lieu de *Alexiens, n°* 10 b.
187	»	7	»	*Vols* au lieu de *voleurs*.
188	»	26	»	*ne portaient pas de plate-forme couverte* au lieu de *ne portaient pas de toiture*.

Bruxelles, imp. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

TOME DEUXIÈME

ANNÉE 1888-89

BRUXELLES

EN VENTE CHEZ H. MANCEAUX, ÉDITEUR

12, RUE DES TROIS TÊTES, 12

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

Digitized by Google

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des statuts).

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

(EN 1888)

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. ALPHONSE WAUTERS ;
Vice-Président :	M. D.-A. VAN BASTELAER ;
Premier Conseiller :	M. G. VERMEERSCH ;
Second Conseiller :	M. JOSEPH DESTRÉE ;
Secrétaire Général :	M. ARMAND DE BEHAULT ;
Secrétaires :	M. LE BARON DE LOË ;
»	M. PAUL SAINTENOY ;
»	M. THÉODORE DE RAADT ;
Bibliothécaire-archiviste :	M. LOUIS PARIS ;
Conservateur des collections :	M. EMILE DE MUNCK ;
Trésorier :	M. MAURICE BENOIDT.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. WAUTERS, VAN BASTELAER, HAGEMANS, VANDERKINDERE, VERMEERSCH, DESTRÉE, RUTOT, BARON DE LOË, DE MUNCK, P. SAINTENOY et DE BEHAULT.

DÉLÉGUÉS AUX FOUILLES :

MM. VAN BASTELAER, DUVIVIER, RUTOT, CUMONT, BARON DE LOË, DE MUNCK et BENOIDT.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS [1].

MESSIEURS :

ADRIAENSSENS, (l'abbé), curé de Cureghem, à Cureghem.

AERTS, J.-L., avocat-avoué, rue Keyenveld, 104, Ixelles.

* ALMAIN DE HASE, C., architecte, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue de la Loi, 157, Bruxelles.

* AUBRY, Camille, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, trésorier de la Société de géologie, de paléontologie et d'hydrographie de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Tasson-Snel, 15, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

* AUXY DE LAUNOIS (comte d'), Alberic, trésorier du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, château du Moustier, Jurbise (Hainaut).

* BARGHON DE FORT-RION (baron de), F., membre de l'Institut de Luxembourg, de la Société de l'histoire de France, etc., au château de Fort-Rion, près Châteldon, Puy-de-Dôme, (France).

* BAES, Edgard-Alfred, homme de lettres, rue Wéry, 15, Ixelles.

BARELLA, Léopold, docteur, rue des Palais, 35, Schaerbeek.

* BEAUFOY-STORMS, John, propriétaire, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., rue des Champs-Elysées, 37, Ixelles.

BECKERS, Félix, greffier de la Justice de paix de Molenbeek-Saint-Jean.

** BEHAULT DE DORNON (de), Armand, attaché au Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères, membre titulaire correspondant de la Société des études historiques (Ancien Institut), à Paris ; membre correspondant de l'Académie royale héraldique d'Italie ; du Nederlandsche Leeuw de La Haye ; de l'Institut archéologique liégeois ; de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ; de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles ; membre honoraire de la Société historique et littéraire de Tournai ; membre effectif du Cercle archéologique de Mons ; membre de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Belgique, etc., etc., **Secrétaire général**, avenue de la Porte de Hal, 19, Bruxelles.

1 Deux astérisques indiquent les membres qui ont pris l'initiative de fonder la Société ; un astérisque les membres fondateurs.

Digitized by Google

** Benoidt, Maurice, avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles, fondateur de la Fédération artistique de Bruxelles, officier d'Académie de France, etc., **Trésorier**, chaussée de Gand, 51, Molenbeek-Saint-Jean.

Bigarne, Charles, membre de plusieurs sociétés savantes, à Chorey, près Beaume, Côte-d'Or, (France).

Blanchart, C., secrétaire général de la Société des Chemins de fer économiques, Auderghem.

* Bontems, Charles, directeur du journal les *Nouvelles du Jour*, boulevard Anspach, 41, Bruxelles.

* Bonvarlet, Alexandre, consul de Danemark, président du Comité flamand de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue du Sud, 10, Dunkerque (France).

* Borchgrave d'Altena (comte de), Charles, archéologue, château de Seilles-lez-Andenne.

* Bormans, Stanislas, administrateur-inspecteur de l'Université et directeur des Ecoles spéciales à Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, ancien archiviste de l'Etat à Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs sociétés savantes du pays et de l'étranger, rue Louvrex, 78, Liège.

Brabandère (de), Gaston, avocat, rue du Collège, 6, Ixelles.

Brandner (de), Georges, avocat, rue de la Chancellerie, 13, Bruxelles.

* Brunfaut, Jules, président de la Société centrale d'architecture de Belgique, etc., etc., rue Crespel, 38, Bruxelles.

* Buysschaert, Louis, architecte, membre du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, rue Godecharles, 26, Ixelles.

* Buisseret (de), Jean, ancien attaché à la Direction des Ordres et de la Noblesse au ministère des Affaires étrangères, membre correspondant du Cercle archéologique de Mons, membre de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, etc., rue Royale-Sainte-Marie, 70, Schaerbeek.

* Buls, Charles, bourgmestre de la ville de Bruxelles, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., rue du Beau-Site, 36, Bruxelles.

* Cannart d'Hamale (de), ancien consul des États-Unis de Vénézuéla, etc., avenue des Arts, 42, Bruxelles.

Cardon, Ch.-Léon, quai du Bois-à-Brûler, Bruxelles.

* Carly, Jules, avocat, membre de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., Square de l'Est, Nivelles.

Digitized by Google

* Cassiers, Josse, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre du Cercle artistique et littéraire, etc., rue Gallait, 51, Schaerbeek.

Catteau, Emile, industriel, chaussée de Charleroi, 16, Bruxelles.

Cavens, Louis, secrétaire du Cercle des installations maritimes de Bruxelles, etc., rue de la Régence, 79, Bruxelles.

Chomé, Jules, avocat, auditeur-militaire suppléant de la province de Brabant, etc., rue de Spa, 52, Bruxelles.

* Combaz, Paul, capitaine en premier à l'état-major du Génie, professeur de fortification permanente à l'École militaire, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes et d'art, rue Juste-Lipse, 45, Bruxelles.

Conraets, Ferdinand, rue du Trône, 98, Ixelles.

* Corbisier, Eugène, lieutenant-colonel commandant la place de Bruges, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue Longue, 34, Bruges.

* Cumont, Georges, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, vice-président de la Société d'anthropologie de Bruxelles, secrétaire de la Société royale de numismatique belge, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Veydt, 31, Saint-Gilles-Bruxelles.

Daimeries (Madame), A., propriétaire, rue Royale, 2, Bruxelles.

* Daniels (abbé), Polydore, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., au château de Vogelsank (Zolder).

De Backer, Hector, directeur général de la Société des Chemins de fer économiques, rue Belliard, 101, Bruxelles.

** De Bove, Auguste, archéologue, membre du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., à Boussu (Hainaut).

* De Landsheere, Léon, avocat, rue du Trône, 210, Ixelles.

* Delevoy, Léon, directeur de la Société C. Delevoy et Cie, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue de la Paille, 16, Bruxelles.

* Delessert, Eugène, ancien professeur, membre de la Société royale belge de géographie, membre titulaire correspondant de la Société des études historiques à Paris, etc., etc., à Croix-Wasquehal (Nord), France.

* Dens, Charles, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Jourdan, 28, Bruxelles.

* De Paire, Jean-Baptiste, professeur à la faculté de médecine à l'Université libre et conseiller communal de la ville de Bruxelles, etc., rue Royale, 54, Bruxelles.

Digitized by Google

De Ridder, Paul, rentier, chaussée d'Haecht, 68, Saint-Josse-ten-Noode.

Desaucourt, artiste-dessinateur, rue de Loxum, 28, Bruxelles.

* De Schryver, Simon, vice-consul des États-Unis de Vénézuéla, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., etc., rue de Locht, 16, Schaerbeek.

Desmaisières (vicomte), Albert, docteur en droit, rue du Champ-de-Mars, 1, Bruxelles.

** Destrée, Joseph, conservateur-adjoint du Musée royal d'antiquités et d'armures, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, **Second Conseiller**, chaussée Saint-Pierre, 347, Etterbeek.

De Vigne, Paul, artiste-statuaire, chaussée d'Anvers, Molenbeek-Saint-Jean.

Donnay de Casteau, Emmanuel, bourgmestre de Casteau, par Neufville (Hainaut).

Drains, Alexandre, artiste-photographe, rue Haute, 268, Bruxelles.

* Drion, Victor, propriétaire, membre de la Société d'archéologie de Namur, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Ducale, 19, Bruxelles.

Du Bosch, Georges, directeur de la *Chronique des Travaux publics*, à Boidsfort.

* Dulier, Edmond, officier du génie pensionné, rue du Luxembourg, 32, Bruxelles.

Dupriez, Nestor, numismate, place de Brouckère, 24, Bruxelles.

Dupriez, Raymond, numismate, membre titulaire de l'Académie de Metz, des sociétés françaises de numismatique et d'archéologie, etc., place de Brouckère, 24, Bruxelles.

* Duvivier, Charles, avocat à la Cour de Cassation, professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles, membre de plusieurs sociétés savantes, place de l'Industrie, 26, Bruxelles.

* Errera, Paul, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Royale, 6*a*, Bruxelles.

* Evenepoel, Albert, membre de plusieurs sociétés savantes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Royale, 16, Bruxelles.

* Evenepoel, Louis-Marie, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Royale, 16, Bruxelles.

* Gavere (de), P.-L., archéologue, membre des sociétés « *De Nederlandsche Leeuw* » et « *De Nederlandsche Heraut* », etc., à Groningue (Hollande).

Digitized by Google

* Gellincx d'Elseghem (de), Amaury, membre de la Société des bibliophiles flamands de Gand, de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges, de la Société d'archéologie d'Enghien, du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue de l'Industrie, 11, Bruxelles.

* Goblet d'Alviella (comte), ancien membre de la Chambre des Représentants, membre de plusieurs sociétés savantes, rue de Facqz, 28, Bruxelles.

Goethals, Paul, rue d'Arlon, 95, Bruxelles.

Goffin, E., avocat, rue des Deux-Eglises, Saint-Josse-ten-Noode.

Guignard, Ludovic, président de la Société des amis des arts de Loir-et-Cher, etc., à Chouzy (Loir-et-Cher), France.

* Hachez, Félix, avocat, directeur général honoraire des cultes et de la bienfaisance au Ministère de la Justice, vice-président d'honneur à vie du Cercle archéologique de Mons, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., rue Mercelis, 78, Bruxelles.

Hachez, attaché à l'administration des Postes, rue du Marché-du-Parc, 16, Bruxelles.

* Hagemans, Gustave, homme de lettres, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Van Volsem, 36, Ixelles.

* Hanon de Louvet, Alphonse, échevin de la ville de Nivelles, membre correspondant de la Commission royale des monuments, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Saint-Georges, 9, Nivelles.

* Henne, Alexandre, historien, secrétaire-administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, ancien directeur au Ministère de la Guerre, président de la Société de l'histoire de Belgique, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., rue de Livourne, 12, Bruxelles.

Hennequin, Emile, colonel d'État-Major, directeur de l'Institut cartographique militaire, à l'École militaire, à la Cambre, Ixelles.

Henri, Alfred, publiciste, candidat-notaire, à Bouvignes, lez-Dinant.

Heetveld, Charles, candidat en philosophie et lettres, journaliste, rue de Potter, 5, Schaerbeek.

Heetveld, Florent, candidat notaire, rue Neuve, 19a, Bruxelles.

Hoschet, Florent, avocat, boulevard de Waterloo, 4, Bruxelles.

Hymans, Henri, conservateur du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, conseiller de l'Académie

Digitized by Google

d'archéologie de Belgique, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., rue de la Croix, 44, Ixelles.

* Jamaer, Victor, architecte de la ville de Bruxelles, etc., avenue du Midi, 62, Bruxelles.

* Jennepin, A., officier d'Académie de France, membre de la Commission historique du département du Nord, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., à Cousolre (Nord), France.

Joly, Albert, rue de la Concorde, 28, Bruxelles.

* Landrien, Oscar, avocat, rue Bosquet, 16, Bruxelles.

Le Borne, Albert, avocat, rue de la Commune, 16, Saint-Josse-ten-Noode.

Licot, architecte, directeur de l'Académie de dessin de la ville de Nivelles, membre de plusieurs sociétés savantes, à Nivelles.

Liedts (baron), membre de la Société royale belge de numismatique, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., rue de la Loi, 88, Bruxelles.

Lhoest, avocat, rue de Suisse, 18, Saint-Gilles-Bruxelles.

** Loë (baron de), Alfred, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société royale de malacologie de Bruxelles, de la Société de géologie de Liège, des Sociétés archéologiques de Charleroi, Nivelles et Huy, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, **Secrétaire**, boulevard de Waterloo, 64, Bruxelles.

*Looz-Corswarem (comte de), Georges, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de l'Institut archéologique liégeois et de plusieurs autres sociétés savantes, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, boulevard de Waterloo, 64, Bruxelles.

* Mahy, Hippolyte, attaché au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc. rue Bodeghem, 50, Bruxelles.

Malfait, A.-F., artiste-statuaire, rue du Marais, 99, Bruxelles.

Mertens (abbé), curé de Tervueren.

Meunier, Charles, ingénieur, rue de la Croix de Pierre, 20, Saint-Gilles-Bruxelles.

Michel, Edmond, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, 97, Saint-Gilles-Bruxelles.

* Mirbach-Harf (comte von), historien, membre de la Société impériale et royale « *Adler* » à Vienne, de la Société « *Deutscher Herold* », à Berlin, château de Harf (Prusse rhénane).

Digitized by Google

MUES, A, ingénieur aux chemins de fer de l'État, rue Froissart, 23, Etterbeek.

** MUNCK (de), Emile, artiste-peintre et graveur, directeur des publications de la Société des aquafortistes belges, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, ancien président de Comité au Grand Concours international des sciences et de l'industrie, de Bruxelles (1888), fondateur de la Fédération artistique de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, des cercles archéologiques de Mons, Nivelles et Charleroi, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique, **Conservateur des collections,** rue de l'Association, 54, Bruxelles.

* NAHUYS (comte de), Maurin, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre honoraire de l'Institut royal grand-ducal du Luxembourg (section historique), membre effectif de la Société impériale et royale de l' « *Adler* » de Vienne, etc., etc., rue de la Source, 61, Saint-Gilles Bruxelles.

* NÉDONCHEI (comte de), G., président de la Société historique et littéraire de Tournai, membre de la Société royale de numismatique, de la Société française d'archéologie, de la Fédération historique et archéologique de Belgique, etc., rue Becquerelle, 3. Tournai.

NÈVE, Eugène, architecte, membre de la Société française d'archéologie, de la Gilde de Saint Thomas et Saint Luc, etc., chaussée de Ninove, 407, Anderlecht.

NICOD, Jules, chaussée d'Ixelles, 14, Ixelles.

NIFFLE-ANCIAUX, Edmond, avocat, membre de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Thuin.

NIMAL (de), Henri, avocat, secrétaire-adjoint et conservateur général du Musée de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., Marchienne-au-Pont, près Charleroi.

* OORT TOT BUNSCHOTEN (van), Jacques-Jean, membre de plusieurs sociétés historiques, à Oosterbeck près Arnhem (Hollande).

PARIDANT, Henri, avocat près la Cour d'appel, avenue de la Porte de Hal, 29, Bruxelles.

** PARIS, Louis, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie, etc., **Bibliothécaire-Archiviste,** rue d'Arlon, 63, Bruxelles.

PAULUS, Ernest, artiste-peintre, rue de la Roue, 10, Bruxelles.

PÉRIN, Léon, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, rue de la Raquette, Mons.

Digitized by Google

* Philippson, Martin, professeur ordinaire d'histoire à l'Université libre de Bruxelles, membre associé de l'Académie royale de Belgique, professeur extraordinaire à l'Université de Bonn (Prusse), rue du Luxembourg, 33, Bruxelles.

* Pigeolet, Arsène, docteur en médecine, ancien sénateur, etc., rue Royale, 18, Bruxelles.

* Piret, Adolphe, naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue du Château, 22, Tournai.

* Pitteurs-Hiegaerts d'Ordange (baron de), Léon, archéologue, château d'Ordange (Limbourg).

Plisnier, ancien président du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard Anspach, 108*a*, Bruxelles.

* Préherbu, Hippolyte, avocat, rue de Spa, 70, Bruxelles.

* Proft (de), Charles, avocat, rue d'Arlon, 80, Bruxelles.

* Raadt (de), Jean-Théodore, membre de la Société impériale et royale l' « *Adler* » à Vienne, et du « *Nederlandsche Leeuw* », à La Haye, etc., **Secrétaire**, rue Masui, 176, Schaerbeek.

* Renesse-Breidbach (comte de), Ludolphe, ancien sénateur, rue du Parnasse, 29, Ixelles.

* Reusens (chanoine), Edmond, professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes du pays et de l'étranger, fondateur de la Fédération historique et archéologique de Belgique, rue Neuve, 22, Louvain

Reynen, A.-A., publiciste, rue Venus, 29, Anvers.

Robyns d'Inkendael, Frantz, chargé d'affaires honoraire de S. M. le Roi des Belges, consul général de Monaco, ancien conseiller provincial, rue du Marteau, 56, Bruxelles.

* Roche de Marchiennes (de la), Emile, membre de plusieurs sociétés savantes et de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Harvengt par Harmignies (Hainaut).

* Rouffart, Léon, avenue Buda, 13, Haren (Brabant).

* Royer de Dour (baron de), Hippolyte, membre de la Fédération historique et archéologique de Belgique et de plusieurs sociétés savantes, chaussée de Charleroi, 110, Bruxelles.

* Rutot, Aimé, ingénieur, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, membre fondateur de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie, de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., rue du Chemin de fer, 31, Bruxelles.

Digitized by Google

* Sainctelette, Maurice, secrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges attaché à la Direction du Commerce et des Consulats du Ministère des Affaires Étrangères, membre du Cercle archéologique de Mons, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la Société historique et littéraire de Tournai, membre de la Fédération archéologique et d'histoire de Belgique, etc., 28, rue Berkmans, 28, Saint-Gilles-Bruxelles.

* Saint, Edouard-Emile-Louis, attaché au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, rue Jourdan, 5, Bruxelles.

* Saintenoy, Gustave, architecte de S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre, membre de plusieurs sociétés savantes, rue des Palais, 63, Schaerbeek.

** Saintenoy, Paul, architecte, secrétaire de la Société centrale d'architecture de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes, de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Secrétaire, rue des Palais, 63, Schaerbeek.

Schavye, relieur de S. M. le Roi des Belges, rue du Nord, 46, Bruxelles.

Selliers de Moranville (chevalier de), Antonin, capitaine d'État-Major, chaussée de Charleroi, 46, Bruxelles.

* Severyns, G., lithographe de l'Académie royale de Belgique, rue des Boulevards, 15, Bruxelles.

Simon, Frédéric, artiste-sculpteur, rue Verbist, 33, Saint-Josse-ten-Noode.

Snutsel, fabricant de meubles artistiques, rue Royale, 2, Bruxelles.

Steen de Jehay, (comte van den) F., secrétaire de Légation, attaché au cabinet du Roi.

* Straten Ponthoz (comte van der), François, président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de plusieurs académies et sociétés savantes du pays et de l'étranger, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., rue de la Loi, 13, Bruxelles.

* Tahon, Victor, ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société de Marcinelle à Couillet, secrétaire-général de la Société paléontologiques et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, membre de plusieurs sociétés savantes, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., château de Parenville, Couillet près Charleroi.

Taelemans, François, artiste-peintre, rue Lesbrousart, 106, Ixelles.

Troostemberg (de), Max, docteur en droit, château de Cleerbeek-Hauwaert, par Winghe-Saint-Georges (Brabant).

Timary de Wolff (de). Béla, propriétaire, rue d'Arlon, 33, Bruxelles.

Van Ballaer, homme de lettres, traducteur à la Chambre des Représentants, rue Froissart, 43, Ixelles.

* Van Bastelaer, Désiré-Alexandre, membre de l'Académie royale de

Digitized by Google

médecine, de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Commission royale des monuments, du comité central de la Société royale de médecine publique de Belgique, de la Commission médicale provinciale ; vice-président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique ; président du Jury central de Belgique pour les examens de pharmacie, de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi ; président du Congrès de la Fédération archéologique et historique, à Charleroi, de l'Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi, **Vice-Président**, rue de l'Abondance, 24, Saint-Josse-ten-Noode.

VAN BASTELAER, René, attaché au Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue de l'Abondance, 24, Saint-Josse-ten-Noode.

* VAN CLEEMPUTTE, E., attaché aux Archives générales du royaume, ancien attaché à la Direction du Musée royal d'antiquités et d'armures, etc., avenue des Nerviens, 5, Etterbeek.

* VAN DEN BROECK, Edouard, trésorier de la Société royale de numismatique belge, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Terre-Neuve, 102, Bruxelles.

* VAN DEN CORPUT, Edmond, docteur, membre de l'Académie royale de médecine, professeur de médecine à l'Université de Bruxelles, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., avenue de la Toison d'Or, 19, Bruxelles.

VAN DEN GHEYN (abbé), Gabriel, professeur de rhétorique au Séminaire de Termonde, membre de la Société littéraire de Louvain, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., à Termonde.

VAN DER KELEN-BRESSON, J.-F., propriétaire, avenue Marnix, 30. Bruxelles.

* VAN DER KINDERE, Léon, professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien membre de la Chambre des Représentants et du Conseil provincial, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, rue de Livourne, 64, Bruxelles.

VAN DER SMISSEN, Edouard, avocat, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue du Gouvernement Provisoire, 16, Bruxelles.

* VAN HAVERMAET, Henri, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue du Pont-Neuf, 12, Bruxelles.

* VAN MALDERGHEM, Jean, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, membre correspondant du Cercle archéologique de Mons, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., etc., rue Anoul, 26, Ixelles.

* VAN ROOSBROEK, J.-F., inspecteur d'assurances, rue Milis, 25, Anvers.

* VAN SULPER, Raoul, propriétaire, rue de Ligne, 20, Bruxelles.

Digitized by Google

VAN WASSENHOVE, Alfred, secrétaire de Légation honoraire de S. M. le Roi des Belges, rue Belliard, 39, Bruxelles.

* VERGOTE, Auguste, gouverneur de la province de Brabant, etc., etc., rue du Chêne, Bruxelles.

* VERMEERSCH, G., secrétaire de la Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, **Premier Conseiller**, etc., etc., chaussée de Charleroi, 27, Bruxelles.

VROMANT, Alfred, imprimeur-éditeur, rue de la Chapelle 3, Bruxelles.

WALTON, A., docteur, avenue Marnix, 5, Bruxelles.

* WAUTERS, Alphonse, historien, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur du Cours public d'histoire nationale institué par la ville de Bruxelles, secrétaire de la Commission royale d'histoire, vice-président de la Commission de la *Biographie nationale*, vice-président du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour le Brabant, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de la Féderation archéologique et historique de Belgique, membre de plusieurs académies et sociétés savantes du pays et de l'étranger, **Président**, rue de Spa, 22, Bruxelles.

* WILLEMS, Alphonse, professeur de droit à l'Université de Bruxelles, chaussée d'Haecht, 70, Bruxelles.

ZECH, imprimeur-éditeur, à Braine-le-Comte.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

HAULLEVILLE (baron de), rédacteur en chef du « *Journal de Bruxelles*, » rue Belliard, Bruxelles.

LIGNE (prince de), Louis, vice-président de la Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures, etc., etc., rue de la Science ou château de Belœil.

SOMZÉE, Léon, membre de la Chambre des Représentants, conseiller ommunal, consul général de Costa-Rica, etc., etc., rue des Palais, Schaerbeek.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS.

MESSIEURS :

ALMEIDA PRADO (de), José, propriétaire, rue des Drapiers, 49, Ixelles.

BAES, Pierre, artiste-décorateur, spécialiste, rue d'Or, 34, Bruxelles.

BÉCLARD, Ferdinand, secrétaire de la direction du Musée royal d'histoire naturelle, rue du Cornet, 69*b*, Bruxelles.

CARPENTIER, N.-J., curé à Dommartin, par Engis (Liége).

COLINET, Jean-Vincent, attaché à la sigilographie du Musée royal d'antiquités et d'armures, boulevard de Waterloo, 120, Bruxelles.

COMBAZ, Gisbert, candidat en philosophie et lettres, rue Juste-Lipse, 45, Bruxelles.

CRISPIN, Ad., rue de Pascale, 10, Bruxelles.

DIERICX DE TEN HAMME (chevalier), Joë, attaché à la direction du Musée royal d'antiquités et d'armures, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, etc., rue de l'Ermitage, 60, Ixelles.

DE PASSE, Florent, artiste-verrier, fabricant de vitraux peints, rue de l'Escalier, 14, Bruxelles.

DESTRÉE, Paul, chaussée St-Pierre, 347, Etterbeek.

DUYCK, Edouard, artiste-peintre, rue de Constantinople, 34, Saint-Gilles-Bruxelles.

HANKAR, F.-P.-A., officier d'artillerie, chaussée d'Haecht, 47*a*, Saint-Josse-ten-Noode.

JANSSENS-DE BURGES, propriétaire, rue du Trône, 199, Bruxelles.

LEFÈVRE, Arthur, artiste-peintre, Montagne de la Cour, 69, Bruxelles.

MEYERS, Edouard, industriel, à Waremme.

MICHAUX, A., artiste-graveur, rue du Béguinage, 23, Bruxelles.

NEYT, Charles, boulevard Anspach, 109, Bruxelles.

OTTO, Antoine, rue du Nord, 42, Bruxelles.

PRÉHERBU, Alexis, rentier, rue de Spa, 70, Bruxelles.

PRINTZ, W., attaché à l'Observatoire royal de Belgique, Bruxelles.

REGNY (de), Eugène, banquier, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue du Méridien, 6, Bruxelles.

SERRURE, C.-A., avocat, numismate et archéologue, rue Goffart, 54, Ixelles.

SOMVILLE, Edmond, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de plusieurs sociétés archéologiques, chaussée de Wavre, 12, Bruxelles.

TITZ, L., artiste-peintre, place Fontainas, 9, Bruxelles.

Digitized by Google

TROOZ (de), Jules, conseiller provincial du Brabant, membre correspondant du Conseil héraldique de France, de l'Institut archéologique liégeois, etc., rue de Tirlemont, Louvain.

VAN DEN BROECK, Ernest, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, membre fondateur de la Société de géologie belge, de paléontologie et d'hydrographie, etc., etc., rue Terre-Neuve, 102, Bruxelles.

VAN PETEGHEM, artiste-graveur, rue du Midi, 72a, Bruxelles.

VAN TRIGT, éditeur (librairie ancienne), rue Saint-Jean, 30, Bruxelles.

VELLEMAN, Albert, médecin, rue du Champ de Mars, 35, Ixelles.

VINGNE-DE MACAR (de le), Albert, avenue de la Toison-d'Or, 14, Bruxelles.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MESSIEURS :

SASSEN, archiviste de la ville de Helmond (Hollande).

SIRET, Henri, ingénieur, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique et de plusieurs sociétés savantes, membre de la Fédération archéologique et historique de Belgique, rue St-Joseph, 11, Anvers.

VOSTERMAN VAN OYEN, généalogiste, membre de plusieurs sociétés historiques et archéologiques, à La Haye.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

* SIRET, Adolphe, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien commissaire d'arrondissement, secrétaire de la Commission pour la publication d'une *Biographie Nationale*, etc., etc., décédé à Anvers, le 6 janvier 1888.

* TRAPPENIERS, Antoine, architecte, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., etc., décédé à Bruxelles, le 25 octobre 1888.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la société échange ses publications ou est en relations

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation.*
ANVERS. — *Académie d'Archéologie de Belgique.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
BEAUME. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement.*
BRUGES. — *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
» — *Commission royale d'histoire.*
» — *Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*
» — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
» — *Commission de surveillance du Musée royal d'antiquités et d'armures.*
» — *Commission royale des monuments.*
» — *Société royale de Géographie.*
» — *Société d'anthropologie.*

Digitized by Google

BRUXELLES. — *Société Belge de géologie, de paléontologie et d'hydrographie.*
» — *Société royale de numismatique belge.*
» — *Société centrale d'architecture de Belgique.*
» — *Société des aquafortistes belges.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
COSTA-RICA. — *Musée national.*
DUNKERQUE. — *Comité flamand de France.*
ENGHIEN. — *Cercle archéologique.*
GAND. — *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.*
HASSELT. — *Les Mélophiles* (section littéraire).
HUY. — *Cercle des Sciences et Beaux-Arts.*
LA HAYE. — *Nederlandsche Leeuw.*
LIÈGE. — *Institut archéologique.*
» — *Société libre d'émulation pour l'encouragement des Sciences, des lettres et des Arts.*
» — *Société diocésaine d'art et d'histoire.*
» — *Société des bibliophiles liégeois.*
MALINES. — *Cercle archéologique, littéraire et artistique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
» — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
» — *Société des bibliophiles belges.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
RIO-DE-JANEIRO. — *Musée national.*
SAINT-NICOLAS. — *Cercle archéologique du pays de Waes.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TONGRES. — *Société scientifique et littéraire.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 10 janvier 1888

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaere, vice-président ; Destrée, second conseiller ; de Behault de Dornon, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Benoidt, trésorier ; Aubry, E. Baes, Cumont, abbé Daniels, Dens, de Raadt, baron de Royer de Dour, comte de Nahuys, De Schryver, Jamaer, Mahy, Michel, Robyns d'Inkendael, Sainctelette, Van Malderghem, membres effectifs ; Colinet, chevalier Diericx de Ten Hamme, Lefèvre et Van Peteghem, membres associés.

MM. Buls, Hanon de Louvet, Paris et de Cannart d'Hamale s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. Adolphe Siret et propose de consacrer à la mémoire de ce regretté confrère, et à celle de feu Antoine Trappeniers, des notices biographiques sous la rubrique *Nécrologie*, dans les *Annales*. *(Approbation unanime.)*

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1887. *(Adopté.)*

Il lit ensuite une lettre datée du 28 décembre 1887, par laquelle le Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville

Digitized by Google

de Bruxelles fait savoir que le Gouverneur de la province annonce qu'un subside annuel de 300 francs a été alloué à la Société, à titre d'encouragement, par la Députation permanente. *(Applaudissements.)*

L'assemblée décide d'envoyer une lettre de remerciements à la Députation permanente.

MM. Bonvarlet, Cumont, de Behault, Mahy et Van den Broeck font don de brochures, de sceaux, d'empreintes et de documents sur parchemin [1]. *(Vifs remerciements.)*

M. Somzée, membre de la Chambre des représentants, est nommé membre honoraire à l'unanimité.

MM. Alexandre Drains, l'abbé Carpentier et de Trooz sont présentés comme membres associés. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

Sur la proposition de la Commission administrative, l'assemblée nomme M. le baron de Loë, délégué de la Société au Congrès d'histoire et d'archéologie de Charleroi.

M. Paul Saintenoy propose d'adresser à l'administration communale de Bruxelles, un vœu tendant à la conservation et à la restauration de la *Tour-Noire* découverte récemment rue de la Vierge-Noire.

M. Jamaer pense que la démarche est inutile. Il a appris que le maintien de la tour est décidé, en principe, et qu'une proposition, dans ce sens, doit être soumise prochainement au Conseil.

M. Saintenoy sait que le Collège propose le maintien et la restauration de la tour, mais il croit savoir également, et de bonne source, que le projet pourrait rencontrer de l'opposition au sein du Conseil communal.

La proposition de M. Saintenoy est adoptée. Le bureau fera parvenir une lettre, dans le sens indiqué, au Collège des Bourgmestres et Échevins.

1 Voir le *Catalogue de la Bibliothèque et des Collections.*

Digitized by Google

M. le Président donne ensuite lecture d'une note des plus intéressantes, intitulée : « *De l'usage, de l'emploi de la pierre et de la brique dans les constructions en Brabant, au moyen âge.* » *(Applaudissements.)*

L'assemblée décide l'impression de ce travail aux *Annales*.

M. Cumont cite, à l'appui des conclusions de M. Wauters, l'exemple fourni par l'abbaye d'Afflighem, bâtie entièrement en pierres extraites des carrières de Meldert.

MM. Wauters et Destrée reprennent la discussion relative aux enlumineurs du XVIe siècle.

Au cours de celle-ci, M. le Président met sous les yeux de l'assemblée la reproduction photographiée du splendide *Missel Grimani;* M. Aubry, de son côté, exhibe un album contenant un grand nombre de reproductions par la photographie et la gravure, de chefs-d'œuvre des anciennes écoles de peinture italienne et flamande.

M. Destrée prend ensuite la parole pour une communication sur les récents accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures. Il attire l'attention de l'assemblée sur une crosse ayant appartenu à Allard de Hierges, abbé de Waulsort, mort en 1264. C'est dans le chœur de l'église d'Hastière, où ce prélat a été enterré, que la crosse a été retrouvée ; elle vient d'être cédée gracieusement au Musée de l'État par le conseil de fabrique.

Le crosseron, en bois recouvert de lames de cuivre, est dissimulé, à son tour, par des lamelles d'or. Le nœud est ciselé et orné de nielles. Cette œuvre, d'un goût exquis, se rattache aux productions de l'École de la Sambre, sur laquelle le Frère Hugues d'Oignies jeta un vif éclat. L'abbé de Waulsort, au témoignage d'une chronique publié par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, posséda une école d'orfèvrerie florissante surtout au XIIIe siècle. On pourrait lui attribuer la confection de la crosse de l'abbé Allard.

Digitized by Google

Le Musée est aussi entré en possession d'un rétable représentant la légende de saint Pierre. On ignore, jusqu'ici, la provenance de ce rétable, mais il y a lieu de croire qu'il a été exécuté en France et vraisemblablement dans le sud de ce pays. Bien que parvenu jusqu'à nous dans un état de grand délabrement, il offre néanmoins beaucoup d'intérêt au point de vue de l'iconographie et des procédés techniques.

M. Wauters ne pense pas, comme M. Destrée, que les monastères possédaient au moyen âge des ateliers assez bien organisés pour pouvoir produire, avec continuité, des chefs-d'œuvre de ciselure, d'orfèvrerie, etc. L'exercice des professions artistiques ou industrielles n'était pas compatible avec les exigences de la discipline monastique. Par exception, il a pu y avoir des religieux doués d'aptitudes artistiques et dont les talents ont été utilisés par les supérieurs, chefs des maisons religieuses, mais on ne pouvait pas, dans une abbaye, organiser un atelier, une école, fonctionnant avec régularité. Il y avait là un côté industriel et de spéculation difficile à éviter, et que l'on n'aurait pu tolérer. Il en a été de même pour les lettres, qui n'ont d'ordinaire fleuri dans les abbayes qu'à certaines époques. Ce sont les villes, où existaient des corps de métier, qui ont fourni, d'ordinaire, les productions d'art et d'industrie et en même temps les artistes. Ce fait, indiscutable pour le xve siècle et les époques suivantes, est probablement vrai aussi pour les temps plus anciens.

M. Dens cite les écoles d'orfèvrerie d'Hastière et de Waulsort attestées par la chronique de Waulsort.

M. Wauters admet parfaitement qu'il ait pu se trouver des religieux, amis des arts et les cultivant avec succès, mais il se refuse à croire que la chose se soit généralisée.

M. l'abbé Daniels demande à M. le Président s'il ne croit pas que le frère Hugues, à qui l'on attribue les pièces remarquables que l'on peut admirer à Namur, ait pu être orfèvre avant son entrée au couvent ? Rien ne prouve qu'il ait tra-

Digitized by Google

vaillé exclusivement pour son couvent. N'a-t-il pas travaillé également pour le dehors et formé ainsi une école d'orfèvrerie dans le monastère même?

M. Wauters ne le croit pas, car il y aurait eu, dans cette façon d'agir, quelque chose de mercantile, inconciliable avec l'esprit religieux.

M. l'abbé Daniels fait remarquer que certains ordres avaient le travail manuel dans leurs attributions et qu'ils y cherchaient leur subsistance et rien ne prouve que ces moines travailleurs ne fournissaient que la communauté.

La discussion est close.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau un travail de M. Jennepin sur les *« Découvertes archéologiques à Cousolre, à Bouvignies et aux environs »*, avec planches. *(Renvoi à la Commission des Publications.)*

M. de Munck fait part à l'assemblée d'une communication qui lui a été adressée par le bureau de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*, au sujet du concours que cette Societé a ouvert et exprime le désir de voir figurer aux *Annales de la Société d'Archéologie* les questions de ce concours auquel peuvent prendre part les membres de toutes les sociétés savantes du pays. (*Adopté.*)

La séance est levée à 11 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 7 février 1888

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, second conseiller ; de Behault de Dornon, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Aubry, E. Baes, Buysschaert, Cassiers, Dens, de Ghellinck d'Elseghem, de Raadt, De Schryver, Hanon de Louvet, Mahy, Rutot, Sainctelette, van Sulper, membres effectifs ; Colinet, De Passe et chevalier Diericx de Ten Hamme, membres associés.

MM. Buls, Hagemans, Hachez et Delessert s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 janvier 1888.

M. le Président fait remarquer que MM. les Secrétaires ont dépassé sa pensée relativement à la dénégation de l'existence d'artistes parmi les membres du clergé, au moyen-âge.

Après quelques observations à ce sujet, le procès-verbal ratifié en ce sens, est adopté.

Le Comité exécutif du Congrès historique et archéologique de Charleroi informe la Société que la quatrième session des Congrès de la Fédération se tiendra, à Charleroi, les 5, 6, 7 et 8 août prochain.

Digitized by Google

MM. de Behault, de Munck, Dupriez, Graul et Mahy font don d'ouvrages, de gravures, de documents sur parchemin, d'empreintes de sceaux anciens, de bois sculptés et de fragments d'armes du XVIIe siècle. *(Remerciements.)*

La *Société paléontologique et archéologique de Charleroi* envoie huit volumes de ses publications.

MM. Alexandre Drains, l'abbé Carpentier et de Trooz sont nommés membres associés à l'unanimité.

MM. Dupriez et Plisnier sont présentés comme membres effectifs. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

Comme suite à la proposition de M. P. Saintenoy, adoptée par l'assemblée, en séance du 10 janvier dernier, le Bureau a fait parvenir la lettre suivante au Collège des Bourgmestre et Échevins :

A Monsieur Buls, bourgmestre, président du Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre,

La population de la capitale a suivi avec un vif intérêt les travaux de démolition du quartier de la rue de la Vierge-Noire et s'est beaucoup occupée de la tour que l'on y a retrouvée, cachée par des constructions d'une époque postérieure.

Cette tour, à laquelle on a donné à tort le nom de *Tour Noire*, par confusion avec celui de *Porte Noire* que portait autrefois la *porte de Laeken*, établie dans l'axe de la rue de ce nom et abattue en 1573 (Voir HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 188), faisait partie de l'ancienne enceinte de la ville, bâtie en 1040. Comme il n'y manque que la partie supérieure, elle pourrait être restaurée sans grande difficulté et sans de fortes dépenses.

La Société d'archéologie a pensé, Monsieur le Bourgmestre, qu'il serait intéressant de conserver ce débris d'une époque reculée et qu'il y aurait moyen de convertir cette tour en motif de décoration pour

Digitized by Google

le quartier et en point d'attraction pour le touriste. Ce serait aussi, d'autre part, un sujet d'études pour les constructeurs et les archéologues.

Dans sa séance de mardi 10 de ce mois, sur la proposition de M. l'architecte Paul Saintenoy, elle a émis à l'unanimité le vœu de voir le Conseil communal décider en principe le maintien et la restauration de cette tour.

Comptant sur vos bons offices pour appuyer cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments respectueux.

(Vive approbation).

L'ordre du jour porte la présentation d'un projet de liste d'excursions à faire pendant l'année courante.

M. le Président propose les excursions suivantes :

Une visite au château de Gaesbeek et aux églises de Lennick-Saint-Martin et Lennick-Saint-Quentin, dont la première appartient au style ogival de la deuxième époque. Cette excursion se terminerait par une visite à Pede-Sainte-Anne ou à Lombeek-Notre-Dame.

Une excursion à Vilvorde, Borght, où l'on voit un tumulus colossal de forme ronde appelé dans le pays la *Montagne de Seneca;* Grimberghe ; Beyghem, dont l'église renferme une peinture de l'École brabançonne ; Meysse, dont l'église, belle construction appartenant en entier au style gothique, mérite d'attirer l'attention, et enfin un coup-d'œil sur le château de Bouchout.

M. Aubry propose une troisième excursion : à Elewijt, à l'antique château du Steen, où le célèbre Rubens peignit plusieurs tableaux importants ; à Perck et à Peuthy.

MM. Saintenoy, de Loë et Destrée engagent leurs collègues à visiter Tirlemont et Léau.

L'assemblée décide en principe que la première excursion aura lieu à Gaesbeek, vu les travaux de restauration du

Digitized by Google

château, actuellement commencés, et les facilités que procure la création récente d'un chemin de fer vicinal. Toutefois, en vertu de l'article 87 des statuts, la liste sera adoptée définitivement à la séance du mois de mars.

M. Destrée fait ensuite deux communications :

1° Sur les colonies saxonnes de Transylvanie et des pièces d'orfèvrerie de cette principauté. Les orfèvres de Siebenbürgen ont pratiqué, jusque dans le courant du siècle dernier, un art qui leur est tout à fait propre. Plusieurs musées, et en particulier celui de Buda-Pesth renferment des spécimens très intéressants consistant la plupart en billes de chapes. Les billes les plus anciennes, qui remontent à la fin du xve siècle, rappellent encore quelque peu la forme usitée dans nos contrées. On y remarque toutefois une tendance prononcée à la surcharge. Plus tard, un goût plus sûr semble présider aux travaux de ces orfèvres; aux xviie et xviiie siècles, sans transition aucune, nous voyons apparaître des ornements d'un goût oriental, se mêlant à des feuillages ressemblant beaucoup à ceux de l'époque romane. M. Destrée mentionne deux spécimens caractéristiques de cette orfèvrerie qui se trouvent au Musée de l'État à Bruxelles. Il se demande si les Saxons de Siebenbürgen ont pu avoir quelque rapport avec les Flamands établis dans ces contrées. On ne possède, jusqu'à présent, aucune donnée positive à cet égard.

2° Sur les accroissements de la collection céramique du Musée royal d'antiquités et d'armures. M. Destrée signale l'acquisition de deux carreaux en faïence persane, provenant de la mosquée de Veramin, qui remontent au xiiie siècle. Puis il donne quelques renseignements sur cette ancienne industrie, et montre les points de contact qu'elle a eus avec l'art chinois. M. Destrée met ensuite sous les yeux des auditeurs l'ouvrage si intéressant de M. Wallis, où sont reproduits des specimens typiques d'origine persane, conservés dans plusieurs collections anglaises. Il insiste sur la représentation

Digitized by Google

de la figure humaine par des artistes sectateurs de Mahomet et termine sa communication en mentionnant la persistance de plusieurs types et l'emploi de certains procédés de fabrication. *(Applaudissements.)*

Au sujet de la première de ces communications, M. WAUTERS signale le travail de M. le comte de Borchgravé, sur les colonies flamandes en Hongrie.

M. VAN BASTELAER cite un fait bien curieux à l'appui de la remarque que M. Destrée a faite au sujet de la persistance des habitudes dans les motifs de décoration chez les peuples : à Marche, il existe une fabrique de poteries pour la décoration desquelles les ouvriers emploient encore aujourd'hui ces animaux fantastiques, motifs d'ornementation si communs et si caractéristiques des objets de l'époque franke.

A propos de la seconde, M. le vice président a retrouvé sur une des poteries du commencement du xve siècle jusqu'au xvie, appartenant à M. le baron Alfred de Loë, ce procédé de grattage d'un enduit pour y substituer un vernis que M. Destrée signale dans son travail ; il entre dans des détails très intéressants quant à la façon dont on procédait.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 4 mars 1888.

Présents : MM. Wauters, président ; Destrée second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; baron de Loë et P. Saintenoy, secrétaires; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; de Munck, conservateur des collections ; E. Baes, Combaz, abbé Daniels, Dens, de la Roche de Marchiennes, comte de Nahuys, de Proft, de Raadt, de Schryver, Drion, Errera, Hagemans, Mahy, Michel, comte F. van der Straten Ponthoz, van Sulper, membres effectifs ; P. Baes, Colinet, De Passe et chevalier Diericx de Ten Hamme, membres associés.

MM. Hachez, Hannon de Louvet, Van Bastelaer et Van Peteghem s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, félicite cordialement M. Paul Saintenoy du succès qu'il vient de remporter au Concours ouvert pour les constructions à élever dans les jardins du *Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de Bruxelles de 1888. (Vifs applaudissements.)*

Il propose ensuite d'adresser des remerciements à M. le docteur Janssens, inspecteur en chef du service d'hygiène de la ville de Bruxelles, de qui dépend l'organisation de la salle où se tiennent les séances, pour l'autorisation qu'il a

Digitized by Google

bien voulu accorder à la société d'y installer sa bibliothèque et ses collections. *(Vives approbations.)*

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 février 1888. *(Adopté.)*

MM. le baron de Loë, Vosterman van Oijen, de Behault, chevalier Diericx de Ten Hamme, A. Reynen, de Munck, Mahy, Michel, van Sulper, de Raadt font don d'ouvrages, de photographies, de gravures, de sceaux anciens, de monnaies romaines [1].

MM. Dupriez et Plisnier sont nommés membres effectifs à l'unanimité.

MM. Ferdinand Coenraets et Sassen sont respectivement présentés comme membres effectifs et correspondant. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. le Président fait part à l'assemblée que le Conseil communal de Bruxelles adoptant, en séance du 27 février dernier, les conclusions du rapport de l'honorable Bourgmestre, a voté par 16 voix contre 10 la conservation et la restauration de la tour de la première enceinte, dite *Tour Noire*, découverte récemment dans le quartier de la Vierge-Noire. M. Buls a bien voulu invoquer, à l'appui de sa proposition, la pétition que lui avait adressée la Société d'Archéologie de Bruxelles. Par ce nouvel acte, M. le Bourgmestre a prouvé une fois de plus l'intérêt qu'il porte à la conservation et à la restauration de nos anciens monuments. *(Applaudissements unanimes et prolongés.)*

M. le Secrétaire général donne lecture du projet d'excursions pour l'année courante. *(Adopté.)* Il est décidé que la Société se rendra en premier lieu à Gaesbeek, Lennick-Saint-Martin et Lennick-Saint-Quentin. M. le baron de Loë est spécialement chargé de l'organisation des excursions, et M. Paul Saintenoy de celle des conférences.

[1] Voir le *Catalogue de la Bibliothèque et des Collections.*

Digitized by Google

L'assemblée passe ensuite à l'examen de la proposition émanant de MM. Duvivier et Benoidt de demander au gouvernement l'autorisation de faire des fouilles dans deux *tumuli* de la forêt de Soignes ; après un échange d'observations entre MM. Wauters, de Loë et Benoidt, cette proposition est adoptée.

M. De Schryver lit une notice *sur une hache de l'âge de bronze trouvée à Matagne-la-Petite*. Il place sous les yeux de l'assemblée cet objet intéressant, dont il fait don au Musée de l'État. *(Renvoi à la Commission des Publications.)*

M. Wauters fait quelques observations sur un travail de M. A. Reynen traitant d'un triptique historique de Zierickzée. D'après cet auteur les deux portraits du Musée royal de peinture de Bruxelles, représentant Philippe-le-Bon et Jeanne-la-Folle, auraient appartenu à l'œuvre d'art dont il s'agit.

M. Wauters ajoute qu'il a signalé, dans un travail soumis à l'Académie royale, Liévin Van Laethem, peintre de la Cour, et qu'il lui a attribué le triptique. Il ne s'attardera pas à examiner si le panneau central est postérieur aux volets, comme on le prétend. Le volet de Jeanne-la-Folle représente l'arrière-plaine du palais, telle qu'elle était dans l'ancien parc ou *warande*. Sur le volet de Philippe-le-Beau, M. Reynen prétend voir le banc de Justice du Borgendael. C'est une grave erreur ; en voici la preuve :

Les sites que les volets représentent sont empruntés à l'ancien parc ou *warande*, parc emmuraillé qui dépendait du palais de nos princes. Or, palais et parc constituaient un domaine privé, où ne pouvait s'exercer qu'une juridiction exceptionnelle, celle des officiers de la Cour. Quant au fonds, il appartenait également au prince, sauf certaines réserves en faveur de la ville de Bruxelles, qui en avaient acquis, à prix d'argent, une partie considérable, mais pour agrandir le parc du Souverain. Le châtelain, qui avait sa seigneurie particulière (seigneurie foncière, bien entendu), à Bru-

Digitized by Google

xelles ; qui n'était rien, vis-à-vis du prince, que son vassal, et en cas de guerre, le commandant des milices bruxelloises, n'avait aucune qualité pour exercer la juridiction, à quelque degré que ce fût, à l'intérieur du palais. Au point de vue des institutions, l'idée de ce « banc de justice de Borgendael », à l'intérieur du parc, est absolument inadmissible.

Pour ce qui concerne la topographie, les raisonnements de M. Rynen sont également défectueux. Ce prétendu banc de justice se trouvait à l'entrée du parc, vers la gauche, et non vers la droite, où on aurait touché ce Borgendael (qui était tout à fait en dehors du parc). L'enceinte de murailles que l'on entrevoit, et derrière laquelle se dessinent, un peu vaguement, les tours massives de Sainte-Gudule, c'est celle dont le tracé suit la rue Royale jusqu'au Treurenberg et qui, au lieu de se rapprocher du Borgendael, s'en écarte de plus en plus. Voilà pour le volet consacré à Philippe-le-Beau. La jolie construction, placée sur le volet où l'on voit Jeanne-la-Folle, n'est probablement pas la maison espagnole dont parlent quelques anciennes descriptions de Bruxelles. A l'époque où le triptyque, ou du moins ses volets, ont été peints, les relations princières entre l'Espagne et la Belgique venaient seulement de se nouer et, dans les documents de cette époque, il n'est jamais fait mention de l'envoi d'une construction pareille en bois. Tels sont les motifs pour lesquels je ne puis, dit M. Wauters, partager l'opinion de M. Rynen.

M. Destrée intéresse vivement l'assemblée à propos de gravures publiées dans l'*Anzeiger* du Musée Germanique de Nuremberg. Le Dr Lehrs attribue au maître de Liebensgärten ces curieuses productions du xve siècle. Grâce à diverses recherches, M. Destrée a réuni un certain nombre de faits précis de nature à jeter quelque lumière sur ce maître et sur l'École à laquelle il appartenait.

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède un livre d'heures, Ms. n° 21,696, provenant de la famille Gilès de

Digitized by Google

Pelichy, lequel est orné de grisailles représentant des scènes de la passion du Sauveur et diverses figures des saints. Les premières ont été reproduites très maladroitement par Jean Miélot, enlumineur calligraphe de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dans le *Speculum humanæ salvationis*. Ce manuscrit se trouve également à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Le maître du *Liebensgärten*, ou du *jardin d'amour*, possède dans son œuvre des gravures reproduisant des grisailles du livre d'heures n° 21,696, ou leur ayant servi de modèle.

Les gravures dont il s'agit ont beaucoup intrigué plusieurs chercheurs. M. de la Borde (*Gazette des Beaux-Arts, 1869*, 1, *pag*. 238) les datait de 1406. Le Dr Lehrs pense que la suite de la Passion peut-être difficilement antérieure à la seconde moitié du xve siècle.

Aujourd'hui la difficulté est tranchée grâce au soin que Jean Miélot a pris de dater sa copie : elle remonte à 1448.

Le Dr Lehrs a raison de considérer le maître du *Liebensgärten*, comme appartenant à la contrée du Bas-Rhin ; en en effet, le livre-d'heures qui a servi de base à M. Destrée dans les rapprochements qu'il vient de faire, a été exécuté dans le pays d'Utrecht. La calligraphie et l'ornementation du manuscrit rappellent le goût et la manière des Frères de la vie commune.

En terminant, M. Destrée met sous les yeux de l'assemblée, des photographies représentant deux grisailles du livre d'heures, Ms. n° 21,696. Il se réserve d'exposer, plus tard, avec de plus amples développements, les constatations qu'il a eu l'occasion de faire.

Le Musée Plantin possède un livre d'heures manuscrit, classé comme appartenant au xvie siècle, dont les grisailles sont de la même main ou du même atelier que le Ms n° 21, 696.

Digitized by Google

M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ fait une communication sur le « *Roman de Gillion de Trazegnies* » (*Renvoi à la Commission des Publications.*)

M. BENOIDT demande l'adhésion de la Société à la « *Fédération artistique* » (*Accordé.*)

La séance est levée à 4 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès-Verbal de la Séance du 3 avril 1888.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, second conseiller, de Behault, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Edgard Baes, Buysschaert, Cumont, de la Roche de Marchiennes, Dens, comte de Nahuys, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, De Schryver, Hagemans, Mahy, Préherbu et van Havermaet, membres effectifs ; Colinet, De Passe, chevalier Diericx de Ten Hamme, et Van Peteghem, membres associés.

MM. de Cannart d'Hamale, abbé Daniels, de Buisseret, Dupriez, Delessert et Hachez s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle du 4 mars 1888. (*Adopté.*)

M. Buls envoie, pour les archives de la Société, un exemplaire du rapport qui a déterminé le Conseil communal à voter la conservation et la restauration de la *Tour Noire.* (*Vifs remerciements.*)

Par lettre du 29 mars dernier, le collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruxelles informe la Société qu'il l'autorise à occuper la salle des fêtes de l'Ecole primaire n° 13, pour y donner ses conférences. (*Remerciements.*)

Digitized by Google

Le *Cercle des Naturalistes hutois*, qui compte dans son sein une section d'archéologie, propose à la Société l'échange des publications. (*Renvoyé à la Commission des Publications.*)

Le Comité d'organisation du Congrès géologique international de Londres (4e session) annonce que l'ouverture de cette assemblée est fixée au 17 septembre prochain et invite les membres de la Société à y assister.

M. Raymond Dupriez remercie pour sa nomination de membre effectif.

MM. Coenraets et Sassen sont nommés respectivement membre effectif et correspondant, à l'unanimité.

MM. Charles Meunier, ingénieur à Saint-Gilles, et Velleman, docteur à Ixelles, sont présentés respectivement comme membres effectif et associé. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

MM. de Raadt, Mahy, de Munck, abbé Daniels, van Havermaet, Sassen, Dupriez, Camille et Armand de Behault, Hagemans et le comte de Nahuys font don d'ouvrages, de documents, d'estampes, de photographies, de sceaux, de méreaux et de monnaies romaines. (*Remerciements.*)

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. Emile de Munck de la générosité qu'il montre en faisant don d'une collection de silex taillés, provenant du champ préhistorique de Spiennes, de l'atelier et de la station néolithique d'Obourg et d'une collection de poteries romaines, produit des fouilles faites dans le cimetière belgo-romain de Saint-Denis en Brocqueroie. (*Vifs applaudissements.*)

M. de Munck dépose ensuite sur le bureau dix notices historiques et archéologiques dont l'auteur, M. Dupriez, fait don à la Société ; ainsi que deux haches de l'époque néolithique provenant des cités lacustres de la Suisse ; des fragments de la fameuse mosaïque conservée à Nennig par les soins du gouvernement allemand ; douze fragments de poteries anciennes sigillées provenant de Gand et des

Digitized by Google

environs ; deux moyens bronzes de MARC-AURÈLE et un petit méreau de tout premier type, trouvés sur le territoire de la commune de Biesme, près de Thuin, entre l' « *Hermitage* » et le « *grand Bon-Dieu de Thuin* », le tout offert à la Société par M. Dupriez.

Outre ces trois dernières pièces dont il a bien voulu faire don à la Société, M. Dupriez possède une belle série de monnaies qui ont été découvertes dans la même localité.

Comme il s'agit d'une trouvaille qui n'a pas encore été signalée, M. de Munck croit utile de communiquer la liste de ces monnaies :

Un denier d'ADRIEN.
(Hainaut) une plaque d'ALBERT DE BAVIÈRE.
(Valenciennes) un méreau.
(Hainaut) GUILLAUME IV, six gros au lion.
(Liège) ROBERT DE BERGHES, douze patards.
(Flandre) PHILIPPE LE BON, deux gros au lion et 5 doubles gros.
(France) CHARLES VIII (douzains).
(France) FRANÇOIS Ier (douzains).
(France) HENRI II, 5 pièces (douzains).
(Brabant) CHARLES-QUINT, 4 pièces (patards).

A propos des deux haches provenant des cités lacustres de la Suisse, offertes à la Société par M. Dupriez, M. CUMONT dit qu'il a recueilli à Rhode-Saint-Genèse une hache de la même forme, en roche dioritique, dans le voisinage d'un petit étang ; ce qui pourrait évoquer l'idée d'une cité lacustre ayant existé dans ces parages bien plus marécageux autrefois.

M. VAN BASTELAER attire l'attention sur une petite urne romaine, trouvée à Saint-Denis (Hainaut) et offerte à la Société par M. de Munck, d'une forme particulière qui rappelle la forme franque. L'angle n'est pas aussi saillant à la panse, les bords ne sont pas tout à fait aussi droits, voilà les seules

Digitized by Google

différences. Dans plusieurs cimetières belgo-romains, on a trouvé des vases semblables.

Les Romains ont beaucoup emprunté aux nations qu'ils ont soumises ou avec lesquelles ils ont été en rapport. Il en est de même pour l'émaillerie. Cet art était inconnu en Italie; les Romains l'ont emprunté encore aux anciens Belges. L'émaillerie était donc une industrie nationale.

M. Destrée demande à M. Van Bastelaer s'il croit que les anciens Belges ont créé cet art ou bien s'ils l'ont emprunté eux-mêmes aux autres nations ?

M. Van Bastelaer croit pouvoir affirmer que les procédés employés pour la fabrication leur étaient propres. Ils n'ont pas créé l'art de l'émaillerie puisque des peuples plus anciens, les Égyptiens entre autres, avaient leurs émaux.

M. Wauters signale la découverte remarquable qui a été faite en France, au Mont Beuvray, l'ancien *Bibracte* de César, d'un atelier complet d'émailleur. On n'a pu encore se rendre un compte exact, ajoute-t-il, en citant à ce propos des études entreprises par des spécialistes français, des procédés multiples de fabrication des artistes gaulois.

M. Van Bastelaer nous dit que le musée de Charleroi possède un bijou de ce genre offrant un procédé de fabrication tout particulier : c'est une broche dont le dessin est formé par la juxtaposition de petits cubes d'émail de diverses couleurs.

M. le baron de Loë cite la découverte d'un bijou semblable qui a été faite en Alsace, à Lorentzen, par M. Ringel [1].

Tout ce qui précède prouve une fois de plus, ajoute M. Wauters, que les anciens Belges étaient loin d'être des sauvages comme certains auteurs semblent le faire entendre.

1 *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. I, 2e livraison, 1862, p. 70.

Digitized by Google

Revenant aux poteries, M. Van Bastelaer dit qu'il croit que beaucoup de celles-ci ont été fabriquées par les Belgo-Romains. Seule, la poterie fine, dite samienne, semble provenir directement d'Italie.

M. DE MUNCK fait observer, à l'appui de ce qui précède, que l'étude micro-chimique et micro-minéralogique de fragments de poteries samiennes, qu'il a recueillis en Italie même, et d'autres fragments de la même poterie trouvés en Belgique, a démontré à M. W. Prinz, un de nos micrographes les plus distingués, que les unes et les autres avaient été fabriquées avec les mêmes argiles, originaires très probablement d'Italie et qu'elles renfermaient en outre des éléments minéralogiques identiques. C'est là un renseignement précieux et précis, dit M. de Munck, qui nous est fourni par une science d'observation qui peut rendre les plus grands services à l'archéologie et surtout à la céramique.

M. VAN BASTELAER est d'avis qu'il ne faut pas exagérer la valeur de ces recherches au point de vue purement archéologique. La similitude de la pâte ne signifie rien quant à la date des poteries. Des tessons d'époques différentes donneront le même résultat micrographique. C'est donc seulement au point de vue de la provenance des terres que ces recherches peuvent fournir des renseignements utiles.

M. le comte DE NAHUYS donne lecture d'une *Étude sur un médaillon du XVIe siècle, symbolisant, sur la droite : la chasteté dans le christianisme, et représentant, en opposition, sur le revers : l'impureté dans le paganisme* (*Applaudissements et renvoi à la Commission des Publications*).

M. DE MUNCK, au cours de son rapport sur la notice de M. Jennepin intitulée : « *Découvertes archéologiques à Cousolre, à Busignies et aux environs* », cite quelques faits qui viennent à l'appui de ce que dit cet auteur sur la découverte fréquente, dans une même station, d'objets appartenant à des époques différentes.

Digitized by Google

M. Van Bastelaer rappelle qu'à Goegnies, en Hainaut, le château que M. H. Pirmez a fait construire, il y a quelques années, est situé sur l'emplacement d'un ancien camp retranché, hauteur défendue par la nature de tous côtés, sauf vers le plateau ou l'isthme est coupée par un retranchement et que, sans sortir de cet oppidum, on a découvert des silex taillés, un bractéate gaulois, des tombes franques et des huttes du moyen âge !

M. le Baron de Loë fait une communication *« sur un médaillon ayant renfermé, d'après la tradition, l'hostie consacrée par le pape Sixte-Quint, avec laquelle la reine Marie Stuart communia le jour de sa mort, le 20 février 1587. »* L'exhibition de ce chef-d'œuvre, d'une ciselure admirable, intéresse vivement l'assemblée. (*Renvoi à la Commission des Publications*).

M. le Comte de Nahuys fait observer que, contrairement à la désignation du bijou contenue dans le testament signé *F. Keingiaert* et fait à Bruges, le 25 juin 1719, les deux personnages représentés sur le camée du beau et intéressant médaillon qui aurait appartenu à l'infortunée Marie Stuart, sont St Pierre et *St André*, ce dernier au lieu de *St Paul*.

Les sceaux des papes portent toujours St Pierre et St Paul; il est, par conséquent, très curieux de voir ce dernier remplacé, sur le cadeau papal, par St André; toutefois la circonstance que St André est le patron de l'Écosse, explique sa présence sur ce bijou, que le pape aurait envoyé à Marie Stuart, reine d'Écosse, et ceci donne à la tradition une nouvelle apparence de vérité.

M. Destrée donne ensuite lecture d'une note complémentaire sur le même bijou. (*Renvoi à la Commission des Publications*).

M. Cumont annonce à la société que des sépultures franques viennent d'être mises au jour à Overlaer, près de Tirlemont,

Digitized by Google

et présente quelques objets qui ont été recueillis auprès des squelettes.

M. le Baron de Loë signale à M. Cumont les découvertes, déjà anciennes, de cimetières francs à Marilles, à Jauche et à Melsbroeck.

M. de Raadt lit une notice concernant la famille des Berthout, seigneurs de Malines. (*Applaudissements et renvoi à la Commission des publications.*)

M. Mahy met sous les yeux de l'assemblée un tableau de Pierre-Antoine Verhulst, de Malines, peintre de talent, mais très peu connu aujourd'hui.

M. Wauters engage M. Mahy à rédiger, au moyen de notes à recueillir, un article sur cet artiste et sur ses œuvres. Nos peintres du siècle dernier sont presque tous inconnus actuellement, dit M. le Président, et il serait bon de refaire leur biographie.

M. Mahy promet de faire ce travail.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT.

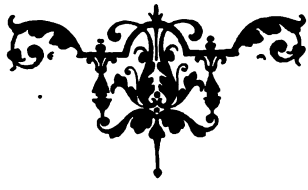

Digitized by Google

Compte-rendu de la Conférence donnée, le 12 avril, par M. Gustave Hagemans, sur les mœurs et les usages de nos ancêtres à l'époque préhistorique.

Le 12 avril 1888, devant un nombreux auditoire, notre confrère M. G. Hagemans a ouvert la série des conférences que la Société d'Archéologie de Bruxelles avait inscrites dans son programme.

Voici en quels termes s'exprimait, au sujet de cette conférence, un des grands journaux de la capitale; en quelques lignes, cet article donnait une idée bien exacte de cette causerie dite sans prétention et n'ayant qu'un but, celui de vulgariser la connaissance d'un passé lointain :

« M. Hagemans a donné, jeudi soir, une conférence *sur les mœurs et coutumes de nos ancêtres dans les temps préhistoriques*.

« Après un début consacré à l'histoire de la géologie en Belgique, exposé fort intéressant, émaillé d'anecdotes curieuses, l'orateur aborde l'objet de sa conférence.

« L'action se passe en Belgique. Il narre, sous forme de roman, les aventures d'une famille, depuis l'âge du Mammouth jusqu'à l'âge du bronze.

« Le but de l'auteur est avant tout scientifique. M. Hagemans a fait œuvre scrupuleuse et les renseignements géologiques, paléontologiques et archéologiques qu'il nous a don-

Digitized by Google

nés, sont puisés aux meilleures sources; aussi est-il resté complètement dans la vérité préhistorique.

« La conférence de M. Hagemans a obtenu un succès très mérité. »

Voici maintenant, d'après les épisodes communiqués par M. Hagemans dans sa conférence, une analyse aussi succinte que possible de ce roman se passant tout entier en Belgique, aux bords de la Lesse, qui formait, à cette époque, un fort joli lac.

L'homme préhistorique habite les cavernes ; sa vie est sauvage et grossière ; il doit, pour se nourrir, s'attaquer aux grands animaux, tels que les mammouths, les rhinocéros, les lions, les ours et les hyènes qui peuplaient alors nos contrées et contre lesquels il doit aussi se défendre.

Cet homme, petit, trapu, à l'intelligence en quelque sorte naissante, quelle arme a-t-il pour atteindre ces animaux féroces dont il doit faire sa nourriture et dont la peau doit lui servir de vêtements ? Des pierres, des cailloux, car il est loin encore de connaître les métaux.

Sa grande préoccupation est de rendre cette arme primitive aussi redoutable que possible.

Dès le début, le récit nous montre un de ces hommes, plus intelligent que les autres ; mû par l'amour que lui a inspiré une jeune mongoloïde de la tribu, il invente l'art de dégrossir le silex pour mieux tuer les animaux qui vivent sur les hauteurs et en apporter les chairs et les dépouilles à celle qu'il aime.

Surgit un combat entre un mammouth et un rhinocéros.

Le mammouth, cet éléphant de l'avenir, ce premier représentant de l'intelligence chez l'animal, est vainqueur du rhinocéros, image de l'instinct grossier.

Mais l'homme intelligent aura à lutter plus longtemps, à passer par des phases plus longues pour arriver à un but plus grand.

Digitized by Google

Selon le roman de M. Hagemans, le premier inventeur de la pierre dégrossie est un artiste, un rêveur, qui finit par se tuer avec le premier poignard tranchant inventé par lui-même ; il sauve de l'étreinte d'un ours énorme, un rival qui cherchait à l'assassiner lâchement, ce rival, par la conformation de son crâne, paraît être originaire d'une des tribus lointaines du Néanderthal.

Nous résumons, en quelques mots, cette première partie où l'auteur nous fait vivre dans le monde primitif, nous montrant l'homme avec toutes ses passions sauvages, que la civilisation a amollies sans les déraciner ; la femme avec tous ses instincts de coquetterie, son amour pour les colliers de coquillages et de pierres aux reflets brillants. Il nous fait vivre dans les cavernes, où chacun mange à part et à l'écart le morceau de viande qu'il est allé arracher sur le brasier brûlant à l'entrée de l'antre enfumé et fétide ; il nous initie, d'après les découvertes les plus récentes, à ce que devait être l'existence de cet homme primitif.

L'inventeur de la première arme dégrossie s'étant tué, celle dont l'amour avait inspiré l'idée de fabriquer ce poignard, n'a pas hésité à épouser l'homme grossier, rival du poète inventeur.

Celui-ci meurt à son tour, pris dans un piège tendu aux ours ; il laisse plusieurs enfants dont nous retrouverons les descendants jusqu'à l'époque de l'âge de bronze.

Ce second épisode nous fait assister à des noces, à des voyages en canot dans les tribus voisines, à des chasses, à des luttes de race, à des cérémonies funéraires, aux repas qui les suivent.

Des temps fort longs se passent depuis cette genèse de la Lesse imaginée par l'auteur, mais toute entière basée sur les découvertes dues aux fouilles des cavernes.

Nous nous retrouvons, pendant le troisième épisode, parmi les descendants de cette même tribu, à l'époque de l'âge du

Digitized by Google

Renne. Il sert à nous initier aux premiers essais de l'âge de la pierre polie, inspirés toujours par l'amour, car M. Hagemans s'est plu à donner à la femme une influence immense sur le développement des idées et des progrès humains.

Durant cette période, nous voyons les habitants abandonnant leurs cavernes, aller vivre sur les hauts lieux qu'ont désertés les animaux féroces, à la suite des changements de température.

Nous les voyons créer des villages et domestiquer des animaux pris au lasso.

Le peuple des cavernes devient peuple pasteur et une douce idylle nous fait vivre au milieu de ces mœurs nouvelles.

Ce peuple a toujours les mêmes armes de pierre et d'os ; seulement elles sont travaillées avec plus de soin, la corne du renne est ornée même de gravures faites avec la pointe du silex. Ce sont plutôt des outils que des armes, car les grands animaux ont disparu complètement ; après avoir été chasseur, l'homme est devenu pasteur, de pasteur il devient cultivateur. C'est la femme aimée qui, de sa main caressante, asservit les jeunes fauves que celui qui l'aime a capturés dans la forêt ; c'est elle qui apprend à l'homme à boire le lait de la vache, à la traire, à fabriquer des étoffes avec la laine des moutons, à faire les premiers essais de culture. C'est un âge d'or, une véritable idylle, nous le répétons, pleine de charme et de douce quiétude, à laquelle vient en aide la nature elle-même apaisée après de longs et redoutables cataclysmes.

Mais voici que parmi les descendants de ces mêmes familles que nous avons suivies depuis l'âge du Mammouth à travers une longue période de siècles, éclatent soudain des bruits sinistres.

Les Aryas arrivent du fond de l'Orient avec leurs armes de bronze, et les malheureux habitants de l'âge néolitique,

Digitized by Google

qui ignoraient même la guerre, ne peuvent lutter contre eux. Ils sont vaincus ; le dernier chef de la race dont nous avons connu les ancêtres, est massacré ; sa femme se tue avec le premier poignard fabriqué à l'âge du Mammouth, et qui servit à donner la mort à son inventeur. Ce poignard était devenu une espèce de *palladium* de la tribu où il avait été conservé de siècle en siècle.

Les rares survivants de la tribu réfugiés sur leurs barques, le long de la Meuse, vers le nord, et refoulés de plus en plus loin, sont peut-être les ancêtres des Lapons, restés fidèles au renne de nos temps préhistoriques ?

Nous venons de dessiner, en quelques traits rapides, ces longues périodes, mais nous n'en montrons que le grossier canevas ; l'auteur a su, avec beaucoup d'art, le broder des couleurs les plus vives, disons mieux, les plus vraies.

Si nous ne sommes pas entrés dans la vie des personnages mis en scène, c'est que nous n'avons pas voulu, dans une courte analyse, déflorer ces pages remplies souvent d'une poésie toute primitive, à côté de scènes d'un réalisme inévitable, quand il s'agit de dépeindre des mœurs aussi sauvages, aussi primitives, aussi éloignées de notre civilisation moderne.

Digitized by Google

Procès-Verbal de la Séance du 1er mai 1888.

La Séance est ouverte à 8 heures du soir.

Présents : MM. Wauters président ; Destrée, second conseiller ; de Behault, secrétaire général ; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires ; de Munck, conservateur des collections ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Ed. Baes, John Beaufoy Storms, P. Combaz, J. de Buisseret, Delevoy, comte de Nahuys, Dens, Ch. de Proft, de Raadt, S. De Schryver, Mahy, Michel, Préherbu, Robyns d'Inkendael, van Havermaet, comte François van der Straten Ponthoz, membres effectifs ; Colinet et Van Peteghem membres associés.

M. le Vice-président fait part à la Société du décès de son frère. Ce deuil récent l'empêchera d'assister à la séance. L'assemblée prie M. le secrétaire général d'exprimer à M. Van Bastelaer ses compliments de condoléance.

MM. Benoidt, Hagemans, de Cannart d'Hamale, Hachez, Hanon de Louvet, Delessert et l'abbé Daniels s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril 1888. (*Adopté.*)

Par lettre du 30 avril dernier, M. de Tavira, chargé d'affaires d'Espagne, informe la Société que M. Valera, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. la Reine régente, se trouvant actuellement à Madrid, se voit, à son grand regret, dans l'impossibilité d'accepter l'invitation qui lui a été faite d'assister à la conférence qui sera donnée le

Digitized by Google

3 mai prochain par M. Henri Siret *sur les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne*. M. de Tavira a été chargé par l'honorable Ministre de représenter S. E. à cette réunion scientifique.

M. Mahy écrit une lettre par laquelle il fait savoir que les recherches auxquelles il s'est livré en vue de la rédaction de sa notice sur les Verhulst, l'ont mis en rapport avec M. Hermans, archiviste de la ville de Malines, qui a bien voulu lui faire les honneurs de la bibliothèque et des collections confiées à ses soins. Il lui a fait voir notamment un manuscrit grand in-folio, d'une incomparable beauté, ayant appartenu à Marguerite d'Autriche. C'est un grand missel datant du XVIe siècle et enrichi de précieuses miniatures. Il lui a montré aussi deux plans de Malines et de Bruxelles : le premier de 1570 et le second de 1639 ; une curieuse série sigillographique et une collection de plus de 5000 médailles et monnaies de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes. Il lui a fait remarquer ensuite la bibliothèque du Grand Conseil, ainsi que des tableaux réprésentant, à divers époques, des assemblées de cet illustre Corps. En prenant congé de M. Mahy, M. Hermans lui a exprimé le désir de recevoir la visite de la Société d'Archéologie de Bruxelles. (*Vive approbation.*)

Il est décidé qu'une lettre de remercîment sera envoyée à M. Hermans et qu'une excursion archéologique sera organisée ultérieurement à Malines.

L'administration communale de la ville de Bruxelles envoie pour la bibliothèque de la Société un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Liste chronologique des doyens des Corps de métiers de Bruxelles de 1696 à 1795*, par M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville (*Remerciments*).

La Société centrale d'Architecture de Belgique envoie ses *Bulletins*.

MM. Bamps, P. Combaz, Daniels, de Behault, comte de

Digitized by Google

Looz Corswarem, de Munck, de Raadt, De Schryver, Destrée, Diericx de Ten Hamme, Mahy et Siret font don de brochures, d'estampes et de photographies, de sceaux, de poteries romaines, de monnaies anciennes etc.

MM. Meunier, ingénieur et Velleman, docteur, sont nommés respectivement membre effectif et membre associé, à l'unanimité.

Sont présentés comme membres : effectif : M. Chomé ; associés : MM. Combaz, Gisbert ; Desaucourt, Printz et Titz. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

A la suite de la communication de M. Cumont, relative à l'existence d'un cimetière franc à Overlaer, près de Tirlemont, il a été dit à la séance dernière, que *des découvertes d'antiquités franques ont eu lieu déjà dans plusieurs autres localités du Brabant.* » M. de Loë ne croit pas que des trouvailles de ce genre aient été faites, avec toute certitude, en dehors des localités qu'il a citées, c'est-à-dire Melsbroeck, Jauche et Marilles. Il y a bien encore : Bomal, Bruxelles, Kerkom, Linden, Melin, Schaffen et Tirlemont, mais l'honorable membre fait remarquer qu'il a cité ces localités comme *douteuses* dans sa *Liste des localités où des antiquités franques ont été découvertes jusqu'ici en Belgique*, travail inséré dans les *Annales du Congrès de Charleroi*, page 218.

M. Storms a vu, chez un amateur, des objets francs provenant de Wesemael, canton de Haecht.

M. Wauters ajoute que cela doit nous engager à faire des fouilles dans le Brabant, si peu exploré jusqu'ici ; il en est de même pour les Flandres. Qui connaît, en effet, pour citer un exemple, la région comprise entre Grammont et Audenarde ? Il est incontestable que les Francs ont habité notre province en très grand nombre.

M. Mahy donne lecture d'une notice fort intéressante sur les Verhulst, peintres et sculpteurs anversois et Malinois (1530-1820) (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

M. de Munck met sous les yeux de ses collègues le dessin, fait par M. Sauvage, architecte à Rœulx, d'une cloche en bronze que ce dernier a découverte enfouie dans son jardin. L'inscription porte:

M. PIERRE GROGNART MA FAICT 1622.

M. Destrée dit qu'il y a eu autrefois à Dinant un fondeur de ce nom.

Après avoir dit quelques mots concernant le manuscrit conservé à Malines et ayant appartenu à Marguerite d'Autriche, M. Destrée présente un livre d'heures, manuscrit du xve siècle, appartenant à M. l'abbé van Keukelum, conservateur du musée épiscopal d'Utrecht. Il attire l'attention de l'assistance sur la décoration marginale, propre aux Frères de la vie commune, et sur une enluminure intercalée postérieurement et portant la signature d'un certain Spiring. L'honorable membre promet de faire de cette communication l'objet d'une note pour les Annales de la Société.

A la suite de cette communication, une discussion s'engage au sujet des signatures figurant sur les œuvres d'art.

M. Wauters dit que quand il fut ordonné, par exemple, de signer des tapisseries, on ne pouvait pas se dispenser de le faire, mais les ordonnances des métiers n'étaient obligatoires que pour les gens de la commune. Quand il travaillait pour des personnes privilégiées, l'artiste échappait aux rigueurs des règlements. C'est ainsi que Jean Van Eyck n'a probablement jamais fait partie de la corporation des peintres, parce qu'il fût l'artiste des princes, tandis que Memling était membre de cette corporation, à Bruges.

M. Destrée. — A Bruges, il y avait constamment infraction aux règles des métiers. Les ordonnances étaient loin d'être respectées. Comme les œuvres de valeur ont été faites pour de grands personnages, il n'est pas étonnant qu'on en trouve si peu portant une signature.

Digitized by Google

M. Delevoy propose que la Société d'Archéologie se joigne aux autres sociétés scientifiques de la capitale, afin d'entreprendre des démarches auprès de M. le Ministre des finances à l'effet d'obtenir, comme local commun, les bâtiments de l'ancien palais de justice. Ces bâtiments ne seront pas démolis de sitôt, témoins les aménagements qu'on y fait. Chaque société pourrait y avoir son musée et sa bibliothèque; la grande salle servirait aux réunions de chacune d'elles.

Plusieurs membres ayant fait observer que ces locaux ne sont pas meublés, M. le Président déclare que la commission administrative examinera la proposition.

M. le Président annonce ensuite qu'à la séance prochaine, il pourra être procédé à la revision des statuts. Il engage les membres qui auraient des observations à faire ou des modifications à proposer, à bien vouloir le faire par écrit, à la commission administrative, quelque temps à l'avance.

Le bureau, renouvelable par moitié, rendra également compte de sa gestion.

M. de Loë attire l'attention de ses collègues sur les travaux que l'on vient d'exécuter rue de Namur. On a ouvert cette rue par une profonde tranchée pour atteindre et démolir un aqueduc; celui-ci semble remonter à une époque déjà ancienne, car il avait été construit avec ces grandes briques cuites au charbon de bois et dont on peut voir les moules au musée communal.

M. van Havermaet croit qu'il n'existe pas d'égouts à Bruxelles datant du XVIe siècle.

M. le Président pense qu'il serait utile de consulter le plan des anciens égouts de la ville. Ceux-ci ont dû être construits au XVIIe siècle. Quant à l'emploi de ces grandes briques, il a duré très longtemps.

La séance est levée à 10 heures.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT

Digitized by Google

Compte rendu de la conférence donnée, le 3 mai 1888, par M. Henri Siret, sur les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne.

Le 3 mai 1888, devant une société aussi nombreuse que choisie, M. Henri Siret a exposé avec éloquence le résultat des fouilles qu'il a faites avec son frère, en Espagne.

MM. Henri et Louis Siret ont fouillé de 1881 à 1887 environ quarante stations préhistoriques, distribuées sur une zône côtière de 75 kilomètres de longueur, dans les provinces de Murcie et d'Almérie (Sud-Est de l'Espagne). Ces stations appartiennent à trois périodes bien distinctes: la première, néolithique ou de la pierre polie ; la seconde, transitoire entre l'âge de pierre et celui du métal ; enfin la troisième, appartenant au premier âge du bronze. Les armes de la première période sont en pierre et en os, leurs formes sont généralement semblables à celle des objets que l'on a trouvés aux mains des peuples néolithiques de l'Europe; la poterie est parfois bien faite et bien cuite, quoique inégale ; les

Digitized by Google

formes sont simples. Les ornements personnels abondent, ce sont des grains de colliers faits à l'aide de coquilles, ou taillés dans des morceaux de stéatite (pierre tendre); et des anneaux ou pendeloques en marbre et en schiste. On inhumait les morts dans des espaces entourés de pierres posées de champ; près d'eux on déposait des couteaux et des pointes de flèche en silex, des pointes en os et des parures.

A la seconde époque, on édifiait de véritables demeures, limitées par des murs construits en pierres et terre et supportant un toit fait de solives et de roseaux, recouverts de terre; dans les décombres de ces maisons, qui souvent furent incendiées, gisaient des restes de repas et l'outillage, composé de couteaux et de pointes de flèche en silex d'un travail remarquable, de haches en pierre polie, d'instruments en os, de poteries déjà bien soignées, où des rudiments d'art décoratif apparaissent quelquefois. Auprès de ces objets, appartenant en propre à l'âge de la pierre polie, se trouvaient des haches, poinçons, couteaux et pointes de flèche en cuivre, dont la forme imite celle des instruments similaires en pierre et en os. En même temps furent exhumés des minerais cuivreux, provenant du pays même, et des scories de cuivre, des fragments de récipients ou s'opérait la fusion et jusqu'à de petits lingots, prêts à être transformés en outils par le martelage. Près de ces restes, dénotant les premiers tâtonnements d'une métallurgie indigène, il y avait des anneaux en bronze d'une forme assez avancée; l'étain n'existant pas dans la région, ces bracelets doivent avoir été importés.

Les sépultures sont constituées par des enclos entourés de pierres posées de champ; à l'intérieur gisaient d'abord des ossements non incinérés et près d'eux des bracelets et des petits anneaux de bronze, ensuite des débris d'urnes cinéraires, en terre cuite, de couvercles d'urnes et d'ossements incinérés. L'incinération, comme le bronze, doit avoir

Digitized by Google

été importée par un étranger dont les indigènes auront appris à extraire le cuivre des minerais du pays. Il n'est donc pas question d'âge de cuivre dans cette région ; le bronze importé y apparaît comme premier métal.

A la troisième époque, les bourgades sont édifiées sur des rochers escarpés ou des plateaux bien défendus; aux défenses naturelles on ajoute des remparts épais construits en pierres et terre; à l'intérieur de ces fortifications s'élevaient les demeures, construites comme à l'époque précédente ; la crainte d'un ennemi est évidente.

Dans l'outillage, la pierre disparaît, sauf pour les scies où le silex est supérieur au bronze et au cuivre. Les pointes de flèche, les poinçons, ciseaux, haches, se font en cuivre plus souvent qu'en bronze, parce que l'étain est rare.

Les vases en terre cuite trouvés par centaines, dénotent un progrès remarquable et revêtent souvent des formes d'une élégance extrême, bien que des plus simples ; on ne connaissait pas la roue du potier ; les parures sont très employées ; ce sont des bagues, des bracelets, des pendants, faits de fils ronds enroulés en spirales rondes, en cuivre, bronze, argent et or ; des diadèmes en argent ; des perles en substances diverses.

La coutume funéraire seule employée, par un retour aux usages néolithiques, est l'inhumation ; la sépulture était soit un trou pratiqué en terre et protégé par quelques pierres, soit un caveau formé de six dalles en pierres, soit une urne en terre cuite bouchée par une dalle ; ce dernier cas est le plus fréquent. Les corps étaient très généralement repliés, les genoux et les mains ramenés vers le menton.

Les tombes étaient disposées dans le sol même des maisons ; la crainte de l'ennemi, l'espace restreint occupé par les bourgades et le respect des défunts conduisaient à cette mesure. On revêtait les morts de vêtements en toile de lin conservés parfois en partie, grâce à l'incrustation des sels

Digitized by Google

cuivreux provenant des objets de métal contenus dans la sépulture; auprès d'eux on déposait des armes et des outils en cuivre et bronze, des parures, des poteries et des aliments. On croyait donc à une autre vie.

La découverte de l'argent est un fait nouveau dans le premier âge de bronze; le reconnaître dans la galène argentifère, son principal minerai, et l'en extraire, paraissait avec raison impossible à ces peuplades lointaines; mais, dans la région explorée, le précieux métal existait à l'état natif à la surface du sol; c'est donc sous cette forme que les peuples préhistoriques du Sud-Est de l'Espagne l'ont découvert et l'ont employé à des usages variés. Le développement si remarquable et la chute de la civilisation de la troisième époque sont dus probablement à cette richesse du sol.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance publique du 14 juin 1888

DONNÉE A L'OCCASION DU

PREMIER ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Le vendredi 14 juin, à 4 heures, dans la *Grande Salle du Palais des Académies,* gracieusement mise à notre disposition par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, la *Société d'Archéologie de Bruxelles* a tenu une séance publique, à l'occasion du premier anniversaire de sa fondation.

Siégeaient au bureau : MM. Alphonse Wauters, président; Van Bastelaer, vice-président; Destrée, second conseiller;

Digitized by Google

Armand de Behault de Dornon, secrétaire général; baron de Loë et Paul Saintenoy, secrétaires; Paris, bibliothécaire-archiviste; de Munck, conservateur des collections et Benoidt, trésorier.

M. Wauters prie M. le Bourgmestre de Bruxelles de bien vouloir accepter une place d'honneur au Bureau.

Étaient présents : MM. C. Almain de Hasse, Aubry, Edg. Baes, John Beaufoy-Storms, J. Brunfaut, L. Buysschaert, Jean de Buisseret, de Cannart d'Hamale, J. Cassiers, Jules Chomé, Colinet, Paul Combaz, Gisbert Combaz, Georges Cumont, abbé Daniels, A. de Bove, L. Delevoy, Ch. Dens, De Passe, S. De Schryver, chevalier Diericx de Ten Hamme, Victor Drion, Paul Errera, comte Goblet d'Alviella, Félix Hachez, Gustave Hagemans, Hanon de Louvet, Jamaer, comte G. de Looz-Corswarem, H. Mahy, Meunier, Edm. Michel, comte de Nahuys, Plisnier, H. Préherbu, Charles de Proft, Th. de Raadt, Robyns d'Inkendael, baron H. de Royer de Dour, Rutot, M. Sainctelette, G. Saintenoy, comte Fr. van der Straten Ponthoz, Edouard Van den Broeck, Ernest Van den Broeck, van Havermaet, Jean van Malderghem, Raoul van Sulper, Titz, Van Trigt et Vromant.

Un public nombreux assistait à la séance et la presse de la capitale était représentée presque au complet.

M. le Président donne la parole à M. le secrétaire général qui a été chargé de rédiger le rapport sur la marche et les travaux de la Société pendant la première année. M. Armand de Behault de Dornon s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs et chers Confrères,

Depuis le jour où, réunis ici pour la première fois, il y a un an, nous avons fondé la Société d'Archéologie de Bruxelles,

Digitized by Google

notre Association n'a cessé de travailler avec ardeur à réaliser le but qu'elle poursuit ; ses travaux, comme vous pourrez en juger par ce rapport succinct, ont été très considérables et leurs résultats des plus fructueux.

Je ne m'attarderai pas, Messieurs et chers Confrères, à vous retracer les efforts faits par le Comité d'études et le Comité organisateur pour arriver à doter la capitale d'une institution archéologique digne d'elle. Dix longues séances y furent consacrées, à partir du 7 avril 1887. Ces efforts, vous le savez, furent couronnés d'un plein et légitime succès : l'appel lancé le 16 mai 1887, rencontra partout l'accueil le plus favorable. En moins d'un mois, les adhésions atteignirent le chiffre déjà très respectable de 95 membres fondateurs; trente-six sociétés savantes nous tendirent une main fraternelle. Le succès de notre œuvre paraissait, dès lors, assuré, et nous pouvions, en toute confiance, nous produire au grand jour.

Pour ajouter à la solennité de la fondation de la Société, l'appui du Gouvernement, de la province et de la ville fut sollicité. Les réponses bienveillantes de M. le Ministre de de Moreau, de M. le Gouverneur de la province et de M. le Bourgmestre de Bruxelles ne se firent pas attendre : elles assuraient à la Compagnie toute leur sympathie et leur concours dévoué.

La séance inaugurale eut lieu le 16 juin 1887, dans ce local où nous nous retrouvons réunis aujourd'hui pour la seconde fois. Une assistance choisie et nombreuse y applaudit le discours inaugural de M. le président, discours où M. Wauters retraça à grandes lignes et d'une façon remarquable, l'origine, la grandeur, l'utilité et la vogue actuelle des études archéologiques dans notre pays.

Ce fut à cette séance que nous déclarâmes quels étaient nos projets et quel était le programme que nous comptions réaliser.

Digitized by Google

Notre Société, disions-nous, avait pour but :

1° De concourir au progrès de l'archéologie et des sciences qui s'y rattachent, en cherchant à encourager surtout l'étude des antiquités nationales et leur utilisation pour l'industrie et l'art moderne ;

2° De réunir les éléments d'une bibliothèque et de collections d'étude ;

3° De faire pratiquer des fouilles, d'empêcher la destruction des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de vue de l'art ancien et de l'histoire, et de s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration ;

4° De créer des publications, d'organiser des expositions, des conférences théoriques et pratiques, des concours et des excursions.

Eh bien ! Messieurs et chers Confrères, ce programme, nous pouvons le dire avec fierté, nous l'avons suivi fidèlement et au delà de toutes nos espérances pour une première année d'existence.

Nous avons tenu régulièrement nos séances mensuelles à l'*Ancien hôtel de Brabant*, sous la direction de notre honoré président, M. Wauters, qui, malgré ses nombreuses occupations, n'a cessé de nous guider, de nous éclairer et de nous communiquer des travaux importants, nous montrant ainsi l'exemple d'une activité sans fin comme d'une ardeur sans pareille pour les études historiques et archéologiques et la prospérité de la Société. Qu'il reçoive ici l'expression de nos sentiments de la plus vive gratitude.

M. Van Bastelaer, notre vice-président, dont l'expérience en matière d'organisation de sociétés scientifiques est bien connue, nous a été d'un précieux secours pour la fondation de notre association. Il a pris une part active à nos discussions sur les antiquités préhistoriques, frankes et romaines ; enfin il a rendu d'excellents services à la société par ses rapports, comme membre de la commission des publica-

Digitized by Google

tions. A tous ces titres, il mérite également notre reconnaissance.

Nos séances ont été fréquentées par un grand nombre de membres. Des discussions très intéressantes y ont été soulevées sur des questions d'art, d'histoire et d'archéologie; le résultat de ces discussions a été des plus fructueux pour la science, plusieurs d'entre elles ont amené, en partie, une solution. Il vous suffira de parcourir les procès-verbaux de nos séances mensuelles pour vous en convaincre. Nous signalerons rapidement les discussions sur l'époque préhistorique où MM. Van Bastelaer, de Munck, Delessert, de Loë et Cumont ont pris une part active; les questions d'antiquités frankes et romaines dans lesquelles un grand nombre de membres ont pris la parole; la peinture, si magistralement traitée par notre président; l'orfèvrerie et l'enluminure, où M. Destrée a fait preuve de connaissances approfondies; la typographie ancienne où M. de Munck s'est distingué et un grand nombre d'autres sujets intéressants.

Outre ces discussions, de nombreux travaux ont été lus ou communiqués aux assemblées.

C'est ainsi que M. Alphonse Wauters nous a fourni pendant cette première année : une remarquable étude sur *la famille Breughel;* une dissertation sur *l'usage et l'emploi de la pierre et de la brique en Brabant pendant le moyen-âge;* une note *à propos de la ville de Léau, de son ancienneté, de son nom et de ses origines*. M. le Président nous a également donné l'analyse d'un travail sur *Roger Van der Weyden,* travail qu'il compte publier, plus tard, dans nos Annales.

M. Destrée a fourni une notice sur *l'armure de parade de l'archiduc Albert.*

M. Maurice Benoidt s'est occupé tout spécialement d'un *avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques*. La Commission royale des Monuments, appréciant la valeur de ce travail, l'a fait

Digitized by Google

imprimer en regard de son projet et s'en est servi lors de la discussion de cette importante question au Congrès de Bruges.

M. de Munck a présenté à la suite de ce travail des *observations au sujet de la conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique.*

M. le baron de Loë nous a communiqué un travail *sur un médaillon ayant renfermé, d'après la tradition, l'hostie consacrée par le Pape Sixte-Quint et avec laquelle la Reine Marie Stuart aurait communié le jour de sa mort, le 8 février 1587.* M. Destrée a ajouté à ce travail une note complémentaire.

M. Simon De Schryver nous a donné une *Notice sur une hache de l'âge du bronze trouvée à Matagne-la-Petite.*

M. l'abbé Daniels, un travail *sur les armoiries de Diest.*

M. Emile de Munck nous a fourni des articles sur l'époque préhistorique, parmi lesquels je citerai : *Découvertes d'antiquités préhistoriques aux environs de Lanaeken, de Suetendael et d'Assche ;*

Un exposé motivant l'excursion géologico-archéologique à faire à Maestricht, les 17, 18 et 19 décembre 1887, par les sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie, dans le but de résoudre un vœu émis par le Congrès de Namur ;

Une note sur la nature des silex connus sous le nom de Rabots *de Saint-Denis.*

Pour la typographie, *une proposition à la société d'archéologie pour qu'elle prête son concours à l'ornementation typographique du livre artistique publié par les Arts graphiques.*

M. Delessert nous a communiqué des renseignements très intéressants sur la découverte faite par le chanoine Grenat, de cinq dolmens et de nombreux instruments à sacrifice, sur la crête du *Mont à Tschnat*, en Suisse.

M. Georges Cumont a déposé une note sur un *cimetière franc trouvé à Overlaere, près de Tirlemont.*

Digitized by Google

MM. Combaz et de Behault ont communiqué un travail sur la *première enceinte de Bruxelles*.

Tous ces travaux sont accompagnés de planches.

MM. de Munck et Combaz ont exécuté eux-mêmes, avec art, les dessins des planches qui accompagnent leurs travaux.

D'autres articles ont encore été déposés pour les Annales de notre société par :

M. le comte François van der Straten Ponthoz sur le *Roman de Gillion de Trazegnies ;*

M. le comte de Nahuys ; *Une étude sur un médaillon artistique du* XVIe *siècle, symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme ;*

M. Théodore de Raadt ; *Sur un diplôme relatif à la Maison des Berthout ;*

M. Jennepin ; *Découvertes archéologiques à Cousolre, à Bouvignies et aux environs* (*Nord*). Un rapport a été fait sur ce travail par M. de Munck ;

M. H. Mahy ; *Notice sur les Verhulst, peintres et sculpteurs malinois et anversois (1530-1820).*

Plusieurs excursions ont été faites pendant la première année. Les membres de la Société se sont rendus en grand nombre, le 24 juillet, à Berzée et à Rognée, en excursion commune avec les cercles archéologiques de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, afin d'assister aux fouilles pratiquées par la Société de Charleroi dans une villa romaine.

M. le baron de Loë a bien voulu se charger de faire le compte rendu de cette intéressante promenade archéologique.

Lors de la séance inaugurale, M. Buls avait exposé avec éloquence l'état regrettable de quelques-uns de nos anciens monuments et notamment, dans le Brabant, de l'abbaye de Villers et du château de Beersel ; il fut décidé, alors, en principe, que des excursions seraient faites dans ces localités, avant de s'adresser au Gouvernement pour obtenir une inter-

Digitized by Google

vention à l'effet de préserver ces ruines d'une destruction complète. La Société a tenu en honneur de remplir cet engagement et, le 11 août 1887, elle se rendit nombreuse aux ruines de l'abbaye de Villers. Aidée de plusieurs architectes et conduite par M. Licot, elle fit une étude détaillée de ce remarquable monument et des moyens de le préserver d'une ruine totale. M. de Behault s'est chargé du compte rendu de cette excursion.

La conservation des monuments étant l'une de ces questions les plus importantes qui amenèrent la création de notre association, je crois pouvoir dire sans exagération, qu'elle a été, dès cette première année d'existence, l'objet de tous nos soins et de tous nos soucis. Nous avons adressé une requête à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour obtenir, si possible, la restauration de la splendide nef de Villers ou tout au moins la permission d'en retirer les objets d'archéologie qu'elle renferme. Notre requête fait, en ce moment, l'objet de l'examen le plus attentif de M. de Moreau, qui espère trouver une solution à ce triste état de choses. Elle a été transmise pour avis et informations à la Commission royale des monuments. Celle-ci en a saisi immédiatement ses membres, qui se sont empressés de la renvoyer à M. le Ministre avec un avis des plus favorables, en appuyant nos revendications. Une demande a été adressée à la suite de ce rapport, à la commune de Tilly pour qu'elle intervienne, promptement et efficacement, en faveur de la consolidation des ruines, qui menacent actuellement la sécurité publique. Un échange de lettres a lieu, actuellement, entre l'Etat et cette commune, et cette correspondance, il faut l'espérer, amènera la réalisation de mesures propices à la conservation d'un monument remarquable.

Le 15 septembre, nous nous sommes transportés, en grand nombre, aux ruines du château de Beersel. Cette visite du

Digitized by Google

plus haut intérêt, a été dirigée par M. l'architecte Buysschaert ; M. l'architecte Paul Saintenoy a bien voulu en faire le rapport.

Enfin, le 14 mai dernier, nous avons pu admirer le château de Gaesbeek, les églises des deux Lennick et l'admirable rétable de Lombeek-Notre-Dame. Des travaux seront fournis sur ces différents sujets d'études, par des membres de la Société.

Au mois de septembre 1887, eut lieu la curieuse découverte de la *Tour-Noire*. La Société ne perdit pas un instant pour manifester tout l'intérêt qu'elle attachait à ce précieux reste de la première enceinte de Bruxelles.

Dès la séance de novembre, M. le secrétaire général en saisit l'assemblée par la lecture d'une notice préliminaire, qui fut suivie d'un travail plus complet au point de vue historique et archéologique, sur la première enceinte de Bruxelles, par M. le capitaine Combaz et M. de Behault.

A la séance du 7 février 1888, la Société, comme suite à une proposition de M. Paul Saintenoy, envoya une lettre au Collège des Bourgmestre et Echevins pour demander la conservation et la restauration de la *Tour-Noire*. Cette demande fut favorablement accueillie par le Collège : la conservation et la restauration de ce monument furent votées par le Conseil Communal, après un remarquable rapport de M. le Bourgmestre.

Vous le voyez, Messieurs et chers Confrères, nous avons le droit d'être satisfaits des résultats obtenus, pour la conservation et la restauration des anciens monuments, un des principaux articles de notre programme.

Je ne pourrais passer sous silence la part que notre Cercle a prise à l'excursion que les Sociétés de géologie et d'anthropologie ont faite à Maestricht et aux environs les 17, 18 et 19 décembre 1887. M. Emile de Munck en a rendu compte dans nos Annales et nous a gracieusement offert une

Digitized by Google

eau-forte représentant la *Porte de l'Enfer* à Maestricht. Cette planche figure dans la première livraison de nos Annales.

Quoique à peine née, notre association avait adhéré au Congrès de Bruges des 22, 23, 24 et 25 août 1887. Un grand nombre de membres s'y sont rendus ; plusieurs ont occupé dans les sections des places distinguées et pris une part active aux travaux de cette assemblée scientifique.

MM. de Loë et de Behault qui avaient été délégués officiellement par la Société, aidés de M. Saintenoy, ont fourni le rapport sur les travaux de ce Congrès.

Notre association a également adhéré au programme de la *Fédération artistique*, dont M. le Bourgmestre a bien voulu accepter la présidence.

En toute occasion, M. de Munck a cherché à établir l'union des associations savantes de Bruxelles. C'est une noble et grande idée que celle de travailler à fédérer les sociétés scientifiques de la Capitale. Sa réalisation serait des plus précieuses pour l'impulsion à donner au progrès des sciences.

Invitée par M. le Président à visiter le Musée Communal de la Ville de Bruxelles, les membres de la Société ont répondu nombreux à cet appel et, guidés par M. Wauters, ont pu admirer, le 30 octobre 1887, les merveilles qui ont été classées là en aussi grande quantité et, en aussi peu de temps. Elles donnent déjà une juste idée de l'importance de l'industrie et des arts rétrospectifs de notre cité.

En quittant la maison du Roi, les membres sont allés visiter la *Tour-Noire*.

De son côté, M. Destrée nous avait invités à visiter le Musée royal d'antiquités et d'armures. Cette réunion très nombreuse a eu lieu le 20 novembre 1887. C'est toujours avec une nouvelle admiration que l'on étudie les produits de l'art ancien que renferme la Porte de Hal.

Deux conférences, qui ont attiré un auditoire choisi et

Digitized by Google

nombreux, ont été données cette année, sous les auspices de notre Société : la première, le 12 avril 1888, par M. Gustave Hagemans, ayant pour objet : *des mœurs et des usages de nos ancêtres à l'époque préhistorique ;* la seconde, le 3 mai 1888, par M. Henri Siret, *sur les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne*. Le succès obtenu par ces assemblées nous fait bien augurer pour les conférences que nous comptons organiser dans la suite.

Quant aux fouilles, elles commenceront sous peu par la visite de plusieurs *tumuli* situés dans la forêt de Soignes, à Boitsfort. Dès que l'autorisation nous aura été accordée, les travaux commenceront avec activité.

Vous le voyez, Messieurs et chers Confrères, nous avons tenu fidèlement notre programme pendant l'année qui vient de s'écouler. Deux points seulement ont dû être différés : les Concours et les Expositions. Le premier, parce que notre société n'est pas encore assez prospère au point de vue des ressources, pour pouvoir faire actuellement un sacrifice de ce genre, mais elle espère ne pas tarder longtemps à remplir cette lacune.

Il ne pouvait être question d'organiser d'Exposition cette année-ci. L'*Exposition rétrospective d'art industriel du Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie* est, vous le savez, de l'avis unanime, une des plus brillantes exhibitions de ce genre qu'il ait été jamais donné de voir en Europe Ce succès est, en grande partie, dû à la profonde science de notre honorable confrère M. le chanoine Reusens, président du Comité de Direction ; aux connaissances étendues, à l'activité et au zèle artistique de M. Vermersch, Vice-Président du Comité de Direction, Président du Comité des installations, Conseiller de notre Société. M. Albert Evenepoel, membre de la Société, s'est également distingué, par l'installation de la céramique.

Digitized by Google

Les séances des Commissions administrative et des publications ont eu lieu régulièrement tous les mois.

Grâce à la générosité des membres, nous avons déjà pu former un fonds de bibliothèque comportant, dès à présent, un assez grand nombre de volumes. La collection des estampes et des gravures s'accroît à chaque séance. Nous espérons, de cette façon, former des albums contenant notamment les principaux monuments anciens du pays et particulièrement du Brabant.

M. le Bibliothécaire-archiviste a dressé, avec soin, un inventaire détaillé de la bibliothèque et des estampes.

La collection d'étude, se composant d'antiquités telles que monnaies, sceaux, poteries, armes, sculptures, etc., s'enrichit de mois en mois, grâce à la générosité des membres. M. le Conservateur des collections nous a fourni un rapport sur l'état de nos collections.

Qu'il me soit permis avant de terminer, Messieurs et chers Confrères, de vous dire un mot de nos publications.

Nous avons fourni, avant une année d'existence, deux livraisons de 200 pages formant le tome premier de nos Annales.

La première renferme tout ce qui a trait à la fondation de la Société, les procès-verbaux des séances, les comptes rendus des excursions et des visites aux Musées, le rapport sur le Congrès de Bruges, etc.; la seconde contient les mémoires. Cette dernière est enrichie de onze planches parmi lesquelles :

Une reproduction, en phototypie, de l'*Abondance*, un des plus beaux tableaux de Breughel de Velours qui ornent le Musée de Vienne ;

Une hache a double ailerons de l'âge de bronze (*photogravure*) ;

Un sceau de Thomas, seigneur de Diest (datant du XIVe siècle), (*gravure sur bois*) ;

Digitized by Google

Un médaillon ayant appartenu à Marie Stuart (*photozincogravure*) ;

L'armure de parade de l'Archiduc Albert (*phototypie*) ;

Six planches concernant le travail sur la première enceinte de Bruxelles, obtenues aussi par la photozincogravure.

Comme vous le voyez, Messieurs et chers Confrères, nous avons voulu employer tous les procédés que le progrès des industries nous met en mesure d'utiliser de nos jours, pour la reproduction des œuvres d'art et des antiquités; ces essais ont pleinement réussi.

Nous devons des remerciments à MM. de Munck et Desaucourt qui ont puissamment contribué à donner à nos Annales un cachet artistique par les dons qu'ils ont bien voulu nous faire de vignettes et de culs-de-lampes exécutés d'après des types anciens. Nous devons aussi rendre hommage à notre imprimeur, M. Alfred Vromant, qui a apporté tous ses soins à nos Annales.

Nous serions des ingrats si nous oubliions de manifester de nouveau ici nos sentiments de gratitude envers la Province qui a bien voulu nous allouer un subside de 300 francs.

Avant de terminer, je tiens à payer un tribut de reconnaissance et de regret à la mémoire de deux hommes distingués qui s'étaient empressés d'apporter leur précieux concours à la fondation de notre association. Je veux parler de MM. Antoine Trappeniers et Adolphe Siret, dont nous avons à déplorer la mort pendant le courant de cette année.

Depuis la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles, le nombre des membres s'est notablement augmenté. C'est ainsi qu'aux 95 membres fondateurs sont venus s'ajouter 4 membres honoraires, 11 membres effectifs, 26 membres associés et 3 membres correspondants, soit un total de 139 membres.

Tels sont, en résumé, Messieurs et chers Confrères, la marche et les travaux de notre Société pendant la première

Digitized by Google

année. Les résultats obtenus sont de nature à nous engager à persévérer avec courage à atteindre le but que nous nous sommes proposé. Un tel début nous laisse entrevoir pour l'avenir une situation de plus en plus prospère sous tous les rapports, et nous pouvons dire que nous marchons à grands pas vers la réalisation de nos désirs : celui d'avoir fondé, dans la capitale, une association archéologique digne d'un passé historique et artistique aussi illustre que celui de la ville de Bruxelles et du Brabant !

(Applaudissements prolongés.)

M. le Président félicite cordialement, au nom de la Société, M. Armand de Behault de Dornon, du zèle et des soins qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire-Général. (*Vifs applaudissements.*)

Des dons nombreux et importants sont faits à la Société :

1° par M. Colinet : six moulages d'objets découverts dans les provinces d'Almérie et de Murcie (Espagne) par MM. H. et L. Siret, ingénieurs (1881-1887) et consistant en un diadème d'argent d'une sépulture de femme ; une hallebarde en cuivre d'une sépulture d'homme ; une hallebarde à rivets d'argent ; un couteau poignard à rivets d'argent ; un bracelet d'or, du poids de 115 grammes et un bracelet d'argent, du même poids ;

2° par M. de Munck : une série de poteries romaines et franques ;

3° par M. le comte G. de Looz-Corswarem : trois vues photographiques du château de Gaesbeek, le groupe des membres qui ont pris part à l'excursion de Gaesbeek et deux vues des *tumuli* de la forêt de Soigne ;

Enfin MM. Aplhonse Wauters, le Dr Bamps, comte de Nahuys, de Behault, Dupriez, Desaucout, Mahy et Saintenoy, font don de brochures, d'estampes, de photographies, de monnaies et de poteries romaines.

Digitized by Google

De vifs remercîments sont votés à ces généreux donateurs.

L'ordre du jour appelle ensuite la revision des statuts, en vertu d'une décision prise par l'Assemblée inaugurale du 16 juin 1887.

M. le Président dit, que pour se conformer aux observations présentées par MM. Vanderkindere, Errera et d'autres membres, dans la séance de fondation, la Commission administrative propose la revision de l'article 3 par la rédaction suivante :

« *Le titre de membre effectif sera accordé aux personnes qui,* « *s'intéressant aux travaux de la Société et désirant recevoir ses* « *publications, seront admises, en assemblée mensuelle, à la* « *majorité absolue des suffrages, sur la présentation de deux* « *membres effectifs.* » *(Adopté.)*

Pour l'article 6 :

« *Les membres honoraires sont soumis aux mêmes conditions* « *d'admission que les effectifs.* » *(Adopté.)*

A l'article 25, § 2, M. de Schryver propose de dire : « *au moins de 5 membres*, au lieu de 7. » (*Adopté.*)

A l'article 73, le même membre propose de dire : « *dans les 8 jours,* au lieu de *dans les 30 jours.* « (*Adopté.*)

A l'article 85, le même membre propose de dire «... *et le texte, pourra, si la Commission des publications le juge utile, en être publié par brochures séparées, en dehors des Annales,* » au lieu de : «... *et le texte sera publié par brochures séparées, en dehors des Annales.* » (*Adopté.*)

En conséquence, M. le Président déclare revisés, dans le sens susindiqué, les articles 3, 6, 25, 73 et 85 des statuts.

L'ordre du jour porte ensuite la présentation et l'élection de membres effectifs, correspondants et associés, ainsi que le renouvellement par moitié, des membres de la Commission administrative (art. 18 et 20 des statuts).

M. le Président présente aux suffrages de l'assemblée la candidature de M. H. Mahy comme secrétaire-adjoint en

Digitized by Google

remplacement de M. A. De Bove, qui quitte la ville et a, en conséquence, envoyé sa démission au Bureau.

Sur la remarque de M. Van Bastelaer que la séance est publique et que les membres effectifs seuls peuvent prendre part au vote, M. le Président propose de remettre à la prochaine réunion toutes les questions d'administration. — (*Adopté.*)

M. Van Bastelaer entretient l'assemblée des vases que M. de Munck a offerts à la Société. Ces poteries à bases plates et à *pincées* semblent dater du XIIe siècle.

M. le Vice-président exhibe ensuite quelques grains de collier en ambre et en verre et quelques ornements en bronze provenant du cimetière franc découvert récemment à Overlaer, près de Tirlement et ajoute que l'examen attentif et l'étude de ces objets doivent les faire attribuer à des Ripuaires plutôt qu'à des Saliens.

L'honorable président, M. Alphonse Wauters se lève alors et prononce un discours fort applaudi, ayant pour objet : *Homère a-t-il existé ?* On en trouvera le texte ci-après.

Puis, M. le baron de Loë fait la communication suivante :

Nous croyons pouvoir vous intéresser un instant, Messieurs et chers Collègues, en vous rendant compte de la visite que nous avons faite récemment, en compagnie de MM. Duvivier, le comte de Looz et Benoidt, aux tumuli de la forêt de Soigne, au sujet desquels une autorisation de fouille a été demandée par notre Société au Gouvernement.

Ces tumuli se trouvent dans la partie de la forêt appelée *Triage de Boitsfort* [1].

1 Cette antique forêt portait le nom de *Sungia silva* en 1140 et de *Zonia silva* en 1200, de ce que, paraît-il, elle aurait été consacrée par nos ancêtres primitifs au culte du soleil, *Zon*.

Grâce aux défrichements, qui depuis le XIIIe siècle n'ont guère cessé, la

Digitized by Google

Après avoir suivi pendant un kilomètre le chemin si pittoresque qui prend son origine à la route pavée de Bruxelles à La Hulpe, près du champ de courses, et qui, sous le nom de *Drève du Comte,* conduit, non sans quelques circuits, à travers la romantique forêt, à l'ancien *Prieuré de Groenendael* [1], on arrive à un carrefour avec poteau indicateur dû à l'intersection de notre route avec le chemin appelé *Drève-entre-les-Montagnes ;* les tumuli sont là, dans l'angle que font ces deux allées, très visibles, saisissants même.

L'un présente une forme parfaitement ronde, l'autre, ou plutôt les deux autres, une forme allongée. Ils sont recouverts d'une épaisse couche de feuilles mortes que la végétation ne parvient plus guère à percer et plantés de hêtres comme le reste de la forêt. Du point où ils sont situés, on pourrait découvrir l'horizon de trois côtés si cette partie du bois était en clairière.

Voici les dimensions de chacun d'eux :

Le premier, celui dont la forme est ronde, a 80 pas de circonférence. Une distance de 85 pas le sépare de la *Drève du Comte* et il n'est éloigné des seconds que de 15 pas.

Les deux seconds, qui se touchaient au pied, semblent s'être réunis aujourd'hui par affaissement naturel et par suite de travaux de plantation, ce qui expliquerait les dimensions extraordinaires et la forme allongée qu'ils présentent. Leur circonférence et de 115 pas et ils ne sont séparés de la *Drève-entre-les-Montagnes* que par une distance de 10 pas.

Ils ont tous trois une hauteur de 4 à 5 mètres environ. Enfin un troisième tumulus, presque entièrement nivelé et qui n'offre plus actuellement qu'un mètre à peine de hauteur et

forêt actuelle ne représente plus qu'une parcelle isolée de l'immense forêt des Ardennes. (Voir WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 371.)

[1] Ce fut le duc Jean III qui céda, à trois ecclésiastiques de l'ordre de Saint-Augustin, l'emplacement dit Groenendael (la vallée verte), ainsi que le grand vivier adjacent. (Voir SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*).

Digitized by Google

50 pas de circonférence, semble avoir existé de l'autre côté de la *Drève-entre-les-Montagnes*, justifiant ainsi par sa présence, suivant la remarque très judicieuse de M. Duvivier, le nom que porte ce chemin. Il est à 100 pas des seconds et très proche du camp ou plutôt du petit plateau défendu naturellement que nous sommes tentés de considérer comme tel.

C'est lors d'une seconde excursion que nous avons faite dans ces parages avec M. Hector Denis, que le savant professeur attira notre attention sur cette hauteur escarpée de trois côtés et dont on semble avoir augmenté les défenses naturelles, à droite et à gauche, par des lignes, fossés ou gradins parallèles, tantôt au nombre de deux, tantôt au nombre de trois. Au pied coule un petit ruisseau.

Les travaux d'une carrière ouverte vers le milieu du camp pour l'exploitation du grès bruxellien ferrugineux, désigné par les géologues sous le nom de *grès de Groenendael*, ont quelque peu bouleversé le terrain, surtout du côté du ruisseau; mais cela n'empêche pas de pouvoir suivre encore parfaitement le tracé des anciens fossés qui, à certaines places, ont encore une assez grande profondeur, malgré les éboulements et les fouilles nécessitées par la plantation. C'est à 250 pas environ du carrefour, en continuant à suivre la *Drève du Comte*, et à l'endroit où ce chemin descend assez fort pour atteindre le ruisseau, que se trouve le point d'où l'on peut juger le plus avantageusement l'ensemble de ces travaux de fortification et où les trois lignes de défense se présentent le mieux.

Le plateau, défriché récemment aux trois quarts, est occupé actuellement par une plantation de jeunes sapins.

Il serait téméraire, nous l'avouons, de vouloir dès maintenant assigner une époque à ces tumuli ; cependant leur forme et leurs dimensions doivent nous empêcher de les confondre aussi bien avec ces amas de pierres appelés *Marchets*,

Digitized by Google

que l'on rencontre en grand nombre dans la province de Namur, recouvrant un squelette et rappelant par leurs caractères certains tumuli gaulois de la Champagne, qu'avec les tombelles belgo-germaines à incinération, toujours fort peu élevées, presque nulles, formées parfois d'une simple couche de gazon [1] et n'ayant que quelques mètres de diamètre. Cette même forme et ces mêmes dimensions les rapprochent au contraire d'une façon frappante de ces grands tertres élevés sous la domination romaine le long des routes et que MM. Schuermans et le comte de Looz ont fouillé avec tant de succès il y a quelques années.

Les Romains ont laissé, du reste, dans les environs immédiats, des traces de leur séjour.

Nous voyons sur la carte archéologique de Van der Maelen qu'un petit *diverticulum*, quittant à Sterrebeek la route romaine qui reliait Malines à la grande voie de Bavay à Cologne [2], passe non loin de nos tumuli et va rejoindre, après avoir traversé Uccle et Ruysbroeck, la voie de Bavay à Assche [3], au village de Castre-la-Chaussée (*Castra*).

La commune d'Hoeylaert ne fut-elle pas encore le lieu de résidence d'un Belgo-romain du nom de Caius Appianus Pacatus, et ne se souvient-on plus de la découverte faite en ce village, sur l'emplacement de l'église démolie de Saint-Clément, d'un autel votif érigé par lui et sa famille en l'honneur des *Matronæ Cantrusteihiæ* [4] ? Or, comme le fait

1 « Sepulcrum cespes erigit : monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem defunctis, aspernantur » (*C. Corn. Taciti Germania*, c. XXVII.)

2 Voici le parcours de cette chaussée : passant par Elewyt, Perck, Saventhem, Sterrebeek, Duysbourg (Dispargum ?), Ottenbourg, Wavre et Corroy-le-Grand, elle rejoignait la grande voie, entre Cortil et Sauvenière.

3 Itinéraire : Mons (*Castri locus*), Enghien, Castre-la-Chaussée (*Castra*) et Ternath.

4 Voir dans le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, IX° année (1870), le rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur *sur une inscription trouvée à Hoeylaert* (*Brabant*) par M. Schuermans, p. 374 et sa note intitulée « *Les Matronæ Cantrusteihiæ* », p. 378.

Digitized by Google

remarquer M. Schuermans [1], « *l'existence d'un autel belgo-romain à Hoeylaert démontre l'existence d'habitations ou d'un établissement rural ou forestier, ayant existé aux environs, aux premiers siècles de l'ère chrétienne.* »

M. Duvivier, qui a exploré la forêt dans tous les sens et qui en possède une carte fort détaillée et couverte d'annotations manuscrites, a cru remarquer, à certains endroits situés vers Groenendael, les traces, sous forme de scories, de l'exploitation très ancienne du grès ferrugineux.

Il est intéressant de faire remarquer à ce sujet que dans le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse ces mêmes scories, qui portent le nom de *Crasses ou crayats des Sarrasins,* sont considérées par les archéologues comme ayant une origine romaine [2].

Il y a six ou sept ans, des fouilles ont été faites, ou plutôt commencées, dans les deux principaux tumuli de Boitsfort. M. Duvivier a fait ouvrir une profonde tranchée vers le milieu des tertres sans y rien rencontrer, si ce n'est quelques morceaux de charbon de bois, épars çà et là dans les terres à diverses hauteurs, et il attribue l'insuccès de ses recherches à ce qu'il n'a pas poursuivi sa fouille en dessous du niveau du sol.

Nous sommes disposés à partager sa manière de voir et nous pensons qu'il y aurait lieu de reprendre ce travail. Seulement les tranchées ont été entièrement refermées depuis, et nous croyons qu'il serait prudent, dans l'intérêt de nos finances, de commencer la besogne par l'exploration du

1 Voir dans le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, IXe année (1870), p. 390.

2 En 1873 on a trouvé à Virelles, près de Chimay, dans de vieilles « crasses », une statuette d'Apollon, un marteau, une clef et des fragments de vases en terre samienne (Voir : *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Avesnes*, par M. Jennepin, dans le t. XVII du *Bullet. de la Comm. hist. du département du Nord.*) A Thy-le-Château on exploite actuellement des scories de forges romaines, caractérisées par de nombreux tessons et des monnaies de l'époque (Voir M. Van Bastelaer, *Le cimetière Belgo-romano-franc de Strée*, p. 11.)

Digitized by Google

troisième tumulus, exploration rendue facile et peu coûteuse par le fait de son nivellement presque complet. Si ce travail était couronné de succès, nous pourrions alors aborder les autres sans arrière-pensée.

Tels sont, Messieurs et chers Collègues, les renseignements que nous avons cru devoir vous communiquer, dans notre grand désir d'inaugurer au plus tôt la série de fouilles que la Société compte entreprendre dans notre Brabant encore si inexploré. *(Applaudissements.)*

M. Destrée prend ensuite la parole pour nous entretenir du Psautier de Guy de Dampierre.

Ce manuscrit du XIIIe siècle appartenant à la Bibliothèque de Bourgogne, provient de l'ancienne maison des Jésuites d'Anvers, et se distingue par la représentation des mystères de la vie de Jésus-Christ et l'ornementation marginale aussi riche que variée. L'esprit ingénieux de l'enlumineur semble s'y être donné libre carrière. Les scènes de la vie quotidienne, la légende, les drôleries si agréables à nos ancêtres s'y succèdent sans interruption, toujours empreintes d'imprévu et d'humour. Cette œuvre, une des plus remarquables que le moyen âge nous ait léguées, a probablement été exécutée dans le Nord de la France, à la fin du XIIIe siècle.

M. Destrée, s'appuyant sur des données fournies par des blasons, attribue la possession de ce joyau à l'infortuné comte de Flandre Guy de Dampierre. *(Applaudissements.)*

Enfin M. Mahy lit un *Aperçu sur la vie d'Erasme et l'Eloge de la folie*. Cette étude littéraire obtient un légitime succès.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de la séance anniversaire, à 6 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Compte rendu du Banquet donné à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

La Séance anniversaire a été, comme d'usage, suivie d'un banquet le 16 juin, dans le grand salon de *l'Hôtel du Grand Miroir*, richement décoré, pour la circonstance, d'arbustes et de fleurs.

M. le Gouverneur de la Province de Brabant et M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles, tous deux membres fondateurs et effectifs de la Société, honoraient cette fête de leur présence.

Le banquet était présidé par M. Wauters, président. Il avait à sa droite : MM. Vergote, Van Bastelaer, vice-président, le comte François van der Straten Ponthoz, le baron de Haulleville, rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*, F. Robyns d'Inkendael, John Beaufoy-Storms, le baron de Loë, secrétaire, de Munck, conservateur des collections, le baron H. de Royer de Dour, Almain de Hasse et le comte Goblet d'Alviella. A la gauche du président étaient assis MM. Buls, Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles,

Digitized by Google

G. Frédéricx, rédacteur en chef de *l'Indépendance*, Destrée, conseiller, J. Chomé, Jean de Buisseret; de Behault de Dornon, secrétaire général ; le capitaine Combaz, Paris, bibliothécaire-archiviste et J. Cassiers. On remarquait aussi MM. Rutot, De Schryver, Mahy, de Prooft, de Almeida Prado, van Malderghem, Th. de Raadt et Delevoy.

S'étaient fait excusés pour des raisons de santé, des deuils de famille ou des nécessités de voyage : MM. Hachez, Hanon de Louvet, l'abbé Daniels, Paul Errera, Dulier, de la Roche de Marchienne, Aubry, Buysschaert, de Gellinck d'Elseghem, Alfred Vromant, A. Evenepoel, comte d'Auxy de Launois, Dupriez, van Havermaet et van Sulper.

Après les réceptions d'usage, les membres prennent place aux tables offrant le plus bel aspect par le grand nombre de fleurs dont elles sont ornées ; la plus grande cordialité ne cesse de régner pendant le banquet.

Au dessert, M. Wauters se lève et porte un toast chaleureux au Roi, à la Reine et à la Famille Royale. Ce discours patriotique, que tout le monde écoute debout, est couvert par de longues acclamations et des cris de : *Vive le Roi !* Le texte en est immédiatement transmis à Sa Majesté, par voie télégraphique.

Voici le contenu du télégramme que M. le Président a reçu en réponse :

Monsieur Alphonse Wauters, Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Le Roi, très sensible au toast que vous lui avez porté au banquet de la Société d'Archéologie de Bruxelles et touché des sentiments patriotiques qui y ont été exprimés, me charge de vous transmettre ses sincères remerciements et de vous prier de remercier en son nom tous les membres de la Société qui ont bu à la santé de Sa Majesté et de la Famille Royale.

L'AIDE DE CAMP DE SERVICE.

Digitized by Google

M. Wauters porte ensuite un toast à M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, à M le Gouverneur de la province de Brabant, à M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles, et à la presse, qui ont si puissamment aidé la Société (*Longs applaudissements.*)

M. le Gouverneur répond en termes éloquents ; il insiste sur le vœu qui avait été formé depuis de nombreuses années, de voir une Société archéologique se fonder à Bruxelles qui s'occupât des antiquités de la province de Brabant, et rend hommage à l'énergie et au dévouement de M. le Président qui y a pleinement réussi. Il s'étend sur l'utilité de la nouvelle association et sur les importants services qu'elle a déjà rendus et qu'elle est encore appelée à rendre. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Bourgmestre porte un toast aux succès des membres de la Société ; la besogne ne leur manquera pas dans la capitale ; toujours et en toute occasion, ils trouveront auprès de lui bon accueil, quand il s'agira de la conservation et de la restauration des anciens monuments de la capitale et de la province. (*Vifs applaudissements.*)

M. Van Bastelaer rappelle alors les débuts de la Société et porte un toast chaleureux à la Commission administrative, surtout aux sept fondateurs de la compagnie : MM. Destrée, Paris, de Munck, de Loë, Saintenoy, Benoidt et de Behault. (*Applaudissements unanimes.*)

M. de Behault de Dornon réplique en portant un toast aux savants qui ont bien voulu se placer à la tête de la Société et sans les conseils et le concours dévoué desquels l'action des fondateurs serait restée impuissante. Il remercie aussi les nombreux archéologues qui sont venus édifier la Société sur des bases solides et forme le vœu que l'union si intime qui existe entre tous les membres et qui constitue la force de l'Association archéologique de la capitale, se cimente de plus en plus. (*Applaudissements prolongés.*)

Digitized by Google

M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ boit aux autorités bruxelloises, qui montrent un si grand souci de la restauration de nos anciens monuments nationaux. Il fait l'éloge de M. l'architecte de la ville qui a réussi, avec tant de succès, à restaurer *la Maison du Roi*, les façades artistiques de la Grand'Place de Bruxelles et plusieurs autres monuments. (*Vifs applaudissements.*)

M. JAMAER remercie en excellents termes ; il promet de pousser, autant que possible, avec activité, les travaux de la restauration de *la Maison du Roi*, mais celle-ci ne pourra s'effectuer que lentement et à coup sûr ; les difficultés sont grandes ; il fait, à ce propos, appel aux lumières de ses confrères de la Société d'archéologie ; il les écoutera avec reconnaissance, en toute occasion, quand il s'agira de la restauration des monuments de la capitale. Il remercie MM. Combaz et de Behault du concours dévoué qu'ils lui ont apporté pour la restauration de *la Tour Noire*. (*Bruyants applaudissements.*)

M. le baron DE HAULLEVILLE clôt la série des toasts en remerciant, avec beaucoup d'esprit, au nom de la presse ; celle-ci sera toujours heureuse d'encourager une association si utile ; il lui souhaite succès et prospérité. (*Longs applaudissements.*)

Après le banquet, une immense et splendide corbeille de roses est offerte par la Société à M. Alphonse Wauters, au milieu des bravos enthousiastes de toute l'assemblée.

M. le Président, très ému de cette marque de sympathie, répond quelques mots de remerciements et l'on se quitte à regret, le cœur plein du plus agréable souvenir de cette charmante soirée.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

HOMÈRE A-T-IL EXISTÉ?

Discours prononcé par M. Alphonse Wauters à la séance solennelle et publique du 14 juin 1888.

Peut-être trouvera-t-on étrange que je vienne aujourd'hui parler d'une question en apparence étrangère à l'archéologie ? Pourquoi s'inquiéter ainsi de l'existence d'un homme dont la gloire est due à des travaux poétiques? — Ces interrogations qui viennent naturellement à l'esprit, auraient été admises sans difficulté il y a une quinzaine d'années; actuellement elles ne peuvent plus l'être.

Un simple particulier, un digne allemand nommé Schliemann, a entrepris et exécuté une tâche qu'avaient négligée les gouvernements et les grandes associations scientifiques, auxquels on doit pourtant tant de travaux importants. Avec une persistance dont on ne saurait assez le louer, avec un succès qui a dépassé toutes les espérances, il a exploré les principaux sites illustrés par Homère, il a fouillé l'île

Digitized by Google

d'Ithaque, *Hissarlik,* emplacement supposé de l'ancien Ilion ou Troie; les forteresses de Mycènes et de Tyrinthe. Dans ces mystérieuses constructions de la plaine d'Argos, abandonnées depuis près de trente siècles, il a retrouvé, cachés sous des masques et des cuirasses d'or, entourés d'une foule d'objets du même métal, les restes d'Agamemnon et de ses amis, dont l'auteur de l'Odyssée a raconté le massacre. Des découvertes d'objets en cuivre ou en airain ont justifié ces expressions dont Homère se sert en maint endroit et qui établissent aussi que la guerre de Troie date d'une époque où ces métaux étaient presque toujours employés, à l'exclusion du fer. Ces épithètes de *chalcochitones* ou cuirassés d'airain [1] et de *chalcocnymides* ou bottés d'airain [2], qui se lisent dans Homère, ont trouvé leur explication naturelle dans les tombeaux de Mycènes.

Après avoir applaudi *la Belle Hélène,* le public parut un instant ne plus prendre au sérieux ces personnages plaisamment mis en scène : Pâris et Hélène, Calchas et Agamemnon, Ménélas et Achille; mais bientôt la baguette magique de la science a une fois encore prouvé sa puissance. Grâce a Schliemann, elle a entouré d'une auréole nouvelle de vieux récits poétiques que l'on avait tant admirés que le temps semblait venu de les reléguer pour toujours dans l'oubli. L'archéologie a consacré de nouveau la gloire d'Homère, cette gloire que de grands savants ont doctement voulu ternir.

A les en croire, en effet, Homère ne mérite pas le culte que l'on professait pour lui. Voici leur opinion, résumée dans des termes que l'on ne saurait assez peser :

« Il y a de fortes raisons de douter qu'il ait jamais existé « un Homère; ses poèmes, si réguliers en apparence et qui

1 *Iliade*, L. II, v. 437.
2 *Ibidem*, L. VII., v. 41.

Digitized by Google

« ont servi de type aux règles de l'épopée tracées par « Aristote, n'existaient pas primitivement dans la forme où « nous les avons aujourd'hui ; cette prétendue unité que nous « admirons tant est le résultat d'une élaboration de plusieurs « siècles ; loin d'avoir été conçus sur un plan unique et fondus « d'un seul jet, ces poèmes n'étaient d'abord que des chants « épars, isolés, recueillis par la suite et rapprochés par « l'industrie de quelques arrangeurs. Non seulement, ajoute- « t-on, l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont l'œuvre du même poète, « mais ni l'un ni l'autre n'est dû à un seul et même auteur ; « ces poèmes sont deux recueils de fragments poétiques « composés séparément, qui sont restés longtemps détachés « les uns des autres et dont on s'est enfin avisé de former « un tout, etc., etc. [1] »

[1] Artaud, dans le *Nouveau Dictionnaire de la Conversation*, t. XIII, p. 286, édit. de Bruxelles, 1843.

Les doutes de Vico, développés par Frédéric-Auguste Wolf, dans ses *Prolegomena ad Homerum*, ont été partagés par Benjamin Constant (voir son traité intitulé *de la Religion*, L. VIII.) L'année dernière encore une *Histoire de la littérature grecque*, par MM. Alfred et Maurice Croiset (t. Ier, Paris, Thorin, 1887), a énergiquement défendu l'opinion que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été formés de fragments d'anciennes poésies dont on a peu à peu fait un ensemble (Voir *Revue de Belgique*, année 1888, t. Ier (out. LVIII), pp. 94 et suivantes).

Voici l'étrange genèse que l'on a fabriquée pour l'*Iliade* :

A une première légende globale, relative à la guerre de Troie, se rattachèrent d'abord des récits secondaires, tels qu'une légende d'Achille, une légende d'Ulysse, etc. Des meilleurs chants répandus dans la Grèce naquirent des poèmes, dont quelques-uns furent composés entre l'an 900 et l'an 800 avant l'ère chrétienne, par un écrivain d'un mérite exceptionnel ; d'autres apparurent encore et furent successivement ajoutés aux précédents. Ce ne fut que de l'an 700 à l'an 600 que des aèdes, « moins artistes », composèrent des pièces de raccordement, telles que le livre VIII (Ce livre VIII est celui où on peut lire les menaces terribles adressées par Jupiter aux autres dieux de l'Olympe), et réussirent enfin à donner à l'ensemble de l'œuvre l'aspect qu'elle présente actuellement.

L'*Odyssée* se fabriqua de la même manière : Des chants sur le retour d'Ulysse furent complétés par des récits mis dans la bouche du héros et adressés au roi des Phéaciens, puis par d'autres poèmes célébrant de préférence le jeune Télémaque.

Digitized by Google

Ainsi la Grèce ancienne s'est complètement trompée. Cet homme, qu'elle a exalté et honoré comme nul autre ne l'a été, cet homme dont l'existence est constatée dès le VIe siècle par le philosophe Xénophane, que Simonide connaissait, dont Hérodote parle, en lui refusant seulement la paternité de certains ouvrages [1] ; que Platon voulait exclure de sa république imaginaire à cause de l'empire que ses poésies exerçaient, dont Alexandre-le-Grand considérait les poèmes comme le trésor le plus précieux qu'il put conserver près de lui [2], dont Eratosthène discutait les connaissances géographiques, que Strabon de son côté, défendait avec une ardeur peut-être excessive; cet homme que les jurisconsultes

Ni les paradoxes de Wolf, ni les appréciations fantastiques de ses disciples ne persuaderont au public que des chefs-d'œuvre pareils à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* sont sortis du cerveau d'une foison de poètes appartenant à des générations différentes. La qualité maitresse qu'on leur a reconnue depuis longtemps (dès le temps d'Aristote) consiste dans la beauté du plan. Comme dans toutes les grandes choses, c'est de la disposition de l'ensemble que découlent une quantité de beautés secondaires. Il n'est pas possible d'introduire de l'ordre après coup dans une grande composition, au moyen de raccords et d'accroissements ; c'est le résultat contraire qui se produit alors. Ainsi la grande épopée de l'Inde, le *Mahabharata*, qui se composait d'abord de 8,000 distiques et finit par en comprendre 100,000, est devenu, si l'on en croit Lenormant, un réceptacle confus de tous les dires de la sagesse brahmanique, un chaos fastidieux d'épisodes mal agencés. Voilà le véritable produit d'une longue et multiple gestation. Quant à l'œuvre individuelle : monument, statue, livre, longuement, mais sagement élaborée par un cerveau puissant, elle apparait resplendissante : Comme Vénus sortant de l'Océan, elle attire et retient tous les regards par des charmes auxquels personne ne peut rien ajouter, que nulle main n'ose profaner.

Parmi les ouvrages récents où dominent aussi les idées de Wolf, nous citerons la *Grammaire de la langue d'Homère*, par Van Leeuwen et Mendès de Costa (traduite du néerlandais en français par J. Keelhoff. Mons, Manceaux, 1887, in-8°).

Elias-Hugo Meyer s'est égaré en suivant les mêmes traces dans son curieux travail, consacré spécialement à Achille et aux légendes se rapportant à ce héros : *Homer und die Ilias* (Berlin, Oppenheim, 1887).

1 L. II, c. 117, et L. IV, c. 32.

2 Plutarque, *Alexandre*, c. 26.

Digitized by Google

romains ne citaient qu'avec respect, cet homme enfin à qui on rendait un culte public, n'aurait été qu'un mythe.

L'idée, pour être neuve, est bizarre. Il n'est pas moins étrange de supposer que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été en quelque sorte construits et améliorés par des arrangeurs : par Pisistrate d'abord, qui en aurait rassemblé et coordonné les fragments jusqu'alors épars; puis par Aristarque et les autres érudits de l'école d'Alexandrie. Toutes les assertions, jusqu'aux plus tardives, rapportées au sujet des chefs-d'œuvres d'Homère, ont été acceptées avec empressement dès qu'elles avaient pour but d'amoindrir le poète. Que prouve d'ailleurs la coordination attribuée à Pisistrate, en admettant qu'elle soit réelle? Qu'il existait plusieurs textes, légèrement différents les uns des autres, des œuvres du poète ; qu'il se trouvait dans ces textes des interpolations manifestes, que certains épisodes avaient été déplacés ou transposés. Le travail de Pisistrate et de ses collaborateurs s'est borné, non à charpenter des poèmes, mais à leur rendre leur perfection première, après une comparaison attentive et une étude sérieuse des divers manuscrits. C'est ce qu'ont fait depuis et ce que font encore les éditeurs scrupuleux d'œuvres inédites. C'est ce que faisaient aussi, quelques siècles après Pisistrate, Aristarque et ses émules. Ils n'eurent jamais la prétention d'améliorer les poèmes du vieil Homère; ils n'y touchèrent qu'avec un pieux respect [1].

[1] Les anciens ne sont pas d'accord sur les services littéraires que Pisistrate rendit aux Grecs et, en particulier, aux Athéniens. Selon Aulu-Gelle (*Noctes Atticæ*, L. VI, c. 17), il fut le premier qui établit à Athènes une bibliothèque. Cicéron, avant tout autre, a rapporté une opinion qui lui attribue la mise en ordre, dans leur disposition actuelle, des ouvrages d'Homère, restés auparavant dans un état confus (*confusos anteà. De Oratore*, L. III, c. 34), mais Cicéron n'affirme pas le fait ; il se borne à se constituer l'écho d'une tradition venue jusqu'à lui (*Pisistratus... dicitur...*). Pausanias (*Descriptio Græciæ*, L. VII, c. 26, § 13) exprime encore une autre idée ; d'après lui Pisistrate aurait fait réunir les écrits d'Homère, confondus au milieu d'autres monuments

Digitized by Google

Comment admettre la pénible formation, à l'aide de vieux fragments poétiques, de deux œuvres dont le plan, admiré déjà par Aristote, constitue une véritable merveille ; où le style reste le même, à part des faiblesses à peine appréciables; où les caractères sont soutenus avec une fermeté incroyable, où l'on retrouve les mêmes idées religieuses et les mêmes mœurs, la même grandeur dans les sentiments, la même manière de décrire les sites, les costumes ; où les principaux personnages se retrouvent, jouant, dans l'un comme dans l'autre, un rôle qui se soutient sans défaillance; où tout enfin porte un cachet imprimé par une main vigoureuse. Plan d'ensemble, exécution des détails, idées générales qui dominent les deux œuvres, tendances humanitaires et généreuses qui se manifestent à chaque instant et rehaussent encore le caractère grandiose des situations, tout cela sort bien d'un même cerveau, tout cela atteste une élaboration puissante, poursuivie dans l'isolement et la méditation avec une ardeur et une énergie sans égales. Rien de pareil ne pourrait sortir d'une collaboration et moins encore d'une coordination d'éléments pris de droite ou de gauche.

Se figure-t-on l'existence de toute une école de versificateurs produisant, l'un à l'insu de l'autre, ces scènes inimitables qui se rencontrent, soit dans l'*Iliade*, soit dans l'*Odyssée*, et que les plus nobles esprits : Goethe, Schiller, Herder, entre autres, ne se lassaient pas d'admirer ? Les adieux d'Andromaque et d'Hector, l'entrevue de Priam et d'Achille, la rencontre d'Ulysse et de Nausicaa, où Homère dépeint, avec une grâce sans pareille, la honte qu'éprouve le plus auda-

littéraires (*quum dissipata Homeri carmina et passim per alia litterarum monumenta dispersa in unum colligeret*. Traduction latine de Dindorf). Il est difficile de tirer des conclusions positives de ces trois assertions différentes, ou de faire un choix entre elles ; en tout cas, aucune d'elles n'est antérieure au premier siècle avant l'ère chrétienne; elles sont donc séparées par plusieurs siècles de l'époque d'Homère et même de celle de Pisistrate.

Digitized by Google

cieux et le plus rusé des Grecs en présence d'une jeune fille, constituent autant de merveilles poétiques qui impriment aux poèmes homériques, on peut le dire, un cachet d'individualité et de supériorité d'une force irrésistible [1].

Ce n'est pas tout : Comme l'a dit avec une haute raison l'éminent professeur Laurent [2], on ne doit pas chercher seulement dans les poèmes d'Homère le tableau fidèle des temps héroïques. Le poète s'élève au-dessus des multitudes dont il chante les luttes; il les domine de l'élévation de son intelligence. L'âge qu'il a célébré était celui de la force brutale, tandis qu'il se constitue l'interprète des plus hautes aspiratirations de l'intelligence humaine. Tous les esprits supérieurs devancent leur siècle : Homère, plus peut-être que n'importe qui, obéit à cette loi.

Agamemnon comme Achille, les Troyens comme les Grecs, se montrent impitoyables; tuer, incendier, brûler ne sont pour eux que des jeux, et l'histoire authentique n'af-

1 Sans nier la profonde science de Wolf, on peut ne pas partager ses idées au sujet des distinctions qu'il établit entre les différentes parties de l'*Iliade*. Pourquoi dix-huit livres devraient-ils être séparés des autres et, en particulier, des cinq derniers. Ses raisonnements à ce sujet (*Prolegomena ad Homerum*, § 27), sont ingénieux, mais peu concluants.

Les objections qu'on peut lui opposer présentent, au contraire, une force invincible ; elles sont puisées surtout dans l'excellence de l'exécution littéraire qui se manifeste partout dans les œuvres homériques : A chaque instant le poète témoigne d'une supériorité écrasante, dont on ne trouve nulle part ailleurs l'équivalent. Partout l'intervention des dieux et des déesses dans les affaires humaines revêt le même caractère et, sous ce rapport, le rôle joué par Minerve en faveur des Grecs, et surtout d'Ulysse et de Télémaque, offre le plus vif intérêt. Enfin, certains personnages se montrent dans l'un comme dans l'autre poème sous des traits si particuliers que, pour tout homme non prévenu, le doute n'est pas possible. Citons seulement la personnalité d'Hélène, la femme de Ménélas, qui, dans l'*Odyssée* comme dans l'*Iliade*, est traitée avec une délicatesse exquise.

Une qualité distinctive d'Homère est l'extrême pureté de ses poésies. Les scènes d'amour y sont dépeintes avec un tact, une grâce, bien éloignés de la grossièreté de certains passages de livres anciens.

2 *Etudes sur l'histoire de l'humanité*, t. II, p. 425.

Digitized by Google

firme que trop les violences par lesquelles les peuples anciens souillaient leurs victoires. Mais, à chaque instant la voix du poète s'élève pour protester; et, afin de me servir encore d'une expression de l'auteur que je viens de citer, l'*Iliade* entière est une « haute leçon de modération, de douceur et d'amour. »

La pensée qui sert de thème principal à l'*Odyssée* n'est pas moins magnifique. C'est un exemple d'amour conjugal offert au monde hellénique, alors que l'Orient se vautrait dans les débauches dont Sardanapale donnait le triste exemple sur le trône d'Assyrie et dont Salomon se rendit coupable dans cette ville de Jérusalem où il avait d'abord mérité la réputation d'un sage. L'*Odyssée*, que l'on a essayé de dénigrer en la représentant comme une production de la vieillesse du poète, est l'attachante glorification de la vie domestique, de cette vie de famille que les temps modernes considèrent comme la base assurée de la grandeur des peuples. Circé, les Syrènes, Calypso, ces êtres qui n'ont jamais existé que dans le cerveau d'Homère, constituent autant de personnifications du plaisir opposé au devoir. La tranquillité et les fêtes de l'île des Phéaciens sont aussi fantastiques ; elles forment contraste avec les luttes dont Ithaque est le théâtre.

L'unique préoccupation d'Ulysse est de retrouver son foyer, celle à laquelle Pénélope sacrifie tout, c'est de garder sa foi à ce mari absent et malheureux. Rien n'est oublié pour compléter le charme de ce tableau d'intérieur : Ni le fils dévoué et intelligent, ni les serviteurs attachés à des maîtres humains, ni même le vieux chien qui meurt après avoir reconnu le voyageur dont la main l'a élevé et nourri. Il serait difficile de s'élever plus haut que ne l'a fait Homère dans cette œuvre admirable, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage : de la fécondité de l'imagination du poète ou de son habileté à présenter, en les variant, les tableaux les plus touchants.

Digitized by Google

Si l'on énumère les grandes qualités qui se déployent dans les poèmes d'Homère, si l'on songe aux efforts impuissants d'autres grands hommes pour atteindre à cette hauteur, si l'on mesure la distance que le vieil écrivain grec laisse entre lui et des génies tels que Virgile, le Dante, Shekespeare, Gœthe, etc., on comprend difficilement que l'on ait le courage de lui marchander son admiration, on ne voit dans les attaques dirigées contre sa mémoire que la conséquence de vues systématiques ou préconçues. On accuse d'inexactitudes les données biographiques que l'antiquité nous a fournies sur son compte ; mieux vaut, me semble-t-il, les fouiller, les discuter avec un soin scrupuleux.

Un document dont l'autorité serait difficilement contestée, les marbres de Paros, où sont inscrites les dates principales de l'histoire de la Grèce depuis une haute antiquité, a fixé, je crois, l'époque approximative de la naissance d'Homère. Pour moi, ces marbres ou, si l'on veut, les faits qu'ils rappellent, constituent le résumé officiel d'une histoire chronologique de la Grèce ancienne, tel qu'il résultait de documents : souvenirs, inscriptions, récits, listes, etc., existant autrefois, soit dans les temples, soit dans les archives des États de l'Hellade. Nous n'en possédons plus de pareils, mais cela prouve-t-il qu'il n'en a pas existé et en très grand nombre. Athènes, Argos, Sparte, Rhodes et une foule d'autres villes ont conclu des traités et des alliances, élevé des monuments, conservé des listes de chefs, de prêtres, de triomphateurs aux jeux. Qu'est-ce que tout cela est devenu ? Le temps nous en a dépouillés, mais l'antiquité a pu s'en servir et le rédacteur des marbres de Paros y a sans doute largement puisé. On peut d'autant mieux le croire lorsqu'il place l'époque où vivait Homère, 302 ans après le siège de Troie, c'est-à-dire 907 ans avant Jésus-Christ, que le père de l'histoire, Hérodote, qui vivait vers l'an 450 avant notre ère, se disait séparé de l'époque d'Homère par quatre

Digitized by Google

siècles environ [1]. Une simple différence de 50 années est insignifiante, et la coïncidence de deux autorités aussi fortes doit faire rejeter les opinions différentes et moins bien assises.

La question de la patrie d'Homère ne mérite pas moins de nous arrêter un instant. Sept villes, on le sait, se disputaient l'honneur d'avoir vu naître le poète, sans qu'aucune put donner la moindre preuve qu'elle l'avait honoré de son vivant. Mais quatre doivent être mises hors concours : Salamine, Athènes, Argos et Rhodes, aucune d'elles n'occupant dans les poèmes d'Homère une place exceptionnelle, tandis que le poète semble affectionner et décrire, avec une attention spéciale, les sites de l'Asie mineure et des îles voisines. Smyrne, Chio, Colophon restent donc en première ligne, surtout Smyrne, où coule la rivière le Mélès, qui fit donner à Homère le nom de Mélésigène. Le poète, de plus, se sert de préférence d'un dialecte que l'on a qualifié de vieil Eolien où Achéen, et il affecte de donner aux Grecs le nom d'*Achéens*, αχαίοι. Une seule fois il emploie pour eux la qualification de Panhellènes ; mais, dans l'*Odyssée* comme dans l'*Iliade*, il parle partout d'Achéens; il ne nomme qu'une seule fois les Doriens et ne connaît ni les Ioniens, ni les Éoliens [2].

Cette circonstance, à laquelle, il me paraît, on a fait trop peu attention, s'explique. Les colonies grecques de l'Éolide, en Asie-Mineure, sont en grande partie le résultat d'émigrations d'Achéens ; c'est ainsi que dans l'île de Lesbos, elles

1 L. II, c. 53.

2 Voir le texte (traduit en latin) qui est inscrit sur la fameuse inscription de Paros : *A quo Homerus poeta claruit anni* 643, *regnante Athenis Diagneto*. Chandler, *Maronera Oxoniensia*, p. 25. En défendant l'authenticité des dates fournies par ce précieux monument, je n'entends pas, il est peut-être nécessaire de le dire, accepter les plus anciennes d'entre elles, qui commencent bien longtemps avant la guerre de Troie.

Digitized by Google

furent établies par des princes issus de cette branche de la race hellénique, et sous la conduite de descendants directs d'Agamemnon. Or, Smyrne, qui fit dans la suite partie de l'Ionie, dépendit longtemps de l'Éolide ou Achaïe asiatique[1]. Les traditions par lesquelles la jeunesse d'Homère fut bercée peuvent donc avoir été Achéennes. C'est pourquoi, dans l'*Iliade*, les deux premiers rôles sont joués par des héros achéens : Agamemnon, le chef de l'armée hellénique, qui régnait sur les Achéens du Péloponèse, soit par lui-même, soit par son frère Ménélas, et Achille, à qui obéissaient les Achéens de la Phtiotide ou Thessalie. D'autres princes, comme Ulysse, Nestor, Diomède, etc., se distinguent par leur adresse, par leur éloquence, par leur vaillance, mais aucun d'eux n'éclipse, ni le roi des rois, ni le redoutable fils de Pélée.

Mais lorsque Homère chantait la gloire des Achéens, la suprématie exercée par leurs rois sur les autres dynastes grecs avaient pris fin. L'invasion des Thessaliens dans le pays qui prit leur nom et celle des Héraclides et des Doriens dans le Péloponèse avaient substitué d'autres dynasties aux lignées antiques. Les Achéens n'avaient conservé qu'un coin de la presqu'île où ils étaient autrefois les maîtres[2], la race

1 Ce fait est positivement acquis à l'histoire. Thirlwall, *loc. cit.*, p. 368, note 3.

2 L'expression de Panhellènes-Achéens, donnée aux Grecs à un endroit de l'*Iliade* (chant II, vers 530), a été depuis longtemps considérée comme suspecte, mais celle d'Achéens se rencontre plus fréquemment, tantôt dans un sens général, tantôt comme s'appliquant spécialement aux habitants d'une partie de la Grèce. Les sujets d'Achille, en particulier : « en Phtiotide et dans l'Hellade, » s'appelaient Myrmidons, Hellènes ou Achéens (ch. II, v. 684). Cette dernière qualification est plusieurs fois appliquée, dans l'Odyssée, au peuple d'Ithaque, où cependant la branche achéenne de la nation hellénique ne parait pas s'être établie.

Homère, dans le même poème, place également des Achéens en Crète (L. XIX, v. 175), et là il les distingue d'autres peuples de la même île, et notamment des Doriens. En cet endroit il parait avoir commis, au moins en ce qui concerne les Doriens, une erreur manifeste, car les Doriens ne

Digitized by Google

d'Achille ne subsistait plus (si elle subsistait) qu'en Epire et celle d'Agamemnon [1] se continuait seulement dans l'île de Lesbos. La renommée de Mycènes n'était plus que l'ombre de sa splendeur d'autrefois.

Faut-il s'étonner si Homère ne recueillit pas, comme tout semble le prouver, le fruit de ses travaux? Il ne célébrait pas les puissances du jour, il ne glorifiait pas les Héraclides. Ses vers, purs cependant de toute allusion déplaisante, s'adressaient à des héros presque oubliés. On peut conjecturer que, négligé dans sa patrie, il dut chercher ailleurs une considération que ses compatriotes ne lui accordaient pas, et qu'il finit ses jours dans l'île de Chio. Là il devint l'objet d'un culte religieux, là se perpétua une famille qui porta le nom d'Homérides et qui s'honorait de descendre de lui. Là exista, pour nous servir des expressions d'une inscription antique, un gymnase homérien.

A ce point de vue la qualification « d'homme de Chio », donnée à Homère par le poète Simonide, qui vivait trois siècles et demi après lui, est exacte, de même que le vers d'une hymne à Apollon d'Homère lui-même, vers cité par Thucydide, et où il se qualifie : « d'homme aveugle qui

semblent être venus en Crète que postérieurement à leur entrée victorieuse dans le Péloponèse. Mais le poète ajoutait-il une grande importance à cette légère confusion entre deux époques ? Il est permis d'en douter.

1 Les premiers établissements grecs dans l'Asie-Mineure semblent avoir été une continuation de l'entreprise connue sous le nom de Guerre de Troie. « On « a dit qu'Oreste lui-même, le fils d'Agamemnon, conduisit une colonie « achéenne à Lesbos ou à Ténédos. Selon d'autres, il mit seulement l'expé- « dition en train et mourut en Arcadie, mais il était suivi de son fils Penthilus, « qui pénétra jusque dans la Thrace. Archelaüs, fils de Penthilus, traversa « l'Hellespont, et Gras, fils d'Archelaüs, fit le premier la conquête de « Lesbos. » Une autre bande, également sous la direction de descendants d'Agamemnon, fonda Cume, la principale ville de l'Éolide sur le continent. Il y eut même parmi les rois de cette ville un personnage qui porta le nom d'Agamemnon. Voir Thirlwall, *Histoire de la Grèce* (t. Ier, pp. 364 à 366 de la trad. de Joanne).

Digitized by Google

« habite la haute Chio ». Le séjour à Chio et la naissance à Smyrne n'ont rien d'inconciliable.

L'existence d'Homère reste donc entourée de toutes les probabilités. Elle n'est pas plus contestable que celle de tant d'hommes remarquables dont, par malheur, il n'est pas possible de nier le génie. Car le but de toute cette guerre entreprise contre l'ancien poète grec est plus sérieux qu'on ne le pense. Il s'agit surtout de faire prévaloir un système sur la création des œuvres épiques, d'effacer l'éclat des créations personnelles par la pâle lueur des traditions ou des chants populaires. On se montre disposé à reconnaître comme réelle l'apparition d'aèdes tels que Phémius et Démodocus; peu s'en faut qu'on ne les exalte comme de vénérables poètes, dont les récits ont servi à Homère. Or, que sont ces deux personnages : deux créations de l'auteur de l'*Odyssée* ; l'un réjouit par ses chants le peuple des Phéaciens, sorti tout entier du cerveau de notre auteur ; l'autre habite la petite île d'Ithaque, que l'imagination brillante de celui-ci a entourée de fictions sans nombre. On ne veut pas admettre que ce sont les génies qui font éclore les littératures ; on enseigne que ces dernières enfantent péniblement les chefs-d'œuvre auxquels elles doivent une grande partie de leur célébrité. Que l'on veuille cependant se donner la peine de comparer ? Où trouvera-t-on les prédécesseurs du Dante ? Qu'était la poésie anglaise avant Shakespeare ? L'Espagne et la Flandre ont-elles fait un effort aussi vigoureux que celui par lequel les premiers pas de leur littérature ont été marqués ? Quelle œuvre, dans ces deux pays, efface le poème du *Cid* et le roman du *Renard*. C'est que le génie est avant tout prime-sautier : de rien, de presque rien si l'on veut, il compose des chefs-d'œuvre.

Où est, dans l'*Iliade*, la part de la vraie histoire, de la vieille légende ; elle est bien faible. Des noms, des localités, des anecdotes, soit ; mais ce qui constitue la vie du poème :

Digitized by Google

l'intervention des dieux, les combats en dehors de la réalité, les scènes sublimes où le sentiment se donne libre carrière, les descriptions où tout est invention, comme celle du bouclier d'Achille, voilà ce qui vibre d'un bout à l'autre de ces vingt-quatre chants. L'*Odyssée* brille par les mêmes qualités : presque tout y est invention. Otez la mise en scène, cherchez une réalité sous ces apparences splendides, que trouverez-vous ? Dans l'*Iliade*, des combats qui ne commencent et ne terminent rien; dans l'*Odyssée* un voyage de dix années, dont chaque pas est marqué par des impossibilités.

Ne demandez pas ce qu'Homère a emprunté à ses devanciers. C'est si peu de chose que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Etudiez ce qui n'est dû qu'à lui ; vous vous émerveillerez de la richesse, de la fécondité, des étonnantes ressources de son imagination [1].

Dans cette société paisible de l'Asie Mineure, où les lettres prirent un si grand essor à la suite de la fondation, dans cette contrée, de nombreuses colonies grecques, les mœurs devaient s'être adoucies et les usages s'être considérablement modifiés. Pour moi, le mérite du poète est encore plus éclatant qu'on ne l'a pensé, parce qu'il parvint à reconstituer une société disparue. De son temps, la Grèce n'avait pas de grande lutte à soutenir ; elle était plutôt agitée à l'intérieur par des querelles intestines qui amenèrent presque dans toutes les cités la suppression de l'autorité monarchique. L'esprit d'en-

[1] La thèse que je défends ici est absolument le contraire de celle que M. Verly a soutenue dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XIX : « Sans être étranger à l'art tel que nous l'entendons, dit-il (p. 37), Homère « puisait ses inspirations à la source populaire ; il ne connaissait ni calcul, « ni préméditation, et je m'imagine qu'il n'avait guère l'idée de ce que nos « grammairiens entendent par licences poétiques. » Contester l'existence dans l'*Iliade* de « licences poétiques, » me paraît singulier.

[2] L. III, c. 104.

Digitized by Google

treprise fermentait dans ces populations qui se sentaient à l'étroit dans leur territoire et qui allaient bientôt se répandre sur toutes les côtes de la Méditerranée et de la mer Noire, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la Tauride ou Crimée. Les sciences et les arts allaient produire des chefs-d'œuvre dans tous les genres parmi les descendants de ces semi-barbares qui, à l'époque de la guerre de Troie, ne savaient que combattre. Le génie d'Homère, au début de cette prodigieuse efflorescence, ne fut pas un accident, un phénomène ; ce fut un premier produit d'une civilisation merveilleuse dont nous subissons encore l'influence.

Au XVIIIe siècle, lorsqu'une épidémie de scepticisme se répandit parmi les érudits, lorsqu'il devint de mode de nier la réalité des faits rapportés par Hérodote et les autres anciens, lorsqu'on mutilait les dynasties de Manéthon pour les mettre à la taille des événements que l'on voulait bien admettre, lorsqu'on niait l'antique civilisation assyrienne, il parut tout naturel d'amoindrir les premiers siècles littéraires de la Grèce en dénaturant et rapetissant le caractère des œuvres d'Homère. Mais aujourd'hui que les monuments ont parlé, que l'on a retrouvé presque toute l'histoire de la vieille Egypte, et jusqu'à la momie de ce Sésostris dont la personnalité semblait fabuleuse ; aujourd'hui que les palais de la vallée de l'Euphrate et du Tigre ont reparu au jour, que la Grèce à son tour a vu sortir de son sol les richesses qui caractérisaient jadis l'opulente cité de Mycènes, Homère, après Hérodote, remonte sur le piédestal que l'antiquité lui avait élevé [1]. Plus que jamais on étudiera ces pages immortelles,

1 L'un des grands arguments dont Wolf s'est servi pour contester l'ancienneté de l'œuvre homérique, c'est la tardive connaissance, chez les Grecs, de l'écriture et du livre.

On admet généralement que l'alphabet fut introduit en Grèce par un phénicien nommé Cadmus, plusieurs siècles avant la guerre de Troie. Le fait a été contesté, soit. Il est certain, pourtant, que des inscriptions très anciennes ont

Digitized by Google

pleines de vie, de sentiment, empreintes à la fois de grandeur et de naïveté. Loin de les disséquer pour y trouver quelque défaut, une contradiction sans importance et perdue au milieu

longtemps subsisté en Grèce : Démosthène en cite une qui, de son temps, se lisait encore sur une colonne de pierre et où était reproduite une loi de Thésée. La Béotie en montrait trois, fort courtes, mais fort antiques ; Hérodote les rapporte (L. V, c. 59 à 61), en ayant soin de remarquer qu'elles étaient formées, non de caractères ioniques, c'est-à-dire de lettres du véritable alphabet grec, mais de caractères cadméens, c'est-à-dire de caractères anciens, primitifs, ce qui attestait, au moins, une certaine antiquité.

Admettons que toutes ces inscriptions soient fausses ou appartiennent à une époque postérieure, qu'en résultera-t-il? L'Inde a connu l'écriture dès le IXe ou le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne (Lenormant, *Histoire de l'Orient*, t. III, p. 444), et cependant ses monuments sont veufs d'inscriptions, à tel point qu'essayer de reconstituer l'histoire archéologique de l'Hindoustan, c'est entreprendre une œuvre d'une difficulté prodigieuse, faute d'indications épigraphiques.

S'il y a peu d'inscriptions anciennes dans l'Inde, le même fait a pu se produire en Grèce ; on ne doit en tirer aucune conséquence au sujet de l'introduction et de la propagation de l'écriture.

Quant à ce qui concerne le livre, les découvertes modernes ont donné d'éclatants démentis au scepticisme de l'école de Wolf. Le livre est plus ancien qu'on ne pouvait le supposer autrefois. Les nécropoles de l'Egypte ne nous ont-elles pas fait connaître le *Livre des morts* ou *Rituel funéraire*, production d'une haute antiquité, dont les extraits étaient reproduits en quantités étonnante, dans les sépultures de ce pays ; ne nous ont-elles pas révélé l'existence d'un poème épique, celui de Pintaour, qui est de six ou sept siècles antérieur à Homère ?

Si les bords du Nil abondaient en manuscrits sur étoffes et sur papyrus, l'Assyrie eut de bonne heure les siens, composés de tablettes plates et carrées, en terre cuite, portant, sur l'une et l'autre de leurs faces, une page d'écriture très fine et très serrée ; ces tablettes, au besoin, étaient numérotées pour former une suite. On en a retrouvé une quantité prodigieuse, contenant les restes d'une vaste encyclopédie grammaticale, ayant fait partie de la riche bibliothèque du roi de Ninive Assourbanipal (681-647 ans avant notre ère. Lenormant, *loc. cit.*, t, II, p. 169).

Le livre a de longtemps précédé la bibliothèque ; c'est un fait inutile à prouver. S'il a existé en Égypte, en Assyrie, pourquoi n'aurait-il pu se rencontrer dans la Grèce, où tant d'éléments de civilisation empruntés à ces deux pays, se sont propagés. N'y a-t-il pas des témoignages que l'on pourrait invoquer ? Ne dit-on pas que Lycurgue apporta de l'Ionie à Sparte les poésies d'Homère (Plutarque. *Vie de Lycurgue*, §.41)? De quel droit rejette-t-on ce fait

Digitized by Google

de détails infinis, on en étudiera avec ardeur les moindres expressions à ce point de vue archéologique qui éclaire peu à peu les premiers siècles de l'histoire de l'Europe. Séduits par ce nouvel aspect sous lequel se présentent les deux œuvres, les plus anciennes dans lesquelles s'est déployé le génie de la race Aryenne, on affirmera hautement l'existence d'Homère, on proclamera l'excellence de ses deux poèmes, enfin on répétera avec un enthousiasme légitime ces vers heureux d'un poète français :

Brisant des potentats la couronne éphémère,
Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère ;
Et, depuis trois mille ans Homère respecté
Est jeune encore de gloire et d'immortalité [1].

quand on en invoque tant d'autres, aussi peu certains, pour soutenir une thèse contraire?

On allègue qu'Homère ne fait dans ses écrits aucune allusion à l'écriture. Mais le poète peint-il les mœurs de son temps ou celles d'une époque plus ancienne? La seconde de ces opinions étant la mieux établie, l'argument porte à faux.

Au surplus, le système de Wolf, bien que comptant beaucoup d'adhérents, a rencontré aussi de rudes adversaires. Une note curieuse publiée à la fin du tome Ier de l'*Histoire de la Grèce*, de l'évêque d'Exeter Thirlwall (Trad. de Joanne, pp. 556 à 586), prouve combien il soulève de doutes et d'objections.

1 M.-J. Chenier, *Epître à Voltaire*.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Van Bastelaer, vice-président; Destrée, second conseiller; de Behault, secrétaire général; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires; Paris, bibliothécaire-archiviste; Aubry, Cardon, Chomé, Cumont, l'abbé Daniels, de Buisseret, Delevoy, comte de Nahuys, de Prooft, de Raadt, Hachez, Mahy, Meunier, Plisnier, Préherbu, Rouffart, Rutot, Edouard Van den Broeck, Van der Smissen, van Havermaet et van Malderghem, membres effectifs; Colinet, Michaux et Titz, membres associés.

Deux archéologues français, présentés par M. le comte de Nahuys, assistent également à la séance : MM. Gustave Vallier, membre honoraire de la Société Royale de numismatique de Belgique, à Grenoble, et M. Charles Bigarne, membre de plusieurs sociétés savantes, à Chorey, près Beaume.

M. Alphonse Wauters, retenu chez lui pour des raisons de santé, s'excuse de ne pouvoir venir présider la séance.

Se font aussi excuser : MM. de Munck, Benoidt, Delessert, Hanon de Louvet et De Schryver.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance solennelle et publique qui a eu lieu, le 14 juin 1888, à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles (*Adopté*).

Il lit ensuite la réponse de S. M. le Roi des Belges au télégramme envoyé par la Société pendant le banquet donné à l'occasion du même anniversaire (*Applaudissements*).

MM. Wauters, Cumont, Mahy et de Behault font don de brochures et de divers objets pour la bibliothèque et les collections (*Remercîments*).

Le Bureau du Congrès de Charleroi envoie les deux premiers fascicules des *Mémoires, Rapports et autres documents,* publiés en vue de cette réunion scientifique.

MM. Jules Chomé, Alexandre Drains et A. Desaucourt sont élus membres effectifs à l'unanimité.

MM. W. Printz, L. Titz et Gisbert Combaz sont nommés membres associés à l'unanimité.

Sont présentés comme membres honoraires : Mgr. le Prince de Ligne et M. le Baron de Haulleville.

Correspondant : M. Henri Siret.

Effectifs : MM. le Chevalier de Selliers de Moranville, Hoschet, Van der Smissen, Taelemans, Henri, Aerts, Joly, Liénard, Cardon, Périn, Donnay de Casteau, Bela de Timary, Lhoest, Schavye et l'abbé Adriaenssens.

Associés : MM. Paul Destrée, Ernest Van den Broeck, de Almeida Prado, Hancar, Janssens de Burges; Michaux et Serrure.

Il sera procédé à leur élection à la prochaine assemblée.

M. de Behault fait observer que la proposition faite par M. Delevoy de s'entendre avec les autres sociétés scientifiques de la capitale pour occuper certains locaux de l'ancien palais de justice ne pourra avoir de suite, ces locaux ayant été destinés à un autre emploi.

Digitized by Google

L'assemblée procède ensuite au renouvellement par moitié de la Commission Administrative.

Sont réélus *par acclamation*, sur la proposition de tous les membres présents :

Vice-Président : M. Van Bastelaer.

Conseiller : M. Vermeersch.

Secrétaires : MM. le Baron de Loë et Paul Saintenoy.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Paris.

Trésorier : M. Benoidt.

M. Cumont attire l'attention de ses collègues sur la localité de Waasmunster où une découverte d'antiquités franques a eu lieu, il y a un certain nombre d'années déjà. Cette intéressante trouvaille, dont on ignore généralement l'existence, a été signalée par M. le Docteur Van Raemdonck dans le t. II des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*.

M. Van Bastelaer, dans une causerie pleine d'intérêt, retrace l'histoire de la forteresse de Charleroi et de ses modifications et met sous les yeux de l'assemblée tous les plans qui en ont été publiés (*Applaudissements*).

M. Destrée demande si l'on n'a jamais retrouvé, sur l'emplacement qu'occupe la ville actuelle de Charleroi, des traces de fortifications antiques témoignant d'une occupation antérieure, romaine ou franque ?

M. Van Bastelaer répond négativement, mais il ajoute qu'un cimetière belgo-romain a été découvert récemment en pleine ville, et que certains archéologues se plaisent à considérer l'emplacement de Charleroi comme le lieu du combat de César contre les Nerviens.

M. Destrée serait heureux de voir la Société d'Archéologie appuyer la demande faite par la Société centrale d'Architecture tendant à obtenir, à certains jours, pour les artisans et les gens de métier, la gratuité de l'entrée de l'Exposition rétrospective de l'art industriel (*Adopté*).

Digitized by Google

Il propose ensuite que les membres de la Société se rendent en corps au local susdit et que des conférences, ou plutôt des causeries, y aient lieu (*Adopté*).

M. Bigarne, archéologue français de passage à Bruxelles, demande la parole pour signaler à l'assemblée l'existence de cinq tableaux attribués, très vraisemblablement, d'après cet archéologue, au peintre Roger Van der Weyden. Le premier appartient à M. Quinet, de Mons ; les autres peintures se trouvent sur les volets d'un retable d'autel sculpté ; elles représentent quatre grands personnages bourguignons. Ce retable se trouve en France, au village d'Ambierle. Il donne la description de ces tableaux (*Applaudissements*).

M. Rutot demande que la Société d'Archéologie veuille bien désigner trois de ses membres pour se joindre aux délégués des Sociétés de Géologie et d'Anthropologie qui ont l'intention d'entreprendre, sans tarder, une excursion à Solwaster, près de Spa, où, paraît-il, un dolmen vient d'être découvert récemment.

M. Van Bastelaer propose à l'assemblée de déléguer MM. Destrée, de Loë et Saintenoy (*Adopté*).

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

A PROPOS
D'UN
DIPLOME RELATIF A LA MAISON
DES BERTHOUT

Dans nos recherches au sujet des seigneurs de Malines, nous avons rencontré, dans l'ouvrage intitulé: *Diplomatum Belgicorum nova collectio sive supplementum ad opera diplomatica Auberti Miraei.* (T. IV, p. 233) par Jean-François Foppens, un diplôme très important pour l'histoire de Malines et de la Maison des Berthout. C'est de ce diplôme que nous désirerions entretenir quelques instants le lecteur.

En voici le résumé. Walter Berthout IV, noble brabançon, seigneur de Malines, fait savoir à son frère Egide et à ses propres fils Walter et Henri que, se trouvant dans l'armée des Croisés, devant Damiette, infirme de corps, mais sain d'esprit, il a donné à la maison teutonique de Jérusalem 24 bonniers de prés à « *Rama* » et 6 bonniers de terre à Grootloo, ainsi que certains droits sur sa forêt, dite « *Waverwald,* » et ce pour le salut des âmes de ses ancêtres et afin que Dieu ait pitié de lui *in novissimis*. Parmi les témoins

Digitized by Google

1213.

1202.

1213.

1220.

Digitized by Google

Digitized by Google

présents à cet acte de donation, il cite entre autres, ses deux fils Egide et Arnoul et son frère Henri, surnommé de Duffel, d'après une de ses terres du Brabant. Le diplôme se termine ainsi : *Acta sunt hæc apud Damietam anno Dominicæ Incarnationis MCCXXVI. VI. Kalendas Februarii.*

Un historien du siècle dernier, de Azevedo, après avoir placé, dans ses chroniques de Malines, la mort de Walter Berthout en l'année 1219, dit, dans un autre ouvrage, intitulé *Oudheden der stad ende provintie van Mechelen*, et sur la foi du diplôme précité, que l'année 1226 était probablement celle du décès de ce personnage. — Le chevalier Félix van den Branden de Reeth dont les « *Recherches sur la famille des Berthout* [1] » furent couronnées, dans la séance du 7 mai 1844, par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, parle également de la charte mentionnée ci-dessus, mais il croit devoir considérer l'année 1219 comme celle de la mort de Walter, *d'accord en cela,* dit-il, *avec la plupart des généalogistes et des historiens*. Il ajoute que la charte, si elle était véritable, devait appartenir au fils de Walter, du même nom, mais que *plusieurs sont portés à révoquer en doute son authenticité, parce que l'on se demande quelle cause aurait pu attirer Gauthier Berthout dans ce pays*, c'est-à-dire à Damiette. — M. van den Branden voit même dans le fait que Walter se qualifie « seigneur de Malines » une raison pour douter de l'authenticité du diplôme [2].

A propos de l'acte de Damiette, notre honorable président dit dans son excellente « *Table chronologique des chartes et*

1 Mémoire en réponse à la question suivante : « La famille des Berthout a joué dans nos annales, un rôle important ; on demande quels ont été l'origine de cette maison, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays. »

2 Cet auteur soutient, en effet, la thèse que c'est le petit-fils de Walter IV, Walter VI, surnommé *le Grand*, qui, le premier aurait pris, vers le milieu du XIIIe siècle, le titre de *seigneur* de Malines.

Digitized by Google

diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. » T. III, p. XIX : *Cet acte appartient à l'année 1221, au plus tard, et non à l'an 1226 ; l'authenticité, quoiqu'on en ait dit* (van den Branden, p. 74) *n'en peut être suspectée.* En analysant plus tard (ibidem, p. 549) le document, M. A. Wauters fait remarquer relativement à la date : *Il y a ici une erreur évidente ; il faut lire 1220, et non 1226.*

Déjà dans son ouvrage intitulé « *Histoire des environs de Bruxelles,* » M. Wauters a maintenu l'authenticité du diplôme, tout en faisant remarquer l'inexactitude de la date. En effet, Damiette fut assiégée, prise, occupée et évacuée par les Croisés, de 1218 à 1221 [1]. »

En parcourant les archives de la commanderie de Pitzenbourg, conservées aux Archives Générales du Royaume, nous avons eu la chance de mettre la main sur l'acte de donation de Walter Berthout, seigneur de Malines, acte daté de Damiette. Nous sommes donc à même d'affirmer que son authenticité est parfaitement établie et de résoudre la question quant à la date.

Dans l'original, la date est : M.CC.XX., *sexta kalendas Februarii,* le mot « kalendas » étant écrit en abrégé « *kal.* » Mais le chiffre romain VI, qui indique le jour avant les calendes de Février, est mis immédiatement et sans séparation visible, après l'année MCCXX, de sorte qu'au premier coup d'œil, on serait, en effet, tenté de lire « MCCXXVI, aux kalendes de Février. » — En outre, l'auteur de la *Diplomatum Belgicorum nova collectio* a commis la singulière erreur de mettre deux fois le VI romain, et c'est ainsi que sa pièce se trouve datée du 6e jour avant les calendes de Février 1226 !

Mais, peut-être, cette mauvaise lecture n'est-elle pas imputable à l'auteur dudit ouvrage. Car plusieurs autres

1 Op. cit., T. II. p. 632 et 633.

Digitized by Google

différences notables entre la pièce publiée par lui et l'original, nous permettent de conclure qu'il a eu sous les yeux une copie assez défectueuse de l'acte en question.

Pour ce motif, nous transcrivons ici exactement l'original, mais, comme il a été quelque peu endommagé, nous sommes forcé d'en combler les lacunes par la pièce publiée :

« Waltherus Bertholdus, nobilis de Brabantia et Dominus « de Machilinya, Domino Egidio fratri suo dilecto et filiis « suis W. et H. Karissimis necnon universis sancte ecclesie « fidelibus omnibusque fidelibus suis presentem paginam « perspecturis salutem in auctore salutis. Quoniam ab hu- « mana facilius elabuntur memoria que nec scripto nec voce « testium eternantur, ideo notum facimus presentibus et « futuris Christi fidelibus quod cum in exercitu christiano « apud Damyetham infirmi quidem corpore sani autem « mente essemus, Divina consulente gratia, Hospitali sancte « Marie Domus theutonicorum in Hierosolyma XXIIII. « bonuaria pratorum in Rama contulimus et VI. bonuaria « dure terre in Grutlo, ubi curtim sunt facturi, et tantam « libertatem super lignis incidendis in nemore nostro Wawir, « sicut III milites nostri incidere solent, eandem quoque « libertatem in pascendis porcis in predicta silva, qua III « milites beneficiati a nobis ibidem utuntur. Hec autem « omnia pro salute omnium progenitorum nostrorum anima- « rum, prenotate domus religioni donavimus, utque Deus *in* « *novissima tuba* nostri dignetur cum fidelibus misereri. Ut « itaque hoc rationabile factum in posterum permaneat ratum « et inconvulsum sigilli nostri impressione et testium sub- « scriptione hanc litteram confirmavimus. Huius rei testes « sunt Dominus Gisilbertus de Sittenheim, Willelmus capel- « lanus de Calmunt, Franco de Arkania, et Duo filii eius « F. et W., Arnoldus de Ryminam, Egydius et Arnoldus « filii nostri, *Henricus de Dufele,* Willelmus clericus noster « de Belivort, Basilius famulus noster, ac alii plures. Acta

Digitized by Google

« sunt hec apud Damietham anno Dominice Incarnationis « M.CC.XX. VI. Kal. February. »

Ce diplôme porte le sceau et le contre-sceau du seigneur de Malines, dans un état de conservation assez parfait ; tous deux ont pour emblêmes héraldiques les trois pals des Berthout. Les moules en plâtre de ces sceaux sont conservés à la section sigillographique du Musée royal d'antiquités et d'armures (Nos 10724 et 10725). Nous reproduisons sur notre planche une empreinte du sceau de la face, type équestre.

Comme nous venons de le dire, l'original de la charte est quelque peu détérioré; les souris l'ont rongé à plusieurs endroits. C'est ainsi que, après les mots *Henricus de Dufele*, le document est percé d'un trou d'environ 5 m/m de diamètre, détérioration qui enlève l'initiale du mot suivant *Willelmus*. Il est à remarquer que, dans la publication de Foppens, on lit après *Henricus de Dufele*, les deux mots *frater noster*, qui, fussent-ils marqués par les seules initiales, ne trouveraient pas leur place dans notre original. La parenté la plus proche entre les Berthout de Duffel et ceux de Malines étant toutefois établie par une foule d'autres documents, nous n'avons nullement lieu de supposer que ces deux mots *frater noster* constituent un faux commis pour rattacher les seigneurs de Duffel à la souche principale de la famille. Nous le supposons d'autant moins que pas un des anciens généalogistes des Berthout n'a profité de cette interpolation. Tous, au contraire, font descendre les seigneurs de Duffel de ce Henri mentionné en tête de la charte qui nous occupe, c'est-à-dire du fils de Walter IV et neveu de *Henricus de Dufele*. Nous croyons donc pouvoir affirmer que, d'après un usage assez fréquent, l'on a fait plusieurs expéditions du diplôme de 1220 et que c'est uniquement par inadvertance qu'on a supprimé les mots *frater noster* dans celle que nous avons sous les yeux.

Digitized by Google

En 1213, Walter Berthout se servit d'un autre sceau que celui de 1220, également du type équestre et portant les trois pals. Il l'appendit à la charte par laquelle il régla avec Hugues de Pierpont, évêque de Liège, dont il était l'avoué et de qui il tenait en fief ses biens de Malines, leurs droits respectifs sur cette seigneurie. Ce document se trouve aux archives départementales de Lille *(Chartes des Comtes de Flandre)*. Les moules du sceau et du contre-sceau de Walter de cette charte existent également à la collection sigillographique du Musée de l'État. Ils portent les Nos 18628 et 18629. Comme ce sont les deux plus anciens sceaux d'un seigneur de Malines que nous ayons rencontrés dans les différents dépôts d'archives que nous avons consultés, nous les avons fait figurer également sur notre planche.

Walter Berthout, IVe du nom, était fils de Walter III (qui, comme son cousin Gérard III de Grimberghe [1], se qualifiait « *Princeps Dei gratia* » [2]) et de sa femme Guda, lesquels, en 1202, de concert avec leur fils Walter et Egide, exemptèrent les religieux de l'abbaye des Dunes des tonlieux et péages sur leurs domaines. L'acte y relatif se trouve parmi les archives de cette abbaye à Bruges. On y voit appendu le sceau de Guda, type équestre de chasse, avec un contre-sceau très intéressant, sans légende, portant, entouré au bas de deux arabesques, un écusson en forme de poire, aux trois pals des Berthout. Ce contre-sceau constituant le plus ancien sceau armorié existant des Berthout de Malines, nous croyons qu'une empreinte intéressera le lecteur. Cette empreinte, reproduite aussi sur notre planche, a été exécutée d'après un moule pris sur l'original et conservé dans la collection sigillographique précitée, sous le no 21569.

1 Le Mire, *opera diplomatica*, I, p. 728.
2 Butkens, *Trophées* II, p. 60 et 65.

Digitized by Google

On sait que les seigneurs de Grimberghe, descendant de Gérard II et de Mathilde de Ninove, portaient d'autres armes que les seigneurs de Malines [1].

En ce qui concerne la mort de Walter Berthout IV, elle ne peut pas, d'après ce qui précède, dater de 1219. Dans une charte, de 1220, par laquelle l'évêque Godefroid de Cambrai confirme la fondation du couvent des lépreux de Malines, faite par Walter IV et sa femme Sophie de Looz, ce prélat dit : « *domum illam esse fondatam munificientia et devotione* QUONDAM *nobilis viri Walteri Bertholdi, nec non et uxoris suæ Sophiæ et fidelium elemosinis* [2]. »

Walter est donc mort en 1220 et, probablement à Damiette ou devant cette place.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot.

S'il est établi que notre honorable Président a été parfaitement dans le vrai, en appréciant le diplôme de 1220, il en est de même pour un autre cas concernant les Berthout, seigneurs de Duffel. Dans son « *Histoire des environs de Bruxelles* » M. Wauters cite le fait suivant : Henri III seigneur de Duffel, lors de la cession de dîmes à l'abbaye de Grimberghe, en 1286, stipule que le paiement d'une redevance annuelle de 1 denier de Louvain, à lui réservée, devrait avoir lieu, à Wavre-Sainte-Catherine — dépendance du Duffel — au lieu dit « *de Bermortere,* » et qu'en outre les échevins de Duffel dataient quelquefois leurs actes du même lieu. L'historien infère de ces deux faits que les anciens seigneurs de Duffel avaient un château en cet endroit.

Nous voyons, en effet, figurer dans le dénombrement que Henri de Hornes, seigneur de Perwez, Duffel, Gheel etc., remit, en 1473, des fiefs qu'il tenait du duc de Brabant :

1 Voyez A. Wauters, *Histoire des Environs de Bruxelles, ad vocem Grimberghe,* Butkens, *Trophées*, etc.

2 Butkens, *Trophées* II, p. 61. — Inventaire des archives de Malines.

Digitized by Google

« *Een huijs ende slot met sijnder omgraven etc. groot zijnde omtrent XV buender ghelegen omtrent* TSLOT VANDER BERMORTERE. [1] »

Il est donc parfaitement prouvé que les anciens seigneurs de Duffel possédaient dans leur domaine un manoir dit « *de Bermortere.* »

J.-T. de RAADT.

[1] Cour féodale de Malines ; *Leenboek op het jaer* 1473. Archives Générales du Royaume.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 1er août 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Destrée, second conseiller; de Behault de Dornon, secrétaire général; baron de Loë et Saintenoy, secrétaires; Paris, bibliothécaire-archiviste; comte de Nahuys, de Raadt, De Schryver, Hachez, Mahy, Meunier, Plisnier, Préherbu, Rutot, van Havermaet et van Sulper, membres effectifs; chevalier Diericx de Ten Hamme et Van Peteghem, membres associés.

M. Alphonse Wauters, retenu chez lui pour motif de santé, s'excuse de ne pouvoir présider la séance et fait don d'une brochure intitulée : *A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique* (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3me série t. XV n° 6.) (*Remerciements*).

M. Van Bastelaer empêché par suite de l'organisation du congrès d'archéologie qui s'ouvre à Charleroi dimanche prochain, fait également excuser son absence.

M. Destrée, second conseiller, prend la présidence de l'assemblée, en vertu de l'article 30 des statuts.

MM. Benoidt, de Munck, Hanon de Louvet, Delessert, de Cannart d'Hamale, comte d'Auxy de Launois, de la

Digitized by Google

Roche de Marchienne et de Proft s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 juillet 1888. (*Adopté.*)

M. Desaucourt remercie pour sa nomination de membre effectif.

La Bibliothèque royale remercie par lettres du 3 et du 17 juillet dernier, pour l'envoi des planches du tome Ier qui ont été offertes par la Société, pour le cabinet des Estampes.

L'administration communale fait savoir, par une dépêche du 9 juillet dernier, que des mesures sévères ont été prises pour empêcher le retour de l'emploi de mines à proximité de la *Tour-Noire*.

Par une lettre datée de Groenendael, le 10 juillet dernier, M. le Garde général forestier adresse la copie d'une dépêche ministérielle du 5 juillet autorisant la société à pratiquer des fouilles dans des tumuli se trouvant dans la forêt domaniale de Soigne.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics annonce l'organisation à Bruxelles, à l'occasion du Grand concours des Sciences et de l'Industrie d'une *Exposition internationale d'art monumental*.

Voici la réponse que le Roi a bien voulu faire adresser à la Société à l'occasion de l'hommage qu'elle a fait à S. M. du tome premier de ses *Annales :*

« Palais de Bruxelles, 28 juillet 1888.

« Monsieur le Président.

« J'ai eu l'honneur de placer sous les yeux du Roi le 1er volume « des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* que, par lettre du 27 « de ce mois, vous avez exprimé le désir d'offrir à Sa Majesté, au « nom de cette savante assemblée.

« Sa Majesté a accepté avec plaisir l'hommage de cette intéres-

Digitized by Google

« sante publication et Elle m'a chargé de transmettre tous ses « remercîments à la Société pour son attention.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération « très distinguée. »

« Le Secrétaire du Roi,
(signé) Comte DE BORCHGRAVE.

« Monsieur Alphonse Wauters
« Président de la Société d'Archéologie
« de Bruxelles. »

(*Applaudissements*).

Le Bureau du Congrès de Bruges fait parvenir le tome III des *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. — Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Bruges les 22, 23, 24 et 25 août* 1887.

Le Bureau du Congrès de Charleroi envoie le 3e et 4e fascicules des *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'Archéologie de Charleroi.*

MM. E. Baes, comte de Nahuys, Mahy, Paris, Pedro Nada et de Behault font don de brochures et d'estampes. (*Remerciements.*)

Mgr. le Prince de Ligne et M. le baron de Haulleville sont nommés membres honoraires à l'unanimité. MM. le chevalier Antonin de Selliers de Moranville, Hoschet, Van der Smissen, Taelemans, Henri, Aerts, Joly, Liénard, Cardon, Périn, Donnay de Casteau, Bela de Timary, Schavye et l'abbé Adriaenssens sont élus à l'unanimité membres effectifs.

M. Henri Siret est proclamé par acclamation, membre correspondant.

MM. Paul Destrée, Ernest Van den Broeck, de Almeida Prado, Hancar, Janssens de Burges, Michaux et A. Serrure sont nommés membres associés.

Digitized by Google

Sont présentés comme membres effectifs : MM. Bigarne, Le Borne et de Brabandère. Il sera procédé à leur nomination à la prochaine séance.

M. le baron DE LOË rend compte de l'excursion faite au dolmen de Solwaster en vertu d'une décision prise, en séance du 3 juillet ; on trouvera le texte de ce travail ci-après.

M. DESTRÉE entretient l'assemblée de divers objets de l'Exposition rétrospective d'art industriel.

L'honorable membre étudie d'abord un coffret en cuir repoussé et polychromé du XIVe siècle, appartenant à M. Dansette. Parmi les sujets qui y sont figurés, on remarque une scène représentant *Tristan et la belle Yseult*.

M. Destrée passe ensuite à la miniature initiale du manuscrit de *la Cité de Dieu*, de la Bibliothèque royale, exécuté en 1445, pour Jean Chevrot, évêque de Tournai, et met sous les yeux de l'assemblée une photographie reproduisant cette œuvre d'une exécution admirable et dont le texte est interprété avec tant de fidélité et de charme. Puis il décrit une suite de miniatures reproduisant les Mystères de la vie de Jésus-Christ, qui est actuellement la propriété de M. Léon Cardon. Ces précieuses miniatures sont dues à l'École brugeoise qui a produit le *Grimani*, et, de l'avis de M. Destrée, plusieurs d'entre elles pourraient, sans trop de témérité, être attribuées à Simon Bening.

Passant à la dinanderie, il signale un chandelier, signé *Pierre Chaboteau*, appartenant à l'église Saint-Brice, à Tournai. Le chandelier qui forme le pendant est daté de 1642. Pierre Chaboteau était un maître-batteur et établi à Bouvignes. Il est intéressant de constater qu'un dinandier bouvignois travaillait pour Tournai, où depuis le XIIIe siècle existait un centre actif de batterie.

M. Destrée mentionne une statuette en laiton représentant *la Vierge tenant l'enfant Jésus*, fac-similé de l'image de Notre-Dame de Foi, près de Dinant.

Digitized by Google

A cette occasion, l'honorable membre donne des détails intéressants sur la beauté de l'alliage employé par les batteurs dinantais. Il annonce en terminant qu'un dinandier de Bruxelles, a consenti, à sa demande, à faire des essais, pour donner aux produits actuels cette supériorité si bien établie des anciens.

M. Mahy lit des extraits de l'ouvrage de M. Galesloot intiulé *Le Brabant avant et pendant la domination romaine.* D'après M. Galesloot, le *Seneca berg*, près de Vilvorde, ne serait que des vestiges d'un *oppidum* nervien.

Une discussion s'élève à ce sujet.

M. Rutot dit qu'au cours de la dernière excursion de la Société, il a examiné et a pu se former une opinion sur la nature même du « *Seneca berg* » de Borght, près Vilvorde.

En consultant la carte, on voit qu'il a existé autrefois un coteau découpé par les ravinements de l'époque quaternaire se dirigeant en pente douce vers le ruisseau.

Ce coteau a été suivant toutes les apparences partagé en trois par les travaux de l'homme. La partie centrale forme actuellement la butte appelée « *Montagne de Seneca* » et la partie inférieure sert d'assiette à l'église de Borght.

Une coupe tracée au tableau par M. Rutot fait comprendre la chose à l'auditoire.

Le *Seneca berg* et le tertre de l'église ne sont point des buttes *élevées* artificiellement ; elles sont en *limon non remanié.*

On pourrait avoir tous ses apaisements à ce sujet en y pratiquant quelques sondages. M. Rutot se met volontiers à la disposition de ses collègues dans le cas où une commission serait chargée de faire l'étude du « *Seneca berg* » (*Approbation et remercîments*).

M. Saintenoy fait connaître à propos du *Seneca berg* quelques détails sur les « *Earthworks* » d'Angleterre, élevés dans ces contrées du ve au xe siècle de notre ère. Il décrit les systè-

Digitized by Google

mes principaux usités dans la construction de ces sortes de défenses et dit avoir vu des ouvrages similaires à Ely et Oxford.

Dans les « *Earthworks* » d'Angleterre comme au *borght* du Brabant, les fossés sont taillés en terre.

Sans rien affirmer, on peut dire que le *Seneca berg* n'ayant point été élevé, mais détaché de la colline, le fut dans un but militaire, ce qui est d'accord avec l'étymologie du nom de la localité et la légende de la montagne élevée par les soldats du temps des guerres, ainsi que le racontent encore les habitants du village.

M. Saintenoy termine par quelques considérations sur les transformations successives du *Earthwork,* réduit central de la défense qui devint, par la suite, le donjon du château féodal.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

ARMAND DE BEHAULT

Digitized by Google

LE

DOLMEN DE SOLWASTER

PRÈS DE SPA

Messieurs,

Lors de la séance du mois de juillet, vous m'avez désigné, ainsi que mes collègues MM. Destrée et Saintenoy, pour prendre part à l'excursion que les délégués des sociétés de Géologie et d'Anthropologie devaient faire à Solwaster, village voisin de Spa, afin de se rendre compte de l'importance d'une découverte archéologique qui, annoncée par plusieurs journaux, avait fait un certain bruit. Je crois donc nécessaire de vous présenter un court rapport sur la visite que nous avons faite au dolmen de Solwaster ou tout au moins à la pierre qu'on s'est plu jusqu'ici à décorer de ce nom.

Le dimanche 8 juillet était le jour fixe pour cette excursion.

Digitized by Google

MM. Aubry, Rutot et Vanden Broeck représentaient la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie ; MM. De Pauw et Van Overloop avaient été délégués par la Société d'Anthropologie.

A 10 heures du matin nous arrivions à Pepinster où nous attendait M. Harroy, directeur de l'École normale de l'État, à Verviers, notre aimable guide, et à 10 1/2 heures nous étions à Spa. Nous prîmes place aussitôt dans un grand break découvert, attelé d'excellents chevaux, et nous nous mîmes en route.

Solwaster [1], petit village aux maisons pittoresques, dépendait autrefois de la commune de Sart. Il est situé à 10 kilomètres de Spa et à la limite pour ainsi dire de la région des Hautes-Fagnes, à plus de 350 mètres d'altitude.

Le pseudo-dolmen se trouve à peu de distance du village, vers le milieu d'une pente boisée au pied de laquelle coule un ruisseau d'une certaine importance appelé la Statte qui se jette dans la Same, autre ruisseau tributaire de la Hogne ou Hoëgne, à 400 mètres d'altitude et dans un site extraordinairement sauvage.

Il est composé d'un immense bloc plat en *quartzite révinien* [2], gisant par terre, en partie enfoncé dans le sol et présentant la forme d'une table ; il est orienté Nord-Sud et incliné vers l'Est sous un angle de 10 degrés. Mais comme l'un de nous l'a fait observer, il n'y a rien à tirer de cette orientation, puisque c'est la pente naturelle du terrain qui l'a déterminée. Au nord, c'est-à-dire vers le ruisseau, la pierre sortait de terre de 50 cent. environ, tandis qu'au Sud elle ne dépassait le sol que de 15 cent. La tranche du côté Sud présente une

1 Carte militaire au $\frac{1}{20000}$ feuilles de Spa et de Sart.

2 Quartzites et phyllades noirs pyritifères des Hautes-Fagnes et de Revin à *Dictyonema sociale* du terrain Cambrien, le plus ancien que l'on puisse observer dans notre pays. C'est le *Système révinien* de Dumont.

Digitized by Google

surface de cassure naturelle avec glissement et revêtement de quartz. Du côté Est, la cassure s'était produite également suivant une veine de quartz.

Voici les dimensions :

Longueur. —	Côté Est :	3 m. 53.
	» Ouest :	4 m. 20.
Largeur. —	» Nord :	2 m. 50.
	» Sud :	2 m. 75.

L'épaisseur varie beaucoup; au côté Nord, nous avons successivement: 0.36 et 0.40 cent.; au côté Est: 0,72 et 0.53 cent.; au côté Sud : 0.53 cent. et au côté Ouest : 0.75, 0.62 et 0.60 centimètres.

La face externe de la table est plane, tandis que la face interne est ondulée, mamelonnée et raboteuse. Une fouille, pratiquée sous la grande pierre, a fait découvrir, à défaut d'ossements ou d'objets quelconques, plusieurs blocs aussi en *quartzite révinien,* d'assez peu d'importance et sur lesquels la table reposait. Nous ne pouvons guère leur donner le nom de supports; le mot cales conviendrait mieux ici. Ces cales, au nombre de cinq, étaient disposées assez régulièrement sous la pierre; une vers le centre, deux, très voisines l'une de l'autre, du côté Ouest, une au côté Nord et une dernière au côté Est. Elles semblaient avoir été affermies par d'autres petits fragments de roche placés en manière de coins. Nous étions loin, comme on le voit, du dolmen-type que nous souhaitions rencontrer et il ne nous restait plus, pour terminer consciencieusement notre étude, qu'à faire appel à nos connaissances géologiques et surtout à celles de nos deux collègues Rutot et Vanden Broeck.

La table est de même nature que la roche sous-jacente, mais ce n'est pas un affleurement de celle-ci, car le bloc est isolé et gît sur des dépôts détritiques dont nous évaluons approximativement l'épaisseur à 3 ou 4 mètres et qui recou-

Digitized by Google

vrent toute la pente. Ces dépôts ont reçu en géologie les noms de *glissements météoriques, dépôts des pentes, dépôts détritiques des terrains primaires*. Ils sont le résultat de la destruction par les agents atmosphériques de la roche préexistante [1].

L'hypothèse d'un affleurement étant écartée, nous restons en présence d'un phénomène d'affaissement et de glissement lent qui s'est produit pendant la période du creusement de la vallée. Le bloc s'est détaché de la masse pierreuse, miné par les eaux, et a glissé sur la pente couverte de dépôts détritiques jusqu'au moment où il a rencontré ces autres pierres ou cales, comme nous les avons appelées, qui l'ont maintenu. Ce phénomène s'est reproduit bien souvent au même endroit, car la pente est semée de nombreux et énormes *blocs volants* ainsi détachés et mis en mouvement.

Quant à cette circonstance de menus fragments de roche semblant affermir les cales et sur laquelle nous avons attiré l'attention plus haut, elle s'explique d'une façon bien simple par le fait de la dissolution du limon qui les empâtait et qui a été entraîné sur la pente sous forme d'eau boueuse.

Nous ne voulons pas terminer le présent rapport sans témoigner notre reconnaissance à M. Harroy, qui s'est mis à notre disposition d'une façon on ne peut plus gracieuse, et à MM. Rutot et Vanden Broeck, les géologues distingués dont le concours nous a été si utile, ni sans avoir fait remarquer une fois encore combien la science géologique est inséparable des études préhistoriques.

Baron ALFRED DE LOË

[1] « L'action de la température consiste à désagréger les roches, soit par dessiccation et retrait sous l'influence de la chaleur, soit par fendillement sous l'influence du froid. Ce dernier effet peut être considérablement facilité par l'eau dont la plupart des roches sont plus ou moins imbibées et qui, en se congelant la nuit dans les fissures que le retrait a fait naître, produit, par sa dilatation, l'effet d'un coin pour séparer les parties fendues. » (De Lapparent, *Traité de Géologie*, p. 135.)

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, second conseiller ; de Behault de Dornon, secrétaire général ; P. Saintenoy et baron de Loë, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Almain de Hase, de Raadt, de Proft, De Schryver, Hachez, Jamaer, Mahy, Michel, Plisnier, Van der Smissen, van Havermaet et van Sulper, membres effectifs ; Colinet, chevalier Diericx deTen Hamme et Van Peteghem, membres associés.

M. Wauters, absent de Bruxelles, écrit qu'à son grand regret, il ne pourra venir présider la séance de ce jour.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Delessert, de Cannart d'Hamale, Hanon de Louvet, et de Munck.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er août 1888.

M. Destrée désirerait que l'on donnât plus d'étendue à la

Digitized by Google

communication qu'il a faite concernant certains objets de l'Exposition rétrospective d'art industriel.

M. Van Bastelaer tient à préciser l'esprit du règlement en ce qui concerne les procès-verbaux et leurs annexes. Le principe est celui-ci : « Le Secrétaire général seul est chargé et responsable de la rédaction des procès-verbaux; les orateurs n'ont plus le droit de lui imposer une rédaction ni d'en corriger les épreuves; ils n'ont droit que de réclamer, s'il y a lieu, lors de la lecture en séance, contre l'inexactitude ou l'omission de faits ou d'arguments produits à l'assemblée. Toutefois les rapports lus en séance et les communications d'une certaine importance, relatives à un sujet intéressant bien déterminé et approuvé par l'assemblée, pouvant être assimilés à des rapports, échappent nécessairement à cette règle. Ils ne feront plus partie du procès-verbal et seront imprimés après celui-ci, comme mémoires indépendants rédigés et corrigés par les auteurs. (*Adopté*).

Après ces diverses observations, le procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture de la correspondance.

M. Donnay de Casteau remercie pour sa nomination de membre effectif.

Le Bureau du Congrès de Charleroi envoie : 1° le 5e fascicule des *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'Archéologie de Charleroi*; 2° la *Liste des membres du Congrès d'Archéologie de Charleroi*.

M. le Secrétaire général fait connaître à l'assemblée la suite qui a été donnée par le Gouvernement et la Commission royale des Monuments à la requête adressée par la Société, le 10 octobre 1887, en vue de la conservation des Ruines de l'Abbaye de Villers.

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*,

Digitized by Google

(27e année. — 1 et 2. — 1888, pp. 21 à 36), contient un rapport remarquable sur les efforts constants faits en vue de la conservation des ruines de l'Abbaye de Villers [1].

Ce rapport est précédé d'une préface et d'une note de la Commission royale des Monuments. Celle-ci croit devoir rappeler, à cette occasion, qu'elle a eu souvent le regret de constater l'impossibilité où se trouve le Gouvernement, dans l'état actuel de la législature, d'empêcher la destruction de monuments intéressant, à un haut degré, l'histoire ou l'art.

Parlant ensuite de la requête adressée par la Société d'Archéologie de Bruxelles au Gouvernement, la Commission royale des Monuments s'exprime en ces termes :

« Une société d'archéologie s'est constituée, l'année dernière, à « Bruxelles, dans un double but : 1° « de combler une lacune en « dotant l'arrondissement de Bruxelles d'une société d'archéologie » « et 2° de tracer une voie nouvelle « en faisant non de l'archéologie « pure, comme les sociétés similaires, mais en faisant surtout de « l'archéologie comparée par des conférences et des expositions.

« Cette société, s'inspirant du désir d'accomplir la tâche qu'elle « s'est proposée et de laquelle découle naturellement la mission de « contribuer à la conservation intacte de nos anciens monuments, « s'est occupée, dès le début de sa création, de dresser un projet de « loi tendant à la conservation des monuments historiques.

« Tout récemment, elle a appelé l'attention du Gouvernement sur « l'état d'abandon dans lequel se trouvent les ruines de l'ancienne « Abbaye de Villers et ce, non seulement au point de vue archéolo- « gique, mais encore en raison du danger que courent les nombreux « visiteurs de ces ruines célèbres.

« Ce désir bien légitime de seconder l'autorité supérieure dans la « sauvegarde de nos monuments nationaux fait honneur à la jeune

[1] Ce travail a pour auteur M. A. Massaux, secrétaire-adjoint de la Commission royale des Monuments.

Digitized by Google

« société. Désirant, de son côté, l'encourager dans cette voie, la « Commission royale des Monuments a cru utile de rappeler, par « l'organe du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, les « rétroactes de l'affaire concernant l'Abbaye de Villers : ils ne pour- « ront qu'engager la nouvelle société à réunir ses efforts à ceux de la « Commission en vue d'amener une solution depuis si longtemps « désirée par les artistes et les archéologues et de soustraire à une « ruine totale un de nos plus précieux monuments. »

Suit le résumé du dossier constatant les efforts constants faits en vue de la conservation des ruines de l'Abbaye de Villers, du 25 septembre 1861 au 10 mars 1885.

Le rapport se termine en rappelant les démarches qui ont été faites au nom de la Commission royale des Monuments par notre Vice-Président, M. Van Bastelaer, membre correspondant, auprès de son parent, M. Van Bastelaer, chargé d'affaires de la propriétaire des ruines.

Les conditions de la propriétaire sont les suivantes :

« Elle réclame 200,000 francs et elle entend se réserver, en outre, « le bénéfice du bail de la maison d'hôtel qui est louée, avec les « ruines, jusqu'au 1er juillet 1894 et que jusqu'à cette date, l'État « ne pourrait faire acte de propriétaire, mais serait autorisé à effec- « tuer les travaux jugés nécessaires pour consolider les ruines. »

Elles furent jugées inacceptables et la Commission a émis l'avis de ne donner aucune suite aux propositions faites.

Le rapport ajoute :

« Quant aux dangers auxquels, d'après la Société d'Archéologie, « les visiteurs des ruines seraient exposés, la Commission n'a pas été « à même d'apprécier s'ils existent, mais il n'est pas douteux que « des accidents dus à des écroulements partiels, ne soient possibles « dans un monument en ruine et abandonné depuis trois quarts de « siècle. » ..

« En conséquence, la Commission Royale des Monuments a prié

Digitized by Google

« le Gouvernement d'inviter l'Administration communale de Tilly à « faire examiner les bâtiments et à prescrire des mesures de protec- « tion, soit en ordonnant l'établissement de barricades, interdisant « l'accès des endroits dangereux, soit, au besoin, en défendant « l'entrée des ruines. »

La Commission Royale des Monuments se ralliant donc à la manière de voir de la Société, prie le Gouvernement de donner suite à notre requête du 10 octobre 1887.

Le travail de M. Massaux se termine par ce vœu :

« Les rétroactes des propositions faites par la Commission Royale « des Monuments en faveur de la conservation des ruines si intéres- « santes de l'abbaye de Villers, prouvent, une fois de plus, com- « bien il serait désirable qu'une loi plaçât sous la protection spéciale « de l'État tous les monuments dont la conservation, au point de « vue de l'histoire ou de l'art, est considérée comme d'intérêt « général. »

Tel est, Messieurs et chers Confrères, le premier résultat de la protestation que nous avons adressée, le 10 octobre 1887, au Gouvernement. Nous vous tiendrons au courant de la suite qui sera donnée à la demande faite par l'État à la commune de Tilly (*Applaudissements*).

MM. Hachez, Vosterman-Van Oijen, de Munck, Eugène de Jaer, de Behault de Dornon, P. Saintenoy, Léopold Devillers, Dupriez et Mahy font don de brochures, d'estampes, de sceaux anciens, de monnaies romaines, etc. (*Remerciements*).

La Direction du Musée national de la République de Costa-Rica envoie les *Anales de Museo Nacional*. Tomo I. Ano de 1887.

MM. Bigarne, Le Borne et G. de Brabandère sont élus membres effectifs à l'unanimité.

Sont présentés comme membres effectifs : MM. Hymans, baron Liedts, H. de Nimal, abbé Van den Gheyn, A. Wal-

Digitized by Google

ton, Ed. Niffle, Ed. Van den Corput, L. Guignard, Ernest Paulus, Paul Devigne, Fr. Simon, Max de Troostemberg, E. Nève, René Van Bastelaer et Zech. Comme membres associés : MM. Duyck, Otto, Crispin et Somville. Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

MM. Diericx, Saintenoy et baron de Loë proposent de faire imprimer dorénavant sur les bulletins de convocation, les noms des candidats, une première fois pour leur présentation et une seconde fois pour leur élection. Ils demandent ensuite que le vote se fasse par bulletin secret. (*Adopté*).

M. le baron DE LOË lit le *Compte rendu des travaux du 4e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Charleroi* (*Applaudissements*).

M. TH. DE RAADT donne une analyse de l'étude de M. le comte de Nahuys, publiée en hollandais, dans la *Dietsche Warande* 1888, sur la vie et les travaux des célèbres archéologues, historiens, numismates et héraldistes d'Amsterdam, André (1660-1735) et Gérard (1692-1736) Schoemaker, auteurs d'un grand nombre de travaux traitant des différentes branches dont ces savants faisaient leurs spécialités.

Dans le travail précité, M. de Nahuys prouve que Gérard van Loon était lié d'amitié avec André Schoemaker et qu'il le considérait comme son maître.

Celui-ci possédait une collection de médailles estimée par ses contemporains comme la plus belle et la plus riche de l'Europe. Il avait, entre autres, écrit un savant travail numismatico-historique, manuscrit in-folio, en quatre volumes. Ce travail magistral comprenait l'histoire métallique des Pays-Bas, accompagnée de dessins à l'eau-forte, de médailles, jetons et monnaies obsidionales, depuis 1477 jusqu'au commencement du siècle dernier.

Il fut achevé en **1707**. Lorsque, dès **1711**, Schoemaker entra en relations avec van Loon, qui avait mis la première

Digitized by Google

main à son célèbre ouvrage numismatique en 1710, il lui prêta son propre manuscrit et van Loon y puisa largement. Schoemaker lui donna, en outre, de précieux conseils, lui permit de disposer de sa riche collection et, pendant douze années consécutives, il lui communiqua des documents importants relatifs aux médailles. Sans vouloir diminuer le mérite de van Loon, on peut hardiment affirmer qu'André Schoemaker est le père de l'histoire métallique des Pays-Bas.

Son fils Gérard s'occupait, en collaboration avec quelques autres savants, à recueillir des éléments pour l'histoire de sa ville natale, lorsqu'une mort prématurée l'arracha à ses études.

Le père et le fils ont acquis une gloire bien méritée, et l'étude de M. de Nahuys leur rend toute justice.

L'Exposition d'art ancien fournit encore l'occasion à M. Destrée de signaler à l'assemblée quelques faits intéressants. Il montre les mutilations et les transformations que l'on a fait subir à un lutrin du XVIe siècle, provenant de l'église de Freeren. Il met ensuite sous les yeux des auditeurs une gravure de l'ouvrage d'Harry Shaw, intitulé *Ancient furniture*, où l'on voit un lutrin analogue à celui de Freeren. Apparemment cet ouvrage est une production de notre ancienne industrie nationale. Avant de terminer sa communication, l'honorable membre donne à l'assemblée la primeure d'un intéressant document qu'il doit à l'obligeance de M. De la Grange. C'est le testament d'un certain Pawart ou Pavart, natif de Dinant, et établi à Tournai. Ce maître batteur fait des legs à des parents de sa ville natale et de Bouvignes, ainsi qu'en faveur d'institutions des villes précitées et de sa résidence. Ce document, qui remonte à l'année 1286, est le plus ancien document connu ayant trait aux immigrations qui se produisaient périodiquement dans le métier si prospère des batteurs de cuivre de la cité wallonne.

M. le Secrétaire Général lit un travail sur *les anciennes*

Digitized by Google

peintures murales découvertes, en 1887, dans l'église de Saint-Martin, à Hal.

M. le baron DE LOË demande si la Société est d'avis de terminer la prochaine excursion à Perck par une visite à l'Exposition d'art ancien, établie à Malines, à l'occasion des fêtes jubilaires de Notre-Dame d'Hanswyck (*Adopté*).

M. DE BEHAULT DE DORNON fait savoir que les photographies du château de Gaesbeek, ainsi que du groupe des excursionnistes de la Société dans cette commune, sont en vente chez M. L. Hesbain, photographe, rue des Quatre-Bras, 6, à Bruxelles, au prix de fr. 0.75 l'épreuve.

A ce sujet, M. P. SAINTENOY propose d'adjoindre aux excursions un photographe qui, comme cela se fait à la Société centrale d'Architecture, prendrait gratuitement les vues qui lui seraient désignées et livrerait ensuite des exemplaires aux frais des membres, le cliché restant toutefois la propriété de la Société (*Adopté*).

La séance est levée à 10 1/2 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

SUCCINCT

des travaux du 4me Congrès

DE LA

FÉDÉRATION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE BELGIQUE

à Charleroi, les 5, 6, 7 et 8 août 1888

Messieurs et chers Collègues,

Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer à la 4me session de la Fédération des Sociétés d'Archéologie et d'Histoire et je m'empresse de venir remplir le devoir qui m'incombe en vous présentant le compte rendu succinct des travaux du congrès de Charleroi.

Permettez-moi d'attirer tout d'abord votre attention sur une innovation fort heureuse : un certain temps avant l'ouverture du congrès, des mémoires ou rapports sur les questions qui restaient à étudier ou sur des questions nouvelles, pourvus de conclusions susceptibles d'être discutées, avaient

Digitized by Google

été envoyés à tous les souscripteurs, les mettant à même, de cette façon, de les étudier préalablement et d'en entreprendre la discussion en toute connaissance de cause.

Une autre innovation, non moins heureuse, concernait le banquet traditionnel : ces agapes se faisaient habituellement à la fin des congrès ; à Charleroi, au contraire, le banquet a eu lieu dès le début. Excellent moyen, en effet, de faire connaissance *inter pocula,* de fraterniser et de devenir les meilleurs amis du monde dès le premier jour.

Cela dit, passons aux travaux des sections et adressons, sans plus tarder, nos meilleurs remerciements à MM. Matthieu, Niffle et Saintenoy, à l'obligeance desquels nous avons dû recourir pour la rédaction du présent rapport en ce qui concerne les 2me, 3me et 4me sections.

Première Section.

Etudes préhistoriques. — Géologie. — Anthropologie. — Ethnographie.

La section a commencé ses travaux par la discussion du mémoire que nous avons eu l'honneur de lui soumettre *sur les mégalithes ou monuments de grandes pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle.*

Il s'agissait d'établir quelles étaient celles de ces pierres qui offrent des caractères d'authenticité et d'aviser, le cas échéant, à leur conservation, en ayant soin d'éliminer de la discussion les blocs qui sont purement du domaine de la géologie.

Après une communication de M. Hock sur la *Pierre-du-Diable* de Senenne (Anthée), *la Pierre-qui-Tourne* de Baileux et *la Pierre-du-Diable* de Féchlenne (Weillen), M. Lambot a donné lecture d'un travail intitulé *Note sur les pierres isolées*

Digitized by Google

ou levées. L'auteur est d'avis que toutes ou presque toutes les pierres considérées jusqu'à présent comme ayant été amenées et érigées par l'homme ne doivent leur présence, dans certaines régions, qu'à des actions purement géologiques. *On constate généralement, dit-il, dans les terrains remaniés et dans les alluvions, beaucoup de blocs isolés que souvent l'on prend pour des mégalithes et dont la présence est due à des faits géologiques*. Il démontre ces faits géologiques en les appliquant aux divers blocs que l'on a préjugés d'origine mégalithique et se résume ainsi : *L'on doit généralement se méfier des blocs isolés ; l'on est enclin à présumer, quand on ne certifie pas, qu'ils ont été mis, là où ils sont rencontrés, par la main de l'homme. Bien souvent ce ne sont que des témoins constatant, soit les immenses transports qui existent encore ou ont existé dans les temps géologiques, soit les érosions, suite d'ablation, que la surface de la nature a subies à toutes les époques*.

M. le baron de Selys-Longchamps a résumé très sagement la discussion en faisant observer qu'autrefois on a accueilli d'emblée et considéré comme authentiques les monuments qui nous occupent, tandis que maintenant, on semble tomber dans l'excès contraire. Pourquoi nier, a-t-il dit, que ces blocs aient pu être érigés par l'homme et faire l'objet d'un culte superstitieux, parce que les géologues constatent qu'ils se trouvent sur les lieux d'une façon naturelle? Les fontaines, les bois n'ont-ils pas fait aussi l'objet d'un culte superstitieux?

M. Van Bastelaer a ajouté qu'il est assez naturel d'admettre que l'homme aît utilisé ces pierres isolées dont les savants nous expliquent géologiquement la présence là où elles se trouvent, plutôt que d'aller les extraire péniblement au loin et de les transporter.

M. l'ingénieur Dubois nous a communiqué, en outre, des renseignements fort intéressants sur un second dolmen que l'on vient de découvrir tout récemment à Wéris : sur notre proposition, la section a émis un vœu *pour que des fouilles*

Digitized by Google

scientifiques soient pratiquées sans plus tarder, par la Société archéologique de Charleroi, sous le nouveau dolmen de Wéris, et qu'il soit avisé, le cas échéant, à sa conservation.

La section a examiné ensuite l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique. Les conclusions du rapport de notre collègue, M. de Munck, n'ayant soulevé aucune objection, on a passé à la discussion de la question : *L'homme a-t-il vécu en Europe à l'époque tertiaire ?*

M. Guignard a mis sous nos yeux une série de silex éclatés et craquelés provenant du gisement célèbre du *miocène* de Thenay (Loir-et-Cher). Il attribue la taille de ces silex, contrairement à l'avis de MM. les abbés Bourgeois et Delaunay et de M. de Mortillet, à l'influence des courants hydrothermaux dont on a pu observer les effets, encore au Moyen âge, dans la *région thenaysienne.*

M. le baron de Baye a exposé les différentes opinions émises par les sommités scientifiques au congrès de Lisbonne ; puis, à la suite d'une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Guignard. de Baye, Lohest, de Sélys-Longchamps, Dewalque et de Munck, M. Jacques a proposé de résumer ainsi le débat sur cette intéressante question : *Aussi longtemps que nous ne disposerons pas de matériaux plus convaincants que ceux dont on a fait la découverte jusqu'ici, il sera prudent de nous abstenir de croire à l'existence positive de l'homme à l'époque tertiaire ; toutefois, en théorie, nous pouvons admettre cette existence.*

L'examen de la notice de M. le docteur Cloquet a clôturé les travaux de la 1re section.

La science ne semble pas avoir tous ses apaisements au sujet de la poterie à l'époque paléolithique. La plupart des savants français en nient l'existence. Cependant les découvertes de M. Fraipont dans la grotte d'Engis et dans celle de Petit-Modave semblent assez concluantes.

M. le docteur Cloquet pense que la poterie, si elle a existé

Digitized by Google

réellement à cette époque, doit avoir été façonnée avec de l'argile pure. M. Fraipont dit lui-même que c'est là un des caractères de cette poterie. Néanmoins on peut voir des poteries étiquetées *paléolithiques* et dont la pâte renferme des corps étrangers.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Lohest, Cloquet et de Sélys-Longchamps, s'engage à ce sujet.

M. le docteur Cloquet pense qu'il serait sage de s'abstenir de tout jugement jusqu'au moment où des découvertes de poteries paléolithiques auront été faites dans des conditions offrant toutes les garanties pour la science et en suite d'une décision d'une commission compétente nommée pour se rendre sur les lieux afin de constater l'état du gisement.

Pour terminer la discussion, et sur la proposition de M. Walthère de Sélys-Longchamps, la section émet le vœu *que désormais, lorsque des découvertes importantes en archéologie préhistorique seront faites par des sociétés savantes ou par des particuliers, des commissions compétentes soient nommées pour constater la valeur de celles-ci et éviter ainsi, à l'avenir, tout doute à leur sujet.*

DEUXIÈME SECTION

Études historiques. — Histoire. — Géographie historique. Traditions. — Glossaires. — Légendes locales. — Institutions.

La seconde section a adopté les deux vœux suivants :

1° *Que les notaires soient autorisés par une mesure législative à remettre, dans les dépôts publics d'archives régulièrement organisés, les documents antérieurs à l'an XI, dont ils sont dépositaires.*

Ce vœu tend à assurer la conservation des greffes scabinaux et des protocoles des anciens notaires dont l'utilité historique est très grande et d'y faciliter les recherches.

Digitized by Google

2° *Que l'on continue dans les diverses provinces la publication du recueil des épitaphes et inscriptions monumentales antérieures au XIXe siècle.*

La même section a signalé aux sociétés fédérées l'examen des questions suivantes, afin que, par un travail de comparaison, on puisse arriver à dégager, dans les congrès ultérieurs, de l'ensemble de ces études régionales, certains faits généraux, établir des règles justifiées par la pratique et aboutir à des conclusions historiques d'une incontestable exactitude :

1° Rédaction de glossaires toponymiques des communes d'après le type proposé au congrès de Namur.

2° Recherches sur la statistique ancienne, spécialement :

a) Sur la population des villes;

b) Sur la population industrielle;

c) Sur le chiffre des contingents militaires fournis par les communes.

3° Déterminer les règles d'après lesquelles était organisée la magistrature communale.

4° Quels étaient le titre et les attributions du fonctionnaire représentant le souverain ou le seigneur près des administrations locales?

5° Rechercher quels étaient la base et le montant de l'impôt au Moyen âge et le mode de perception.

6° Dresser la liste des patrons de toutes les églises et chapelles en signalant celles qui auraient changé de vocables.

7° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique, en Belgique, et faire connaître les ouvrages classiques employés dans les établissements scolaires.

8° Publication de catalogues de bibliothèques monastiques et autres, antérieures au XVIIe siècle.

9° Inviter les membres à rechercher pour la localité qu'ils habitent les réponses au questionnaire relatif au *Folklore* qui sera publié dans le compte rendu du congrès.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION

Études archéologiques. — Archéologie. — Diplomatique. Épigraphie. — Numismatique.

La question : *Est-il à désirer que le gouvernement institue une commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'État ou par les communes?* a fait l'objet d'une longue discussion.

M. Mosheim a exposé le système adopté en Allemagne : *obligation d'avertir le gouvernement lorsqu'une société veut commencer des fouilles. — Envoi de délégués du gouvernement lesquels, de concert avec la société, dirigent les travaux.*

M. le comte de Marsy a donné connaissance à la section, de la loi du 30 mars 1887 qui régit la matière pour la France et un mémoire de notre collègue M. de Munck, sur la question, a été lu ensuite.

La troisième section a donc émis le vœu *que le projet de loi élaboré par l'Académie d'Archéologie soit appuyé par le congrès de Charleroi, en lui ajoutant toutefois comme corollaire l'article proposé par M. de Munck* et qui est ainsi conçu : *Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des objets pouvant intéresser les sciences ou l'art, sur un terrain appartenant à l'État, à une province, à une commune, à une fabrique d'église ou aux établissements publics, les membres de la commission des monuments et des fouilles devront exercer une surveillance immédiate, régulière et continue sur les dites fouilles, assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser à bref délai le gouvernement des mesures qui auraient été prises.*

Cette section a aussi discuté le travail de M. De Witte sur la question formulée comme suit : *Donner l'état actuel de la numismatique nervienne et un aperçu général des trouvailles de monnaies gauloises faites sur le territoire de l'ancienne Nervie.*

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION

Études artistiques. — Histoire de l'art. — Architecture. Arts industriels.

La quatrième section a voté les vœux suivants :

1° A l'unanimité : *Il est désirable que les lauréats du concours d'architecture pour le prix de Rome soient chargés pendant leurs années d'étude, et sans préjudice de leurs autres études, de lever en Belgique les plans d'un ancien monument dont ils établiraient les projets de restauration.*

2° A l'unanimité : *La section estime que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux.*

3° A l'unanimité : *Il est à souhaiter que non seulement le gouvernement veille à la conservation des restes de peintures murales qu'on découvre de temps à autre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.*

4° Par onze voix contre sept : *Pour les églises anciennes ou aucun vestige suffisant de polychromie n'a été relevé, le congrès émet le vœu de les voir conserver intactes.*

Ces trois derniers vœux ont été renvoyés à l'examen du prochain congrès par l'assemblée générale tenue à Lobbes.

La question franque, dont l'importance est si grande pour notre pays, a eu l'honneur d'être discutée en assemblée générale.

M. le baron de Baye a étendu fort heureusement les limites de la discussion en exposant l'état de la question de l'archéologie de l'époque barbare en Europe.

M. Kurth lui a succédé à la tribune et a développé avec grand talent, nous aimons à le reconnaître, cette théorie tout au moins nouvelle et qui lui est exclusivement person-

Digitized by Google

nelle, que les tombes à inhumation que l'on a rencontrées jusqu'ici en si grande abondance dans nos provinces wallonnes et que nous attribuons aux Francs, sont des sépultures de Gallo-romains, au moins pour la très grande majorité. Ce ne sont pas des barbares qui y reposent, mais des Gallo-romains ayant adopté la façon de s'habiller et de s'armer des Germains. Il y a du reste contradiction entre les déductions des archéologues et les textes de plusieurs auteurs anciens.

L'orateur tire aussi un argument en faveur de sa thèse, de la toponymie : les localités wallonnes portent des noms dérivés de langue romane, tandis que les localités flamandes portent des noms d'origine germanique. Il met en avant la séparation des deux langues qui existe chez nous : s'il est vrai que les tombes que l'on trouve dans les provinces wallonnes sont des sépultures de Francs, où sont alors celles des Gallo-romains de ces provinces ? Comment se fait-il que les Wallons parlent encore le wallon ? Ils devraient aussi parler une langue germanique. Enfin M. Kurth fait appel à l'anthropologie.

MM. Bequet et Van Bastelaer ont répondu au nom de l'archéologie en insistant sur la différence qui existe, non seulement dans le mode de sépulture, puisque les Francs inhumaient, tandis que les Gallo-romains incinéraient leurs morts, mais encore dans les armes, les bijoux, etc.

Des quantités de cimetières gallo-romains ou belgo-romains à incinération ont été découverts et fouillés dans nos provinces wallonnes.

Les Gallo-romains n'ont pas adopté les mœurs des barbares, c'est le contraire qui a eu lieu. Que demandaient ceux-ci, sinon de pouvoir s'asseoir au banquet de la civilisation ? Les Francs ont envahi le territoire de l'empire, mais ils ont subi l'influence de la civilisation romaine.

Quant à la division des langues, elle semble due à ce fait

Digitized by Google

que les provinces flamandes ont été moins romanisées que les provinces wallonnes.

M. le docteur Jacques a déclaré ensuite que la science anthropologique est en parfait accord avec l'archéologie et qu'elle observe, sur les ossements que renferment les sépultures franques, les caractères les plus purs de la race germanique.

Enfin le P. Van den Gheyn a demandé à M. Kurth de quelle époque datait cette toponymie sur laquelle il s'appuie, en d'autres termes depuis quand nos localités portent-elles les noms que nous leur connaissons aujourd'hui.

Au cours de la dernière assemblée tenue à Lobbes, sur la proposition de M. le général Wauwermans, en l'absence d'une demande formelle d'une de nos sociétés savantes, il a été décidé, à l'unanimité, que le congrès ce réunirait, l'an prochain, dans une ville neutre, c'est-à-dire ne possédant pas de société d'archéologie, à Lierre, par exemple, pour entreprendre une excursion en Zélande.

Tel est, Messieurs et chers Collègues, en attendant la publication *in extenso* du compte rendu officiel, le résumé des travaux du congrès de Charleroi aux organisateurs duquel nous vous proposons d'adresser nos meilleures félicitations.

Bon Alfred de Loë.

Bruxelles, le 4 septembre 1888.

Digitized by Google

LES ANCIENNES

PEINTURES MURALES

DÉCOUVERTES EN 1887

DANS L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN

A HAL

J'ai profité dernièrement de ma présence à Hal, pour étudier, dans l'église de Saint-Martin, les peintures murales qui y ont été découvertes à partir de juillet 1887. Elles sont importantes et méritent de fixer notre attention. Les décorations de ce temple datent, presque toutes, du xve siècle.

*
* *

La chapelle absidale renferme, sinon les plus belles, du moins les plus intéressantes peintures murales de l'église. Quatre panneaux, encore en bon état, permettent de se figu-

Digitized by Google

rer le bel effet que devait produire l'ensemble de la décoration. Les sujets, généralement peints sur fond d'or gaufré, représentent les principales scènes du martyre de sainte Catherine d'Alexandrie, patronne secondaire de l'église. Dans l'arcature du cintre, on voit *la sainte endurant le supplice de la roue*. Cet instrument de torture est garni de lames tranchantes. L'empereur Maximin II ou *Daïa*, coiffé d'une couronne très haute et richement ciselée, préside à cette cruelle exécution. Le peintre a usé ici d'un procédé fort simple pour désiner les chevelures et les barbes des personnages : sur le ton brun général des cheveux, il a tracé des lignes très fines en ocre jaune. Les mains des personnages sont disproportionnées, par leur grandeur, avec les autres parties très grêles du corps, défauts caractéristiques des peintures de l'époque gothique.

Dans les panneaux suivants, voici les sujets : *les idoles se brisent au moment où l'empereur ordonne à la sainte de les adorer ;* puis l'on voit l'*immersion dans l'huile bouillante*.

Dans une autre arcature, l'artiste a représenté *le corps de la martyre traîné, sur le sol, par un cheval*. L'empereur, accompagné d'un bourreau vêtu d'une robe écarlate, assiste également à ce supplice. Plus loin, on remarque *la flagellation de la martyre* et enfin *la décapitation*. Dans la dernière scène, l'artiste a représenté *Dieu sous la figure d'un juge, debout devant l'empereur et lui reprochant ses crimes ; le bourreau, à genoux, implore son pardon, tandis que le feu du ciel tombe sur les coupables*.

Dans certains tableaux, la jeune vierge est presque entièrement nue ; mais nous devons rendre cette justice à l'artiste qu'il a eu le tact d'enlever à cette nudité tout caractère choquant. Il n'y aurait tout au plus qu'une exception à faire quant à la scène de la flagellation.

*
* *

Digitized by Google

Sainte Catherine, appelée par les grecs *Ecatherine*, vivait sous Maximin, vers 312. Ses actes ont été considérablement interpolés ou corrompus. On lit dans le ménologue de l'empereur Basile, qui les a suivis, qu'elle était de sang royal, qu'elle confondit une assemblée de cinquante philosophes païens avec lesquels Maximin l'obligea de discuter, que ces philosophes se convertirent et qu'ils furent brûlés tous ensemble pour ne pas avoir voulu abjurer leur nouveau dieu. Les actes de la sainte ajoutent qu'elle fut attachée à une machine composée de plusieurs roues, garnies de pointes très aigues, mais que quand on voulut faire agir les roues, les cordes se brisèrent miraculeusement, en sorte que la martyre fut délivrée et qu'on la condamna ensuite à être décapitée (*Vies des pères, martyres et autres principaux saints*, etc., par Albon Butler ; ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Godescard ; nouvelle édition, revue par le chanoine de Ram, 1854, t. VI, pp. 247 à 249. — Voyez aussi : Jos. Assémani, *in Cal. Univ.* ad. 24 nov. t. V, p. 375.)

D'après une autre légende, les lames se brisèrent au toucher du corps ; d'après une autre encore, les deux roues, volèrent en éclats, au moment du supplice.

Ce dernier miracle est représenté sur une des nombreuses et riches enluminures du manuscrit du xve siècle, de Jean Mielot, qui fait partie du fonds français à la Bibliothèque nationale, à Paris, sous le n° 6449, et qui a été publié, en 1881, par M. Marius Sepet sous le titre de « *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie par Jean Mielot, l'un des secrétaires de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.* »

Voici, concernant ces roues, des détails curieux que nous trouvons dans les *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, par le P. Cahier, tome Ier, p. 371, v° *Epée* : Sainte Catherine d'Alexandrie. — On pourrait imaginer que l'épée, dans sa main, marque la parole de Dieu sur ses lèvres ; puisque la roue dentée (non pas toujours brisée) semble indiquer,

Digitized by Google

en somme, le genre de son martyre. Toutefois, elle subit la décollation après que l'appareil destiné à son supplice eut été brisé par la foudre ». — P. 428, v° *Foudre* : « On raconte qu'une machine préparée pour tailler en pièces le corps de sainte Catherine, fut brisée par la foudre au moment où l'on voulait la soumettre à ce supplice. D'après la légende, les fragments de cette machine volèrent au loin avec tant de violence, qu'une multitude de spectateurs en furent blessés ou même tués ». — P. 734, v° *Roue* : « La roue est souvent brisée, mais ailleurs cet instrument n'est ni rompu, ni armé de pointes ou de glaives. D'après les légendes, l'empereur avait fait préparer une machine formée de quatre roues, qui devait tailler en pièces le corps de la sainte, et un ange fit voler au loin les fragments du mécanisme qui allèrent blesser dans la foule grand nombre de spectateurs. (Voir *Legend. aur.*, cap. CLXXIJ.)

Une légende rapporte que ce fut le père de sainte Catherine qui ordonna les tourments et décapita lui-même son enfant. Sainte Catherine serait la fille de Maximin Daïa, césar d'Alexandrie, connu sous le nom de Maximin II. Or, d'après le ménologue de l'empereur Basile, sainte Catherine était fille de Costus, roi de Cilicie (Arménie) et de la reine Sabinelle. Elle perdit son père avant d'embrasser la religion catholique et, par conséquent, avant de recevoir le baptême ! On le voit, toutes ces assertions tombent d'elles-mêmes ; elles n'ont pas moins achevé d'obscurcir la naissance et la vie de sainte Catherine, car elles ont été répandues par la plupart des écrivains qui se sont occupés de cette martyre.

Jean Mielot a confondu Maximin, roi d'Alexandrie, avec Maxence, empereur romain. Dès lors le gâchis fut complet. On sait que Maxence a fait martyriser sa femme qui s'était convertie au christianisme ; sainte Catherine étant la fille d'un roi, comme nous l'avons vu, et Maxence ayant été confondu avec Maximin qui ordonna les supplices de sainte

Digitized by Google

Catherine, cette dernière est devenue, pour les auteurs, tour à tour, la fille de Maxence et de Maximin et c'est ainsi que la légende a fait du père le bourreau de son enfant ! Aucune vie de sainte Catherine ne dit qu'elle aît subi d'autres supplices que ceux de la roue armée et de la décapitation. On ne voit, nulle part, que la vierge aît été traînée par un cheval, immergée dans l'huile bouillante ou flagellée ; la roue et la décapitation seules sont mentionnées dans le ménologue de l'empereur Basile et les autres documents dignes de foi. Le peintre a donc exécuté ses tableaux, à Hal, d'après les données les plus fantaisistes. Les belles enluminures du manuscrit de Jean Mielot, qui reproduisent si fidèlement les principales scènes de la vie et du martyre de sainte Catherine, prouvent combien l'artiste est sorti du vraisemblable pour reproduire, sur les murs de l'église de Hal, des supplices que la sainte n'a jamais endurés. Ces tableaux représentant des tortures atroces, étaient bien des sujets faits pour terroriser les pauvres populations du Moyen âge !

*
* *

Des peintures murales moins anciennes que les précédentes, ont été mises au jour dans la chapelle de la Vierge. De nombreuses couches de badigeon recouvraient ces décors qui ne doivent guère dater que du XVIe siècle. L'action corrosive de la chaux a anéanti la dorure qui les rehaussait et a terni les couleurs. Voici les sujets : *vingt anges* vaguement représentés sur un fond bleu-gris, dans les compartiments de la voûte. La disproportion qui existe entre les diverses figures, mais qui ne nuit pas à l'effet de l'ensemble, prouve que ces peintures ont été exécutées sans un plan bien arrêté. Les contours, les plis des draperies et les autres détails ont été tracés en noir au pinceau avant la pose des couleurs plates ; le

Digitized by Google

rouge-brun, le bleu d'outremer et le cobalt dominent dans ces peintures. Les bois sont peints en ocres jaune et brune et les lumières en blanc. Ces *anges formant une symphonie céleste* ont, entre leurs mains, les instruments de musique de l'époque, tels que le chalumeau, la trompette, la musette, le tambourin, la cithare, le triangle, les violes de différentes grandeurs, l'orgue portatif, etc.

*
* *

De part et d'autre de la baie qui perce le mur du côté de l'épitre, on remarque des sujets d'environ 2m50 de hauteur. Celui de gauche représente *saint Georges revêtu d'une armure dorée et en partie recouverte d'un vêtement blanc orné d'une croix rouge. Le saint terrasse le dragon.* La peinture est exécutée sur fond bistre. A droite on voit la figure de *saint Christophe passant l'eau avec l'enfant Jésus sur l'épaule.* (voir le P. Cahier, *ibidem*, p. 56). Du côté de l'Evangile, se trouve, dans les mêmes dimensions, *saint Jean l'Evangéliste ;* la quatrième figure qui complète la décoration de la chapelle est entièrement effacée. Ces figures sont largement dessinées et vigoureusement peintes. Les couleurs sont simples, sans mélange ; les draperies ont dû être richement damassées d'or. Chaque personnage se trouve sous un dais du style gothique. Ces dais, de deux dessins différents, étaient entièrement dorés ; les détails architecturaux sont indiqués par des lignes noires tracées sur or. Circonstance assez rare pour cette époque, le peintre a bien observé les règles de la perspective linéaire. Les dais ont la forme de tours gothiques percées de fenêtres coloriées, dont les tons s'harmonisent parfaitement avec les couleurs dominantes. Ils sont décorés de *deux figures de guerriers et de quatre anges.*

Il est probable que les peintures représentant saint Georges et saint Christophe auront été exécutées aux frais des

Digitized by Google

confréries des Arbalétriers et des Archers de Hal, institutions très florissantes, à cette époque, dans cette ville.

*
* *

On voit, dans la nef principale, deux niches pratiquées dans les piliers de l'entrée du chœur. La peinture des parois tient le milieu entre la peinture murale et la peinture de tableau.

L'action corrosive de la chaux n'a laissé entièrement intacte que la couleur rouge.

Dans la niche du côté gauche, l'artiste a représenté les principales scènes de la vie de saint Jean-Baptiste. Les divers sujets sont encadrés dans des ornements architecturaux dont la partie supérieure est garnie de créneaux.

Les sujets de ces peintures sont : *l'Annonciation de la naissance du saint; le baptême de Jésus-Christ; le banquet d'Hérode; la danse de la fille d'Hérodiade; la décollation et la présentation de la tête de Jean à Hérodiade.*

Tous ces sujets sont traités avec une grande richesse de détails et d'ornementations. Les têtes des personnages, achevées avec soin, sont pleines d'expression.

Dans la niche, du côté droit, on voit les épisodes de la vie de saint Martin. La première peinture représente *saint Martin sous un dais.* Au-dessus de cette peinture on voit *Notre-Seigneur entre deux anges ; deux autres anges soulèvent les draperies du trône et un cinquième plane à droite.* Le sujet de la seconde peinture est l'*Administration du Sacrement du baptême,* où figurent *un grand nombre de personnages.* Enfin, la troisième peinture nous fait voir *Saint Martin offrant le saint sacrifice de la messe.* La *boule de feu* légendaire y est représentée, ainsi qu'*un ange qui déroule une banderole.*

*
* *

Digitized by Google

D'autres peintures murales furent encore mises au jour ; elles ont été enlevées, — à cause des démolitions faites dans l'église, — heureusement après avoir été calquées. Les deux principales se trouvaient dans le bas côté de droite, près de l'autel de la Sainte-Trinité. Elles mesuraient chacune environ 4 mètres carrés de superficie ; les sujets étaient : *Jésus crucifié ; la sainte Vierge et saint Jean ;* enfin, *la Mère de Dieu assise et soutenant sur ses genoux le corps de son divin Fils détaché de la croix. Un chevalier portant une cotte aux armes de sable au lion contourné d'argent,* était agenouillé devant ce dernier groupe. A l'arrière plan, on apercevait *un saint,* probablement le patron du donateur.

*
* *

Telles sont les principales peintures murales qui ont été découvertes, en 1887, dans l'église de Saint-Martin, à Hal. Peu de tableaux décoratifs aussi importants ont été mis au jour en Belgique depuis longtemps et nous avons l'espoir que le Gouvernement saisira cette occasion de déférer au vœu qui a été voté par la 4e section du Congrès d'Archéologie de Charleroi : « *que non seulement le Gouvernement veille « à la conservation des restes de peintures murales qu'on décou- « vre de temps à autre dans les anciennes églises, mais qu'il « prenne la généreuse initiative de faire restaurer celles qui « offrent pour l'art un véritable intérêt.* »

Les anciennes peintures murales de l'église de Saint-Martin, à Hal, doivent être placées, en première ligne, dans cette catégorie.

ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Wauters, président ; Van Bastelaer, vice-président ; Destrée, second conseiller ; de Behault de Dornon, secrétaire général ; P. Saintenoy, secrétaire ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; Benoidt, trésorier ; Buysschaert, Cassiers, Cumont, de Brabandère, de Prooft, de Raadt, baron de Royer de Dour, Drion, Hachez, Joly, Lhoest, Mahy, Nève, Paulus, Préherbu, R. Van Bastelaer, Van der Smissen, van Havermaet, van Sulper, membres effectifs ; Colinet, De Passe, chevalier J. Diericx de Ten Hamme, Michaux, Van Peteghem et Titz, membres associés.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance : MM. Delessert, Jean de Buisseret, de Cannart d'Hamale, Hanon de Louvet, baron de Loë, de Munck et De Schryver.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 septembre 1888 (*Adopté*).

M. de Behault de Dornon donne ensuite communication de la correspondance.

Digitized by Google

MM. Le Borne, Van der Smissen et Henri Siret remercient pour leur nomination de membres de la société.

L'Administration communale de Bruxelles fait don des photographies de deux culs-de-lampe, en pierre blanche, servant de supports de poutre, découverts tout récemment, à l'Hôtel de Ville, dans l'épaisseur d'un des murs de refend de l'ancien cabinet de M. le Secrétaire communal, situé au premier étage, vers la Grand'Place (aile gauche construite en 1444, entre la rue de la Tête d'Or et la Tour). Par l'organe de M. le Président, elle prie la Société de vouloir bien lui procurer, si possible, quelques explications au sujet des sculptures qui figurent sur ces culs-de-lampe.

Le *Nederlandsche Leeuw*, de La Haye, envoie ses bulletins mensuels.

MM. Van Bastelaer, Van Peteghem, de Raadt, de Behault et Mahy font don d'ouvrages et d'estampes.

M. G. Cumont fait don d'une francisque, d'une framée, d'un scramasaxe et d'une pointe de flèche, trouvés dans le cimetière franc d'Overlaere, près de Tirlemont *(Vifs remerciements)*.

MM. Hymans, baron Liedts, de Nimal, Van den Corput, abbé Van den Gheyn, Walton, Niffle, Guignard, Ernest Paulus, Fr. Devigne, Max de Troostemberg, René Van Bastelaer, Eug. Nève et Zech sont nommés membres effectifs à l'unanimité.

MM. Duyck, Otto, Crispin et Somville sont élus membres associés à l'unanimité.

Sont présentés comme membres effectifs : MM. Alfred Vromant et Van der Kelen-Bresson ; comme membre associé : M. A. A. Reynen.

Il sera procédé à leur élection à la prochaine séance.

M. Van Bastelaer lit un travail sur *La question franque au Congrès de Charleroi (Vifs applaudissements)*.

M. le Président prend la parole pour faire remarquer que

Digitized by Google

plusieurs arguments invoqués par M. Van Bastelaer peuvent être contestés, mais qu'une discussion à ce sujet entraînerait trop loin ; en conséquence, il se borne à faire, à ce sujet, ses réserves.

M. Buysschaert donne le *Compte rendu* de l'excursion à Gaesbeek, Lennick-St-Martin, Lennick-St-Quentin et Lombeek-Notre-Dame *(Applaudissements prolongés)*.

M. Wauters ne croit pas que les populations apportaient, au Moyen âge, pour la construction d'un monument, les matériaux extraits du sol de leur localité, quand ces populations n'étaient pas placées sous l'autorité du même seigneur. Ainsi les habitants de Castre n'ont pu apporter, pour cette raison, des pierres pour la construction de l'église de Lennick-Saint-Quentin. Ces pierres doivent venir de Schepdael ou de Dilbeek.

M. Cumont. Ce fait a été indiqué par M. Rutot, lors d'une excursion de la Société belge de Géologie faite aux environs de Dilbeek, le 20 mai 1888. M. Rutot a montré à ses collègues les puits d'où l'on a extrait les pierres *a variolaria*, dont on a construit, au Moyen âge, la plupart des monuments de Bruxelles : première enceinte, église des SS. Michel et Gudule, etc. Il est à remarquer que l'abbaye d'Afflighem, et l'église de Lède, près d'Alost, etc., ont été faites avec les matériaux trouvés sur place.

M. de Proft, au nom de M. Ed. Van der Smissen et au sien, lit la proposition suivante :

« Notre Société, dans la pensée de ses fondateurs, est non seulement une société d'études, mais aussi une société d'action. Un des buts qu'elle veut atteindre est, en effet, *d'empêcher la destruction des monuments, offrant un intérêt au point de vue de l'art ancien et de l'histoire et de s'efforcer, le cas échéant, d'en obtenir la restauration.*

« Aussi, à peine née, s'occupa-t-elle d'obtenir la conservation des ruines de l'Abbaye de Villers ; un vœu, en ce sens, fut voté et transmis à la Direction des Beaux-Arts. Nous rappellerons également le succès que la société vient d'obtenir en préservant, non seulement

Digitized by Google

les restes de la *Tour-Noire* de la destruction, mais en obtenant même la restauration de ce monument du XIIe siècle.

« C'est un vœu analogue que nous venons soumettre à votre approbation.

« Depuis longtemps, la restauration de l'église de Notre-Dame-au-Sablon est décidée en principe, dans l'opinion et au sein des pouvoirs publics, tant par nos magistrats communaux que par le Gouvernement.

« De 1879 à 1885, 1,200,000 francs furent consacrés à restaurer certaines parties de l'église, mais en 1885, la mort de l'architecte chargé de cette restauration, vint arrêter les travaux ; et, depuis lors, cet édifice, un des plus remarquables de la ville de Bruxelles, continue à tomber en ruines. L'hiver dernier, des pierres se détachèrent de la façade ; des cloisons durent être établies, par ordre de la police, pour la sécurité des passants. A l'intérieur, la situation n'est pas moins fâcheuse : les belles peintures murales qui ont été exécutées, dans le chœur, d'après les anciennes décorations découvertes, il y a une dizaine d'années, se détériorent sensiblement sous l'action de l'humidité qui, par les fissures, pénètre dans le temple.

« Nous croyons savoir que la ville de Bruxelles, d'une part, le Gouvernement, d'autre part, sont disposés à accorder des subsides ; mais, comme nous l'avons dit, les travaux sont interrompus depuis trois ans.

« Il s'agit, dans notre pensée, de rappeler à l'Administration communale et au Gouvernement l'urgence de la restauration de l'église de Notre-Dame-au-Sablon. Le moment nous paraît d'autant plus propice que, dans quelques mois, doit être discuté, devant les Chambres, le budget des cultes. Nous espérons y voir inscrire enfin un crédit en vue de l'exécution de ce travail.

« Nous avons donc l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« La Société d'Archéologie de Bruxelles émet le vœu de voir l'Administration communale de Bruxelles et le Gouvernement continuer la restauration de l'église de Notre-Dame-au-Sablon.

« Prie le Bureau de bien vouloir s'occuper de la rédaction définitive de ce vœu et de le transmettre aux pouvoirs compétents en l'appuyant des motifs qu'il croira convenables. »

M. Wauters. Avant de pouvoir discuter, nous devrions

Digitized by Google

être fixés sur l'opportunité du projet de restauration et d'achèvement de l'église.

L'église du Sablon est inachevée, elle n'a jamais, du reste, été terminée. M. l'architecte Schoy a fait un projet complet de restauration, mais ce plan nécessiterait de très grandes dépenses et, en définitive, ce serait créer une église nouvelle.

M. P. Saintenoy croit que l'on peut admettre le vœu de MM. de Proft et Vander Smissen. Il dit que la question est à l'étude et qu'un architecte de grand talent est chargé de reprendre la succession de M. Schoy. Le vœu n'aurait donc d'autre résultat que d'amener une solution plus rapide de la question.

M. Van Bastelaer appuie le vœu.

M. Hachez demande à qui incombe la responsabilité de l'état de choses actuel.

M. Vander Smissen. Nous demandons simplement la continuation de la restauration. Le Conseil communal est indemne dans cette affaire. M. Allard a établi l'état actuel des choses : la fabrique est sans ressources; il faut donc s'adresser au Gouvernement et à la ville.

L'assemblée préalablement consultée, décide qu'il y a lieu de donner une suite favorable à la proposition de MM. de Proft et Van der Smissen, et qu'en conséquence, le Bureau se chargerait d'adresser le vœu suivant à l'Administration communale et au Gouvernement :

« La Société d'Archéologie de Bruxelles émet le vœu de « voir l'Administration communale de la ville de Bruxelles « et le Gouvernement, continuer la restauration de l'église « de Notre-Dame-au-Sablon. La société, cependant, n'entend « pas se prononcer au sujet de l'exécution des plans proposés « pour l'achèvement de l'église. »

M. Destrée signale deux retables des plus considérables du pays et remarquables surtout par leur ancienne polychro-

Digitized by Google

mie. L'un provenant de l'église de Pailhe, se trouve actuellement à la Porte de Hal, l'autre appartient à l'église d'Oplinter. Ils portent la main coupée. Ce signe qui n'avait pas été remarqué par les archéologues sur ces objets d'art permet de les restituer à l'école anversoise. Les rétables précités doivent être considérés comme des productions des plus considérables qui soient sorties des ateliers de nos anciens imagiers.

M. Destrée soumet ensuite aux auditeurs une curieuse statuette polychromée, représentant St Pierre, il montre une marque estampée, représentant trois étoiles faites dans le pied de la statue, et une autre très compliquée faite sur la polychromie même.

L'honorable conseiller énumère ensuite les différentes pièces qu'il a eu l'occasion d'étudier tout récemment et portant des marques. Il insiste en particulier sur celles accompagnées d'un maillet. Ces points si importants pour l'histoire de notre art national seront, d'ailleurs mis plus tard, nous l'espérons, dans toute leur lumière.

M. le Secrétaire général fait savoir que la collection de photographies prises par la société pendant ses excursions de 1888, sera exposée au local, à chaque séance mensuelle et que pour en acquérir des exemplaires MM. les membres sont priés de s'adresser à M. L. Paris, bibliothécaire-archiviste.

La séance est levée à 11 heures.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

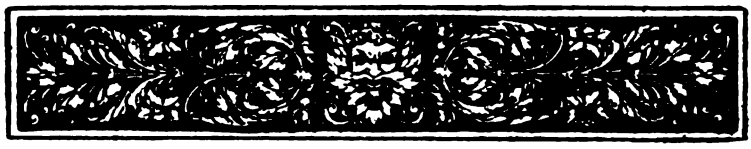

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

AU

CHATEAU DE GAESBEEK

AUX ÉGLISES DES

villages de Lennick-St-Martin, de Lennick-St-Quentin et de Lombeek-Notre-Dame.

Le 17 mai, la Société d'Archéologie de Bruxelles a fait sa première excursion annuelle aux villages de Gaesbeek, de Lennick-St-Martin, de Lennick-St-Quentin et de Lombeek-Notre-Dame.

Partis de Bruxelles à 8 heures du matin, les excursionnistes : MM. Paul Saintenoy, Victor Drion, Alphonse Hanon de Louvet, Hippolyte Mahy, José de Almeida Prado, Armand de Behault de Dornon, comte Georges de Looz-Corswarem, Charles de Proft, Aimé Rutot, Simon De Schryver, Henri van Havermaet, Hankar, Joseph Destrée, Diericx de Ten Hamme, Janssens-de Burges, Léon Delevoy, Collinet, van Malderghem, baron Alfred de Loë et Louis Buysschaert arrivent au chemin de Gaesbeek, vers 9 1/2 heures, par le tramway vicinal. Le château de Gaesbeek apparaît, sur une éminence, à peu de distance de là. Après un court trajet,

Digitized by Google

nous nous trouvons à l'entrée du château où nous sommes reçus par MM. Van Cromphout, régisseur ; Martelli, un ami de la famille d'Arconati, et Van Holder, directeur des travaux de restauration, qui, avec la plus grande obligeance nous introduisent et nous servent de ciceroni.

L'histoire qui se rattache à cette ancienne demeure féodale est insérée dans la notice de notre éminent président, M. Alph. Wauters, sur *Gaesbeek, son Château et ses Seigneurs*. Je me bornerai donc à faire le compte rendu de notre excursion.

Le château de Gaesbeek actuel remonte au XVIe siècle et appartient à la catégorie des châteaux à enceintes circulaires comme ceux de Beersel (Brabant), de Wynendaele (Flandre occidentale), de Gaevere (Flandre orientale) et de Peteghem (même province). Il est situé sur une éminence au pied de laquelle coulent les eaux du Slagvyverbeek ; entourées de fossés, ses tours dominent les environs. Il possède un parc magnifique de 24 hectares, dans lequel une chapelle, consacrée en 1628, occupe la place où s'élevait jadis un ermitage.

Les parties les plus intéressantes de ce vieux manoir, mélange d'architecture de diverses époques, sont : *La Porte d'entrée, la Tourelle de l'escalier* et *la Tour de Lennick* ou *Nouvelle Tour*.

La Porte d'entrée, en ogive, est flanquée de deux tours massives, on y voit encore les rainures dans lesquelles glissait la herse. Ces deux tours sont éclairées par deux ouvertures quadrangulaires et des embrasures qui commandaient le pont-levis, aujourd'hui remplacé par un pont fixe en pierre. Le sommet de ces tours, après diverses transformations, est couronné par des créneaux. Nous pénétrons dans la cour intérieure formant une vaste terrasse d'où la vue embrasse un horizon boisé d'un fort bel effet. La façade intérieure de la porte d'entrée est garnie de fausses baies dans le même style que celui des fenêtres de la *Tourelle de*

Digitized by Google

l'escalier. Le corps de bâtiment de droite qui vient d'être complètement remanié est la partie habitable du château.

La Tourelle de l'Escalier dont j'emprunte la description à la notice de M. A. Wauters, page 52, est la partie incontestablement la plus intéressante du château, par sa construction et son élégance.

« C'est une tourelle carrée surmontée d'un petit campa-
« nile; dans cette tourelle monte un petit escalier de
« 84 marches construit avec un art remarquable. Sa cage
« forme un espace vide dans toute sa hauteur, carré et
« bordé d'un mur à hauteur d'appui ; des colonnettes pla-
« cées à chacun des angles, portent des nervures croisées
« qui soutiennent les voûtes sur lesquelles sont placées les
« marches et qui s'appuient à d'autres colonnettes, engagées
« dans les angles de la tourelle. Nous ne connaissons pas
« d'exemple, en Belgique, d'une construction analogue.
« Cette tourelle, le bâtiment entre la grande tour et le bâti-
« ment de l'entrée, reçoivent le jour par des fenêtres dont
« la date n'est pas douteuse; elles sont quadrangulaires,
« à meneaux croisés, en pierres, et surmontés d'un petit
« fronton. »

La Tour de Lennick ou *Nouvelle Tour,* renferme la *salle des Chevaliers* communiquant avec la *salle des gardes,* située immédiatement au-dessus, par une ouverture circulaire appelée *œil,* pratiquée au centre de la voûte par laquelle, au moyen d'un treuil, on montait les munitions. Cette tour, d'une masse imposante, se termine par un toit conique, d'une grande élévation, percé de quelques lucarnes.

Le corps de logis reliant la *Tour de Lennick* à la porte d'entrée a été démoli nouvellement pour être reconstruit. A gauche de l'entrée, existait un bâtiment aboutissant à une grande tour surmontée d'une plateforme; il a été ravagé par un incendie ; sur les restes furent élevées par M. Paul d'Arconati, les écuries et les remises actuelles.

Digitized by Google

On voit encore dans la partie méridionale du mur d'enceinte, les saillies demi-circulaires indiquant l'emplacement des tours qui ont été abattues. A gauche, dans la cour, masquée par des buissons, est l'entrée des souterrains composés de deux salles dont l'une est éclairée par un créneau percé dans le mur d'enceinte du côté du parc, et l'autre par la première, au moyen de l'escalier qui y donne accès. Dans cette dernière existait un long couloir voûté par où, d'après la tradition, s'échappa Sweder d'Abcoude. Ce passage souterrain a été muré.

D'après la même tradition, il aurait existé des souterrains sous toute l'étendue de la vaste cour du château. Est-ce conjecture? Toujours est-il qu'un indice semblerait le prouver en partie, c'est la poterne du mur d'enceinte du côté Est à laquelle on avait acces par la contrescarpe.

Toute la construction, en pierres à l'extérieur, en briques à l'intérieur, est de petit appareil. Je constate le fait en passant parce que j'aurai à y revenir. Les matériaux employés sont aussi de natures différentes ; je laisse ici, à ce propos, la parole à mon honorable confrère M. Rutot :

« L'encadrement de l'ogive de la porte est tout entier en grès calcareux à *nummulites variolaria*, semblable à celui utilisé pour les murs de la première enceinte de Bruxelles de 1150. Ce grès à *nummilites* a été exploité activement pendant tout le Moyen âge, le long d'une ligne partant de Berchem-Ste-Agathe et allant jusqu'à Baeleghem, au sud de Gand. Autour de cet encadrement formé de pierres taillées, le mur est constitué de moëllons de grès et de *quartzites* verdâtres, avec des fragments plus rares de *schiste* vert, le tout provenant du terrain *silurien* des environs de Tubize et de Lembecq. Enfin au milieu de ces pierres siluriennes brutes et intaillables, j'ai reconnu une dalle de grès à *nummulites planulata* formé d'une accumulation pressée de ces *foraminifères*. Ce grès n'est que le durcissement local et

Digitized by Google

irrégulier d'un niveau spécial qui se trouve vers le sommet de la partie supérieure sableuse de l'étage *Yprésien*, sur lequel est bâti le château et qui forme le soubassement de toute la région. Ces grès à *nummulites planulata* ne forment pas, comme le grès à *nummulites variolaria*, un niveau constant, mais de simples lentilles isolées que l'on rencontre par hasard, soit en creusant des fondations profondes, soit en creusant les puits domestiques. Le niveau sableux à *nummulites planulata* seul est constant, mais son durcissement gréseux ne l'est pas. »

Je me permettrai, Messieurs, d'attirer votre attention sur la restauration de ce vieux domaine. Je ne m'étendrai pas à vous faire la description complète du projet de M. Charles Albert ; vous occupant avec intérêt d'archéologie, vous l'aurez certainement examiné lorsqu'il a été exposé.

Je ne parlerai que de l'ensemble, pour ne pas sortir trop longtemps du rôle qui m'est assigné.

Je commencerai par la partie en construction. Je reviens ici à la constatation que j'ai faite de l'emploi du petit appareil dont se sont servi les premiers constructeurs. Je demande pourquoi l'artiste chargé du travail ne s'est pas conformé, en tous points, à cette méthode. C'était le point de départ. Vous avez pu remarquer que pour le rétablissement du chemin de ronde extérieur aboutissant à *la Tour de Lennick*, il a employé la pierre de France en grand appareil. Pourquoi ? Notre pays ne possède-t-il pas des matériaux suffisants et n'était-ce pas le cas, ici surtout, de rester Belge, en n'introduisant pas dans une œuvre aussi importante des matériaux étrangers ? Cela détonne à la raison et à la vue, à côté des autres parties anciennes du château.

Dans la cour intérieure, pour ce qui concerne la partie architecturale du corps de logis de droite, réunissant *la Tour de Lennick* à celle du sud, il est à regretter que le style élégant et simple de la façade de *la Tourelle* renfermant l'es-

Digitized by Google

calier, n'ait pas été suivi ; il eut été certainement d'un effet plus magistral, sur une aussi grande étendue, pour laquelle il convenait beaucoup mieux que cet éternel style flamand soi-disant, de maison bourgeoise. Il fallait une certaine unité, puisque les constructions encore existantes dataient de la même époque. J'ignore quelles ont été les considérations qui ont pu amener l'artiste à laisser de côté les éléments qu'il avait devant lui ; mais je persiste à dire que pour faire une œuvre méritante au point de vue architectonique dans une restauration, il ne faut pas se laisser conduire par une imagination fantaisiste qui ne peut que vous faire dévoyer complètement du véritable but à atteindre. Ce n'est pas faire de l'architecture, c'est faire du décor.

Passez-moi, Messieurs, cette digression ; mais en présence des faits que j'ai constatés, je n'ai pu les laisser passer sous silence.

Je reprends la suite de notre excursion. — Vers midi, après avoir pris congé de M. Van Cromphout, nous quittons le château de Gaesbeek pour nous rendre, en traversant une partie du parc, à l'ancien logis du bailli.

A midi, à peu de distance de là, nous nous réunissons à l'auberge où, grâce aux soins obligeants de notre honorable collègue, M. le baron de Loë, nous trouvons un copieux déjeûner. La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre tous les membres pendant ce gai festin ; nous nous faisons part de nos impressions, de nos observations, surtout de nos critiques, tant sur les choses que sur les hommes, mettant, pour un instant, l'archéologie de côté.

A deux heures et demie, nous reprenons notre marche et nous arrivons vers 3 heures, au village de Lennick-St-Martin. Son église, à part l'abside de forme carrée, les chapiteaux et les bases octogonales de ses colonnes, offre peu d'intérêt. Nous nous dirigeons sur Lennick-St-Quentin. M. Dierix de Ten Hamme nous lit, sur ce monument, un article de

Digitized by Google

M. A. Wauters (*Histoire des environs de Bruxelles,* t. I, p. 242) ; je ne saurais mieux faire que de le reproduire :

« L'Église de St-Quentin, plus riante que celle de St-Martin, présente des parties plus anciennes encore que le chœur de celle-ci. La nef, qui est soutenue par deux rangées de colonnes cylindriques et qui a été modernisée à l'intérieur, reçoit le jour par de petites baies à ogives arrondies, hautes et profondes, formant des ouvertures en fer à cheval, telles que l'on en construisait pendant l'époque romane, vers l'an 1100. Les collatéraux ont été rebâtis plus tard, à l'époque ogivale.

« Les transepts, dont le toit repose sur une corniche à modillons, tantôt simples, tantôt à têtes grimaçantes, se terminent latéralement par deux pignons triangulaires ayant leurs côtés extérieurs garnis de crochets et leurs extrémités inférieures décorées de clochetons. Le pignon faisant face au midi, est remarquable par son ornementation qui consiste en trois belles niches à bases, ornées de statuettes ; ces niches sont occupées par des statues représentant, celle du milieu, la Vierge ; celle de gauche, St Quentin et celle de droite, Ste Gertrude.

« Au-dessus du chalcidique s'élève une tour carrée, percée sur chacune de ses faces de deux ogives en lancette ; la corniche du toit est également à modillons. »

A l'intérieur, on nous montre deux belles chasubles du XVIe siècle. Nous retrouvons pour la construction de ces deux églises, les mêmes matériaux que ceux employés au château de Gaesbeek ; je laisse, de nouveau, à ce sujet, la parole à notre honorable collègue M. Rutot :

« Les parties anciennes de ces deux églises sont formées à peu près des mêmes matériaux.

« Tous les encadrements, toutes les parties à angles et arêtes taillées sont généralement en *grès à nummulites variolaria.* Dans les murs, une bonne partie des pierres

Digitized by Google

sont des dalles de grès à *nummulites planulata* de l'Yprésien, posées à plat.

« Puis viennent, surtout à Lennick-St-Quentin, des grès verts glauconifères à cassure lustrée du sable glauconifère terminant dans la région, l'étage panisélien qui surmonte l'Yprésien ; des grès grossiers ferrugineux rouge-brun de l'étage diestien, provenant du sommet de la colline de Castre ; du grès rougeâtre, à veines blanches, du terrain silurien semblable à celui exploité actuellement à Blanmont (entre Mont-St-Guibert et Chastre) ; du quartz blanc cristallisé laiteux, accompagnant le grès précédent.

« J'ai également vu, mais assez rarement, des grès blanc stratifiés provenant de l'étage bruxellien des environs de Bruxelles et parmi les autres grès blanchâtres, il doit sans doute exister aussi, en assez grand nombre, des grès calcareux de l'étage laekenien, qu'il est impossible de reconnaître à première vue sous la patine de lichen, du grès à *nummulites variolaria*.

« Donc, la plupart des matériaux de Gaesbeek semblent provenir de la vallée de la Senne (Clabeeq, Tubize, etc.) tandis que les matériaux des églises viennent pour ainsi dire du sol même. Les grès à *nummulites variolaria* viennent sans doute des anciennes carrières de Schepdael et quant aux autres pierres elles ont été ramassées partout où l'on a pu les trouver. Je suis porté à croire que lorsque la construction de l'église était décidée, on imposait aux habitants des diverses communes environnantes la fourniture les matériaux. Alors chaque commune apportait ce qui se trouvait sur son territoire. Celles situées sur l'Yprésien, apportaient les grès à *nummulites planulata ;* celles situées sur le Panisélien, apportaient les grès verts paniséliens ; les gens de Castre apportaient les grès ferrugineux diestiens, etc., et il se faisait ainsi un mélange de matériaux. »

Enfin, Messieurs, pour terminer notre excursion, il me

Digitized by Google

reste à vous parler de Lombeek. L'église de cette commune est dédiée à Notre Dame et appartient au XIIIe siècle, mais l'année de sa construction est incertaine. Ses dimensions sont vastes ; malheureusement l'église primitive est entièrement cachée par une ordonnance classique et voûtée au-dessous de sa véritable et ancienne charpente que nous avons pu admirer en montant dans les combles sous la conduite du clerc, M. Richard Billiet. Débarrassées, à l'intérieur, de l'enduit qui les recouvre, on verrait apparaître les colonnettes encastrées dans les murs dont les chapiteaux supportent les entraits et les fermes de la charpente en berceau. On retrouve encore sur les planches qui formaient la voûte primitive des traces de peinture. Quel beau sujet à étudier pour celui qui serait chargé de rétablir la voûte dans son état primitif ! Il serait à désirer qu'un pareil travail fût exécuté.

On remarque à l'intérieur de l'église un superbe retable en bois artistement sculpté dont l'auteur est inconnu. Il est divisé en neuf compartiments qui représentent chacun un épisode de la vie de la Sainte Vierge. Sa hauteur est de 4m30 sur 2m20 de largeur. Malheureusement pour le placer à l'endroit qu'il occupe, nous fait remarqué notre collègue M. Paul Saintenoy, il a été démonté et les divers épisodes qui le composent se présentent sans suite.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce chef-d'œuvre, sachant qu'un de nos collègues se propose d'en faire une étude complète [1].

Après avoir été reçus par le curé de l'église, nous reprenons le tramway vicinal qui nous ramène à Bruxelles à six heures du soir.

L. BUYSSCHAERT,
Architecte.

[1] La description de l'église et du retable de Lombeek se trouve dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 267 et suiv.

Digitized by Google

EXCURSION

de la Société d'Archéologie de Bruxelles à Vilvorde, Borght, Grimberghe, Beyghem, Meysse et Laeken, le jeudi 19 juillet 1888.

Le 19 juillet 1888, la Société d'Archéologie de Bruxelles a fait la deuxième excursion inscrite à son programme.

Voici les noms des membres de la Société qui y ont pris part :

MM. Camille Aubry, Louis Buysschaert, Jean Colinet, Armand de Behault de Dornon, de Brabandere, Léon Delevoy, baron Alfred de Loë, Charles de Proft, Simon De Schryver, chevalier Antonin de Selliers de Moranville, Joseph Destrée, Joe Diericx de Ten Hamme, Victor Drion, Félix Hachez, Albert Hancar, Florent Hoschet, Hippolyte Mahy, Aimé Rutot, Gustave Saintenoy, Paul Saintenoy, François Taelemans, L. Tits, Désiré Van Baestelaere, Edouard Van der Smissen, Raoul van Sulper.

Ainsi composée la Société se met en route pour Vilvorde.

L'Église de Vilvorde.

Puisqu'il n'existe plus même aucun vestige de l'ancienne prison féodale de Vilvorde, le but principal de la Société

Digitized by Google

archéologique de Bruxelles, dans cette localité, était la visite de l'église.

« Bien que cette petite ville ait une église depuis onze « cents ans, celle qui existe aujourd'hui n'est pas fort « ancienne. Sa nef, qui se compose de quatre travées, est « divisée en trois parties, par des colonnes cylindriques; « l'un des transepts, celui de gauche, est plus considérable « que celui de droite. Le chœur se termine par une abside « polygonale; à sa gauche se trouve une chapelle, derrière « laquelle s'élève une tour carrée, flanquée d'une tourelle « ronde, servant de cage d'escalier, et surmontée d'un « couronnement moderne; du même côté est la sacristie, « dont la façade extérieure présente un pignon orné de « crochets. A droite du chœur, on remarque deux autres « chapelles; la voûte de la première supporte une tour « octogone, à deux étages, également flanquée d'une tou- « relle ronde; la seconde, dont une partie sert actuellement « de sacristie, avait autrefois une forme allongée, et com- « prend la partie du temple qui est le mieux orné à l'inté- « rieur. Le toit y est entouré d'une balustrade inscrivant « des quatre feuilles et d'autres moulures de style secon- « daire, et divisée d'espace en espace par des clochetons. « Cette construction date sans doute du XIVe siècle. » (A. WAUTERS *Histoire des env. de Bruxelles,* t. II, p. 497).

Ailleurs l'ornementation de l'Église a évidemment été renouvelée ou modifiée. Toutefois, parmi les parties les plus anciennes de l'édifice, l'attention de tous les membres de la Société s'est arrêtée sur une série de culs-de-lampe placés dans le chœur. Ils sont très intéressants par leur originalité et leur variété ; aussi, l'avis de tous était de voir faire exécuter par la Commission royale des monuments, un surmoulage de ces curieux spécimens de l'art antique, pour être conservé dans le musée des plâtres.

Cette église de Vilvorde est entièrement bâtie en pierres

Digitized by Google

blanches provenant de diverses carrières de la localité. « L'intérêt archéologique de cet édifice, nous disait M. Paul Saintenoy, réside surtout dans la position de la tour située derrière le transept de droite, ainsi que dans son couronnement qui est également remarquable. La nef, ajoutait-il, présente cette particularité qu'elle n'est pas éclairée au-dessus des bas côtés, disposition que présente aussi l'église de Meysse, sa voisine. En somme, l'église de Vilvorde est une construction pesante. Les maçonneries sont empâtées et d'épaisseur trop forte. C'est l'œuvre d'un constructeur sans grande hardiesse. »

Les Stalles. — « Le long des murs latéraux du chœur sont placées de magnifiques stalles faites de bois de chêne ; elles ont 15 mètres de long sur 4 mètres 50 de haut, et consistent en deux rangées de bancs adossés à une boiserie ; la corniche de celle-ci est soutenue par douze colonnes torses, ornées de sculptures ; dans des médaillons placés entre les colonnes, on voit les bustes des apôtres. Des détails du plus grand fini décorent cette œuvre artistique. A l'un des angles on lit : ANNO 1663. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 497.)

Malheureusement le jour de la visite de notre cercle archéologique, l'église était livrée aux mains des ouvriers pour les réparations de la voûte et du chœur, les stalles, dans un but de préservation, avaient été recouvertes d'une forte toile grise, ce qui empêchait de se livrer à l'étude des détails de ce véritable chef-d'œuvre.

« Jadis, dit le même savant, ces stalles se complétaient au moyen d'autres stalles perpendiculaires aux premières et qui ont été enlevées, il y a vingt ou trente ans, sous prétexte qu'elles empêchaient de voir le chœur. C'est l'Angleterre qui a profité de cet acte de vandalisme. » Ces stalles se trouvaient d'abord au prieuré de Groenendael : elles furent vendues en 1783, pour 802 florins. On les a restaurées en 1850. (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 498.)

Digitized by Google

Les vitraux que les ducs de Bourgogne avaient donnés à l'église, et que les archiducs Albert et Isabelle firent restaurer, n'existent malheureusement plus.

En l'an XII, on rendit à l'église de Vilvorde vingt-quatre tableaux, dont elle avait été dépouillée par le Gouvernement français. Les principales toiles que l'on y trouve actuellement sont : une *Visitation,* par Portaels, et *Notre-Dame des Sept Douleurs,* par Verhaeghen. (Voir A. WAUTERS, *loc. cit.*)

LES PIERRES TOMBALES.

L'église de Vilvorde contient des inscriptions assez remarquables, qui ont été relevées par Leroy.

Citons entre autres celle de *Adam Gheerys, maître tailleur de pierres de Wenceslas et de Jeanne, souverains du Brabant, 1370-1382.*

En 1376, cet excellent architecte, qui s'intitulait modestement « tailleur de pierres », dirigea les travaux du château de Vilvorde, « une des constructions féodales les plus remarquables du pays, » dit M. Piot. Il construisit également l'église de Rouge-Cloître, aujourd'hui démolie, et probablement une partie de l'église de Vilvorde.

« Contre les murs des transepts, on a placé, après les avoir fait restaurer avec soin, deux pierres sépulcrales : celle de *Charles de Bourgogne* et de sa femme, et celle de *Philippe de Dongelberghe* et de sa femme, *Quentine Borluut*; sur cette dernière pierre, au lieu d'une représentation de personne, on voit celle de la mort. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 498.)

Une même œuvre de restauration devrait bien se faire pour deux grandes pierres tombales, qui se trouvent à l'entrée de la porte de gauche, et sur lesquelles les paysans de l'endroit usent leurs sabots, avec une inconscience parfaite de la valeur du sol qu'ils foulent aux pieds.

Digitized by Google

Dans ces pierres sont incrustées des plaques de cuivre, représentant des armoiries et des inscriptions, mais qu'il eut été difficile de déchiffrer, à cause de l'épaisseur de boue qui les recouvrait [1].

M. Arm. de Behault a signalé ce déplorable état de choses à M. le curé doyen de Vilvorde, qui présidait à notre visite, et qui promit immédiatement, avec une grande obligeance, qu'il serait tenu compte de ces observations, en faisant relever ces dalles mortuaires et en les plaçant contre les murs latéraux de l'église, ce qui, tout en constituant l'embellissement du temple, conserverait des souvenirs précieux pour les archéologues, les généalogistes et les historiens.

Il serait à désirer que la même mesure fût prise dans toutes les églises du pays, où l'on efface, par l'usure de la marche, des traces d'un passé souvent si curieux à connaître, et si précieux a conserver.

Le Mont Sénéca, a Borght

Au sortir de l'église de Vilvorde, des voitures conduisent nos touristes, en moins de dix minutes, au petit hameau de *Borght*, sur la route de Vilvorde à Grimberghe.

Cette localité de Borght est vraiment curieuse et intéressante. Ainsi que son nom l'indique, il doit y avoir eu dans ses environs un château fort. Mais où ce castel devait-il être situé ? C'est ici que les auteurs ne se trouvent plus d'accord.

1 D'après nos recherches, nous croyons que ces tombes sont celles des familles suivantes :

Ernest-Guillaume Astenet, décédé le 22 novembre 1625 ;

Josèphe-Maria Lescuin, son épouse, décédée le 1er février 1619 ;

Je-Clara Astenet, veuve de Jos.-Guillaume Timmer (?) grand Bailly du pays d'Assche, décédée le 20 décembre 1617.

Digitized by Google

Sans vouloir nous attarder dans une discussion qui pourrait être encore très obscure, nous dirons que le point le plus remarquable de ce site, est une sorte de monticule, assez élevé.

« Ce *tumulus* se compose de trois assises, entourées d'une prairie plantée d'arbres, et placées en retraite l'une sur l'autre ; la dernière offre une superficie de 33 ares ; quant à la prairie, elle a une étendue de 67 ares. Quoique la hauteur de ce tertre paraisse avoir été considérablement réduite par les travaux des fermiers qui ont successivement exploité le terrain, elle était encore d'environ 60 pieds, en 1854.

« D'après les traditions locales, dit le même auteur, ce *monticule factice* était autrefois une forteresse, d'où l'on guerroyait contre Vilvorde; une statue d'or, représentant un Sarrasin, y est cachée, à ce que disent les paysans. Des fouilles, faites probablement sans soin, n'ont, dit-on, amené d'autres découvertes que celle d'un monceau de cendres.

« Dans le langage populaire, cet endroit se nomme *de berg van Seneca, la montagne de Seneca,* d'après un cultivateur de l'endroit ; mais, bien que le nom de Seneca ne soit pas étranger aux environs de Bruxelles, il est curieux de remarquer qu'autrefois les prairies de Machelen le portaient aussi. Ce tumulus aurait-il servi de sépulture à un ancien propriétaire gallo-romain, à un Sénèque dont le nom aurait continué à vivre dans la tradition ? Dans les actes de propriété, il porte le nom de *Borght bergh, la Montagne du Château.* Il appartient aujourd'hui aux Mérode d'Everberg et c'est la seule propriété que leur famille possède dans le hameau de Borght. » (A. Wauters. *Hist. des env. de Bruxelles*, t. II, p. 230.)

La haute antiquité de ce monticule ne peut être mise en doute, et cet endroit, à l'époque gallo-romaine, devait être très peuplé, si l'on en juge par la quantité de vestiges romains, de toute nature, que l'on rencontre aux environs.

Digitized by Google

Il est plus que probable, d'après l'aspect de la localité, qu'elle a dû servir de point de défense, soit pour quelque château fort aux environs, soit pour des ouvrages de terre, dont nous voyons encore les derniers débris.

Un des membres excursionnistes de la Société Archéologique de Bruxelles, M. Rutot, conservateur au Musée d'histoire naturelle et géologue très expert, a émis au sujet de ce tertre du *Seneca berg*, une opinion qui est d'un grand poids et qui paraît avoir rallié l'avis de la grande majorité des archéologues présents. Cette opinion a été developpée par ce savant, en séance mensuelle de notre Société, le 1er août 1888 [1].

Cette intéressante visite terminée, les membres se dirigent vers Grimberghe.

De l'ancienne Abbaye de Grimberghe, fondée à deux reprises successives par Albert de Berthout et définitivement établie en 1112, par les fils de ce seigneur, il ne reste plus aujourd'hui qu'une porte de pierres de taille, avec la date de 1767; les autres ont été démolies et la route de Vilvorde vers Alost traverse maintenant le beau jardin des cénobites.

L'Église de Grimberghe.

« L'église de Saint-Servais, à Grimberghe, quoique inachevée, est un des plus beaux et des plus riches monuments de la contrée. On a adopté pour sa construction le style romain, dont l'emploi se répandit en Belgique pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Elle est bâtie en forme de croix. Le chœur, de même que le croisillon, reçoit le jour par deux rangées de fenêtres; deux chapelles latérales le

[1] Voir page 112.

Digitized by Google

bordent, et se continuent, la première, par la sacristie, la seconde par la tour. Le croisillon se termine par des transepts arrondis ; dans sa partie centrale, il soutient une coupole octogonale, autour de laquelle règne une balustrade qui est surmontée d'un dôme formant lanterne. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 245 et suiv.)

Tout récemment, on a ajouté dans les angles de cette coupole, sous prétexte d'ornementation, des anges de plâtre, qui paraissent collés aux lignes architecturales, et ne semblent pas faire partie de la construction. C'est d'un effet déplorable.

Quant à la nef, qui ne se compose que de deux travées, elle devait en avoir quatre, et être précédée d'un élégant portique, d'après Sandérus.

« Si cette construction avait été exécutée, dit M. Schayes, dans son *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 426, elle aurait présenté dans les provinces belges, le premier exemple d'une façade d'église à péristyle romain. L'extérieur de l'édifice se distingue par sa masse et son élévation (les murs de la nef, depuis le sol jusqu'à la corniche du toit, n'ont pas moins de cent pieds) mais son ornementation est très simple, et la tour, qui s'élève à la hauteur de deux cents pieds, manque de grâce, surtout parce quelle se termine par une plate-forme. Mais à l'intérieur le temple offre un aspect assez grandiose. Le chœur et les croisillons, dont les dimensions sont considérables, sont ornés de grands pilastres corinthiens ; dans les nefs règne l'ordre ionique moderne, en colonnes réunies par des arcades plein-cintre ; un bel entablement, vigoureusement profilé, circule au-dessus de ces arcades et contourne toutes les autres parties de l'église. »

Le nom de l'architecte de ce monument est inconnu. On sait toutefois que l'on en posa la première pierre le 13 avril 1660, et que la consécration du temple eut lieu le 8 juillet 1725.

Digitized by Google

« Vers 1687, la tour s'affaissa, en entraînant avec elle une partie du chœur, où elle occasionna une grande crevasse, depuis les fondements jusqu'au toit ; la voûte qui surmontait le maître-autel tomba, et ce qui en resta était tellement endommagé qu'on s'attendait à la voir s'écrouler en entier.

« Tous les architectes désespéraient de réparer ce désastre et concluaient unanimement pour la démolition de la tour. Un simple charpentier de Malines, dit-on, entreprit de redresser la tour, et y parvint en faisant creuser sous les fondements derrière le maître-autel. Cette partie de l'édifice s'abaissant peu à peu, on parvint à la redresser. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 246 et 247.)

Mais les suites de cet accident sont encore très visibles de l'intérieur, d'autant plus que la corniche de la tour et de la partie du chœur qu'elle entraîna, est tout au moins d'un pied plus basse que celle du restant du chœur. A l'extérieur également, malgré tous les efforts de la restauration, l'ancienne crevasse du monument se montre très distinctement. La tour qui fut ainsi sauvée de la destruction, étant toujours restée en fort mauvais état, on la répara en 1838, à l'aide d'un subside voté par la Province.

Si l'on en juge par ce qu'il en reste, l'église de Grimberghe, ainsi que son monastère, devaient avoir possédé une assez jolie collection de tableaux de maîtres flamands. Voici ceux que l'on remarque encore actuellement :

« Dans la nef de l'église ; *Les Quatre Évangélistes,* par Érasme Quellyn ; l'*Élévation de la Croix* et la *Résurrection,* par Maes; l'*Annonciation,* par Théodore Van Loon ; dans la chapelle de saint Norbert, de saint Adrien et de saint Jacques : *Saint-Norbert recevant l'habit de son ordre,* par Jean van Orley ; *Le Portement de la Croix,* attribué à Crayer, et le *Triomphe de la Foi,* par Quellyn ; dans le chœur de la Vierge des Douleurs et de saint Joseph : l'*Étable de Bethléem,* par Jean Eyckens ; l'*Adoration des Bergers* et l'*Adoration des*

Digitized by Google

Mages, par van Orley. Sur le maître autel qui est magnifique, et dont les sculptures sont dues au ciseau de Langhermans, on voyait jadis un autre Crayer, l'*Ascension,* d'un coloris fin et argentin ; il se trouve aujourd'hui au Béguinage de Malines et a été remplacé par une *Assomption,* d'Eyckens. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 247.)

Parmi les curiosités de l'intérieur de ce monument, on remarque surtout « quatre magnifiques confessionnaux, les plus beaux qu'il y ait peut-être en Belgique, décorés chacun de quatre statues de grandeur naturelle, taillées en plein bois, et de médaillons qui font corps avec les boiseries de la nef. Ils sont de Verbruggen. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 247.) A la décoration de chacun d'eux préside une idée emblématique.

La chaire à prêcher qui a pour sujet: *Saint-Norbert terrassant l'hérésiarque Tanchelin*; les statues de saint Norbert, de saint Augustin, et d'autres personnages, sont de grandeur de nature, mais malgré des qualités artistiques très réelles, ainsi que les statues des confessionnaux, elles accusent déjà la décadence de l'art à cette époque. C'est fastueux, et puis c'est tout.

« Le long des murs du chœur règnent des stalles admirablement sculptées et dont les détails sont travaillés avec une précision et une variété étonnante. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 247.)

M. l'architecte van Ysendyck, dans son ouvrage ayant pour titre : *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas, du* X^e^ *au* XVIIIe *siècle,* en donne une excellente reproduction, parue dans la dernière livraison du mois d'août (1888) et il ajoute : « Dans ces belles stalles en bois de chêne sculpté, les accoudoirs, les miséricordes, les frises, l'ornementation des panneaux principaux, les fûts si délicatement fouillés, et en général les différents motifs de décoration sont variés selon les principes en usage à cette époque (XVIIe siècle) ».

Digitized by Google

« La sacristie est remarquable par ses dimensions et sa décoration : elle est pavée de dalles bleues et blanches, et l'on n'a employé pour ses boiseries, qui s'étendent du sol jusqu'au plafond, que du cœur de chêne de Russie de toute première qualité. Dans ces boiseries sont placés des tableaux, et, au-dessus de la corniche, on a peint, en grisaille, des épisodes de la vie de saint Norbert. Le plafond représente l'apothéose de ce bienheureux. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 248.)

Grâce à la bienveillance de M. le supérieur des Prémontrés, nous avons pu contempler ce qui reste encore de l'ancienne splendeur de cet antique prieuré. Tout d'abord, de la profondeur des armoires de la sacristie, on retira plusieurs manuscrits, dont quelques-uns ne sont peut-être pas sans valeur, derniers débris prouvant les richesses que devait posséder la bibliothèque du couvent ; puis des ornements sacerdotaux richement brodés ; une monstrance d'un travail très délicat, portant la date de 1617 ; un beau calice de 1750-1760, et d'autres objets conservés avec un soin précieux et jaloux.

De là, toujours sous la direction du chef de la communauté, la Société se rendit dans le cloître, qui n'offre rien de très particulièrement intéressant, si ce n'est d'assez nombreux tableaux de valeur médiocre, derniers débris encore du passé. Toutefois, au milieu de ces toiles, nous avons remarqué deux natures mortes, une tête du Christ et une tête de la Vierge qui sont loin d'être sans mérite. Dans le réfectoire, se trouve un petit tryptique dont la pièce du milieu représentant un Christ, est attribué à Van Eyck (?).

Enfin, au sortir du couvent, réunis dans le cimetière de l'église, nous jetons un dernier coup d'œil sur cette œuvre du XVIIe siècle, qu'un des membres de la Société, M. Paul Saintenoy, sous forme de conclusion, caractérise de la plus heureuse façon en ces termes :

« L'église de Grimberghe, en dehors des remarques que

Digitized by Google

l'on peut faire sur son style et d'autres détails, est un des exemples les plus remarquables de la dégénérescence de l'art de la construction, qui caractérise cette époque.

« Le parti pris général est de produire un effet de richesse, de faste, de somptuosité, derniers reflets d'un art mourant dans l'abus de la décoration et l'oubli des règles de la saine construction.

« Pour arriver à ces effets, l'architecte du temps a été obligé d'exagérer la puissance des murs, et n'est pas toujours parvenu à vaincre les poussées de la grande voûte. Les tassements inégaux de la grande nef et de la tour, située au chevet de l'église, comme on peut le voir également aux l'église de Saint-Charles, à Anvers, et de Saint-Loup de Namur, monuments conçus dans le même style et à la même époque, ont produit des déchirements, auxquels on a remédié d'une façon habile par la suite, mais qui n'obvient en rien, aux défauts de la construction de l'ensemble. La décoration est robuste, rebondissante de santé et d'ampleur, mais au fond, elle est lourde et manque de ces raffinements qui décèlent le véritable artiste. »

Ce jugement juste et marqué au coin d'une profonde connaissance de l'art architectural, a été ratifié par tous les connaisseurs.

Après cette curieuse promenade à travers le cloître, les couloirs, les salles, l'église de l'antique abbaye, le programme de l'excursion indiquait : Une visite au *château des Princes*.

Mais, l'heure de midi était proche et une collation gracieusement offerte aux excursionnistes les attendait au manoir de Beyghem qui, depuis plus d'un siècle, est la propriété de la famille Domis de Semerpont.

Qu'il me soit permis au nom de toute la Société Archéologique de Bruxelles, de témoigner à la vénérable Douairière Domis de Semerpont et à sa famille, l'expression de sa gra-

Digitized by Google

titude, et l'assurance du précieux souvenir que les excursionnistes conserveront d'une aussi délicate réception !

Beyghem.

Le joli petit village de Beyghem (dont le nom signifie : *la demeure de l'abeille*), bien qu'entouré de puissantes communes, a toujours joui d'un échevinage particulier. Le patronat de l'église de Beyghem appartenait autrefois à l'Abbaye d'Affligh em. (Voir A. Wauters, *loc. cit.*, p. 263.) Ce n'est plus qu'un petit édifice rebâti au siècle dernier. Mais ce temple possède quatre superbes peintures, qui à elles seules méritent le voyage. Ces tableaux portent bien le cachet de la première école flamande. Ils représentent : *Un Ecce homo ; la Flagellation ; le Christ crucifié entre deux larrons ; la Résurrection.*

« La multiplicité des épisodes, qui sont au nombre de trois ou quatre dans chaque tableau ; la crudité des tons, le caractère un peu raide des formes, l'ampleur des draperies, dénotent dans ces compositions, l'œuvre d'un artiste du xve, ou du commencement du xvie siècle. » (A. Wauters, *loc. cit.*, p. 265.)

D'après l'avis de plusieurs artistes, le peintre dont ces tableaux rappelleraient le plus la manière, serait Roger Van der Weyden, dont le Musée royal de peinture possède quelques toiles, croyons-nous.

Ces œuvres sont très belles, dans un parfait état de conservation, et possèdent un haut cachet d'originalité typique. Elles mériteraient certainement de figurer au Musée royal. On rapporte que l'on a déjà offert des sommes très considérables pour ces tableaux, mais que la fabrique de l'église ne veut pas s'en dessaisir. C'est fâcheux ; car ces toiles placées dans cette petite église mal éclairée, sont absolument

Digitized by Google

inconnues. Si on les remplaçait par de bonnes copies, en envoyant les originaux au Musée, on rendrait un réel service au point de vue des arts.

Dans le chœur, nous remarquons quelques pierres tombales et un écusson de *Messire Jean-Paul Domis de Semerpont, conseiller du Brabant, de 1775 à 1779.*

Après cette visite, l'on reprend le chemin de Grimberghe, vers la propriété de M. le comte de Mérode.

Le Chateau des Princes.

« On ne sait pas, d'une manière précise, ni où était située la première forteresse des seigneurs de Grimberghe, ni de quelle manière les princes de Bergues devinrent possesseurs du château que leurs successeurs, les de Mérode, princes de Rubempré, possèdent encore aujourd'hui. » (A. Wauters. *Hist. des Env. de Bruxelles,* t. II, p. 248.)

Le château que nous avons devant nous, et qui date de 1730-1745, « consiste en trois corps de logis, entourant une cour ouverte du quatrième côté et à laquelle on arrive par un pont à balustrade de fer ; autrefois ce pont avait cinq arches et aboutissait à une porte flanquée de petites tours. Toutes les façades intérieures de la cour datent du temps de la duchesse de Croy-Rœulx ; ces travaux lui ont ôté sa physionomie antique, sans le doter de l'élégance et de la régularité qui relèvent d'ordinaire les constructions modernes. » (A. Wauters. *Histoire des env. de Bruxelles,* t. II, p. 249.)

« L'aile faisant face à l'ouest est ornée de deux tours : la première, la plus haute et la plus grande des deux, était autrefois le donjon ; son toit très élevé, repose sur une charpente immense et d'une solidité à toute épreuve. Cette partie est probablement le dernier vestige de l'ancien château. La

Digitized by Google

seconde tour, dont le sommet affectait jadis une forme dodecagonale, offre cette particularité que la corniche du toit repose sur de forts modillons, d'un genre très simple et très ancien ; il en existe de semblable à la façade septentrionale et à une partie de celle de l'ouest. Cette dernière décrit une courbe et vient se terminer près de l'entrée de la cour ; de ce côté, plusieurs bâtiments, entre autres la chapelle, font saillie. A l'intérieur, on remarque mieux encore comment les constructions modernes ont été entées sur les anciennes. Des voûtes à nervures croisées existent à plusieurs endroits, et particulièrement au rez-de-chaussée du donjon, dont le sol doit avoir été considérablement exhaussé, car les chapiteaux auxquels s'appuient les retombées des voûtes ne sont élevés que de quelques pieds.» (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 249 et 250.)

A l'étage, les petites chambres, les alcôves, les cabinets, avec leurs portes dérobées, donnent une très bonne idée encore de la façon de se loger de nos ancêtres du XVIIIe siècle.

Un peu partout dans le château, se rencontraient il y a quelques années de nombreux tableaux, de toute dimension et de toute valeur. Tout récemment, nous dit-on, les meilleures toiles représentant entre autre, des sujets de chasse, au faucon, au sanglier, ont été transportées au château de Westerloo.

Au rez-de-chaussée, on remarque un certain nombre de portraits de dames châtelaines sans doute, dont le costume n'est pas sans intérêt pour l'artiste ; de hauts personnages, dont plusieurs malheureusement sans aucune indication ; enfin, de toute une série de chevaliers de la Toison d'Or. Plusieurs artistes, membres du cercle archéologique, estiment que ces toiles sont dignes d'être restaurées et d'un autre local ; espérons que leurs vœux seront entendus.

Après cette visite des chambres et des salons du château,

Digitized by Google

suivie d'une courte promenade dans le parc, les excursionnistes reprennent la route de Bruxelles, faisant toutefois un temps d'arrêt à Meysse et à Laeken, en passant devant l'antique manoir de Bouchout, aujourd'hui le séjour de la princesse Clotilde.

Meysse.

Meysse est un beau et grand village flamand qui, en l'année 1747, possédait deux châteaux, ceux de Meysse et de Bouchout, et quatre maisons de campagne. L'ancien château de Meysse et le village étaient placés dans la mairie de Grimberghe et appartenaient autrefois à la maison de Vander Ee. Depuis, ce château devint la propriété du baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorts qui se plut à l'embellir : le château actuel date de 1818. Tout récemment, il vient d'être acquis, avec son parc, pour être enclavé dans le domaine de Bouchout, dont il était le plus proche voisin, formant ainsi de ces deux domaines réunis, un ensemble vraiment royal.

« L'église du village de Meysse est une belle construction qui se présente avec quelque majesté. Elle appartient en entier au style gothique : le chœur, qui comprend deux travées et une abside à trois pans, reçoit le jour par des fenêtres dont les moulures offrent des trilobes inscrits dans des arcs pleins-cintres, et, plus haut, des ornements flamboyants ; la voûte, à nervures prismatiques, témoigne que cette partie de l'édifice ne remonte pas au delà de l'an 1500 environ. La nef est soutenue par des voûtes à nervures croisées, portant sur des colonnes cylindriques, à chapiteaux très ornés ; elle a été bâtie en 1626. Les collatéraux, dont la hauteur égale celle de la nef principale, de 1631-1642. Les trois travées de la nef se terminent latéralement, de

Digitized by Google

chaque côté, par un pignon triangulaire s'élevant au-dessus d'une fenêtre ogivale. » (A. WAUTERS, *loc. cit.*, p. 302.)

La tour qui est placée en tête de l'édifice fut brûlée par la foudre en 1735.

Sur les côtés du maître-autel, on voit deux verrières exécutées par Capronnier, dons du baron d'Hoogvorst et du comte de Beauffort.

De nombreux écussons des familles van der Ee, d'Hoogvorst, de Beauffort, Alvarado, etc., ornent le chœur.

Les honneurs de l'église furent faits à la Société archéologique par le révérend pasteur de Meysse lui-même, qui, après la visite, eut l'amabilité d'introduire les excursionnistes au presbytère pour leur offrir quelques rafraîchissements, tout en leur montrant des curiosités et des tableaux intéressants qui ornent la cure, entre autres des vues anciennes, mais complètement restaurées, des châteaux de Grimberghe et de Sterrebeek.

Cette jolie habitation du presbytère de Meysse, offre un vrai rêve de douce quiétude et de recoin poétique.

Une porte, au fond du jardin, s'ouvre directement sur le parc de Bouchout.

Il n'est pas étonnant qu'un pareil séjour ait inspiré les pasteurs qui l'ont habité. On cite, en effet, un curé de Meysse, mort le 8 mai 1750, qui écrivit deux tragédies flamandes : *Pygmalion* et *Astarbé*, et un vicaire de Meysse, qui rédigea une histoire de l'Abbaye de Grimberghe en 1661.

En quittant le presbytère de Meysse, et prenant congé de son bienveillant pasteur, les excursionnistes regagnent la route de la ville, en longeant les clôtures du royal domaine de Bouchout et en jetant de temps à autre un coup d'œil furtif sur le château, dont la vue se découvre parfois au bout d'une drève ou dans une éclaircie.

Digitized by Google

L'Église de Laeken.

Bien que la soirée fut déjà avancée, à la fin de cette journée si bien remplie, il était impossible en passant devant cette église de Laeken, actuellement en restauration, de ne pas s'arrêter un instant à la visite des travaux, d'autant plus que cet examen figurait au programme du jour.

L'église de Laeken offre un modèle de style gothique primaire, au moins dans quelques-unes de ses parties.

On fait remonter son origine à Léon III, qui l'aurait bénité, lorsqu'il vint dans notre pays avec l'empereur Charlemagne, en 803. (A. Wauters, *loc. cit.*, p. 347.)

Il semble toutefois que les auteurs ont singulièrement exagéré l'antiquité de l'église de Laeken, en la faisant dater même du xe siècle. D'après d'autres, elle ne remonterait évidemment qu'au xiiie siècle. (A. Wauters, *loc. cit.*, p. 349.)

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse se faire sur l'âge de sa fondation, il est certain que le chœur qui se compose de deux travées et d'une abside à cinq pans, est d'une élégance remarquable et mérite d'être conservé.

Seulement, à l'heure actuelle, il est impossible encore de se rendre un compte exact de la valeur des travaux entrepris pour la conservation de ce monument.

Après ce court arrêt, MM. les sociétaires se sont séparés, paraissant enchantés de leur excursion, et se promettant bien de se réunir encore, pour se livrer à de nouvelles études sur les souvenirs archéologiques qui abondent aux environs de Bruxelles.

Joe Diericx de Ten Hamme.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Wauters, président; Destrée, second conseiller; de Behault de Dornon, secrétaire général; baron de Loë et P. Saintenoy secrétaires; de Munck, conservateur des collections; Paris, bibliothécaire-archiviste; Benoidt, trésorier; Barella, Buysschaert, Cassiers, P. Combaz, Cumont, de Buisseret, de Brabandère, comte de Nahuys, Dens, de Proft, de Raadt, De Schryver, Desaucourt, Drion, Hachez, Joly, Lhoest, Mahy, Michel, Nicod, Paulus, Plisnier, H. Préherbu, Rutot, G. Saintenoy, Schavye, R. Van Bastelaer, Van der Smissen, van Malderghem, van Sulper, Vromant et Ed. Van den Broeck, membres effectifs ; Colinet, De Passe, chevalier Diericx de Ten Hamme, Reynen, Serrure, Van Peteghem et Van Trigt, membres associés.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance : MM. Van-Bastelaer, vice-président; Hanon de Louvet, Delessert, de Cannart d'Hamale et van den Corput.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 octobre 1888. (*Adopté.*)

Digitized by Google

M. de Behault de Dornon donne ensuite lecture de la correspondance.

MM. le baron Liedts, Paul De Vigne, van den Corput, Guignard et R. Van Bastelaer remercient pour leurs nominations de membres effectifs.

M. Emile de la Roche de Marchiennes, nous écrit dans une lettre datée d'Harvengt, le 1er de ce mois :

« Découverte d'une villa belgo-romaine à Nouvelles, le 27 août 1888.

« L'amour de l'archéologie, toujours en éveil chez un de nos collègues les plus distingués, le comte Albéric d'Auxy de Launois, lui avait fait remarquer de nombreux fragments de tuiles et de poteries romaines sur une étendue d'environ dix hectares. Ces débris sont disséminés en plus grande partie sur le territoire de Nouvelles, en moindre quantité sur Harvengt et moins encore sur Asquillies. Le lieu de l'exploration est donc situé à peu près au point de contact de ces trois communes.

« Nos fouilles, commencées sur le territoire de Nouvelles amènent bientôt la découverte d'une villa belgo-romaine. Les promesses du comte d'Auxy se sont réalisées ! Rendons également hommage aux aimables encouragements de deux autres savants archéologues, le comte Georges de Looz Corswaren et le baron Alfred de Loë.

« Sous une vaste couche de décombres, à peine effleurée par le socle de la charrue, à une profondeur de 75 centimètres, apparaît une cendrée mesurant 4 mètres 50 sur 4 mètres. C'est la base de l'hypocauste, bien caractérisé par des débris de boîtes de chauffe et par des pilastres en carreaux rouges superposés ; ils sont mêlés aux pierrailles recouvrant la cendrée. Nous y trouvons aussi des fragments de poteries, beaucoup de morceaux de pierres et de marbres ciselés, des peintures murales, du verre fondu, des traces d'incendie.

« Le peu qui reste de la cendrée appliquée aux parois des murs est assez semblable à celle formant base, mais son épaisseur est moindre et sa couleur plus rougeâtre.

« Parallèlement à l'hypocauste et à une distance de 2 mètres 30 à l'Est, se trouve une autre cendrée très bouleversée, mesurant 3 mètres 70 sur 2 mètres 52. Cette petite pièce renferme aussi beaucoup de pierres et de marbres cicelés, beaucoup de peintures murales, des tuiles, des carreaux (dont trois superposés) peu de poteries, un peu

Digitized by Google

de verre fondu adhérant à du plâtre, quelques ferrailles et encore de rares débris de boîtes de chauffe.

« A une trentaine de mètres au Nord-Ouest de l'hypocauste, un mur en pierrailles non cimentées, d'une profondeur d'un mètre 10, se croise à angle droit avec un autre plus petit, (55 centimètres de profondeur). On ne trouve pas les deux autres murs qui devaient former une pièce importante, vu les nombreux fragments de poteries grises, noires et de quelques samiennes que l'on y rencontre, ainsi que des tuiles, tuileaux, du marbre, des peintures murales, des clous et quelques ferrailles indéterminables.

« A une vingtaine de mètres à l'Est, un angle droit est formé par deux murs dont l'un s'aligne avec le plus petit que nous venons d'indiquer. On n'y trouve qu'un fragment de pierre taillée en corniche et quelques morceaux de tuiles.

Je joins à ma communication un croquis indiquant les dimensions, la position et l'orientation des découvertes.

« Le cours d'eau, généralement voisin de toute villa romaine, manque actuellement. Mais un pli de terrain, peu éloigné du lieu de nos découvertes et aboutissant au ruisseau de Nouvelles, pourrait être regardé comme le lit d'une source aujourd'hui tarie, mais abondante vers le IIe siècle.

Les travaux de l'agriculture nous font interrompre nos fouilles. Nous espérons les reprendre l'année prochaine et obtenir un résultat plus complet. Nous nous ferons un devoir de le communiquer à la Société d'archéologie de Bruxelles, si nos Collègues veulent bien le permettre en nous faisant l'honneur d'y prendre quelqu'intérêt. »

M. Emile de Munck nous écrit de Bon-Vouloir en Havré, en date du 5 de ce mois :

« A Messieurs les Président et Membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles,

« Puisque notre Société d'Archéologie s'est fait un devoir, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de mettre à exécution le § 3 de ses statuts qui lui prescrit de *veiller à la conservation des monuments et de tout objet offrant un intérêt au point de vue des études Archéologiques en s'efforçant, le cas échéant, d'en obtenir la restauration*, je viens encore réclamer votre bienveillant appui et votre intervention, pour

Digitized by Google

obtenir du Gouvernement, la conservation de l'importante collection délaissée par un de nos archéologues belges les plus distingués, M. Charles De Bove, décédé récemment à Élouges, et dont nous déplorons vivement la perte.

« En tant que particulier, notre savant confrère a été en Belgique, un des premiers à comprendre que l'étude de l'histoire ne peut se faire avec fruit, qu'avec le contrôle de l'Archéologie, science positive qui étend ses observations sur tout ce que les peuples anciens nous ont transmis en œuvres matérielles. Comme vous le savez, Messieurs et chers Collègues, M. Charles De Bove, fouilleur infatigable, possédait un musée renfermant des documents très précieux pour l'étude de l'Archéologie et de l'Histoire.

« Grâce à de longues et patientes recherches dans une région dont il a si bien étudier le passé préhistorique et historique, il est parvenu à accumuler, en ce musée, de nombreux objets antiques représentant tous les âges de l'humanité, depuis son apparition dans nos contrées, à l'époque Paléolithique, jusqu'à nos jours. Ces objets sont d'autant plus précieux pour l'étude de notre Archéologie et de notre histoire nationale que, contrairement à ceux que renferment d'ordinaire des collections d'arts anciens et de curiorisités, chacun d'eux constitue une pièce de conviction scientifique, si je puis m'exprimer ainsi, ayant son lieu de provenance bien déterminé, et offrant le plus haut intérêt pour l'étude des temps anciens.

« Lors d'une visite que j'ai faite aux collections de notre regretté confrère, dans des circonstances particulièrement douloureuses pour moi, j'ai pu obtenir de la famille la promesse formelle, qu'en cas de vente de ces collections, la préférence serait accordée à l'État. Il faut espérer que celui-ci prendra à cœur d'éviter que les trésors archéologiques et historiques recueillis avec tant de dévouement à la science, par M. Charles De Bove, ne passent à l'étranger, comme cela n'arrive que trop souvent, ou ne soient disséminés par la vente publique.

« Trop fréquemment, nous ne savons par quelle sorte d'insouciance, on a laissé échapper l'occasion d'enrichir nos musées nationaux des précieux débris du passé que recèle notre sol. N'avons-nous pas vu, il y a quelque vingt ans, les collections d'un ingénieur distingué, feu Toilliez, si précieuses pour l'étude de la préhistoire belge se vendre à un savant étranger ? Des faits semblables se renouveleront, si l'État, dont l'un des devoirs est de veiller au développement des sciences, n'y apporte un remède prompt et efficace.

Digitized by Google

« Je viens donc vous demander, Messieurs et chers collègues, de bien vouloir admettre ma proposition par une décision unanime, dans le sens de l'envoi d'une requête officielle, par laquelle la Société d'Archéologie de Bruxelles prierait M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de prêter son bienveillant appui, pour la réussite d'une œuvre scientifique qui mérite à tous égards d'attirer sa bienveillante attention. »

M. le baron DE LOË apprécie la proposition de M. de Munck. Il connaît la collection De Bove ; elle renferme nombre de documents précieux pour l'histoire de la province du Hainaut. Les époques préhistoriques, romaine et franque, y sont fort bien représentées. C'est le produit de fouilles faites d'une façon méthodique et consciencieuse, et chaque objet possède un état civil parfaitement en règle.

M. WAUTERS croit que la Société d'Archéologie de Bruxelles, en agissant suivant le vœu de M. de Munck, s'engagerait dans une voie dangereuse, car, à chaque instant, des demandes semblables pourraient lui être adressées pour des collections particulières.

M. SERRURE connaît aussi les collections dont il est question, et insiste sur la sincérité des travaux de De Bove.

L'assemblée décide de donner suite à la proposition et prie M. Destrée d'avoir l'obligeance de présenter à la Commission directrice du Musée royal d'antiquités et d'armures, la demande d'achat des dites collections.

La Direction du Musée national de la République de Costa-Rica envoie les *Anales del Museo Naceonal,* suite du tome I, 1887.

MM. de Buisseret, Mahy, Serrure, de Raadt, comte de Nahuys et De Clève font don de gravures, cartes, plan, brochures, etc. (*Remerciements*) [1].

M. Desaucourt fait don d'une collection se composant de

[1] Voir le catalogue de la bibliothèque et des collections.

Digitized by Google

115 planches ornées d'entêtes de pages, marques d'imprimeurs ou d'éditeurs, lettrines et culs-de-lampe anciens, ainsi que de gravures originales dont il est l'auteur. De vifs remerciements sont adressés au généreux donateur.

MM. Vromant et Van der Kelen-Bresson sont élus membres effectifs et M. Reynen, membre associé, à l'unanimité.

Sont présentés comme membres effectifs : MM. Licot, Nicod, De Backer, Blanchart, Barella, Goffin et Goethals; comme membre associé: M. Neyt. Il sera procédé à cette élection à la prochaine réunion.

Il est procédé ensuite : 1° à la nomination de la commission de vérification, en vertu de l'article 43 des statuts, par voie de tirage au sort; sont désignés MM. Hachez, Rutot, Buysschaert, Cumont et De Schryver ;

2° à la nomination des délégués aux fouilles, en vertu de l'article 70 des statuts; sont nommés MM. Duvivier, Van Bastelaer, Rutot, Cumont, baron de Loë, de Munck et Benoidt.

M. J. Diericx de Ten Hamme lit le compte rendu de l'excursion à Vilvorde, Borght, Grimberghe, Beyghem, Meysse et Laeken (*Applaudissements*).

M. Wauters, à la suite de cette lecture, dit que le tertre appelé *Seneca-berg,* est bien un *tumulus*. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette appellation de *Seneca-berg* ou *Berg van Seneca* lui vienne d'une famille nervienne ou gallo-romaine du nom de « *Senecio* » et que ce nom se soit transmis dans le pays de Grimberghe et ait continué à vivre dans la tradition.

M. Saintenoy persiste à croire que c'est un château plutôt qu'un tumulus et demande à M. Wauters si ce mot de *Seneca-berg* figure dans un acte quelconque.

M. Wauters répond affirmativement : c'est dans un acte datant du xviie siècle.

M. Saintenoy fait encore une remarque à propos de l'éty-

Digitized by Google

mologie de ce lieu-dit. Il croit qu'il serait plus simple de faire, de Seneca-berg, *Senneke-berg*, *Montagne de la Sennette* ou *de la Senne*.

M. le baron DE LOË est d'avis que les couches de limon qui, à première vue, semblent être en place et non remaniées, de même que les dimensions colossales du tertre et sa situation dans un fond, doivent nous faire repousser l'idée d'un tumulus.

Au reste, ajoute-t-il, c'est là une question que la géologie peut parfaitement trancher au moyen de quelques sondages.

M. WAUTERS déclare réserver son opinion à ce sujet.

M. le comte DE NAHUYS lit un travail *sur l'âge des volets d'un tryptique historique sur lesquels sont représentés Philippe-le-Bon et Jeanne de Castille*. (*Applaudissements*).

M. REYNEN, à l'appui de l'assertion émise dans son travail, dit que les armes de Philippe-le-Beau sont blasonnées de la même manière que sur les volets, dans une verrière de l'église Notre-Dame à Anvers et dans les décors de la chapelle de Bourgogne, en la même ville, deux monuments historiques dont l'exécution est bien antérieure à l'avènement de Philippe au trône.

M. le comte DE NAHUYS est persuadé qu'il y a erreur de la part de l'honorable membre et dit qu'il vérifiera le fait.

M. MAHY donne lecture du compte rendu de l'excursion à Peuthy, Perck, Elewyt et Malines (*Applaudissements*).

M. DE MUNCK intéresse vivement l'assemblée par la lecture d'un travail sur quelques instruments en silex de l'époque paléolithique non encore décrits ou signalés, faisant partie de la collection De Bove. Ces pièces constituent des documents nouveaux pour la préhistoire de la commune d'Elouges. Parmi celles-ci quelques-unes rappellent par leur forme générale le type néolithique; ce qui fait dire à M. de Munck que l'étude de la patine et surtout du gisement des silex

Digitized by Google

taillés par l'homme doit nous préoccuper bien autrement que celle de leur forme.

M. Rutot, sans repousser *a priori* cette idée nouvelle, tient cependant à faire ses réserves.

M. le baron de Loë possède des pièces néolithiques qui présentent la forme paléolithique et réciproquement. Il pense que dans ces cas, c'est la confrontation du rognon de silex, du bloc de matière première, qui a déterminé la forme de l'objet.

M. Louis Paris parle de quelques acquisitions faites en 1887, par le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 11 heures.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION A

PEUTHY, PERCK, ELEWYT ET MALINES

le 20 septembre 1888

Messieurs et chers confrères,

Le 20 septembre dernier, la Société d'archéologie de Bruxelles a effectué sa troisième et dernière excursion de l'année 1888.

MM. de Behault de Dornon, de Gellinck d'Elseghem, baron de Loë, de Proft, De Schryver, Drion, Mahy, Paulus, Plisnier, Paul Saintenoy, Schavye, Van den Corput, Van der Smissen, Walton, membres effectifs ; Montigny, membre de l'Académie royale de Belgique ; Willems, président du Cercle archéologique, artistique et littéraire de Malines ; Van Boxmeer, vice-président et Huyghelbaert, membre du même Cercle, étaient du voyage.

Digitized by Google

Vilvorde était le point initial de l'excursion. Là nous rejoignent, présentés par l'honorable M. Plisnier, nos collègues du Cercle archéologique de Malines.

On monte en voitures et nous sommes bientôt parvenus aux confins des communes de Vilvorde et de Peuthy. C'est sur la chaussée, à l'endroit où se trouve actuellement une petite chapelle placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Consolation (*Ten-Troost*) que s'élevait, autrefois, le béguinage du même nom.

Bientôt se présente l'église de la localité. Cette église, dont le patron est saint Martin de Tours, a rang de succursale. C'est en 1629, que fut commencée la construction du temple actuel qui appartient au style ogival. Il a été remanié en 1718, date marquée sur un des sommiers du plafond. La chaire est fort belle, mais d'une dimension peu en rapport avec l'exiguité de la nef. Sur le maître-autel, se voit une remarquable composition : *la Sainte Famille*. Ce tableau est très probablement de David Teniers III. Il fut estimé naguère 10,000 florins. Au mur de droite, est accrochée une autre toile : *Saint-Léonard et la reine Clotilde,* qui passe pour être de Gaspard de Craeyer. A droite de la porte d'entrée se trouve un troisième tableau fort délabré. Il est mentionné comme suit dans l'inventaire du mobilier de l'église : *De zeven lichamelyke werken van barmhartigheid, door David Teniers senior* (*vermœdelyke make*). Cette peinture est en trop mauvais état pour pouvoir en donner une description détaillée. On y voit une distribution de pains, des malades, une prison, et puis plus rien de net. Les deux tableaux dont je viens de parler proviennent de la galerie des barons de Baudequin. Dans cette famille, ils étaient considérés comme authentiques. La toile attribuée par l'inventaire à David Teniers-le-Vieux, serait une œuvre de Molenaer, suivant l'avis de M. l'expert Leroy. L'humidité du bâtiment nuit beaucoup à la bonne conservation de ces divers

Digitized by Google

tableaux que le Conseil de fabrique, faute de ressources, ne peut convenablement entretenir et dont il a proposé l'achat au Gouvernement. Toujours dans la même église, une pierre en marbre noir placée à l'autel rappelle un des plus grands noms de notre histoire : le nom des Bréderode. Un descendant de cette race illustre, Henri-Louis-Pierre, y repose depuis le 4 mars 1804.

La famille des barons de Baudequin, anciens seigneurs de Peuthy, y possède aussi un caveau sépulcral. Les annales de cette noble lignée sont résumées en quelque sorte dans une série d'épitaphes placées à l'entrée du chœur : la première rappelle la mémoire de Charles de Baudequin, créé chevalier par Philippe III en 1613 et qui acheta de Philippe IV, en 1643, la seigneurie de Peuthy, où il mourut le 27 septembre 1650.

La dernière porte les noms de dame Gabrielle-Josèphe-Bénigne-Ghislène, née comtesse de Croix de Dadizeele, morte le 12 septembre 1808, épouse d'Idesbald-Libert-Joseph baron de Baudequin et d'Huldensberghe, seigneur de Peuthy, membre des États du Brabant, décédé le 5 juillet 1830.

On nous montre dans la sacristie, divers objets du culte, parmi lesquels un fort beau calice, de style Louis XV, en argent et vermeil. Les tableaux représentants les différentes stations du Chemin de la Croix sont conçus dans le style gothique : ils ont pour auteurs MM. Hendrickx, Pieter Neuckens et Jan Van Beers.

En quittant l'église, nous allons jeter un rapide coup-d'œil sur le château de Batenborch, l'ancienne demeure seigneuriale des Baudequin. Ce château, qui existait déjà en 1681, ne présente rien, extérieurement du moins, de bien intéressant. Notre confrère, M. Paul Saintenoy, nous montre cependant une vieille et curieuse fenêtre du type en usage au XVIe siècle dans le duché de Brabant et dans le marquisat d'Anvers. Le bâtiment est environné d'un parc clos de

Digitized by Google

murailles. Mais de plus artistiques souvenirs guident maintenant nos pas : c'est du côté des vestiges du château-ferme de David Teniers que nous nous dirigeons. Il reste peu de choses de cette belle résidence que David Teniers II acheta, en 1662, au chevalier J.-B. van Broeckhoven et à Hélène Forment, veuve de Rubens. La porte d'entrée et son petit pavillon surmonté d'un pignon rustique, constituent à peu près les seuls débris du passé. Sur la porte, on ne voit plus la moindre trace de cette aigle gigantesque, peinte en noire, formant, quand les deux battants étaient clos, l'emblême impérial. Cette aigle avait été peinte par David Teniers lui-même. L'intérieur de la ferme, pas plus que l'extérieur, ne peut donner une juste idée du domaine d'autrefois. Dans la cuisine, une vieille cheminée flamande avec garniture moderne. Également moderne le plafond de cette pièce, on s'est contenté d'en reprendre le motif ancien. Dans la chambre à côté, cheminée et plafond identiques.

A ce que nous apprend M. Edgard Baes, plusieurs tableaux du maître qui nous occupe reproduisent des châteaux à trois tours qui n'ont point de rapport avec le sien. Dans la *Grande kermesse* que possède le Musée de l'État, la vue d'un château-ferme semblable se détache en silhouette à la gauche de la composition. Cette vue est de pure fantaisie car, dit M. Édouard Fétis, l'artiste a prêté au château des proportions architecturales qu'il n'avait pas en réalité, soit parce que les choses s'arrangeaient mieux de cette façon dans sa composition, soit parce que l'amour-propre qui lui avait fait solliciter des lettres de noblesse le portait à exagérer l'importance de son domaine.

C'est l'église de Perck (Notre-Dame) qui reçoit ensuite la visite des excursionnistes. La nef principale du temple dont nous franchissons le portail, est ornée des armoiries des familles de Baronaige et de Marselaer ainsi que de sculptures représentant les évangélistes, saint Pierre et saint Nicolas.

Digitized by Google

Cette nef ne date probablement que du XVIIe siècle, mais la tour de l'église est antérieure de près de quatre cents ans. Elle s'élève en tête du chœur et est éclairée, dans sa partie inférieure, par de petites fenêtres cintrées en abat-jour ; vers son sommet, elle est percée de baies cintrées inscrivant chacune deux lancettes ogivales. Le haut clocher, si souvent reproduit dans les tableaux de Teniers, sert de couronnement à l'édifice. Le chœur, sans caractère saillant, date de l'époque ogivale.

Près du maître-autel, se voient les monuments funéraires de Guillaume de Baronaige et de Frédéric de Marselaer, qui fut bourgmestre de Bruxelles. Sur l'autel de droite, est placé un tableau détérioré par de malencontreux lavages. Il représente *saint Dominique agenouillé devant la Vierge ;* on lit ces mots : *David Teniers junior fecit*, et la date de *1666*.

Si, comme on le suppose, cette œuvre d'art est authentique, il ne s'agit pas ici d'une toile du châtelain de *Dry Toren*, mais bien de son fils David III, qui ajoute toujours à ses nom et prénom le qualificatif de *junior*. David III mourut à Bruxelles, rue Haute, à côté de la *Porte Rouge*, dans la première quinzaine de février 1685. L'époque du décès de David II n'était pas exactement connue. Elle a été enfin déterminée par M. Galesloot, d'après qui cet événement eut lieu à Bruxelles, en 1690, dans les premiers mois de l'année.

De l'autre côté du transept, dans le pavement du mur, se lit l'épitaphe d'Isabelle de Fren, seconde femme du grand Teniers. Ce dernier a-t-il ou non été enterré à Perck ? c'est ce que l'on n'est pas encore parvenu à savoir exactement. M. Alphonse Wauters qui avait, autrefois, opiné dans le sens affirmatif, suppose, d'après le lieu du décès du peintre, que celui-ci a reçu la sépulture dans l'église de la paroisse où il habitait, c'est-à-dire à Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Rien à

Digitized by Google

recueillir sur ce point dans les registres paroissiaux qui étaient fort mal tenus, à en juger d'après leur état actuel. Quant aux autres archives, elles sont perdues selon renseignements fournis par l'honorable curé de Perck. Entre le maître-autel et l'autel de droite, est une statue de la Vierge. Cette statue en bois, autrefois polychromée, paraît être un travail du xve siècle. Le portail du temple est de style renaissance, on y voit l'écusson de la famille de Marselaer. En quittant Notre-Dame, nous suivons pendant quelques instants une superbe allée aboutissant au château de M. le comte de Ribaucourt; il peut être compté au nombre des plus beaux domaines des environs de Bruxelles.

Le bâtiment actuel doit avoir été construit à la fin du xviiie siècle. Sur les côtés de la porte d'entrée on voit les deux derniers restes de l'ancien manoir : d'une part une tour carrée en briques; de l'autre, un corps de logis se terminant à une grosse tour, entièrement construite en pierres, percée seulement de rares meurtrières et qui servait de donjon. Un bas-relief très curieux se remarque de ce côté. Il figure un lion léopardé, portant sur le dos un singe; un arc en ogive inscrivant un trilobe encadre cette ancienne sculpture, qui avait jadis son pendant sur lequel était représenté un guerrier monté sur un cheval au galop. Les parties anciennes du château encore existantes, étaient autrefois reliées l'une à l'autre par des bâtiments percés seulement d'embrasures et, plus haut, de petites fenêtres; sur l'emplacement de la grille d'entrée actuelle, on avait adossé au mur un somptueux portail de style renaissance. Le manoir proprement dit, était plus en arrière, isolé au milieu de larges fossés. Chacune de ses faces offrait, en son milieu, une tour carrée sur l'une desquelles on lisait la date de 1627. Ces renseignements sont puisés dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, de notre honorable président, M. Wauters.

Après avoir rapidement parcouru les jardins, coupés par

Digitized by Google

de larges pièces d'eau, nous entrons dans un cabaret rustique où nous faisons un déjeuner champêtre.

Nous gagnons ensuite Elewyt par un *diverticulum* ou chaussée romaine d'ordre secondaire de Malines à Wavre. On ne tarde pas à arriver au château de Steen, la vieille résidence d'été de Rubens [1].

« C'est là, dit M. Victor Joly, que se tenaient ces glo-
« rieuses cours d'artistes, dont les grands vassaux étaient
« Van Dyck, Jordaens, Teniers, Théodore Van Thulden,
« Rombauts, les deux Zeghers, Jean Weldens et tant d'au-
« tres. Réunions charmantes et pleines d'intérêt où des
« princes briguaient la faveur d'être admis. Le château de
« Steen était toujours un lieu ouvert aux pauvres diables
« d'artistes, que la munificence du maître de l'école flamande
« ne renvoyait jamais les mains vides.

« Aujourd'hui, le silence des ruines a succédé à ces
« joyeuses réunions et les hirondelles, seuls hôtes de la
« calme retraite du grand Rubens, semblent dire qu'il y a
« quelque chose de plus grand que les fêtes de l'art : celles
« du printemps et de la nature. »

La seconde partie de cette citation n'est plus exacte aujourd'hui que le castel, intelligemment restauré par M. Carpentier et artistement meublé par M. Van Loo, est devenu la propriété de M. le baron Coppens. Celui-ci, sur la demande de notre obligeant confrère, M. Plisnier, a bien voulu nous accorder l'entrée de son manoir si intéressant au point de vue des souvenirs et de l'art.

La désignation de « *Steen* » rappelle le nom d'Arnoul de Lapide (Vandensteen ou de la Pierre) qui, en 1304, fit bâtir le château primitif. Cette seigneurie fut acquise par Rubens

1 Pour la description du château de Steen, avant sa restauration actuelle, voir A. WAUTERS, *Hist. des env. de Bruxelles*, t. II, p. 688. — Depuis sa restauration, consulter la notice du même auteur dans l'*Émulation, publication de la Société centrale d'Archite. ture*, année 1886 — n° 10 — p. 146 et suiv.

Digitized by Google

en 1635, moyennant le prix de 93,000 florins carolus de 20 sous (soit 210,180 francs de notre monnaie actuelle).

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du château. La cour et les jardins sont du plus bel aspect. De même qu'à *Dry-Toren* et à l'église de Perck, M. Hellemans, photographe de la Société, prend divers clichés, parmi lesquels celui du groupe des excursionnistes. Ceux-ci visitent tout d'abord le salon du rez-de-chaussée, dont le foyer est orné d'une plaque de cheminée aux armes de la famille de Looz-Corswarem. Plus intéressante est la pièce suivante, servant de salle à manger, qui est décorée de peintures représentant les sujets ci-après :

1° *Rubens peignant le portrait de sa seconde femme, Hélène Forment ;*

2° *Rubens rendant visite à Teniers ;*

3° *Arrivée de Rubens au château du Steen ,*

4° *Rubens armé chevalier par Charles Ier, roi d'Angleterre ;*

5° *Marie de Médicis visitant l'atelier du maître.*

Ces peintures ont été exécutées dans les ateliers de M. A. Marque, tapissier-décorateur à Bruxelles, d'après les cartons mêmes de cet artiste.

Au fond de la place se dresse une cheminée monumentale sur laquelle se lisent en lettres dorées, les vers suivants de « vader Cats » le grand poète hollandais :

Geen beter gemack als eygen dack
Oost, West, t'Huys best.

Eygen heert is goud weert
Isse kout s'is bout.

La plaque de foyer est aux armes de Rubens. A l'étage, dans le cabinet de travail du propriétaire, nous remarquons une curieuse affiche dont l'entête est ainsi conçue :

De Heerlyckheydt en de goederen van Steen ghelegen tot S'Huybrechts Eleweyt by Perck, tusschen Eppeghem en de Weerde, toebehoorende aan de

Digitized by Google

kinderen van wylen den heere Pedro-Paulo Rubens ridder en de vrouwe Helena de Forment, te koop tot Brussel in de kamer van Uckel deynsdagh den 13 october 1682.

Nous quittons avec regret le splendide domaine de M. Coppens pour atteindre Elewyt. M. Wauters nous apprend que ce village et celui de Perck ont formé, pendant près de sept siècles, une seule seigneurie qui doit peut-être son origine à l'établissement romain sur l'emplacement duquel nous sommes arrivés et où M. le baron de Loë recueille les objets suivants :

Fragments de tuiles plates (*tegulæ*) ;

Fragments de tuiles courbes (*imbrices*) ;

Deux tessons de poterie samienne ;

Un fragment de (*dolium*).

Ces objets sont destinés aux collections d'étude de notre Société.

Depuis nombre d'années des débris antiques sont presque journellement exhumés du territoire d'Elewyt, et notamment dans le champ dit de *Zweynberg*. Tout récemment encore on y a trouvé cinq pièces de moyen bronze, dont deux d'assez bonne conservation.

L'une, de fabrication gauloise, à ce qu'il me semble, me paraît être d'Auguste ou de Tibère. On y voit au revers un autel entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire.

A l'exergue s'y lisent les mots :

ROM. ET AUG. (*Romæ et Augusto*).

L'autre médaille est de Trajan.

Le revers montre : Une femme, *la Piété* (?) debout près d'un autel paré et allumé, levant la main droite et posant la gauche sur sa poitrine.

Le commencement de l'inscription *T. R. P.*, ainsi que les lettres *S. C.* y sont encore parfaitement lisibles.

Digitized by Google

Notre honorable collègue, M. Jean de Buisseret, a fait don à la Société d'un moyen bronze à l'effigie de Faustine (Mère) recueilli dans la même localité [1].

De la mise au jour de tant d'anciens vestiges, on peut inférer qu'Elewyt formait, dans l'antiquité, une localité de certaine importance. Les pièces les plus récentes qui y avaient été trouvées, lors de la publication de l'*Histoire des environs de Bruxelles* étaient trois petits bronzes de Constantin.

Cette dernière circonstance, dit M. Wauters, permet de placer la destruction de l'établissement vers le milieu du IVe siècle de notre ère.

Le programme de l'excursion comportait une visite à l'église d'Elewyt, mais cette visite n'a pu se faire faute de temps. Au surplus ce temple est peu intéressant. Il a été complètement rebâti dans la première moitié de ce siècle et ne possède, en fait d'œuvres d'art, qu'une ancienne toile représentant la consécration de saint Hubert, patron de l'église, et un *Crucifiement*, œuvre d'un peintre malinois très estimé, Guillaume-François Herreyns, dont le Musée de Bruxelles (galerie moderne), possède une remarquable composition : *L'Adoration des Trois-Rois*.

Malines, où notre dîner servi à l'Hôtel Kempeneers nous attend, nous voit débarquer vers trois heures et demie.

Après le dîner, où l'entrain le plus cordial n'a cessé de règner, M. Plisnier montre à ses collègues quelques objets trouvés autrefois à Elewyt par Van Dessel, entre autres : deux morceaux de fine poterie grisâtre, ornés de figures de chasse : lévriers et cerfs courants, etc. ; un assemblage de trois feuilles de chêne, en bronze ; des débris de pavement et divers fragments de petits disques en pâte de verre, ayant servi probablement de marque de jeu. Nous quittons

[1] Voir *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. Ier, 1re livraison, p. CXC.

Digitized by Google

le restaurant après cette intéressante exhibition. La clôture prématurée de l'exposition d'art ancien ayant empêché la réalisation de la dernière partie du programme, nous parcourons, guidés par nos confrères de Malines, quelques-unes des paisibles et curieuses rues de la célèbre ville des Berthout et de Marguerite d'Autriche.

Voici précisément sa première demeure, actuellement le Palais de Justice, qui s'offre à nos regards. Il fut acheté pour la Gouvernante par l'empereur Maximilien, le 27 janvier 1507 et devint successivement la résidence de la reine Marie de Hongrie, des Présidents du Grand Conseil et, enfin, des archevêques de 1804 à 1831. Nous explorons très rapidement l'intérieur de l'édifice.

Remarqué une petite chambre dont le plafond curieusement travaillé et la porte de fer attirent spécialement notre attention [1]. On nous montre encore à hauteur de la salle d'audience du tribunal de première instance, le balcon où, dit-on, se plaçait le juge chargé de surveiller l'exposition des

[1] D'après la tradition, cette petite place aurait été, dit-on à Malines, *le cabinet de travail du cardinal Granvelle*. Mais il est difficile d'admettre une telle assertion : Granvelle ne résida jamais à Malines et n'était pas président du Grand Conseil :

Granvelle séjournait d'ordinaire à Bruxelles, sauf lorsqu'une mission officielle l'envoyait à l'étranger.

« L'érection des nouveaux évêchés plaça Granvelle à la tête de tout le « clergé belge. Il quitta le siège épiscopal d'Arras pour occuper le plus impor- « tant des trois sièges archiépiscopaux institués à cette époque, celui à qui « était réservé le titre primatial, l'archevêché de Malines, que, dans la suite, « il prétendit avoir refusé sept ou huit fois et n'avoir accepté qu'à son désa- « vantage. Il n'avait guère exercé ses fonctions à Arras ; *il ne les remplit pas « davantage à Malines, car, entre sa réception en qualité d'archevêque, le* 28 *novem- « bre* 1561, *et le* 13 *mars* 1564, *date de son départ pour la Franche-Comté, d'où il ne « devait plus revenir, il ne s'écoula qu'un peu plus de deux années, passées en partie à « Bruxelles.* »

(*Biographie nationale, publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, tome VIIIe, 1er fascicule, 1883. — *Biographie d'Antoine Perrenot de Granvelle*, par M. ALPHONSE WAUTERS, pages 199, 210 et 211).

Digitized by Google

condamnés à la peine du carcan. A quelques pas du Palais de Justice, se dresse une autre merveille architecturale, l'ancien hôtel acquis par François Busleyden, prévôt de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège, le 23 juillet 1495, et transformé de 1503 à 1507 par son frère Jérôme, fondateur du collège des *Trois Langues de Louvain,* diplomate, savant littérateur, ami d'Erasme et de Thomas Morus qui furent ses hôtes favoris. Après la mort de Jérôme, l'hôtel passa à différentes mains et notamment à celles de Charles d'Aremberg et de sa femme, Anne de Croy, duchesse héritière d'Aerschot. Il devint, en 1619, la propriété de Wenceslas Coeberger qui l'érigea en Mont-de-piété, le 28 septembre 1620.

Sa destination n'a pas changé depuis, toutefois une partie du bâtiment sert de local à l'Académie de musique. Le temps qui nous presse nous permet seulement de jeter un rapide coup-d'œil sur l'ensemble de ce splendide édifice. Je n'ai pas abordé la description du Palais de Justice et de l'hôtel Busleyden, la ville de Malines devant faire, l'an prochain, le but d'une excursion spéciale.

Une courte halte nous permet d'admirer les deux magistrales compositions de M. Janlet, *Malines ancien* et *Malines moderne,* qui décorent si heureusement la salle d'attente de 1re classe de la nouvelle gare de Malines. A huit heures moins un quart, nous étions rentrés à Bruxelles.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier MM. Wauters et Plisnier qui, le premier par ses travaux, le second par ses renseignements, ont contribué à l'élaboration de mon rapport.

Le Rapporteur,

H. Mahy.

Digitized by Google

AGE DES VOLETS

D'UN

TRIPTYQUE HISTORIQUE

SUR LESQUELS SONT REPRÉSENTÉS

PHILIPPE-LE-BEAU ET JEANNE DE CASTILLE

PAR

le Comte Maurin NAHUYS

L'étude soigneuse des anciens monuments historiques et artistiques est certainement une œuvre bien louable et qui mérite d'être encouragée.

Combien de peintures, de sculptures, de gravures, dues à des siècles passés, en les examinant dans tous leurs détails, avec jugement et connaissance, ne nous expliquent et ne nous précisent-elles pas, dans un langage éloquent pour ceux qui savent le comprendre, des pages entières d'histoire, des faits, des usages, des personnages, des dates, etc., ignorés ou restés incertains.

Digitized by Google

C'est ainsi que nous avons lu avec plaisir le travail que M. A.-A. Reynen vient de publier sur « *un triptyque historique* », qui orna jadis l'hôtel de ville de Zierikzée (province de Zélande, île de Schouwen), dont le panneau central, représentant le jugement dernier, est la propriété de M. Taeymans, à Anvers, et dont les volets se trouvent au Musée royal de peintures, à Bruxelles, nos 100 et 101 du catalogue. Bien que nous ne partagions pas en tout point la manière de voir de l'auteur, nous le félicitons cependant bien sincèrement des études et des patientes recherches faites par lui pour expliquer ces intéressantes peintures.

En ce qui concerne ce triptyque, ou du moins ces deux volets, représentant Philippe-le-Beau et sa femme Jeanne de Castille, dite la folle, que M. Reynen pense avoir été peints en 1498 ou 1499, il a été réservé aux sciences héraldique et numismatique, souvent beaucoup trop négligées par les archéologues et historiens, d'éclaircir un point capital, notamment l'époque précise à laquelle ces belles et curieuses peintures ont été faites, bien que ces panneaux ne portent aucune trace de millésime.

Rappelons d'abord quelques dates importantes de la vie de Philippe-le-Beau, qui nous serviront à déterminer l'âge exact de ces peintures.

1478 — 22 juin — Philippe-le-Beau, fils de Maximilien d'Autriche, roi des Romains, plus tard empereur et de Marie de Bourgogne, naît à Bruges.

1483. Il succède à sa mère et est inauguré comme comte de Flandre à Gand, le 10 janvier.

1494. Il est déclaré majeur.

1496 — 21 octobre. — Il épouse à Lierre, Jeanne, fille de Ferdinand roi d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille et de Léon, âgée de dix-sept ans.

1500 — 24 février. — Leur fils Charles-Quint naît à Gand.

Digitized by Google

1500. Michaël, fils d'Emmanuel roi de Portugal et d'Isabelle, sœur aînée de Jeanne, femme de Philippe-le-Beau, meurt. Il avait été proclamé héritier des couronnes de Castille, de Léon, d'Aragon et de Sicile, après la mort de sa mère, en 1498. M. Reynen semble tout à fait ignorer que ce prince ait existé, car il pense que Jeanne devint héritière de Castille à la mort de sa sœur Isabelle, en 1498, et sur cette erreur il base sa supposition, que ces deux volets ont été peints en 1498 ou 1499.

1502. Philippe-le-Beau et Jeanne sont reconnus et proclamés en qualité d'héritiers des royaumes de Castille et de Léon, à Tolède, le 22 mai, et comme héritiers de la couronne d'Aragon, à Saragosse, le 27 octobre.

1504 — 26 novembre. — La reine Isabelle de Castille, belle-mère de Philippe-le-Beau, meurt à Médina del Campo.

1505 — 14 janvier. — Philippe-le-Beau et Jeanne sont solennellement proclamés roi et reine de Castille, de Léon et de Grenade, dans l'église des saints Michel et Gudule, à Bruxelles.

1505 — avril. — Philippe-le-Beau entre, à la tête de son armée, en Gueldre, d'où il retourne vainqueur à Bruxelles, au mois de septembre.

1505 — 17 septembre. — Sa fille Marie, qui fut reine de Hongrie, et ensuite régente des Pays-Bas, naît à Bruxelles.

1505 — décembre. — Philippe-le-Beau se rend en Zélande et pendant son séjour à Middelbourg, il tient le 17 de ce mois, le dix-septième chapitre de l'ordre de la Toison d'or.

1506 — 10 janvier. — Il quitte avec sa femme le port de Flessingue pour se rendre en Espagne.

1506 — 25 septembre. — Il meurt à Burgos.

Voyons maintenant comment Philippe-le-Beau et Jeanne sont représentés sur ces volets.

Philippe, en pied, se tenant debout, porte le manteau royal doublé d'hermine, et le collier de l'ordre de la Toison d'or ;

Digitized by Google

il est coiffé d'un casque, dit *salade,* ceint de la *couronne royale* et non pas du bonnet archiducal [1], comme semble le penser M. Reynen. Sa cotte d'armes en partie cachée sous la pèlerine d'hermine, est blasonnée comme suit : écartelé, au 1 et 4 contre écartelé, *a* et *d* surécartelé de Castille et de Léon, *b* et *c* d'Aragon parti de Sicile, enté de Grenade : au 2 et 3 contre écartelé : *a* d'Autriche, *b* de Bourgogne moderne, *c* de Bourgogne ancienne, *d* de Brabant et sur le tout un écusson parti de Flandre et de Tyrol. De la main droite il tient son glaive élevé, qui est orné de sa devise : *Qui vouldra.*

Jeanne, aussi en pied et debout, porte également la couronne royale et son manteau armorié est blasonné de la même manière que la cotte d'armes de son mari.

Notons ici que sur la cotte d'armes de Philippe, comme sur le manteau de Jeanne, le lion des armes de Léon est de *sable* au lieu d'être de *gueules* ou de *pourpre!* Quant à l'argent de la bordure componée des armes de Bourgogne moderne et du champ de celles de Tyrol, qui ressemble sur la cotte d'armes à de l'or, cela peut être l'effet du glacis dont parle M. Reynen, et qui aurait été mis sur les peintures après un nettoyage pour leur rendre l'aspect de vieux tableaux.

Après avoir bien fait ressortir que Philippe porte la *couronne royale* et non le bonnet archiducal, et que sur sa cotte d'armes figure le blason d'*Espagne,* qui, à cause du rang royal y occupe, ainsi que sur le manteau de sa femme, la première place, nous examinerons de quelles manières différentes ces illustres époux blasonnèrent leur écu dans les deux périodes bien distinctes de leur vie.

La première, *avant* leur avènement au trône de Castille, de Léon et de Grenade, en 1505; la seconde, *après* cette élévation à la dignité royale.

[1] Une couronne comtale-archiducale, dont parle M. Reynen, n'existe pas.

Digitized by Google

Première période. Sur toutes les monnaies et sur tous les jetons officiels ornés des armes de Philippe-le-Beau *avant* 1505, ainsi que l'indiquent les millésimes que portent ces pièces, l'écu est, soit à cinq quartiers : écartelé au 1 d'Autriche, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancienne, au 4 de Brabant et sur le tout l'écusson de Flandre; soit à neuf quartiers : écartelé au 1 et 4 d'Autriche, parti de Bourgogne moderne, au 2 de Bourgogne ancienne, parti de Brabant, au 3 de Bourgogne ancienne, parti de Limbourg et sur le tout le lion de Flandre, ou bien à dix quartiers, c'est-à-dire comme celui à neuf quartiers, sauf que l'écusson sur le tout est de Flandre parti de Tyrol.

Ainsi qu'on le voit, durant cette période il n'y a pas trace des armes d'Espagne dans le blason de Philippe-le-Beau.

L'écu est surmonté du *bonnet archiducal* et jamais de la couronne royale.

Jeanne sa femme, porte sur les jetons frappés *avant* 1505, quand l'écu de son mari se trouve sur la même pièce : écartelé au 1 et 4 contre écartelé de Castille et de Léon, au 2 et 3 d'Aragon parti de Sicile enté de Grenade; le tout surmonté de la couronne royale. Quand son écusson paraît seul sur les jetons, alors il est, conformément aux règles héraldiques, parti : 1° aux armes de son mari à cinq quartiers, et 2° à ses propres armes, ci-dessus décrites.

Elle porte comme princesse royale la couronne royale, tandis que son mari porte le bonnet archiducal.

Seconde période. Les monnaies et jetons frappés *après* qu'ils avaient été proclamés roi et reine en 1505, portent en *opposition* avec ceux de dates antérieures, un écu écartelé au 1 et 4 contre écartelé *a* et *d* sur écartelé de Castille et de Léon, *b* et *c* d'Aragon, parti de Sicile enté de Grenade ; au 2 et 3 contre écartelé *a* d'Autriche, *b* de Bourgogne moderne, *c* de Bourgogne ancienne, *d* de Brabant et sur le tout

Digitized by Google

de Flandre parti de Tyrol. Ces armoiries sont sommées de la *couronne royale* et non du bonnet archiducal [1].

C'est le même blason, avec les armes d'Espagne occupant la première place, qui orne la cotte d'armes de Philippe et le manteau de Jeanne sur les deux volets.

Il est donc prouvé à l'évidence, qu'*avant* 1505, Philippe-le-Beau ne s'est jamais attribué la couronne royale et qu'il n'a jamais blasonné avec les armes d'Espagne, bien qu'après la mort de Michaël de Portugal, en l'an 1500, Jeanne était devenue héritière présomptive des couronnes de Castille et de Léon, et qu'en 1502, lui-même, il eût été reconnu et proclamé, avec sa femme, en qualité d'héritiers de ces royaumes; car, sur le jeton frappé à cette dernière occasion et portant le millésime 1502, il n'y en a pas de trace [2]. Aussi, d'après Mariana [3], cela lui aurait été formellement défendu par son beau-père le roi Ferdinand.

Ce que nous avons démontré preuves en mains, relativement au bonnet archiducal, à la couronne royale et aux armes d'Espagne, est en outre encore confirmé par le récit que nous a laissé Heuter [4], de la solennité qui eut lieu le 14 janvier 1505, dans l'église des saints Michel et Gudule, à Bruxelles, et qui mérite d'être rappelé ici.

Après que l'on eut célébré un service funèbre en l'honneur de la défunte reine Isabelle de Castille, mère de Jeanne, et qu'un héraut d'armes eut proclamé sa mort, celui-ci se tournant vers Philippe-le-Beau, lui fit trois révérences res-

1 Voyez les jetons frappés en 1505, à l'occasion de leur avènement au trône de Castille, de Léon et de Grenade, F. VAN MIERIS, *Histori der Nederlandsche Vorsten*, t. I, p. 365, et les monnaies frappées à Anvers et à Bruges, au millésime 1505, C.-P. SERRURE, *Notice sur le Cabinet de S. A. le prince de Ligne*, Gand, 1847, pp. 263-264.

2 Frans van Mieris, *Histori der Nederlandsche Vorsten*, t. I, p. 342.

3 *Histoire d'Espagne*, t. V, p. 259.

4 *Rerum Austr.*, lib. VI, cap. 6, et van Mieris, t. I, p. 142.

Digitized by Google

pectueuses et cria par trois fois : « Vivent Philippe et Jeanne, roi et reine de Castille, de Léon, de Tolède et de Grenade ; » il invita ensuite le nouveau roi à *ôter son bonnet archiducal, qu'il ne lui convenait plus de porter dorénavant, attendu qu'il était maintenant roi.* Puis il prit de l'autel le glaive qu'il offrit à Philippe en lui disant : « Sire ! ce glaive vous est donné pour protéger la justice, les royaumes, les États et vos sujets, et non pour les opprimer. » Le roi se rendit alors au maître-autel, à genoux il fit une prière, et puis, s'étant relevé il montra son glaive à l'assistance. Pendant ce temps *les hérauts d'armes quittèrent leur costume de cérémonie orné du blason archiducal et revêtirent celui aux armes royales.*

On le voit de nouveau, *avant* cette proclamation solennelle, Philippe-le-Beau ne porta que les armes et le bonnet d'archiduc.

Il est donc, nous semble-t-il, bien démontré par des preuves irrécusables, que Philippe-le-Beau et Jeanne sont représentés sur les volets du triptyque, comme *roi* et *reine*, et partant que les panneaux ont dû être peints dans le courant de l'année 1505. Il avait alors vingt-sept ans et elle vingt-six.

L'état de grossesse où se trouve Jeanne s'explique par la naissance de la princesse Marie, que la reine mit au monde, le 17 septembre de cette même année.

Nous ferons encore remarquer, qu'après la mort de la reine Isabelle (26 novembre 1504), ainsi que nous l'apprend Halma[1], les États de Castille et de Léon envoyèrent d'Espagne à Bruxelles, la couronne royale à Philippe-le-Beau. Peut-être lui envoya-t-on le casque dit *salade,* ceint de la couronne, tel qu'on le voit sur le volet du triptyque, et que l'introduction en Belgique du casque dit *salade,* coiffure militaire espagnole, date de cette époque.

[1] *Tooneel der Vereenigde Nederlanden*, t. II, p. 142.

Digitized by Google

Les images de saint Liévin et de saint Martin de Tours, peintes en grisaille sur le revers des volets, s'expliquent tout naturellement ; le premier étant le patron de Zierikzée et le second celui du diocèse d'Utrecht. L'île de Schouwen, dans laquelle est située la ville de Zierikzée, était soumise à la juridiction ecclésiastique des évêques d'Utrecht.

Une observation encore avant de terminer. M. Reynen attribue ces peintures au pinceau de Jacques van Laethem, qui exécuta tant de panneaux armoriés pour Philippe-le-Beau, ainsi que le prouvent les comptes de la cour. A la vue de la cotte d'armes de Philippe et du manteau blasonné de Jeanne, qui sont admirablement dessinés sur ces volets, mais où, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'émail du lion des armes de Léon est incorrect, nous nous demandons comment Jacques van Laethem aurait pu commettre une faute héraldique aussi grossière, lui qui, ainsi que le dit très justement M. Reynen, doit nécessairement avoir possédé la parfaite connaissance de l'art du blason, qualité maîtresse requise du peintre de la cour de Bourgogne, où l'on était pointilleux sur la sévère observation de ses règles. Décidément la cotte d'armes et le manteau armorié n'ont pas été peints d'après nature, et l'artiste s'est peu préoccupé de rendre avec exactitude les émaux des blasons.

Constatons ici une fois de plus, que l'étude des sciences héraldiques et numismatique est tout à fait indispensable aux recherches archéologiques et historiques du Moyen-âge et de la Renaissance ; croire pouvoir s'en passer, c'est s'exposer indubitablement aux plus graves erreurs.

Digitized by Google

SUR

QUELQUES ACQUISITIONS

FAITES EN 1887

PAR LE CABINET DE NUMISMATIQUE DE L'ÉTAT

A BRUXELLES

M. Camille Picqué vient de publier dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* une note sur quelques acquisitions faites en 1887 par le Cabinet numismatique de l'État à Bruxelles.

Cette note, dont l'auteur fait don à la Bibliothèque de notre Société, contient la description de quatre pièces dont deux présentent le plus grand intérêt.

Tous ceux qui ont quelques notions de notre numismatique du Moyen âge, savent que nos comtes de Flandre et nos ducs de Bourgogne rivalisaient par la richesse de leur monnayage avec leurs suzerains, les rois de France. Presqu'aussi nombreuse que celle de Philippe de Valois, la série des monnaies d'or de Louis de Male dépasse sa rivale par la

Digitized by Google

splendeur de la matière, aussi bien que par la perfection de la frappe et la variété des types. Les pièces connues sous le nom de *viel heaume* et de *lion d'or*, réalisent une conception artistique tout à fait nationale. Le *lion d'or* se trouve fréquemment ; le *viel heaume* aussi a été retrouvé à un certain nombre d'exemplaires, mais le *demi lion d'or* est de grande rareté. Quant au *tiers de vieil heaume*, ou *petit helme*, il n'était connu jusqu'ici que par les archives : le compte des pièces fabriquées pour Louis de Male par le maître de sa monnaie Jehan Jourdain, depuis le 19 décembre 1367 jusqu'au 18 juin 1368.

C'est de cette pièce rarissime, qui manque aux collections de monnaies de Flandre, si réputées de MM. Vernier, à Roubaix, Van Peteghem, à Paris, et vicomte de Jonghe, à Bruxelles, que M. Picqué vient d'enrichir le cabinet de la Bibliothèque royale, et dont il nous donne la description et le dessin. La publication de cette curiosité, jusqu'ici *unique*, est donc un véritable événement dans le monde numismophile.

Non moins précieuse, dans un autre genre, est la petite monnaie mérovingienne frappée par le monétaire Godofredus. Ce charmant *triens*, d'un style qui rappelle encore le monnayage de la dernière époque de l'empire d'Occident, offre à l'avers l'inscription TRIECTO FIT PA, que M. Picqué interprète avec sécurité en la complétant par PA(LATIO).

Ni Van Mieris, dans son ouvrage spécialement consacré aux monnaies d'Utrecht, ni Van Loon, pas plus que Combrouse ni Perreau dans des travaux plus récents, n'ont publié le dessin du *triens* portant cette curieuse légende. Il y va de la solution d'une équivoque qui divise les numismates et à laquelle je n'ai nullement la prétention de m'attaquer ; je ne veux qu'esquisser l'état de la question. — A quelle localité appartiennent les pièces à l'inscription TRIECTO ?

Digitized by Google

Trecht ou Tricht s'appliquent également à Utrecht, *Trajectum ad Rhenum,* et à Maestricht, *Trajectum ad Mosam.*

Les pièces connues ne présentent par elles-mêmes aucun indice qui permette de décider auquel des deux *Triectum* il faut les attribuer. Les noms de monétaires qui s'y lisent, se rencontrent également sur les *triens* mérovingiens de Dorstadt.

Mais voici qu'un élément nouveau entre en cause, car s'il est vrai que PA complète le nom de lieu en *Triecto palatio,* les pièces portant ce supplément d'inscription reviendraient à Maestricht. En effet, par deux fois dans le courant du VIIe siècle, Utrecht, tombée au pouvoir des Frisons, se trouvait replongée dans la barbarie. On sait par contre que Maestricht servit de séjour aux rois francs des deux premières races et possédait dès cette époque comme *palatium,* ce qui fut plus tard le Clos Saint-Servais.

Voilà des faits historiques à l'abri de la contestation. Certains spécialistes vont plus loin et ajoutent à ces arguments en faveur de Maestricht, des considérations dont un travail d'ensemble pourrait seul fixer la valeur. — Utrecht n'aurait plus existé à l'époque qui nous occupe. A l'ancien bourg franc, les Frisons auraient substitué un château appelé *Wiltaborg,* qui serait devenu la demeure de leurs rois. On fait valoir aussi qu'Utrecht ne pouvait vraisemblablement posséder d'atelier monétaire puisqu'il s'en trouvait un fort actif à Dorstadt, à une distance si peu considérable que l'existence de l'un peut servir d'argument contre l'existence de l'autre.

Comme je l'ai dit tantôt, je me borne à appeler l'attention de ceux de mes confrères que la question intéresse, sur la donnée nouvelle qui ressort de l'inscription qui figure sur le triens nouvellement acquis par le Cabinet de l'État.

Les deux autres monnaies, tout en offrant un certain in-

Digitized by Google

térêt, n'atteignent pas l'importance de celles que nous venons de passer en revue.

L'une est un *triens*, ou tiers de sol d'un monétaire Ernuald frappée à NVVELIAC, c'est-à-dire dans un des nombreux Neuilly ou Nouillac de France. Comme M. Picqué le constate, la fabrique de cette monnaie est loin d'être austrasienne et l'inscription topographique se sépare trop du nom de Nivelles *(Nivialla, Niviella, Niella, Nivigella)* pour qu'on puisse songer ici à la vieille cité brabançonne.

La quatrième pièce décrite est une dégénérescence du plus ancien denier de Charlemagne, frappé à Dorestadt (Wyk-lez-Duurstede). Cette monnaie d'argent vient confirmer un fait du reste connu, que le type de quelques pièces carlovingiennes s'est immobilisé dans certaines régions, et surtout du côté de la Frise, où l'on trouve si fréquemment des sous d'or barbares où figure le buste des premiers successeurs de Charlemagne.

L. Paris.

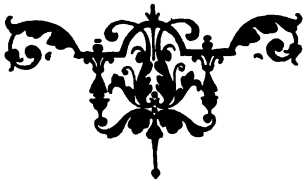

Digitized by Google

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 décembre 1888.

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : MM. Destrée, second conseiller, de Behault de Dornon, secrétaire général ; P. Saintenoy et baron de Loë, secrétaires ; Paris, bibliothécaire-archiviste ; de Munck, conservateur des collections ; Benoidt, trésorier : Buysschaert, Cassiers, P. Combaz, de Brabandère, comte de Nahuys, Dens, de Proft, de Raadt, baron de Royer de Dour, De Schryver, Joly, baron Liedts, Nève, Paulus, Plisnier, Préherbu, Rutot, R. Van Bastelaer, E. Van den Broeck, abbé Van den Gheyn, van der Kelen-Bresson, Van der Smissen, van Havermaet et van Malderghem, membres effectifs ; Colinet, G. Combaz, chevalier Diericx de Ten Hamme, Michaux, Reynen, Titz et Van Peteghem, membres associés.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance : MM. Hachez, Cumont, van Sulper, Delessert, de Buisseret, Hanon de Louvet et Vromant.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 novembre 1888 *(Adopté)*.

Digitized by Google

Le *Cercle archéologique de Mons*, la *Société d'Emulation de Bruges*, la *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune* et le Musée national de Rio-de-Janeiro envoient leurs publications.

M. Alphonse Wauters fait don des sept volumes parus jusqu'à présent, de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, et promet d'envoyer, dans la suite, les volumes qui paraîtront. *(Applaudissements et remerciements)*.

MM. Cumont, Rutot, comte de Nahuys, Goupy de Quabeck, Mahy et de Behault font don de livres, de sceaux, de médailles et de gravures [1] *(Remerciements)*.

MM. Barella, De Backer, Blanchart, Goethals, Goffin, Licot et Nicod, sont nommés membres effectifs. M. Neyt est élu membre associé.

Sont présentés comme membres effectifs : MM. du Bosch, Catteau, N. Dupriez, de Brandner, abbé Mertens, De Ridder, Hachez, Malfait, Paridant et Reynen ; comme membre associé : M. A. Préherbu.

L'ordre du jour appelle la nomination du Président.

M. E. Van den Broeck. Je propose de renommer M. Wauters par acclamation *(Applaudissements vifs et prolongés dans toute la salle)*.

M. de Behault de Dornon. J'ai le regret, Messieurs, de devoir vous annoncer que je viens de recevoir de l'honorable M. Wauters, la lettre suivante par laquelle il me prie d'annoncer à la Société qu'il ne pourra plus accepter les fonctions de président :

A Monsieur Armand de Behault, Secrétaire Général de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

« Monsieur le Secrétaire Général,

« Je vous prie d'informer la Société d'Archéologie de Bruxelles « que je ne pourrai plus accepter les fonctions de président, aux-

1 Voir le catalogue de la Bibliothèque et des Collections.

Digitized by Google

« quelles elle a bien voulu m'appeler lors de sa fondation. Mon âge « avancé et mes nombreuses occupations contribuent à rendre trop « lourde pour moi une tâche qui exige, chez celui à qui elle est « imposée, beaucoup de loisirs et beaucoup d'activité.

« Veuillez donc, je vous prie, demander à l'assemblée de ce jour « de me donner un successeur, en remerciant les sociétaires, de ma « part, des sentiments d'amitié qu'ils m'ont témoignés. La Société « marche bien et est devenue nombreuse. Elle n'a, pour se maintenir « au même rang, qu'à persister dans la même voie. Pour ma part, je « serai toujours heureux de lui être utile, dans la faible mesure de « mes moyens.

« Agréez, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes « sentiments de parfaite considération.

« ALPHONSE WAUTERS. »

(Marques de regrets dans toute l'assemblée).

M. DE SCHRYVER. Je propose à l'assemblée de décider que la Commission administrative fasse une démarche, au nom de la Société, pour que M. Wauters veuille bien revenir sur sa décision. *(Applaudissements unanimes et prolongés).*

La proposition est adoptée.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement par moitié de la Commission administrative.

M. DE BEHAULT DE DORNON. M. Mahy a fait savoir que des circonstances complètement indépendantes de sa volonté, l'obligent à renoncer à la candidature qui lui avait été offerte pour la place vacante de Secrétaire, M. Théodore de Raadt est proposé, par le Bureau, pour remplacer M. Auguste De Bove, Secrétaire démissionnaire.

Sont réélus :

Second conseiller : M. JOSEPH DESTRÉE.

Secrétaire Général : M. ARMAND DE BEHAULT.

Conservateur des collections : M. EMILE DE MUNCK.

M. THÉODORE DE RAADT est élu *Secrétaire.*

(Ces résultats sont accueillis par des applaudissements).

Digitized by Google

L'assemblée vote des remerciements à M. Auguste De Bove qui a bien voulu remplir, pendant quelques mois, les fonctions de Secrétaire.

M. Maurice Benoidt, trésorier, donne lecture du bilan de l'année écoulée et du projet de budget pour le prochain exercice.

Après quelques observations de MM. le comte F. van der Straten Ponthoz et de Behault, le bilan est adopté.

L'assemblée décide ensuite que l'année sociale commencera le 1er janvier au lieu du 1er juillet ; en conséquence, l'article 12 des statuts est modifié dans ce sens.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le comte F. van der Straten Ponthoz, E. Van den Broeck, de Behault et P. Saintenoy, la lecture du rapport de la Commission de vérification est remise à la séance de janvier. Cette modification est apportée à l'article 45 des statuts.

M. Théodore de Raadt lit une notice sur *Egide Berthout-à-la-Barbe. (Applaudissements et renvoi à la commission des Publications).*

M. le comte de Nahuys donne lecture à l'assemblée d'*un dernier mot concernant le triptyque historique de Zierickzée. (Voir le texte de cette communication ci-après).*

M. Reynen répond que le vitrail en question est une reproduction très fidèle d'un dessin que les archives de la ville d'Anvers conservent de l'original. L'honorable membre persiste à croire que Philippe aurait pu se servir des armes d'Espagne avant son avènement au trône, comme armes de prétention, et communique sur ce genre d'armoiries, quelques données générales. Il cite aussi Mariana, (auteur contemporain de Philippe) qui aurait dit que dès la mort de la reine Isabelle, belle-mère de l'archiduc, celui-ci aurait été institué par son entourage *« prince héritier d'Espagne. »*

M. le comte de Nahuys répond qu'il ne s'agit pas de ce que Philippe aurait pu faire, mais bien de ce qu'il a fait.

Digitized by Google

Après avoir démontré par un nombre considérable de preuves officielles et irrécusables que jamais Philippe n'a blasonné ses armes avec celles d'Espagne, avant son avènement au trône en 1505, l'honorable membre défie M. Reynen de lui indiquer un document officiel, sceau, jeton, monnaie ou n'importe quel autre monument qui prouverait le contraire. Il exhibe des dessins des armes de Philippe avant et après 1505, ainsi que de la couronne royale de Ferdinand, roi d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille, couronne d'un modèle conforme à celui que porte Philippe sur le volet.

M. Reynen dit qu'il répondra par un travail complet aux objections de M. le comte de Nahuys.

M. Destrée fait une communication d'un grand intérêt au point de vue de notre art national et bruxellois en particulier. Après avoir résumé rapidement les points connus de la carrière du sculpteur Bormans, il établit la paternité de plusieurs œuvres de ce maître célèbre. Jusqu'à présent, deux des œuvres encore subsistantes de cet artiste, sont connues. Jean Bormans a signé le retable de saint Georges provenant de Notre-Dame-du-Dehors à Louvain, actuellement à la Porte de Hal et celui *de la Passion,* de Güstrow.

M. Destrée montre, à l'aide de nombreuses photographies, la quasi identité de composition et de style de l'œuvre de Güstrow avec le retable de Willberga (Suède). Qu'y-a-t-il de surprenant que Bormans ait eu des relations avec le nord de l'Allemagne et une clientèle en Suède ? Les contrées que baigne la Baltique ne comptent-elles pas de nombreux spécimens de notre art national ?

Un autre retable qui se trouve à Welckholn, également en Suède, peut être rendu à maître Jean Bormans. Tous les personnages qui sont familiers au tailleur d'images bruxellois s'y retrouvent. Le martyre de saint Laurent, qui est placé sous le sujet principal pourrait être mis, sans causer de disparate, à côté du retable de saint Georges. M. Destrée

Digitized by Google

rattache à la même école le retable de Lombeek-Notre-Dame, celui de Tongres, celui que M. Malfait avait prêté à l'exposition rétrospective de 1880, et celui de M. le comte Pillet-Will.

L'honorable conseiller fait remarquer qu'il peut s'élever des doutes au sujet de ces attributions, en ce sens que Bormans travaillait aidé de son fils et de plusieurs compagnons. Si les œuvres de Willberga et de Welckholn ne sont pas sorties entièrement des mains du maître, elles ont été faites sous son œil et sous sa direction. Souvent, il les a marquées de sa griffe puissante.

La séance est levée à 11 heures du soir.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

Un dernier mot concernant le triptyque historique de *Zierickzée*

par M. le Comte de Nahuys

Pour combattre nos arguments, M. Reynen a invoqué un vitrail qui aurait été placé, en 1503, dans l'église Notre-Dame à Anvers, en souvenir d'un traité de commerce conclu entre les Pays-Bas et l'Angleterre [1] ainsi que la chapelle dite de Bourgogne, construite, en 1497, en cette même ville. Il prétendait que les armes de Philippe-le-Beau y étaient blasonnées de la même manière que sur la cotte d'armes du volet.

Nous étions persuadé, ainsi que nous le lui disions, qu'il y avait erreur de sa part, et pour en avoir le cœur net, nous nous sommes rendus à Anvers, afin de vérifier l'assertion de M. Reynen.

Comme nous nous y attendions, nous avons constaté que M. Reynen s'était effectivement trompé, et que la chapelle, aussi bien que le vitrail (pour autant que ce dernier puisse entrer en ligne de compte) sont des preuves nouvelles à ajouter à celles déjà fournies par nous ; à savoir que Philippe-le-Beau n'a jamais blasonné son écu avec les armes d'Espagne avant qu'il n'eut été proclamé roi en 1505.

Quel ne fut pas notre étonnement de voir que ce fameux vitrail est

1 Le traité du libre commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas fut signé à Anvers, le 19 juin 1502, au nom de Maximilien I, par Corneille de Bergen, seigneur de Zevenbergen, Henri de Witthem et Josse Prant, seigneur de Blaasveld.

Digitized by Google

une œuvre toute moderne exécutée par MM. Stalins et Janssens à Anvers, en 1880, ainsi que l'indique l'inscription placée au bas :

P. Génard, P. v. d. Ouderaa inv. Stalins et Janssens, Antverp. 1880.

C'est là ce que M. Reynen appelle « *un monument historique dont l'exécution est bien antérieure à l'avènement de Philippe au trône.* »

L'ancien vitrail ayant été brisé à la fin du siècle dernier, a été renouvelé non seulement d'après le peu qui en restait, mais probablement aussi d'après de bons dessins que l'on en possédait. Mais quelque soin que l'on ait pu prendre pour rendre exactement l'œuvre détruite, le vitrail actuel n'en reste pas moins une reproduction nouvelle, dont on ne peut, du reste, méconnaître le mérite artistique.

M. Reynen sera peut-être étonné d'apprendre que les deux personnages agenouillés, qui y sont représentés et qu'il a pris pour Philippe et Jeanne, ne sont autres que Maximilien et Marie de Bourgogne, comme l'indiquent les couronnes, l'aigle de roi des Romains sur la cotte d'armes et le sceptre posé á terre. De plus, ils sont clairement désignés par leurs armes soutenues par des lions ; du côté de Maximilien un écusson *d'or à l'aigle de sable à une tête*, emblême héraldique des rois des Romains [1] et du côté de Marie, un écusson aux mêmes armes *parti de Bourgogne*, blason de cette souveraine, épouse de Maximilien.

Ces illustres époux sont accompagnés chacun des écussons de leurs huit quartiers généalogiques. Au haut on voit les armes de Philippe-le-Beau à cinq quartiers de la première période, décrites dans notre premier article, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'Or, et sommées du bonnet archiducal reconnaissable au bord d'hermine et que l'on a orné, à tort, de huit demi cercles. Un peu plus bas deux écussons ; l'un aux armes de Marie de Bourgogne, décrites ci-dessus, sommé de la couronne de roi des Romains, et l'autre à celles

1 Bien que Maximilien Ier eût été élu empereur en 1493, à la mort de Frédéric III, son père, il refusa de porter ce titre ainsi que la couronne et les armes impériales, aussi longtemps qu'il n'aurait pas été couronné par le pape. Il continua ainsi à s'intituler roi des Romains et à blasonner avec l'aigle royale à une tête, au lieu de l'aigle impériale à deux têtes, jusqu'à 1508, lorsque, avec l'autorisation du pape, il se fit proclamer empereur à Trente, le 4 février. Ce jour là, il renonça au titre et aux insignes de roi des Romains pour prendre ceux d'empereur en se qualifiant : *Imperator electus*.

Digitized by Google

de Jeanne, c'est-à-dire d'Autriche-Bourgogne à cinq quartiers, parti d'Espagne, sommé de la couronne royale.

Les dais sous lesquels sont agenouillés les deux époux, se rapportent évidemment à Philippe et Jeanne ; car sur l'un on voit les armes des diverses provinces des Pays-Bas, et sur l'autre celles des provinces espagnoles.

On se demande par qui le vitrail primitif fut donné. M. Reynen émet l'opinion qu'il fut offert par les magistrats d'Anvers. Peut-être les archives de la cathédrale pourraient-elles éclaircir ce point. Sinon, tout semble indiquer que le donateur fut Philippe-le-Beau et que ce prince aura voulu rendre un hommage de piété filiale en y faisant représenter son père, au nom duquel le traité du libre commerce fut conclu, et sa défunte mère dont la mort tragique l'avait privé si jeune.

Passons maintenant à cette intéressante chapelle dite *de Bourgogne*, que grâce à la bienveillance de la propriétaire, Mlle Debeukelaer, nous avons pu examiner à loisir.

Nous y avons également constaté que l'écu de Philippe, tant dans les admirables peintures murales, que sur les nouveaux vitraux, est celui à cinq quartiers de la première période, sommé du bonnet archiducal, et l'écu de Jeanne aux armes de son mari parti des siennes.

Ensuite, nous avons encore remarqué des écussons aux armes d'Espagne et d'autres, d'Espagne parti d'Autriche-Bourgogne, à cinq quartiers, accompagnés des initiales J. M., comme les écussons de Philippe et de Jeanne sont accompagnés des lettres P. J. Ce sont les armes de Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle et frère de Jeanne, et de sa femme Marguerite, fille de Maximilien et de Marie, et sœur de Philippe-le-Beau, dont le mariage fut célébré à Burgos en avril 1497.

La chapelle rappelle, par conséquent, les deux mariages célébrés entre les Maisons d'Autriche et d'Espagne.

Digitized by Google

Visites et conférences de la Société, en 1888.

En dehors des trois excursions et des conférences de MM. Hagemans et Siret, la Société a fait d'abord, le 2 août, une visite générale à l'*Exposition rétrospective d'art industriel* et M. Vermeersch a donné, à cette occasion, des explications très intéressantes sur les objets les plus remarquables qui y figuraient. Une visite d'étude a été faite ensuite à l'Exposition, le 30 du même mois ; elle avait pour objet une conférence sur l'orfèvrerie et l'émaillerie, les cuivres (dinanderies), étains et ferrures, par M. Destrée, et l'étude des médailles, sous la direction de M. Cumont.

Le 21 septembre, la Société a visité le Palais de S. A. S. Madame la Duchesse d'Arenberg. (Galerie de tableaux, bibliothèque, collections).

Le 11 octobre, une nouvelle visite à l'*Exposition rétrospective d'art industriel* a eu pour but l'étude de la céramique, avec des explications de M. L. Evenepoel ; le 18 du même mois, M. Destrée a entretenu, à l'Art ancien, les membres sur les objets du culte et les manuscrits. Enfin, le 30 du même mois, les membres se sont rendus, en grand nombre, à l'Exposition pour y entendre M. Alphonse Wauters, sur les tapisseries, et M. Van Bastelaer sur les objets des âges préhistoriques, des époques romaines et franques et sur les poteries de Bouffioulx, de Raeren et d'Allemagne.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
ARMAND DE BEHAULT.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Liste des membres 1

Sociétés savantes avec lesquelles la Société échange ses publications ou est en relations 15

Procès-verbal de la séance du 10 janvier 1888 17

Procès-verbal de la séance du 7 février 1888 22

Procès-verbal de la séance du 4 mars 1888 27

Procès-verbal de la séance du 3 avril 1888 33

Compte rendu de la Conférence donnée, le 12 avril 1888, par M. Gustave Hagemans, sur les mœurs et les usages de nos ancêtres à l'époque préhistorique 40

Procès-verbal de la séance du 1er mai 1888 45

Compte rendu de la Conférence donnée, le 3 mai 1888, par M. Henri Siret, sur les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne . 50

Procès-verbal de la séance solennelle et publique du 14 juin 1888, donnée au Palais des Académies, à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société 54

Rapport sur la marche et les travaux de la Société pendant la première année, par M. Armand de Behault de Dornon, Secrétaire Général. 55

Une visite aux tumuli de la forêt de Soignes, par M. le baron Alfred de Loë 69

Compte rendu du Banquet donné à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société, par M. Armand de Behault de Dornon, Secrétaire Général. 75

Homère a-t-il existé ? Discours de M. Alphonse Wauters, à la séance solennelle et publique du 14 juin 1888 79

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1888 96
A propos d'un diplôme relatif à la Maison des Berthout, par M. Théodore de Raadt. 100
Procès-verbal de la séance du 1er août 1888 108
Le dolmen de Solwaster, près de Spa, par M. le baron Alfred de Loë. 114
Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1888 118
Compte rendu succint des travaux du 4me congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Charleroi, les 5, 6, 7 et 8 août 1888, par M. le baron Alfred de Loë 126
Les anciennes peintures murales découvertes, en 1887, dans l'église de Saint-Martin, à Hal, par M. Armand de Behault de Dornon, Secrétaire Général 136
Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1888. 144
Compte rendu de l'excursion de la Société au château de Gaesbeek, aux églises des villages de Lennick-Saint-Martin, de Lennick-Saint-Quentin et de Lombeek-Notre-Dame, le 17 mai 1888, par M. L. Buysschaert 150
Excursion de la Société à Vilvorde, Borght, Grimberghe, Beyghem, Meysse et Laeken, le 19 juillet 1888, par M. le chevalier Joe Diericx de Ten Hamme 157
Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1888. 178
Compte rendu de l'excursion à Peuthy, Perck, Elewyt et Malines, le 20 septembre 1888, par M. Hippolyte Mahy 185
Age des volets d'un triptyque historique sur lesquels sont représentés Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille, par M. le comte Maurin de Nahuys 197
Sur quelques acquisitions faites, en 1887, par le Cabinet de numismatique de l'État, à Bruxelles, par M. Louis Paris 205
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 décembre 1888 . . 209
Un dernier mot concernant le tryptique historique de Zierickzée, par M. le comte Maurin de Nahuys . . : 215
Visites et conférences de la Société pendant l'année 1888. 218
Table des matières 219

PLANCHES :

Contre-sceau de Walter Berthout III (1202). — Sceau équestre et contre-sceau de Walter Berthout IV (1213). — Sceau équestre du même (1220) 100

N° 99. — Bruxelles, imp. A. Vromant et Cie.

Digitized by Google

LA QUESTION FRANQUE

DEVANT LE CONGRÈS DE CHARLEROI.

Etudes sur les émigrations successives des Francs en Belgique et sur la conquête définitive de la Gaule qui s'ensuivit.

L'histoire de l'invasion des Francs en Belgique a toujours fait l'objet de discussions animées.

Cependant, en général et malgré toute assertion contraire, les historiens sont aujourd'hui, je pense, à peu près d'accord.

Cette invasion se compose de deux éléments bien distincts, mais marchant de pair : l'élément de colonisation consentie, protégée et même organisée par les Romains, et l'élément d'incursion, de pillage et de conquête ; la conquête paisible et la conquête armée.

Sidoine Apollinaire indique lui-même ce double élément

Digitized by Google

dans ses ouvrages. Il écrit que sous le règne de Maxime, au milieu du ve siècle, les Francs habitaient la Belgique entière, soit *comme colons et citoyens,* soit comme *conquérants : Vel civis, vel victor* [1].

Avant le IVe siècle, probablement dès le milieu du IIIe, les Francs Saliens envahissaient le nord et le centre de la Belgique, c'est-à-dire le pays flamand, prenant pied tout doucement et s'imposant à l'administration romaine. Cet élément de colonisation se glissa même bientôt plus au sud, dans la Wallonie, du consentement des Romains, sous forme de Lètes, colons cultivateurs, et de troupes auxiliaires alliées ; ce qui n'empêchait pas les incursions et les pilleries à main armée d'autres bandes d'outre Rhin, qui toujours chassées, revenaient toujours à la charge. Je pense que MM. MOKE, SCHAYES, WAUTERS, etc., sont d'accord avec les archéologues sur ces points. Nous verrons tout à l'heure que l'un de nos savants collègues du Congrès de Charleroi n'accepte pourtant que quelques-uns de ces établissements, et seulement à titre d'exceptions.

Quelqu'un nous a demandé si, par *Francs,* nous entendions limiter et préciser une seule peuplade, et si les reliques que nous leur attribuons ne pourraient appartenir à plusieurs peuplades de même race *germanique :* Frisons, Saxons, etc. On sait que ce nom est collectif et que, dès son origine au IIIe siècle, il s'appliquait à divers peuples ligués [2]. Je déclare, pour mon compte personnel, que si, jusqu'ici rien

[1] Francus *Germanum primum Belgamque secundum*
Sternebat, Rhenumque, ferox Almanne, bibas
Romanis ripis et utraque superbus in agro,
Vel civis vel victor, aras. Sed perdita cernens
Terrarum spacia princeps jam Maximus, unum
Quod fuit in rebus peditumque, equitumque magistrum
Te sibi, Avite, legit.
SID. APOLL. *Carm. Pan. Avit. Aug. Soc. dict.* III. 372. A° 456.

[2] V. pp. 261 ; 262.

Digitized by Google

ne fait supposer qu'il s'agisse dans nos découvertes de cette collectivité, rien non plus ne s'oppose à cette hypothèse, dans le cas où l'on trouverait de quoi l'étayer. Mais je dois cependant à la vérité de faire remarquer la concordance parfaite que l'on rencontre entre les objets que nous trouvons dans les mobiliers mortuaires de nos sépultures et les descriptions des armes et des costumes francs que nous lisons dans les auteurs de l'époque. On peut consulter sur ce point le mémoire communiqué au Congrès de Charleroi par M. René Van Bastelaer [1].

***

Voici le nouveau système imaginé à Charleroi par le savant collègue cité plus haut pour expliquer la conquête.

« Les Francs se sont cantonnés d'une façon stable et défini-
« tive dès l'antiquité, avant la fin du IVe siècle [2], dans le
« pays flamand actuel; ils y ont constitué toute la population
« et n'en sont plus sortis. »

« Plus tard, dit-il, nous les voyons conquérir tout le pays
« wallon avec le reste de la Gaule; mais cette *conquête* ne fut
« pas une *occupation* réelle : ils se bornèrent à la soumettre
« à l'autorité de leurs rois et n'échangèrent pas en masse
« leurs foyers du pays flamand contre les régions mon-
« tueuses de la Wallonie. »

Le premier paragraphe est une vérité que nous admettons et que nous prouverons. Nous allons même plus loin, car nous constatons que cette germanisation doit être reportée à l'origine des invasions Germaniques commencées dès

[1] *Essai de reconstitution archéologique de l'armement et du costume des francs de la Sambre.*

[2] Dans le même discours le même savant disait : « Les Francs cherchaient « encore leurs foyers définitifs au milieu du Ve siècle. »

Digitized by Google

avant l'Ère chrétienne. Cette partie du pays était dès lors germaine et nommée *Germanie*. Les Romains n'y ont rien changé ; au contraire, les colonisations postérieures des IIIe, IVe, Ve siècles etc., ont renforcé l'élément teutonique jusqu'à la transplantation des Saxons en Flandres par Charlemagne. Dans ces conditions l'idiome teutonique ne pouvait périr dans ces contrées, contrairement à ce qui eut lieu dans le sud de la Belgique ou Wallonie, où les conditions furent tout autres, comme nous le dirons, et l'élément germanique toujours en minorité perdue dans l'élément romain.

Au milieu du Xe siècle ce que je viens d'indiquer, au point de vue linguistique, pour le nord et pour le sud est constaté aussi par un écrivain de l'époque, LUITPRAND *évêque de Crémone* [1].

Je ne discuterai, ni ne retorquerai pas la seconde partie de ce système, qui ne porte guère préjudice à notre thèse, dont la base est la colonisation paisible. Les historiens réfuteront sans doute cette seconde partie, car ils n'admettront pas cette substitution d'une race flamande stable, sédentaire et attachée à ses foyers, à cette race de Francs barbares, nomades et guerriers, que l'on a toujours regardée comme ayant *envahi réellement* la Gaule et s'en étant *partagé* les terres d'une façon effective, pour les occuper. Qui jamais s'est figuré la grande conquête de la Gaule et la fondation du puissant royaume de France, faites de cette façon, *à distance*, par la population flamande fixée et restant au centre de la Belgique, et envoyant, par délégation en quelque sorte, ses rois soumettre à leur autorité le royaume français, pendant qu'eux-mêmes restaient dans leurs foyers de la Flandre ? Vraiment, c'est prêter à ces minces peuplades une trop grande puissance et une importance exagérée.

[1] « Videtur mihi Francos, qui in Galliis morantur, a Romanis linguam eorum qua usque hodie utuntur, accommodasse. Nam alii, qui circa Rhenum ac in Germania remanserunt teutonica lingua utuntur. » LUITPR. *Oper.* IV. 22.

Digitized by Google

Les archéologues qui ont fouillé dans le sol belge les sépultures franques, adoptent généralement le système des historiens tel que nous l'avons exposé. Cependant il y a quelque divergence entre eux, à cause du peu de découvertes franques faites dans le sol flamand.

Les membres de la *Société de Charleroi* et ceux de la *Société de Bruxelles* qui se sont livrés à des fouilles de cette nature, admettent complètement les idées des historiens, convaincus que le temps viendra où le sol flamand livrera ses tombes franques.

La *Société de Namur* semble répugner à ces idées; cependant elle a signalé des cimetières francs saliens dans les Ardennes. Son système paraît être surtout l'invasion en une fois, au ve siècle, par les Francs Ripuaires venus, le long du Rhin et de la Meuse, dans l'Entre-Sambre et Meuse, et se répandant le long de la Sambre.

Nous y joignons, nous, avec les historiens, l'établissement bien plus ancien des Saliens, qui s'unirent ensuite aux Ripuaires, lors de leur grande invasion.

Ce n'est donc pas, quoiqu'on l'ait affirmé, entre l'*histoire* et l'*archéologie* « qu'il existe une contradiction formelle, » ce n'est même pas entre l'archéologie et la toponymie; mais l'archéologie n'est pas d'accord avec les déductions exagérées de quelques *linguistes, toponymistes* et *étymologistes,* ce qui est bien différent. Encore ce désaccord ne me semble-t-il pas invincible, comme on le verra.

Je puis affirmer dès maintenant, et j'en donnerai la preuve plus loin, que beaucoup de toponymistes adoptent la même thèse que nous, et que l'on n'avait pas le droit de parler au nom de la toponymie en général.

Quant à l'histoire, nous sommes parfaitement d'accord avec elle et avec les textes des historiens antiques.

Précisons plus encore : Les découvertes des archéologues,

Digitized by Google

faites dans le Namurois et le Hainaut justifient presque complètement le système historique développé en détail par SCHAYES et autres historiens, dans leurs savants ouvrages et c'est à ce système historique que se rapporte notre théorie.

Les peuplades d'outre Rhin portaient chacune un nom particulier. Les premiers de ces peuples qui passèrent le Rhin et s'établirent sur la rive gauche, prirent le nom de Germains [1], nom nouveau en ce moment, qui s'étendit ensuite à toute leur ancienne patrie. Puis ils furent transportés par Auguste, sous le nom de Tongrois, plus bas au Nord et au centre de la Belgique, dans la Tongrie [2]. Ces Germains transportés dans la Tongrie et devenus Tongrois étaient des Sicambres, ancien nom des Francs [3]. Leur nouvelle patrie correspondait surtout au sud du Limbourg. La partie nord du Limbourg devint bientôt le Toxandrie, habitée par d'autres Francs qui y étaient établis longtemps avant que Julien vint les y attaquer en 358 [4]. Ces pays devinrent donc la *Germanie,* une province de la Gaule. Nous verrons qu'au sud de la Tongrie, dans la Nervie et la Trévirie, formant, et au delà, le reste de la Belgique, y compris surtout la vallée de la Sambre et la vallée de la Meuse, furent colonisés des Francs dès avant l'an 288, année ou Maximien les y rapatria après un exil d'une longueur inconnue [5]. La Belgique actuelle faisait partie des provinces romaines suivantes : La *Seconde Belgique* à l'ouest, qui renfermait en outre une bonne partie du nord de la France actuelle ; la *Seconde Germanie* ou *Basse Germanie* à l'est, s'étendant bien loin dans l'Allemagne actuelle. La *Première Belgique* prenait le sud-est de la Belgique actuelle et s'avançait beaucoup dans la France et la *Première* ou

[1] V. p. 246, note 2*a*.
[2] V. pp. 245, notes 2 ; 246, 2*a*, *b*.
[3] V. pp. 243, notes 1 ; 245, 3*a* ; 246, 2*d*, *e*, *f*, 3, 4*a* ; 262, 3.
[4] V. pp. 223 ; 224 ; 225.
[5] V. pp. 233 ; 234 ; 254 ; 255.

Digitized by Google

Haute-Germanie était le pays situé à l'ouest du Rhin, le long de la Belgique actuelle jusque bien au sud.

La Question proposée au Congrès de Charleroi et la question discutée.

Les archéologues fouilleurs arrivaient au Congrès de Charleroi, les mains pleines d'observations et d'immenses découvertes franques, faites dans le Namurois et le pays wallon. Ils y venaient comptant discuter ensemble leurs découvertes de sépultures et de cimetières des colons et des envahisseurs, pour les différencier, les dater autant que possible et les classer chronologiquement.

Mais aussitôt ce thème, proposé au congrès et tout préparé pour la discussion par l'impression d'un mémoire, fut détourné et la question à discuter devint toute autre. Voici l'assertion ou plutôt la supposition fantaisiste qu'un savant lança aux archéologues et posa en thèse dès le commencement de la séance.

« Pour la très grande majorité, vos cimetières francs ne « sont pas des cimetières francs. Ils sont de l'époque franque, « d'accord, mais ils renferment les ossements de la population « indigène gallo romaine. »

Et encore :

« Les tombeaux dits francs, que l'on trouve en si grand « nombre dans les régions wallones, du moins tous ceux que « l'on regarde comme étant du IVe et du Ve siècles ne peuvent, « sauf des exceptions, contenir des guerriers francs, mais ren- « ferment en réalité les restes des indigènes gallo romains. »

Propositions inexplicables pour ceux qui se sont quelque peu occupés de recherches archéologiques franques.

L'orateur entraîna le congrès à s'occuper uniquement de

Digitized by Google

cette assertion. Ce devint dès lors le seul point qu'il fallut aborder, il y avait force majeure. L'assemblée était détournée de son but et la vraie question franque, qui était soumise au Congrès, celle qui avait fait l'objet d'un rapport à discuter était bannie des débats.

***

Il est fort regrettable que cette thèse toute nouvelle, par laquelle on allait soulever une discussion imprévue, ait été tenue secrète, même dans les conversations particulières, jusqu'au moment physique des débats, et qu'elle ait été lancée d'une façon entièrement inattendue et par surprise. Ce n'était pas le moyen d'amener des débats sérieux et fructueux. Il eut même été fort désirable qu'elle eût fait, conformément aux règles du Congrès de Charleroi, l'objet d'un rapport préalable. Chacun y eut été préparé. La discussion eut été plus complète et eut infiniment gagné en intérêt, si elle n'avait pas été impromptue.

Ce procédé est grave et entraîne la responsabilité d'un retard, inévitable dorénavant, dans les études de l'époque franque.

***

J'ai cru utile et urgent de ne pas tarder à revenir sur la question soulevée, qui est capitale pour nos sociétés archéologiques et pour nos fouilleurs. Il m'a semblé nécessaire de discuter de nouveau et d'une façon plus détaillée, les objections qu'on leur a présentées.

Que l'on veuille me permettre de préciser la véritable thèse des archéologues et de résumer ma manière de voir,

Digitized by Google

en rappelant les débats du Congrès de Charleroi et en rencontrant les arguments et les objections du savant dont je viens de parler.

Il est hors de doute pour nous, que déjà au IVe siècle, et même avant, dans quelques bourgades, les Francs colonisés habitaient côte à côte avec la population belgo romaine dans les provinces wallones. L'on nous a dit ce sont des *Lètes* [1] ! Qu'ils soient *Lètes* ou colons indépendants, ou guerriers auxiliaires des Romains, peu nous importe ; c'étaient des Francs dont les tombes étaient bien caractérisées. Evidemment l'on ne pourrait supposer que ces bourgades franques fussent établies dans la Gaule sans dépendances de l'autorité. Une fois assises, elles devaient au moins l'impôt de conscription militaire, le principal exigé par les Romains de cette catégorie de sujets ou alliés ; elles étaient donc soumises au gouverneur romain.

Je pense toutefois que, pour la grande majorité, ces cimetières francs sont postérieurs à la première partie du IVe siècle [2].

[1] Par Lètes nous entendons les Læti romains. Quoi qu'on ait soutenu dans la discussion, ils n'étaient nullement esclaves, ni même serfs. C'étaient des colons établis dans les Gaules du consentement des Romains, dont ils étaient devenus, par *dédition*, les alliés et les sujets, et étaient soumis à leur domination, mais libres et guerriers à leurs moments. Voici ce qu'en dit MAX WIRTH, dans son *Histoire de la formation des états germaniques :* « Les Læti étaient des Germains consignés et colonisés sur le territoire romain, qui s'étaient soumis à la conscription militaire en retour de la concession du pays. »

[2] Ce mémoire n'a pas été fait pour discuter l'âge de nos cimetières francs. Notre rapport, préparé longtemps avant le Congrès pour aider à la discussion, traitait spécialement ce sujet. Je dois cependant faire une remarque ici à propos du cimetière de Boussu-lez-Walcourt. Ce cimetière, non fouillé à cette époque, fut ouvert pour le Congrès et les membres ont pu constater que les objets que les tombes renfermaient étaient de notre deuxième époque (IVe siècle et antérieurement.)

Depuis lors la fouille a été continuée et elle a offert une circonstance qui vient renforcer cette déduction. On a trouvé dans les tombes plusieurs pièces

Digitized by Google

Dans le ve siècle, comme je l'ai écrit plusieurs fois, le nombre des habitants Francs colonisés augmente beaucoup, mais reste cependant toujours bien inférieur à la population belgo romaine. Cette vérité, prouvée par le nombre comparé de nos cimetières francs et belgo romains, me semble ne pouvoir être niée. Il faut y joindre, à cette époque, les progrès de la conquête. L'on se souvient qu'en 438, Clodion portait ses frontières jusqu'à la Somme et envahissait la Gaule jusqu'à Cambrai et Amiens, que Childéric habitait Tournay et que la conquête définitive de Clovis date de 484 et son baptême de 496.

Voici du reste de nouvelles preuves de ce qui précède.

L'histoire et les textes d'auteurs anciens.

Les textes objectés.

L'on nous soutint le contraire : il n'y avait pas de Francs dans la Wallonie même au ve siècle ! et l'on invoqua à l'appui de cette affirmation, des textes d'auteurs en les commentant.

Je n'ai pas de raison pour craindre ou rejeter les textes d'auteurs latins et je n'en rejetterai aucun, je les invoquerai au contraire ; mais je veux faire cette réflexion légitime : combien de fois les *déductions* linguistiques, toponymiques et étymologiques ont-elles été reconnues erronées ou exagérées ? Les archéologues, eux, apportent des *faits* observés ;

romaines, mais aucune imitation barbare, imitations qui font complètement défaut aux premières époques franques et ne furent tentées que plus tard. Les pièces trouvées à Boussu sont d'Eliogabal (218), Septime Sévère (193), Livinus père (307) et Antonin le pieux (138). Généralement elles ne sont pas usées et n'indiquent nullement un long emploi. Ce cimetière peut donc être rapporté à notre deuxième époque.

Digitized by Google

faits qui valent mieux que des déductions. Combien de fois les faits ont-ils eu raison contre ces sortes de déductions?

Cela dit, je passe.

Avant l'avènement de l'empereur Avitus qui monta sur le trône en 455, les Francs étaient établis dans toute la *Seconde Belgique* et toute la *Première Germanique*, y compris la Wallonie. SIDOINE APOLLINAIRE, l'auteur même invoqué par notre contradicteur le déclare formellement [1]. Le même peuple était depuis longtemps en Toxandrie et en Tongrie, dans le nord du pays. Cela forme donc plus que la Belgique actuelle entière [2].

C'est le texte de la conquête de l'Artois racontée par SIDOINE APOLLINAIRE que nous discutons plus loin [3].

Quant à l'époque de Clovis, est-il nécessaire de prouver que la Gaule était alors remplie d'habitants Francs, jusqu'au moins au centre de la France actuelle?

Clovis fit tuer plusieurs rois ou chefs francs pour arrondir son royaume et établir son pouvoir sur *toutes* les Gaules [4]. GRÉGOIRE DE TOURS consacre à ces faits une grande partie de son deuxième livre de l'*Histoire des Francs*. Ses commentateurs ont attaché une grande importance à ces agrandissements et ils y ont ajouté ces réflexions : « On donnait le titre de rois aux fils et aux frères des rois. » C'est ce qui avait déjà lieu dès l'origine des Francs, avant leur première invasion. « Du reste, tous ces rois étaient les chefs de ces petites colonies de Francs, qui s'étaient établies dans la Gaule à différentes époques, d'abord du consentement des empereurs et plus tard malgré tous leurs efforts. AMMIEN MARCELLIN

[1] V. p. 222, note 1.
[2] V. p. 226.
[3] V. pp. 236 ; 237.
[4] « Interfectisque aliis multis regibus, vel parentibus suis primis, de quibus zelum habebat, ne ei regnum auferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit. » GREG. TURO. *Hist. Fran.* II. 42.

Digitized by Google

(Hist. XVII, 8.*)* et EUMÈNES *(Paneg. passim.)*, nous fournissent plusieurs exemples d'établissements du premier genre : ainsi nous savons par ces auteurs que les cités de Tournai, de Trèves, d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres, le Brabant reçurent des empereurs des colonies de Francs [1]. »

J'ajouterai à ces réflexions que les progrès successifs de la conquête se faisaient de l'assentiment des populations Lètes et gallo romaines, mécontentes de Rome, et favorisant ces progrès. Cet assentiment était de plus en plus patent avec les années ; aux IVe et Ve siècles, lors des invasions sérieuses et définitives, il devint pour les habitants, un désir, une aspiration de se débarrasser de leurs maîtres : à cette époque les populations gallo romaines, épuisées par les exactions et les persécutions exercées sur elles par les agents du fisc et autres, ainsi que par les ravages des hordes innombrables qui ravageaient et pillaient leurs contrées, désiraient ardemment la domination des Francs envahisseurs, moins cruels et moins sanguinaires que les autres peuplades barbares [2].

Écrivant vers 417 et témoin oculaire, OROSE, à ce point de vue, est un historien précieux. Il abonde en textes prouvant que de son temps, au commencement du Ve siècle, les Francs remplissaient les Gaules. L'administration romaine tenait encore, mais les habitants appelaient de tous leurs vœux l'avènement des Francs et leur gouvernement [3].

[1] Edition de GRÉGOIRE DE TOURS, de GUADET et TARANNE, T. I. p. 259, en note.

[2] *a* « Interea cum jam terror Francorum resonaret in his partibus et omnes eos amore desiderabile cuperent regnare. » GREG. TURIO. *Hist. Franc.* II. 23.

b « Multi jam tunc ex Gallis habere Francos dominos summo desiderio cupiebant. » *Ibid.* II. 36.

c « Les Francs respectaient la liberté des Romains et s'en étaient fait des amis. » PROCOPE. *Bell. Gothic.* I. 12.

d V. p. 248, note 1*b*.

[3] V. p. 248, note 1*b*.

Digitized by Google

La *Notitia dignitatum Imperii*, nous dit-on, constate que l'administration était encore romaine en Wallonie au ve siècle et que l'Empire « enclavait alors toute la Belgique « wallone. »

Voilà qui est bien, et connu de tous. Cela n'infirme nullement la colonisation; nous n'avons jamais prétendu que nos colonies franques du sud de la Belgique formassent un état indépendant. Nous avons répété, au contraire, que les Francs y étaient en infime minorité au milieu des Belgo Romains.

Qu'est-ce que ce texte prouve ? Rien qu'une chose : à cette époque l'administration romaine n'est pas indiquée pour le nord de la Belgique. On peut croire qu'elle n'y existait plus ou qu'elle n'y avait jamais été établie. Vers l'an 50 PLINE LE NATURALISTE parle déjà de la Toxandrie comme d'une contréé placée sur l'Escaut à l'*extérienr* et habitée par des peuples d'origine germanique peu connus [1]. Cette administration existait au sud dans la Wallonie, personne ne le nie; mais cela ne prouve absolument rien contre les colonies et les établissements francs. Cette administration n'empêchait nullement la présence des colons francs. Au contraire c'était l'administration elle-même qui formait les colonies de Lètes, amis et soumis aux impôts. De fait, la Tongrie, située au sud de la Toxandrie, était depuis longtemps couverte de ces colons.

Nous verrons plus loin que cette occupation remontait à l'an 15, époque où Tibère y cantonna des peuplades germaniques. Les Francs y furent colonisés par Maximien [2] et Con-

[1] « A scaldis incolunt extera Toxandri pluribus nominibus. » PLIN. *Hist. nat.* IV. 31.

[2] « Itaque secuti pridem tuo, Diocletiane Auguste, jussu supplevit deserta... Sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum et Trevirorum arva jacentia Lætus *postliminio restitutus* et receptus in leges Francus excoluit. Ita nunc per victorias tuas, Constante Cæsar invicte, quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco, Tricassino solo Lingonicoque restabat Barbaro cultore revirescit. » EUMEN. *Pan. Constantio Cæsar.* XXI. A° 286.

Digitized by Google

stance Chlore, vers 286 à 290, et même, assurent certains auteurs, par Gallien et Aurélien vers 259 et 270 ; Maximien n'ayant fait que les confirmer dans leurs colonies de Trévirie et de Nervie dans lesquelles la Wallonie était comprise.

***

L'on invoqua aussi le texte d'Ammien Marcellin, qui fait connaître la victoire de l'empereur Julien sur les Saliens de la Toxandrie vers 358, et l'on conclut : « donc au milieu du IVe siècle, pas de Francs en Wallonie. » Pourquoi ? je ne vois pas le rapport avec les prémices. Les Saliens étaient *établis* en Toxandrie sans droit et depuis longtemps. Ils y étaient même indépendants de l'administration romaine. « Salios *olim* in Romano solo *habitacula* sibi figere *prœlicenter*. » *Olim, autrefois* et *prœlicenter, sans droit !* il aurait fallu citer ces mots du texte.

Je vais transcrire le texte même d'Ammien Marcellin invoqué et l'on verra qu'il est parfaitement d'accord avec ce qui précède.

Julien se disposait à aller châtier les barbares du nord. « Ses préparatifs finis, il gagna d'abord les plus rapprochés de toute la région des Francs, ceux que l'on nommait habituellement *Saliens*, qui *autrefois* avaient osé *se permettre* d'établir, *sans droit*, leur *domicile* sur le sol de la Toxandric » [1].

« Comme il arrivait à Tongres, il reçut leurs députés réclamant pour eux la paix à condition d'être regardés comme étant chez eux, et de n'être attaqués ni molestés par per-

[1] « Quibus paratis, petit (Julianus) *primos omnium Francos*, eos videlicet quos consuetudo *Salios* appellavit, ausos *olim* in romano solo, apud Toxandriam locum, *habitacula* sibi figere *prœlicenter*. » Am. Marcel. *Rer. gest.* XVII. 8. Ao 353.

Digitized by Google

sonne » [1]. « N'admettant pas leur raisonnement, Julien usa de surprise et les vainquit, puis il les reçut en *dédition* et leur accorda la paix. Ils rentrèrent chez eux sains et saufs [2]. »

Julien vient donc attaquer dans leur domicile les habitants de la Toxandrie, non soumis à l'administration romaine. Il obtient leur *dédition* et il les laisse chez eux. En quoi cela prouve-t-il qu'il n'y avait pas de colons Francs, paisibles sujets et amis des Romains, soumis à l'impôt et à la conscription militaire et par conséquent à l'abri des attaques des troupes romaines, dans la Wallonie qui est une toute autre contrée, dépendante de l'empire ? Singulière conclusion !

Ce qui a attiré la sévérité de Julien sur ces Francs Saliens de la Toxandrie, c'est précisément que leur position n'était pas régulière. Il ne molestait pas les peuplades ou les bourgades de Lètes, amis et sujets de Rome, établis régulièrement. Il ne s'en occupait pas plus que des autres populations fidèles de la Gaule, et n'avait à le faire qu'en cas de révolte, nous en verrons des exemples. Les fils de ces Lètes étaient d'ailleurs dans les corps d'armée du général.

Du reste, ce n'est pas seulement dans le nord qu'il y avait à cette époque même des colonies Germaniques. L'expédition de Julien en Belgique était la fin de sa grande expédition dans toutes les Gaules, et surtout dans le midi, où il avait rencontré la Gaule envahie par les Barbares et occupée par

[1] Cui cum Tungros venisset, occurrit legatio prædictorum... pacem sub hac lege prætendens : ut quiescentes eos, tanquam *in suis*, nec lacesseret quisquam, nec vexaret. *Ibidem*.

[2] *a*. ...Subito cunctos adgressus, tanquam fulminis turbo perculsit, jam præcantes potius quam resistentes, in opportunam clementiæ partem effectu victoriæ flexo, dedentes se cum opibus liberisque suscepit. Ut *ad sua redirent* incolumes. » *Ibidem*.

b. Il faut ajouter que les succès de Julien, donnés comme étant très extraordinaires par ses panégyristes et par son historien AMMIEN MARCELLIN, étaient réduites à une fort minime importance à Rome, où ses ennemis accusaient ses apports d'une grande exagération et d'un profond charlatanisme. » AMMIEN MARCELLIN. *Rer. gest.* XXI. 12 in fine. A° 361.

Digitized by Google

des Lètes. Il eut à combattre des bandes révoltées « de Lètes du pays qui avaient, avec audace, passé entre deux camps de l'armée romaine et étaient courues à Lyon, ravageant les alentours de cette ville, laquelle ne fut sauvée de l'incendie que grâce à la solidité de ses portes [1]. »

***

Encore un texte, celui-ci est une jolie histoire qui prouve clairement le contraire de ce que l'on a voulu lui faire dire. Il est du poète Sidoine Appolinaire et se rapporte au milieu du ve siècle. Voici comme on l'a présenté au Congrès :

« Une noce se célébrait très joyeusement chez des Francs. « L'empereur Majorien, (qui monta sur le trône en 460) inter- « vint avec ses troupes, il s'empara de la blonde fiancée et du « fiancé et mit les Francs en déroute. » Or, c'était en plein Artois que le général était venu surprendre la noce. « Donc, « concluait-on, pas de Francs dans l'Artois en 460. »

Pardon, c'est la conclusion contraire qui est logique, la voici : Donc les Francs, à cette époque, étaient en plein Artois ; c'est-à-dire fort au sud de la Wallonie. Ils y étaient bien chez eux : quoi qu'on puisse dire « la blonde fiancée et le fiancé » n'étant pas partis en guerre pour aller se marier dans le pays ennemi. Donc, puisque, au milieu du ve siècle, les Francs se mariaient *en Artois,* c'est qu'ils y étaient chez eux, ils y vivaient et ils y mouraient. Ils y avaient aussi leurs cimetières et leurs tombes, non suspectes d'être occupées par des Belgo Romains.

[1] « Dum hæc tamen rite disposita celerantur, Læti Barbari ad tempestiva furta sollertes, inter utriusque exercitus castra occulte transgressi invasere Lugdunum incautam : eamque populatam nisu valido concremassent, ni clausis aditibus repercussi, quidquid extra oppidum potuit inveniri, vastassent. Amm. Marcel. *Rer. gest.* XVI. 11. A° 356.

Digitized by Google

Voilà la conséquence, en acceptant la version telle qu'elle fut donnée au Congrès de Charleroi; mais il y a mieux: Il est connu que les Francs étaient déjà en Artois dès l'an 437, vingt-trois ans avant la date indiquée. En effet, ce que l'on ne nous a pas dit et ce qu'il aurait fallu dire, car cela est en propre terme dans le texte invoqué de SIDOINE APOLLINAIRE [1], c'est qu'il s'agit ici des Francs du roi Clodion, après l'envahissement qui le rendit maître du pays de Cambrai où il séjourna, et de tout l'Artois, en 437, lorsque venant de *Dispargum*, limite de la Tongrie, il traversa la forêt charbonnière, et après une grande victoire, porta les établissements francs jusqu'à la Somme. Tel est le fait, bien établi et bien connu, signalé dans les traités d'histoire du Bas Empire, d'après le texte de GRÉGOIRE DE TOURS, le *père de l'histoire de France*, comme on l'a nommé [2]. Le peuple conquérant fut troublé plus tard dans ses possessions, par un échec qu'il subit dans les plaines de l'Artois au moment d'une noce d'apparat; mais Clodion était assez bien établi pour résister à cet échec et pour conserver ses conquêtes et il les conserva.

On voit que l'établissement des Francs en Artois en 438 est un fait historique bien établi.

Du reste, il ne s'agit pas, dans ce fait d'arme, de l'*empereur* Majorien en 460, mais bien de Aétius en 451. Il est vrai que Majorien accompagnait Aétius ; mais il était jeune alors, et seulement simple chevalier (*eques*). Ces détails se trouvent tout au long dans le texte même du poète auquel notre contradicteur a fait allusion, sans le donner. Dans ce texte, la personne qui parle est la femme même d'Aétius, qui rappelle à son époux une histoire déjà ancienne et ajoute :

[1] V. p. 238, note 1.

[2] « Chlodio autem missis exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrata omnia, ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit; in qua paucum tempus residens usque Suminam fluvium occupavit. » GREG. TURO. *Hist. Franc.* II. 9. A° 437 vel 438.

Digitized by Google

« Majorien était avec toi, il était seulement *eques* alors [1]. »

C'était ainsi que la conquête armée s'avançait, concurremment avec la colonisation, ou conquête paisible.

Dans la même pièce de poésie le poète fait connaître que le même général Aétius, qui avait, en cette affaire, combattu contre Clodion fit, six années plus tard, dans le pays, alliance avec ces mêmes Francs et leur nouveau roi Mérovée, successeur de Clodion depuis 448, pour combattre et vaincre Attila dans les plaines de Châlons en 451. [2].

En outre, quelques pages plus loin SIDOINE APOLLINAIRE déclare qu'après l'avènement de l'empereur Avitus qui monta sur le trône en 455, les Francs étaient encore établis, comme *colons* ou comme *vainqueurs,* dans toute la *Seconde Belgique* et toute la *Première Germanie;* c'est-à-dire, non seulement dans la Wallonie, mais encore dans tout le nord de la France jusqu'au delà de l'Artois [3].

On voit qu'il ne faut pas se contenter de lire les auteurs seulement par extraits.

Mais, et quoi qu'il en soit, qu'il y ait eu, ou non, des Francs établis en Artois, en ce moment, en quoi cela peut-il bien prouver que le pays de Charleroi ne renfermait pas de colons Francs? Il serait difficile de l'expliquer.

En 477 Childeric, devenu roi des Francs, battait les Romains près d'Orléans et s'avançait jusqu'à Angers.

Clovis lui succédait en 481.

[1] *a.* « Post tempore parvo, pugnantes pariter Francus Clodio patentes Atrebatum terras pervaserat; ...Majorianus eques. » SID. APOLL. *Carm. V. Paneg. J. V. Major. Aug. dict.* 212 et seq.

b. Voir aussi SCHAYES : *Les Pays-Bas,* etc. t. I. p. 472.

[2] *a.* Igitur Aetius, cum Gothis Francisque conjunctus adversus Attilam confligit. » GRÉG. TUR. *Hist. Franc.* II. 6.

b. « His enim (Romanis et Visigothis) adfuere auxiliares Franci, Sarmatæ ... Saxones... aliæque nonnullæ Celticæ et Germanicæ nationes. » JORNAND. *Hist. Goth.* XXXVI.

c. « Francis pro Romanorum parte pugnantibus. » *Ibid.* XLI.

[3] V. pp. 222; notes 231, 1 ; 232.

Digitized by Google

Histoire des Colonisations

Je ne veux pas m'attarder à citer trop de textes, ce serait répéter ce que j'ai dit dans un ouvrage spécialement composé dans ce but. Cependant je veux en donner assez, et de bien concluants pour prouver notre thèse.

On verra qu'il est impossible de nier la vérité de l'établissement partiel des Francs en Belgique dès le IIIe et le IVe siècle en présence de textes positifs.

Voici d'abord un raisonnement général indéniable. L'empire Romain qui avait conquis le monde entier, avait toute la peine à maintenir ses conquêtes dans le devoir, surtout en présence de ses guerres civiles permanentes ; ses armées n'y suffisaient pas [1]. Pendant que l'on maintenait l'ordre en Afrique, l'Asie se révoltait, puis c'était la Germanie, ou les Gaules. Alors un général, souvent un futur empereur, venait remettre les Gaules à l'ordre et les purger des bandes de Barbares qui l'envahissaient, et on lui décernait le triomphe. Si l'on en croit les panégyristes, tous les empereurs principaux ont sauvé les Gaules, chacun à son tour, jusqu'à la perte définitive de ces provinces pour Rome. La tranquillité rétablie, l'armée romaine était aussitôt privée de ses plus grandes forces et de ses généraux les plus expérimentés et aussitôt recommençait le mouvement de révolte et d'invasion ; puis l'état devenait de plus en plus grave, les invasions de plus en plus importantes, jusqu'au moment où une nouvelle répression se montrait absolument nécessaire, ce qui arrivait après plusieurs années [2]. A chaque

[1] *a* Déjà sous Auguste il n'y avait en Gaule qu'une garnison impuissante de 1,500 hommes : une cohorte urbaine à Lyon et la légion VIII *Augusta* à Neris. On remplissait l'armée d'auxiliaires Barbares et surtout Francs, ce qui devenait un véritable élément d'invasion pacifique toléré et persistant.

b V. pp. 242 ; notes 3 ; 249, 1 ; 250, 1 ; 251, 2 ; 253, 3 ; 259, 1 ; 260, 4 ; 264, 2.

[2] V. pp. 231 ; 232 ; 234, notes 1 ; 235, 2*a* ; 236, 1 ; 237, 2 ; 238, 1, 2 ; 239, 1 ;

Digitized by Google

période les Barbares occupaient le pays comme envahisseurs et guerriers, ils y vivaient jusqu'au moment de la répression suivante [1], dans leurs camps provisoires ou leurs conquêtes définitives et légitimes *à leurs yeux* [2]. J'admets sur ce point l'appréciation que l'on voudra, mais il y avait sans aucun doute des bandes qui s'établissaient dans le pays résolues à y rester, quand elles rencontraient des terres libres, ce qui était fort commun en Gaules. Tous se défendaient comme des tigres contre les Romains qui leur livraient d'importantes et meurtrières batailles [3], parfois au prix des plus grands dangers pour eux-mêmes et pour l'empire. Puis arrivait une soumission souvent apparente [4]. Aussitôt la répression opérée, l'on faisait la paix. On les chassait du pays, ou bien l'on imposait des conditions aux vaincus, et d'ordinaire on les transplantait pour les contenir, on les colonisait [5], on leur

243 ; 244 ; 245 ; 246 ; 249, 1, 6, 7 ; 250, 1, 2, 3 ; 251, 2, 3, 5, 6 ; 252, 3, 4 ; 253, 2, 3*a* ; 257, 1*c* ; 258, 3 ; 259, 4 ; 260, 1, 2, 4 ; 262, 1, 5 ; 263, 1, ; 264, 1, 2, 4 ; 266, 3 ; 267, 3 ; 268, 1.

Les invasions étaient continues ; tous les textes le prouvent.

[1] V. pp. 222, notes 1 ; 224, 1 ; 234, 1 ; 235, 1 ; 237, 2 ; 238, 1, 2 ; 243 ; 244 ; 245 ; 246 ; 247 ; 248 ; 250, 1, 2, 3 ; 251, 3, 5, 6 ; 252, 3, 4 ; 257, 1*c* ; 258, 3 ; 259, 4 ; 260, 1, 2 ; 261, 1 ; 262, 2, 5 ; 263, 1 ; 264, 1, 2, 4 ; 266, 3 ; 267, 3 ; 268, 1.

[2] V. pp. 231 ; 233, notes 2 ; 235, 1 ; 237, 2 ; 238, 1, 2 ; 242, 3 ; 243 ; 244 ; 245 ; 246 ; 247 , 248 ; 250, 1, 2, 3 ; 251, 3, 5, 6 ; 252, 4 ; 259, 4 ; 260, 1, 2*b*, 4 ; 262, 5 ; 263, 1 ; 264, 1, 2, 4 ; 266, 3 ; 267, 3 ; 268, 1.

[3] V. pp. 234, notes 1 ; 236, 1 ; 237, 2 ; 238, 1, 2 ; 242, 3 ; 243 ; 244 ; 246 ; 249, 1, 2 ; 250, 1 ; 251, 2, 3, 6 ; 252, 3, 4, 5*b* ; 253, 2, 3*a* ; 255, 3 ; 256, 2, 3, 4 ; 257 ; 258, 3*b* ; 259, 1 ; 261, 1 ; 263, 3, 4, 5, 6, 8 ; 264, 1, 4 ; 267, 3 ; 268, 1.

[4] *a*. « Constantinus... Gallias transiit... Hic sæpe a Barbaris incertis fœderibus inclusus, detrimento magis Reipublicæ fuit. » Oros. *Hist. adv. Pagan.* VII. 40, 4.

b. « Captivorum (Francorum) multitudinem bestiis objicit, ut ingrati et perfidi. » Incert. *Panag. Constantin. Aug.* XXIII.

c « Barbarorum perfidia. » Eumen. *Pan. Constantin. Aug.* XX.

d V. pp. 233, notes 2 ; 235, 3*a* ; 237 ; 249, 2, 3 ; 253, 3*b*, *c* ; 259, 1 ; 265, 6*a* ; 267, 3 ; 268, 1,

[5] V. pp. 231 ; 232 ; 233, notes 2 ; 235, 2*a*, ; 241, 5*b* ; 242, 3 ; 244 ; 246 ; 247 ; 248 ; 249, 3 ; 252, 1*a*, 5*a* ; 253, 1, 3 ; 255, 3 ; 256, 4 ; 257, 1 ; 264, 4 ; 266, 1.

Digitized by Google

fournissait des terres pour les fixer au sol [1] et l'on en exigeait des impôts, surtout celui de leurs armes [2]. Parfois, en faisant leur soumission, ils demandaient et obtenaient de rester dans les établissements qu'ils avaient usurpés [3], ou bien on leur donnait de nouvelles terres [4].

***

Je viens d'indiquer en peu de mots le mode d'invasion des peuplades envahissant la Gaule et s'avançant de plus en plus pour en prendre possession. C'était ce que j'ai nommé l'élément de *conquête*.

Il faut y joindre l'élément de *colonisation*, le séjour fixe d'un grand nombre de Francs répandus dans tout le pays, à titre de cultivateurs et d'auxiliaires, mêlés aux troupes Romaines, assez souvent en plus grande quantité que les soldats réguliers eux-mêmes [5]. Ce procédé fut pratiqué par tous les empereurs.

Ces auxiliaires furent répartis dans la Gaule entière [5], mais surtout dans le nord et l'est, où le danger était plus prochain. Les familles de ces auxiliaires qui formaient les bourgades de Lètes admises par les Romains comme sujets et amis (*Gentiles*), ne souffraient en aucune manière pendant les guerres de répression, dans lesquelles leurs enfants

[1] V. pp. 231 ; 232 ; 233, notes 2 ; 235, 2*a* ; 237, 1 ; 241, 5*b* ; 242, 3, 4 ; 244 ; 246 ; 247 ; 248 ; 249, 3. 4, 5 ; 252, 1*a*, 5*a* ; 253, 1, 3 ; 256, 4 ; 257, 1 ; 258, 2 ; 264, 4 ; 265, 1.

[2] V. pp. 236, notes 1 ; 238, 2 ; 242, 4 ; 244 ; 246 ; 247 ; 249, 3, 4, 5 ; 252, 5*a* ; 253, 1 ; 255, 3 ; 256, 4 ; 257, 2*b*, *d* ; 258, 2 ; 259, 2 ; 264, 3, 4 ; 265, 2, 3. 4, 5, 7 ; 267, 1.

[3] V. pp. 233, notes 2 ; 235, 2*a* ; 253, 3*b*, *c* ; 255, 1, 3 ; 257, 1*b*, *d* ; 264, 4.

[4] V. pp, 231 ; 241, notes 5*b* ; 244 ; 247 ; 248 ; 249, 3 ; 252, 1*a*, 5*a* ; 253, 1, 3 ; 256, 4 ; 257, 1 ; 264, 4 ; 265, 1 ; 266, 1.

[5] *a* Voir les indications données par les cinq notes précédentes.

b La *Notitia imperii* indique aussi comme sièges de corps de Lètes barbares, les territoires d'Arras, Noyon, Senlis, Lowaigne et Langres.

Digitized by Google

aidaient l'empereur. Tout naturellement l'histoire de ces guerres de répression n'a rien à dire des Francs et autres Barbares colonisés, pas plus que des peuples autochtones de la Gaule. Jusqu'au moment où fut consommée la conquête de la Gaule par les Barbares, ces Lètes ou auxiliaires, contrairement aux Francs d'outre Rhin, montrèrent généralement un grand respect pour leur parole et pour leurs engagements, ainsi qu'une grande fidélité aux Romains. On les employait surtout pour le service de la Gaule dans les troubles et les révoltes, même des peuplades germaniques [1], et contre les troupes d'invasions, jusqu'après la conquête commencée [2]. Le sang des colons barbares servait à contenir les autres colons barbares [3]. Les Lètes Francs et Germains mettaient d'ailleurs à leur engagement militaire la condition expresse de n'être jamais envoyés au-delà des Alpes [4], et de ne faire la guerre qu'à l'intérieur de la Gaule.

Tout ce qui précède ne s'applique pas seulement à ce qui s'est passé aux IIIe et IVe siècles; les premières colonisations des peuplades Germaniques remontent à une époque bien antérieure à l'ère chrétienne. Nous n'en sommes plus à prouver que les peuples du nord de la Belgique étaient d'origine Germanique; JULES CÉSAR, TACITE et d'autres ont fait cette preuve sans que nous ayons à y revenir.

***

[1] V. pp. 252, notes 5*a*; 253, 1; 256, 4; 257, 1*b*, *d*; 265, 1, 2, 3, 4, 5, 6; 268, 1; 288; 289.

[2] *a* V. pp 267; 268.

b V. GRÉGOIRE DE TOURS.

[3] « Quid si Galliæ jugum exuant ?... Provinciarum sanguine provincias vinci. » TACIT. *Hist.* IV. 17. A° 70.

[4] « Sub hoc venerant pacto ne ducerentur ad partes unquam transalpinas. Verendum esse affirmans, ne voluntarii Barbari milites sæpe sub ejus modi legibus assueti transire ad nostra, hoc cognito deinceps arcerentur. » AMM. MARCELL. *Rer. gest.* XX. 4. A° 360.

Digitized by Google

Il fut un moment où les Germains et surtout les Sicambres et leurs frères, les peuplades qui étaient les plus rapprochées du Rhin, passèrent le fleuve en chassant devant eux les Gaulois du nord, et vinrent prendre possession de leur pays [1]; et Divitiacus, implorant le secours des Romains, disait à César que les Gaulois devraient tous s'expatrier avant peu, devant le flot d'émigrants qui passaient le Rhin. Il ajoutait qu'à cette époque (60 A. C.), il se trouvait 120,000 Germains en Gaules [2]. César lui-même savait que dès lors la Belgique presque entière était habitée par des peuplades Germaniques [3] qui continuaient à faire place à de nouvelles peuplades d'incursion formée de frères. Il constate la puissance de cette émigration continue, et il en apprécie les dangers pour l'empire Romain [4]. Cette émigration se faisait avec la complicité des Belges, Trévires et autres peuples du nord de la Gaule [5].

[1] « Cogunt equitum duo millia Sigambri... transeunt Rhenum navibus ratibusque...Primos Eburonum fines adeunt. » CÆS. *Com. de bell. gall.* VI. 35.

[2] «Horum (Germanorum) primo circiter millia XV Rhenum transisse; nunc esse in Gallia ad C et XX millium numerum...Futurum esse, paucis annis, uti omnes ex Gallia finibus pellerentur (Galli), atque omnes Germani Rhenum transirent... Nisi si quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum quod Helvetii fecerunt, ut domo emigrent; aliud domicilium, alias sedes, remotas a Germanis petant. » CÆS. *Com. de bell. gallic.* I. 31. A° 60 A. C.

[3] Reperiebat plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos propter loci fertilitatem, ibi consedisse, Gallos qui ea loca incolerent expulisse. » CÆS. *Com. de bell. gall.* II. 4.

[4] Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat : neque sibi omnes feros ac Barbaros temperaturos existimabat, quin, quum omnem Galliam occupassent, ut ante Cimbri Teutonique fecissent, in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent. » CÆS. *Com. de bell. gall.* I. 33.

[5]*a* « Illi (Treviri) finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt. » CÆS. *Com. de bell. gall.* VI. 2.

b « Cæsar quum undique bellum parari videret Nervios, Aduaticos, Menapios, adjunctis iis Rhenanis omnibus Germanis esse in armis... a Treviris

Digitized by Google

Déjà à ces époques reculées, Rome commençait le système de colonisation des Barbares pour en faire des auxiliaires chargés de défendre les provinces gauloises. Témoins les Ubiens venus en deçà du Rhin vers l'an 54 A. C. et colonisés l'an 35 A. C. dans le pays de Cologne [1].

Au point de vue archéologique, voici la conséquence des faits que je viens de résumer. Les barbares laissaient dans le pays les traces de leur présence plus ou moins longue : tombes des hordes envahissantes ou des bourgades assises entre les guerres de répression ; cimetières de batailles pendant les guerres et cimetières des peuplades localisées dans le pays par force ou par tolérance ; bref, sépultures des conquérants, *Victor* de SIDOINE APOLLINAIRE et sépultures des Lètes ou auxiliaires, *civis* de SIDOINE APOLLINAIRE [2].

Il importe de faire remarquer que tous les textes cités dans ce travail exposent bien clairement le mode d'invasion, de colonisation et de conquête pratiqué dans les Gaules longtemps avant le ve siècle ; il s'y agit bien de la vaste étendue de ce pays, même au sud et non de la minuscule partie de la Gaule Belgique correspondant aux provinces flamandes, où notre contradicteur admet seulement les colonisations franques.

Germanos crebris legionibus sollicitari. » CÆS. *Com. de bell. gall.* VI. 2. A° 56 A. C.

c « Germanos, qui auxilio a Belgis arcessiti dicebantur. » CÆS. *Com. de bell. gall.* III. 11.

d « « Erant tum quoque in armis Treviri, Germanis sibi adjunctis... Hos Nonius Gallus domuit. » DIO. CASS. *Hist.* LI. 20. A° 28 A. C.

[1]*a* « Ubii... *transgressi olim*, et experimento fidei, super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirent. » TACIT. *German.* XXVIII. A° 36 A. C.

b « Ac forte acciderat ut eam gentem (Ubiorum), Rheno transgressam, avus Agrippa in fidem acciperet. » TACIT. *Ann.* VII. 27. A° 36 A. C.

c « Trans fluvium (Rhenum) ad ista loca habitabant Ubii, quos non invitos, Agrippa intra Rhenum traduxit. » STRAB. *Géog.* IV. A° 36 A. C.

[2] V. p. 222, note 1.

Digitized by Google

La difficulté d'exposer et traiter une question de science en discutant, est cause que je n'ai pu présenter mon sujet comme je l'aurais voulu, en un tout coordonné et limité à l'essentiel. Il a fallu suivre un peu mon adversaire dans la façon dont il lui a convenu de présenter les faits, et toucher des points plus ou moins accessoires à mon sujet principal : le pays wallon. Mais je vais en peu de mots appliquer les textes qui regardent spécialement le nord de la Gaule ou la Belgique actuelle, parlant surtout de la Wallonie. Ce résumé servira à préciser notre thèse et sa défense, et à faire ressortir la vérité historique sur le système suivi par Rome dans toutes ses guerres contre les Barbares voisins des Gaules et surtout des deux *Belgiques* et des deux *Germaniques*.

Dès le commencement de l'ère chrétienne la *Tongrie*, puis la *Toxandrie*, la *Germanie inférieure*, c'est-à-dire toute la partie septentrionale de la Belgique, était exposée aux incursions des Germains [1] et recevait des colons de ces peuples. L'on y parlait un idiome germanique. Les Germains y possédaient des bourgs[2]. La Tongrie était pleine de ces Sicambres qui venaient de Pannonie [3] et qui devinrent les Francs

[1]*a* « Agrippa... Galliis tum administrandis est præfectus ; tumultuabantur enim invicem Galliæ et a Germanis infestebantur. » Dio. Cass. *Hist.* LIII. A° 19?

b « Prima die Octavianus triumphum egit de... nonnullis Galliæ ac Germaniæ populis. Nam Caïus Carinas Morinos aliosque eorum rebellionis socios domuerat, et Suevos Rhenum, magno numero transgressos, profligaverat. » Dio. Cass. *Hist.* LI. A° 28. A. C.

c « Galliæ a finitimis gentibus direptæ sunt. » Aurel. Victor. *Épito. Claud. Tib.* A° 26.

d « Chauci, nulla dissentione domi, et morte Sanquinii alacres, dum Corbulo adventat, Inferiorem Germaniam incursavere, duce Gannasco. » Tacit. *Ann.* XI. 18. A° 47.

Dans cette province se trouvaient la Tongrie et la Trévirie.

[2] « Civitates germanicæ cis Rhenum et trans Rhenum positæ oppugnantur a Druso. » Tit. Liv. A° 15.

[3]*a* « Tradunt enim eosdem (Francos) de Pannonia fuisse trangressos et pri-

Digitized by Google

Saliens, peuplade qui donna le jour à la race de Clodion, Childeric et Clovis. Ces rois, en effet, n'étaient pas de la race des Francs Ripuaires, bien qu'on en ait dit. Nous savons qu'ils sortaient du nord de la Belgique et GRÉGOIRE DE TOURS le certifie [1]. Ce fait prouve que le *Dispargum*, d'où venait Clodion, était sur le sol belge. Octave Auguste surtout avait rempli nos contrées de Francs [2]. Devenu empereur, il envoya Tibère en Gaule comme général chargé de refréner les invasions des Barbares. Ce dernier, vers l'an 15, colonisait sur la rive gauche du Rhin quarante mille Sicambres, ancien nom des Francs [3]. Le reste de cette peuplade de Sicambres resta établie dans l'île Batave [4]. Dès lors les Sicambres,

mum quidem littora Rheni amnis incoluisse, dehinc, transacto Rheno, Tungriam transmeasse. GRÉG. TURON. *Hist. Franc.* II. 9. A° 15.

b V. p. 243, note 1.

[1] Voir GRÉG. TUR. *Hist. franc.* II. 9.

[2]*a* « Cæterum Germaniæ vocabulum recens et nuperadditum ; quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerunt, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint. » TACIT. Germ. 2. A° 15.

b « Secundum quos in occidentem Tungri barbari concessam sibi ab Augusto imperatorum primo, regionem incolebant. PROCOP. *Bell. goth.* I. 12. A° 15.

c V. p. 262, note 3.

d « Ut quondam Sugambri excisi et in Gallias trajecti forent. TACIT. *Annal. XII.* 39. A° 15.

e « Augustus... Suevos Cattosque delevit, Sigambros in Galliam transtulit.» AUREL. VICTOR. *Epit. hist.* 1. A° 15.

f Germanos ultra Albim fluvium summovit, ex quibus Suevos et Sicambros dedentes se, traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. SUETON. *Octav. Aug.* 21. A° 15.

[3]*a* « Se...(Tiberius) plura consilio quam vi perfecisse; sic Sugambros in deditionem acceptos, sic Suevos, regemque Marobodum pace obstrictum. » TACIT. *Annal.* II. 26. A° 15.

b « Germanico (bello Tiberius) quadraginta millia deditionum trajecit in Galliam juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit. » SUETON. *Tiber. Nero.* IX. A° 15.

c « Quo bello (Tiberius) cccc millia captivorum ex Germania transtulit, et supra ripam Rheni in Gallia collocavit. » EUTROP. *Epitom. hist. rom.* VII. 9. A° 15. Probablement ici 400,000 pour 40,000.

[4]*a* « Prima Germaniæ regio est ad Rhenum, a fontibus ejus usque ad ostia :

Digitized by Google

Tongrois et autres Germains servaient d'auxiliaires dans les armées romaines[1]. La race subsistait encore dans l'île à l'époque mérovingienne[2].

Ces peuplades colonisées fournissaient des troupes à l'armée romaine, et en l'an 366 encore, celle-ci renfermait un corps de Tongriens[3].

Cependant, après la conquête de Jules César, la Gaule habitée par les Gallo Romains fut florissante un certain temps, surtout après la grande révolte de Civilis (70), qui tint longtemps la Gaule comme indépendante des Romains[4] et laissa aux Sicambres et aux autres Barbares la liberté d'affermir leurs établissements et même de les arrondir. Puis, peu à peu, par l'éloignement de la mère patrie, la Gaule, surtout au nord, recommença à subir les invasions continues des Germains. Elle était, d'ailleurs, accablée de charges, pressurée, pillée, ruinée.

Elle fut jetée dans la plus affreuse misère après deux ou trois siècles, et la partie septentrionale finit par rester presque entièrement inculte : c'était redevenu les « deserta Nervio-

atque hic fluminis tractus latus est Germaniæ occiduum. Hujus partis populos Romani partim in Galliam traduxerunt ; reliqui migraverunt in penitiores Germaniæ partes, ; sed et Sicambrorum exigua restat portio.» STRAB. *Géogr.* VII.

b V. pp. 256, notes 4 ; 264, 4.

c V. DIO. CASS. *Hist.* LIV. 33.

d V. STRAB. *Géog.* VI. 1. 3.

e V. PTOLEM. *Géog.* II. 10.

[1]*a* «Severiano...qui apud Cabilona Divitensibus præsidebat et Tungricanis.» AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XX. A° 366.

b Igitur Germanicus quatuor legiones, quinque auxiliarium millia et tumultuarias catervas Germanorum cis Rhenum colentium, Cæcinæ dedit. » TACIT. *Ann.* I. 56. A° 15.

c « Receptique subsidio Sugambræcohortis, quam Romanus...haud procul instruxerat. » TACIT. *Ann.* IV. 47. A° 26.

d « Nec diu certato, Tungrorum cohors signa ad Civilem transtulit. » TACIT. *Hist.* IV. 16. A° 70.

[2] V. GREG. TUR. *Hist. Franc.* II. 31.

[3] V. p. 247, notes 1*a*, 2.

[4] V. GREG. TUR. *Hist. Franc.* époque de Civilis.

Digitized by Google

rum » de TACITE, faisant allusion aux suites déplorables des guerres meurtrières de Jules César dans cette partie de la Gaule. Il faut voir, pour la Belgique, à l'époque de Constantin et à l'époque de Julien et d'autres, ce que disaient ces empereurs et ce qu'EUMÈNE et MAMERTE nous répètent dans leurs ouvrages. Il faut lire la description d'un état de choses, auquel les souverains cherchaient à apporter un remède par les colonisations nouvelles de nombreux Lètes. Le lecteur sera parfaitement édifié sur ces points par les textes de ces auteurs, qui entrent dans beaucoup de détails [1].

Le remède des colonisations, remède général et tant vanté par les orateurs, ne fut guère efficace ; le mal ne fit qu'empirer, quoique ce moyen fût employé par tous les empereurs romains. EUMÈNE applique surtout sa description désespérante au pays des Eduens et à la Gaule Belgique, c'est-à-dire à la Trévirie, à la Tongrie et à la Nervie, dans lesquels se trouvaient la vallée de la Sambre. L'auteur parle même des *Nerviens rapatriés*, sur lesquels nous aurons à revenir [2].

***

Les généraux et les empereurs qui organisèrent le plus de ces colonisations de Barbares furent :

Alexandre Sévère. — C'était pour ce prince une grande affliction de savoir la Gaule continuellement et complètement

[1] *a* V. pp. 259, notes 4 ; 260, 1, 2.

b « Quamquam et post hoc quoque continuo Barbari execrati gladios suos ad aratra conversi sunt, residuosque Romanos ut socios modo et amicos fovent, ut inveniuntur jam inter eos quidam Romani, qui malint inter barbaros pauperem libertatem, quam Romanos tributariam sollicitudinem sustinere. PAUL. OROS. *Hist. adv. Pagan.* VII. 41. 7. A° 411.

c V. EUMEN. *Grat. act. Constantin.* VI. VII. VIII.

[2] V. pp. 233, notes 2 ; 255, 1.

Digitized by Google

ravagée et pillée par les Germains. Il était humilié de voir l'empire romain menacé par eux [1]. Il se rendit en Gaule avec une armée pour les combattre ; mais, impuissant à les vaincre, il leur acheta la paix à prix d'or [2]. Bientôt il fut tué par trahison (235). Il avait aidé à l'occupation de la Gaule en y recevant *comme propriétaires* les auxiliaires *limitanei* [3]. Ces sortes de colonies étaient du reste admises par tous et n'offusquaient personne ; la répression n'avait rien à y voir pendant les guerres que l'on faisait aux Barbares.

Maximin. — Il se servait dans son armée d'auxiliaires germains fort nombreux (238) [4].

Gallien (259). — Avant son avènement il vint en Gaule comme général. Son armée renfermait beaucoup de Francs [5]. La Gaule, sous son règne, fut complètement livrée aux incursions des Barbares du nord [6], qui envahirent le pays entier et allèrent même jusqu'en Italie et en Espagne [7]. En pré-

[1] « Erat autem gravissimum reipublicæ atque sibi (Alexandri Severo) quod Germanorum vastationibus Gallia diripiebatur ; pudoremque augebat, quod ea natio imminebat Reipublicæ. » ÆLI. LAMPRID. *Alex. Sever.* LVIII. A° 234.

[2] « Les choses étant à ce point, Alexandre Sévère ne laissa pas de leur envoyer des ambassadeurs pour leur offrir la paix, avec de grandes sommes et toutes les autres choses dont ils pourraient avoir besoin ; c'était le vrai moyen d'obtenir ce qu'il demandait et ce n'était pas la première fois que les Alemans avaient vendu la paix aux Romains. Ainsi, Alexandre aima mieux faire avec eux un honteux traité que de s'exposer aux hasards de la guerre. HÉRODIAN. *Hist. Trad. de Mongault.* A. 235.

[3] « Sola quæ de hostibus capta sunt limitaneis ducibus et militibus donavit... dicens attentius eos militaturos, si etiam sua rura defenderent. » ÆLI. LAMPR. *Alex. Sever.* LVII. A° 222.

[4] « Maximus quidem, quem multi Pupinium putant, apud Ravennam bellum parabat per Germanorum auxilia. Qui ubi comperit... occisos esse Maximinos... statim demissis Germanorum auxiliis...» J. CAPITOLI. *Maximin. duo.* XXIV.

[5] « Multis... auxiliis Francis. » TEREB. POLL. *Gall. duob.* VII.

[6] « Explosa Germanorum, multitudinem... » AUREL. VICTOR. *Epit. hist.* XXXIII. A° 260.

[7a] « Germani, Alpibus Rhætiæ totaque Italia penetrata, Ravennam usque per-

Digitized by Google

sence des Germains il se sentit trop faible pour les attaquer et il en obtint la paix à prix d'argent [1]; mais les envahisseurs restèrent dans le pays [2]. Empereur cynique et mauvais plaisant, se moquant sans vergogne des choses les plus sérieuses, quand les Gaules étaient considérées comme perdues pour Rome, il riait et narguait ceux qui appelaient son attention sur ce désastre [3].

Vinrent ensuite treize années de guerre civile, de troubles et d'anarchie, pendant lesquelles un grand nombre de prétendants nommés *tyrans*, se disputèrent la Gaule et se firent la guerre en se servant, pour auxiliaires, des Francs et d'autres Germains qui s'implantèrent de plus en plus dans les Gaules, tantôt comme alliés et amis du monarque, tantôt en ennemis et à main armée.

veniunt...Alamanni Gallias pervagantes etiam in Italiam transeunt...Germani ulteriores abrasa petiuntur Hispania. » PAUL. OROS. *Hist. adv. Pagan.* VII. 22. A° 259.

« *b* Alamanni, vastatis Gallis, in Italiam irruperunt... Germani usque ad Hispanias penetraverunt. » EUTROP. *Epit. hist. Rom. brev.* IX. 8. A° 260.

[1] « Gallienus videns germanicas gentes cæteris infestiores esse... hanc partem sibi propugnandam ab hostibus sumit ; aliis, qui per Italiam... prædis agendis intenti essent, duces cum eorum locorum exercitibus bellum facere jussit...; sed quod ingenti cum multitudine, perexiguas ipse copias habens, bellum gereret, in angustum jam coactæ res ipsius erant, cum inito fœdere cum quodam de gentis germanicæ principibus, ex aliqua parte periculum minuisse visus fuit. » ZOSIM. I. *Valer. et Gall.* 30 A° 259.

[2] *a* « Chrocus Alamannorum rex, commoto exercitu, Gallias pervagavit.... Collecta, ut diximus, gente, universas Gallias pervagatur, cunctasque ædes quæ antiquitus fabricatæ fuerant, a fundamentis subvertit. Veniens vero in Arvernos, delubrum illud,quod gallica lingua Vasso Galatæ vocant, incendit, diruit, atque subvertit. Miro enim opere factum fuit atque firmatum, cujus paries duplex erat. » GRÉG. TUR. *His. Franc.* I. 30. A° 259 ?

Chrochus occupa la Gaule et finit par y être tué.

b « Voir aussi NAZAR. *Pan. Constant.* XVIII et surtout ZONAR. XII, auteur grec qui a décrit cette guerre de Gallien en détail.

[3] « Perdita Gallia arrisisse (Gallienus) ac dixisse perhibetur : non sine attrebatiis sagis tuta Respublica est ? » TEREBELL. POLL. *Gallian. duob. VI.* A° 260.

Digitized by Google

Posthume. — Malgré ses démêlés et ses guerres civiles contre Gallien (260), guerres dans lesquelles il s'était dès l'origine ménagé comme alliés les troupes franques (262) [1], il s'occupa de combattre les ennemis transrhénans des Gaules [2]. Cependant l'on exagéra beaucoup, comme d'ordinaire, les mesures qu'il prit et les résultats qu'il obtint. Il construisit quelques forts sur le territoire des Barbares ; mais à sa mort tout revint dans le même état.

Aurélien. — Fort jeune et bien longtemps avant d'être empereur, il eut des succès contre les envahisseurs (240) [3], et il protégea beaucoup les colonies franques de l'intérieur. Empereur, il fit de grands efforts contre les invasions germaniques qu'il combattit jusqu'au sud de la Gaule vers Lyon . Mais ses efforts furent vains et aussitôt après sa mort (275), les choses furent réduites à un état pire qu'auparavant [4].

Tacite. 273. — Il fut élu par le sénat pour ramener la tranquillité dans la Gaule troublée et perdue de plus en plus [5].

Probus. — Avant son avènement il fit de longues et brillantes guerres en Gaules [6], sous ses prédécesseurs, Gallien, Valérien, Claude et Aurélien. Il eut toujours de la sympathie pour les Lètes et s'en servit avec plaisir dans son armée. Il y créa de nouvelles et importantes colonisations de cultivateurs dans les contrées incultes et introduisit ainsi

[1] V. p. 265, note 4.

[2] « (Posthumus) Gallias ab omnibus circumfluentibus Barbaris validissime vindicavit. » TEREBELL. POLLI. *Gallian. duob.* IV.

[3] « Aurelianus... apud Moguntium tribunus legionis sextæ gallicanæ Francos irruentes, quum vagarentur per totam Galliam, sic afflixit ut trecentos ex his captos, septingentis sub corona vendiderit. » FLOR. VOPISC. *Div. Aurel. VII.* A° 240,

[4] V. p. 252, note 4.

[5] « Limitem trans Rhenum Germani rupisse dicuntur, occupasse urbes vaidas, nobiles, divites, potentes. » FLAV. VOPISC. *Tacit.* III. A° 275.

[6] « (Probus) Gallias a Barbaris occupatas, ingenti præliorum felicitate restituit. » EUTROP. *Epitom. hist. Rom. brev.* IX. 17. A° 276.

Digitized by Google

dans les armées une grande quantité de nouveaux Lètes francs et autres [1].

Procule, son compétiteur, se réfugia lui-même sous la protection des Francs ; mais ce fut en vain, ceux-ci le trahirent (280) [2].

Probus, élu empereur (276), se rendit aussitôt dans la Gaule [3] qui, jetée dans les troubles civils lors de la mort de Posthume, était entièrement occupée par les Germains depuis la mort d'Aurélien. Il parvint à arracher de leurs mains soixante villes des plus renommées. Il leur tua 400,000 hommes [4], reçut en dédition 16,000 auxiliaires, qu'il distribua dans les diverses provinces pour combattre contre les mécontents de l'intérieur de la Gaule [5], les mêlant aux troupes romaines et disant que l'on ne devait pas voir les

[1] *a* « Quum Franci ad imperatorem accessissent, et ab eo sedes obtinuissent. » Zosim. *Hist.* I. *Prob.* A° 280.

b V. pp. 252, notes 4, 5 ; 253, 1.

[2] V. p, 265 notes 6 *a*, *b*.

[3] « Quoniam civitatibus germanicis, quæ a vicinis Rheno Barbaris infestabantur, necessario subveniendum erat, Rhenum versus ipse (Probus) cum copiis movet. » Zosim. I. *Prob. versio* Leunclavii. A° 276.

[4] « His gestis, cum ingenti exercitu Gallias petit : quæ omnes, occiso Posthumio, turbatæ fuerant, interfecto Aureliano, a Germanis possessæ. Tanta autem illic prælia feliciter gessit, ut a Barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates... et quum jam in nostra ripa, imo per omnes Gallias securi vagarentur, cæsis prope quadringentis millibus qui, Romanum occupaverant solum, reliquias ultra Nicrum fluvium et Albam removit... contra urbes romanos et castra in solo barbarico posuit. » Flavi. Vopis. *Probus.* XIII. A° 276.

[5] « Omnes jam Barbari vobis arant, vobis jam serunt et contra interiores gentes militant... Quadringenta millia hostium cæsa sunt ; sed sedecim millia armatorum vobis oblata et septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ. Arantur gallicana rura Barbaris bobus, et juga germanica captiva præbent nostris colla cultoribus. » Flav. Vopisc. *Prob.* XV. Ab A° 276.

Militant contra interiores gentes est une allusion à la règle défendant de transporter les auxiliaires Francs au delà des Alpes. (P. 242, note 4.)

b « (Franci) partim cædebantur, partim vivi Romanorum in potestatem veniebant. » Zosim. I. *Prob.* 68. *Versio* Leunclavii. A° 277.

Digitized by Google

auxiliaires employés par Rome, mais les sentir [1]. Il repoussa le reste des Germains au delà du Rhin et éleva des forts de défense pour les villes limitrophes [2]. Il exigea d'eux toute espèce de butin et de vivres après la victoire [3].

Il écrivit ensuite au sénat le récit emphatique et exagéré de ses exploits. Je dis exagéré, car, en dernière analyse, l'effet en fut nul. Aussitôt l'Empereur disparu, tout fut à refaire, comme à la mort de Posthume et d'Aurélien. Il avait seulement aidé largement à l'invasion paisible des Barbares.

***

Maximien (286). — Cet empereur, en présence des mêmes difficultés, agit de même façon et employa les procédés paisibles, plutôt que la guerre. Il s'ingénia avant tout à obtenir la *dédition* et la colonisation des Francs [4]. Carausius, son compétiteur, les avait caressés et attirés à lui ; Maximien

[1] « Accepit præterea (Probus) sedecim millia tironum, quos omnes per diversas provincias sparsit, ita ut numeris, vel limitaneis militibus quinquagenos et sexagenos intersereret, dicens sentiendum esse non videndum, quum auxiliaribus Barbaris Romanus juvatur. » FLAV. VOPIS. *Prob.* XIV. A° 277.

[2] V. p. 252, note 4.

[3] « (Probus) Gallias jam dudum a Barbaris occupatas, per multa et gravia prælia deletis tandem hostibus ad perfectum liberavit. » PAUL. OROS. *Hist. adv. Pag.* VII, 14. 2. A° 280.

[4a] « Cum omnes Barbaræ nationes excidium universæ Galliæ minarentur neque solum Burgundiones, Alamanni ; sed etiam Chaibones, Erulique viribus primi Barbarorum, locis ultimi, præcipiti impetu in has provincias irruissent, quis deus tam insperatam salutem nobis attulisset, nisi tu affuisses ? Tu, enim, divinæ providentiæ imperator, consilii prius quam vi bellum gerendum ratus, cæteros quidem perduelles. » CLAUD. MAMERT. *Pan. Maximian. Aug. dic.* V. A° 286.

Naturellement, les Francs de la Ligue, les Chamaves, etc., étaient unis aux autres peuplades, ainsi que leurs frères, les Saliens de la Batavie et de la Frise. Ceux-ci, quelques années après, comme nous le verrons, furent expulsés et transportés en Nervie, etc.

b « Cum per te regnum receperit Genobodon, Esatech vero munus recepe-

Digitized by Google

l'imita. Il s'attacha les uns, vainquit et colonisa les autres. Il rapatria dans la Trévirie et la Nervie (288) les Francs qui, semble-t-il, y avaient été chassés des champs qu'ils cultivaient et qu'ils avaient depuis lors laissés incultes.

A quelle époque ces champs avaient-ils été abandonnés par les Francs réintégrés à ce moment, et quelle était la première origine de l'occupation ? L'histoire n'explique pas clairement ces faits. Les Sicambres cantonnés en Tongrie l'an 15 et renouvelés depuis, avaient-ils, avec leurs instincts nomades, étendu leur colonie vers le sud est et l'ouest, en Nervie et en Trévirie ? Nous ne pouvons que le supposer. Certains auteurs parlent d'une première colonisation directe de Nervie et de Trévirie, par Gallien et Aurélien (A° 250-270). Ce détail est vague, mais, quoi qu'il en soit, ici se placent, en ce qui regarde la Wallonie et l'arrondissement de Charleroi, un fait capital et des textes, on ne peut plus formels, se rapportant à l'époque de Maximien, et je vais les discuter. Aussi dois-je appeler d'une façon tout à fait particulière l'attention du lecteur sur cette page, dont j'aurais pu me contenter pour toute réponse et qui réduit à néant toute l'argumentation et toutes les objections de notre adversaire et détruit ses assertions.

Les Francs étaient Lètes dans la Nervie et la Trévirie qui, avec la Toxandrie et la Tongrie, formaient plus que la Belgique actuelle. Avant l'année 288, (certains auteurs précisent dix-sept années avant, ce qui nous reporte à l'an 261), il est exilé de ses champs laissés *incultes*. Plusieurs textes font allusion à ce fait que la Nervie, avec d'autres contrées, ont

rit. Quid enim ille aliud expetivit ad conspectum, cum omni sua gente, veniendo, nisi ut tunc modum integra auctoritate regnaret, cum te, Maximiane, placuisset ? » CLAUD. MAMERT. *Pan. Maximia. Aug. dict.* X. A° 288.

c « Præterea Francos ad petendam pacem cum rege venientes. » CLAUD. MAMERT. *Geneth. Maximia.* V. A° 288.

Digitized by Google

été privées autrefois de leurs habitants déportés comme Lètes ou cultivateurs, puis en partie réintégrés dans leurs foyers [1]. Certains historiens antiques ont expliqué par ces faits les mots « deserta Nerviorum » de TACITE. La *Notitia dignitatum imperii* constate elle-même qu'il était au ve siècle des restes de Lètes Nerviens à Famar.

Mais laissons ces détails, voici un texte positif [2] :

Vers 288, le Franc est réintégré (restitutus) par Maximien dans ses champs (in arva), dont il avait été exilé et qu'il avait laissés incultes (jacientia), et il est admis à profiter du droit de « postliminium », droit par lequel les prisonniers, enlevés à leurs demeures, y pouvaient rentrer avec tous leurs droits et privilèges [3]. Le texte ajoute même que le Franc, ainsi ramené chez lui en Nervie, était appelé par l'empereur à bénéficier « de la loi romaine. »

Il est impossible d'avoir une preuve plus complète et plus claire ; il est incontestable qu'avant 288, et c'est un minimum que nous formulons, les Francs habitaient la Nervie et la Trévirie, des deux côtés de la Sambre, au sud de la Tongrie où était établie la nation guerrière des « Saliens », et que ces Francs ont dû y rester tranquilles, au même

[1] « Habemus enim, ut dixi, et hominum numerum qui *delati sunt*... unde enim nobis Remus, aut Nervius, aut ipse ille de proximo Tricassinus ager aut arator, quorum *reditum* cum labore contendunt. » EUMÈNE. *Grat. act. Constantin. Aug. Flav. nom.* VI.

[2] V. p. 233, note 2, dont voici un extrait :

« Sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum et Trevirorum *arva jacentia Lætus postliminio restitutus* et *receptus in leges* Francus excoluit. » EUMEN. *Pan. Constantio Cæsar.* XXI. A° 286.

[3] *a.* « *Postliminio receptus* dicitur is qui extra limina, hoc est terminos Provinciæ, captus fuerat, rursus ad proprium revertur. » SAMUEL PITISCUS. *Lexicon antiq. Rom.*

b. « Propter jus *postliminium* hi qui ab hostibus capti sunt, si reversi fuerint, omnia pristina jura recipiunt. » JUSTINIAN. *Institut.* I. 12. 5.

Digitized by Google

titre que les Belgo Romains (receptus in leges), sous la protection des armées de l'Empire, dans lesquelles se trouvaient du reste leurs enfants. Donc, à cette époque, la colonisation s'étendait dans la Belgique entière et au delà.

Je pourrais m'arrêter ici, l'histoire des colonisations franques étant bien clairement établie pour la Wallonie ; mais je veux continuer pour montrer la progression continue de la colonisation ou conquête paisible des Gaules.

***

Constance Chlore. — Encore général, il fut envoyé dans la Gaule à la suite d'une grande invasion [1] ; il subit une défaite et, poursuivi par les Francs et d'autres Germains, il se réfugia vers la forteresse de Langres et y fut hissé par le moyen d'une corde, par crainte d'ouvrir la porte aux assiégeants [2]. Mais bientôt il remporta une victoire [3]. Constance réalisa un véritable tour de force sans coup férir : il prit près de Bologne, à Carausius révolté, une armée composée de Francs et d'autres Barbares, et il la transporta en Batavie où il s'en servit pour vaincre et soumettre d'autres Francs (291) [4].

[1] « Quid (commemorem) immanem ex diversis Germanorum populis multitudinem, quam duratus gelu Rhenus illixerat in insulam (Bataviam)... ita se dedere cogeretur (a Constantio). » EUMEN. *Pan. Constantin. Aug.* VI. A° 296.

[2] « A Cæsare in Gallia pugnatum est circa Lingones... cum repente Barbaris Alamannis ingruentibus, intra civitatem esset coactus, tam præcipiti necessitate ut, clausis portis, in murum funibus tolleretur. » EUTROP. *Epitom. hist. Rom.* XXIII (XV). A° 296.

[3] « Constantius vero Cæsar in Gallia, primo prælio ab Alamannis profligato exercitu suo, via ipse subreptus est ; secundo autem secuta est satis fecunda victoria. » PAUL. OROS. *Hist. adv. pagan.* VII. 25. A° 289.

[4] « Qui (Constantius Chlorus)... exercitum illum (Carausii) qui Bono-

Digitized by Google

Cet empereur habita la Gaule presque toute sa vie et s'y montra un grand colonisateur [1]. Il reçut en *dédition* et transporta, à titre de Lètes, une grande quantité de diverses peuplades germaniques, franques et autres, dans les pays d'Amiens, de Beauvais, de Cambrai, de Troyes, de Langres, de Trèves, etc., afin de les civiliser et de les adoucir [2]. Nous savons, d'autre part, que dès lors les Francs étaient déjà partiellement colonisés dans la Batavie, la Tongrie et la Toxandrie, la Flandre, le Brabant, etc., dans les champs de

niensis oppidi littus insederat... sepsit... qui eodem exercitu virtute capto, clementia conservato... terram Bataviam, sub ipso quondam alumno suo a diversis Francorum gentibus occupatam, omni hoste purgavit ; nec contentus vicisse, ipsas in romanas transtulit nationes, ut non solum arma, sed etiam feritatem ponere cogerentur. » EUMEN. *Paneg. Constantin Aug. dic.* V. A° 291.

[1] *a* « Cum tot postea virtute vestra partæ victoriæ, tot excisæ undique barbariæ nationes, tot translati sint Roma cultores. » EUMEN. *Panegyr. Constantin. Cæsar.* I. 293.

b « Quid de justicia (dicam) qua spoliatis omissa restituit (Constantius)... Quid loquar rursus intimas Franciæ nationes, non jam ab his locis, quæ olim Romani imperii invaserant sed a propriis ex origine suis sedibus, atque ab ultimis Barbariæ litoribus avulsas, ut in desertis Galliæ regionibus collocatæ et pacem romani imperii cultu juvarent et arma delectu. » EUMEN. *Paneg. Constantin. August.* VI. 291. A° 337.

c. « Multa ille (Constantius) Francorum millia, qui Bataviam, aliasque cis Rhenum terras invaserant, interfecit, depulit, cepit, obduxit. » INCERTI. *Pan. Maximian. et Constantin.* IV. A° 293.

d. « Ditioni tuæ (Constantii) divinitatis omnes sese dedere cogerentur, et cum conjugis ac liberis, cæteroque examine necessitudinum, ac rerum suarum, ad loca olim deserta transirent, ut quæ fortasse ipsi quondam depredando vastaverant, cultu redderent serviendo... Vidimus totis porticibus civitatum fœdere captiva agmina barbarorum, viros..., nuptas..., pueros ac puellas.. atque hos omnes provincialibus vestris ad obsequium distributos, donec ad destinatos sibi cultus solitudinum ducerentur... Arat ergo nobis Chamavus et Frisius, et ille vagus, ille prædator exercitio squalidus operatur et frequentat nundinas meas pecore vænali, et cultor barbatus laxat annonam. Quin etiam si ad delectum vocetur, accurrit, et obsequiis teritur, et tergo coercetur, et servire se militiæ nomine gratulatur. » EUMEN. *Pan. Constantio. Cæs.* VIII et IX. A° 293.

[2] V. p. 256, note 4.

Digitized by Google

la Nervie et de la Trévirie [1]. C'est-à-dire que dès lors la colonisation s'étendait depuis le nord jusque bien au delà de la frontière sud de la Belgique actuelle et jusqu'au milieu de la France.

Constantin le Grand. — Outre les Lètes établis du consentement des Romains, les Francs de l'est outre Rhin et les Saliens du nord étaient continuellement en incursion et mettaient les armées romaines sur les dents. Ici se place la grande répression de Constantin et de son fils Crispus, qui employèrent les Lètes Francs des Gaules [2] contre les Francs d'outre Rhin et d'autres nombreux confédérés [3] (306), habitant surtout dans la *Seconde Germanie*, c'est-à-dire dans tout le nord est de la Belgique ou Trévirie, que nous savions déjà du reste être habitée par des colons germains [4]. L'armée de Constantin était remplie d'auxiliaires barbares, mais le résultat obtenu fut nul en dernière analyse.

Constance. — Cet empereur, préoccupé de guerres civiles

[1] V. pp. 233, notes 2 ; 241, 5.

b V. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de France*, 1888, t. II ; citant Eumen. *Pan. Maxim.*

c V. De Ségur, *Hist Romaine*. T. IV, p. 259.

Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie.*

[2] « Constantinus... ideoque collectis copiis ex redactis in potestatem Barbaris et Germanis et aliis Celticis nationibus... coactis militibus qui omnes erant ad nonaginta millia peditum et octo millia equitum. » Zosim. II. *Galeri. Constantin. Licin.* 15. A° 312.

[3] *a* « Quid memorem Bructeros, quid Chamavos, quid Cheruscos, Vangiones, Alamannos, Tubantes. Bellicum strepunt nomina et immanitas Barbariæ in ipsis vocabulis adhibet horrorem. Hi omnes singillatim, dein pariter armati, conspiratione fœderate societatis exarserant. » Nazar. *Pan. Constantin. Aug.* XVIII. A° 306.

C'était l'ancienne ligue guerrière des Francs, dans laquelle les Francs Saliens étaient les plus animés, selon le même auteur :

b « Franci ipsi præter cæteros truces, quorum vis cum ad bella effervesceret, ultra ipsum oceanum æstu furoris evecta Hispaniarum etiam oras armis infestas habebat. » *Ibid.* XVII. A° 306.

[4] V. pp. 233 ; 234 ; 254 ; 255.

Digitized by Google

contre Magnence, commença par acheter les Barbares qui infestaient les bords du Rhin au prix des plus riches sacrifices [1]. Il les admit en auxiliaires, déclarant à ses soldats assemblés à cet effet, que par ce moyen l'on évitait des combats meurtriers, et que l'on apprivoisait des adversaires d'une férocité fort dangereuse pour les possessions romaines (354) [2]. Maintes fois les Barbares et surtout les Francs vendirent ainsi aux Romains la paix ou leur alliance [3]. Mais ces efforts ne servirent de rien à Constance.

« Les Gaules entières, par suite d'une longue incurie du gouvernement, étaient ouvertes depuis longtemps sans aucun secours, aux incursions des Barbares qui y semaient la mort, la rapine et l'incendie [4]. »

[1] « Verum quod inaudisset Constantium maximis muneribus etiam vicinos Rheno Barbaros infestos se ei reddidisse. » ZOSIM... *Hist.* II. *Constantin.* 53. *Versio* LEUNCLAVII, A° 352.

[2] « Primo Martis ambigua declinentur ; dein auxiliatores, pro adversariis adsciscamus, quod pollicentur : tum autem, incruenti mitigemus ferociæ flatus, perniciosos sæpe provinciis. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XIV. A° 354.

[3]*a*. « Illi, terribiles, quibus otia vendere semper
Mos erat et fœda requiem mercede pacisci. »
CLAUD. *L. Stilic.* I. 209.

b. Commode avait commencé :

« Les officiers de Commode traitèrent avec les Barbares (de la Germanie) et les gagnèrent en leur donnant de grosses sommes. Ces peuples aiment fort l'argent et méprisent les dangers. Vivant de courses et de brigandages, ils vendent chèrement la paix à ceux qui craignent leurs insultes. Commode, qui avait des richesses immenses, voulant, à quelque prix que ce fût, se délivrer d'une guerre éloignée, leur accorda tout ce qu'ils demandaient. » HEROD. *Hist. Trad.* de MONGAULT.

c Caracalla fit de même :

« Caracalla se porta dans la Gaule pour aller faire la guerre aux Allemands qui y étaient entrés (215 ?), puis il leur paya un tribut pour avoir la paix et il en transporta un grand nombre dans sa garde. » (Cte DE SÉGUR. *Hist. rom.*)

d Nous avons vu qu'Alexandre Sévère, Gallien et Constance continuèrent.

[4] « Cum diuturna incuria Galliæ cædes acerbas, rapinasque et incendia, Barbaris licenter grassantibus, nullo juvente, perferrent. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XV. 5. A° 355.

Digitized by Google

En 355 « les Gaules sont de nouveau envahies par les Barbares qui vengent, dans le sang romain, la défaite et la mort de leurs frères, comptant sur l'éloignement des armées romaines et les embarras de l'empire [1]. »

« Les Barbares, ne trouvant de résistance nulle part, mettent tout à feu et à sang dans la Gaule. Celle-ci était perdue [2] » ajoute, l'auteur latin ; et ces expressions n'étaient pas hyperboliques, toute la province était livrée aux Germains, car Julien fut joint à l'empire par Constance, à cause de ce désastre même [3].

« Constance voyait de toutes parts la Gaule entière livrée irrémédiablement aux incursions des Francs et autres Germains, qui avaient pris et ruiné plus de soixante villes. Découragé et jugeant que l'empire romain était en danger, il décida d'y envoyer Julien [4]. »

[1] « Romano sanguine parentantes, persultant Barbari Gallias rupta limitum pace ; hac animati fiducia quod nos per disjunctissimas terras arduæ necessitates adstringunt. » AM. MARCEL. *Rer. gest.* XV. 8. A° 355.

[2] *a.* « Assidui nuntii deploratas jam Gallias indicantes, nullo renitente ad internecionem Barbaris vastantibus universa. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XV. 8. A° 355.

b. « Florentissimas quoniam antiquissimasque urbes (54) Barbari possidebant; Gallorum illa celebrata nobilitas aut ferro occiderat, aut immitibus addicta dominis serviebat. Porro aliæ quas a vastitate barbarica terrarum intervalla distulerant judicum nomine a nefariis latronibus obtinebantur; ingenua indignis cruciatibus corpora ; nemo ab injuria liber, nemo intactus a contumelia, nisi qui crudelitatem prædonis pretio mitigasset : ut jam Barbari desiderarentur, ut præoptaretur a miseris fortuna captorum. » MAMERT. *pro. cons. grat. act. Julian. Aug.* IV. A° 355.

[3] « Æstuansque diu qua vi propulsaret ærumnas,... reperit tandem (Constantius) concilium rectum : Julianum... in societatem Imperii adsciscere cogitabat. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XV. 8. A° 355.

[4] « Cum videret (Constantius) omnes Romanis ubique subditas provincias Barbaricis incursionibus interceptas, Francos et Alamannos et Saxones jam quadraginta sitas ad Rhenum urbes cepisse, prorsus easdem devastasse, cives et incolas infinitæ multitudinis cum innumerabili spoliorum copia secum abduxisse... Has ob res admodum erat concilii inops ; cumque in maximo imperium Romanum periculo esset. » ZOSIM. *Hist.* III. 1. *Versio* LEUNCLAVII. A° 351.

Digitized by Google

Toutefois on prétendait qu'il l'y envoyait parce qu'il était entièrement convaincu qu'il ne pourrait échapper à la défaite et à la mort, et que ce choix avait été fait non dans l'intérêt du public, mais pour perdre Julien [1]. On escomptait d'avance son trépas. Si le général succombait dans une circonstance périlleuse, il ne resterait plus alors personne de la famille impériale qui pût être appelé à la couronne [2]. Bref ce dernier fut chargé de reprendre possession de la province.

Julien (358). — Il ne sera pas inutile de donner le récit succinct de l'expédition de Julien dans les Gaules, d'après Ammien Marcelin, l'auteur même cité par notre adversaire. On pourra juger ainsi de l'état véritable du pays à cette époque, malgré les adoucissements et les tempéraments des auteurs latins, et y voir ces contrées remplies d'établissements francs. Les Germains cultivaient des terres autour d'Autun, d'Auxerre, de Troye, de Sens, de Lyon, etc., jusqu'au sud des Gaules où Julien leur fit la guerre.

On remarquera que les auteurs latins de l'époque employaient indifféremment les mots Germains, Francs ou Sicambres, comme synonymes [3] et Sidoine Apollinaire identifie les mots Francs et Alemans [4]. D'autres regardent les Suèves

[1] *a.* « Illud tamen rumore tenus ubique jactabatur, quod Julianus non levaturus incommoda Galliarum electus est, sed ut possit per bella deleri sævissima. » Amm Marcel *Rer. gest.* XVI. 11. in fine. 1. A° 356.

b. « Constance ayant donc déclaré (Julien) Cæsar, l'envoya dans les Gaules avec fort peu de troupes, ce qui fit juger qu'il avait moins dessein de l'associer à l'empire que de lui tendre un piège en l'exposant aux ennemis sans lui donner des forces suffisantes pour y résister. » Zonar. *Hist. univ. Constantin. Constance et Constant. Trad. du Présidt.* Cousin.

[2] « Si qua parte impegerit moretur, nec ullum postea Constantius habebit qui velut ex imperatoria familia natus ad summam rerum administrationem vocetur. » Zozim. *Hist.* III. *Constantius.* 1. A° 354.

[3] V. p. 245 ; 246.

[4] V. p. 222, note 1.

Digitized by Google

et les Alemans comme un même peuple [1]. Tous étaient des Barbares du nord souvent identifiés. Les auteurs nous apprennent du reste que *Francs* était, dès le milieu du IIIe siècle, le nom collectif de diverses peuplades liguées : les Bructères, les Cattes, les Chauques, les Cherusques, les Chamaves, les Ampsuaires, les Attuaires, etc. [2].

Agathias, Procope, etc., déclarent aussi à ce propos que « les Francs étaient autrefois les Germains » [3].

Julien se rendit dans la Gaule, et la première nouvelle « qu'il apprit, fut que les Barbares s'étendaient jusqu'à Autun, qu'ils assiégeaient [4]. »

L'armée des Gaules était anéantie. Les Barbares de l'Est avaient étendu leurs conquêtes sur toutes les villes du Rhin, y compris les plus importantes : Cologne, Mayence, Strasbourg, etc., etc., jusqu'au centre de la Gaule, et aux portes des villes maritimes de l'ouest [5]. Ils n'occupaient réellement que les abords des cités, laissant l'intérieur qu'ils regardaient comme des lieux entourés de pièges et d'em-

[1] Ausone, Ammien Marcellin, Claudien, Paulus Diaconus, etc.

[2] *a.* « Chaussi, Ampsuarii, Cherusci, Chamavi, qui et Franci. » *Table de* Peutinger.

b. Rheno ex inde transmisso, regionem subito pervasit Francorum quos Attuarios vocant. » Amm. Marcell. *Rer. gest.* XX. 10. A° 360.

c. Il est encore d'autres peuples qui furent liés aux incursions des Francs : les Frisons, les Bataves, les Saxons, les Suèves, etc.

[3] *a.* « Franci autem isti Germani quondam vocitebantur. » Procop. *De bell. goth.*

b. « Franci... olim dicti Germani. » Agath. *Hist.* I. 2. *versio* Vulcanii.

[4] « Comperit Augustoduni civitatis antiquæ muros..... Barbarorum impetu repentine incessos. » Amm. Marcel. XVI. 1. A° 356.

[5] « Julianus autem cum omnium apud Celtas rem militarem, majori ex parte, labefactatam et perditam repperisset, et Barbaros liberum, arcente nemine, Rheni transmissum habentes, ac propemodo ad urbes usque mari proximas grassantes, reliquiarum exercitus vires inspiciebat. » Zozim. *Hist.* III. 3. *Versio* Leunclavii. A° 356.

Digitized by Google

buches [1]. C'était du reste une ancienne coutume des Germains [2].

Julien eut d'abord toutes les peines du monde à empêcher son armée d'être arrêtée et battue par les Barbares. L'historien le déclare un capitaine consommé, parce que dans la marche de ses troupes « il se tint constamment en mesure de faire face aux bandes qui tenteraient de lui barrer le chemin » [3], sans qu'il osât lui-même les attaquer de face.

Or, il était non dans la Belgique actuelle, mais au Midi de la Gaule dans le pays d'Autun, d'Auxerre et de Troye, où son armée se trouvait exposée à mille dangers » [4]. Il n'osait guère commencer l'attaque et se contentait « de renforcer les flancs de son armée contre les assaillants » [5]. Retiré ensuite à Sens, il y fut même assiégé par les Alemans [6].

A ce moment un parti de Lètes révoltés tomba à l'improviste sur Lyon et en ravaga les environs sans craindre l'armée. J'ai parlé de cette expédition [7]. Julien eut fort à faire contre la ligue des rois Alemans et il ne les vainquit qu'avec peine. L'historien dit même que sa victoire était « plus souhaitée qu'attendue » [8]. Les Barbares lui avaient, avant la

[1] « Audiens... civitates Barbaros possidentes, territoria earum habitare ; nam ipsa oppida, ut circumdata retiis busta, declinant. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XVI. 2. A° 350.

[2] « Nullas Germanorum populis, urbes habitari satis notum est, nec pati quidem inter se junctas sedes. » TACIT. *Germ.* XVI. A° 50.

[3] « Velut dux diuturnus viribus eminens et consiliis per diversa palantes Barbaros ubi dedisset fors copiam, adgressurus. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XVI. 2. A° 356.

[4] « Per multa discrimina venerat Tricassas adeo insperatus. » *Ibid.* XVI. 2.

[5] « Barbaros in se catervatim ruentes, partim cum timeret ut ampliores, confertis lateribus observabat. » *Ibid.* XVI. 7.

[6] « *Ibid.* XVI. 4. A° 356.

[7] V. pp. 235 ; 236.

[8] « Et victores : quod voti magis quam spei fuisse fatebitur quilibet tunc præsens. Aderatque propitiati numinis arbitrium clemens. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XVI. 12. A° 356.

Digitized by Google

bataille, dépêché trois envoyés avec un message « intimant au général, du ton le plus impérieux, l'ordre de quitter le pays qui leur appartenait par droit de la valeur et de la fortune des armes » [1].

Les Romains furent vainqueurs et cependant quelques mois après, les troupes romaines, allant de Reims à Cologne, rencontrèrent « un parti de 1600 Francs qui se jetèrent dans deux forts abandonnés sur le bord de la Meuse et y soutinrent un siège de 54 jours » [2].

Il y a bien plus, Julien lui-même constate dans une lettre écrite à Constance, que de son temps il y avait des Lètes établis dans la Gaule du consentement des Romains. Il annonçe à l'empereur « qu'il va lui envoyer de jeunes Lètes nés de familles barbares établies en deçà du Rhin, ou venus eux-mêmes en notre alliance » [3].

Julien respecta les colonies barbares ou franques reconnues dans le pays à l'égal des autres populations; il n'en dit rien et n'avait rien à en dire, comme je l'ai déjà fait observer.

Le même empereur introduisit du reste lui-même dans son armée de nouveaux auxiliaires Francs. Il reçut en *dédition* et colonisa en Belgique une partie de Francs Saliens chassés par les Quades de la Batavie, où ils habitaient encore, depuis que les Saxons les y avaient poussés. Une autre partie rentra en Batavie [4]. Julien enrôla ensuite dans son armée ces

[1] « Missis legatis satis pro imperio Cæsari (Juliano) mandaverunt, ut terris abscederet virtute sibi quæsitis et ferro. » *Ibid.* XVI. 12.

[2] « Francorum validissimos cuneos in sexcentis velitibus, vacua præsidiis loca vastantes offendit... Munimentis duobus, quæ olim exinanita sunt, occupatis, se, quoad fieri poterat, tuebantur.... et ad usque quartum et quinquagesimum diem,.... obsidionales tractæ sunt moræ destinatis. Barbarorum animis incredibili pertinacia reluctatis. *Ibid.* XVII. 2. A° 357.

[3] « Miscendos gentilibus atque scutariis adolescentes Lætos quosdam cis Rhenum editam Barbarorum progeniem, vel certe ex deditiis quæ ad nostra sciscunt. » AMM. MARCEL.. *Rer. gest.* XX. 8. A° 360.

[4] « Parentem Francorum imperio regionem in Romani juris solum Quadi contenderunt et, appulsis Bataviam navibus, quam divisus Rheni insulam effecit, quavis insula fluminea majorem, Saliorum nationem, Francorum a parte

Digitized by Google

Saliens, une partie des Quades et d'autres habitants de la Batavie. Il y avait encore sous Zosime des légions qui portaient leurs noms [1].

Un peu plus tard Arbogaste [2], puis Maxime [3], firent de même. Comme Posthume avait fait contre Gallien [4], Carausius et Constance Chlore l'un contre l'autre [5] et, enfin, comme Probus [6] et beaucoup d'autres [7].

profectam, et vi Saxonum in hanc insulam suis e sedibus rejectam, expulerunt. Hæc insula prius Romanis in universum parens a Saliis, hoc tempore possidebatur. Cæsar (Julianus) ea re cognita, Quados ille quidem vicissim aggrediebatur, sed jusso prius exercitu cum Quadis acriter dimicare, Saliorum neminem occidere, nec prohibere quominus in Romanorum fines illi transirent, quod non ut hostes romanum regionum peterent, sed per vim et coactionem a Quadis pellerentur. Hæc animadversa Cæsaris humanitate, Salii partim ex insula cum rege suo Romanorum in solum tranjiciebant, partim ad limites inita fuga se conferebant ; omnes Cæsari supplices facti sponte sua se cum rebus suis ejus fidei permittebant. » Zosim. III. 6. *Versio* Leunclavii. A° 358.

[1]*a* « His rebus ita constitutis, et Salios (Julianus) Cæsar et Quadorum partem et quosdam incolentes insulam Bataviam legionibus adscripsit ; quorum ordines, nostro quoque tempore, superstites esse videntur. » Zosim. III. 8. *Versio* Leunclavii. A° 359.

b Voir aussi p. 264, la note 3, qui fait allusion à cette dédition.

[2] « Mortuo Valentino Augusto, Arbogastus... contraxit undique innumeras invictasque copias, vel Romanorum præsidiis, vel auxiliis Barbarorum alibi potestate, alibi cognatione subnixus. » Paul. Oros. *Hist. adv. pagan.* VII. 35. 12. A° 392.

[3] « (Maximius)... cum adversus eumdem Theodosium, collectis Gallorum Francorumque viribus exundavit. » *Ibid.* A° 386.

[4] « Quum multis auxiliis, Posthumus juvaretur Celticis ac Francis, in bellum... (Gallienus) processit » Terebel. Poll. *Gallien. duob.* VII. A° 264.

[5] V. p. 256, note 4.

[6]*a* « Deinde cum Proculus et Bonosus... in Gallia imperium arripuissent, omnesque... Braccatæ Galliæ provincias vindicarent, Barbaris semet juvantibus vicit (Probus). » Flav. Vopisc. *Prob. imp. XII.* A° 276 ?

b « Alamannos, qui tunc adhuc Germani icebantur... Hunc tamen (Proculum) Probus... cupientem in Francorum auxilium venire... vicit et interemit.» *Ibid. Procul.* XIII.

c. V. p. 253, note 1.

[7] Voir les indications données pag. 241, note 2.

Digitized by Google

C'est à la fin de la campagne de Julien en Gaule que prend place son expédition en Toxandrie, dont nous avons parlé.

Valentinien Ier. — Cet empereur habita longtemps les Gaules. Il data plusieurs ordonnances de Nassogne en Ardennes et se trouvait au milieu d'une population franque importante. Il créa, pour la sûreté de la Gaule, une nombreuse armée de Lètes germains et autres[1]. Il passa sa vie à construire des forts le long du Rhin et le long de la Meuse[2].

Aussitôt après la mort de Julien, les Barbares rentrèrent dans la Gaule. Jovin, à la tête de son armée, composée de Romains et de beaucoup d'auxiliaires, battit trois grands corps d'armée Alemans sur la Moselle et dans les vastes plaines de Châlons (367).

Maxime, (383). — Sous ce tyran, les Francs ne se gênent plus ; après leurs incursions dans la Germanie gauloise, ils se retirent chargés de butin, malgré l'armée de Nannenus et Quintinus, et laissent dans le pays une troupe chargée de recommencer les déprédations et que l'armée romaine va combattre dans la Forêt charbonnière (388-389)[3].

Valentinien II (424). — Depuis longtemps tous les efforts des empereurs n'aboutissaient qu'à augmenter le nombre des colonies franques dans le pays et des auxiliaires dans l'armée. Les chefs francs remplissaient les plus hauts emplois et avaient sur les derniers souverains affaiblis la plus grande in-

[1] « Quapropter (Valentinianus) maxima juvenum multitudine tum de Barbaris Rheni accolis, tum de subjectarum imperio romano gentium agricolis collecta, numerisque militaribus adscripta. » Zosim. *Hist.* IV. *Valentinianus et Valens*. 12. Ao 367.

[2] Ammien Marcellin, *Rerum gestarum* XXVIII. 2. Ao 367, donne sur ce point de minutieux détails.

[3] « Eo tempore Genobaude, Marcomere et Sunnone ducibus, Franci in Germaniam prorupere, ac pluribus mortalium limite inrupto cæsis, fertiles maxime pagos depopulati... Nannenus et Quintinus militiæ magistri, quibus infantiam filii et defensionem Galliarum Maximus commiserat, collecto exercitu apud Agrippinam conversere. Sed onusti præda hostes, provinciarum opima depo-

Digitized by Google

fluence et la plus grande autorité [1]. La cour en était remplie [2]. Est-il besoin de citer des noms au hasard du souvenir ? Agilon, grand écuyer, Scudilon, chef des sectaires, Latin, comte des protecteurs, considérés tous trois comme « les plus fermes colonnes de l'Empire » sous Constance (354); Sylvain, qui devint empereur ou tyran en Gaule en 355 ; Mallobaude qui, dans l'armée romaine, conservait le titre de roi de sa tribu (377) ; Ricomer, qui parvint au consulat (384); Charietto, qui fut général en chef (389); Bauton, général (380) ; Arbogaste, ministre tout-puissant sous Maxime et sous les empereurs suivants, et tant d'autres qui, vaincus et reçus comme auxiliaires avec leurs sujets, restèrent chefs et marchèrent avec leurs troupes et leur autorité dans les armées romaines, où leurs qualités étaient appréciées et récompensées.

Une dernière remarque : Les Francs auxiliaires qui combattaient avec les Romains avaient souvent à marcher contre les Francs de l'extérieur. Ils défendaient l'Empire dont ils prenaient de plus en plus la paisible possession. Arbogaste, chef des Francs qui encombraient l'Empire sous Valentinien II, força l'empereur à infliger un châtiment mérité aux Francs de Marcomer et de Sunon pour leur incursion et le massacre des légions de l'an 388 ; il leur déclara même la guerre, mais un arrangement intervient aussitôt entre les deux parties [3].

pulati, Rhenum transiere, *pluribus suorum, in romano relictis solo, ad repetendam depopulationem paratis,* cum quibus congressus Romanis accommodus fuit, multis Francorum apud Carbonariam ferro peremptis. » GREG. TUR. *Hist. Franc.* II. 9. Ao 388.

[1] « Clauso apud Viennam palatii ædibus principe Valentiniano et pæne infra privati modum redacto, militaris rei cura Francis satellitibus tradita ; civilia quoque officia transgressa in conjurationem Arbogasti : nullusque ex omnibus sacramentis militiæ obstrictis reperiebatur, qui familiari principis sermoni, aut jussis obsequi auderet. » GRÉG. TUR. *Hist. Franc.* II. 9. Ao 392.

[2] V. p. 288, note 3.

[3] « Nihil Arbogastus differre volens, commonet Cæsarem pænas debitas a

Digitized by Google

Sous Childéric, au commencement de la conquête, il en était encore ainsi. En 464, ce roi, avec ses Francs, fit la guerre sous les murs d'Orléans, d'accord avec Odoaire, roi des Goths, qui étaient en possession d'Angers. Le comte Paul, avec une armée de Romains et de Francs, voulut en vain les arrêter, et en 471, le comte Paul fut tué par Childéric, qui s'empara d'Angers malgré les Romains et les Francs de l'Empire [1].

Tombes franques et tombes belgo-romaines.

J'estime que voilà assez de preuves écrites, et de textes d'auteurs. Je vais passer aux preuves matérielles, aux découvertes archéologiques.

Au nom des toponymistes et des linguistes et sans discuter, l'on nous a accusé d'absurdité, se renfermant d'une façon triomphante et imperturbable dans ce beau raisonnement : la langue est aujourd'hui wallone, donc tout ce qui prouve qu'il y a eu des Francs dans cette partie du pays est de l'imagination, même vos fouilles si importantes, qui en ont fait retrouver les cimetières ; ces cimetières fussent-ils du ve siècle, alors que tous les historiens sont unanimes à reconnaître la présence des Francs dans la Wallonie.

Francis exigendas, nisi universæ quæ superiori anno, cæsis legionibus, diripuerant, confestim restituerent, auctoresque belli traderent, in quos violatæ pacis perfidia puniretur... Post dies pauculos, Marcomere et Sunnone Francorum regalibus, transacto cursim conloquio, impetratisque ex more obsidibus, ad hiemandum Treveris concessit. » SULP. ALEX. *in* GRÉG. TURON. *Hist. franc.* II. 9. Ao 389.

[1] « Igitur Childericus Aurelianis pugnas egit ; Adouarius vero cum Saxonibus Andegavis venit... Paulus vero comes cum Romanis ac Francis, Gotthis bella intulit, et prædas egit. Veniente vero Adouario Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemto Paulo comite, civitatem obtinuit. » GRÉG. TURON. *Hist. Franc.* II. XVIII. Ais 464-47.

Digitized by Google

Mais, vraiment, pourquoi ne pas appliquer aussi ce mode d'argument à la France, ce pays envahi à la même époque et régénéré par les Francs, identifié à l'envahisseur, et qui en a même conservé le nom? Pourquoi la France n'est-elle donc pas flamande? Va-t-on dire aussi : La langue étant restée romane, il y a lieu de nier que les Francs aient envahi ce pays et y aient laissé leurs tombeaux ; ceux-ci renferment des Gallo Romains?

» Les Francs seraient donc les ancêtres des populations « wallones actuelles, les Wallons seraient donc des Flamands « sans le savoir », nous a-t-on dit. Je n'aurais pas à répondre à cette objection, mais je le ferai plus loin. Ce serait aux linguistes eux-mêmes à s'expliquer et non à nous. Ils devraient prouver leurs théories et les mettre d'accord avec les faits archéologiques que nous avons révélés.

Voilà pour la Wallonie. Pour le pays flamand le raisonnement qu'on nous oppose est de même nature; le voici : la langue est aujourd'hui flamande, c'est la langue des Francs ; donc, bien que l'on n'y ait trouvé qu'un ou deux cimetières francs et un nombre notable d'établissements belgo romains, ce pays était complètement habité par des Francs, et rien que par des Francs.

Je ne discute pas ici, mais je me contente pour le moment de faire remarquer que le système suffit, comme on voit, à tous les besoins. Je me réserve d'y répondre.

Voilà le point de départ et la base de tous les arguments et de toute la logique de nos adversaires.

S'appuyer sur un seul ordre d'arguments, la linguistique et la toponymie qui, en dernière analyse, sont des déductions où l'imagination a sa part et nier impitoyablement tout ce qui ne se rattache pas à ces idées, peut conduire loin.

De déduction en déduction, l'on en arrive ainsi à nier l'archéologie, science d'observation. C'est là un grand tort et ce procédé serait absurde, car l'archéologie apporte *des faits*,

Digitized by Google

elle, et non des théories. Le temps est passé où les anciens historiens dédaignaient les indications de l'archéologie. C'est aujourd'hui comme en géologie, où la stratigraphie ne marche plus sans l'appui de la paléontologie.

En 1852, M. Ch. Grandgagnage, étudiant le wallon au point de vue linguistique et toponymique, constate que la proportion de formes germaniques est plus forte dans nos dialectes belges que dans les dialectes méridionaux de langue d'*oïl*. Il conclut que notre population wallone » renferme « une quantité correspondante d'élément social germanique» et il se demande » quels sont ces Allemands dont le sang est « mêlé au nôtre? Seraient-ce seulement les anciens Germains « cisrhénans, souche de notre race? » et il ajoute : » vouloir « aller au delà avec nos moyens actuels serait se livrer aux « conjectures. Espérons que les efforts réunis de nos instituts « archéologiques feront sortir du sol de nouvelles lumières. » C'était, du premier coup, mettre la question à son véritable point de vue et prédire ce qui arrive aujourd'hui [1].

L'on aurait dû laisser de tels arguments, qui ne font qu'opposer de nouvelles difficultés à la recherche de la vérité et qui, absurdes en archéologie, ne peuvent que compromettre inutilement la thèse qui nous est opposée.

Mais le mal est fait, il faut le combattre. Nous avons donné, page 223, le texte de l'assertion relative aux Belgo Romains gisant dans les tombes Franques, assertion formulée par notre adversaire en conséquence du joli raisonnement linguistique que nous venons de reproduire.

Nous allons rencontrer toute la série d'objections inattendues et surprenantes que l'on a évoquées au Congrès de Charleroi pour soutenir cette thèse.

La thèse de l'origine franque des flamands n'est pas impossible, ni insoutenable, loin de là; nous l'admettons nous-

[1] *Origine du Wallon*, dans *Bull. Instit.* Liège. T. I. p. 47-49.

Digitized by Google

mêmes ; quel besoin y avait-il donc de nier la présence des Francs en Wallonie ? Les arguments dont on s'est servi sont inadmissibles et font trop bon marché de l'archéologie, de ses travaux et de ses découvertes.

Nous allons le voir.

***

Voici, formulée par notre adversaire lui-même, la grande objection sur le point qui l'embarrasse. Notre savant collègue demandait « comment nous, Wallons, nous sommes seuls pos-« sesseurs d'une immense quantité de documents francs, alors « que l'on devrait trouver ces documents précisément là « où il est hors de doute qu'ont vécu les Francs, c'est-à-dire « en Flandre ?

« Et comment se fait-il qu'en Flandre l'on ne trouve rien ? »

Nous sommes en possession de beaucoup de *documents,* parce que nous avons travaillé et cherché beaucoup.

On ne trouve rien en Flandres parce que l'on n'a pas cherché assez. Voilà notre réponse.

A la rigueur, j'aurais pu me contenter de répondre simplement par la question : Ce sont des faits ; *l'on a trouvé beaucoup de tombes franques en Wallonie et peu dans le pays flamand.* L'on ne peut que constater et point nier. Nous nous en étonnons nous-mêmes pour ce qui est de la Flandre ; mais qu'y pouvons-nous !

En réalité, c'est à nous, archéologues, de retourner l'argument et d'interroger ici. L'on nous affirme que le pays flamand, depuis avant le milieu du IVe siècle, est complètement habité par les Francs, que ceux-ci étaient les Flamands et le sont restés. Je ne le nie pas, mais que l'on nous montre donc dans ces contrées *tous les documents flamands et francs* selon l'expression employée ? Et par une seconde question, puisque nous trouvons dans la Wallonie tous les documents francs,

Digitized by Google

nous le demandons, quelles populations ont laissé ces cimetières et ces documents ? Ce ne sont pas des Belgo Romains ; j'ai répondu à cette supposition. « Ce ne sont pas réellement des Francs, dit-on, mais des populations francisées complètement transformées par le commerce des Francs. » Ce serait donc qu'il y avait depuis longtemps dans le pays, une population franque, assez dense pour transformer complètement toute la population du pays ? mais alors pourquoi notre Wallonie ne parle-t-elle pas flamand, puisque, pour notre contradicteur, franc c'est *flamand ?* Qui veut prouver trop ne prouve rien. Tout cela, c'est aller trop loin, beaucoup plus loin que nous, archéologues. Nous n'avons jamais affirmé la présence de cette immense population franque, assez nombreuse pour franciser le pays wallon. Nous ne croyons pas à cette transformation générale si complète et si subite. Nos cimetières, *comme les textes,* prouvent au contraire la présence de deux populations différentes, vivant ensemble, mais distinctes et surtout bien plus belgo romaines que franques. Or une loi connue en fait de population et de langage, c'est que la langue du petit nombre, même vainqueur, cède à la langue du grand nombre, même vaincu [1].

Quand les Normands furent établis en France, il ne leur fallut pas un siècle pour changer leur langue, leurs mœurs et devenir des Français. Et voilà comment tombe à faux cette assertion erronée, que, d'après notre thèse « les « ancêtres des Wallons seraient des Germains et que nous « serions des Flamands sans le savoir. »

Mais je ne veux pas m'en tenir à cela, je veux chercher à mettre d'accord notre thèse avec celle de notre contradicteur et je le tenterai en finissant.

Je ferai d'abord quelques réflexions pour l'aider à lever la difficulté qu'il soulève.

[1] Ch. Grandgagnage, *loco citato.*

Digitized by Google

Je dirai peu de chose de la partie septentrionale et flamande, par opposition au sud, ou Wallonie.

Dans le nord seulement, surtout la *Gaule germanique inférieure*, où les Romains s'étaient fort peu colonisés et où leur administration effective n'avait guère pu s'imposer, témoin la *Notitia dignitatum*, etc., il en fut autrement. Les Germains s'y établirent depuis la plus haute antiquité, y renouvelèrent et y étendirent leur colonisation d'une façon continue. Ils y conservèrent une influence tout à fait prédominante, qui y amena l'établissement et l'usage bien plus général et plus stable de leur langage germanique [1].

Que les Francs aient rempli le pays flamand : voilà ce que j'ai exprimé toujours et écrit plusieurs fois, voilà une assertion qui forme une partie importante de ma thèse. Je n'admets pas, comme plusieurs, que les Saliens ne soient pas descendus en plein centre de la Belgique, et que tous cimetières francs se limitent, en Belgique, à l'Entre Sambre et Meuse. Que ce soit le terrain d'une catégorie spéciale de cimetières, les *Ripuaires*, soit, je le concède ; mais rien de plus. Beaucoup de cimetières francs se retrouvent dans les contrées wallones au delà de la rive gauche de la Sambre ; dans l'arrondissement de Charleroi, celui de Mons et même dans l'arrondissement de Tournay.

« L'on ne trouve rien dans le sol des Flandres, parce que ce sol ne se prête pas aux fouilles, objecte-t-on. » Est-ce que les tombes peuvent disparaître toutes seules et s'évanouir dans le sol ? Ma conviction, comme celle de nos contradicteurs, c'est que les Francs ont habité les Flandres et j'attends avec impatience que nos amis des Flandres y découvrent leurs cimetières.

Ce sera un grand pas pour la question [2].

[1] V. pp. 233 ; 234 ; 235 ; 236 ; 254 ; 255.

[2] Mon travail était fait quand j'ai lu un important mémoire de M. le capi-

Digitized by Google

Dans la partie sud de la Belgique ou Wallonie, comme dans toute la Gaule, la langue latine parvint à expulser les autres langages, sans en être notablement modifiée elle-même à cause des relations continues avec Rome. En effet, l'on sait que pendant la longue période de leurs conquêtes et de leur puissance, les Romains, par système, employèrent tous les moyens pour introduire partout la langue latine et ils reconnaissaient sur ce point la facilité d'assimilation des Barbares [1]. C'était pour le vainqueur un puissant levier d'action et d'autorité. TACITE le dit formellement [2].

taine Delvaux, déposé sur le bureau du *Congrès de Charleroi : (Essai d'une carte anthropologique préhistorique de Belgique...* Feuille de Flobecq.)

Dans cette publication, l'auteur écrit la note suivante : (p. 47.)

« Nous constatons, non sans satisfaction, que le résultat de nos observations, en concordance avec celui de nos études, nous a permis d'annoncer la *découverte de nombreux cimetières francs dans la Flandre.* L'existence de ces sépultures, qu'il est si difficile de distinguer de leurs similaires des âges antérieurs et que des recherches attentives nous ont fait découvrir, vient de confirmer les prévisions si fondées de l'éminent historien (M. VANDER KINDERE) »

Nous nous réjouissons de ces heureuses découvertes, qui viennent justifier, non les prévisions d'un seul, mais les convictions exprimées en masse par les historiens et les toponymistes qui se sont occupés de la question et surtout nos collègues de Charleroi, comme nous l'avons dit, lesquels appellent dès longtemps les recherches de nos amis les archéologues des Flandres.

La découverte de ces nombreux et nouveaux cimetières francs, faite par notre collègue dans le pays flamand, comble nos vœux les plus ardents.

Nous ne doutons pas que l'auteur ne sente l'*urgence absolue* de publier *aussitôt* les renseignements les plus détaillés sur ces découvertes importantes, les lieux précis de gisement, les circonstances et les époques des découvertes, les détails des fouilles, les listes et les descriptions des objets trouvés et surtout *les lieux où ceux-ci reposent*, pour que chacun de nous puisse aller les voir et les étudier à loisir. Il est tout à fait nécessaire que cela soit fait avant le Congrès prochain, qui, sans doute, mettra tout le monde d'accord sur la question franque. Je conjure notre collègue de ne pas retarder l'exécution de ce devoir.

[1] « Notre langue française est presque toute entière composée de mots latins : le nombre de mots de la langue celtique qui entrent dans la langue française est petit. » Abbé DUBOS. *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française.* VI. 5.

DUBOS était contemporain de DOM BOUQUET.

[2] *a* V. p. 288, note 1, dont voici un extrait :

Digitized by Google

Le langage wallon dérive de la langue latine modifiée par le temps et devenue, lors de la décadence, la langue romane ou romance. Ce langage reçut des modifications par les incursions et la conquête des peuplades barbares et étrangères, mais les modifications intervenues n'eurent pas un résultat stable et furent peu à peu supprimées, laissant toutefois des souvenirs dans les idiômes populaires actuels, dans les noms de lieux surtout et tout naturellement, dans les noms propres de personnes, dont notre contradicteur a tiré argument ; souvenirs dont nous nous occuperons.

Les magistrats romains ne consentaient jamais à parler une autre langue que le latin. VALÈRE MAXIME le constate pour la Grèce, dont les habitants devaient employer des interprètes, même chez eux et avec des Romains connaissant le Grec. Leur but était toujours le même, faire respecter et considérer le latin.

L'Espagne, à peine conquise d'un siècle par Rome, parlait le latin et avait complètement oublié sa langue [1].

SAINT AUGUSTIN constate les efforts des Romains pour imposer leur langue aux peuples en même temps que leur joug [2].

Les Romains qui, nous a-t-on soutenu, « adoptaient *avec un empressement fébrile* les mœurs et les usages francs, » comprenaient-ils ou parlaient-ils la langue germanique ? Avaient-ils au moins de la sympathie pour cette langue ? Pas du tout ! Il n'y a pas moyen de se faire sur ce point la moindre

« Ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre ; ut, qui modo linguam romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. » TAC. *Vit. Agric.* XXI.

b « Quo silicet latinæ vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur. » VAL. MAXIM. *de dict. factor. memor.* II. 2. 2.

[1] *a* « Adeo in Romanum immutati morem, ut ne sui quidem sermonis memminerint. » STRAB. *Geog.* III.

b Voir DUCANGE, n° XI de la préface de son *Glossaire.*

[2] « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam gentibus demissis imponeret. St AUGUST. *Civit. Dei.* XIX. 7.

Digitized by Google

illusion. Tous les textes, au contraire, prouvent d'une façon formelle, que les Romains ne pensaient qu'à imposer leur langue à tous, et même qu'ils avaient « horreur » du langage teutonique, comme aujourd'hui les Wallons [1].

L'histoire prouve aussi, presqu'à chaque pas, que les rois Francs n'eurent aucune préoccupation de faire adopter leur langue dans les pays conquis, contrairement à ce que faisaient les Romains; ils se prêtaient à la manœuvre romaine [2]. A mesure qu'ils se colonisaient et s'établissaient au milieu d'une population belgo romaine, ils abandonnaient peu à peu leur langue et adoptaient la langue du pays.

Voici enfin un texte prouvant que les Lètes eux-mêmes se servaient de cette langue. L'empereur ou le tyran Magnence était né parmi les Barbares et avait été élevé par les Lètes, peuple des Gaules, où il avait appris la langue latine [3].

En 1825, notre Académie nationale, alors *Académie de Bruxelles*, mit précisément au concours la question qui nous occupe ici. Un excellent mémoire, dû à un vrai savant, M. Raoux, fut couronné. Il a pour titre : *Mémoire sur l'origine des langues flamande et wallone,* et nous conseillons à nos lecteurs de le parcourir. Ils y verront que dès lors était résolue, dans notre sens, la question que nous effleurons ici.

Au moment de la correction typographique de notre travail, le vénérable M. de Decker a bien voulu nous communiquer l'œuvre de M. Raoux, et nous y avons puisé, entre beaucoup d'autres, les quelques argument suivants :

[1] V p. 258, note 3*a*, dont voici un extrait :

« Bellum strepunt nomina et immanitas Barbariæ in ipsis vocabulis adhibet horrorem. » Nazar. *Paneg. Constantin Aug.* xviii. A° 306.

[2] « Ainsi firent toujours les peuplades allemandes. » Ch. Grandgagnage. *Loco citato.*

[3] « Ac Magnentius quidem hoc modo periit, cum tribus annis et sex prætereà mensibus imperasset. Originem generis a Barbaris trahebat, cumque commigrasset ad Letos, quæ Galliæ natio est, litteras latinas dediscerat. » Zosim. II. 54. *Versio* Leunclavii.

Digitized by Google

Le poète FORTUNAT, qui écrivait au VIe siècle, fait incidemment connaître que les rois Francs, Childebert et Caribert, fils de Clovis, se servaient de la langue *de leurs sujets*, la langue latine [1] ou *langue vulgaire*.

Le Latin vulgaire était à cette époque un Latin dégénéré nommé Roman. GRÉGOIRE DE TOURS et son continuateur, FRÉDÉGAIRE, le déclarent à diverses reprises dans leurs ouvrages [2].

Tous les Francs établis dans la Gaule parlaient la langue des Belgo Romains, sauf sur les bords du Rhin et dans les deux Germaniques [3].

Toutes les lois connues du IVe au Xe siècle, lois *Salique, Ripuaire, Bavaroise, Alemanne, Bourguignone,* n'ont été publiées qu'en latin [4] par les rois Francs, Clovis et ses fils, et l'on ne connaît aucun exemplaire, en langue teutonique, de ces lois consacrant les usages germains. C'était donc aussi en cette langue que se rendait la justice à ces divers peuples.

Le culte, ainsi que les homélies et les sermons au peuple, se faisaient en latin, c'est-à-dire en langue vulgaire ou romane (d'où dériva plus tard le français), dans le but de les faire comprendre par le peuple [5]. SAINT ELOY, évêque de Noyon et de Tournay, le déclare dans une homélie [6].

Les affaires et les actes se faisaient dans la même langue. MARCULFUS, au milieu du VIIe siècle, publiait en effet dans

[1] FORTUN. *L. VI. Carm.* 4. et *L. IX. Carm.* 1.

[2] DOM BOUQUET. *Recueil des Histoires de France.* In-fo. T. II. p. 137 et 413.

[3] V. p. 224, note 1.

[4] BALUZE. *Capitulaire des rois de France.* Paris, 1780. in-fo. T. I. pp. 29, 57, 85, 95 et 281.

[5] *a* V. DUCANGE. Préface de son *Glossaire*, nos 28 et 30.

b V. *Histoire littéraire de France*, par les Pères Bénédictins. T. III. p. 15.

[6] « Ad vos simplici et rusticano utentes eloquio convertemur. » *Homel.* 1 in *Bibliotheca patrum.*

Digitized by Google

cette langue un formulaire pour cet usage, sous le titre de *Chartæ pagenses* [1].

Les chansons vulgaires, chantées par les hommes et les femmes dans les rondes populaires, étaient en même langage. Il nous en reste une sur une victoire de Clotaire II [2].

Il paraît que bon nombre de flamingants, et des plus ardents prétendent retrouver des preuves toponymiques surabondantes, qu'anciennement l'on a parlé le flamand dans le pays wallon; que les noms de lieu surtout portent dans de nombreux cas le cachet flamand.

D'autre part, des auteurs qui se sont occupés spécialement du Wallon déclarent que cette langue aussi a conservé nombre de mots ou de consonnances germaniques. Dans leurs ouvrages, ils prouvent les analogies de la langue wallone avec la langue flamande; on peut citer sur ce point MM. Ch. Grandgagnage [3], Lebrocquy, J.-H. Bormans [4], Moke, Schayes [5], etc. Plusieurs ont, au sujet des noms de localités wallones, formulé des observations fort remarquables, qui justifient ce qui précède.

Une remarque, faite depuis longtemps, jette en outre un grand jour sur cette question. C'est que les langues germaniques, jusqu'à Charlemagne, étaient parlées et ne s'écrivaient pas. La langue écrite était la langue universelle à cette époque, la langue latine. On ne connaît aucune inscription sur aucun monument, ni aucun document qui soit écrit en langue franque. L'inscription même du sceau de Childéric, trouvé dans sa tombe à Tournay, était latine !

[1] Ouvrage reproduit par Baluze in opere citato. T. II, p. 370.

[2] V. Mabillon. *Acta sanct. ordin. Sancti Benedict.* T. I, p. 617. C. V. *Vita sancti Faro episcop. Meaux.* Paris, 1668, in-f°.

b V. *His. litt. de France*, par les P. Bénédictins. Édit. de Paris. T. III p. 454.

[3] V. *Bull. Instit. arch. Liég.* T. I, p. 46-49.

[4] V, *Bull. Instit. arch. Liég.* T. XII, p. 499.

[5] V. *Bull. Acad. Sciences.* T. XVII, 1, p. 160 et s.

Digitized by Google

Le tudesque, langue irrégulière ou au moins sans règles bien définies et peu, ou pas écrite avant Charlemagne, ne fut réglé que pour les écoles créées par cet empereur, qui fonda l'alphabet et l'écriture et fit faire une grammaire et des livres didactiques [1].

Je n'ai pas besoin sans doute de signaler à notre contradicteur l'étude des faits cités plus haut et des auteurs qu'il connaît certainement mieux que moi, pour le convaincre que les Francs ont pu vivre en Wallonie, sans nous léguer un héritage d'embarras linguistiques et de discordes scientifiques.

***

Que les Francs aient habité la Wallonie, personne ne peut le nier ; nos fouilles le prouvent. Ce sont des *faits* qui vaudraient même contre les textes, si ces derniers y étaient contraires, mais les textes sont d'accord avec nos faits ! Je viens de le démontrer et j'y joins un argument familier aux toponymistes, et qu'ils ne rejetteront pas, je veux parler de souvenirs onomastiques locaux ou toponymiques. Combien de localités wallones portent le nom des Francs et dans beaucoup desquelles on a trouvé des tombes franques.

En voici quelques-unes : Françesse (Gesves), Françesse (Natoye), Francheville (Stavelot), Franchimont (Theux), Franchemont (La Reide), Franclieu (Serinchamps), Francmanteau (Maulde), Francomont (Lambermont), Francourt (Jodoigne), Francourt (Lathuy), Franquegnies (Ceroux-(Mousty), Franquier (Rebais), Francorchamps, Francval (Lambermont), Franc-Waret, Fran-Etoc (Nivelles), Salimont (Wancennes), Frandeux (Mont-Gauthier), etc., etc. On en

[1] Voir EGINHARD. *Vita Caroli Magni.*

Digitized by Google

citerait beaucoup d'autres, et je ne sais si cet argument ne trouve pas plus d'application en Wallonie qu'en Flandre.

J'ajoute ici, sur la même question et dans le même ordre d'idées, l'opinion d'un toponymiste que ne pourra récuser notre contradicteur, je veux parler de M. le professeur VANDER KINDERE, convaincu, lui aussi, que le nord de la Belgique fut rempli de Francs et d'autres Germains. Je cite :

« Il est à remarquer que si les noms de lieux d'origine franque sont moins abondants dans la région wallone que dans le pays flamand, c'est que cette contrée était déjà plus anciennement habitée, et que les agglomérations, villes ou villages, possédaient préalablement des noms que l'invasion franque ne leur a pas enlevés. Ensuite ce serait une erreur de croire que les noms francs fassent défaut dans cette région ; j'ai fait remarquer que les terminaisons en *in*, *ain*, *aing*, etc., correspondent souvent à des *heim* ; il en est de même de celles en *gnies*, qui peuvent n'être que des transformations de *inghem* : (*Bellignies* = *Bellinghem* ; *Bettignies* = *Bettinghen*.) Seulement, ici, il faut être prudent, car le *gnies* et le *inghem* ne sont parfois tous deux que des dérivés d'un *iacum* antérieur. »

Dans un autre ouvrage, l'auteur ajoute :

« Rien n'est plus notable sous ce rapport que la fréquence du *heim* franc. On le retrouve depuis le Rhin moyen jusque dans la vallée de l'Escaut, partout où les Francs ont fondé des établissements nouveaux.

« Dans les provinces wallones, le *heim* s'est transformé en *ain*, *in*, *chin* ; Houtain pour Houtheim, Ohain, Haulchin, etc., comme le *beek* est devenu *becq*, *baix* : Everbecq, Molembaix, Rebais.

« Dans le département du Nord de la France, ces termes sont encore fréquents. Plus loin, elles disparaissent complètement. Les conquérants se sont fondus dans la population préexistante. »

Digitized by Google

Un coup d'œil jeté sur la liste des noms de localités wallones, communes, hameaux, et même cours d'eau, lieux dits, etc., donnera une idée du grand nombre de souvenirs toponymiques de cette nature qu'on pourrait recueillir. Il s'agira alors d'exhumer les souvenirs archéologiques qui donneront légitimement à ces localités la qualité de lieu d'établissement franc, que l'on ne pourrait leur octroyer pour une simple raison toponymique.

***

Au Congrès de Charleroi l'on nous disait d'un air triomphant : « Mais, si les restes trouvés dans vos tombes franques appartiennent à des Francs et rien qu'à des Francs, « je vous demanderai que sont devenus les restes des Belgo « Romains des provinces wallones ; où sont leurs tombes ? » L'on nous défiait de les indiquer. Étonnante demande ! Tout archéologue praticien, c'est-à-dire fouilleur, sait bien que nous avons mis au jour quantité de cimetières qui se distinguent bien nettement en deux catégories et qui ont certainement appartenu à deux peuples différents : les Belgo Romains et les Francs.

Puis reculant d'un pas et voulant toujours nous mettre en contradiction avec l'histoire, l'on affirmait que le nombre de nos tombes belgo romaines est excessivement restreint, comparé au nombre de nos tombes franques. Or, je puis certifier, au contraire, que c'est là une profonde erreur ; les habitations, les sépultures, les cimetières romains, sont bien plus nombreux dans le pays wallon que les sépultures franques. Ces stations dépourvues du moindre cachet franc, attestent qu'une population belgo romaine, réellement considérable, vivait en ces lieux et y mourait.

Digitized by Google

Nous voulons que toutes nos assertions soient prouvées d'une façon pertinente et sans réplique, même pour les personnes qui, s'occupant peu de la question, auraient pu concevoir de l'hésitation et des doutes à la suite de cette malencontreuse discussion. Dans ce but, M. le baron de Loë, qui a bien voulu dresser, pour le Congrès de Charleroi, le catalogue de tous les lieux de sépultures franques trouvées en Belgique, s'occupe de dresser l'inventaire des établissements et des cimetières belgo romains. Cet inventaire paraîtra sans tarder et donnera moyen de s'assurer de ce que j'affirme ici à cet égard.

***

L'on a soutenu que dans la Wallonie, au contact des Francs, les Belgo Romains ont adopté les armes, les usages, le rite mortuaire, le mobilier des tombes, et tout le reste. Bref, on a prétendu que ces nations se sont transformées au point que, dans leurs tombes, tout est franc, sans qu'on y retrouve le moindre souvenir romain. Mais ne voit-on pas que formuler un tel argument, c'est avouer que le peuple qui a réalisé cette transformation par sa présence, le peuple franc, était dans le pays assez nombreux pour exercer une telle influence, qu'il y vivait, qu'il y mourait et y avait ses tombes ; or, voilà précisément prouver plus que je ne voulais prouver comme je l'ai exprimé précédemment. En deux mots : l'on dit que partout où il y a tombe franque il y a population francisée et je réponds que partout où il y a population francisée, il y a, ou bien il y a eu, mélange d'une forte population franque. D'autre part l'on avoue qu'au ve et vi^e^ siècles les Francs étaient chez nous, ils y avaient donc leurs tombes ! J'ajoute avec raison, montrez-

Digitized by Google

nous alors les tombes et les cimetières de ce peuple, puisque vous usurpez pour les Belgo Romains les sépultures franques que nous vous montrons. Serait-ce que les Francs auraient par revanche adopté les mœurs et le rite mortuaire des Belgo Romains, y compris la crémation, et que ce serait leurs os que nous retrouvons dans les tombes belgo romaines ?

Ce n'est pas assez d'étonnements encore, l'on nous affirme que ce Belgo Romain, complètement *francisé* ou *flamand* puisque, pour notre contradicteur c'est la même chose ; tout est franc, même les ossements, nous disent les anthropologistes, car selon l'expression du Dr Jacques au Congrès, ces ossements portent inscrit le nom de Franc ; ce Belgo Romain qui est devenu véritablement un Franc, l'on nous affirme qu'il a cependant conservé son langage, son langage seul. Et cependant, cette langue, il l'a perdue au pays flamand dans des conditions analogues. Que l'on nous explique cette différence puisqu'on rejette nos raisonnements sur ce point.

Serait-ce pour réserver un argument propre à combattre les archéologues ?

Est-il nécessaire de poser ici le type différentiel des tombes, type si frappant et si caractéristique ? Tout archéologue le connaît et l'on ne peut confondre la tombe belgo romaine avec son urne remplie de restes d'ossements incinérés, entourée de bijoux émaillés, de vases romains, de lampes sépulchrales, d'objets artistiques portant le cachet propre de Rome, et les fosses franques, renfermant un squelette non brûlé, accompagné d'armes spéciales : francisques, scramasaxes, etc., de boucles en fer damasquinées ou plaquées d'argent, ou en bronze ciselées, le tout d'un style tout à fait particulier.

Dois-je insister sur ces caractères si complètement et si facile-

Digitized by Google

ment distinctifs des mobiliers funéraires francs et belgo romains ?

Il suffit de voir une seule fois ces mobiliers et les membres du Congrès les ont vus dans une fouille ouverte à leur intention. Un archéologue, sur la vue du moindre objet venant d'une tombe belgo romaine, ou d'une tombe belgo franque, ne pourra se tromper dans sa détermination, bien qu'on en ait dit.

Il s'agit donc de deux peuples bien différents. Ce n'est pas un même peuple qui est couché dans ces tombes si dissemblables, dans ces cimetières tout à fait distincts et placés parfois côte à côte, de façon à n'en faire qu'un en deux parties nettement divisées et sans aucun empiétement, comme à Strée [1] et ailleurs encore. On peut rencontrer des objets romains dans une tombe franque. L'on y constate même souvent l'influence bien caractérisée de la civilisation romaine ; nous l'avons fait remarquer, d'accord avec M. Béquet, qui en a parlé surtout au point de vue des tombes ripuaires. Mais les tombes et leur mobilier ne perdent jamais leur cachet propre.

Ce serait un paradoxe colossal, de chercher les Belgo Romains, non seulement dans leurs cimetières particuliers, mais en outre dans les tombes et les cimetières de leurs

[1] Ce cimetière de Strée, est le plus intéressant et le plus grand cimetière Gallo romano franc que nous connaissions. Il fut fouillé pour la *Société archéologique de Charleroi* en 1872-1874 et j'en publiai le rapport en 1876. Il importe de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici du village de *Strée* près d'Huy, ni de *Strée*, hameau du petit village de *Braibant* ; mais bien du village de *Strée*, arrondissement de Charleroi, sur la chaussée romaine de Bavay à la Meuse et à Trèves, à une lieue de Montignies Saint Chrystophe. C'est par une erreur regrettable que dans une communication faite à l'*Académie d'archéologie* d'Anvers le 1er février 1885, (*Bulletin*, p. 41), M. le président Reusens, reproduisant une vignette de son traité d'archéologie empruntée à mon *Rapport*, et décrivant le vase comme type de vases francs, y joint l'inscription : « *Trouvé à Strée* (*Namur*). »

Digitized by Google

voisins les Francs! Pourquoi aurait eu lieu cette usurpation qui rappelle les habitudes du *Bernard l'hermite* ? Il y avait donc deux sortes de Belgo Romains, puisqu'on leur attribue deux sortes de tombes ; et les Francs n'étaient-ils enterrés nulle part ?

***

Quand ils s'occupent des cimetières Francs et des cimetières Belgo Romains dans le pays flamand, le système de nos adversaires s'applique d'autre façon, nous venons de le dire. Ici leur thèse n'exige pas la suppression des Francs pour les besoins de la cause. On peut les laisser tranquilles dans leurs tombes, entourés de leur mobilier; les Belgo Romains eux-mêmes peuvent rester dans leurs propres sépultures et ne paraissent nullement avoir adopté d'une façon aussi absolue, les mœurs, les usages, le rite mortuaire des Francs ; bien que là ceux-ci fussent en immense majorité, leur influence n'a pas eu cette puissance. Les Belgo Romains ne sont pas devenus des faux Francs, et les corps des tombes franques sont bien des Francs. Mais là, en revanche, et toujours contrairement à ce qui s'est fait en Wallonie, ils ont adopté la langue des Francs et abdiqué leur propre langage, ce qui s'explique mieux.

Mais que l'on nous dise à quoi l'on reconnaît les tombes franques du nord de la Belgique et celles du sud, puisque ce sont deux choses distinctes; les tombes franques de la Wallonie, occupées par les Belgo Romains, et les tombes franques du pays flamand occupées par de vrais Francs. Peut-on nous dire en quoi elles diffèrent. L'on affirme que la plus grande partie de nos tombes franques du pays wallon sont occupées par des Belgo Romains et que l'infime restant est seul occupé par des Francs! Sur quel caractère base-t-on cette division? A quels signes distingue-t-on ces tombes des

Digitized by Google

pseudo Francs de celles des vrais Francs ? Qu'on en dresse les listes différentielles, faites en étudiant les publications archéologiques. Que l'on ne se contente pas d'affirmer d'autorité, sans daigner discuter les faits. Affirmer n'est rien, il faut prouver.

***

Le principe dont l'on est parti pour soutenir toutes ces assertions est, avant tout, lui-même un malentendu qu'il importe de faire disparaître. L'on a affirmé que nos tombes franques des IVe et Ve siècles sont des tombes de faux Francs, ou de Gallo Romains francisés et que ces Gallo Romains, c'est-à-dire les peuples des Gaules envahis par les Francs « adoptè-« rent les usages francs, les mœurs franques, les goûts et les » préjugés francs. »

Quant au VIe siècle et même déjà auparavant personne, comme je l'ai fait remarquer à diverses reprises, ne conteste la légitimité de nos tombes franques et notre adversaire les admet.

Or, contre nos sépultures de IVe et Ve siècles, par une inattention singulière et une argumentation inattendue, notre contradicteur affirme et s'efforce de prouver « qu'*une fois le royaume franc fondé, à partir du* « VIe *siècle*, les Gallo Romains, avec un empressement en quelque sorte fébrile prirent une multitude d'usages francs, « les noms barbares, etc. » « Il fait remarquer l'égalité dans les charges publiques dans l'armée, les fonctions de comtes ; ils étaient membres des armées au même titre que les guerriers francs ; ils portaient des armes franques, obtenaient les mêmes dignités militaires que les Francs, devenaient ducs, comtes, maire du palais, etc. Bref toute l'argumentation se rapporte au temps de Clovis et de ses successeurs. Voilà ce que l'on

Digitized by Google

peut dire arriver trop tard d'un siècle au moins. Nous y reviendrons plus loin.

Mais du ve siècle, ni des siècles précédents, rien! Pas un mot, pas un argument! Or c'est *uniquement* de cette époque qu'il fallait s'occuper, puisque c'est la seule où l'on conteste nos cimetières. L'on ne discute pas ce point! Quel moyen en effet de croire et de faire croire que quelques troupes franques grossières et sauvages, s'introduisant en infime minorité dans la Gaule, au milieu d'une population nombreuse et policée aient pu exercer de pareilles modifications? Quelle apparence qu'une si mince influence ait pu amener un résultat si puissant!

Il est du reste une réflexion tout à fait topique à introduire ici : notre contradicteur, qui affirme cette transformation complète des Gallo Romains par le contact des Francs après la conquête, oublie qu'il a déclaré auparavant que « la conquête ne fut pas une occupation réelle, que les « Francs se bornèrent à soumettre la Gaule à l'autorité de « leurs rois sans aller l'habiter en masse! » Que devient, dans ces conditions, cette assertion de transformation par le contact et l'imitation des vainqueurs? Que devient cet « em- « pressement en quelque sorte fébrile des Gallo Romains à « adopter les usages francs, » en présence surtout de cette assertion solennelle et strictement vraie d'ailleurs : « Les « Français sont bien restés aujourd'hui une race celtique et « non Germanique,» assertion prononcée au même moment?

Je ne m'explique pas comment on peut soutenir que les Belgo Romains du pays auraient abandonné complètement et subitement leur civilisation romaine, si avancée pour les habitudes barbares des Francs qui s'introduisaient chez eux même amicalement. C'était le contraire qui se faisait; les Francs s'initiaient à la civilisation qu'ils trouvaient à leur portée, eux qui manquaient réellement de civilisation; c'est-à-dire qu'ils se romanisaient.

Digitized by Google

En réalité c'était la lutte entre la civilisation et la barbarie et le résultat n'en pouvait être douteux.

Les Romains avaient d'ailleurs un système avoué par eux; ils employaient tous les moyens pour faire adopter leur langue, leurs mœurs, leurs lois, etc., par les Germains et les autres peuples conquis [1]. C'est tout à fait le contraire de ce prétendu « empressement fièvreux » à imiter les Barbares et adopter leurs coutumes!

Dans la première partie du ve siècle, *avant la conquête,* époque qui seule nous intéresse sous les derniers empereurs romains, la valeur des Francs fut fort appréciée comme auxiliaires dans l'armée de l'empire et leurs chefs furent même en faveur au palais, mais qu'on lise leur histoire et l'on verra que ces mêmes chefs étaient entièrement formés à la civilisation romaine, bien loin d'amener les Romains à se franciser.

« Ces Francs civilisés (c'est-à-dire romanisés), envahissaient les administrations et les armées romaines [2], commandées par des chefs de leur nation, étaient préférés aux soldats romains par les faibles empereurs; ils encombraient le palais [3],

[1] *a* Voir sur ce point le chapitre XVI tout entier de la *Vie d'Agricola* par TACITE.

b V. pp. 274 ; 275 ; 276.

[2] Rien en cela de nouveau, ni de spécial aux Francs. C'était un usage antique chez les Romains. Dès le commencement de l'Ère chrétienne, les Sicambres et autres peuplades étaient admises dans les armées à titre d'auxiliaires. (V. pp. 246; 247.) Sous Claude déjà, les Eduens, peuple Gaulois, étaient admis aux fonctions et aux honneurs de l'Empire, et même au Sénat, et beaucoup d'autres suivirent:

« Orationem principis, secuto Patrum consulto, primi Ædui senatorum in Urbe jus adepti sunt. » TACIT. *Annal.* XI. 25.

« Qui primi omnium inter illas immanes et barbaras Galliæ gentes plurimis senatus consultis fratres populi Romani appellati sunt. » EUMEN. *Grat. acti. Constantin. Flav. nom.* II.

[3] « Malaricus... suam et popularis Sylvani vicem graviter ingemiscens; adhibitis quorum eâ tempestate in palatio multitudo florebant, erectius jam loquebatur. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XV. 5. Anno 355.

Digitized by Google

ils semblaient d'avance les jeunes successeurs de ces fantômes des maîtres du monde; et ils se croyaient déjà si Romains qu'ils se chargeaient de défendre la Gaule contre les nouvelles invasions de leurs frères du Rhin. »

***

Je n'aurais nullement besoin de discuter si *à l'époque de Clovis* et plus tard, les Romains se francisèrent ou si ce furent les Francs qui se romanisèrent; cette question à cette époque ne touche en rien à notre question des tombes franques et n'intéresse donc pas ici les archéologues. Cependant je ne crois pas oiseux de m'y arrêter un instant, puisqu'on nous l'a opposée comme argument.

De fait, à cette époque du VIe siècle, nous trouvons partout l'égalité entre les citoyens Francs et les citoyens Belgo Romains, à tous les points de vue: régime militaire, charges publiques et politiques, charges de la Cour, droits civils, droits politiques, impôts, justice. C'était une égalité complète et cette égalité ne tarda pas à devenir de la fusion.

Mais n'oublions pas qu'à cette époque c'étaient les Francs qui étaient les vainqueurs et les maîtres, c'étaient eux qui commandaient, qui légiféraient, qui administraient; et c'étaient eux qui cédaient aux Belgo Romains vaincus, qui les admettaient partout avec condescendance à titre d'égalité, qui s'adoucissaient et s'humanisaient au contact des Romains « qui respectaient leur liberté et s'en faisaient des compagnons, et comme des parents. » La propriété particulière fut même respectée par le conquérant et le partage du territoire ne se fit que pour le domaine public; le Romain propriétaire et libre resta libre et propriétaire [1].

[1] V. pp. 232, notes 2; 290, 2*a*.

Digitized by Google

Les Francs se romanisaient et les Belgo Romains restaient Belgo Romains, quoique vaincus. Tout, sous Clovis, conservait encore une forme romaine, sauf pour l'armée, où les corps des Francs restèrent ce qu'ils étaient dans l'armée romaine.

Au xe siècle Charlemagne lui-même se montrait indigné et voulut en vain réagir et forcer les Francs à conserver leurs anciennes modes d'habillement pour prévenir le triomphe absolu de la civilisation romaine [1].

Un fait remarquable, c'est que même sous Clovis et après encore, des Barbares, conservèrent pour eux leurs lois et laissèrent aux Gallo Romains le droit romain ; les tribunaux jugeaient chacun selon la loi de sa nation, soit au civil, soit au criminel ; et cela dura pendant plusieurs règnes des premiers rois des Français. Plus tard, après la fusion complète, la loi devint mixte, mais encore presque entièrement romaine[2].

« Les Francs ont adopté l'organisation politique et les lois Romaines. Ils ont aussi pris les mêmes formalités pour les conventions et pour le mariage, et le même culte pour la majesté divine..... Ils ont dans leurs villes des magistrats et des prêtres et ils célèbrent les mêmes fêtes que nous ; pour une nation barbare, je les trouve éminemment civilisés et polis, et ils ne diffèrent de nous-mêmes que par leurs vête-

[1] « Retinentissimus antiqui moris Carolus fuit, adeo quidem ut visa Brascatorum turba *indignabundus* exclamaverit : « En liberos Francos qui eorum quos vicerent vestimenta *inauspicata.*» Edixitque igitur ne amplius his vestibus uterentur. » AVENTINUS.

[2] *a Histoire des institutions de la France*, par F. GLASSON. 1888. T. II. p. 134. Ouvrage d'une importance indiscutable.

b « Inter Romanos negotia causarum Romanis legibus præcipimus terminari. » *Constitution de Lothaire*, reproduisant les lois précédentes, rééditée par PERTZ, in *Leges*. t. I: part. I. chap. 4.

c C'est aussi l'art. 4 du *Décret de Clotaire dans les Capit. des rois de France*, T. I: p 7. édit. de Paris de 1780, in-folio.

Digitized by Google

ments barbares et leur langue toute spéciale, » dit AGATHIAS [1].

Encore, comme nous l'avons dit, adoptaient-ils même au milieu des Romains la langue latine :

« Leur génie souple et intelligent, leur langue difficile et compliquée leur permettaient de s'assimiler facilement un idiome plus sonore et des mœurs plus douces [2]. »

Il en est encore de même aujourd'hui pour le langage : ce sont les races germaniques et flamandes qui apprennent le français, tant les Français et les Wallons éprouvent de difficulté pour s'assimiler l'Allemand et le Flamand [3].

Au moment de la conquête, les diverses tribus franques et d'autres se fusionnèrent en deux grands peuples : Francs Saliens et Francs Ripuaires, avec leur code de lois chacun. Les Saliens (Sicambres et autres peuples) en Toxandrie, Tongrie, etc.; les Ripuaires le long du Rhin et entre le Rhin et la Meuse [4].

Il y avait quantité de petits rois sous Clodion, qui étendit sa limite jusqu'à la Somme, et sous Clovis qui les dépossédа et les tua. Childéric, roi à Tournai et dans les environs, était entouré d'autres rois Francs.

Les lois s'unifièrent donc dans une forme mixte; qui fut

[1] « Politia...(Franci) utuntur romana et legibus iisdem, eamdem etiam contractuum et nuptiarum rationem et divini numinis cultum tenent..... Habent et magistratus in urbibus et sacerdotes, festa etiam perinde atque nos celebrant, et pro barbara natione valde mihi videntur civiles et urbani; nihilo a nobis differre, quam solummodo barbarico vestitu et linguæ proprietate. » AGATHI. *Hist.* I. 2. *Versio* JULIANI. Anº 550.

[2] DE LAVELLEYE. *Histoire des rois Francs*. p. 38.

[3] Guidé par le désir de prouver qu'il est facile de mettre les archéologues entièrement d'accord avec tous les toponymistes et les linguistes, ce qui doit arriver nécessairement, je me plais à faire remarquer que j'ai fourni les preuves que la Batavie, ou Hollande actuelle était habitée uniquement par nos Francs-Saliens et qu'il *dut en être à peu près de même pour la contrée constituant aujourd'hui les Flandres, d'où les Belgo Romains avaient fini par être éliminés.*

[4] V. GLASSON, *loco citato*.

Digitized by Google

presque entièrement romaine. Seul le droit privé personnel et pénal resta plutôt franc.

***

Sur ce point seulement, point d'importance capitale, ce qu'avaient institué les Romains disparut avec leur empire. Mais ce fait touche à l'essence même de l'avancement nécessaire des peuples et il faut en chercher la cause dans l'institution du catholicisme plutôt que dans les mœurs des Barbares. Je veux parler des principes des lois *personnelles ;* les droits des particuliers, leurs immunités et leurs droits politiques et électifs, le *Self governement* ; bref, toutes les lois de liberté. En effet, le colosse romain sombrait sous les abus du despotisme et de l'esclavage, et la conséquence de ces abus, la dissolution effrénée des mœurs. Or la religion catholique arrivait à point, proclamant les idées de liberté individuelle, si conformes aux institutions et aux aspirations des hordes barbares, indépendantes et cruelles, mais aux mœurs plus primitives et moins dissolues. Ces peuples se convertirent plus facilement à cette religion si conforme à leurs aspirations d'indépendance individuelle et telle fut l'origine du droit personnel moderne. Quant au reste de nos lois, elles sont encore basées sur le droit romain.

Les impôts et leur réglementation ne changèrent pas. Les institutions, la civilisation, les formes, les dignités de la cour et du royaume de Clovis eurent une forme romaine, Clovis lui-même, fier de sa nomination de *patrice* ou de *proconsul* de l'empereur romain Anastase de Constantinople, en portait les insignes avec ostentation [1], quoique cette fonction fût bien en-dessous de sa dignité et de sa puissance ! « Tous

[1] Grégoire de Tour. *His. des Francs.* II. 38.

Digitized by Google

les côtés extérieurs de la vie sociale restèrent romains. » La forme de la monarchie fut naturellement franque.

Et maintenant que le lecteur juge si ce sont les Belgo Romains qui se francisèrent ou les Francs qui se romanisèrent.

***

Les archéologues ont à tout moment l'occasion de constater, dans les sépultures, cette influence romaine sur les populations franques. Dans le pays de Namur et dans celui de Charleroi l'on a rencontré partout la preuve matérielle de cette vérité. Quantité de tombes purement franques renfermaient des objets romains, surtout des vases vrais ou imités.

Il suffit du reste d'étudier la civilisation, les mœurs, les lois, l'industrie, les arts modernes de la Belgique et de la France pour constater que ce n'est pas une civilisation des mœurs, des lois, une industrie, des arts francs, mais plutôt romains et que c'est l'influence de ces mœurs et de cette civilisation qui a adouci et formé les peuplades barbares envahissant la Gaule. Il restait un peu des mœurs mêlées de toutes ces peuplades ; mais elles se fondirent en un tout et aujourd'hui des mœurs nomades et guerrières que reste-t-il ? Est-il un peuple moins aventureux, plus sédentaire, plus casanier et tenant plus au sol que les Belges, et surtout les Flamands, les descendants des Francs ?

Je suis loin de soutenir que cette civilisation romaine resta pure, les mœurs, les usages, les industries, les arts même furent modifiés par le contact des nouveaux peuples, par la marche des siècles et surtout par la religion catholique ; mais il arriva ici encore ce que la philosophie de l'histoire nous montre si souvent, que les peuples envahisseurs se fondent le plus souvent dans les peuples envahis et se transforment

Digitized by Google

entièrement. Je ne puis entrer dans les détails, il me suffira d'indiquer encore quelques faits caractéristiques.

Tout le monde sait que les Francs empruntèrent les restes des monuments romains et jusqu'aux matériaux ou décombres que ceux-ci avaient laissés. L'architecture romane, même en France, est uniquement du romain dégénéré. Il y a beaucoup plus fort à ce sujet, c'est que non seulement les Francs unis aux Romains les imitaient, mais leurs ennemis éternels, les Francs d'au delà du Rhin, eux-mêmes copiaient l'art romain pour construire leurs habitations [1].

L'on nous a objecté en dernier lieu le grand nombre de noms barbares restés dans le pays depuis l'invasion. Naturellement les Barbares apportèrent leurs noms, les conservèrent et les transmirent à leurs familles et aux descendants de leurs alliances ; mais les Belgo Romains firent de même et nous en retrouvons encore le souvenir. Or les noms des barbares sont en infime minorité.

Nous avons dit du reste que nous admettons parfaitement, sans faire tort à notre cause, les souvenirs linguistiques et topographiques francs qui sont restés dans le pays et celui-ci en est un dont nous avons fait argument au profit de la cause que nous défendons.

Quant à la poterie, cet art que quelqu'un a nommé, je pense, le baromètre de la civilisation d'un peuple, et qui, en tous cas, caractérise une nation et est le plus sûr indice de ses progrès ; la poterie franque, si bien caractérisée, aussi longtemps que les Francs restèrent eux-mêmes, perdit entièrement son cachet et disparut entièrement aussitôt après la conquête pour faire place à une poterie de forme romaine plus ou moins modifiée, de galbe et d'ornementation entièrement différent. Ce travail de transformation avait du reste

[1] « Domicilia cuncta curatius ritu romano constructa. » AMM. MARCEL. *Rer. gest.* XVII. I.

Digitized by Google

déjà commencé dès le moment des relations intimes des deux peuples.

Franchement il me semble impossible de s'arrêter à toutes ces assertions que l'on a données, en quelque sorte comme des dogmes sans y apporter aucune preuve et je ne puis, malgré la meilleure volonté du monde, y trouver que des suppositions.

***

Que l'on veuille m'en croire, laissons aux Belgo Romains leurs tombes et aux Francs leurs cimetières. Laissons les dormir chacun chez soi. Ne nions pas les faits qui ont frappé dans tant de fouilles, qui sont clairs comme le jour et que le Congrès de Charleroi a pu constater à Boussu lez Walcourt. Cherchons plutôt à profiter des immenses travaux de recherches exécutés par les fouilleurs, pour étayer les théories rationnelles des historiens et justifier les textes.

Je suis loin de repousser le système et les arguments linguistiques et toponymiques de MM. Moke, Wauters, Kurth et autres savants. Je les adopte au contraire en principe, mais je défends vigoureusement, avec tous les archéologues, nos découvertes archéologiques ; ce sont des faits et l'on ne peut les dénier ; il aurait fallu les étudier avant de les contester. Le tout est de mettre d'accord les deux ordres d'arguments. Voilà pourquoi je demande à corps et à cris que l'on retrouve et que l'on fouille les tombes franques des Flandres, là où, d'accord avec M. Kurth et M. Wauters, je pense qu'elles doivent abonder. Voilà pourquoi j'ai crié à nos amis Flamands la devise de notre Société de Charleroi : *Fouillez, et vous trouverez, (Foderis et envenies)*. Ils ont trouvé quelques cimetières francs, ils en trouveront encore ; ils doivent en trouver. Il faut travailler, disons-nous, travailler peut-être

Digitized by Google

longtemps, pour arriver à l'accord, ou plutôt à l'explication des faits.

Un seul point est suffisamment certain, c'est l'époque où la nation franque fut maîtresse de la Belgique. Mais quelle est la première origine de ces Francs ? Quel itinéraire avaient-ils suivi en arrivant en Belgique ? Est-il possible de dresser d'une façon certaine la liste des colonies et par conséquent des peuplades qu'ils y ont colonisées avant d'y être les maîtres ? Quelles étaient ces tribus ou peuplades ? Par quels moyens ? A quelles époques successives ? Dans quelles parties du pays ? Toutes questions dont l'étude doit être continuée par les archéologues, autant que par les historiens. Nous ne possédons encore aujourd'hui que des données incomplètes bien que déjà importantes sur certains points.

Véritable aspect de la question.

Je veux maintenant abandonner ce terrain de polémique ardente et, plus utilement, j'en ai la conviction, en aborder un autre plus pratique.

Il me semble tout à fait impossible que, même en partant de points de vue divers, des hommes sérieux et compétents, ayant étudié pendant longtemps une même question, puissent la discuter et arriver à un désaccord radical et inconciliable, ce qui impliquerait qu'ils ne se sont pas rapprochés de la vérité.

Voilà cependant ce qui se présenterait pour cette question franque, où l'on en arrive à accuser de faute lourde les archéologues fouilleurs et observateurs, dont les arguments sont des faits.

Je crois que cela ne doit, ni ne peut être et je m'en explique.

Je reste vraiment si étonné de la fantaisie du Belgo Romain gisant dans le tombeau du Franc, que je ne puis m'empêcher

Digitized by Google

de croire à un malentendu. Plus j'examine la question, plus je suis convaincu que cette supposition, destinée, je dois le prédire à coup sûr, à n'être jamais admise, n'était pas nécessaire, ni même utile. Je désire fortement et sincèrement, dans l'intérêt de nos travaux, rétablir l'entente et je vais l'essayer.

Il est bien entendu, tout d'abord, que dans ce qui va suivre, comme du reste dans toute la discussion, il ne s'agit nullement ni d'*administration*, ni de *domination franque ;* mais seulement d'*établissements francs*. Chacun sait que l'*administration et la domination romaines* durèrent en Gaule jusqu'au milieu du ve siècle.

Notre contradicteur a émis l'opinion que dès l'antiquité, la Belgique était, au point de vue linguistique, divisée comme aujourd'hui. Le pays flamand, ou Toxandrie, était alors le pays franc, ou Salien, indépendant de Rome et comme conséquence, l'on y doit retrouver les tombes franques. L'autre partie, la Wallonie, était le pays Belgo Romain. A cette époque « jusqu'au milieu du ve siècle » les Francs n'avaient « pas pénétré dans la Belgique wallone, sauf exception, « dit-il, et tous les tombeaux francs que l'on serait tenté d'at- « tribuer au IVe siècle [1] ne peuvent, sauf des exceptions, « contenir des guerriers francs, mais renferment des Belgo « Romains francisés » des pseudo Francs.

Une fois arrivé au milieu du ve siècle, ou peu avant, nous pensons que personne, même les plus exigeants, ne peuvent plus faire d'objection à la présence d'habitants francs dans la Wallonie et à la légitimité de leurs tombes; il ne reste plus aucun désaccord possible entre eux et les archéologues.

Maintenant voici le résumé de ce que j'ai écrit: C'est vers le nord et le centre de la Belgique « qu'il faut chercher les « tombes franques des époques antérieures, au commence-

[1] Dans le même discours notre contradicteur dit *au* v^e^ *siècle*. Ce serait alors se mettre en opposition avec des faits d'histoire admis par tout le monde.

Digitized by Google

« ment du ve siècle. » C'est précisément l'opinion de M. Kurth. J'ai ajouté « un nombre assez grand de cimetières, que l'on peut reporter à cette époque appartiennent à l'arrondissement de Charleroi. » Voilà les exceptions de ce savant.

L'on nous dit que ce sont des Lètes! En effet il s'agit de la colonisation. « Que ce soient des Saliens colonisés du con- « sentement des Romains ou non, ou même des auxiliaires, « qu'on les nomme Lètes, ou autrement, c'est dans tous les « cas le même peuple avec les mêmes mœurs, » et les mêmes tombes bien caractérisées. Je crois d'ailleurs que le grand nombre de nos cimetières francs ne sont pas antérieurs à la dernière partie du IVe siècle.

Je ne fais non plus aucune difficulté de déclarer, ce que tout archéologue comprend et admet, savoir: que la détermination de l'âge d'un cimetière franc ne peut être d'ordinaire tellement précise, qu'il soit possible de l'établir à 40 ou 50 ans près.

Je ne dis rien de ce que nous attribuons à la seconde moitié du ve siècle et aux siècles suivants, car on ne peut soulever aucune objection à leur légitimité comme cimetières de vrais francs.

Mais alors, l'accord est complet, sauf un laps d'une cinquantaine d'années. Il s'agit de discuter ce laps de temps; c'est beaucoup plus rationnel, plus simple, et plus conciliant que la supposition objectée, qui est au contraire une tentative de solution extrême.

Je le désire de tout mon cœur, car cette malheureuse idée du Belgo Romain dans la tombe franque, serait la négation de l'archéologie franque et de l'importance des fouilles, des découvertes et des études faites sur ce sujet depuis bien des années, par les sociétés de Namur et de Charleroi; or sur ce point, quoi qu'on fasse, l'on ne pourra jeter le doute que dans l'esprit des personnes qui ne se sont nullement tenues au courant de ce qui s'est fait en Belgique sur la question.

Digitized by Google

Nos amis de France nous l'ont déclaré et l'ont écrit, la Belgique depuis plusieurs années a pris la tête du mouvement archéologique franc, par ses fouilles, ses travaux et ses recherches; gardons-nous d'amoindrir cette œuvre de notre pays, et n'oublions pas que la Belgique fut vraiment le berceau et le centre de toutes les opérations guerrières des peuplades franques.

Conclusion.

Il est une conclusion pratique à tirer des considérations qui précèdent.

Les Belges actuels semblent avoir conservé peu de chose des populations gallo belges antérieures à la conquête de César, les Nerviens, les Éburons, les Morins, les Ménapiens, etc.

Les éléments principaux qui ont formé nos populations sont de trois sortes.

1° L'élément romain s'avançant du midi, avec César, et formant l'élément belgo romain qui ne s'établit guère dans la partie extrême nord du Pays.

Au point de vue archéologique, les souvenirs belgo romains ont été retrouvés dans le sol, nombreux dans le sud du pays, beaucoup plus rares dans le centre et nuls au nord où les Romains ne s'étaient du reste pas aventurés à créer des établissements.

2° L'élément barbare externe de la frontière nord de la Belgique, contenu soigneusement d'abord par les Romains et les peuplades belges, puis moins activement et moins facilement par les romains trop souvent éloignés. Cet élément du nord, surtout les Francs Saliens, s'avancèrent de la Batavie dans les contrées voisines désertes et jusqu'au centre de la Belgique, privée en grande partie de ses habitants primitifs, par

Digitized by Google

suite des conquêtes de César. Ces invasions progressives et constantes s'avancèrent tout doucement vers le midi par colonisations successives et avec l'assentiment de Rome, ou par incursions guerrières, jusqu'au moment de la grande invasion de la Gaule lors de la décadence de l'empire romain. Les Francs Saliens s'élancèrent alors à la conquête, combattant, unis à leurs frères les Ripuaires de l'est, dont je vais parler, et repoussant devant eux les hordes diverses de barbares accourus du midi à la curée du grand empire croulant.

Les souvenirs archéologiques des Francs Saliens ont été très peu retrouvés. On les a constatés dans la vallée de la Sambre, où l'on travaille vigoureusement cette question. Mais dans le nord et dans le centre, tout est à faire.

3° L'élément barbare externe de la frontière de l'est et même les Francs Ripuaires, maintenus le long du Rhin par les armées romaines, plus actives de ce côté où elles avaient à défendre les colonies belgo romaines les plus riches et les plus importantes. Ces Ripuaires répandus le long des frontières comme gardiens alliés des Romains, devinrent peu fidèles, tentèrent de violer ces frontières elles-mêmes et d'entrer au cœur du pays. Aussitôt que les Saliens, levés contre les Romains, eurent donné le signal de l'invasion en s'élançant de la Nervie, les Ripuaires rompirent partout la frontière de l'est, se répandirent dans les contrées mosanes, dans l'Entre-Sambre et Meuse, et dans le pays wallon au delà de la Sambre, où ils se mêlèrent à leurs frères les Saliens.

Les archéologues ont retrouvé partout les souvenirs des Ripuaires dans la vallée du Rhin, dans celle de la Meuse jusqu'en France et dans la vallée de la Sambre.

D.-A. VAN BASTELAER.

Digitized by Google

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

à Cousolre

Bousignies et aux environs (Nord de la France) [1]

Dans un mémoire intitulé : *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Avesnes* et publié dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord,* nous avons parlé de découvertes faites à Bousignies, au hameau de *Comagne,* extrême frontière.

D'un côté le hasard et de l'autre les recherches que nous avons continué de poursuivre, nous ont amené à constater que la station de *Comagne* est, au point de vue archéologique, l'une des plus fertiles et des plus curieuses des environs.

Cette station, située sur un vaste plateau ayant son centre au hameau de Comagne, s'étend circulairement sur les ter-

[1] Communiqué à la séance mensuelle du 4 janvier 1888.

Digitized by Google

ritoires de Bousignies, de Cousolre (France), de Leval-Chaudeville, de Beaumont et de Thirimont (Belgique). Elle est encore en partie couverte de forêts et présente des sites agrestes et sauvages. L'extrémité sud a été le siège d'un camp romain fortifié naturellement par un talus à pente assez roide, d'environ quarante mètres de hauteur et dont la base aboutit à la rivière.

Ces découvertes peuvent se diviser en cinq catégories :

1° Souvenir d'un monument druidique qui a conservé le nom de l'*Enfer*, dans un site excessivement sauvage ;

2° Celts en pierre ;

3° Celt en bronze ;

4° Monnaies gauloises en or et en bronze ;

5° Monnaies romaines, une petite statuette de Jupiter en bronze, nombreuses sépultures gallo-romaines avec vases etc., fours à tuiles.

Nous laisserons de côté ce qui a rapport aux découvertes *gallo-romaines*, pour ne nous occuper, dans cette notice, que des objets des âges de la pierre et du bronze.

I

Age de la pierre polie

TERRITOIRE DE BOUSIGNIES, HAMEAU DE COMAGNE.

Une pierre taillée en forme de fer de lance, trouvée dans un champ en labourant.

Deux fragments de celts polis, partie supérieure. Le premier, constituait un celt de dimensions peu communes. Il est en silex. Le second, est d'un type assez rare, en forme de cône aplati. Il est en silex fauve. Ces fragments ont été trouvés isolés dans les champs.

Digitized by Google

TERRITOIRE DE COUSOLRE.

Un celt en silex gris-blanchâtre, qui a conservé un beau poli.

Un autre celt en grès veiné de bandes parallèles. La densité de cette pierre est 2,6.

Un troisième, en silex gris, de forme plus irrégulière. On prétend que les celts affectant cette forme sont des outils éclatés par l'usage qui ont été retaillés et polis.

Ces trois celts ont été trouvés dans le courant de l'année 1886, à $1^{m}50$ de profondeur, en creusant des tranchées de drainage, non loin d'une ancienne source comblée près de laquelle se trouvait autrefois une mare [1].

II

Age du bronze

TERRITOIRE DE COUSOLRE.

Le 26 octobre 1887, des enfants s'amusaient à faire rouler des pierres du talus d'un chemin dit *Chemin de la Forge,* territoire de Cousolre, à environ deux cents mètres de la frontière belge (*Bersillies-l'Abbaye*), Sous une pierre plate plus grosse que les autres, ils aperçurent un objet qu'ils prirent pour une petite hachette et l'un d'eux le rapporta chez ses parents. Le père en aiguisa le tranchant sans toutefois parvenir à comprendre, à quoi et comment, elle pourrait lui être

[1] Ces six objets proviennent des découvertes faites par les familles François Dutront et Dupuits, du hameau de Comagne.

Digitized by Google

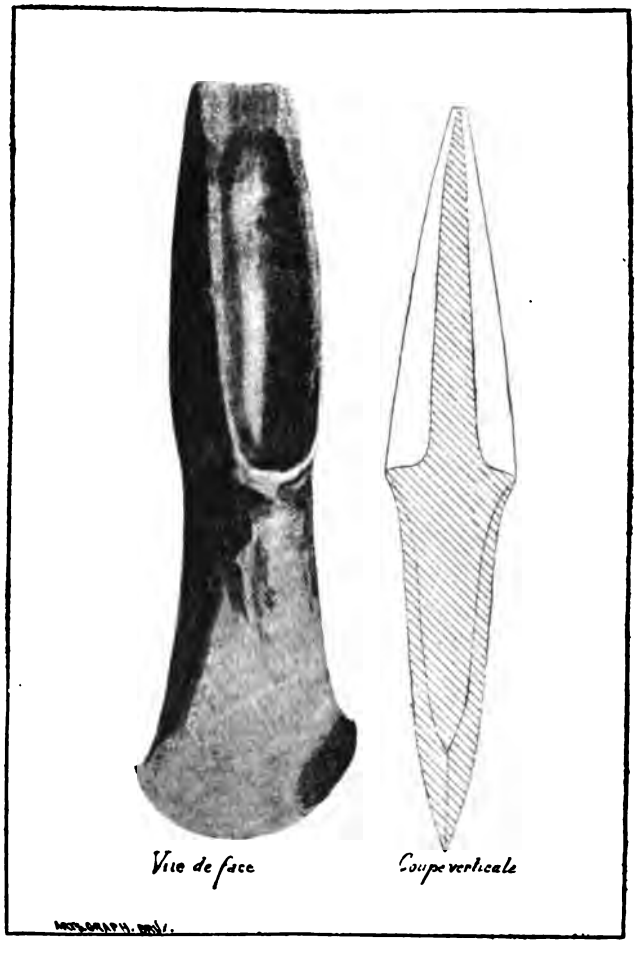

Celt en bronze trouvé à Cousolre en 1887.

Digitized by Google

utile. Enfin, voyant qu'il avait affaire à un objet ancien, il nous l'envoya par son fils [1].

DESCRIPTION DU CELT.

Ce celt (fig. ci-contre) est en bronze, se rapprochant de la couleur cuivre rouge, mais un peu moins foncée. Il était recouvert entièrement d'une belle patine vert-laurier, entamée en plusieurs endroits par les enfants qui l'ont trouvé.

On peut remarquer, par la photographie, que la cavité destinée au manche se termine par une saillie d'arrêt en demi-cercle. Son poids est de 382 grammes. Il a été coulé dans un moule et non pas forgé.

Un échantillon tout à fait semblable à celui-ci, et par la forme et par les dimensions, a été trouvé dans les fouilles faites à l'arsenal de Chatam (Angleterre) [2].

Un autre, exactement semblable, mais portant un ornement scutiforme sous la saillie d'arrêt, a été trouvé dans le département de l'Oise [3].

De Bast en reproduit aussi un pareil, trouvé à Waesmunster (Flandre orientale), *Recueil d'antiquités*, etc., p. 184.

A. Jennepin.

[1] Il y a à peine un mois, on a trouvé en défrichant une haie, à environ cent mètres de l'endroit où a été découvert le celt en bronze, un celt en silex poli, mais dont le polissage imparfait laisse encore apercevoir les arêtes de la taille. Cet objet a été déposé au musée de Maubeuge.

[2] *L'Age du bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, par John Evans...., traduit par E. Barbier, Paris, 1882, p. 80, fig. 52.

[3] Congrès international *d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte rendu de la 7e session*, Stockholm, 1874, t. I, p. 541, fig. 5.

Digitized by Google

NOTE SUR LE MÉMOIRE DE M. JENNEPIN

INTITULÉ :

PRINCIPALES DÉCOUVERTES

à Cousolre, à Bousignies et aux environs (Nord) [1]

M. Jennepin cite dans sa notice une *région*, à laquelle il donne le nom de *station*, qui fut fréquentée ou habitée successivement par les populations de l'*Age de la pierre*, de l'*Age du bronze* et de l'*Epoque Romaine*. Ce fait a souvent été observé, même pour les *stations* proprement dites, c'est-à-dire, les points bien définis d'une *région* où l'homme a établi sa demeure. Pour n'en donner que quelques exemples inédits, je citerai :

1° La station préhistorique du Bois de Mons, qui, outre ses silex taillés, m'a fourni des fragments de tuiles plates (*tegulæ*) et recourbées (*imbrices*), indiquant le séjour des Gallo-Romains;

[1] Communiqué à la séance mensuelle du 3 avril 1888.

Digitized by Google

2° La station néolithique de Saint-Denis-en-Brocqueroie [1], sur l'emplacement de laquelle j'ai fouillé après Gérard Sacré (1635 et 1636) [2], un cimetière Belgo-Romain dont j'ai retrouvé l'emplacement [3], et qui m'a fourni :

a) Une urne contenant des ossements incinérés accompagnée d'un petit vase en terre grise, ayant la dureté du grès, très soigneusement fait au tour et d'une forme élégante qui rappelle celle de l'*Olla* pour la partie supérieure, mais dont le pied s'allonge en se rétrécissant. Ce vase contenait lui-même trois pièces de monnaie en bronze dont deux très oxydées et frustes ; la troisième était à l'effigie de TRAIAN [4].

[1] Voir J. Monoyer. *Archéologie populaire du canton de Rœulx* (H. Manceaux, 1885) page 31 et *Compte rendu du congrès de la Fédération Archéologique et historique de Belgique* (Namur 1886), page 61.

[2] Voir 1° Gérard Sacré, *Pantopographie géométrique de S. Denis ou description généralle de tous les lieux, bastimens et officines de l'abbaye comme aussy de toutes les maisons, bastimens et héritages du village et terroir de Saint-Denys, etc.* (1654), manuscrit in-folio du dépôt des archives de l'Etat, à Mons.

2° Léop. Devillers, *Antiquités Gallo-Romaines trouvées à Saint-Denis-en-Broqueroie, en* 1635, *et en* 1636. — tome XI des Annales du Cercle archéologique de Mons, 1873.

[3] J'ai pu m'assurer, grâce à des recherches sur le terrain, et à une étude comparative des cartes accompagnant le manuscrit de Gérard Sacré, avec celles de l'institut cartographique militaire, que les urnes cinéraires découvertes en 1635 et 1636, ainsi que les sépultures que j'ai mises au jour en 1883, 1884 et 1885, appartiennent bien à un même cimetière.

La tradition a conservé à Saint-Denis, le souvenir de nombreuses trouvailles de « *pots à liards* » et de « *trésors.* » Les renseignements qui m'ont été donnés par des vieillards de la localité m'ont permis de retrouver les différents points du cimetière Belgo-Romain où les plus récentes de ces trouvailles ont été faites. Les « *pots à liards* » et les « *trésors* » n'étaient évidemment pas autre chose que des antiquités Romaines. Il est regrettable de constater que depuis 1635 jusqu'en 1883, époque à laquelle je faisais mes premières découvertes d'objets de l'époque Romaine à Saint-Denis, tous ces objets si précieux pour l'étude de l'archéologie nationale, se soient perdus ou disséminés, sans qu'ils aient même pu servir à faire conserver aux historiens ou aux archéologues, le souvenir d'une occupation Gallo-Romaine.

[4] Voir Em. de Munck, *Tombe Belgo-Romaine découverte à Saint-Denis.* — Annales du Cercle archéologique de Mons, tome XVIII, 1883.

Digitized by Google

b) Une urne renfermant des ossements incinérés, ainsi qu'un petit vase dans lequel se trouvait déposé un moyen bronze de MARC-AVRÈLE.

c) Une urne contenant des ossements incinérés, ainsi qu'un moyen bronze de FAUSTINE (Jeune).

d) Une urne de forte dimension renfermant des charbons de bois, des clous en fer et des ossements incinérés.

e) Une urne contenant des ossements incinérés, deux fibules en bronze argenté, et un vase minuscule à col étroit.

f) Une urne renfermant des ossements incinérés et que recouvrait une patère renversée.

g) Une urne contenant des ossements incinérés.

h) Une cruche, en terre rougeâtre, trouvée isolément.

i) Une cruche, en terre rougeâtre, trouvée isolément.

j) Plusieurs vases brisés, ainsi qu'une quantité de tessons de poterie en terre samienne et d'autres en terre ordinaire [1] et [2].

[1] Les objets Gallo-romains que j'ai découverts à Saint-Denis ont été déposés dans les collections d'étude de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

[2] La station préhistorique et le cimetière Belgo-Romain de Saint-Denis sont situés sur l'un des plateaux de la rive gauche de l'Aubrechoeil. Ce plateau est limité à l'Ouest, par un ravin qui s'étend en pente rapide vers cette dernière rivière ; au Nord, par des berges profondes au fond desquelles coule le petit ruisseau du Becquerou et enfin à l'Est et au Sud par des ravins de profondeurs variables.

Le sol de la station préhistorico-romaine de Saint-Denis est sablonneux et parait formé d'un lambeau de *terrain Landènien* reposant sur l'assise crétacée dite des « *Rabots.* »

Avant son déboisement complet qui date de notre époque, le plateau de Saint-Denis, connu des anciens du village sous le nom de l' « *esplasse* », formait une clairière dans laquelle on faisait paitre les troupeaux.

Un de mes collègues a bien voulu me communiquer la note suivante sur l'étymologie du mot *esplasse* :

« Le vocable *esplasse* est remarquable : il signifie proprement *plateau* mais il ne se rencontre, à ce que je sache, dans aucun des patois de l'arrondissement de Mons. C'est la corruption, en idiome local, du latin *ex-planities*, terme qui s'applique exactement à la topographie du terrain et par lequel il aura probablement été désigné par les occupant Romains eux-mêmes. »

AUG. D.

Digitized by Google

3° La station néolithique de Thieusies [1] où j'ai découvert plus de 300 silex taillés, associés à quelques tessons de poteries romaines ;

4° La station néolithique du Mont-au-Banc [2] où j'ai exhumé environ 200 silex taillés et sur l'emplacement de laquelle M. J. Monoyer a rencontré bon nombre d'objets de l'époque Belgo-Romaine [3] ;

5° La station préhistorique de Naast (emplacement de l'ancien bois dit de Naast, près des sources de la Senne) où j'ai retrouvé plus de 600 objets de l'époque néolithique associés à des monnaies, des fragments de meule à broyer le grain, de nombreux tessons de poteries et des tuiles *(tegulæ et imbrices)* de l'époque Belgo-Romaine [4].

Nous voyons donc une fois de plus par l'exemple que nous

[1] Voir J. Monoyer, *Archéologie populaire du canton de Rœulx* (H. Manceaux, 1885), page 35, et *Compte rendu du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Namur, 1886), page 61.

[2] Voir *Compte rendu du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Namur 1886), page 61.

[3] Voir J. Monoyer *Archéologie populaire du canton de Rœulx* (H. Manceaux, 1885), pages 76 et 77.

Voir *Compte rendu du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Namur, 1886) page 62, et Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XX, page, 453.

[4] Il y a quelques années, M. G. Tesain, fermier à Mignault, a également trouvé à la station Préhistorico-Romaine de Naast, une pièce de monnaie gauloise ; cette pièce portait sur une de ses faces, la figure bien connue du cheval désarticulé.

Les monticules voisins des sources de la Senne furent habités par les préhistoriques. La pièce gauloise dont je viens de parler et qui a été découverte par M. G. Tesain, sur l'un de ces monticules, semble attester l'établissement ou le passage des Gaulois dans cette même localité qui, après avoir été habitée par les Préhistoriques, le fut par les Gallo-Romains. Il y a environ vingt-sept ans, l'on voyait encore près des sources de la Senne, les restes d'un ancien ermitage entouré de fossés. Enfin, le long de la route qui relie le Mont-au-Banc aux sources de la Senne, et à laquelle il y a tout lieu d'assigner une origine préhistorique, ou tout au moins romaine, se trouvent actuellement encore de nombreuses habitations.

Digitized by Google

a donné M. Jennepin, et par ceux que je viens de communiquer, combien, de tout temps, a été grand l'attachement de l'homme à cette coutume qui le fait vivre là où d'autres avant lui ont trouvé bon d'établir leur demeure. De telle sorte, que l'emplacement choisi par le Préhistorique, le fut également par le Gaulois, puis par le Gallo-Romain et le Franc, et qu'il servit ensuite aux habitants du Moyen Age et enfin, à ceux de l'époque moderne.

E. de Munck.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR UN

MÉDAILLON ARTISTIQUE

DU XVIe SIÈCLE

SYMBOLISANT LA CHASTETÉ DANS LE CHRISTIANISME ET L'IMPUDICITÉ DANS LE PAGANISME.[1]

Les sciences et les arts peuvent être comparés à d'innombrables chaînons qui, joints les uns aux autres, ne forment plus qu'une seule grande chaîne. Tels sont les liens qui unissent les diverses branches de la science, qui s'éclairent, s'entr'aident et s'expliquent réciproquement. Plus on s'approfondit sérieusement dans ses études de prédilection, plus cette vérité éclate aux yeux, et plus on voit combien les sciences se prêtent un appui mutuel.

Il en est ainsi pour la numismatique et la science des médailles, qui certes réclament des études les plus étendues dans le vaste domaine des diverses autres sciences. Parmi les différentes connaissances indispensables à la numisma-

[1] Commuuiqué à la séance mensuelle du 3 avril 1888.

Digitized by Google

tique, il faut compter celle des symboles et emblêmes, afin de pouvoir comprendre et expliquer les sujets allégoriques représentés sur ces intéressants monuments métalliques.

C'est principalement dans les croyances religieuses et les cultes qu'on a cherché les symboles et allégories. C'est dans les diverses mythologies et dans les récits fabuleux de l'antiquité que de préférence on les a pris, ainsi que dans les Écritures saintes, dans les vies des saints, dans les légendes souvent d'origines païennes, appropriées au christianisme et aux doctrines, dogmes et mystères de l'Église catholique.

Par l'étude de ces sources du symbolisme, à laquelle il faut joindre celle de l'iconographie, on parvient à découvrir le sens des œuvres de l'art plastique, à lire, comprendre et expliquer ce langage si éloquent du symbolisme.

Pour les médailles religieuses ou pieuses de l'époque chrétienne, la littérature poétique du moyen âge, — légendes, mystères et drames religieux et semi-mystiques,— peut souvent servir à expliquer avec plus de précision encore des symboles, seulement en partie déchiffrés par l'iconographie et l'épigraphie réunies, surtout quand les allégories se rapportent aux mystères, paraboles et apologues ou maximes de morale.

Récemment encore, en lisant l'excellent travail de M. P.-P.-M. Alberdingk Thijm, professeur à l'université catholique de Louvain, sur « *le Caractère international de l'ancienne littérature flamande* [1] » une fois de plus ce que nous venons de dire nous a été confirmé.

C'est à l'aide de la littérature poétique du moyen âge et de l'iconographie, que nous sommes parvenu, après de longues études et recherches, il est vrai, à préciser avec certitude les allégories représentées sur un médaillon de

[1] Extrait du *Muséon*, 1884.

Digitized by Google

Ancienne collection Andreas Bonn d'Amsterdam

Face d'un médaillon représentant la chasteté dans le Christianisme.
(*L'incarnation*).

Digitized by Google

Digitized by Google

grand module, belle œuvre d'art coulée en cuivre, que nous croyons appartenir à la première moitié du XVIe siècle. Jusqu'ici ces allégories n'avaient été que mal ou du moins très imparfaitement définies. Cet intéressant médaillon est représenté dans le catalogue du beau cabinet numismatique de feu M. le professeur Andreas Bonn d'Amsterdam, vendu à Utrecht en 1867, et décrit à la page 75 sous le n° 1.

LA FACE

Nous reproduirons d'abord la description imparfaite telle qu'on la trouve dans le catalogue précité.

« Médaillon de cuivre fondu (*sic*) d'un maître inconnu du XIVe ou XVe siècle. La face représente à gauche un ange sonnant du cor, tenant de la main droite quatre chiens en laisse et poursuivant une licorne ; celle-ci va poser sa tête sur les genoux d'une jeune Vierge assise dans une enceinte fortifiée. A l'arrière-plan et du même côté Dieu le Père bénissant du haut des nues la jeune Vierge. »

Maintenant nous ferons suivre une description détaillée et explicative de ce curieux monument de numismatique religieuse; nous là compléterons en y ajoutant les définitions des emblêmes, attributs et symboles, tel qu'il résulte de nos investigations, tant dans le domaine des arts plastiques et industriels, que dans celui de la peinture et de la littérature dramatique du moyen âge. Nous nous hasarderons en même temps à énoncer notre avis sur l'époque à laquelle ce médaillon nous paraît appartenir et sur son origine probable en indiquant sur quels indices nous fondons nos conjectures.

Sur la face, on voit dans un jardin entouré d'une muraille crénelée, la Vierge assise, la tête entourée d'une auréole, sa riche chevelure pendant sur ses épaules, et vêtue d'une robe et d'un long manteau formant d'admirables draperies ; une

Digitized by Google

licorne poursuivie jusqu'à la porte d'entrée de l'enclos, par l'ange Gabriel [1] sonnant du cor et tenant en laisse quatre chiens en pleine course, cherche un refuge et pose sa tête dans le giron de la Vierge. Cette scène est entourée de plusieurs emblêmes, tous faisant allusion à la pureté, à la chasteté, à la virginité et à la fécondation miraculeuse de la Mère du Christ, pour la plupart tirés du vieux testament; comme dans l'enceinte murée (*Cantique des Cantiques* IV, *v.* 12): un panier à anse contenant la manne céleste (*Exode* XVI. *v.* 13, 14 *et* 15), symbole de la miraculeuse conception de Marie [2]; la toison de Gédéon (*Juges,* VI, *v.* 36 *et* 40), symbole de la fécondation divine [3]; une tour, avec porte fermée, la mystérieuse porte Orientale par où l'Éternel est entré (*Ézéchiel*, XLIV, *v.* 1 *et* 2) et par où le Rédempteur est venu à nous, (l'*office de l'immaculée conception*), emblême de la pureté de Marie [4]; la verge fleurie d'Aaron placée sur un autel (*Nombre* XVII), symbole de la fécondation de Marie sans la participation de l'homme [5]; une fontaine scellée, bien fermée (*Cantique des Cantiques*, IV, *v.* 12), emblême de Marie, source de salut [6], purification, baptême.

A l'extérieur de l'enclos: le buisson de murier ardent sur le mont Horeb, d'où l'on voit sortir le Père Éternel à mi-corps, la tête entourée d'une auréole (*Exode* III, *v.* 1-5), symbole de la virginité de Marie restée intacte malgré la naissance de

[1] Aux xve et xvie siècles, c'est toujours l'ange Gabriel qui est représenté comme chasseur avec cor et chiens poursuivant la licorne; voyez *Kurzer Abriss einer Kirchlichen Kunst-Archäologie des Mittelalters, von Heinrich Otte,* dans les Annales du « *Thüringisch-Sachsischen Verein für Forschung des vaterländischen Alterthums,* » VI Band, 4es Heft 1843, p. 13.

[2] *Item*, p. 11.

[3] *Item*, pp. 12, 13.

[4] *Item*, p. 12.

[5] *Item*, pp. 11, 13.

[6] *Item*, p 11.

Digitized by Google

Notre-Seigneur Jésus-Christ [1] ; enfin au sommet d'un rocher élevé on aperçoit un grand château fort (le ciel). La porte d'entrée de l'enceinte murée, ouverte, est la porte des cieux toujours ouverte, symbole de la Vierge Mère de Dieu.

Plusieurs de ces allégories sont accompagnées de banderoles destinées à porter l'indication des sujets représentés ; mais ces inscriptions, qui devaient être gravées en creux au burin après le coulage du médaillon, font pourtant défaut sur cette pièce. Or sur une broderie datée du commencement du XVIIe siècle, qui se trouve dans l'église paroissiale dédiée à Saint-Martin, à Ober-Lahnstein, ville située sur la rive droite du Rhin, en amont du confluent de ce fleuve et de la Lahn, représentant exactement le même sujet, mais d'une manière un peu plus complète, on trouve toutes les inscriptions qui manquent sur le médaillon.

Le phylactère sortant du cor de chasse de l'ange Gabriel, porte ces mots en minuscules gothiques : **Ave Maria** (*gratia*) **plena d**(*omi*)**n**(*u*)**s tec** (*um*) ; les quatre chiens de chasse sont désignés par les noms **justicia**, **micericordia**, **veritas** et **pax** ; le panier contenant la manne céleste : **manna de cœlo** ; la toison devant laquelle on voit sur la broderie, Gédéon à genoux en costume de chevalier avec une lance, son casque derrière lui à terre : **vellus gedeonis** ; la porte fermée ou porte Orientale accostée de deux tours : **porta vestibuli** ; la verge fleurie d'Aaron placée sur un autel et entourée des onze autres verges, surmontée, sur la broderie, du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe dont la tête est entourée d'une auréole : **virga aaron** ; la fontaine : **fons signatus** ; le buisson de murier ardent sur le mont Horeb,

[1] *Item*, pp. 11 12. Voyez aussi relativement à ces emblèmes, l'*Office de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge*, approuvé par le pape Innocent XI, en 1678.

Digitized by Google

d'où sort le Père Éternel et devant lequel on voit, sur la broderie, Moïse agenouillé reconnaissable à ses cornes : **rubus igneus** ; enfin, sur le mur crénelé de l'enclos on lit d'un côté : **hortus conclusus** 1617 et de l'autre : **S(*anct*)a dei genitrix ora pro n(*obi*)s.** 1617.

La licorne, animal fantastique et fabuleux, décrite par Pline comme la plus furieuse de toutes les bêtes qui fussent de son temps chez les Orsiens aux pays des Indes, ou, suivant Strabon chez les Prasiens, au royaume de Marsinge, a joué un grand rôle dans la mythologie orientale. Les traditions de l'antiquité sur cet animal, passèrent presque sans altération dans les légendes chrétiennes du moyen âge, et la licorne fut conservée comme emblême de pureté, de chasteté et de force, parce que l'on croyait que cet animal indomptable, et qu'aucun chasseur n'était jamais parvenu à prendre, aimait la chasteté à tel point qu'en apercevant une jeune vierge, il accourait aussitôt à elle et penchant la tête sur son giron, s'y endormait d'un sommeil calme et profond.

C'est pour cette raison que l'Église catholique a pris la licorne comme symbole de la chasteté de Marie [1], de l'immaculée conception, de la Toute puissance divine devenue homme dans le sein d'une Vierge [2], par conséquent aussi comme l'emblême du Christ, quand elle est couchée dans le giron ou sur les genoux de la Vierge [3]. Ceci se voit entre autres sur une peinture d'Annibal Carrache ou Caracci (né en 1560, et mort en 1609) dans la galerie du palais Farnèse à Rome [4]. Aussi le Christ est-il comparé au fils de la licorne : « *dilectus quemadmodum filius unicornium.* »

[1] *Item*, p. 11.
[2] *Item*, p. 13.
[3] *Item*, p. 16.
[4] A l'exposition rétrospective d'art industriel, Bruxelles 1888, nous avons remarqué : 1° deux coussins en tapisserie frangés et décorés d'un sujet représentant la sainte Vierge avec la licorne, xve siècle, appartenant à

Digitized by Google

Dans l'église de Nieder-Werth, village situé dans l'île du même nom, placée dans le Rhin en face de Vallendar non loin d'Ehrenbreitstein, nous nous souvenons avoir vu une étoffe brodée représentant le même sujet que nous venons de voir sur la face du médaillon et sur la broderie d'Ober-Lahnstein.

D'après MM. Müller et Mithes [1] cette même allégorie se trouve sur un retable d'autel du xve siècle à Parchim dans le Mecklembourg, sur un tableau à Erfurt et sur une broderie à Gelnhausen non loin de Hanau, où toutefois il n'y aurait que trois chiens poursuivant la licorne; *Spes, Fides* et *Caritas*. Ces mêmes auteurs citent encore une autre broderie de la fin du moyen âge, sans indiquer où elle se trouve, sur laquelle les trois chiens se nomment *Caritas, Veritas* et *Humilitas;* tandis que la Trinité et l'incarnation y sont représentées par Dieu le Père avec une croix papale, et les trois chiens chassant le Fils (la licorne) dans le sein de la Vierge, et le Saint-Esprit (la colombe) planant au dessus de la source de la vie (fontaine du baptême).

La différence essentielle qui existe entre le retable de Parchim, la peinture d'Erfurt, la broderie de Gelnhausen et l'autre broderie mentionnée par MM. Müller et Mithes, d'un côté, et le médaillon et les broderies d'Ober-Lahnstein et de Nieder-Werth, de l'autre côté, consiste dans le nombre des chiens et leurs noms.

Si les trois chiens *Spes, Fides* et *Caritas*, ou *Caritas, Veritas* et *Humilitas* représentent des vertus théologales, les quatre chiens : *Justitia, Misericordia, Veritas* et *Pax* signifient les quatre personnages avec lesquels Dieu tient

M. A. Snütgen à Cologne, n° 2991 du catalogue; 2° au bas d'une page d'un manuscrit in-4° du xve siècle, *Horae Crucis*, appartenant à M. G. Vermeersch à Bruxelles, un cavalier avec lance et bouclier, en plein galop et chassant la licorne dans le giron de la Vierge, n° 3412 du catalogue. (Note additionnelle).

[1] *Illustrirtes archäologisches Wörterbuch der Kunst des germanischen Alterthums*, au mot : *Einhorn.*

Digitized by Google

conseil, pour chercher les moyens de relever l'homme de sa chute et le sauver.

On trouve dans plusieurs mystères désignés en flamand par *Spelen van Sinnen,* les délibérations de Dieu avec *la Justice, la Miséricorde, la Vérité* et *la Paix,* entre autres dans celui intitulé : *De eerste bliscap van Maria* (la première joie de Marie) [1], dont une partie offre beaucoup de ressemblance avec la pièce dramatique anglaise de la même époque environ, connue sous le nom de *Corpus Christi play,* et une autre partie avec la pièce allemande plus récente dite : *Der Sündenfall.* Elle fut jouée, ainsi que le prouve le prologue, sous Philippe-le-Bon en 1444 environ, au Sablon à Bruxelles, par la Chambre de rhétorique *de Kersouwe* de cette ville.

Comme dans le *eerste bliscap van Maria,* et le *Corpus Christi play,* on retrouve ces quatre personnages dans le soi-disant drame pascal joué à Maestricht et généralement nommé le *Maestrichter Paaschspel,* qui s'étend de la création du monde à la trahison de Judas, et où l'auteur les place, dans un intermède, après la chute de l'homme.

Cette fiction se base sur des exemples beaucoup plus anciens, comme l'a fait remarquer M. le professeur Alberdingk Thijm dans son travail précité, p. 13. « Nous en retrouvons la trace, dit-il, dans la littérature dramatique espagnole, que les Visigoths et les peuples d'origine basque cultivaient avec ardeur dès le sixième siècle. Dans une de ces œuvres du treizième siècle, à l'époque où, sous l'influence du roi Alphonse X, le théâtre espagnol subit une réforme radicale, nous retrouvons les mêmes représentations allégoriques. Ce sont toujours *la Justice* et *la Vérité,* qui, après la chute d'Adam, revendiquent leurs droits, et *la Miséricorde* et *la Paix,* qui intercèdent en faveur de l'humanité malheu-

[1] M. Franz Joseph Mone nous apprend dans son : *Übersicht der niederländischen Volks-Literatur älterer Zeit;* Tübingen 1838, p. 355, que feu M. Lammens bibliothécaire à Gand, en possédait une version manuscrite écrite sur parchemin.

Digitized by Google

reuse et provoquent de la part du bon Dieu une promesse de rédemption. »

M. A. Herding d'Erlangen raconte dans son *Aperçu de la littérature française*, p. 26, que la partie supérieure des théâtres sur lesquels on jouait les pièces dramatiques, nommées Mystères, représentait le Paradis et était fait en manière de trône, avec des balustres dorés tout alentour. C'est là que siégeait Dieu en une chaire parée ; au côté droit *Paix* et au-dessous d'elle *Miséricorde* ; au côté gauche *Justice*, et au-dessous d'elle *Vérité*, et tout autour d'elles neuf ordres d'anges, les uns sous les autres.

M. Pellissier[1] dit que, lors de la représentation du mystère de *l'Incarnation* et de *la Nativité de N. S. Jésus-Christ*, en 1473, les échafauds furent dressés sur une grande place publique. Dans la partie orientale étaient représentés le Paradis et au-dessous Nazareth. Le Paradis offrait un théâtre resplendissant, décoré de guirlandes ; au centre Dieu, sous la figure d'un beau vieillard, paraissait assis sur un trône lumineux ; à sa droite était une femme représentant *la Paix*, à ses pieds la *Miséricorde* ; à sa gauche on apercevait la *Justice*, et un peu au-dessous la *Vérité*. Neuf ordres d'anges entouraient le trône.

Les quatre chiens de chasse sur le médaillon et sur les broderies d'Ober-Lahnstein et de Nieder-Werth, représentent bien les quatre conseillers de Dieu, dont il est si souvent question dans la littérature dramatique et les théâtres religieux du moyen-âge.

Relativement à la licorne, nous ferons encore remarquer que, comme symbole de la virginité, elle est aussi l'emblême de sainte Justine et comme celui de la solitude, l'attribut de saint Sturmius, fondateur du cloître Fulda. Une crosse d'évêque du IXe siècle conservée à Fulda représente dans l'enroulement de la volute, une licorne agenouillée devant

[1] *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XIII, p. 448.

Digitized by Google

une croix. La corne de la licorne symbolise aussi la croix qui remet les péchés, ainsi que d'après la fable, cette corne rendait les poisons inoffensifs [1].

LE REVERS.

Si comme nous venons de le voir, l'artiste a symbolisé sur la face de son médaillon, la pureté et la chasteté dans la religion chrétienne, il a en opposition, représenté sur les revers l'impudicité dans la mythologie païenne.

Dans le catalogue précité nous en trouvons la description suivante : « à gauche un chevalier endormi, qui semble rêver de richesse, d'honneur et de volupté, qui sont représentés par des femmes, dont la plus rapprochée du chevalier seule est vêtue. »

Cette explication nous paraît peu satisfaisante. Les nudités nous semblent démontrer clairement que le sujet est tiré d'une des fables de l'antiquité païenne. C'est, croyons-nous dans l'*Iliade*, ce récit fabuleux de la guerre de Troie, pour laquelle nos anciens poètes et auteurs ont montré une prédilection si marquée, que l'artiste a choisi le sujet allégorique qu'il a placé sur le revers de son médaillon.

On y voit un chevalier en armure de la première moitié du XVIe siècle, couché à terre et dormant la tête appuyée sur la main droite, sa hallebarde et son casque, morion, auprès de lui ; à ses pieds un petit quadrupède que nous ne saurions définir. (Un petit chien ?)

Nous croyons que l'artiste a voulu représenter par ce personnage le beau Pâris, ce pâtre princier qui fut relégué dans les solitudes du mont Ida, et qu'il lui a donné le costume de chevalier en sa qualité de fils de Priam, roi de Phrygie. Mercure vêtu d'une robe ample, coiffé d'une toque et tenant dans la main gauche la célèbre et fatale pomme d'or, que Pâris donnera à la plus belle, réveille le jeune prince endormi

[1] Müller et Mithes, *Illustrirtes archäologisches Wörterbuch der Kunst des germanischen Alterthums*, au mot : *Einhorn*.

Digitized by Google

Ancienne collection Andréas Bonn d'Amsterdam

—

Revers d'un médaillon représentant l'impudicité dans le paganisme.
(*Jugement de Pâris.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

en le frappant sur l'épaule avec le bout de son caducée. A sa gauche, les trois grandes déesses Vénus, Junon et Minerve, comparaissent devant celui que le maître de l'Olympe avait désigné pour juger à laquelle des trois, la pomme portant l'inscription : *A la plus belle* serait décernée. Elles sont complètement nues, Pâris l'exigeait ainsi. Des banderoles ou phylactères accompagnent Mercure, Junon, Minerve et Vénus, mais ainsi que sur la face du médaillon, les inscriptions manquent. Au second plan un monument, et dans le fond tout au haut une ville, probablement Troie.

Voici trois des principales déesses du paganisme parmi lesquelles celle de la sagesse ! se disputant le prix de beauté, et pour satisfaire à leur coquetterie si féminine, employant tous les artifices imaginables pour séduire leur juge et offrant aux regards du plus fin des connaisseurs, tous leurs charmes voluptueux.

Il nous reste encore à dire quelques mots sur l'origine de ce médaillon artistique et l'époque à laquelle il nous semble qu'il doive être attribué.

Nous sommes porté à croire que c'est l'œuvre d'un artiste allemand ; d'abord parce que le sujet de la face, l'incarnation, l'immaculée conception, symbolisée par la licorne, se rencontre assez souvent en Allemagne, tandis que nous ne nous souvenons pas l'avoir vu ailleurs, et puis encore à cause du modelé et de son type. Dans le superbe Musée des arts plastiques de notre savant ami M. Auguste Demmin à Wiesbaden, nous avons vu un carreau de poêle de Nuremberg, de 16 centimètres sur 9, en terre cuite à émail stannifère blanc, bleu, jaune, violet (manganèse), noir et vert, de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle, qui a fait partie du poêle armorié du Musée germanique de Nuremberg et dont

Digitized by Google

le dessin a été publié par M. de Hefner-Alteneck. Ce carreau représente en relief un varlet (page) couché absolument dans la même attitude que le chevalier sur le revers du médaillon ; les bras et les jambes sont posés identiquement de même ; la hallebarde est près de lui [1].

Les chaussures pointues, dites *à la poulaine,* du chevalier accuseraient plutôt le xve siècle, bien qu'au milieu du xvie siècle quelques personnes n'avaient pas encore quitté les souliers à la poulaine, ou les reprirent de nouveau, lorsque les chaussures échancrées avaient été proscrites à Genève, en 1543. Nous possédons un superbe médaillon de 1586, sur lequel Frédéric-Guillaume, duc de Saxe, représenté à cheval en splendide costume d'apparat est également chaussé à la *poulaine,* les pointes recourbées vers le bas.

La présence du *morion* [2] tranche la question et prouve que le médaillon ne peut pas être plus ancien que la première moitié du xvie siècle. Si le style du médaillon paraît plus ancien, nous rappellerons que pour les médailles religieuses, on a conservé très longtemps les types du moyen âge.

Malgré nos recherches nous ne sommes pas parvenu à découvrir où cette pièce curieuse se trouve présentement.

Nous ne serions pas étonné que ce médaillon fût en bronze et non en cuivre ainsi que l'indique le catalogue, et qu'il provînt de Nuremberg, cette ancienne métropole de l'Allemagne pour l'art et l'industrie.

Cte Maurin de Nahuys.

Bruxelles, décembre 1887.

[1] Voyez *Catalogue par ordre chronologique, ethnologique et générique du Musée des arts plastiques et des industries qui s'y rattachent, de M. Auguste Demmin, nouvelle édition,* Paris 1868, p. 16, n° 220.

[2] C'est bien un *morion,* la hallebarde indique suffisamment que le personnage dormant n'est pas un cavalier, aussi ne porte-t-il pas d'éperons, et dans l'infanterie, la *salade* était appelée *morion.*

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE

Au cours de l'impression de cette notice, notre estimable confrère M. Paul Saintenoy, le zélé secrétaire-général de la Société d'archéologie de Bruxelles, nous communique l'ouvrage de MM. C. Becker et J. von Hefner [1] dont la planche 50 donne le dessin d'une boîte ronde en bois datant de 1480 à 1500, et recouverte de papier avec élégantes peintures de fleurs ; cet objet se trouve au Musée germanique de Nuremberg. Le centre du couvercle est en papier mâché, empreint en relief au moyen d'un coin et finement peint. Il représente exactement le même sujet que le revers du médaillon décrit par nous.

Sur le centre de ce couvercle, les banderoles portent les noms de **mercurius**, **venus**, **juno** et **pallas**, ce qui confirme en tous points l'explication donnée par nous.

Le manteau et les chaussures à la poulaine de Pâris sont rouges ; le quadrupède à ses pieds est un petit chien blanc. La robe de Mercure, ainsi que sa toque, qui ressemble beaucoup au bonnet princier, sont rouges avec bords de fourrure blanche. La pomme qu'il tient dans la main est d'or. Les trois déesses portent chacune un collier au cou ; à celui de Vénus est suspendue une petite croix !

Les banderoles portent outre les noms mentionnés, encore d'autres incriptions en *allemand*, dont quelques mots seulement sont encore lisibles. Ici encore nous étions dans le vrai, en attribuant à un artiste allemand, le médaillon par nous décrit.

Le monument au second plan est une fontaine de style ogival d'où l'eau jaillit[2]. Sur le médaillon la même fontaine monumentale a perdu son caractère ogival, ce qui semble démontrer clairement que cette œuvre d'art, date d'une époque plus récente, où l'influence de la Renaissance commençait à se faire sentir.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

[1] *Kunstmerke und Geräthschaften des Mittelalters und der Renaissance.* Dritter Band. p. 46-47.

[2] Peut-être est-ce la merveilleuse fontaine de Jouvence *(juventus)*, que l'on supposait avoir la vertu de conserver et de rendre la jeunesse, la beauté, la fraicheur et que les romans de chevalerie mirent à la mode.

Digitized by Google

LES VERHULST

PEINTRES ET SCULPTEURS MALINOIS ET ANVERSOIS [1]

(1530-1820)

La Belgique avait depuis longtemps perdu le souvenir de la vieille lignée artistique des Verhulst, lorsque, en 1876, M. Emmanuel Neeffs, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, attira l'attention sur cette famille dans un ouvrage intitulé : *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*. C'est à ce travail et aux renseignements fournis par M. Hermans, archiviste de la ville de Malines, que nous devons la plupart des renseignements utilisés dans cette notice [2].

Le premier des Verhulst cité par M. Neeffs est un certain Christophe, fils de Pierre. Il exerçait la profession de peintre sur toile, et, dès 1530, nous le rencontrons à Malines, époux de Catherine Van Zellaer. Christophe devint bourgeois d'Anvers en 1544 et y fut reçu franc-maître l'année suivante.

[1] Communiqué en séance mensuelle du 1er mai 1888.

[2] Voir *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. II, 1re livraison pp. 39, 47.

Digitized by Google

Il s'unit en secondes noces avec Barbe Pignoleeuw. Les deux époux moururent en 1565.

La même année, un peintre nommé Paul Verhulst terminait ses jours à Malines.

Christophe et Barbe délaissèrent trois orphelins dont la tutelle fut confiée à Florent (*Floris*) Verhulst, qualifié de *schilder en poirter* (peintre et bourgeois) dans un passage des adhéritances de Malines. Dans cette même cité nous trouvons, en 1574, un Martin Verhulst, peintre, qui fut proposé par ses collègues pour remplir les fonctions de receveur de la gilde de Saint Luc.

Pour clore la dynastie des Verhulst du XVIe siècle, nous voyons figurer dans le *Liggere anversois* un Floris alias Pierre. Franc-maître en 1589, il forma plusieurs élèves parmi lesquels Hans ou Jean Wildens, peintre de paysages [1] et Pierre De Witte, également paysagiste [2] qu'il importe de ne pas confondre avec son homonyme de Bruges, surnommé *Candido*, peintre d'histoire, sculpteur, modeleur et architecte [3].

Les noms obscurs de François Verhulst, fabricant de panneaux à Anvers, en 1609, et de Pierre Verhulst, peintre de la même ville, décédé en 1627 ou 1628, ne faisaient guère présager que le XVIIe siècle dût voir naître le grand homme de la famille, Rombaut, le fameux sculpteur malinois. Fils de Christian Philippe et de Catherine De Hondt, il reçut le sacrement du baptême à St-Rombaut, le 15 janvier 1624. Il eût pour maîtres deux de ses concitoyens, Rombaut Verstappen [4] et François Van Loo [5]. On croit qu'il mourut à la Haye en 1696.

La patrie de Rombaut Verhulst ne possède aucune de ses productions. Celles-ci, des monuments funèbres pour la plu-

[1] Né en 1584, mort en 1653.
[2] La date de sa naissance est inconnue, on croit qu'il mourut en 1669.
[3] Né en 1548, mort en 1628.
[4] Né à Malines à une date inconnue, mort dans cette ville, le 18 juillet 1636.
[5] La date de sa naissance ainsi que celle de sa mort sont inconnues.

Digitized by Google

part, se trouvent en Hollande où il vint s'établir au commencement de la seconde moitié du XVIIe siècle. « C'est là qu'il « couronna dignement par ses chefs-d'œuvre la vie des « héros auxquels la république batave [1] (sic) consacra des « tombeaux. [2] »

Parmi les nombreux travaux d'art dont Verhulst enrichit sa patrie d'adoption, il faut citer les mausolées du lieutenant-amiral Van Ghendt (église principale d'Utrecht), du vice-amiral Sweers (vieille église d'Amsterdam), des amiraux Tromp (vieille église de Delft) et de Ruyter (nouvelle église d'Amsterdam) [3]. La description de ces deux derniers monuments mérite de trouver place ici : la statue de l'amiral Tromp est couchée sur le sarcophage que décore un bas-relief représentant le combat naval de Katwyck (1653), où Tromp fut tué.

Revêtu de son costume de guerre, le héros, dont la tête repose sur un canon, est étendu sur un gouvernail ; à côté de lui, son casque ; derrière l'amiral sont taillés en haut-relief sept génies entourés d'emblêmes guerriers, dont les uns soutiennent des écussons et les autres sonnent du clairon. Au-dessus de ce groupe se déroule l'épitaphe. L'édicule est couronné par les armoiries de Tromp, entre deux tritons soufflant dans une conque. Des trophées d'armes et d'armures ornent les pilastres.

Ce cénotaphe a été exécuté d'après les plans de l'architecte Jacques Van Campen [4].

[1] M. Neefs aurait dû dire « république des provinces unies », puisque la « république batave » n'exista que de 1795 à 1806.

[2] Neeffs : Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines. T. II, p. 203.

[3] Ces quatre monuments sont gravés dans *Le Théâtre d'Honneur des Héros qui ont sacrifié leurs vies* (sic) *pour la république de Hollande* (Appendice au *Supplément à l'Histoire métallique de la République de Hollande*, par Bizot, Amsterdam, MDCLXXXX. *Tromp*; p. 24, fig. F. — *Van Ghendt*; p. 39, fig. M. — *Sweers*; p. 44, fig. N. — *de Ruyter*; p. 48, fig. O.

[4] La date et le lieu de sa naissance sont inconnus ; décédé près d'Amersfoort (province d'Utrecht) le 13 septembre 1657.

Digitized by Google

Passons au mausolée de Michel de Ruyter, véritable édifice, long de trente pieds, qui est exclusivement l'œuvre de Verhulst : la figure de l'amiral, tenant le bâton de commandement, gît sur le sarcophage. Aux côtés de l'illustre marin surgissent deux tritons soufflant dans leur conque. Derrière la statue, un bas-relief figurant une bataille navale, probablement celle de Syracuse (1676) où de Ruyter trouva la mort.

Ce bas-relief est surmonté d'une couronne que maintiennent des génies en pleurs. Plus haut se dresse une Renommée. Enfin les armoiries du célèbre Hollandais, entourées d'emblêmes professionnels et de drapeaux, dominent tout l'édifice flanqué de deux statues de marbre symbolisant la *Prudence* et le *Courage*. L'inscription funéraire est appliquée sur la face du sarcophage.

A Middelbourg, Haagtekerk, Leyde, Mildwolde, Stedum et Katwyck, on admire également des œuvres monumentales de Rombaut Verhulst. Du même, le Musée de sculptures de la Haye conserve les bustes de Frédéric-Henri, Guillaume II, Marie (sa femme) et Guillaume III. « Verhulst » avait un talent accompli, il modelait avec grâce et facilité, » aussi profond physiologiste qu'anatomiste, il rendait ad- » mirablement l'expression des visages et la forme des » mains. Dans l'ordonnance de ses mausolées, on peut lui » reprocher le manque de variété, car il obéissait à un type » presque stéréotypé, dans lequel il faisait entrer des élé- » ments semblables et qu'il disposait ordinairement de la » même manière : un bas-relief, des trophées d'attributs et » des génies. Subissant l'influence de son temps, il partagea » le goût des ornementations surabondantes et massives, » dont la Hollande du XVIIe siècle était si amateur, mais ajou- » tons à sa louange qu'il rendait ces décorations architecto- » niques de main de maître [1]. »

[1] NEEFS : Ouvrage cité, t. II, p. 204.

Digitized by Google

A la famille de Rombaut appartient encore Jacques Verhulst qualifié de *kleystekker* (sculpteur) dans les adhéritances de Malines. De sa carrière artistique on sait seulement qu'en 1619, il signa un manifeste de la jurande de Saint Luc. Pierre, son fils, qui embrassa la carrière paternelle, dut naître dans le courant de décembre 1726. Il fut baptisé à Saint-Rombaut, le 2 janvier 1727.

On cite de lui quelques œuvres de médiocre valeur et Pierre-Antoine, issu de son union avec Catherine Van Rymenam, constitue assurément son plus beau titre de gloire.

Pierre-Antoine était âgé de vingt-neuf ans, lorsque, au mois de décembre 1780, sous les auspices de Guillaume Herreyns [1] dont il avait reçu l'enseignement, il se recommanda à ses concitoyens par une circulaire en flamand dont voici la traduction littérale.

AVIS [2]

« A. Verhulst, peintre en paysages italiens, consistant en « perspectives, chûtes d'eau, ruines, rochers, ornés de

[1] Fondateur de l'Académie de Malines. Né à Anvers en 1743, y décédé en 1827.

BEKENDMAKING [2]

« A. Verhulst, schilder in italiaensche landschappen bestaende in verrege-
« zigten, watervallen, ruynen, rotsen, gestoffeert met figuren en beesten,
« dewelcke eygen zyn aen dezelve landschappen ; schildert in watergezigten
« alle stille en roerende waters, gestofteert met schepen, figuren en vischen,
« eygen zynde aen dezelve waters, dienende voor stukken en kamers, schildert
« in modernen stiel, bestaende in kindekens, tropheen bysten, fasen, plat-
« fonts en antieke ornamenten gegarniert met bloemen, zoo in olie als in
« waterverwen, maeckt bekend dat hy alhier gearriveert is ten huyse van
« synen vader, naest de Apostolinnen tot Mechelen, imand hiertoe gaedinge
« hebbende, kan by denzelven bekomen alle vorgemelde schetsen of teeke-

Digitized by Google

« figures et animaux propres à ces paysages, peint, en ma-
« nière de marines, toutes les eaux dormantes et courantes
« ornées de bateaux, figures et poissons propres à ces eaux,
« servant pour la décoration des chambres et salons ; peint
« en style moderne, petits enfants, trophées, frises, vases,
« plafonds et ornements antiques garnis de fleurs, tant à
« l'huile qu'à la gouache, fait savoir qu'il est arrivé dans
« cette ville, au domicile de son père près des Apostolines à
« Malines. Les amateurs peuvent trouver chez lui tous ces
« dessins ou esquisses qu'il leur est loisible de soumettre à
« l'examen de M. Herreyns, directeur de l'Académie
« royale etc. »

D'où venait le jeune artiste qui annonçait en ces termes son retour à la maison paternelle ? D'Italie, sans doute, puisqu'il se qualifiait tout spécialement de « peintre en paysages italiens. »

« Cet artiste peignait avec grande facilité et concevait
« gracieusement ses sujets. Plusieurs fois ses paysages ont
« été vendus sous des noms plus illustres que le sien. La
« finesse, l'air et la légèreté distinguent ses productions [1] »

Au Musée communal de Malines se trouvent exposés deux de ses tableaux : *la Sainte Famille* dans un site avec arbres, ruines et chute d'eau ; un paysage *(Coucher de soleil)* avec figures.

Pierre-Antoine peignait avec une égale facilité à l'huile et à la gouache [2] mais il ne s'adonnait guère à ce genre de travail. On le vit aussi, à l'occasion de réjouissances publi-

« ningen dewelcke zy konnen laeten examineeren aen den heere Herreyns,
« directeur van de koninglyke academie, etc. »

Nous possédons le manuscrit original de cet avis qui a été reproduit par M. Neeffs. Ouvrage cité, t. I, p. 465.

[1] Neeffs. Ouvrage cité. t. I, p. 464.

[2] Nous conservons de lui, quatre remarquables paysages peints par ce procédé.

Digitized by Google

ques, contribuer à la décoration d'un arc de triomphe, d'un char, de bannières et de cartels.

Le seul élève qu'il forma fut Jean-Baptiste-André de Noter [1] qui sut acquérir, comme son maître, une réputation honorable et méritée.

C'est dans sa ville natale que Pierre-Antoine cessa de vivre, le 21 novembre 1809.

A cette époque, son fils Charles-Pierre-Antoine, qui eut pour mère Marie-Joséphine Starch [2], était déjà établi à Bruxelles où il n'avait guère tardé à acquérir une grande réputation comme peintre de portraits. En 1817, il fut honoré du titre de peintre de S. A. R. le prince d'Orange qui régna plus tard sous le nom de Guillaume II. Le Musée de Bruxelles possède le portrait en pied de ce prince ainsi que celui de son frère Frédéric [3].

Le Musée de Malines compte trois productions de Charles-Pierre : portrait en pied du roi Guillaume premier [4] ; figure à mi-corps d'un homme qui rit ; portrait de Jean-Arnould-Antoine Tuerlinckx, luthier et musicien malinois [5].

[1] Né en 1787, mort en 1855.

[2] Son portrait, œuvre de Ch. Pierre, nous appartient.

[3] Ce portrait fut exécuté pour la société bruxelloise « *La Loyauté* » qui comptait le peintre parmi ses membres.

[4] Ce tableau a été commandé par la ville de Malines, en 1819.

[5] Indépendamment des productions de Pierre-Antoine et de Charles-Pierre-Antoine Verhulst, citées dans les notes du présent travail, nous connaissons encore de ces deux artistes les tableaux ci-après :

Paysage boisé avec pont, rivière, figures (bois).

P. A. Verhulst, pinxit. — En notre possession.

Paysage à la gouache. — Ruines aux environs de Malines.

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. J. Ryckmans, de Malines.

Paysage à la gouache. — Ruine.

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. J. Ryckmans.

Paysage avec figures (toile).

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. J. Ryckmans.

Paysage avec figures, ruines, château, pont rustique et chute d'eau (trumeau de cheminée, (toile).

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. J. Ryckmans.

Digitized by Google

Immerzeel [1] nous apprend que beaucoup de cabinets renommés, possèdent des œuvres de notre artiste. Ce maître, allié par sa femme, Marie-Thérèse Ysenbaert [2], à la famille du grand sculpteur Godecharles [3], fut aussi professeur à l'Académie royale de Bruxelles. Il mourut en cette ville, dans la quarante-sixième année de son existence, Anvers avait été son berceau.

L'*Impartial*, un journal du temps, porte sur Charles-Pierre Verhulst le jugement que voici : « Un des plus grands

Marine ; port de mer avec bateau et figures (trumeau de cheminée, toile.)

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. J. Ryckmans.

Paysage ; hiver, avec figures (bois).

P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à Mlle Philomène Verhulst, de Schaerbeck.

Portrait de Florentine Verhulst, enfant (bois).

C. P. A. Verhulst, pinxit. — En notre possession.

Portrait de Siméon Verhulst, enfant (bois).

C. P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à Mlle Philomène Verhulst.

Portrait d'enfant endormi (Louis Verhulst), près de lui un chien de chasse (toile).

C. P. A. Verhulst, pinxit. — Appartient à M. Louis Verhulst, de Bruxelles.

Portrait de Marie Albertine Verhulst (toile).

C. P. A. Verhulst, pinxit. — Achevé, quant au costume, par M. Charles Wauters, de Malines. — Appartient à M. J. Ryckmans.

Bouquetière (toile).

C. P. A. Verhulst, pinxit. — Les fleurs sont de M. Adolphe De Page, artiste-peintre.

Appartient à M. Ed. Verhulst, de Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles.

Un homme qui rit (papier).

C. P. A. Verhulst, delineavit. — Appartient à M. L. Verhulst.

Deux études de mains (papier).

C. P. A. Verhulst, delineavit. — Appartient à M. Ed. Verhulst.

Bien que plusieurs de ces œuvres ne soient pas signées, leur authenticité n'est pas douteuse.

[1] « Vele voorname kabinetten bezitten werken van dezen meester, die te « jong voor de kunst, op den 23 april 1820, overleed. » (*Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, enz.* t. III, p. 177.

[2] Son portrait, peint par son mari, est aussi conservé par nous.

[3] Né à Bruxelles en 1751, mort dans cette ville en 1835.

Digitized by Google

« mérites des portaits du feu peintre est une ressemblance « parfaite avec les originaux. On lui a quelquefois reproché « de mettre trop de chaleur dans son coloris, je ne crois pas « qu'un pareil reproche puisse être fondé, mais ce qui paraît « l'être, c'est de l'avoir souvent poussé au noir. Son pinceau « est vigoureux sans être dur. » Le même journal ajoute que Verhulst forma plusieurs élèves, au premier rang desquels il place mademoiselle Félicité Lagarenne [1].

C'est le portrait de ce dernier Verhulst, d'après le tableau [2], peint par l'artiste lui-même, que possède la Société d'archéologie de Bruxelles.

M. Neeffs rattache à la lignée d'artistes dont nous venons de résumer l'histoire, un chevalier de Verhulst, célèbre amateur de tableaux [3].

Nous serions certainement heureux de pouvoir compter ce personnage parmi les membres de la famille Verhulst, à laquelle nous appartenons du côté maternel, mais la parenté nous paraît bien douteuse. Dans son *Nobiliaire des Pays-Bas* [4], M. de Herckenrode cite, sans faire allusion aux Verhulst, quatre chevaliers de Verhulst : Robert, Alexandre-Joseph, Gabriel-Joseph et François-Joseph-Alexandre. Aucun d'eux ne figure aux documents généalogiques, très complets, quant aux XVIIe et XVIIIe siècles, conservés dans notre famille.

Le *Dictionnaire des Familles nobles de Belgique,* par M. Goethals, ne mentionne pas même les de Verhulst. Nous

[1] N° du 11 mai 1820.
[2] En notre possession.
[3] Ouvrage cité, t. I, p. 329.
[4] T. II, p. 1984.

Digitized by Google

devons dire, pour être complet, qu'une opinion très répandue parmi les nôtres, donne raison à M. Neeffs.

M. Alfred Verhulst, major d'artillerie à Liège, possède un portrait gravé du chevalier G. F. J. de Verhulst dont les traits offrent quelque ressemblance avec ceux des peintres Pierre-Antoine et Charles-Pierre Verhulst.

Au sujet de cette question, nous ne pouvons, pour notre part, que répéter après Horace et bien d'autres : *Adhuc sub judice lis est.*

HIPPOLYTE MAHY.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

PRINCIPALES DÉCOUVERTES

SE RATTACHANT A L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

faites en Belgique et sur la présence de silex taillés dans les dépôts caillouteux quaternaires d'Élouges [1]

Dès le moment où l'on a consigné, dans les annales des associations savantes, les premières découvertes qui ont donné naissance à la préhistoire, science importante à laquelle on doit les données les plus positives sur l'homme avant les documents écrits et les monuments figurés, un savant belge, M. le docteur Schmerling, démontrait par d'importantes découvertes qu'il avait faites dans les cavernes de la province de Liège (1829), que l'homme avait été contemporain, en Belgique, de l'éléphant, du rhinocéros et de carnassiers d'espèces éteintes [2].

[1] Lue en séance mensuelle du 6 novembre 1888.

[2] Schmerling. *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans la province de Liège*, 1833-36, 3 vol. grand in-folio.

Digitized by Google

Quelques années après, le savant professeur M. Spring, en étudiant les ossements découverts dans le trou de Chauvaux, reconnut qu'ils y avaient été apportés par l'homme et qu'ils étaient les restes des repas des peuplades anciennement établies à cet endroit [1] et [2].

En 1864, sur l'initiative de M. le professeur Van Beneden et sur la proposition de l'Académie Royale de Belgique, M. A. Vandenpeereboom, alors Ministre de l'Intérieur, chargea notre savant compatriote M. Dupont, d'explorer les cavernes de la province de Namur.

Comme vous le savez, Messieurs et chers Collègues, M. Dupont, — grâce aux fouilles pratiquées dans les cavernes de Montaigle, le trou Magrite, le trou de la Naulette, les cavernes de Châleux et de Furfooz, la caverne de Goyet, le trou de Pont-à-Lesse, la caverne de Gendron, etc., — put reconstituer, en se basant sur des observations positives, l'ethnographie des âges du Mammouth, du Renne et de la Pierre polie dans la haute Belgique [3].

Le produit des fouilles de M. Dupont forme des collections jouissant d'une réputation universelle. Elles sont les seules dans notre pays qui, grâce à leur présence dans un musée public et à leur classification scientifique, puissent atteindre un double but : l'enseignement supérieur et la vulgarisation de l'ethnographie, ainsi que de l'archéologie préhistorique d'une partie de la Belgique.

Après les découvertes de MM. Schmerling, Spring et Dupont, il faut signaler comme ayant contribué fortement à faire progresser l'étude de la branche fondamentale de l'archéologie préhistorique, les travaux scientifiques auxquels

[1] Spring. *Sur des ossements humains découverts dans une caverne de la province de Namur. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. XX, nos 11 et 12.

[2] Spring. *Les hommes d'Engis et les hommes de Chauvaux. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*. t. XVIII, 1864, p. 479 et suiv.

[3] Dupont. *L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant*, 2e édit., Bruxelles, 1 vol. in-8o.

Digitized by Google

ont donné lieu les fouilles pratiquées par MM. Lhoest, de Puydt [1] et Rucquoy [2] dans la caverne de Spy. Je devrais encore citer les travaux de bien d'autres spécialistes qui se sont appliqués à rechercher, dans la haute Belgique, les traces des plus anciens de ses habitants ; mais je dois me borner, car mon but est surtout de vous faire part des principales découvertes d'objets, appartenant à l'époque paléolithique, faites dans le Hainaut et spécialement à Élouges. Jusqu'ici, on n'a pas signalé la présence, dans les terrains quaternaires de ce village, de débris appartenant à l'industrie de l'homme contemporain d'espèces animales éteintes ou émigrées.

C'est en 1872 que pour la première fois, en ce qui concerne le Hainaut, MM. les ingénieurs Cornet et Briart signalèrent la découverte, dans les dépôts caillouteux quaternaires du bassin de la Haine, de silex taillés par la main de l'homme, et mis au jour à Pâturages, Boussoit (Bois de la Garenne), Mesvin et Spiennes.

Ces silex étaient accompagnés de débris appartenant aux espèces suivantes : *Elephas primigenius, Rhinoceros tichorhinus, Ursus spelæus, Felis spelæa, Megaceros hibernicus, Cervus tarandus, Bison europæus, Bos primigenius, Equus caballus et Helix ericetorum* [3].

Quelques années après ces découvertes qui n'avaient fourni que des débris très grossiers de l'industrie paléolithique, d'importants travaux pratiqués dans le Bassin de Mons, mirent au jour, en maints endroits, les dépôts caillouteux de l'âge du Mammouth qui forment la base des terrains quaternaires. Ceux-ci sont composés, dans le bassin de la Haine,

[1] De Puydt et Lohest. *L'homme contemporain du Mammouth à Spy (Namur).* Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenu à Namur les 17-19 août 1886.

[2] Rucquoy. *Note sur les fouilles faites en août* 1879 *dans la caverne de la Bèche-aux-Roches, près de Spy. Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles* t. V.

[3] Fl. Cornet et A. Briart. *L'âge du Mammouth dans la province du Hainaut.* Compte rendu du Congrès international d'anthr. et d'arch. préhist., Brux. 1872.

Digitized by Google

d'un limon fluvial stratifié passant insensiblement, vers le haut, au limon homogène ou terre à brique.

C'est surtout grâce à ces travaux que les trouvailles se succédèrent. Des mémoires de MM. Cornet, Rutot et Delvaux relatent des découvertes de silex taillés paléolithiques à Mesvin [1]; une communication faite par M. Cels [2] à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, signale des trouvailles semblables à Saint-Symphorien ; enfin, une de mes notices sur les découvertes d'objets paléolithiques que j'ai faites dans le Hainaut depuis 1879, désigne les localités suivantes : 1° Nouvelles, Saint-Symphorien, Spiennes et Havré, où j'ai pu explorer avec fruit le dépôt caillouteux, base du quaternaire, surmonté du limon fluvial stratifié ou diluvium et du limon hesbayen ; 2° Mignault, Naast, Gottignies, Saint-Denis et Obourg, où j'ai trouvé des silex taillés dans le dépôt caillouteux datant de l'âge du Mammouth et se présentant en affleurements [3].

Telles étaient les connaissances acquises sur la présence, dans les dépôts quaternaires du Hainaut, de débris attestant l'existence de l'homme à l'époque si reculée qui suivit celle des dernières formations tertiaires dans nos contrées. Depuis lors, en examinant les antiquités recueillies à Élouges par notre regretté confrère M. Charles De Bove, je découvris, parmi ses nombreuses séries de silex néolithiques, une assez

[1] Cornet. *Note sur la découverte d'un silex taillé dans les alluvions quaternaires. Bulletin de l'Académie*, 3me série t. XII, 1884, p. 733. — Rutot. *Sur l'âge des Silex taillés recueillis à Mesvin.* Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Brux. IV, p. 134. — Delvaux. *Compte rendu de l'excursion de la Société d'Anthropologie à Mesvin, à Spiennes et à Harmignies, le 5 septembre* 1885. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. IV, p. 176 et suiv. — Delvaux. *Age paléolithique. Premiers essais d'utilisation des silex éclatés. Les silex de Mesvin. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. VI p. 333 et suiv.

[2] Cels. *Essai d'une classification des instruments quaternaires en silex et considérations préliminaires sur l'existence de l'homme à l'époque tertiaire dans les environs de Spiennes. Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, p. 156 et suiv.

[3] de Munck. *Note prélim. sur des silex quatern. dans le Hainaut.* Bull. de la Soc. d'Anthr. t. VI, p. 182.

Digitized by Google

grande quantité de pièces offrant tous les caractères des silex de l'époque paléolithique. Ces caractères ont échappé très probablement à l'œil, si exercé cependant de notre savant confrère. En effet, les observations qu'il a pu faire sur les rares silex taillés de l'âge du Mammouth, découverts dans le Hainaut avant les années de souffrance qui ont précédé sa mort, n'ont pu lui permettre de reconnaître les silex quaternaires parmi la quantité d'armes et d'outils néolithiques qu'il avait recueillis, à Élouges, à la surface du sol.

Il sera donc intéressant de décrire ici, quelques-unes des plus belles pièces formant la série d'objets représentant dans les collections de l'archéologue hennuyer, la période la plus ancienne des âges de la pierre.

La première de ces pièces, portant le n° 6 dans le catalogue, écrit de la main de M. Charles De Bove, quelque temps avant sa mort, est une arme ou un outil se rapportant au type des haches allongées, qui a surtout été répandu à l'époque néolithique. Elle est à moitié taillée sur deux faces ; les parties dégrossies et non taillées laissent voir la croute caverneuse de la roche qui est un silex brunâtre à patine blanche, jaunâtre, marbrée. Toutes les surfaces de cette pièce, recueillie sur le chemin du « *Champ des Avoines au-dessus de la sucrerie* », ont l'aspect lustré si particulier aux silex quaternaires.

La seconde, portant le n° 7 du catalogue, est une hache offrant cette forme amygdaloïde qui caractérise la plupart des pièces de ce genre appartenant à l'époque paléolithique ; cependant cette forme a subsisté à l'époque néolithique, comme le prouve les découvertes assez nombreuses que j'ai faites particulièrement à Spiennes. Dans ce cas de similitude des formes, seule l'étude approfondie des gisements et de la patine peut permettre de distinguer les pièces paléolithiques, des pièces néolithiques.

La hache amygdaloïde découverte à Élouges au « *Champ du Moulin Briel, à gauche du chemin qui mène au Saulsoir* »

Digitized by Google

est en silex brunâtre et offre une patine blanchâtre marbrée, ainsi que le lustré qui caractérise le silex des dépôts caillouteux quaternaires.

La pièce portant le n° 8 est un éclat allongé, offrant le concoïde de percussion sur une face, tandis qu'il est taillé à petits éclats sur l'autre. Cet outil qui a pu servir de racloir provient du « *Champ du Moulin Briel* »; il est en silex brunâtre à patine blanchâtre marbrée et lustrée.

Les différentes pièces que je viens de décrire, portent, sur leurs aspérités, des traces de fer oxydé que seuls ont pu leur communiquer les instruments aratoires modernes; elles proviennent donc de la surface du sol. Nous avons, du reste pu constater, M. le baron de Loë et moi, lors d'une excursion à Élouges, faite la semaine passée, dans le but de recueillir des documents pour la publication d'une carte archéologique des environs de Mons à l'échelle de 1/40000, que le dépôt caillouteux quaternaire qui renfermait primitivement les silex taillés, dont j'ai donné la description plus haut, s'était mélangé accidentellement, à certaines places, au limon jaune qui le recouvre.

La dernière pièce que j'ai à décrire, est le n° 9 du catalogue. Elle présente, d'un côté, le concoïde de percussion et est taillée, sur les bords de sa seconde face, à petits éclats régulièrement disposés les uns à côté des autres. Elle a pu servir à trancher et à racler. Son séjour dans le limon du « *Champ du Moulin Briel* », limon plus ou moins chargé de glauconie en voie de décomposition, a déterminé la formation, sur les surfaces du silex noirâtre dont elle est fabriquée, d'une teinte jaunâtre. Cette dernière est en tout semblable à celle qui recouvre l'un des côtés d'une très belle hache paléolithique que j'ai trouvée, sous trois mètres de limon, à Saint-Symphorien, et dont la face teintée reposait sur le dépôt caillouteux formant la base du terrain quaternaire.

La pièce découverte dans le « *Champ du Moulin Briel* »,

Digitized by Google

présente l'aspect lustré, caractéristique des silex quaternaires, et n'offre pas de trace de rouille ; cela semble indiquer qu'elle provient d'une fouille pratiquée dans le dépôt caillouteux surmonté par le limon, et qu'elle n'a pas séjourné longtemps à la surface du sol.

Si l'on joint aux objets que je viens de décrire, quelques séries de silex quaternaires plus ou moins bien taillés et offrant des formes diverses, ainsi que de nombreux éclats paléolithiques recueillis un peu partout sur le territoire d'Élouges, on aura l'ensemble des matériaux que présente la collection De Bove pour l'étude des premiers âges de l'humanité en Belgique.

Un coup d'œil, jeté sur ces matériaux, m'a permis de constater que les roches, employées par l'homme quaternaire d'Élouges pour la fabrication de ses armes ou de ses outils, proviennent des assises crétacées de Spiennes et d'Obourg, ainsi que de celles dites des « *rabots* » qui existent dans la région explorée par M. Charles De Bove.

Telles sont, Messieurs et chers Collègues, les documents nouveaux que j'ai pu rassembler pour servir à la préhistoire du village d'Élouges. On sait qu'à partir de l'époque néolithique, notre savant et regretté confrère, M. Charles De Bove, a écrit cette histoire avec un soin parfait.

EMILE DE MUNCK.

PRÉSENTATION DE PIÈCES.

J'ai tenu à vous communiquer, Messieurs et chers Collègues, à l'appui de ma communication, une série de huit haches amygdaloïdes entières que j'ai découvertes dans les terrains quaternaires à Spiennes, Saint-Symphorien, Havré, Obourg et Gottignies. Pour servir de point de comparaison, voici deux haches néolithiques, également de forme amyg-

Digitized by Google

daloïde, recueillies à Spiennes ; une hachette paléolithique de forme allongée provenant de Mignault et pour la comparaison une hachette néolithique recueillie à Spiennes. Pour vous permettre d'étudier la patine paléolithique, voici une hache recueillie à Saint-Symphorien, sous trois mètres de limon ; une pièce de forme discoïde taillée sur tout son pourtour, recueillie à Havré ; ensuite, quatre éclats à concoïde de percussion sur une face et largement taillées sur l'autre (Asquillies, Saint-Symphorien et Obourg) ; trois pièces parfaitement retouchées sur une face et ayant pu servir à racler (Saint-Symphorien, Havré et Saint-Denis) ; une lame encore très tranchante, à concoïde de percussion sur une face et retouchée très finement sur l'autre (Saint-Symphorien) ; une lame taillée à grands éclats sur une face (Mignault) ; enfin, trois nucleus et un percuteur, pièces très rarement rencontrées jusqu'ici dans les terrains quaternaires du Hainaut (Nouvelles, Spiennes et Saint-Symphorien).

Au sujet de la similitude qui existe parfois entre certains objets appartenant aux époques paléolithique et néolithique, je ferai observer que les matières employées, ayant le plus souvent été les mêmes aux différentes périodes préhistoriques, il s'ensuit que, dans bien des cas, les formes primitives de ces matières, leurs qualités physiques, leurs modes d'éclatement naturel, ont dû parfois amener les hommes des divers âges de la pierre, à reproduire inconsciemment, les mêmes formes [1].

[1] Voir au sujet de cette question : Em. de Munck, *op. cit.*

Digitized by Google

ÉGIDE BERTHOUT I,

DIT A-LA-BARBE [1].

Parmi les illustres races dynastiques du Brabant, la maison des Berthout a joué, sans conteste, le rôle le plus prépondérant.

L'éclat jeté par cette lignée de héros tient tellement du merveilleux, qu'on comprend que la crédulité du vieux temps ait pris au sérieux, le grand nombre de légendes dont les chroniqueurs se sont plu à enjoliver l'histoire de cette antique maison.

Il n'était cependant pas nécessaire de recourir à des fables. Les glorieuses réalités qui s'attachent au nom des Berthout suffisent pour le rendre un des plus célèbres de l'histoire du Brabant. Nous le trouvons inscrit en lettres d'or sur chaque page des annales de ce pays au moyen âge.

Généreux et attachés à la foi chrétienne, les Berthout fondèrent des monastères et des églises; vaillants et pleins d'ardeur pour les saintes causes de la patrie et de la religion, ils versèrent leur sang sur presque tous les champs de batailles. Instruits et sages, ils furent des conseillers estimés

[1] Lu en Séance mensuelle du 6 novembre 1888.

Digitized by Google

de leurs princes et occupèrent les positions politiques les plus élevées.

Bien des communes doivent leur existence à l'énergique initiative des Berthout et bien des lois et institutions humanitaires sont l'œuvre de cette puissante famille.

Aussi ne croyons-nous pas trop nous hasarder, en affirmant qu'après ses ducs, c'est aux Berthout que le Brabant est redevable des progrès les plus essentiels dans la voie de la civilisation.

Notre intention n'est pas d'entretenir le lecteur de généralités sur cette grande maison bien connue, mais dont l'histoire complète n'a pas encore été écrite jusqu'à présent [1].

Nous désirons faire connaître particulièrement un membre de cette famille, un collatéral des seigneurs de Malines, dont la vie est moins connue, mais qui intéresse au même titre l'histoire de la Flandre et celle du Brabant.

En effet, les historiens qui ont traité des Berthout, se sont, à de rares exceptions près, attachés à étudier l'histoire des seigneurs de Malines, chefs et suzerains de la maison entière.

Une des plus belles figures qu'offrent les fastes de cette maison, c'est Égide ou Gilles, Ier du nom, fils puîné de Walter III et de sa femme Guda. Il naquit dans la seconde moitié du XIIe siècle. La première mention en est faite dans une charte de son père *Walterus Bertholdus, Dei Gratia, Princeps*

[1] Depuis la remarquable monographie du chevalier van den Branden de Reeth, ayant pour objet la branche des seigneurs de Malines (1844), une foule de documents, restés inconnus à cet auteur ont été arrachés à la poussière de nos grands dépôts d'archives. Ces nouvelles découvertes ont enrichi considérablement nos connaissances sur l'histoire du pays de Malines et de ses seigneurs. Elles nous ont mis à même de rectifier plus d'une erreur accréditée autrefois. Qu'il nous soit permis de constater que, des historiens les plus ré

Digitized by Google

Christianæ religionis devotus, de l'an 1200 [1]. A cette époque, Égide se trouvait déjà en âge viril. Alors que son aîné, Walter IV, hérita de la seigneurie et de l'avouerie de Malines et que son cadet, Henri, reçut la seigneurie de Gheel, avec ses grandes appendances, Waelhem et une partie de Duffel, Égide eut pour sa part des vastes domaines paternels les seigneuries de Keerbergen, de Berlaer, près de Lierre, etc. Les trois frères se partagèrent l'immense Waverwald, ou la forêt de Wavre, dont toutefois le seigneur de Malines reçut la plus grande part.

Égide s'allia à Catherine de Bailleul, châtelaine et avouée d'Oudenbourg, en Flandre, fille de Gérard et d'une dame Virginie, et veuve de Baudouin de Grammines, chambellan de Flandre. Cette dame prit, après la mort de son premier époux, le titre de *cameraria* de Flandre. Elle transmit la *chambellanie* ou le *camberlage* à son second époux Égide, qui, en effet, figure comme chambellan dans des diplômes des comtes Baudouin, Philippe et Ferrand, des années 1201 à 1212 [2]. Il prend ce titre jusqu'en 1216.

En octobre 1206, *Egidius camerarius* fut témoin, à Bruges, avec son beau-père *Gerardus de Audemborch* et son frère Walter, lorsque Philippe, comte de Namur, fit l'arbitrage relativement au partage de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, entre le comte Louis II de Looz, époux d'Ada de Hollande, et Guillaume de Frise, oncle de celle-ci [3].

Le comte de Looz (1195-1218) avait épousé, le 14 octobre

cents qui ont parlé des Berthout, M. A. Wauters a traité ce sujet avec le plus de succès. Nous nous faisons un devoir de rendre cette justice à l'éminent savant, dont les nombreux écrits nous ont été d'un si précieux concours. Dans un prochain avenir, nous comptons publier un travail plus complet sur la maison, dont un membre forme l'objet de la présente étude.

[1] Butkens, Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant, II, 60 et 65.

[2] Ibidem, I. Preuves; Miræus, Opera diplomatica.

[3] Wolters, Codex diplomaticus lossensis, p. 73.

Digitized by Google

1203, Ada, la riche héritière du comte Thierry de Hollande. Mais les partisans de Guillaume de Frise proclamèrent celui-ci comte de Hollande, et expulsèrent Louis du pays; Ada, qui avait été faite prisonnière à la prise de Leyde, fut détenue quelque temps à l'île de Texel et confiée, enfin, à la demande de sa mère, au roi Jean d'Angleterre. En 1207, Louis se rendit auprès de ce monarque pour délivrer son épouse et fut forcé de passer par les conditions les plus humiliantes. Il dut s'engager, ensuite, à procurer au roi, la caution de son parent Walter Berthout [1]. Cette caution fut fournie l'année suivante [2].

Walter Berthout jouissait de la faveur et de la confiance absolues du roi Jean-sans-Terre. Le 6 septembre 1207, ce prince lui accorda en récompense des services qu'il lui avait rendus, une rente annuelle de soixante marcs et ordonna, le 8 du même mois, à son trésorier et à ses camériers, de payer diverses sommes à Walter *et à son frère Égide* [3]. Nous sommes donc autorisé à affirmer qu'Égide avait pris une part active aux expéditions de son frère au service du roi d'Angleterre.

En 1211, ces deux frères, Egide en qualité de seigneur, et Walter comme suzerain, transportèrent à l'abbaye de Grimberghe, pour la célébration d'une messe hebdomadaire pour eux-mêmes et pour leurs parents : *duas garbas Decimæ de tota Parochia in Keerberge tam de terra culta quam in perpetuum colenda,* et d'autres revenus [4].

[1] Kluit, Historia critica comitat. Holl. et Zeel. II, p. 335; voyez aussi Jos. Daris, Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz. — Walter Berthout avait pour femme Sophie de Looz. Le degré de parenté de cette dame avec le comte Louis n'est pas bien établi.

[2] Hardy, Rotuli litterarum patentium in turri londinensi asservati.

[3] Ibidem; voyez Alph. Wauters, Table chronol. des chartes et dipl. impr. concernant l'hist. de la Belg., différentes chartes et surtout la préface du même volume.

[4] Miræus, op. cit. IV, p. 531.

Digitized by Google

En la même année, *viri nobiles Woltherus cognamento Bertoelt et Ægedius frater suus* figurèrent dans une charte comme témoins du duc Henri et comme étant de sa *familia* [1].

En 1212 (*mense augusto in vigilia beati Laurentii*) Égide signa en qualité de chambellan de Flandre (*Egidius camerarius*), un acte relatif à la nomination des échevins de la ville de Gand, conformément à un récent décret de Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut et de sa femme Jeanne [2].

Environ quatre ans plus tard, (1216), Egide et son frère aîné, Walter, déclarèrent devant l'abbé Arnoul d'Anvers et un grand nombre d'ecclésiastiques et de chevaliers, que Mathilde de Calstert et ses fils, Egide et Walter, avaient indemnisé l'église de Grimberghe des dommages qu'ils avaient causés aux propriétés de celle-ci à Keerbergen [3]. Vers la même époque, les deux frères Berthout furent témoins, à Termonde, lorque Mathilde, dame de ce lieu, et Siger, châtelain de Gand, nommèrent Gérard, seigneur de Grimberghe, et son frère Guillaume arbitres dans leur différend au sujet de l'avouerie de Saint-Bavon, à Gand [4]. Peu de temps après, également en 1216, ils signèrent la charte par laquelle les deux parties chargèrent Arnoul d'Audenarde, *Egidius camerarius*, c'est-à-dire le dit Egide Berthout, et Daniel de Courtrai, du soin de donner une solution à la question qui les divisait [5].

C'est là le dernier document connu où Egide figure avec le titre de chambellan et, comme nous rencontrons dans des chartes, de quelques années postérieures à cette époque, son beau-fils Eustache revêtu de cette dignité, il est permis de conclure qu'Egide n'a exercé les fonctions de chambellan

[1] Miraeus, op. cit, IV p 227.

[2] Duchesne, Hist. généal. de la maison de Guines, Preuves, p. 475.

[3] Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belg., XI p. 26.

[4] Duchesne, op. cit. p. 239.

[5] *Ibidem*, p. 477. Les trois chartes que nous venons d'analyser ne portent pas d'autre date que le millésime.

Digitized by Google

Fig. 1. — Sceau d'Egide Berthout.

Fig. 2. — Contre-Scel d'Egide Berthout.

Digitized by Google

que pendant la minorité des enfants du premier lit de sa femme.

Au mois de février 1216, Egide Berthout, seigneur d'Oudenbourg, et sa femme Catherine assignèrent, de l'aveu d'Eustache, fils de celle-ci, à leur chapelain d'Oudenbourg, en augmentation de ses revenus, un demi-marc, monnaie de Flandre, sur leurs biens d'Herduesse, et six cents anguilles à prendre annuellement à Slype (*in Slipis*). Ils déclarèrent que le chapelain devrait manger à leur table, comme cela lui avait été accordé par leurs prédécesseurs, Gérard, châtelain d'Oudenbourg, et sa femme Virginie [1]. L'année suivante (1217, *mense Julio, quinto Kalendas eiusdem*), les époux confirmèrent la donation d'une « poise » (*pisa*) d'anguilles, *quam bone memorie nobilis vir Gerardus de Baliul, castellanus de Aldenburga et Virginia uxor eius, pater videlicet et mater uxoris mee* avaient faite, jadis, en faveur de l'abbaye des Dunes, en en y ajoutant une autre « poise ». Eustache précité et son frère Gérard avaient donné leur consentement à cette libéralité. — Un frère de Catherine, Baudouin, chanoine de Commines (*frater uxoris mee*) fut témoin à cet acte [2].

Cette charte nous fait connaître les sceaux des deux époux (fig. 1 et 2). Celui d'Egide et du type équestre, le bouclier orné des trois pals des Berthout ; légende : SIGILLUM EGIDII BERTOUT. Le contre-scel porte un écusson aux armes de la

[1] Archives départementales, à Lille, chambre des comptes ; Butkens, op. cit. II p. 177.

[2] Chronica et cartularium monasterii de Duuis, p. 493. — La donation des parents de Catherine date de 1204 : *Gerardus de Baliul, castellanus de Aldenborg et uxor mea Virginia* donnèrent, de l'aveu de leurs filles *Katerina, videlicet Flandrie Cameraria et Maria* une poise d'anguilles *ex officio de Leffinga* (ibid. p. 480). Comme nous l'avons dit plus haut, Catherine de Bailleul tenait la dignité de *Cameraria* de son premier époux Baudouin de Grammines, que Butkens appelle à tort *de Bailleul*. *Balduinus camérarius* figure avec son père *Eustachius camerarius* dans un diplôme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, du 3 mars 1164 (ibid. p. 451). Cet Eustache figure dans des actes de 1145-1183 ; il est mentionné parmi les bienfaiteurs de l'abbaye des Dunes (*Ibid* p. 44).

Digitized by Google

face ; la légende est identique à celle du grand sceau [1]. Le sceau ogival de l'épouse nous montre cette dame debout,

Fig. 3. — Sceau de Catherine de Bailleul.

tenant un oiseau sur la main gauche ; la légende est : S. Katerine de Oudenbhorg Z Flad Camerie (fig. 3).

En 1220, *Eustachius camerarius*, seigneur de Grammines, ratifia la donation des deux poises d'anguilles, *quam domina*

[1] Les figures de cet article ont été photogravées d'après les moulages existants, dans la collection sphragistique du Musée d'antiquités et d'armures de Bruxelles.

Digitized by Google

KATARINA MATER MEA *et dominus Egidius Bartouth, maritus eius* et ses grands-parents maternels avaient faite au monastère des Dunes. Il confirma, ensuite, à celui-ci la possession d'une redevance annuelle de 40 sols de Flandre, que le couvent tenait de la générosité d'*Eustache, grand-père paternel* du seigneur de Grammines.

Ce beau-fils d'Egide Berthout se qualifie dans ses chartes de différentes manières. Tantôt il se nomme *Eustachius camerarius* tout court, ou *Flandrie camerarius*, tantôt *Eustachius de Grammines* ou *Eustachius dominus de Grammines*. Dans des actes de 1223 et de 1224, il se dit *Eustachius Flandrie camerarius et scouteta de Oudenburch* [1].

Par cette dernière pièce, il donna à l'abbaye de Saint-Pierre, à Oudenbourg, de l'aveu de son frère Gérard et de *son oncle*, sire *Hoston*, tous deux chevaliers, pour le salut de son âme et celui des âmes de ses parents *in prochia de Westende anguillarum positionem in Ysara ex slusam iacentem*. — En 1235, il figure avec son frère Gérard, se qualifiant tous deux de *viri nobiles* dans un diplôme de Walter Berthout V [2].

Son sceau, type équestre, et son contre-scel, de 1220 (fig. 4 et 5) portent pour emblêmes héraldiques *un fascé* (Audenarde ?). La légende du sceau de la face est : S. EUSTACHII DE GRAMMINES CAMERARII FLANDRIE.

Plus tard, chose étrange, Eustache adopta *les armes de sa mère, la croix vairée des Bailleul*. M. G. Demay, dans son magnifique ouvrage intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre*, nous fournit la description d'un sceau, type équestre et d'un contre-scel d'Eustache, appendus à une charte de 1231, *tous deux ornés des emblêmes des Bailleul*.

[1] Archives générales du Royaume, cartul. et manuscr. nº 92 : Cartulaire de l'abbaye d'Oudenbourg, p. 31, 61.

[2] Butkens, op. cit. II, p. 175.

Digitized by Google

Fig. 4. — Sceau d'Eustache de Crammines (1220).

Fig. 5. — Contre-Scel d'Eustache de Grammines (1220)

Digitized by Google

Eustache mourut, vraisemblement sans laisser de postérité, avant le mois d'avril 1236. Toujours est-il qu'à cette époque nous voyons son frère Gérard en possession d'Oudenbourg et revêtu du *camberlage* de Flandre. Etant alors à Péronne, il donna une charte par laquelle il déclara avoir juré d'observer le traité de paix conclu entre Louis IX et la comtesse de Flandre. Il apposa à cette charte un sceau, type équestre, portant, comme le contre-scel, *un écu échiqueté*. La légende de la face est : S. GERARDI DNI DE OUDEBORG ET CAMERARII FLANDRIE. [1]

Après Gérard, la dignité de chambellan de Flandre et la seigneurie d'Oudenbourg échurent à un Eustache, qui fut aussi seigneur de Merckem et qui, à notre sens, doit être un fils de Gérard.

Se qualifiant : *Flandrie camerarius, miles, dominus de Oudenborch,* cet Eustache confirma, en 1258 la donation que *nobilis vir Egidius Bertold, castellanus quondam de Oudenborch,* et sa femme avait faite, jadis, au profit de leur chapellenie de cette localité. La charte porte le sceau, type équestre, et le contre-scel (fig. 6 et 7) du chevalier, à l'écu échiqueté. Sur le sceau de la face, fortement endommagé, on lit les mots : ... DE MERKEM... Le contre-scel porte la légende : SECRETUM MEUM. [2]

Le 5 juillet 1217, Egide Berthout assista avec son frère Walter au traité d'alliance du duc Henri avec l'évêque de Cologne. [3]

Avec son aîné, le seigneur de Malines, Egide se plaça au

[1] Douet d'Arcq, collection de Sceaux I, p. 312.

[2] Archives générales du royaume ; fonds de la commanderie de Pitzenbourg ; carton III.

[3] Lacomblet, Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, II, n° 64. Butkens, op. cit. I, Preuves p. 65.

Digitized by Google

Fig. 6. — Sceau d'Eustache de Grammines (1258).

Fig. 7. — Sceau d'Eustache de Grammines (1258).

Digitized by Google

premier rang parmi la fleur de la chevalerie brabançonne qui prit part à la guerre des croisades. Il fut accompagné par sa femme dans cette entreprise périlleuse. Leur départ eut lieu, assez brusquement, paraît-il, avant le mois de novembre 1217. En effet, ils ne se donnèrent pas le temps de ratifier par écrit, à l'abbaye d'Oudenbourg, une dernière libéralité (d'une rente de 30 sols, monnaie de Flandre, hypothéquée sur des terres *in Oudenhofstede*). Ils s'en rapportèrent de l'accomplissement de cette formalité à Eustache, leur fils et beau-fils respectif. [1]

Comme ses deux frères et ses neveux Egide et Arnoul, fils du seigneur de Malines, Egide assista aux combats de Damiette. [2]

Ce fut au siège de cette ville, en 1219, de concert avec sa femme, *(quod cum terram sanctam intrassemus et graves sumptus in fratribus hospitalis domus Theutonicorum quos in miliciæ strenuitate et in pauperes detinendo fecerunt, sæpissime videssemus et quoniam ipsorum religio multipliciter commendatur apud Deum et homines)*, il céda à la maison teutonique sa chapellenie d'Oudenbourg, avec les revenus y attachés. [3]

Les époux donnèrent à la même époque à la corporation religieuse précitée leur hôpital d'Oudenbourg :

« Notum sit universis Christi fidelibus presentem paginam conspicientibus quod Ego Bertholdus de Brabantia et uxor « mea Katerina divino illustrati consilio hospitali sancte Ma- « rie domus theutonice in Hiersolima hospitale nostrum in « Altenburk extra villam quantum in iure advocatie ad nos « spectabat spe divine misericordie contulimus. Omnes siqui- « dem ecclesie fideles humiliter deprecamur de quorum

[1] Archives de l'état à Bruges; inventaire de l'abbaye d'Oudenbourg.

[2] J. T. de Raadt, A propos d'un diplôme de la maison des Berthout; Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1888, p. 100.

[3] Original dans le fonds de la commanderie de Pitzenbourg, carton III; voyez l'inventaire des archives de la chambre des comptes, à Lille, et Butkens, II p. 177.

Digitized by Google

« auxilio et elemosinis est fundatum quatenus voluntatis
« eorum favore prædicte religioni prebeant in hac donatione
« et iuvamen ut rationum ipsorum suffragium apud Deum
« pariter sortiamur. Datum in obsidione Damiethe. VIJ Id.
« Septembris incarnati verbi anno M.CC.XVIIIJ. Indictione
« VIJ. » [1]

De retour dans la patrie, Egide assista, à Lierre, en 1223, en qualité de témoin, à l'hommage que Godefroid de Schooten fit au duc Henri pour sa terre de Bréda. [2]

En avril de la même année, *Egidius Bertout, dominus de Oudenborch, et Katerina uxor mea* déclarèrent avoir vendu, de l'aveu d'Eustache camérier de Flandre, et du frère de celui-ci, Gérard, à l'abbaye d'Oudenbourg, une terre située aux portes de ce monastère, *iuxta Silinghe.* [3] Par une charte du mois d'avril de l'année précédente, les deux frères et *Adelice*, femme d'Eustache, avaient consenti à cette vente, à condition de toucher un tiers du prix. [4]

En qualité de suzeraine, la comtesse Jeanne de Flandre agréa cette aliénation, par un acte de 1223, qui nous apprend, que la terre faisant l'objet de la vente avait une étendue de 17 *mesures,* et qui donne à Egide le qualificatif *d'écoutète d'Oudenbourg:* [5]

« Ego Johanna Flandrie et Haynoniæ comitissa universis
« Cristi fidelibus presentes litteras inspecturis in domino
« salutem.

[1] Original dans le fonds de la commanderie de Pitzenbourg, carton III.
[2] Butkens, I, Preuves, p. 69.
[3] Cartulaire de l'abbaye d'Oudenbourg, p. 31.
[4] *Ibidem*, p. 31.
[5] *Ibidem*, p. 31 vo. Cette charte et celle de 1219, communiquée plus haut, ont inédites.

Digitized by Google

« Universitati vestre notum fieri volo quod Egidius Ber-
« thout scoutete de Oudenburch et Katherina uxor eius
« decem et septem mensuras terre iacentis apud Oudenburch
« ante portam monasterii sancti Petri iuxta Zilinghe in parte
« orientali quam de me tenebant in feodum dicte ecclesie
« sancti Petri pro centum et duabus marcis et dimidia Flan-
« drensibus vendiderunt. Quia vero talis venditio sine con-
« sensu et voluntate mea stabilis et firma utpote domine
« feodi esse non poterat et ad dictam ecclesiam sancti Petri
« nisi per manus meas transire non valebat, dictus Egidius
« Berthout et Katherina uxor eius dictam terram libera et
« spontanea voluntate in manus meas resignaverunt. Ego
« vero equitate considerata pro salutate anime mee et paren-
« tum meorum sepedicte ecclesie sancti Petri predictam
« terram in puram et perpetuam elemosinam tradidi et per-
« petuo ac hereditario iure concessi possidendam. Ita tum
« quod si aliquos homines manere contigerit super terram
« illam iurisdictionem habebo super illos sicut super alios
« homines meos et ne ab ipsis vel heredibus suis vel Eustacio
« Flandrie camerario et Gerardo fratre suo qui predicte
« donationis consensum adhibuerunt sicut in litteris eorum
« patentibus continetur predicta donatio solenniter facta in
« irritum valeat revocari presentes litteras sigilli mei im-
« pressione et testium qui interfuerunt subnotatione munivi.
« Signum *Eustacii Flandrie Camerarii,* Signum Ghiselberti
« de Sottenghem, Signum Balduini de Prat, militum, Signum
« Walteri de Curtraco Flandrie prothonotarii, Signum
« Reifini de Slipis. Actum anno domini M° CC° vicesimo
« tertio feria tertia infra penthecosten. »

En février 1226, Egide et sa femme confirmèrent les privilèges du chapelain d'Oudenbourg [1].

[1] Fonds de la commanderie de Pitzenbourg ; carton I.

Digitized by Google

Egide Berthout est le fondateur de la célèbre abbaye de Roosendael, à Waelhem, à laquelle il céda en 1227, ses dîmes de Berlaer et de Gheel. Les témoins de cette libéralité furent : « *Walterus Bertaut* (V) *et Henricus frater eius* », neveux, Eustache, chambellan de Flandre et Gérard, beaux-fils du donateur, *aliique quam plurimi* [1].

Dans ce couvent, Egide fit entrer ses deux filles, Ode et Elisabeth, et Ode en devint la première abbesse. Toutes deux y furent enterrées dans l'église du monastère, devant l'autel. On y plaça une tombe plate en laiton, sur laquelle les deux sœurs sont représentées avec la grande coule ou habit de chœur, les pieds posés sur un chien. L'une d'elles tient en plus la crosse abbatiale, insigne de sa dignité. Ce monument est orné de deux écussons aux armes des Berthout et porte cette épitaphe :

HIC JACET VENERABILIS DOMINA ODA PRIMA
ABBATISSA ET ELISABETH SOROR EIUS FONDATRICES HUIUS MONASTERII FILIÆ
QUONDAM NOBILIS VIRI DOMINI ÆGIDII BERTOLT
DICTI SENOR. DOMINI DE BERLAER GEL.Æ DUFFELÆ Z OBIJT A° MCCXLVII XII. MAIJ [2]

Cette date est celle de la mort d'Ode, et non pas celle du décès du père, comme on serait tenté de le croire.

Après avoir donné, durant sa carrière, de nombreuses preuves de sympathie à la maison teutonique, celui-ci s'y

[1] Miraeus, op. cit., I, 744.

[2] Aug. Van den Eynde, *Choix d'inscriptions et de monuments funéraires de la ville de Malines et de ses environs*, donne une assez bonne reproduction de cette tombe ; voyez aussi : l'abbé G. van Caster, *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments*, p. 51, et Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*. On peut consulter ce dernier ouvrage pour la légende de la fondation de Roosendael (II, 659).

Digitized by Google

retira définitivement vers la fin de sa vie. Dès 1232, nous le rencontrons en qualité de membre de cette illustre confrérie. En cette année, il assista à une convention du duc Henri de Brabant avec le dynaste Baudouin de Vucht [1]. Trois ans après (feria III ante Purificationem B. Mariæ 1235) *Ægidius Bertolt, Frater Domus Teutonicorum,* figura parmi les témoins dans la charte par laquelle Walter V Berthout confirma, comme suzerain, les libéralités d'Egide II en faveur de l'abbaye de Villers pour la construction d'un nouveau monastère de l'ordre des Citeaux [2]. Il sera encore plus loin question de cette fondation.

Nous devons faire remarquer que nous avons été un peu dérouté en lisant dans l'Inventaire analytique des archives de la Chambre des comptes, de Lille, l'analyse d'une pièce datée du mois de mars 1228. Par cette pièce, Catherine de Bailleul, se qualifiant de VEUVE, constitue, de concert avec son fils aîné Egide, ou Gilles, à Robert, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, un cautionnement de cent marcs sterlings, à douze *souls*, qu'elle avait empruntés de Salomon Rinvish, bourgeois de Gand [3].

Sur notre demande, M. l'archiviste du département du Nord a bien voulu nous écrire, après examen de l'original, que celui-ci est, en effet, daté de 1228. Notre conclusion, assez logique, croyons-nous, fut d'abord que cet Egide, *frater domus teutonicorum*, de 1232 et 1235, était un autre que l'époux de Catherine. En présence des termes de la charte de 1228, nous n'hésitâmes pas à considérer celui-ci, comme étant mort avant le mois de mars de cette année et nous

[1] Butkens, I, *Preuves*, p. 73.

[2] Miraeus, op. cit., I, 751.

[3] Archives départementales du Nord, à Lille. L'inventaire ne désigne la veuve d'Egide que par l'initiale de son prénom, un « *R* », ce qui est une erreur, l'original portant un *K*, initiale de *Katerina*. C'est également à tort que ledit inventaire nomme S. Rinvish (ou Rijnvisch) : *Riuvith*.

Digitized by Google

crûmes devoir prendre ce chevalier teutonique, pour un neveu de notre Egide, c'est-à-dire pour cet Egide, fils de Walter IV, seigneur de Malines, dont nous avons déjà fait la connaissance parmi les croisés de Damiette. Nous hésitâmes d'autant moins à adopter cette hypothèse que depuis les combats de Damiette, cet Egide n'est plus cité dans les chartes des seigneurs de Malines. Mais, depuis, nous avons pu nous convaincre que nous faisions fausse route et que c'est réellement l'ancien chambellan de Flandre qui est entré dans l'ordre teutonique. Quant à son neveu, peut-être une mort prématurée dans la plaine du Nil, a-t-elle mis un terme à sa carrière.

Nous disions que nous avions trouvé la preuve de l'identité de cet Egide, chevalier teutonique, avec Egide Berthout, qui forme l'objet de cette notice. Cette preuve, la voici : Par un acte de 1236, *Junii in vigilia Barnabe apostoli,* Louis Berthout et sa mère Catherine dotèrent la chapelle ou l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, de deux rentes (chacune de 20 *plecken*), en faveur des pauvres de cette ville, et ce pour le salut de l'âme de messire Egide Berthout et d'Eustache, chambellan de Flandre, donc mari et fils de ladite dame. Or, celle-ci est qualifiée : *relicta fratris Egidii quondam Domini de Oudemborch, nunc fratris ordinis theutonicorum* [1]. *Elle se dit donc veuve du vivant de son mari,* qui, en effet, était quasi mort pour elle. Si elle en faisait autant en mars 1228, c'est que, alors déjà, son mari était chevalier teutonique.

L'Histoire des rues de Malines et de leurs monuments nous apprend que les chevaliers de l'ordre teutonique eurent, dans la commanderie de Pitzenbourg [2], à Malines, une chapelle à

[1] Cet acte a été calqué sur un cartulaire du couvent d'Averboden, par M. de Bertouch, à Malines, veneur de la cour de S. M. le Roi de Danemark. Nous remercions vivement M. de Bertouch de la façon tout aimable dont il nous a autorisé à examiner ses archives.

[2] Elle fut érigée en 1198, près du Pont de la Fontaine, sur les terrains qui

Digitized by Google

leur usage dès 1228. Cette époque coïncidant à peu près avec l'entrée d'Egide Berthout dans ladite confrérie, on peut se demander si la fondation de la chapelle ne doit pas être attribuée à la libéralité du nouveau chevalier.

Ainsi qu'on l'a vu, Egide Berthout est qualifié, sur la tombe de ces deux filles, de seigneur de Berlaer, de Gheel de Duffel, etc. Un diplôme, non daté, de Henri II Berthout, seigneur de Duffel et de Gheel, constate qu'Égide et son frère Walter ont assisté à la consécration de l'église de Waelhem — dépendance de Duffel — et tracé, à l'occasion de cette solennité les limites de la nouvelle commune [1]. Ce diplôme, placé par le savant archiviste de Bruxelles en l'année 1254-1255, prouve qu'Égide a été seigneur de Waelhem ; il fut donc probablement aussi seigneur de Duffel. Si son frère Walter intervient dans cet acte, c'est évidemment en qualité de suzerain. Quant à Gheel, le monument funéraire précité est le seul document qui semble prouver qu'Égide a été *seigneur* de cette localité. — Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que ce n'était que temporairement, et probablement, avant le partage définitif des biens paternels, qu'il a possédé Duffel, Waelhem et Gheel.

Égide était gratifié, par la nature, d'une barbe imposante qui lui valut les surnoms : *le Barbu, à-la-Barbe, met den baard, cum barba, barbatus*. Les chroniqueurs le désignent généralement sous un de ces qualificatifs, pour le distinguer de son fils du même nom, avec lequel il a souvent été confondu. Dans l'accord que fit, en 1303 *(op den zondag dien men heet groet-vastelavont)*, Florent Berthout, seigneur de Berlaer [2], avec

longent la Dyle, à l'endroit dit Pitzenbourg (*ibid*). D'aucuns attribuent à Egide Berthout à la Barbe la fondation de cette commanderie, mais l'histoire ne nous a fourni aucun indice positif en faveur de cette assertion.

[1] Miraeus, *op. cit.* IV, p. 387 ; A. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles.*

[2] Ce Florent devint, en 1310, par suite de la mort de son neveu Égide, seigneur de Malines.

Digitized by Google

l'abbaye de Roosendael et la maison teutonique de Pitzenbourg, au sujet des dîmes de Berlaer, il est fait mention de la donation de ces revenus faite, jadis, à ladite abbaye par *een edel man wileneer was heer Gilijs Berthaut gheheeten* METTEN BARDE [1].

Outre les deux filles précitées, ce dernier laissa trois fils, savoir :

1° Égide II, seigneur de Berlaer, de Vremde, de Millegem, de Broechem, etc., fondateur de l'abbaye de Saint-Bernard et mari d'Helvide, fille d'Égide, seigneur de Barbençon;

2° Louis, seigneur de Berlaer, après son frère, et qui, par sa femme, Sophie de Gavre, dame de Grammines, devint l'auteur des Berthout, dits de Berlaer, seigneurs de ce lieu, de Helmond et de Keerbergen;

3° Godefroid.

Nous savons, toutefois, qu'un autre fils mourut avant le mois de juin 1236. En effet, dans l'acte précité de cette année, Louis Berthout demande aux témoins d'apposer à la charte le sceau de feu son frère, n'en possédant pas encore lui-même. Ce fait prouve que le défunt était mort après avoir atteint la majorité et que Louis était encore mineur en 1236.

L'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Bernard est daté de 1235. Parmi les témoins qui assistèrent aux libéralités faites par Égide II en faveur du monastère à ériger, ce document cite, entre autres : Égide, père, Walter et Henri Berthout, cousins, Catherine, mère, et Helvide, femme du donateur [2].

[1] Fonds de la commanderie de Pitzenbourg, carton II. — En vertu de l'accord de 1303, les deux corporations religieuses précitées devinrent propriétaires des dimes de Berlaer.

[2] Miræus, *Codex donationum piarum*, p. 323. *Ant. Sanderi chorographia Sacra Brabantiae*, I, p. 475.

Digitized by Google

C'est là un des derniers documents contemporains mentionnant Égide-à-la-Barbe. A cette époque, le vaillant chevalier avait atteint un âge fort avancé. La date de sa mort nous est inconnue; aucun document n'y fait allusion. Seul, l'obituaire de la commanderie de Pitzenbourg pourrait jeter la lumière sur cet événement. Mais, il aura été anéanti comme tant d'autres précieux témoignages du passé.

Bruxelles, en septembre 1888.

J. Th. de Raadt.

NOTE ADDITIONNELLE

Depuis la présentation de cette notice, M. le comte Thierry de Limburg-Stirum a eu la bonté de nous offrir un exemplaire de son ouvrage intitulé *le Chambellan de Flandre et les Sires de Ghistelles*. On y trouve, aux pages 59-61, des renseignements historiques, et, parmi les pièces justificatives, trois documents des années 1217, 1222 et 1223 concernant Égide Berthout à-la-Barbe et sa femme, et tous mentionnés par nous. L'auteur du beau livre dont nous venons de parler a bien voulu nous engager à ne pas renoncer á la publication de notre étude... que nous nous sommes empressé de lui soumettre. Il nous a fait remarquer que, tout en relatant certains faits déjà publiés par lui-même, nous en faisons connaître d'autres, inédits jusqu'à présent, et qu'enfin *notre travail présente un aperçu plus complet de la vie du personnage que la notice qu'il lui a consacrée lui-même.*

Digitized by Google

Nous nous sommes fait un devoir de signaler le cas à la commission des publications de notre Société. Son appréciation de notre essai s'est trouvée concorder avec celle de M. le Cte de Limburg et elle a décidé l'impression de notre notice.

Inutile de dire que, dans le *Chambellan de Flandre*, on peut trouver une foule de détails historiques sur les Grammines et les Bailleul. Les renseignements héraldiques concernant cette première famille se complètent par ceux donnés par nous.

Analysons encore un document publié par M. le Cte de Limburg : En juin 1218, Égide *Bertout, seigneur d'Oudenbourg* et sa femme Catherine, font connaître avoir vendu à Guillaume Walcherling deux mesures de terre, libres de toute servitude et situées *in Varekin Stic*. Cette vente avait eu lieu de l'aveu d'*Eustache le Chambellan*, qui déclare y consentir.

DE R.

Digitized by Google

LA POLYCHROMIE DES ÉDIFICES DU CULTE

ET

DES CAVEAUX FUNÉRAIRES AU MOYEN AGE

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ VAN DEN GHEYN.

La conférence, organisée par la Société d'Archéologie de Bruxelles, a eu lieu le 13 décembre 1888 dans la grande salle de l'école n° 13, place Joseph Lebeau, à Bruxelles.

Beaucoup de membres et de nombreux invités assistent à la séance.

M. VAN BASTELAER, vice-président ouvre celle-ci en présentant le conférencier à ses auditeurs ; il dit le but de vulgarisation que poursuit la Société et annonce le titre de la conférence :

La polychromie des édifices du culte et des caveaux funéraires au moyen âge.

Monsieur l'abbé VAN DEN GHEYN, en prenant la parole, dit tout d'abord qu'au XIIIe siècle, la peinture architecturale était parvenue à son apogée. Il se demande ensuite quel était, avant cette époque, le rôle de la couleur dans les constructions tant civiles que religieuses. Cette question constituait

Digitized by Google

une entrée en matière pour le sujet à traiter dans la première partie de la conférence.

M. Van den Gheyn y répond, en jetant sur les systèmes architecturaux des différents peuples un coup d'œil rapide, mais suffisant pour prouver qu'à toutes les époques de l'art, l'architecture s'est aidée de la peinture. Il en était ainsi chez les Égyptiens, dont l'architecture polychromique atteint sous les Pharaons, l'apogée de sa splendeur. L'art assyrien a recours aussi à la décoration monumentale. Les Grecs firent de la peinture, l'alliée naturelle et le puissant auxiliaire de l'architecture. Ils peignaient même le marbre dont ils se servaient pour leurs statues, leurs frises ou bas-reliefs.

L'art romain se confondit avec l'art grec, ou devint le complément de l'art étrusque qu'il conserva et développa tout ensemble. Ici encore, nous remarquons une décoration d'une finesse extrême et d'une grande délicatesse de forme.

Après la chute de l'empire romain, l'art chrétien, dans les catacombes garde les dernières traditions artistiques. Plus tard, à Rome comme à Constantinople, s'élève la basilique dont la mosaïque décore l'intérieur, selon l'usage général et exclusif. Mais au bout de deux siècles, on en revient à la peinture : au VIIIe siècle, un type se prononce, et la peinture accuse dans ses contours une expression nettement arrêtée.

A Byzance, qui devient l'héritière du génie de la Grèce, un style nouveau prend naissance, mais ses peintres, chassés par l'hérésie iconoclaste, viennent au IXe siècle se réfugier en Italie.

Le XIIIe siècle fait se lever une pléiade d'artistes dont les dessins, légèrement modelés sur un fond harmonieux de couleur, accusent l'effort constant de rester dans l'intime entente avec l'architecture.

Alors parut Giotto, le véritable créateur de la peinture religieuse, désormais affranchie de l'archaïsme et du conventionnel, et lui imprima cette grâce naïve et morale qui,

Digitized by Google

pendant plus d'un siècle, guide le pinceau des artistes chrétiens.

Toutes les architectures connues se sont donc, comme dit VIOLLET-LE-DUC, aidées de la couleur ou plutôt de l'harmonie produite par l'assemblage des couleurs [1]. En Belgique, cette règle reçut aussi son application, et l'on pourrait citer en nombre considérable, les églises, qui dans notre pays, appartiennent au moyen âge et cachent sous le badigeon, qui les déshonore, d'intéressantes traces de peintures murales.

On ne peut s'en étonner, du moment qu'on se rappelle l'innombrable phalange des peintres, dont nos musées étalent les œuvres avec un si légitime orgueil.

M. l'abbé VAN DEN GHEYN s'est attaché alors à quelques souvenirs historiques, se rapportant à l'ancienne Gilde des peintres brugeois. Il en a fait connaître l'organisation, décrit la chapelle bénite le 14 février 1451, relevé les œuvres d'art qu'elle renfermait, et signalé le sort qu'elles eurent après la Révolution française.

Pour terminer cette première partie de sa conférence, M. l'abbé VAN DEN GHEYN traça en quelques traits sommaires, le caractère général de la polychromie du moyen âge. La polychromie répondait bien au but que se proposait l'artiste alors, à savoir faire de l'église un grand livre ouvert, où la piété des fidèles puisait de sublimes enseignements, en leur mettant sous les yeux le tableau de quelque vertu ou de quelque héroïsme chrétien. Mais la pensée du peintre ne s'écartait jamais du plan conçu par l'architecte : aussi, loin d'exagérer la perspective, il évite avec un soin jaloux le trompe-l'œil, s'efforce de conserver aux monuments leurs parois planes et opaques et témoigne d'une volonté ferme et constante de rester dans les strictes données décoratives.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, lorsque dans une

[1] *Peintures murales des chapelles de Notre-Dame de Paris*, p. 1.

Digitized by Google

fresque, le peintre figurait des membres d'architecture, il ne songeait en aucune façon à reproduire avec exactitude les dimensions relatives, le modèle, l'apparence réelle des moulures ou des colonnes, il se contentait d'en indiquer la forme. n'ayant en vue qu'un simple effet décoratif.

Voilà pourquoi, disait le conférencier, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de respect et d'amour pour les peintures murales de l'époque ogivale, non parce qu'elles sont en tout point parfaites, mais parce qu'elles renferment les seules règles de l'art décoratif et qu'elles entretenaient dans l'esprit des peuples, les vrais principes esthétiques, qui veulent que tous les arts concourent harmonieusement à produire un effet unique sur l'âme.

Ici finissait la première partie de la conférence dont nous citons presque textuellement les principaux passages sans discuter la pensée du conférencier.

La seconde partie de la conférence avait pour sujet la polychromie des caveaux funéraires au moyen âge.

Leur étude montre l'usage fréquent et l'influence de la polychromie en Belgique avant la Renaissance.

Dans les catacombes, on avait, il est vrai, décoré les plafonds des chambres sépulcrales et des églises; à l'époque dont nous parlons c'est l'intérieur même du caveau qui reçoit une peinture décorative.

Les parois de ces caveaux construits en briques étaient tantôt recouvertes d'une mince couche de mortier, tantôt grossièrement badigeonnées avec un ciment composé à moitié de chaux et de sable. C'est sur ces maçonneries que l'artiste peignait ses sujets. Ceux-ci, généralement au nombre de quatre, étaient souvent les mêmes et disposés de la même manière : à la tête du caveau se trouve représenté le calvaire,

Digitized by Google

aux pieds la Vierge tenant l'enfant Jésus, sur le côté, le sujet principal change. Généralement ce sont des anges habillés différemment, et remplissant diverses fonctions, mais le plus souvent agitant l'encensoir dirigé dans le sens du calvaire. Sur ces parois, on a parfois relevé des armoiries de personnages nobles enterrés à cet endroit, ailleurs l'année du décès, ou même, on y a vu une longue incription funéraire, peinte sur la chaux et plus tard imprimée sur des bandes ondulantes.

Les autres sujets qu'on rencontre aussi sur les parois latérales, sont les images de saints, parfois le patron du lieu (*Voir pl. II*).

Les endroits laissés vides de sujets sont remplis de croix faites à la hâte ou bien parsemés de fleurs et de feuilles.

Est-ce à dire que tous les caveaux polychromés ont des fresques à sujets ? Ce serait une erreur de le croire. M. l'abbé Van den Gheyn cite deux caveaux dont l'un a pour tout ornement le monogramme du Christ et un millésime en chiffres arabes et romains ; l'autre n'a que les deux parois latérales parsemées de croix, terminées en feuilles de trèfles, avec des rayons rouges aux angles.

Les peintures à fresques ont aussi été remplacées — on en a trouvé un exemple à la cathédrale de Bruges — par des gravures sur bois coloriées en détrempe, et attachées au mur par un enduit bientôt identifié avec le papier même.

L'usage de polychromer l'intérieur des caveaux se continua jusqu'à la seconde moitié du xvie siècle.

Après cet aperçu général, le conférencier entra dans quelques détails à propos des récentes découvertes faites à Bruges dans l'hospice de Saint-Nicolas et dans la chapelle des peintres.

Dans la chapelle de l'hospice, fondé en 1380, par Nicolas Paghant, on voit quatre caveaux polychromés. M. Van den Gheyn fait remettre à l'assemblée, une reproduction en cou-

Digitized by Google

leurs de deux de ces caveaux, œuvre très réussie de M. RAOUX, lithographe à Bruges. (*Voir pl. IV*).

Le conférencier, par différents indices tant historiques qu'archéologiques, tâcha de déterminer la date de ces différents caveaux et même les personnages qui y furent enterrés. Toutes ces peintures ont, d'après lui, été exécutées de 1394 à 1503. Il est probable que deux d'entre ces tombes ont servi l'une au fondateur NICOLAS PAGHANT, mort vers 1400, l'autre à son épouse CHRISTINE WILLAERDS. (*Voir pl. III et IV*).

La chapelle des peintres renfermait deux caveaux polychromés dont l'un avait été destiné au sieur GUILLAUME DE MONBLÉRU, jadis conseiller du prince CHARLES, DUC DE BOURGOGNE, ET COMTE DE FLANDRE, décédé à Bruges, le 13 juillet 1468. Ce caveau, dont les peintures rappellent l'école de VAN EYCK, est d'une grande richesse artistique. Le second, qui date de 1553, est orné de soleils rayonnants portant, au centre le monogramme du CHRIST, et de croix trilobées aussi rayonnantes.

Pour finir, le conférencier renouvela le vœu que déjà il avait exprimé au Congrès archéologique de Charleroi, que l'on rassemblât et qu'on publiât les reproductions des peintures murales anciennes de la Belgique. Les restes sont encore nombreux. Les artistes polychromistes du temps présent auront ainsi à leur disposition des modèles et des guides. C'est dans ce but, que M. l'abbé VAN DEN GHEYN nous annonce en terminant, la publication prochaine d'un ouvrage spécial sur les tombeaux polychromés dont il nous a entretenu [1].

[1] Cet ouvrage a paru, depuis la conférence, chez M. H. ENGELCKE, éditeur à Gand. Il porte pour titre : *Les caveaux polychromés en Flandre* par l'abbé G. VAN DEN GHEYN, avec 7 planches chromo-lithographiées par P. RAOUX, professeur à l'académie des Beaux-Arts à Bruges. Ce volume constitue un ensemble fort intéressant et fort utile pour tous ceux qui s'occupent de polychromie monumentale ou d'études sur l'art du moyen âge.

Les trois planches, insérées dans ce volume des *Annales*, sont extraites de ce remarquable ouvrage qui contient en outre cinq chromolithographies de plus grande dimension.

Digitized by Google

Les unanimes applaudissements du nombreux public venu pour entendre la conférence de M. l'abbé VAN DEN GHEYN, nous dispensent d'en dire plus long, sur le mérite et la science qu'il a déployés en cette occasion.

Nous sommes heureux de constater que beaucoup d'artistes et de décorateurs ont assisté à cette séance et que tous ont suivi, avec une attention soutenue, les détails que le conférencier leur a donné sur la polychromie. Ils ont pu voir que celle-ci, employée par nos ancêtres du moyen âge, a produit des effets superbes, dignes de leur admiration sans réserve. Qu'ils étudient les imitations modernes qui en ont été faites et ils verront qu'ils ne doivent se lancer dans cette voie, que très prudemment, surtout lorsqu'il s'agit d'églises anciennes.

C'est surtout dans celles-ci, qu'il faut agir avec *la plus grande réserve* [1], car ils sont très rares ceux qui peuvent arriver aux mâles effets des Egyptiens, aux délicates tonalités des Grecs ou aux harmoniques somptuosités décoratives des grands artistes du moyen âge.

PAUL SAINTENOY.

[1] Voir à ce propos *La Polychromie religieuse au Congrès de Charleroi*, par G. VAN DEN GHEYN, dans la *Diestche Warrande* 1889, et les discussions de la 3e section, 1re sous-section du Congrès archéologique de Charleroi — *Compte rendu des travaux du Congrès* — Bruxelles, 1889, p. 305.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA.

Page 4, ligne 12, au lieu de « Conraets », il faut lire « *Cœnraets* ».
» 6, » 1, » « Gellinck d'Elseghem de) », il faut lire « *Ghellinck d'Elseghem* (*comte de*) ».
» 28, » 13, » « effectifs, » il faut lire « *effectif.* »
» 29, » 12, » « triptique, » il faut lire « *triptyque.* »
» 29, » 14, » « Bon, » il faut lire « *Beau* ».
» 29, » 18, » « triptique, » il faut lire « *triptyque.* »
» 29, » 31, » « avaient, » il faut lire « *avait.* »
» 30, » 8, » « Rynen, » il faut lire « *Reynen.* »
» 30, » 25, » « Rynen, » il faut lire « *Reynen.* »
» 37, » 31, » « Busignies, » il faut lire « *Bousignies.* »
» 60, » 16, » « Bouvignies, » il faut lire « *Bousignies.* »
» 89, » 18, » « avaient, » il faut lire « *avait.* »
» » » 23, » « Thirlwall, *loc. cit.*, » il faut lire » Thirlwall, *ubi infrà.*
» 106, » 24, » « du Duffel, » il faut lire « *de Duffel.* »
» 123, » 4, » « Crispin, » il faut lire « *Crespin.* »
» 128, » 11 et 12, » « L'on doit généralement se méfier des blocs isolés, l'on est enclin à présumer, quand on ne certifie pas, etc., il faut lire » L'on doit généralement se méfier des blocs isolés *que* l'on est enclin à présumer, quand on ne certifie pas, etc.
Page 130, ligne 23, au lieu de « tradintios, » il faut lire « *tradition.* »
» 145, » 26, » « Crispin, » il faut lire « *Crespin.* »
» 174, » 5, » « princesse Clotilde, » il faut lire « *impératrice Charlotte.* »
» 195, » note 1 *Addendum.* — Corroborant l'opinion de M. Wauters, je me permettrai d'ajouter qu'il existe seulement, à ma connaissance, trois lettres de Granvelle, *archevêque de Malines*, datées de cette ville : les deux premières des 14 avril et 24 décembre 1563, sont adressées au roi Philippe II ; la troisième, du 26 du même mois et année, porte la suscription de Raulet, secrétaire de la reine d'Ecosse (Marie Stuart),

(*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss.

Paris, années 1841 et suivantes, tome VII, pages 64, 293 et 298.)

H. MAHY.

Page 206, ligne 18, au lieu de « numismophile, » il faut lire « *nummophile.* »
» 295, » 8, » « à corps et à cris, » il faut lire « *à cors et à cris.* »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CAVEAU DÉCOUVERT A ST ANDRÉ, LE 18 FEVRIER 1871. — PEINTURES DU XIV SIECLE (1370 ?)

F. Reoux, del. et Lith. Bruges.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SCEAU EN PLOMB DU PAPE BONIFACE IX. TROUVÉ DANS LE CAVEAU DE NICOLAS PAGHANT.

Digitized by Google

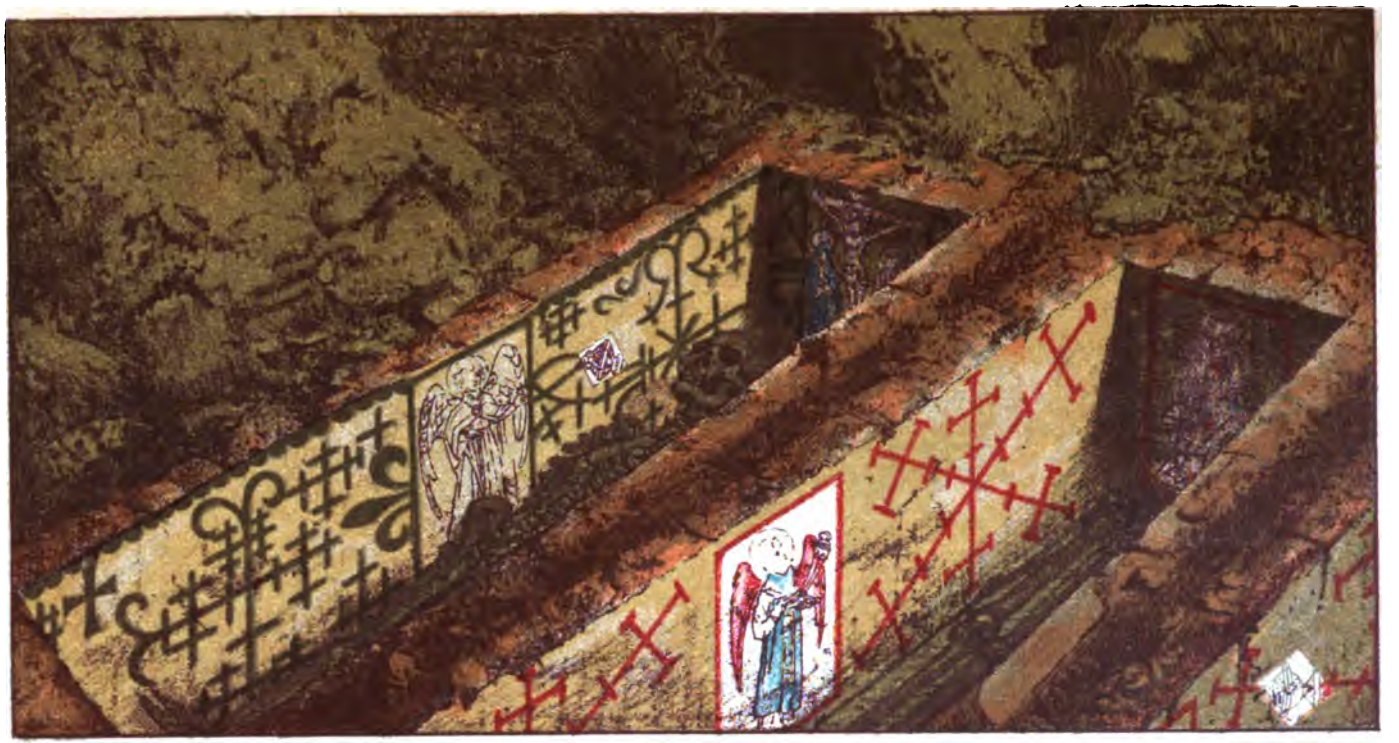

VUE DES CAVEAUX DÉCOUVERTS DANS LA CHAPELLE DE L'HOSPICE PAGHANT

(d'après une photographie)

P. Rauw del. et lith. Bruges.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

	Pages.
Liste des membres	1
Sociétés savantes avec lesquelles la Société échange ses publications ou est en relations	15
Procès-verbal de la séance du 19 janvier 1888	17
Procès-verbal de la séance du 7 février 1888	22
Procès-verbal de la séance du 4 mars 1888	27
Procès-verbal de la séance du 3 avril 1888	33
Compte rendu de la Conférence donnée, le 12 avril 1888, par M. Gustave Hagemans, sur les mœurs et les usages de nos ancêtres à l'époque préhistorique	40
Procès-verbal de la séance du 1er mai 1888	45
Compte rendu de la Conférence donnée, le 3 mai 1888, par M. Henri Siret, sur les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne.	59
Procès-verbal de la séance solennelle et publique du 14 juin 1888, donnée au Palais des Académies, à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société	54

Digitized by Google

Rapport sur la marche et les travaux de la Société pendant la première année sociale, par M. ARMAND DE BEHAULT DE DORNON . . 55
Une visite aux tumuli de la forêt de Soigne, par M. le BARON ALFRED DE LOÉ 69
Compte rendu du Banquet donné à l'occasion du premier anniversaire de la fondation de la Société, par M. ARMAND DE BEHAULT DE DORNON 75
Homère a-t-il existé? Discours de M. ALPHONSE WAUTERS, à la séance solennelle et publique du 14 juin 1888 79
Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1888 96
A propos d'un diplôme relatif à la Maison des Berthout, par M. THÉODORE DE RAADT. 100
Procès-verbal de la séance du 1er août 1888. 108
Le dolmen de Solwaster, près de Spa, par M. LE BARON ALFRED DE LOÉ 114
Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1888 118
Compte rendu succinct des travaux du 4me congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, à Charleroi, les 5, 6, 7 et 8 août 1888, par M. LE BARON ALFRED DE LOÉ 126
Les anciennes peintures murales découvertes, en 1887, dans l'église de Saint-Martin, à Hal, par M. ARMAND DE BEHAULT DE DORNON. . 136
Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1888 144
Compte rendu de l'excursion de la Société au château de Gaesbeek, aux églises des villages de Lennick-Saint-Martin, de Lennick-Saint-Quentin et de Lombeek-Notre-Dame, le 17 mai 1888, par M. L. BUYSSCHAERT 150
Excursion de la Société à Vilvorde, Borght, Grimberghe, Beyghem, Meysse et Laeken, le 19 juillet 1888, par M. LE CHEVALIER JOE DIERICX DE TEN HAMME. 157
Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1888 178
Compte rendu de l'excursion à Peuthy, Perck, Elewyt et Malines, le 29 septembre 1888, par M. HIPPOLYTE MAHY 185
Age des volets d'un triptyque historique sur lesquels sont représentés Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille, par M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS 197
Sur quelques acquisitions faites, en 1887, par le Cabinet de numismatique de l'État, à Bruxelles, par M. LOUIS PARIS 205
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 décembre 1888 . 209

Digitized by Google

Un dernier mot concernant le triptyque historique de Zierickzée, par M. LE COMTE DE NAHUYS 215
Visites et conférences de la Société pendant l'année 1888 . . . 218
Table des matières du premier fascicule 219
La question franque devant le congrès de Charleroi, par M. D.A. VAN BASTELAER 221
I. Entrée en matières 221
II. La question proposée au congrès de Charleroi et la question discutée 227
III. L'histoire et les textes d'auteurs anciens *a)* les textes objectés 230
b) histoire des colonisations. 239
IV. Tombes franques et tombes belgo-romaines 268
V. Véritable aspect de la question. 296
VI. Conclusion 299
Découvertes archéologiques à Cousolre, à Bousignies et aux environs (Nord de la France) par M. A. JENNEPIN 301
Note sur le mémoire de M. Jennepin intitulé : principales découvertes à Cousolre, à Bousignies et aux environs (Nord de la France) par M. E. DE MUNCK 306
Étude sur un médaillon artistique du XVIe siècle symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme, par M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS. 311
Note additionnelle à ce travail, par M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS . 327
Les Verhulst, peintres et sculpteurs malinois et anversois 1530-1820, par M. HIPPOLYTE MAHY 328
Note sur les principales découvertes se rattachant à l'époque paléolitique faites en Belgique et sur la présence de silex taillés dans les dépôts caillouteux quaternaires d'Elouges, par M. EM. DE MUNCK . 338
Égide Berthout I dit à-la-barbe, par M. J. TH. DE RAADT . . . 346
Note additionnelle à ce travail, par M. J. TH. DE RAADT . . . 366
Conférence du 13 décembre 1888, par M. l'ABBÉ VAN DEN GHEYN sur la polychromie des édifices du culte et des caveaux funéraires au moyen âge. — Compte rendu, par M. PAUL SAINTENOY . . 368

Digitized by Google

PLANCHES ET GRAVURES

Pl. I. Contre-scel de Walter Berthout III (1202) 101
Sceau équestre de Walter Berthout IV (1213). . . . . »
Contre-scel du même (1213). . . . . »
Sceau équestre du même (1220) . . . . . »
Celt en bronze trouvé à Cousolre (France, Nord) 304
Face d'un médaillon représentant la chasteté dans le christianisme . 313
Revers » » » l'impudicité dans le paganisme . 322
Sceau d'Égide Berthout. 351
Contre-scel du même . . . . . »
Sceau de Catherine de Bailleul 353
Sceau d'Eustache de Grammines (1220) 355
Contre-scel du même (1220) . . . . . »
Sceau du même (1258) 357
Contre-scel du même (1258) . . . . . »
Pl. II. Caveau découvert à St André; le 18 février 1871. — Peintures du XIVe siècle (1370 ?) 374
Pl. III. Sceau en plomb du pape Boniface IX, trouvé dans le caveau de Nicolas Paghant 374
Pl. IV. Vue des caveaux découverts dans la chapelle de l'hospice Paghant 375

N° 226. — Brux., imp. A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google